This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Per. 23721 e. 21

ANNUAIRE

STATISTIQUE

DU DÉPARTEMENT DU NORD,

RÉDIGÉ

Par MM. DEMEUNYNCK et DEVAUX,

Employés de la Préfecture.

A LILLE,

Chez L. DANEL, Imprimeur du Roi, Grande-Place,
Et chez VANACKERE, Libraire, Grande-Place.

19.me ANNÉE. — 1847.

BODLEIAN
17 DEC 1970
P
LIBRARY

JANVIER.

Pleine lune le 1.
Dern. quart. le 9.
Nouv. lune le 17.
Prem. quart. le 23.
Pleine lune le 31.

1	vendr.	LA CIRCONCISION.
2	samedi	s. Macaire.
3	dim.	ste. Geneviève.
4	lundi	s. Rigobert.
5	mardi	s. Siméon S.
6	merc.	L'ÉPIPHANIE.
7	jeudi	s. Lucien, év.
8	vendr.	ste. Gudule.
9	samedi	s. Julien.
10	dim.	s. Guillaume.
11	lundi	s. Hygin, pape.
12	mardi	s. Arcade.
13	merc.	Baptême de N.-S.
14	jeudi	s. Hilaire.
15	vendr.	s. Nom de Jésus.
16	samedi	s. Fursi, abbé.
17	dim.	s. Antoine, abbé.
18	lundi	Ch. s. Pierre à R.
19	mardi	s. Omer.
20	merc.	s. Fab.
21	jeudi	ste. Agnès, vierge.
22	vendr.	s. Vincent, mart.
23	samedi	ste. Emérance.
24	dim.	s. Timothée.
25	lundi	Conv. de s. Paul.
26	mardi	s. Polycarpe.
27	merc.	s. Jean Chrysost.
28	jeudi	s. Charlemagne.
29	vendr.	s. François de S.
30	samedi	ste. Martine.
31	dim.	*Septuagésime.*

FÉVRIER.

Dern. quart. le 8.
Nouv. lune le 15.
Prem. quart. le 22.

1	lundi	s. Ignace.
2	mardi	PURIFICATION.
3	merc.	s. Blaise.
4	jeudi	s. André.
5	vendr.	ste Agathe.
6	samedi	ste. Dorothée.
7	dim.	*Sexagésime.*
8	lundi	s. Jean de Matha.
9	mardi	ste. Apolline.
10	merc.	ste. Scholastique.
11	jeudi	s. Sévérin.
12	vendr.	ste. Eulalie.
13	samedi	s. Martinien.
14	dim.	*Quinquagésime.*
15	lundi	ss. Faustin et J.
16	mardi	ste. Reynelde.
17	merc.	*Les Cendres.*
18	jeudi	s. Siméon.
19	vendr.	ste. Julienne.
20	samedi	s. Eleuthère.
21	dim.	*Quadragésime.*
22	lundi	Ch. de s. Pierre.
23	mardi	ste. Isabelle.
24	merc.	s. Mathias. 4 *T.*
25	jeudi	s. Adelrude.
26	vendr.	s. Alexandre. 4 *T.*
27	samedi	s. Léandre. 4 *T.*
28	dim.	*Reminiscere.*

MARS.

Pleine lune le 2.
Dern. quart. le 10.
Nouv. lune le 16.
Prem. quart. le 23.
Pleine lune le 31.

1	lundi	s. Aubin, év.
2	mardi	s. Simplice.
3	merc.	ste. Cunégonde.
4	jeudi	s. Casimir.
5	vendr.	s. Théophile.
6	samedi	ste. Colette.
7	dim.	*Oculi.*
8	lundi	s. Jean de Dieu.
9	mardi	ste. Françoise.
10	merc.	Les 40 Martyrs.
11	jeudi	s. Euloge.
12	vendr.	s. Grégoire.
13	samedi	s. Donat, abbé.
14	dim.	*Lætare.*
15	lundi	s. Longin.
16	mardi	s. Alexandre.
17	merc.	s. Patrice.
18	jeudi	s. Cyrille, doct.
19	vendr.	s. Joseph.
20	samedi	s. Joachim.
21	dim.	*La Passion.*
22	lundi	s. Basile.
23	mardi	s. Victorin.
24	merc.	s. Siméon.
25	jeudi	L'ANNONCIATION.
26	vendr.	s. Ludger.
27	samedi	s. Rupert, év.
28	dim.	*Les Rameaux.*
29	lundi	s. Sixte, pape.
30	mardi	ss Jean Climaque.
31	merc.	s. Guy, abbé.

AVRIL.

Dern. quart. le 8.
Nouv. lune le 15.
Prem. quart. le 22.
Pleine lune le 30.

1	jeudi	*La Ste. Cène.*
2	vendr.	*Mort de N.-S.*
3	samedi	s. Richard, év.
4	dim.	PAQUES.
5	lundi	*Pâques.*
6	mardi	ss. Célestin et P.
7	merc.	ste. Waltrude.
8	jeudi	s. Albert.
9	vendr.	ste. Marie Eg.
10	samedi	s. Macaire.
11	dim.	*Quasimodo.*
12	lundi	s. Jules.
13	mardi	ste. Herménégilde
14	merc.	s. Tiburce.
15	jeudi	ste. Anastasie.
16	vendr.	s. Druon.
17	samedi	s. Aniset.
18	dim.	s. Parfait.
19	lundi	s. Théodore.
20	mardi	s. Sulpice.
21	merc.	s. Anselme, évêq.
22	jeudi	s. soter, pape.
23	vendr.	s. George.
24	samedi	s. Fidel, mart.
25	dim.	s. Marc, év. *Ab.*
26	lundi	ss. Clet et Marcel.
27	mardi	s. Anthime, évêq.
28	merc.	s. Vital.
29	jeudi	s. Pierre, m. *Ab.*
30	vendr.	ste. Catherine deS.

MAI.

Dern. quart. le 7.
Nouv. lune le 14.
Prem. quart. le 22.
Pleine lune le 30.

1	samedi	ss. Jacq. et Philip.
2	dim.	s. Athanase, p.
3	lundi	Inv. de la ste. C.
4	mardi	ste. Monique.
5	merc.	s. Pie V, pape.
6	jeudi	s. JEAN à la P. L.
7	vendr.	s. Stanislas, roi.
8	samedi	s. Juste, évêque.
9	dim.	Transl. s. Nicolas.
10	lundi	*Rogations.*
11	mardi	s. Antonin.
12	merc.	s. Mammert.
13	jeudi	ASCENSION.
14	vendr.	s. Pacôme.
15	samedi	s. Boniface.
16	dim.	s. Honoré.
17	lundi	ste. Restitue.
18	mardi	s. Venant, m.
19	merc.	s. Pierre, cel.
20	jeudi	s. Bernardin.
21	vendr.	s. Hospice.
22	samedi	ste. Julie.
23	dim.	PENTECOTE.
24	lundi	*Pentecôte.*
25	mardi	ste. Marie.
26	merc.	s. Philippe. 4 *T.*
27	jeudi	s. Jules.
28	vendr.	s. Germain. 4 *T.*
29	samedi	s. Maxime. 4 *T.*
30	dim.	*La Trinité.*
31	lundi	s. Félix, pape.

JUIN.

Dern. quart. le 6.
Nouv. lune le 13.
Prem. quart. le 20.
Pleine lune le 28.

1	mardi	s. Erasme, m.
2	merc.	ste. Clotilde.
3	jeudi	LA FÊTE-DIEU
4	vendr.	s. Quirin.
5	samedi	s. Boniface.
6	dim.	s. Norbert.
7	lundi	s. Robert.
8	mardi	s. Médard.
9	merc.	s. Prime.
10	jeudi	*Oct. de la F.-D.*
11	vendr.	s. Barnabé.
12	samedi	s. Basilde.
13	dim.	s. Antoine de Pad.
14	lundi	s. Basile le Grand.
15	mardi	s. Modeste.
16	merc.	ste. Lutgarde.
17	jeudi	s. Avit, abbé.
18	vendr.	ste. Marine, v.
19	samedi	ss. Gervais et Pr.
20	dim.	ste. Florence.
21	lundi	s. Leufroi.
22	mardi	s. Paulin.
23	merc.	s. Liébert.
24	jeudi	*Nativité s. J.-B.*
25	vendr.	Tr. de s. Eloi.
26	sam.	ss. Jean et Paul.
27	dim.	s. Ladislas, roi.
28	lundi	s. Léon II, pape.
29	mardi	*s. Pierre et s. P.*
30	merc.	s. Martial.

JUILLET.

Dern. quart. le 5.
Nouv. lune le 12.
Prem. quart. le 20.
Pleine lune le 27.

1	jeudi	s. Rombaut, év.
2	vendr.	Visit. de N.-D.
3	sam.	s. Hyacinthe, m.
4	dim.	Tr. de s. Martin.
5	lundi	s. Agathon.
6	mardi	ste. Godelive, m.
7	mercr.	s. Willebaud, év.
8	jeudi	s. Procope.
9	vendr.	Les 19 mart. de G.
10	sam.	ste. Félicité, m.
11	dim.	Tr. de s. Benoît.
12	lundi	s. Gualbert, abbé.
13	mardi	s. Anaclet, mart.
14	mercr.	s. Bonaventure.
15	jeudi	s. Henri II, emp.
16	vendr.	N.-D. du M.-C.
17	sam.	s. Alexis, conf.
18	dim.	s. Arnould, év.
19	lundi	s. Vincent de P.
20	mardi	ste. Marguerite, v.
21	mercr.	ste. Praxède.
22	jeudi.	ste. Marie-Magd.
23	vendr.	s. Apollinaire, év.
24	sam.	ste. Christine, v.
25	dim.	s. Jacques, ap.
26	lundi	ste. Anne.
27	mardi	ste. Natalie.
28	mercr.	s. Nazaire.
29	jeudi	ste. Marthe, v.
30	vendr.	ss. Abdon et Senn.
31	sam.	s. Ignace de Loy.

AOUT.

Dern. quart. le 3.
Nouv. lune le 11.
Prem. quart. le 19.
Pleine lune le 26.

1	dim.	s. Pierre ès-liens.
2	lundi	N.-D. des Anges.
3	mardi	ste. Lydie.
4	mercr.	s. Dominique.
5	jeudi	ste. Marie aux N.
6	vendr.	Transfig. de N.-S.
7	sam.	s. Gaëtan de Th.
8	dim.	s. Cyriaque.
9	lundi	s. Romain, mart.
10	mardi	s. Laurent.
11	mercr.	ste. Suzanne.
12	jeudi	ste. Claire.
13	vendr.	ss. Hipp. et C.
14	sam.	s. Eusèbe. *V.-J.*
15	dim.	ASSOMPTION.
16	lundi	s. Roch, confess.
17	mardi	s. Carloman.
18	merc.	ste. Hélène.
19	jeudi	ste. Thècle.
20	vendr.	s. Bernard, abbé.
21	samedi	s. Albéric.
22	dim.	s. Symph., martyr.
23	lundi	s. Philippe Béniti.
24	mardi	s. Barthélemi, ap.
25	merc.	s. Louis, R. de F.
26	jeudi	s. Zéphirin, év.
27	vendr.	s. Césaire d'Arles.
28	samedi	s. Augustin, év.
29	dim.	Déc. de s. J.-B.
30	lundi	ste. Rose de Lima.
31	mardi	s. Raymond N.

SEPTEMBRE.

Dern. quart. le 1.
Nouv. lune le 9.
Prem. quart. le 17.
Pleine lune le 24.

1	merc.	s. Gilles, abbé.
2	jeudi	s. Lazare.
3	vendr.	ste. Euphémie.
4	samedi	ste. Rosalie, v.
5	dim.	s. Bertin, abbé.
6	lundi	s. Eugène, m.
7	mardi	ste. Reine, v.
8	merc.	Nativ. de N.-D.
9	jeudi	s. Omer, év.
10	vendr.	s. Nicolas de T.
11	samedi	ste. Vindiciane.
12	dim.	s. Silvin.
13	lundi	s. Aimé, arch.
14	mardi	Exalt. ste. Croix.
15	merc.	s. Nicomède. 4 *T.*
16	jeudi	s. Cornil, p.
17	vendr.	s. Lambert. 4 *T.*
18	samedi	ste. Sophie. 4 *T.*
19	dim.	s. Janvier.
20	lundi	s. Eustache.
21	mardi	s. Matthieu.
22	merc.	s. Maurice.
23	jeudi	s. Lin, p. m.
24	vendr.	N.-D. de la Merci.
25	samedi	s. Firmin, év.
26	dim.	ste. Justine.
27	lundi	ss. Côme et Dam.
28	mardi	s. Privas, évêque.
29	merc.	Déd. s. Michel.
30	jeudi	s. Jérôme, pr.

OCTOBRE.

Dern. quart. le 1.
Nouv. lune le 9.
Prem. quart. le 17.
Pleine lune le 23.
Dern. quart. le 30.

1	vendr.	ss. Remi et Piat.
2	samedi	Les ss. Anges g.
3	dim.	s. Gérard, abbé.
4	lundi	s. François d'Ass.
5	mardi	s. Placide, conf.
6	merc.	s. Bruno, conf.
7	jeudi	s. Marc, pape.
8	vendr.	ste. Brigitte, v.
9	samedi	s. Ghislain, évêq.
10	dim.	s. François de B.
11	lundi	s. Germain.
12	mardi	s. Evagre.
13	mercr.	s. Edouard, roi.
14	jeudi	s. Calixte, p. m.
15	vendr.	ste. Thérèse, v.
16	samedi	s. Donatien.
17	dim.	ste. Hedwige.
18	lundi	s. Luc, évangéliste
19	mardi	s. Pierre d'Alcant.
20	merc.	s. Caprais, mart.
21	jeudi	ste. Ursule.
22	vendr.	s. Sévère.
23	sam.	ss. Séverin et R.
24	dim.	s. Magloire, év.
25	lundi	ss. Crépin et C.
26	mardi	s. Evariste, prêt.
27	merc.	s. Florent.
28	jeudi	ss. Simon et J., ap.
29	vendr.	s. Narcisse, patr.
30	sam.	s. Lucain, mart.
31	dim.	s. Quentin. [illegible]

NOVEMBRE.

Nouv. lune le 8.
Prem. quart. le 15.
Pleine lune le 22.
Dern. quart. le 29.

1	lundi	TOUSSAINT.
2	mardi	*Comm. des Morts.*
3	mercr.	s. Hubert, év.
4	jeudi	s. Charles Borr.
5	vendr.	ste. Berthilde.
6	sam.	s. Léonard, conf.
7	dim.	s. Ernest.
8	lundi	Les 4 Cour.
9	mardi	s. Denis.
10	mercr.	s. Juste, évêque.
11	jeudi	s. Martin, arch.
12	vendr.	s. Liévin.
13	sam.	s. Homobon, c.
14	dim.	s. Clémentin.
15	lundi	s. Eugène, év.
16	mardi	s. Edmond, arch.
17	mercr.	s. Aignan.
18	jeudi	s. Odon, abbé.
19	vendr.	ste. Elisabeth de H.
20	sam.	s. Félix de Valois.
21	dim.	Présentat. de N.-D.
22	lundi	ste. Cécile, vierge.
23	mardi	s. Clément, pape.
24	mercr.	s. Florimond.
25	jeudi	ste. Catherine, v.
26	vendr.	s. Pierre, év. d'A.
27	sam.	s. Maxime.
28	dim.	*Avent.*
29	lundi	s. Mansuet.
30	mardi	s. André.

DÉCEMBRE.

Nouv. lune le 7.
Prem. quart. le 15.
Pleine lune le 21.
Dern. quart. le 29.

1	mercr.	s. Éloi.
2	jeudi	ste. Bibiane.
3	vendr.	s. François Xav.
4	sam.	ste. Barbe, v. m.
5	dim.	s. Sabbas, abbé.
6	lundi	s. Nicolas, évêque.
7	mardi	s. Ambroise, arch.
8	mercr.	CONCEP. N.-D.
9	jeudi	ste. Léoc. et Val.
10	vendr.	s. Melchiade.
11	sam.	s. Damase, pape.
12	dim.	ste. Constance.
13	lundi	ste. Luce, v. m.
14	mardi	s. Nicaise, év.
15	mercr.	s. Eusèbe.
16	jeudi	ste. Adélaïde. 4 *T.*
17	vendr.	ste. Olymp.
18	sam.	s. Paul. 4 *T.*
19	dim.	s. Gatien, év. 4 *T.*
20	lundi	s. Philogone.
21	mardi	s. Thomas.
22	mercr.	s. Flav., conf
23	jeudi	ste. Victoire.
24	vendr.	ste. Tharsile.
25	sam.	NOEL.
26	dim.	*s. Etienne, pr. m.*
27	lundi	s. Jean, évang.
28	mardi	les ss. Innocens
29	mercr.	s. Thomas de C.
30	jeudi	s. Sabin, martyr.
31	vendr.	s. Sylvestre.

ROYAUME DE FRANCE.

FAMILLE ROYALE.

LOUIS-PHILIPPE I.er, né à Paris le 6 octobre 1773; ROI DES FRANÇAIS le 9 août 1830; marié le 25 novembre 1809 à MARIE-AMÉLIE, née le 26 avril 1782, fille de Ferdinand I.er, roi des Deux-Siciles.

ENFANTS DE LEURS MAJESTÉS.

HÉLÈNE-LOUISE-ÉLISABETH, princesse de Mecklembourg-Schwerin, née à Ludwigslust le 24 janvier 1814; mariée le 30 mai 1837, veuve le 13 juillet 1842 de FERDINAND-PHILIPPE-LOUIS-CHARLES-HENRI D'ORLÉANS, DUC D'ORLÉANS, prince royal. De ce mariage :

LOUIS-PHILIPPE-ALBERT D'ORLÉANS, COMTE DE PARIS, prince royal, né à Paris le 24 août 1838;

ROBERT-PHILIPPE-LOUIS-EUGÈNE-FERDINAND D'ORLÉANS, DUC DE CHARTRES, né à Paris, le 9 novembre 1840.

LOUIS-CHARLES-PHILIPPE-RAPHAEL D'ORLÉANS, DUC DE NEMOURS, né à Paris le 25 octobre 1814; marié le 27 avril 1840 à VICTOIRE-ANTOINETTE-AUGUSTE, princesse de Saxe-Cobourg-Gotha, née à Vienne le 16 février 1822. De ce mariage :

LOUIS-PHILIPPE-MARIE-FERDINAND-GASTON D'ORLÉANS, COMTE D'EU, né à Neuilly le 29 avril 1842;

FERDINAND-PHILIPPE-MARIE D'ORLÉANS, DUC D'ALENÇON, né à Neuilly le 12 juillet 1844;

MARGUERITE-ADÉLAIDE, princesse d'Orléans, née à Paris en février 1846.

FRANÇOIS-FERDINAND-PHILIPPE-LOUIS-MARIE D'ORLÉANS, PRINCE DE JOINVILLE, né à Neuilly le 14 août 1818; marié le 1.er mai 1843 à FRANÇOISE-CAROLINE-JEANNE-CHARLOTTE-LÉOPOLDINE-ROMAINE-XAVIÈRE-DE-PAULE-MICHELLE-GABRIELLE-RAPHAELLE-GONZAGUE, princesse du Brésil, née à Rio-de-Janeiro le 2 août 1824. De ce mariage :

FRANÇOISE-MARIE-AMÉLIE, princesse d'Orléans, née à Neuilly le 14 août 1844;

PIERRE-PHILIPPE-JEAN-MARIE D'ORLÉANS, DUC DE PENTHIÈVRE, né à Paris le 5 novembre 1845.

HENRI-EUGÈNE-PHILIPPE-LOUIS D'ORLÉANS, DUC D'AUMALE, né à Paris le 16 janvier 1822; marié à Naples le 25 novembre 1844 à MARIE-CAROLINE-AUGUSTE DES DEUX-SICILES, née le 26 avril 1822. De ce mariage :

LOUIS-PHILIPPE-MARIE-LÉOPOLD D'ORLÉANS, PRINCE DE CONDÉ, né à Saint-Cloud le 15 novembre 1845.

ANTOINE-MARIE-PHILIPPE-LOUIS D'ORLÉANS, DUC DE MONTPENSIER, né à Neuilly le 31 juillet 1824; marié le 10 octobre 1846 à MARIE-LOUISE-FERDINANDE DE BOURBON, infante d'Espagne, née le 30 janvier 1832.

LOUISE-MARIE-THÉRÈSE-CHARLOTTE-ISABELLE, princesse d'Orléans, née à Palerme le 3 avril 1812; mariée le 9 août 1832 à LÉOPOLD, roi des Belges.

MARIE-CLÉMENTINE-CAROLINE-LÉOPOLDINE-CLOTILDE, princesse d'Orléans, née à Neuilly le 3 juin 1817; mariée le 20 avril 1843 à AUGUSTE-LOUIS-VICTOR, prince de Saxe-Cobourg-Gotha.

SŒUR DU ROI,

EUGÉNIE-ADÉLAIDE-LOUISE, princesse d'Orléans, née le 23 août 1777.

CHAMBRE DES PAIRS.

M. le duc PASQUIER, (O. ✲.) chancelier de France, *président*.

S. A. R. Mgr. LE COMTE DE PARIS.
S. A. R. Mgr. LE DUC DE CHARTRES.
S. A. R. Mgr. LE DUC DE NEMOURS.
S. A. R. Mgr. LE COMTE D'EU.
S. A. R. Mgr. LE DUC D'ALENÇON.
S. A. R. Mgr. LE PRINCE DE JOINVILLE.
S. A. R. Mgr. LE DUC DE PENTHIÈVRE.
S. A. R. Mgr. LE DUC D'AUMALE.
S. A. R. Mgr. LE PRINCE DE CONDÉ.
S. A. R. Mgr. LE DUC DE MONTPENSIER.
} *princes du sang.*

M. le baron Séguier (G. ✲).
M. le comte Portalis (G. ✲).
M. le duc de Broglie (G. ✲).
M. Barthe (G. O. ✲).
} *vice-présidents.*

Membres.

MM.
Abancourt (vicomte d').
Aboville (comte d').
Achard (baron).
Albuféra (duc d').
Aligre (marquis d').
Alton-Shée (comte d').
Andigné de la Blanchaye (m. d').
Angosse (baron d').
Anisson-Duperron.
Anthouard (comte d').
Aragon (marquis d').
Aramon (marquis d.)
Argout (comte d').
Astorg (comte d').
Athalin (baron).
Aubernon.
Aubusson de la Feuillade (ce. d').
Audenarde (comte d').
Audiffret (marquis d').
Aux (marquis d').
Aymard (baron).
Barante (baron de).
Barbet (Henri).
Barthe.
Barthélemy (marquis de).
Baudrand (comte).
Beaumont (comte de).
Beauveau (prince de).
Belbeuf (marquis de).
Bellemare (de).
Bérenger (comte Raymond de).
Bérenger (comte).
Bérenger (de la Drôme).
Bergeret (vice-amiral).
Berthezène (baron).
Bertin de Vaux.
Besson.
Béthisy (marquis de).
Beugnot (comte Arthur).
Biron (marquis de).
Boisgelin (marquis de).

MM.
Bois-le-Comte (baron de).
Boissy-d'Anglas (comte).
Boissy (marquis de).
Bondy (comte de)
Bondy (vicomte de).
Bonet (comte).
Bonnemains (vicomte de).
Borrelli (vicomte).
Boullet (président).
Bourgoing (baron de).
Bourke (comte).
Boyer (président).
Brancas (duc de).
Bresson (comte).
Breteuil (comte de).
Brigode (baron de).
Brissac (duc de).
Broglie (duc de).
Buchet (baron).
Bussière (baron Edmond de).
Cadore (duc de).
Caffarelli (comte de)
Cambacérès (de).
Cambis-d'Orsan (marquis de).
Canson.
Castellane (comte de).
Cavaignac (vicomte).
Cayla (comte du).
Chabot (vicomte de Rohan).
Chabrillan (marquis de).
Chastelier (de).
Chastellux (comte de).
Chevandier.
Choiseul-Praslin (duc de).
Cholet (comte).
Coigny (duc de).
Colbert (comte de).
Corbineau (comte).
Cordier.
Cordoue (marquis de).
Cornudet (comte Emile).

Courtarvel (comte de).
Cousin.
Crillon (duc de).
Crillon (marquis de).
Crouseilhes (baron de).
Cubières (Despans).
Curial (comte).
Dalmatie (duc de).
Dampierre (marquis de).
Darriule (baron).
Daru (comte).
Daunaut (baron de).
Davillier (baron).
De Cazes (duc de).
Deffaudis (baron).
Delessert (Gabriel).
Deponthon (général, baron).
Desroys (comte).
Dode de la Brunerie (vicomte).
Dogueréau (lieut. génér. baron.)
Dubouchage (vicomte).
Dubreton (baron).
Duchâtel (vicomte).
Dumoncel (général, comte).
Dupin (baron Ch.)
Dupont-Deleporte (baron).
Durosnel (comte).
Durrieu (lieut.-général, baron).
Dutaillis (comte).
Duval (baron Maurice).
Eckmuhl (prince d').
Escayrac de Lauture (marq. d').
Estissac (duc d').
Excelmans (comte).
Fabvier (lieutenant-général).
Faure (Félix).
Ferrier.
Feutrier (baron).
Fezensac (duc de)
Flahault (comte de)
Flavigny (vicomte de).
Flourens.
Foy (comte).
Franck-Carré.
Fréteau de Peny (baron).
Fréville (baron de).
Fulchiron.
Gabriac (marquis de).
Gascq (président de).
Gasparin (comte de).
Gautier.
Gay-Lussac.
Gérard (maréchal comte).
Germain (comte).
Girard.
Girod (de l'Ain) (baron).
Girot de l'Anglade (baron).
Gourgaud (baron).
Gouvion-Saint-Cyr (marquis de).
Grammont d'Aster (comte de).
Gravier.
Greffulhe (comte de).
Grivel (vice-amiral, baron).
Grouchy (maréchal, marquis de).
Guestier.
Halgan (vice-amiral).
Ham (Jacqueminot, comte de).
Harcourt (duc d').
Harcourt (marquis d').
Harispe (comte).
Harlé.
Hartmann.
Haubersart (comte d').
Haussonville (comte d').
Hautpoul (comte d').
Hédouville (comte de).
Herwyn de Nevèle (comte).
Heudelet (comte).
Houdetot (comte d').
Hugo (vicomte Victor).
Istrie (duc d').
Jacob (vice-amiral, comte).
Jacqueminot (général).
Jacquinot (baron).
Janin (général, vicomte).
Jard-Panvillier.
Jaubert (chevalier.
Jaubert (comte).

Jaucourt (marquis de).
Jayr.
Jessaint (vicomte de).
Jurien-Lagravière (vice-amiral).
Kératry.
La Coste (de).
Lafond.
La Force (duc de).
La Grange (comte de).
Lagrené (de).
La Moussaye (marquis de).
Lanjuinais (comte).
La Pinsonnière (comte de).
Laplace (marquis de).
Laplagne-Barris.
La Riboissière (comte de).
La Roche-Aymond (comte de).
La Rochefoucault (duc de).
Lascours (baron de).
Latour-Maubourg (l.-gén., c. de).
Laurens-Humblot.
Lauriston (marquis de).
La Villegontier (comte de).
Lebrun.
Leclercq.
Legagneur (président).
Legentil.
Lemercier (comte).
Lemercier (vicomte).
Lesergeant de Monnecove.
Lesay-Marnésia (comte de).
Mackau (baron de).
Magnoncourt (de).
Maillard.
Malleville (marquis de).
Marbot (baron).
Marchand (comte).
Mareuil (comte Durant de).
Martell.
Massa (duc de).
Mathieu de la Redorte (comte).
Mérilhou.
Merlin (comte Eugène).
Mesnard.
Molé (comte).
Moline de St.-Yon (lieuten.-g.).
Molitor (maréch., comte).
Mollien (comte).
Montalembert (comte de).
Montalivet (comte de).
Montebello (duc de).
Montépin.
Montesquiou-Fézensac (c. A. de).
Montguyon (comte Bailly de).
Monthion (gén. comte Bailly de).
Montozon (comte de).
Mornay (comte Charles de).
Mortemart (duc de).
Mortier (comte Hector).
Moskowa (prince de la).
Murat (comte de).
Nau de Champlouis (baron).
Neigre (baron).
Noailles (duc de).
Noé (comte de).
Oberlin (baron d').
Odier.
Ornano (comte d').
Pange (marquis de).
Pasquier (duc).
Passy (Hippolyte).
Paturle.
Paulze d'Ivoy.
Pèdre-Lacaze.
Pelet (général, baron).
Pelet de la Lozère (comte).
Pelleport (vicomte).
Perigord (duc de).
Pernety (vicomte).
Persil.
Petit (baron).
Piscatory.
Plaisance (duc de).
Poinsot.
Pontécoulant (comte de).
Portalis (comte).
Portes (marquis de).
Preissac (comte de).

Préval (vicomte de).
Puységur (comte de).
Raguet-Lépine.
Raigecourt (marquis de).
Rambuteau (comte de).
Rapatel (général, baron).
Reggio (maréchal, duc de).
Reille (comte).
Reinach (baron de).
Renouard (Charles).
Reynard.
Ricard (de).
Richebourg (comte de).
Richelieu (duc de).
Rochambeau (marquis de).
Rœderer (comte).
Rohault de Fleury (baron).
Romiguières.
Rosamel (vice-amiral de).
Rossi (comte).
Rouillé de Fontaine.
Rousselin (président).
Roussin (amiral, baron).
Roy (comte).
Rulhière (lieutenant-général).
Rumigny (marquis de).
Sabran (duc de).
Saint-Aignan (comte de).
Saint-Cricq (comte de).
Saint-Didier (baron de).
Sainte-Aulaire (comte de).
Sainte-Hermine (comte de).
Saint-Priest (comte de).
Saint-Priest (comte Alexis de).
Saint-Simon (marquis de).
Schauenburg (baron de).
Schonen (baron de).
Schramm (comte).
Sébastiani (vicomte Tiburce).
Séguier (baron).
Ségur (comte de)
Ségur (comte Philippe de).
Ségur Lamoignon (vicomte de).
Sers (baron).
Sérurier (comte de).
Siméon (comte).
Talaru (marquis de).
Tascher (comte de).
Teste (baron).
Teste (président).
Thénard (baron).
Tilly (comte de).
Trévise (duc de).
Trézel (lieutenant-général).
Troplong.
Tupinier (baron).
Turenne (comte de).
Turgot (marquis).
Valençay (duc de).
Vandeul (de).
Vaudreuil (comte de)
Vandeuvre (baron de).
Vérac (marquis de).
Viennet.
Vigier (comte Achille).
Villemain.
Villiers du Terrage (vicomte de).
Vincens Saint-Laurent.
Voirol (baron).
Wagram (prince de).
Wustemberg.

Les pairs de France appartenant au département du Nord sont :

MM. le comte d'Haubersart (O. ✲) ; — le lieutenant-général comte Corbineau (G. O. ✲) ; — le comte Mortier (G. O. ✲), ambassadeur à Turin ; — le baron de Brigode (O. ✲), maire à Annappes ; — le lieutenant-général comte Merlin (G. O. ✲) ; — Ferrier (O. ✲), ancien directeur des douanes à Dunkerque ; — le comte de Montozon, maire à Lallaing.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Président. M. Sauzet (O. ✲).

Vice-présidents. MM. Bignon (C. ✲); — baron Lepelletier d'Aulnay (✲); — Hébert (C. ✲); — Delessert, François (O. ✲).

Questeurs. MM. Clément (O. ✲); — de L'Espée (✲).

Secrétaires de la chambre. MM. de Bussières (✲);— Oger (C. ✲); — Saglio (Alphonse); — Lanjuinais (✲).

Membres.

AIN. MM. Poisat; — de la Tournelle; — Perrier; — comte d'Angeville;—Girod (de l'Ain).

AISNE. Debrotonne; — Odilon Barrot; — Cambacérès; — — Vivien; — Quinette; — Lherbette; — Paillet.

ALLIER. Meilheurat; — baron Lelorgne d'Ideville;—Bureaux de Puzy;—vicomte de Courtais.

ALPES (BASSES). Vicomte de Fulques d'Oraison; — La Plane.

ALPES (HAUTES). Desclozeaux; — comte d'Hauterive.

ARDÈCHE. Champanhet; — marquis de la Tourrette; — baron Boissy d'Anglas; — Mathieu.

ARDENNES. Oger; — Ternaux (Mortimer);— Cunin-Gridaine; — Lavocat.

ARRIÉGE. Darnaud; — Dugabé; — Dilhan.

AUBE. Stourm; — comte de Mesgrigny; — Demeufve; — Armand.

AUDE. Ressigeac; — Mahul; — comte Dejean; — Peyre; — Espéronnier.

AVEYRON. Cabrol; — de Courtois; — Pons; — de Gaujal-Saint-Maur; — Cibiel.

BOUCHES-DU-RHÔNE. Berryer; — Clapier; — Reybaud; — Thiers; — marquis Eugène de Grille; — Paul de Gasparin.

CALVADOS. Wautier; — de Lacour; — comte d'Houdetot; — Paulmier; — Guizot; — Deslongrais; — Thil.

CANTAL. Dessauret; — Bonnefons; — Salvage; — marquis de Castellane.

CHARENTE. Albert Martell; — Tesnières; — Béchameil; — comte Trion; — Montalembert.

CHARENTE-INFÉRIEURE. Bethmont; — baron de Chassiron; — Desmortiers; — comte T. Duchâtel; — vicomte de Chasseloup-Laubat; — Dumas; — Dufaure.

CHER. Mater; — marquis Gaëtan de la Rochefoucauld; — Hochet, Prosper; — Duvergier de Hauranne.

CORRÈZE. De Verninac; — de Jouvenel; — Gautier; — de Sahune.

CORSE. Comte Sébastiani; — marquis du Roure.

CÔTE-D'OR. Saunac; — Muteau; — Mauguin; — Vatout; — Nisard.

CÔTES-DU-NORD. Tueux; —

Armez ; — Brignon de Léhen ; — Le Gorrec ; — comte de Thiard ; — Glais-Bizoin.

CREUSE. Leyraud ; — Sallandrouze-Lamornaix ; — Emile de Girardin ; — Regnault.

DORDOGNE. Magne ; — maréchal Bugeaud ; — marquis de Lavalette ; — Valleton de Garraube ; — Dusolier ; — Debelleyme ; — Taillefer.

DOUBS. Convers ; — Véjux ; — Clément ; — comte de Mérode ; — Demesmay.

DRÔME. Comte de Sièyes ; — comte Dubouchage ; — Monnier de la Sizeranne ; — Nicolas.

EURE. De Salvandy ; — Garnier-Pagès ; — A. Passy ; — Leprêvost ; — Ch. Laffitte ; — Hébert ; — Dupont (de l'Eure).

EURE-ET-LOIRE. Chasles ; — Raimbault-Courtin ; — baron Desmousseaux de Givré ; — baron Subervic.

FINISTÈRE. Lacrosse ; — comte de Las Cases ; — Goury ; — Dudresnay ; — vicomte de Carné ; — Drouillard.

GARD. Baron de Feuchères ; — Teulon ; — de Lafarelle ; — Ch. Teste ; — baron Ernest de Chabaud-Latour.

HAUTE-GARONNE. Cabanis ; — de Genoude ; — marquis de Tauriac ; — Ch. de Rémusat ; — Lapène ; — Martin (Adolphe).

GERS. Barada ; — Persil ; — de Lavergne ; — Lacave-Laplagne.

GIRONDE. Blanqui ainé ; — Th. Ducos ; — baron de Bastard ; — Roul ; — H. Galos ; — marquis E. de la Grange ; — Lawton ; — Feuilhade de Chauvin ; — Mazet.

HÉRAULT. Granier ; — Reynaud ; — Debès ; — Teisserenc ; — Fould (Benoit) ; — Viger.

ILLE-ET-VILAINE. Jollivet ; — Legraverend ; — baron de Berthois ; — baron de la Plesse ; — de Monthierry ; — comte Defermon ; — marquis d'Andigné de la Chasse.

INDRE. Muret de Bort ; — Thabaud-Linetière ; — Delavau ; Lescot de Lamillandrie.

INDRE-ET-LOIRE. A. Gouin ; — César Bacot ; — Ferd. Barrot ; — Crémieux.

ISÈRE. Casimir Royer ; — Félix Réal ; — Lombard de Bussière ; Jourdan ; — marquis de Bérenger ; — Marion ; — Sapey.

JURA. Vicomte de Parcey ; — Cordier ; — Pouillet ; — Dalloz.

LANDES. Laurence ; — comte Dibarrart d'Etchegoyen ; — de Larnac.

LOIR-ET-CHER. Bergevin ; — Durand ; — Dessaignes.

LOIRE. Lanyer ; — Mathon de Fogères ; — Du Rosier ; — Lacheze ; — de Raineville.

HAUTE-LOIRE. Richond des Brus ; — Salveton ; — marquis de la Fressange.

LOIRE-INFÉRIEURE. Dubois : — Bignon ; — Lanjuinais ; — Billaut ; — de Lahaie-Jousselin ; — Colombel ; — Ternaux-Compans.

LOIRET. De Loynes ; — Abbattucci ; — baron Lecoulteux ; — baron Roger ; — baron de Salles.

LOT. Boudousquié; — Pelissié-Mirandole; — Salgues; — Calmon; — Calmon fils.

LOT-ET-GARONNE. Dumon (Silvain); — Chaudordy; — vicomte de Richemont; — Duthilh; — Lesseps.

LOZÈRE. Rivière de Larque; — comte Meynadier; — Chazot.

MAINE-ET-LOIRE. Farran; — Bineau; — Dutier; — comte de Quatrebarbes; — marquis Oudinot; — Tessié de la Motte; — de Falloux du Condray.

MANCHE. Havin; — comte de Plaisance; — Meslin; — de Tocqueville; — Quesnault; — Rihouet; — Legrand; — Abraham-Dubois.

MARNE. Léon Faucher; — Broquard de Bussières; — Dozon; — Joseph Périer; — baron P. Pérignon; — Lenoble.

HAUTE-MARNE. Comte de Pommeroy; — duc d'Uzès; — baron Duval de Fraville; — Peltereau de Villeneuve.

MAYENNE. Lavalette; — Boudet; — Bigot; — P. Letourneux; — Martinet.

MEURTHE. Moreau; — baron de Lacoste; — de Lespée; — de Vatry; — Croissant; — Collignon.

MEUSE. Gillon; — Etienne; — baron Jamin.

MORHIBAN. Plougoulm; — Bernard (de Rennes); — Lacoudrais; — Genty de Bussy; — Puillon de Boblaye; — marquis de la Rochejacquelein.

MOSELLE. Paixhans; — Ardant; — Pidancet; — comte d'Hunolstein; — baron de Ladoucette; — Schneider.

NIÈVRE, Manuel; — vicomte Benoist; — Dupin; — Delangle.

NORD. Delespaul; — Thémistocle Lestiboudois; — vicomte Alban de Villeneuve; — Bommart; — Martin; — comte Edm. Roger; — Dehau de Staplande; — vicomte d'Haubersart; — vicomte de Saint-Aignan; — baron de Maingoval; — Béhic; — Plichon.

OISE. Donatien Marquis; — marquis de Mornay; — Lemaire; — Legrand; — comte de Laigle.

ORNE. Baron Mercier; — François de Corcelles; — His; — Gigon la Bertrie; — marquis de Torcy; — comte Destutt de Tracy; — Ballot.

PAS-DE-CALAIS. Esnault; — d'Herlincourt; — Delebecque; — Fr. Delessert; — duc d'Elchinghen; — Quenson; — Lefebvre-Hermant; — Piéron.

PUY-DE-DÔME. Comte de Morny; comte Martha-Becker; — Pagès; — comte de Combarel de Leyval; — Moulin; — Berger; — Vimal-Dupuy.

PYRÉNÉES (BASSES). Lavieille; — Chegaray; — Daguenet; — Henri Lacaze; — Liadières.

PYRÉNÉES (HAUTES) Dintrans; — Ach. Fould; — de Goulard.

PYRÉNÉES-ORIENTALES. Franç. Arago; — Laurent Garcias; Parès.

RHIN (BAS). Th. Humann; — Renouard de Bussière; — Le-

masson; — Saglio ; — baron Hallez-Claparède; —Cerfbeer.

RHIN (HAUT). Struch ; — Dollfus ; — de Golbéry ; — André Kœchlin ; — de Bellonet.

RHÔNE. Sauzet ; — Martin ; — Desprez ; — Devienne ; — Terme.

SAÔNE (HAUTE). Genoux ; — duc de Marmier ; — marquis Ferdinand de Grammont ; — Dufournel.

SAÔNE-ET-LOIRE. De Lamartine; — Mathieu ; — Mathey ; — N... ; — marquis de la Guiche; Schneider ; — baron Chapuys de Montlaville.

SARTHE. Ad. d'Eichtal; — Ledru-Rollin ; — Paillard-Ducléré; — général de Lamoricière ; — comte Jules de Lasteyrie; — Gustave de Beaumont ; — Hortensius de Saint-Albin.

SEINE. — Casimir Périer ; — N... ; — Taillandier ; — Ganneron ; — Marie ; — Carnot ; — Moreau ; — Beudin ; — Locquet ; — de Jouvencel ; — Vavin ; — Boissel ; — Garnon ; — comte de Lasteyrie.

SEINE-INFÉRIEURE. Rondeaux ; — Levavasseur ; — Lefort Gonssolin ; — Grandin (Victor) ; — Dubois ; — Vitet ; — Rouland ; — marquis de Chasseloup-Laubat ; — Desjobert ; — Cousture; — Leseigneur.

SEINE-ET-MARNE. Drouin de l'Huys; — Oscar de Lafayette; — comte Paul de Ségur ; — vicomte d'Haussonville ; — Georges de Lafayette.

SEINE-ET-OISE. Remilly ; — vicomte Paul Daru ; — Darblay; — comte de Laborde ; — Hernoux; — baron Le Peletier d'Aulnay ; — Berville.

SÈVRES (DEUX). Maichain ; — Demarçay ; — Allard; — Tribert.

SOMME. Creton; — Gauthier de Rumilly; —Vayson ; —Dutens; —vicomte Blin de Bourdon; — Cadeau d'Acy ; — de Beaumont.

TARN. Comte d'Aragon; — marquis de Dalmatie ; — Carayon; — de Lacombe ; — Latour ; — d'Aiguilhon Pujol.

TARN-ET-GARONNE. Janvier ; — Léon de Malleville ; — Bourjade; — baron Duprat.

VAR. Claplier ; — Portalis ; — Em. Poulle ; — Maure ; — Pascalis.

VAUCLUSE. Vicomte de Cambis d'Orsan; — Meynard ; — de Gérente; — Mottet.

VENDÉE. — Isambert; — Baron; Chambolle ; — Guyet-Desfontaines; — Luneau.

VIENNE. — Drault ; — Proa ; — Bonnin; — Jules Hannecart ; Junyen.

VIENNE (HAUTE). Talabot ; — Duléry de Peyramont; — Maurat-Ballanges ; — Saint-Marc-Girardin. — Ed. Blanc.

VOSGES. Didelot ; — comte Boulay (de la Meurthe) ; — Costé ; — vicomte Siméon ; — Doublat.

YONNE. Larabit ; — Garnier ; — Gilain de Bontin ; — Vuytry; — Jacques Palotte.

LISTE CHRONOLOGIQUE

DES DÉPUTÉS DU DÉPARTEMENT.

Nous pensons qu'on ne lira pas sans intérêt les noms des personnages qui ont fait partie de la députation du Nord depuis l'établissement des Chambres législatives.

ÉTATS-GÉNÉRAUX

Réunis le 5 mai 1789, constitués en assemblée nationale le 17 juin suivant.

CLERGÉ.

Bailliage de Lille. — MM. Nolf, curé de Saint-Pierre de Lille; — Dupont, curé de Tourcoing.

Bailliage de Douai et Orchies. — M. Breuvard, curé de Saint-Pierre de Douai.

Bailliage de Bailleul. — M. Roussel, curé de Blaringhem.

Hainaut. — MM. Barbotin, curé de Prouvy; — Renaut, curé de Preux-au-Bois.

Bailliage d'Avesnes. — M. Besse, curé de Saint-Aubin.

Cambrésis. — M. Bracq, curé de Ribécourt.

NOBLESSE.

Bailliage de Lille. — MM. le comte de Lannoy, maréchal-de-camp; — le baron de Noyelles.

Bailliage de Douai. — M. le marquis d'Aoust.

Bailliage de Bailleul. — M. le prince de Robec, chevalier des ordres du roi, grand d'Espagne, etc; — le marquis de Harchies, capitaine au régiment de Bresse.

Hainaut. — MM. le duc de Croï, chevalier des ordres du roi; — le comte de la Marck.

Bailliage d'Avesnes. — M. le comte François de Sainte-Aldegonde, colonel au régiment de Royal-Champagne.

Cambrésis. — M. le marquis d'Estourmel.

TIERS-ÉTAT.

Bailliage de Lille. — MM. Chombart, propriétaire; — Lepoutre, fermier; — Scheppers, négociant à Lille; — Wartel, avocat à Lille.

Bailliage de Douai. — MM. Merlin, avocat au parlement de

du conseil des Cinq-Cents ; — Dumoulin, idem ; — Gossuin, idem ; — Rivière, du conseil des Anciens ; — Vankempen, idem.

RENOUVELLEMENT DU 5 VENDEMIAIRE AN XIV.

MM. D'haubersart (Alexandre-Joseph-Séraphin), premier président de la Cour d'appel de Douai ; — Emmery (Jean-Marie-Joseph), ex-législateur, maire de Dunkerque ; — Schodet (Louis-Philippe-Winoc), sous-préfet de Dunkerque ; — Desprez (Albert-Marie-Victoire), général de brigade, retiré à Trélon, président du collége électoral d'Avesnes ; — Farez (Maxilimien), procureur impérial près le tribunal de première instance de Cambrai ; — Dumolard (Joseph-Vincent), ex-législateur, sous-préfet de Cambrai ; — De Brigode (Romain-Joseph), membre du Conseil général du département, auditeur au Conseil d'État ; — Duquesne (Albert-François), négociant à La Gorgue.

RENOUVELLEMENT DU 8 MAI 1811.

MM. Farez, membre sortant ; — le chevalier Gruson (Louis-Bauduin-Joseph), président de la chambre de commerce de Lille ; — Dumoulin (Mathieu), de Douai, ancien membre du corps législatif ; — Schodet, membre sortant ; — le chevalier Emmery, idem ; — le comte de Montesquiou (Elisabeth-Pierre), grand chambellan de France ; — Baillion, Jean-Antoine-Joseph, maire du Quesnoy, ancien membre du corps législatif ; — Dequeux-Saint-Hilaire, Philippe-Alexandre, sous-préfet d'Hazebrouck.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Instituée par la Charte contitutionnelle de 1814.

Cette chambre a été formée, sans élections nouvelles, des membres existants du corps législatif.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

Élue en mai 1815.

MM. Gossuin, administrateur général des forêts ; — Merlin, procureur général près la cour de cassation ; — Farez, ex-législateur ; — Dumoulin, idem ; — Demoustier, maire de Douai ; — Kœnig, maire de Dunkerque ; — De Warenghien, premier président de la Cour impériale ; — Bottin, secrétaire-général de la Préfecture.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

ÉLECTIONS DU 22 AOUT 1815.

MM. Beaussier-Mathon, négociant à Lille ; — Desmoutier,

Ernest, conseiller de préfecture; — comte de Béthisy, lieutenant-général; — Potteau d'Hancardrie, propriétaire à Lille; — d'Estourmel fils, officier; — Van Merris, maire de Bailleul; — marquis de la Maisonfort, maréchal-de-camp attaché à la maison du roi; — baron Coppens, d'Hondschoote; — Deforest de Quartdeville, conseiller à la cour royale de Douai; — baron Romain de Brigode, maire d'Annappes; — Benoist, maire de Valenciennes; — Bernard.

ÉLECTIONS DES 25 SEPTEMBRE, 4 OCTOBRE 1816.

MM. Beaussier-Mathon, ✲, négociant à Lille; — le baron de Brigode, Romain, ✲, propriétaire, maire d'Annappes; — le baron Coppens, ✲, propriétaire à Hondschoote; — Deforest de Quartdeville, premier président de la cour royale de Douai; — Desmoutier, Ernest, conseiller de préfecture; — Dupleix de Mézy (C. ✲), ancien préfet du Nord, directeur général des postes; — le duc de Trévise (G. ✲), maréchal de France, gouverneur de la 16.e division militaire.

ÉLECTION DU 20 SEPTEMBRE 1817.

M. Révoire, banquier à Lille.

ÉLECTIONS DU 26 OCTOBRE 1818.

MM. le baron de Brigode, ✲, maire d'Annappes; — Deforest de Quartdeville, premier président de la cour royale; — Dequeux Saint-Hilaire, ancien sous-préfet d'Hazebrouck; — Dupleix de Mézy, directeur général des postes; — Frémicourt, négociant à Cambrai; — Gossuin, ✲, receveur-général du département; — — Potteau d'Hancardrie, propriétaire et membre du conseil général du département, à Lille; — Révoire, président du tribunal de commerce de Lille.

ÉLECTIONS DU 13 NOVEMBRE 1820.

Collége départemental. — MM. le comte de Muyssart, maire de Lille; — De Staplande, propriétaire à Bergues; — Bricout de Cantrainne, maire du Câteau; — de Béthisy, lieutenant-général.

ÉLECTIONS DU 28 JANVIER 1822.

Collége de Cambrai. — M. D'Estourmel fils, à Estourmel.

ÉLECTIONS DU 13 NOVEMBRE 1822.

Colléges d'arrondissement. — MM. Coffyn-Spyns, propriétaire à Dunkerque; — comte de Béthisy, lieutenant-général; — de Bully,

payeur du département ; — Potteau d'Hancardrie, propriétaire à Lille ; — de Préseau, propriétaire à Dompierre ; — Cotteau, propriétaire à Cambrai ; — Durand d'Elecourt, propriétaire à Douai ; — Merlin de Beaugrenier, propriétaire à Valenciennes.

ÉLECTIONS DU 20 NOVEMBRE 1822.

Collége départemental. — MM. Marchangy, avocat général à la cour de cassation (1); — le comte de Muyssart, maire de Lille ; — Bricout de Cantrainne, maire du Câteau ; — Van Merris-Hynderick, maire de Bailleul.

ÉLECTION DU 17 AVRIL 1823.

Collége départemental. — M. Marchangy.

ÉLECTIONS DU 25 FÉVRIER 1824.

Collége d'arrondissement. — MM. Coffyn-Spyns;—de la Basèque, propriétaire ; — de Bully; — Potteau d'Hancardrie ; — de Caraman, à Paris ; — Cotteau ; — Durand d'Elecourt ; — Merlin de Beaugrenier.

Collége départemental. — MM. De Muyssart; — Bricout de Cantrainne ; — Van Merris-Hynderick; — Barrois-Virnot, négociant à Lille.

ÉLECTIONS DU 17 NOVEMBRE 1827.

Colléges d'arrondissement. — MM. Benjamin Morel, négociant à Dunkerque ; — De La Basèque ; — de Bully; — Potteau-d'Hancardrie; — De Caux, lieutenant-général; — Cotteau; — Durand-d'Elecourt; — le baron Pas de Beaulieu, ancien officier supérieur à Valenciennes.

ÉLECTIONS DU 24 NOVEMBRE 1827.

Collége départemental. — MM. Barrois; — De Francqueville de Bourlon; — le baron de Lépine, maire du Quesnoy; — Ravez, président de la chambre des députés (2).

ÉLECTION DU 28 AVRIL 1828.

Collége départemental. — M. le baron de Brigode.

ÉLECTION DU 14 MAI 1829.

Collége d'Hazebrouck. — M. le comte de Murat, ancien préfet du Nord.

(1) Il n'a point été admis alors, à cause de la non justification de son cens d'éligibilité.

(2) A opté pour un autre département.

ÉLECTIONS DU 23 JUIN 1830.

Colléges d'arrondissement. — MM. Benjamin Morel ; — Warein, maire d'Hazebrouck; — Barrois-Virnot; — baron de Brigode ✲ ; — d'Estourmel fils, propriétaire à Estourmel ; — De Caux ; — vicomte de Montozon, maire de Lallaing; — De Vatimesnil.

ÉLECTIONS DU 3 JUILLET 1830.

Collége départemental. — MM. Paul Lemaire, négociant à Dunkerque; — Paturle, manufacturier au Câteau; — Lorain fils, juge au tribunal de Lille; Martin fils, avocat à Douai.

ÉLECTIONS DU 5 JUILLET 1831 (1).

MM. Barrois-Virnot;— le baron de Brigode;—Coget (Alexandre), maire de Thumeries; — le vicomte de Montozon; — Martin fils; Dupouy aîné, négociant à Dunkerque; — Lemaire (Paul), colonel de la garde nationale idem; — Lallier-Frémicourt, président du tribunal de commerce de Cambrai; — comte d'Estourmel, ancien officier supérieur; — Taillandier, conseiller à la cour royale de Paris; — Warein.

ÉLECTION DU 7 JANVIER 1833.

Collége de Dunkerque (arrondissement). — M. de Lamartine.

ÉLECTION DU 7 SEPTEMBRE 1833.

Collége de Douai (arrondissement). M. Martin, avocat général à la cour de cassation (2).

ÉLECTION DU 10 MAI 1834.

Collége de Douai (arrondissement). — M. Martin ✲, procureur général à la cour royale de Paris.

ÉLECTIONS DU 21 JUIN 1834.

MM. Delespaul, substitut du procureur du roi à Lille; — le baron de Brigode; — Hennequin, avocat à Paris; — comte de Montozon; — Martin ✲ ; — le comte Roger (Edouard), à Paris; — De Lamartine; — Lallier-Frémicourt, maire de Cambrai; — comte d'Estourmel, ministre de France en Colombie; — Dumont; — Merlin (Eugène), lieutenant-général; — Warein, propriétaire.

(1) Plus de collége départemental.
(2) Réélection par suite de la nomination de M. Martin comme avocat-général.
(3) Idem comme procureur-général.

ÉLECTION DU 4 AOUT 1835.

Collége de Cambrai (ville). — M. d'Haubersart, maître des requêtes.

ÉLECTIONS DU 4 NOVEMBRE 1837.

MM. Delespaul; — Josson, président du tribunal de première instance de Lille; — Hennequin; — comte de Montozon; — Martin, ✲; — comte Roger (Edmond); — de Lamartine; — Taillandier; — Corne, président du tribunal de 1.re instance de Douai; — Taillandier (1); — Warein.

ÉLECTION DU 3 FÉVRIER 1838.

Collége d'Avesnes. — M. Marchant, ancien notaire à Maubeuge.

ÉLECTION DU 3 MARS 1838.

Collége de Dunkerque (arrondissement). — M. Louis de Staplande, propriétaire à Bergues.

ÉLECTIONS DU 2 MARS 1839.

MM. Delespaul; — Lestiboudois (Thémistocle), docteur en médecine à Lille; — le vicomte de Villeneuve (O. ✲), ancien préfet du Nord; — le comte de Montozon; — Martin, ✲, garde-des-sceaux, ministre de la justice et des cultes; — comte Roger; — Louis de Staplande; — Taillandier; — Corne; — Dumont; — Marchant; — Warein.

ÉLECTIONS DU 9 JUILLET 1842.

MM. Delespaul; — Lestiboudois (Thém.); — le vicomte de Villeneuve; — le comte de Montozon; — Martin, ✲; — comte Roger; — de Staplande; — d'Haubersart, conseiller d'État; — Corne; — de Maingoval, propriétaire à Valenciennes; — Berryer fils, avocat à Paris (2).

ÉLECTION DU 24 SEPTEMBRE 1842.

Collége d'Hazebrouck. — M. Béhaghel, membre du Conseil général du département et maire de Bailleul.

ÉLECTIONS DU 1.er AOUT 1846.

Premier arrondissement électoral; Lille (ville), cantons centre et ouest. — M. Delespaul, substitut du procureur du roi à Lille, membre du Conseil général du département.

(1) A opté pour Cambrai.
(2) A opté pour un autre département.

2.e — *Lille (ville), cantons nord-est, sud-est et sud-ouest.* — M. Lestiboudois, Thémistocle, docteur en médecine à Lille, membre du Conseil général du département.

3.e — *Lille (arrondissement, moins les cantons de la ville).* — M. le vicomte de Villeneuve (O. ✲), membre de l'Institut et du Conseil général du Var, ancien préfet du Nord.

4.e — *Douai (ville).* — M. Bommart, ✲, ingénieur en chef, inspecteur de l'École royale des ponts-et-chaussées.

5.e — *Douai (arrondissement), moins les trois cantons de la ville.* — M. Martin (du Nord), (G. ✲), garde-des-sceaux, ministre de la justice et des cultes.

6.e — *Dunkerque (ville) deux cantons.* — M. le comte Roger, Edmond, ✲, ancien secrétaire d'ambassade.

7.e — *Dunkerque (arrondissement), moins les deux cantons de la ville.* — M. Dehau de Staplande, Louis, membre du Conseil général du département.

8.e — *Cambrai (ville), deux cantons.* — M. le vicomte d'Haubersart, ✲, conseiller d'État en service ordinaire.

9.e — *Cambrai (arrondissement), moins les deux cantons de la ville.* — M. le vicomte de St.-Aignan, (O. ✲), conseiller d'État en service ordinaire, ancien préfet du Nord.

10.e — *Valenciennes (arrondissement).* — M. le baron de Maingoval, ancien officier.

11.e — *Avesnes (arrondissement).* — M. Béhio, Armand, ✲, directeur de la comptabilité au ministère de la marine.

12.e — *Hazebrouck (arrondissement).* — M. Plichon, ✲, avocat, docteur en droit.

CONSEIL D'ÉTAT.

Président. M. le garde-des-sceaux.

Vice-Président. M. le baron Girod (de l'Ain (G. ✲) pair de France.

Vice-Présidents des comités. Le comte Bérenger (G. O. ✲) pair, vice-président du comité des finances ; — le baron de Fréville (G. O. ✲), pair, vice-président du comité du commerce, de l'agriculture et des travaux publics ; — Maillard (G. O. ✲), pair, vice-président du comité de l'intérieur et de l'instruction publique ; — vicomte de Préval (G. ✲), pair, lieutenant-général, vice-président du comité de la guerre et de la marine ; — Vivien (O. ✲), député, vice-président du comité de législation.

Conseillers-d'Etat en service ordinaire.

MM.
Kératry (O. ✲), pair.
Comte Jacqueminot de Ham (G. O. ✲) pair.
Macarel (O. ✲),
Taboureau (O. ✲).
Comte de Janzé (O. ✲).
Fumeron d'Ardeuil (O. ✲).
Vitet (O. ✲), député.
Réal (Félix), ✲, député.
Comte O'Donnel, ✲.
Baron Baude (O. ✲), député.
Denoyer (Ch.) (O. ✲).

MM.
Vicomte de Chasseloup-Laubat (O. ✲), député.
Boulay (J.) (Meurthe) (O. ✲).
V.te d'Haubersart, ✲, député.
Lanyer, ✲, député.
Mottet, ✲, député.
Tournouër, ✲.
Rivet, ✲, député.
Vincens (O. ✲).
Janvier, ✲, député.
Baron Tupinier (G. O, ✲), dép.
Marchand. ✲.
V.te de St-Aignan (O. ✲), dép.

Conseillers-d'Etat en service extraordinaire autorisés à participer aux travaux des comités et aux délibérations du conseil.

MM.
Legrand (G. O. ✲), sous-secrétaire-d'état au département des travaux publics.
Passy (A.) (C. ✲), sous-secrétaire-d'état au département de l'intérieur.
Baron Martineau des Chenetz (G. O. ✲), sous-secrétaire-d'état au département de la guerre.
Calmon (G. O. ✲), député, directeur-général de l'administration de l'enregistrement et des domaines.
Mignet (C. ✲), garde des archives au ministère des affaires étrangères.
Baron Delaire (C. ✲), directeur du contentieux des finances.
Baron Dupin (Ch.) (G. O. ✲), pair, membre du conseil de l'amirauté.
Baron Rodier (C. ✲), directeur de la comptabilité générale des finances.

MM.
Comte Schramm (G. O. ✲), pair, lieutenant-général, membre du comité consultatif de l'infanterie.
Saint-Marc-Girardin (O. ✲), député, conseiller-titulaire de l'université.
Vatout (C. ✲), président du conseil des bâtiments civils.
Boursy (C. ✲), directeur-général de l'administration des contributions indirectes.
Gréterin (C. ✲), directeur-général de l'administration des douanes.
Cordier (C. ✲), pair, membre de l'Institut, inspecteur-général des mines.
Baumes, ✲, député, ancien préfet, membre du conseil supérieur de santé.
Camille Paganel (C. ✲), député, secrétaire-général du ministère de l'agriculture et du commerce.

Desclozeaux (O. ✲), secrétaire-général du ministère de la justice.
Dessauret (O. ✲), député, directeur de l'administration des cultes.
Vicomte Siméon (O. ✲), député, directeur-général de l'administration des tabacs.
Le préfet de la Seine et le préfet de police, pour les affaires concernant le département de la Seine.

Maîtres des requêtes en service ordinaire.

MM.
De Cheveigné (O. ✲).
De Jouvencel, ✲, député.
Germain, ✲.
Duc de Marmier, ✲.
Paravey, ✲.
Baron Portal, ✲.
Baron Lucas, ✲.
Baron Lelorgne d'Ideville (O. ✲) député.
Vicomte Debonnaire de Gif, ✲.
Bocchené-Lefer.
Pagès.
Ternaux (Mortimer) (O. ✲),
Guilhem (Achille) (O. ✲).
Hély d'Oissel, ✲.
Raulin, ✲.

MM.
Pérignon, ✲.
Vuillefroy, ✲.
Thierry, O. ✲.
Louyer-Villermay, ✲.
Cornudet, ✲.
François.
Montaud, ✲.
Masson, ✲.
Vicomte Redon de Beaupréau.
Boulatignier, ✲.
Laffon de Ladébat, ✲.
De Sahune, ✲, député.
Gomel.
Calmon, ✲.
Comte Hallez-Claparède, député.

Maître des requêtes, secrétaire-général du Conseil-d'Etat. — M. Prosper-Hochet, ✲.

Maîtres des requêtes en service extraordinaire autorisés à prendre part aux travaux des comités et aux délibérations du conseil.

MM.
Le Bœuf (O. ✲), directeur des fonds et de la comptabilité de la Légion-d'Honneur.
De Jussieu, ✲.
Baron Desmousseaux de Givré, ✲, député.
Lacoudrais (O. ✲), député, membre du conseil d'amirauté.
Decrusy, ✲, directeur au ministère de la justice.

MM.
Mahérault (O. ✲), directeur au ministère de la guerre.
Génie (C. ✲), chef du cabinet du ministère des affaires étrangères.
Cauchy (O. ✲), garde des archives de la chambre des pairs.
Thomas (C. ✲), payeur central du trésor public.
Carihant.

Comte de Gasparin (Agénor), ✲, député.
Marec (O. ✲), sous-directeur au ministère de la marine.
Tripier (Félix), ✲.
Duboys (Emile), ✲.
Comte de Luçay, ✲.
Comte E. de Caffarelli.
Boivin, ✲.
Anthoine.
Nisard, ✲, député, chef de division au ministère de l'instruction publique.
De Chanteloup, ✲.
Cerclet, ✲, secrétaire-rédacteur de la chambre des députés.
Robillard.
Baron de Septenville.
Fleuriau (C. ✲), directeur au ministère de la marine.
Lerminier, ✲, professeur au Collége de France.
Cuvier, ✲, sous-directeur à l'administration des cultes.
De Wailly, ✲, inspecteur-général de la Liste civile.
Comte Faye, ✲.
Goupil.
Monnier, ✲.
Chaucheprat (O. ✲), chef de la division du secrétariat du ministère de la marine.
Le Bertre, ✲, directeur à l'intendance générale de la Liste civile.
De Cheppe (O. ✲), chef de division au ministère des travaux publics.
Rendu (C. ✲), conseiller titulaire de l'Université.
Crétu (O. ✲).
Cavé (O. ✲), chef de la division des beaux-arts au ministère de l'intérieur.
De Lavergne (O. ✲), sous-directeur au ministère des affaires étrangères.
Allard (O. ✲), député, lieutenant-colonel du génie.
De Lagravière, inspecteur-général des établissements de bienfaisance.
Baron de Beaulieu (O. ✲), membre de la commission consultative des colonies.
De Bussière (Léon), membre de la commission des archives départementales.
Sénac, ✲, chef de division au ministère du commerce.
Vicomte Camus de Martroy, membre du conseil supérieur des établissements généraux de bienfaisance.
Brame, membre du conseil supérieur de santé.
Vicomte de Tascher.
Langlois, ✲, chef de division au ministère du commerce.
Meilheurat, ✲, député, directeur au ministère de la justice.
Garnier-Dubourgneuf, ✲, idem.
Vuitry, sous-directeur à l'administration des cultes.
Marbot.
Avril (O. ✲), inspecteur divisionnaire adjoint des ponts-et-chaussées
Boulage, ✲, chef de division au ministère des travaux publics.
Boucher (C. ✲), directeur des ports.
De la Chauvinière (Léon), ✲, garde adjoint des archives de la chambre des pairs.
Crignon de Montigny, membre de la commission administrative des chemins de fer.

Nouton (O. ✲), directeur du cabinet du ministère des finances.
De la Cour, ✲, sous-directeur à l'administration des cultes.
Evrard de Saint-Jean (O. ✲), intendant militaire, directeur au ministère de la guerre.
Rhoné (Léon).
Andrey, ✲, sous-directeur au ministère des finances.
Marquis de Chantérac, ancien sous-préfet.
De Noue (O. ✲), chef de division au ministère des travaux publics.
Revaisson, chef du secrétariat au ministère de l'instruction publique.
Frémy, ✲, membre de la commission administrative des chemins de fer.
Du Berthier.
Comte Dubois, ✲, directeur des travaux publics en Algérie.
De Vandeul.
Comte d'Ormesson.
Salmon.
Baron de Chateaubourg.
Périer (Ed).
Ladoucette.
Richaud.
Halgan.
Comte Dupleix de Mézy, ✲.
Le Tellier.
De Lalleau, ✲, membre de la commission administrative des chemins de fer.
Guérard (O. ✲), directeur-adjoint au ministère de la guerre.
Chasseriau, ✲, historiographe de la marine.
Leclercq, ✲, chef du cabinet du ministère de l'intérieur.
Dutens, ✲, ancien sous-préfet.
Foucher, Victor (O. ✲), mem- du conseil supérieur d'administration de l'Algérie.
Jourdan (C. ✲), préfet des Basses-Alpes.
Randoin, ✲, inspecteur-général des prisons.

MINISTÈRES.

PRÉSIDENCE DU CONSEIL.

M. le maréchal duc de Dalmatie (G. ✲), pair de France, *Président du Conseil.*

DÉPARTEMENT DE LA GUERRE.

MM. Moline de Saint-Yon (G. O. ✲), lieutenant-général, pair de France, *ministre.* — Martineau des Chenetz (G. O. ✲), conseiller-d'état, *sous-secrétaire-d'état.*

DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE ET DES CULTES.

MM. Martin (du Nord) (G. ✲), député, *garde-des-sceaux ;* — Desclozeaux (O. ✲), conseiller-d'état, *secrétaire-général, commissaire du roi au sceau.*

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

M. Guizot (G. ✲), député, membre de l'Académie française, *ministre.*

DÉPARTEMENT DE LA MARINE ET DES COLONIES.

MM. le vice-amiral baron de Mackau (G. ✲), pair de France, *ministre;* — Jubelin (G. O. ✲), conseiller-d'état, commissaire-général de la marine, *secrétaire-général.*

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR.

MM. le comte Duchâtel (Tanneguy), (G. ✲), député, *ministre;* — Passy (A.) (C. ✲), député, *sous-secrétaire-d'état.*

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS.

MM. Dumon (C. ✲), député, *ministre;* — Legrand (G. O. ✲), *sous-secrétaire-d'état.*

DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.

MM. Cunin-Gridaine (G. O. ✲), député, *ministre;* — Paganel, (C. ✲), conseiller-d'état, *secrétaire-général.*

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

M. le comte de Salvandy (G. ✲), député, membre de l'Académie française, *ministre, grand-maître de l'Université.*

DÉPARTEMENT DES FINANCES.

MM. Lacave-Laplagne (G. ✲), député, *ministre;* — de Saint-Julle de Colmont (O. ✲), *secrétaire-général.*

ADMINISTRATION DES REVENUS PUBLICS.

ENREGISTREMENT ET DOMAINES. — M. Calmon (G. O. ✲), conseiller-d'état, *directeur-général.*

DOUANES. — M. Gréterin (C. ✲), conseiller-d'état, *directeur-général.*

CONTRIBUTIONS INDIRECTES. — M. Boursy (C. ✲), conseiller-d'état, *directeur-général.*

TABACS. — M. le vicomte Siméon (C. ✲), maître des requêtes, *directeur-général.*

POSTES. — M. Comte (C. ✲), conseiller-d'état, *directeur-général.*

FORÊTS. — M. Legrand (de l'Oise), (C. ✲), *directeur-général.*

CONTRIBUTIONS DIRECTES. — M. Laurence, (O. ✲), *directeur-général.*

ORGANISATION ADMINISTRATIVE.

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Le département du Nord, dont le chef-lieu est Lille, est divisé en sept arrondissements de sous-préfecture, ayant pour chefs-lieux Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes.

Ce département a eu successivement pour préfets :

M. JOUBERT, ex-constituant, nommé à la création, et depuis commissaire-général des relations commerciales en Hollande.

M. DIEUDONNÉ, officier de la Légion-d'Honneur, membre du Tribunat, nommé le 3 pluviôse an IX, décédé à Saint-Saulve le 27 vendémiaire an XIV.

M. DE POMMEREUL, général de division, membre de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet d'Indre-et-Loire, nommé le 16 frimaire an XIV, et depuis conseiller-d'état, directeur-général de l'imprimerie et de la librairie.

M. le baron DUPLANTIER, officier de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet des Landes, nommé le 30 novembre 1810, décédé à Paris le 6 février 1814.

M. comte BEUGNOT a administré le département pendant le premier trimestre de 1814, comme conseiller-d'état en mission.

M. le baron SIMÉON, grand-officier de la Légion d'Honneur, chevalier de l'ordre royal de Saint-Hubert de Bavière, nommé le 2 mai 1814, et depuis pair de France et ministre-d'état.

M. DUPONT-DELPORTE, maître des requêtes au conseil-d'état, nommé le 22 mars 1815.

M. DUPLEIX DE MÉZY, commandeur de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, nommé le 12 juillet 1815, depuis conseiller-d'état, directeur-général des postes.

M. le comte de RÉMUZAT, grand'croix de l'ordre royal de Saint-Hubert de Bavière, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet de la Haute-Garonne, nommé le 5 février 1817.

M. le comte H. DE MURAT, conseiller-d'état, commandeur de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, nommé le 9 janvier 1822.

M. le vicomte Alban DE VILLENEUVE-BARGEMONT, conseiller-d'état,

officier de la Légion-d'Honneur et chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, auparavant préfet de la Loire-Inférieure, nommé le 3 mars 1828.

M. le vicomte DE VILLIERS DU TERRAGE, ancien préfet, nommé le 19 août 1830.

M. le baron MÉCHIN, conseiller-d'État, membre de la chambre des députés, ancien préfet, nommé le 17 novembre 1830.

M. le vicomte DE SAINT-AIGNAN, conseiller-d'état, nommé le 30 janvier 1839.

Préfet. M. le baron Maurice Duval, pair de France, conseiller-d'état, grand-officier de l'ordre de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre de la Couronne-de-Fer.

Secrétaire-général. M. le baron de Bry.

Conseil de Préfecture. MM. le Préfet, président; — Legrand; — Derbigny; — d'Hornoy; — Guilbert-Estevez, ✲; — V. Balson.

Conseil général du département.

D'après la loi du 22 juin 1833, le Conseil général du département du Nord est composé de trente membres, ainsi répartis dans les sept arrondissements : Dunkerque, 3 ; — Hazebrouck, 4 ; — Lille, 8 ; — Cambrai, 4 ; — Avesnes, 4; — Douai, 3 ; — Valenciennes, 4.

Ces trente membres sont :

MM. de Staplande, Louis, propriétaire à Bergues, et membre de la chambre des députés.
Ferrier, (O. ✲), pair de France à Paris.
Lemaire, avocat à Dunkerque.
Cleenewerck, ✲, propriétaire et maire à Hazebrouck.
Béhaghel, Louis, négociant et propriétaire à Bailleul.
Deschodt, avocat à Hazebrouck.
Degruson, Benjamin, propriétaire à Merville.
Lestiboudois, membre de la chambre des députés à Lille.
Smet, Jean-Baptiste, ✲, propriétaire à Lille.
Delespaul, substitut du procureur du roi à Lille, et membre de la chambre des députés.
Defontaine, Louis, ✲, ancien notaire à Lille.
Parrayon-Champon, propriétaire à Roubaix.
Coget, fabricant de sucre indigène à Marquillies.
Mimerel, ✲, négociant à Roubaix.
Defontaine, Ed., ✲, ancien président et prop. à Marquette.
François-Deloffre, ✲, propriétaire à Cambrai.
Béry, ✲, propriétaire à Cambrai.
Desmoutier, propriétaire à Viesly.

MM. Mouton, avocat à Cambrai.
Hannoye, avocat à Avesnes.
Marchant, propriétaire à Maubeuge.
Piette, propriétaire au Quesnoy.
George, propriétaire à Avesnes.
Le comte de Montozon, ✲, pair de France à Lallaing.
Danel, premier avocat-général à Douai.
Choque, propriétaire à Douai.
Boulanger, juge au tribunal civil à Valenciennes.
Hamoir-Boursier, négociant à Valenciennes.
Desespringalle, propriétaire à Saint-Amand.
Lécuyer, ✲, président du tribunal de première instance à Valenciennes.

Ces membres, nommés pour neuf ans, doivent être renouvelés par tiers tous les trois ans.

Conformément aux dispositions de la loi du 22 juin 1833, le Conseil, général, dans sa session de 1834, la première qui a suivi son élection, a divisé les cantons ou circonscriptions électorales du département en trois séries, pour le renouvellement de ses membres.

Le 23 juillet 1834, M. le Préfet, en conseil de préfecture et en séance publique, a procédé au tirage au sort desdites séries, pour régler l'ordre de renouvellement.

Les première et deuxième séries ont été renouvelées en décembre 1836 et 1839 ; la troisième l'a été en 1842.

Série à renouveler en 1848.

Cantons de Bergues, Hondschoote et Wormhoudt, M. de Staplande.
——— Cassel et Steenvoorde, M. Deschodt.
——— Lille Sud-Ouest et Haubourdin, M. Delespaul.
——— Lannoy et Roubaix, M. Mimerel.
——— Tourcoing Nord et Sud, M. E. Defontaine.
——— Le Cateau, M. Mouton.
——— Landrecies, Le Quesnoy Est et Ouest, M. Piette.
——— Solre-le-Chateau et Trélon, M. George.
——— Douai-Sud et Arleux, M. Choque.
——— Condé, M. Lécuyer.

Série à renouveler en 1851.

Cantons de Dunkerque-Est et Ouest, M. Lemaire.
——— Merville, M. Degruson.
——— Lille Centre et Ouest, M. Lestiboudois.
——— Armentières et Quesnoy-sur-Deule, M. Defontaine.

CANTONS DE CYSOING et PONT-A-MARCQ, M. Parrayon-Champon.
———— CAMBRAI EST et OUEST, M. François.
———— AVESNES NORD, SUD et BERLAIMONT, M. Hannoye.
———— DOUAI NORD et MARCHIENNES, M. de Montozon.
———— VALENCIENNES EST et NORD, M. Hamoir-Boursier.
———— SAINT AMAND, rive droite et rive gauche, M. Desespringalle.

Série à renouveler en 1854.

CANTONS DE GRAVELINES et BOURBOURG, M. Ferrier.
———— BAILLEUL NORD-EST et SUD-OUEST, M. Behaghel.
———— HAZEBROUCK NORD et SUD, M. Cleenewerck.
———— LILLE NORD-EST et SUD-EST. M. Smet.
———— LA BASSÉE et SECLIN, M. Coget.
———— CARNIÈRES et SOLESMES, M. Desmoutier.
———— CLARY et MARCOING, M. Bery.
———— BAVAI et MAUBEUGE, M. Marchant.
———— DOUAI OUEST et ORCHIES, M. Danel.
———— VALENCIENNES SUD et BOUCHAIN, M. Boulanger.

BUREAUX DE LA PRÉFECTURE.

PREMIÈRE DIVISION.

Chef, M. Mallebrancq.

BUREAU DES FINANCES.

Chef, M. Strub.
Expéditionnaires, MM. Foulon, — Vanderhelle, — Martel.

ATTRIBUTIONS. Contributions directes; — répartement et sous-répartement; — jugement des réclamations; — emploi des fonds de non-valeurs; — nomination des percepteurs; — cadastre parcellaire. = Contributions indirectes; — droits sur les boissons; — droits d'entrée; — culture du tabac; — droit de vérification des poids et mesures. = Octrois municipaux; — personnel et administration; — douanes; — saisies dans l'inrieur; — autorisation de former des établissements dans les lignes. = Communes; — administration et comptabilité; — réglement des budgets; — apurement des comptes; — administration des biens et des bois communaux; — nomination des receveurs. = Fabriques des églises; — administration des biens; — donations, legs et fondations pieuses. = Enregistrement et timbre; — registres de l'état-civil. = Formation des budgets départementaux.

BUREAU DE COMPTABILITÉ.

Chef, M. N....
Sous-Chef, M. Lefebvre.
Expéditionnaire, M. Lezaire.

ATTRIBUTIONS. Délivrance des mandats sur les caisses publiques pour le paiement des traitements administratifs et des dépenses départementales ; — traitements des juges, des ministres du culte, etc.; — Frais de justice ; — tenue des registres de comptabilité ; — envoi aux divers ministères des situations mensuelles ; — confection des comptes annuels de dépenses du culte, de celles judiciaires et de celles départementales.

BUREAU DES DOMAINES ET HOSPICES.

Chef, M. Devaux.
Commis principal, M. Lechien.
Expéditionnaires, MM. Joly, — Bernard, — Duchatelet.

ATTRIBUTIONS. Domaine; — affaires contentieuses; — ventes de biens; — ventes d'objets mobiliers ; — révélations ; — successions dévolues à l'État ; — liquidations de dépenses. = Agence judiciaire du trésor public ; — correspondance ; — cautionnements ; — inscriptions hypothécaires. = Bois et forêts ; — délimitations ; droits d'usage ; — aliénations ; — ventes de coupes ; — défrichements. = Hospices, bureaux de bienfaisance, monts-de-piété ; — contentieux ; — régie des biens ; — administration ; — comptabilité; — réglement des budgets ; — apurement des comptes; — personnel des administrations, des agents comptables et des agents du service de santé. = Enfants trouvés et abandonnés ; — administration ; — comptabilité. = Caisses d'épargne ; — organisation.

DEUXIÈME DIVISION.

Chef, M. Deblock.

SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL ET POLICE.

Chef, M. Druez.

SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL.

Expéditionnaires, MM. Butin, — Breton, — Botto, — Saint-Aubert, — Mallebrancq fils.

ATTRIBUTIONS. Analyse et enregistrement à l'arrivée et au départ des dépêches et pétitions adressées au préfet et au conseil de préfecture ; — distribution dans les bureaux ; — état de situation des affaires en retard ; — renseignements à donner sur cette situation ; — clôture et départ de la correspondance ; — enregistrement et distribution du *Bulletin des Lois*,

des ordonnances royales et des *Actes administratifs de la Préfecture.* — tenue du registre aux arrêtés du conseil de préfecture ; — visas et légalisations. = Personnel des préfets, sous-préfets, secrétaires-généraux, conseillers de préfecture, conseillers généraux, conseillers d'arrondissement, maires, adjoints et conseillers municipaux ; — organisation administrative et renouvellement triennal ; — réunion des éléments de la session du conseil général et classement des papiers de ce conseil ; — congés des fonctionnaires, délégations ; — cérémonies religieuses et fêtes publiques ; — préséances. = Police de l'imprimerie et de la librairie, gravures et lithographies ; — journaux et écrits périodiques ; — bibliothèques publiques. = Théâtres. = Brevets d'invention. = Belles actions et traits de courage et de dévoûment. = Mouvement de la population ; — naturalisation et autorisation de domicile en France. = Exécution des lois sur les élections et sur le jury ; — convocation des jurés. = Mercuriales, subsistances ; — police de la boulangerie. = Agriculture ; — amélioration des chevaux ; — foires, marchés ; — sociétés savantes ; — beaux-arts ; — monuments historiques ; — archives ; — commerce ; industrie. = Ecole des arts et métiers ; — écoles polytechnique et militaire ; — école navale. = Conseils des prud'hommes. = Instruction publique ; — colléges royaux et communaux ; — collation des bourses ; — école normale ; — écoles primaires ; — salles d'asile ; — institution des sourds-muets et des aveugles. = Cultes ; — congrégations religieuses. = Art de guérir ; — écoles de médecine ; — réception des officiers de santé, pharmaciens, herboristes et sages-femmes ; — vaccine ; — épidémies ; — eaux thermales.

POLICE.

Sous-chef, **M. Vincent.**
Employé principal, **M. Lauridant.**
Expéditionnaire, **M. Plumecocq.**

Attributions. — Police générale, municipale et rurale ; — gardes-champêtres, gardes-messiers, gardes-particuliers. = Prisons ; — maison centrale de force et de correction ; — maisons de justice, d'arrêt et de correction ; — dépôts de sûreté ; — maisons de police municipale. = Réglements de police. = Crimes, délits. = Surveillance des forçats et condamnés libérés, des mendiants, vagabonds, et des filles publiques. = Asiles d'aliénés. = Médecine vétérinaire ; — école vétérinaire d'Alfort. = Commissions sanitaires des ports de Dunkerque et Gravelines. = Surveillance des voyageurs et des réfugiés étrangers. = Passe-ports à l'étranger ; — passe-ports gratuits ; — passe-ports avec secours de route ; = Permis de port-d'armes de chasse ; — louveterie. = Parcours et vaine pâture. = Échenillage. = État-civil ; — naissances, mariages, décès, reconnaissance et légitimation d'enfants. = Légion étrangère ; —

départs d'ouvriers pour l'Afrique; — transports d'armes et poudres. == Incendies; — pompiers soldés.

BUREAU MILITAIRE.

Chef, **M. N...**
Expéditionnaire, **M. Rudot.**

ATTRIBUTIONS. Recrutement de l'armée; — recensement des jeunes gens de la classe annuelle; — répartition du contingent; — tirage au sort; — conseil de révision; — remplacements; — substitutions; — mise en activité; — appels trimestriels des jeunes soldats en disponibilité; — frais de recrutement; vétérans et militaires libérés; — congés de renvoi; — congés de réforme; — congés absolus. == Insoumis et déserteurs. == Rapports avec les autorités militaires concernant les militaires retirés avec le traitement de réforme, la solde de retraite, et les veuves des militaires ayant droit à la pension. == Renseignements. == Contentieux de l'habillement des troupes; — service des étapes et convois militaires. == Logement des gens de guerre; — service des vivres et fourrages; — hôpitaux militaires; — dépôts d'armes; — poudres et salpêtres. == Créances de l'arriéré liquidées. == Chevaux de remonte. == Approvisionnements de siége; — vivres et fourrages; — abattage et transport de bois pour l'armement des places; — sommes à rentrer pour être distribuées aux créanciers; — dépenses d'occupation militaire; — comptes à régler. = Inscription maritime; — pensions des invalides de la marine. == Gendarmerie; — emplacement des brigades; — casernement à loyer; — indemnités de literies; — fourrages. == Garde nationale, — son service dans les places fortes.

TROISIÈME DIVISION.

Chef, **M. Demeunynck.**

BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS.

Chef, **M. Petit.**
Sous-chef, **M. Landrieu.**
Expéditionnaires, **MM. Baillœul, — Masurel, — St.-Leger, — Demeunynck fils.**

ATTRIBUTIONS. Routes royales et départementales. = Chemins de fer. == Navigation; — rivières et canaux navigables. == Ports maritimes. == Dessèchement. == Moulins à eau et usines; — leur établissement sous les rapports hydrauliques. = Grande voirie; — police, poids des voitures; — roulage; — barrières de dégel; — alignements; — amendes, etc.; — personnel du service des ponts-et-chaussées; — bacs et bateaux; — droits de navigation; — péages; — concessions; —

expropriation pour cause d'utilité publique. = Concession des mines et usines ; — traitement des substances minéralogiques ; — police et surveillance des exploitations ; — redevances fixes et proportionnelles ; — ouverture et exploitation des carrières, tourbières, etc. = Rivières non navigables ; — police et entretien. = Établissements insalubres et incommodes ; — formation ; — instruction des affaires et contentieux. = Reconnaissance, établissement, réparations et entretien des chemins vicinaux ; — travaux qui s'y rattachent ; — contentieux et exécution de la loi du 21 mai 1836. = Police de la petite voirie, comprenant les chemins non grandes routes, la voirie urbaine et la confection des plans d'alignement des rues des villes. = Travaux départementaux, communaux et d'hospices ; — examen des projets, surveillance et réglement des travaux ; — comptabilité, etc. = Servitudes imposées à la propriété pour la défense des places ; — instruction des affaires ; — poursuite des contraventions ; — conférences avec les ingénieurs civils et militaires. = Correspondance relative à l'exécution du traité des limites de la frontière et à la confection de la carte topographique. = Messageries ; — correspondance ; — exécution des ordonnances du roi des 4 février 1820 et 16 juillet 1828, relatives à la visite des voitures publiques sous le rapport de leur solidité. = Comptabilité.

ARCHIVES DU DÉPARTEMENT.

MM. Le Glay, ✲, *archiviste-général.* — Alph. Boussemart, employé à la section administrative.
Imprimeur de la préfecture, M. L. Danel, imprimeur du roi.
Graveur de la préfecture, M. Jouvenel, ✲.

Audiences de M. le Préfet.

Lundi, mercredi et samedi, de une heure à trois heures.
MM. les fonctionnaires sont reçus tous les jours.

Séances du Conseil de préfecture.

Lundi, mercredi et vendredi, à midi.

Huissier de la préfecture, le sieur Masquelier.
Concierge de l'hôtel, le sieur Louis Guillan.

SOUS-PRÉFECTURES ET CONSEILS D'ARRONDISSEMENT.

Les membres des conseils d'arrondissement sont élus pour six ans. Ils sont renouvelés par moitié tous les trois ans. Le conseil général, dans sa session de 1834, a divisé en deux séries les cantons de chaque arrondissement. Il a été procédé au tirage au sort pour régler l'ordre du

renouvellement entre les deux séries. Ce tirage a été fait par le Préfet en conseil de préfecture et en séance publique.

La 1.re série a été renouvelée au mois de décembre 1842.

La 2.e l'a été en décembre 1839.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Sous-préfet, M. Pierre Leroy, ✲.

Secrétaire, M. Morin.

Conseil d'arrondissement.

1.re série.

Bergues, M. Zylof d'Obigny, propriétaire à Bergues.

——— M. Delaroière, notaire à Bergues.

Hondschoote, M. Delaroière, doct. en méd. à Hondschoote.

2.e série.

Wormhoudt, M. Blanckaert, avocat à Wormhoudt.

Dunkerque Est, M. Mollet, propriétaire à Dunkerque.

——— ——— M. Declebsattel, avocat à Dunkerque

Dunkerque Ouest, M. Lemaire, colonel de la garde nationale à Dunkerque.

Bourbourg, M. Vandenbrouque, propriétaire à Bourbourg.

Gravelines, M. Torris, juge-de-paix à Gravelines.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Sous-préfet, M. Cuinat.

Secrétaire, M. Salomé.

Conseil d'arrondissement.

1.re série.

Hazebrouck Nord, M. Huyghe, Aimable, propriétaire à Hazebrouck.

Hazebrouck Sud, M. Warein, Louis, ✲, propriétaire à Hazebrouck.

Merville, M. Hennion, notaire à Estaires.

——— M. Duquenne, maire à La Gorgue.

Steenvoorde, M. Revel, Germain, propr. à Steenvoorde.

2.e série.

Bailleul Nord-Est, M. Lotthé-Vandewalle, négociant à Bailleul.

Bailleul Sud-Ouest, M. Cortyl, Benoit-Joseph, propriétaire à Bailleul.

Cassel, M. Vernimmen, maire de Zuytpeene.

——— M. Hemart, propriétaire à Cassel.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

M. le préfet remplit, pour cet arrondissement, les fonctions de sous-préfet.

Conseil d'arrondissement.

1.re série.
- Lille Centre, M. Verley, Charles, directeur de la banque à Lille.
- Lille Ouest, M. Dujardin, notaire à Lille.
- Lille Nord-Est, M. Kuhlmann, ✲, négociant à Lille.
- Lille Sud-Est, M. Richebé, Auguste, ✲, négociant à Lille.
- Lille-Sud-Ouest, M. Roussel, ✲, adjoint au maire à Lille.
- Armentières, M. Castrique, Jean-Baptiste, notaire à Armentières.
- Tourcoing Nord, M. Masurel, Carlos, négociant à Tourcoing.
- Tourcoing Sud, M. Defontaine, ancien notaire à Tourcoing.

2.e série.
- La Bassée, M. de Beaulaincourt, propriétaire à Sainghin-en-Weppes.
- Cysoing, M. Brame, Jules, maître des requêtes au conseil d'état à Lille.
- Haubourdin, M. le comte d'Hespel, Adalbert, propriétaire à Haubourdin.
- Lannoy, M. Lefebvre, Julien, ✲, négociant à Hem.
- Pont-à-Marcq, M. Desmoutier, propriétaire à Mons-en-Pévèle.
- Quesnoy-sur-Deûle, M. Fretin-Vrambout, maire à Quesnoy sur-Deûle.
- Roubaix, M. Wattine-Wattel, négociant à Roubaix.
- Seclin, M. Collette, maire de Seclin.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Sous-préfet, M. de Contencin (O. ✲).
Secrétaire, M. Pourpoint.

Conseil d'arrondissement.

1.re série.
- Marcoing, M. Boulanger, Edouard-Amédée, cultivateur et propriétaire à Doignies.
- Solesmes, M. Vallez, Nicolas-François, propriétaire à Briastre.
- Clary, M. Vatin-Lanthiez, propriétaire à Haucourt.
- —— M. Millot, Philippe-François, notaire à Walincourt.
- Carnières, M. Tellier, brasseur à Carnières.
- Cambrai Est, M. Leroy, Auguste, notaire à Cambrai.

2.e série.
Cambrai Ouest, M. Lallier, négociant à Cambrai.
Le Câteau, M. Boudart-Horrie, négociant au Câteau.
———— M. Bricout, Léopold, cultivateur à Catillon.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Sous-préfet, M. Dausse (O. ✲).
Secrétaire, M. Mantoulé.

Conseil d'arrondissement.

1.re série.
Avesnes Nord, M. Devise, propriétaire à Avesnes.
Avesnes Sud, M. Clavon, avocat à Avesnes.
Bavai, M. Crapez, Martial, négociant à Bavai.
Berlaimont, M. Deroisin, maire à Boussières.
Maubeuge, M. Bottiau, Nic.-Rupert, pr. et maire à Maubeuge.

2.me série.
Le Quesnoy Est, M. Boy, Casimir, propr. au Quesnoy.
Le Quesnoy Ouest, M. Honoré, juge-de-paix au Quesnoy.
Trélon, M. Legrand, Théophile, filateur à Fourmies.
Solre-le-Château, M. Delebecke, notaire et maire à Solre-le-Château.
Landrecies, M. Vendois, médecin à Maroilles

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Sous-préfet, M. David.
Secrétaire, M. Deligny.

Conseil d'arrondissement.

1.re série.
Arleux, M. Lepeuple, notaire à Arleux.
Marchiennes, M. le baron de Bouteville, ✲, ancien sous-préfet, et cultivateur à Hornaing.
Orchies, M. Hennion, brasseur à Orchies.
———— M. Josson, Gilbert, brasseur à Orchies.

2.me série.
Douai Nord, M. Bommart, négociant à Douai.
———— M. Lequien, docteur en médecine à Douai.
Douai Ouest. M. Dumarquez, maire à Esquerchin.
———— M. Evain (C. ✲), maire de Douai.
Douai Sud, M. Tarlier, notaire à Douai.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Sous-préfet, M. le baron Petit de la Fosse, ✲.
Secrétaire, M. Lamy.

Conseil d'arrondissement

1.re série.
- Condé, M. Benezech de Saint-Honoré, propriétaire à Vieux-Condé.
- Condé, M. De Gheugnies, Amé, propriétaire à Condé.
- Saint-Amand, rive droite, M. Baligand, notaire à Mortagne.
- ——— rive gauche, M. Souquet-Hornez, conseiller à la cour royale à Douai.

2.me série.
- Valenciennes Est, M. Brabant-Pureur, fabricant de sucre à Onnaing.
- Valenciennes Nord, M. Miot, greffier du tribunal de commerce à Valenciennes.
- Valenciennes Sud, M. Dupire, notaire à Valenciennes.
- Bouchain, M. Bouchez, notaire à Bouchain.
- ——— M. Deslinsel, cultivateur à Denain.

ADMINISTRATION MUNICIPALE.

Les membres des conseils municipaux sont classés dans les tableaux qui vont suivre d'après le nombre de suffrages qu'ils ont obtenus aux élections de 1843 et 1846.

Pour ne point interrompre l'ordre des numéros, nous avons conservé dans lesdits tableaux, à la place qu'ils doivent occuper, les noms des maires et adjoints, quoique ces noms figurent déjà en tête de chacune des municipalités ci-après indiquées.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

DUNKERQUE.

Maire, M. Mollet.

Adjoints, MM. Regodt ; — Lefebvre.

Conseil municipal. — MM. Dupouy, Guillaume ; — Lemaire, André ; — Mollet, Jean-Charles ; — Carlier, Louis ; — Philippe, Jean-Baptiste ; — Meneboo, Pierre ; — Darras, François ; — Daudruy, Louis ; — Delattre, François ; — Bouly de Lesdain, Alexandre ; — Lefebvre, Pierre ; — Herrewyn, Pierre ; — Cuel, Charles ; — Beck, Jean ; — Quillacq, Louis ; — Collet, Charles ; — Salomez, Daniel ; — Bourdon, Constant ; — Morel, Benjamin ; — Chaveron, Raymond ; — Tacquet, Pierre : — Regodt, Joseph ;

— Delaetre, Joseph ; — Verleye, Auguste ; — Petyt, Auguste ; — Feron, Hector ; — Beck, Philippe.

Secrétaire en chef de la mairie, M. C. Pieters.

BERGUES.

Maire, M. Demeezemaker.

Adjoints, MM. Choqueel ; — N...

Conseil municipal. — MM. Christiaens, Laurent ; — Joos, Louis ; — Chocqueel, Jean ; — Vernaelde, Henri ; — Delaroière, Charles ; — De Staplande, Louis ; — Wenis, Henri ; — Debaecker, Louis ; — Pluvier, Jean ; — Demeezemaker, Stanislas ; — Vandroy, Philippe ; — Demazière, Bernard ; — Verley, Désiré ; — Planckeel, Martin ; — Claeys, Jean ; — Godefroid, Louis ; — Zylof, Henri ; — Vandewynckel, Louis ; — Mouvau, Jean ; — Modewyck, Benjamin ; — Cousyn, Robert ; — Vareilles, François ; — Stellamans, Jacques.

Secrétaire de la mairie, M. Guilbert.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

HAZEBROUCK.

Maire, M. Cleenewerck, ✻.

Adjoints, MM. Prévost ; — Pouvillion.

Conseil municipal. — MM. Pouvillion, Charles ; — Vandewalle, Désiré ; — Thibaut, Pierre ; — Warein, Louis ; — Schmit, Bernard ; — Deberdt, César ; — Kien, Adolphe ; — Bollart, Auguste ; — Massiet-Dubiest, Louis ; — Huyghe, Aimable ; — Lemettre, François ; — Cleenewerck, Henri ; — Quenson, Augustin ; — Vandewalle, Louis ; — Leclercq, Antoine ; — Clodorez, Dominique ; — Delhecq, Pierre ; — Prevost, Henri ; — Smagghe, Louis ; — Dehaine, Henri ; — Debuyser, Justin ; — Omaere, Louis ; — Houvenaghel, Louis.

Secrétaire en chef de la mairie, M. Réant.

BAILLEUL.

Maire, M. Stoppelgast.

Adjoints, MM. Cordonnier ; — De Coussemaker.

Conseil municipal. — MM. Plichon, Ignace ; — Stoppelgast, Louis ; — Flahaut-Decool ; — Flahaut-Hennion ; — De Coussemaker, Henri ; — De Coussemaker, Louis ; — Declercq, Désiré ; — Colpart-Vanlerberghe ; — Potier, Benjamin ; — Leurs-Serlooten ; — Hié-Vandermersch ; — Cauwelier, Louis ; — Tant, Jacques ; —

Michel-Berteloot; — Verheyleweyen-Serleys ; — Lebleu, Joseph; Gillis-Decherf ; — Delangre, François ; — Cordonnier, Napoléon ; — Rossert, Jean ; — Leroy, Auguste ; — Huwette, Alexis ; — Dequidt, Charles.

Secrétaire de la mairie, M. Leroy.

ESTAIRES.

Maire, M. Robichez.

Adjoints, MM. Duflos ; — Deroy.

Conseil municipal. — MM. Robichez-Tyrant ; — Hennion-Delbecque ; — Deroy, Alexandre ; — Duflos-Deschodt ; — Beccue-Vaast ; — Leconte-Dupont ; — Decleene, Auguste ; — Lerouge, Xavier ; — Descamps-Delcambre ; — Ledieu-Hadou ; — Lemaire, Augustin ; — Taffin-Peuvion ; — Gruson-Brou ; — Vieren, François ; — Depecker-Ridez ; — Leclercq-Flahaut ; — Lesage, Aimable ; — Galiot, Aimable ; — Loridan-Hullebert ; — Guise-Mequignon ; — Rohart, Louis ; — Singer-Loridan ; — Salomé-Defontaine.

Secrétaire de la mairie, M. Courdent.

MERVILLE.

Maire, M. Verhague.

Adjoints, MM. Delassus ; — Boudville-Wiscart, ✲.

Conseil municipal. — MM. Degruson, Benjamin; — Hautecœur-Barizel ; — Verhaeghe-Ledien ; — Suttun, Louis ; — Duquenne-Delassus ; — Roussel-Desprez ; — Malvache-Porcq ; — Olivier, Alphonse ; — Arnould, Henri ; — Boudville-Wiscart ; — Delassus-Vanderbergue ; — Deroo-Cauliez ; — Duvette, Jean-Baptiste ; — Variscotte-Dubois ; — Becu-Loutre ; — Taquet-Delebarre ; — Hue, Maurice ; — Deroide-Martin ; — Dupond-Leduc ; — Senellart-Panier ; — Clarisse-Piat ; — Yon-Hadou ; — Léturgie-Mathieu.

Secrétaire de la mairie, M Arnould.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

LILLE.

Maire, M. Bigo, ✲.

Adjoints, MM. Roussel, ✲ ; — Richebé, ✲ ; — Bommart ; — Paillart.

Conseil municipal.—MM. Bernard-Rouzé; — Dourlen, Auguste; — Brame, Louis; — Blocquel, Simon ; — Poirel, Antoine ; —

Gentil, Nicolas; — Delesalle, Aimé; — Barrois, François; — Roussel, Persévérant; — Kolb, Charles; — Richebé, Auguste; — Godefroy, Théodore; — Huet, Charles; — Champon, César; — Bonte, Pierre; — Castelain, Jean-Baptiste; — Bernard, Henri; — Dujardin, Stanislas; — Dénisart, Adolphe; — Loiset, Alexandre; — Masurel, Jean-Baptiste; — St.-Leger, Philippe; — Bommart, Alexandre; — Scrive, Antoine; — Delattre, Auguste; — Crespel, André; — Delespaul, Edouard; — Fevez, César; — Descat, Floris; — Smet, Jean-Baptiste; — Bigo, Louis; — Dorémieux, Charles; — Heddebault, Géry; — Paillart, Thomas; — Verley, Charles; — Lambert, Charles; — Wacrenier, César.

Secrétaire de la mairie, M. Grodée.

COMINES.

Maire, M. Lambin.

Adjoints, MM. N...., N....

Conseil municipal. — MM. Lambin, Louis; — Desbonnets, Pierre; — Dumortier-Toulemonde; — Meurillon, Augustin; — Reumaux, Louis; — Roger, Augustin; — Catteau-Lauwick; — Desprez-Damase; — Caullié-Ployart; — Lambin, Ignace; — Ghesquière Van Elslande; — Hassebroucq-Hovyn; — Cuvelier-Pagès; — Froidure fils, Auguste; — Goesnau, Pierre; — Capelle-Ghesquière; — Delbecque, Louis; — Cuvelier, Edouard; — Capelle, fils, Louis; — Desbonnets, Jean-Baptiste; — Dumortier-Leclercq; — Pollet-Delebecque; — Montaigne-Delpierre.

Secrétaire de la mairie, M. Marcotte.

ARMENTIÈRES.

Maire, M. Dansette-Leblon.

Adjoints, MM. Delebois; — Mahieu.

Conseil municipal. — MM. Cordonnier-Pragnet; — Wanin-Sibiette; — Mahieu-Delangre; — Beghin-Duflos; — Parent, Jean-Baptiste; — Roussel, Charles; — Delebois, Antoine; — Walckiers-Obert; — Walbecq-Lecat; — Castrique, Jean-Baptiste; — Butruy-Luthun; — Bayart-Morel; — Six-Flipo; — Dansette-Leblon; — Ghesquier, Edouard; — Deloince-Boutry; — Delangre-Deroubaix; — Thery, Lucien; — Descornez, Achille; — Butin, Louis; — Dillies-Delacroix; — Casy, Alexandre; — Bayart, Charles.

Secrétaire de la mairie, M. Delecambre.

ROUBAIX.

Maire, M. N....

Adjoints, MM. N...., N....

Conseil municipal. — MM. Delattre, Henri; — Selosse, Jean-Baptiste; — Descat, Théodore; — Lecomte, Louis; — Bossut fils; — Werquin, Désiré; — Frasez, François; — Tiers-Bonte; — Delaoutre, Achille; — Salembier-Bulteau; Cocheteux-Ségard; — Motte-Bredart; — Lagache, Julien; — Lanvin, Louis; — Flipo fils, Louis; — Motte-Duthoit; — Decarne, Vincent; — Screpel-Lefebvre; — Defrenne, Paul; — Dellebecq-Desfontaines; — Delannoy, Pierre; — Mimerel père, Auguste; — J. Mourmant; — Roussel-Dazin; — Wattinne-Wattel; — Piat, César; — Dujardin, Alexandre.

Secrétaire de la mairie, M. H. Lemaire.

TOURCOING.

Maire, M. Delahaye.

Adjoints, MM. Leloir; — Timal.

Conseil municipal. — MM. Delahaye, André; — Wattinne, Charles; — Défontaine, Jean; — Loloir, Chrysostôme; — Masurel, François; — Duvillier, Louis; — Desurmont, Julien; — Dervaux, Jean; — Masurel, Charles; — Wattinne, Louis; — Jonglez-Wattel; — Varrasse-Courouble; — Montagne-Ducroquet; — Timal fils; — Crombez, Aimable; — Desurmont, Henri; — Ducoulombier-Danniaux; — Motte, Philippe; — Roussel de Livry, Chrétien; — Gahide-Béhague; — Vanlaer-Colette, Ferdinand; — Flipo fils aîné; — Deltour-Delepoule; — Six-Lerouge; — Requillart-Wattinne; — Delobel-Wattinne; — Leroux-Leplat.

Secrétaire de la mairie, M. Lefeuvre.

WAZEMMES.

Maire, M. Lecherf.

Adjoints, MM. Mourmant; — Janty.

Conseil municipal. — MM. Sarrazin, Antoine; — Merlin, Louis; — Mourmant, Edmond; — Faure, Louis; — Lefebvre-Horent; — Bériot, Nicolas; — Duchange, Alexandre; — Fays, Isidore; — Danel, Louis; — Lecherf, Romain; — Deniset, Pierre; — Verdier, Louis; — Dejaéghère, Charles; — Forgeois-Villette; — Hatton, Joseph; — Janty, Carlos; — Broutin, Auguste; — Rogie, Amédée; — Chalant, Auguste; — Mazinghien, Jean-Baptiste; — Crombet, Brutus; — Jonckhèere, Augustin; — Liénard-Lemay.

Secrétaire de la mairie, M. Seiter.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

CAMBRAI.

Maire, M. Lenglet.

Adjoints, MM. Petit-Courtin; — Savary.

Conseil municipal. — MM. de Beaumont, Emile; — Queulain, Edouard; — Lenglet, Juvénal; — Faille, Casimir; — Buzin, Jean-Baptiste; — Taffin, Pierre; — Durieux, Louis; — Lallier, Paul; — Defrémery, Pierre; — Lancelle, Théophile; — Farez, Fénélon; — Huart, Joseph; — Vallez, Remi; — Deleau, Aimable; — Savary, Charles; — Petit, Jean; — Douay, Marc; — Mallet, Ildephonse; — Pagniez, Cyrille; — Maréchal, Hyacinthe; — Lepot, Adolphe; — Leroy, Henri; — de Thieffries, Louis; — Lesne, Alexandre; — Moisson, Aubert; — Pluvinage, Pierre; — Boittelle, Casimir.

Secrétaire en chef de la mairie, M. V.or Houzé.

LE CATEAU.

Maire, M. Sartiaux.

Adjoints, MM. Caffeau; — Cousin.

Conseil municipal. — MM. Petit, Théophile; — Lefebvre-Leroy; — Collery-Colmant; — Belin, Paul; — Dormay, Auguste; — Goffart-Wiart; — Boudart-Horrie; — Lozé aîné; — Ternant-Renuart; — Bricout-Auger; — Sartiaux-Morcrette; — Morcrette-Gallonde; — Caffeau-Fremin; — Herbert-Houche; — Carlier, Charles; — Mouton, Napoléon; — Lozé fils; — Chantreuil, Emile; — Delannoy, Edouard; — Cousin-Hennequant; — Lavandier-Lestoquoy; — Delvallée-Debaussy; — Ponsin-Bonnaire.

Secrétaire de la mairie, M. Levent.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

AVESNES.

Maire, M. Gossart, ✲.

Adjoints, MM. Evrard; — Grossier.

Conseil municipal. — MM. Davoine, Florent; — Clavon, Augustin; — Lavice, Absinthe; — Maillet, Maximilien; — Leloup, Antoine; — George, Célestin; — Pillot, Edmond; — Rigot, Zéphyr; Meunier, Valéry; — Grossier, Alexandre; — Gossart, Dominique; — Evrard, Léopold; — Ducarne, Henry; — Hannoye, Désiré; —

Lécuyer, François; — Hannoye, Prosper; - Caverne, Jean-Baptiste; —Guillemin, Félix; — Lebeau, Auguste; — Durœulx, Pierre; — Beaumont, Charles.

Secrétaire en chef de la mairie. MM. Colin et Dubois.

MAUBEUGE.

Maire. M. Bottieau.

Adjoints. MM. N..., N...

Conseil municipal. — MM. Levecque, Edouard; — Marchant, Antoine; — Bonnot-Fazineau; — Bottieau, Nicolas; — Baral, Hubert; — Deladrière, Maximilien; — Walrand, Emilien; — Julien-Baudet; — Quivy, Etienne; — Bayart, Nicolas; — Lucq, Rosa; — Horrie, Hector; — Autier, Jules; — Autier, Eugène; — Richard, Edmond; — Dejardin, Léopold; — Deharvengt, Constantin; — Plichart, Augustin; — Favarcq, Adolphe; — Riche-Dejardin; — Blanché, Victorien; — Hubinet, François; — Autier, Emmanuel.

Secrétaire de la mairie. MM. Cobert et Bastien.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

DOUAI.

Maire. M. Evain.

Adjoints. MM. N... et N...

Conseil municipal. — MM. Durand d'Elecourt; — Gronnier, Chrétien; — Chartier, Prosper, — Rozey, Pierre; — Lequien, Xavier; — Broux, Louis; — Dupont, Alfred; — Bommart, Anacharsis; — Leroy, Émile; — Lemaire de Marne; — Desfontaine d'Azincourt; — Pellieux, Salvador; — Delval, Donat; — Evain, Auguste; — Pinquet, Philippe; — Rossignol, Apollon; — Tarlier, Alexandre; — Courtray, Louis; — Stiévenart, Antoine; — Petit, Pierre; — Caupain-Hornez; — De Guerne, Romain; — Gelez, Félix; — Dupont, François; — Honoré, Adrien; — Coppin-Lejeune; — Lefebvre-Vallée.

Secrétaire en chef de la mairie. M. Pilate Prévost.

ORCHIES.

Maire. M. Leper.

Adjoints. MM. Delemer; — Lorthioir.

Conseil municipal. — MM. Leper-Lardinois; — Gruyelle-Mallet; — Naveau-Fournestraux; — Josson-Mullié; — Delgrange, Henri; — Jacquart-Depery; — Baucq-Guislain; — Delcourt; Lau-

rent; — Dellaine, Edouard; — Delemer, Louis; — Lorthioir, Bernard; — Duhem-Dauchy; — Bombled, Emile; — Lemaire-Couteau; — Herbo, Jean-Baptiste; — Samin, Alfred; — Gamonet, Victor; — Vaillant, Charles; — Martin, François; — Treca-Treca; — Dedeuxville, Jean-Baptiste; — Baucq-Warocquier; — Cornaille, Hubert.

Secrétaire de la mairie. M. Martin.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

VALENCIENNES.

Maire. M. Hamoir.

Adjoints. MM. de Bailliencourt; — Delame.

Conseil municipal. — MM. Miot, Charles; — Paillard, Hyppolite; — Dupont, Barthélémy; — Mabile, Albert; — de Bailliencourt, Jérôme; — Lenglé, Albert; — Ledieu, Alexandre; — Vast, Louis; — Carlier, Honoré; — Hamoir, Edouard; — Palsy, Hyppolite; — Dugimont, Louis; — Regnard, Nestor; — Delame, Léopold; — Delcourt, Théophile; — Deruesne, Jean-Baptiste; — Canonne, Théodore; — Boca, Louis; — Serret, Georges; — Dubus, Louis; — Durieux, Stanislas; — Beauvois, Louis; — Charpentier, Benoît; — Bultot, Jacques; — Prignet, Jean; — Mangeard, Jacques; — Gamblon, Clovis.

Secrétaire de la mairie. M. Deffaux.

CONDÉ.

Maire. M. Mention.

Adjoints. MM. Caudron; — Mention-Bourgogne.

Conseil municipal. — MM. Duhot, Albert; — Tacquet-Flament; — Mention-Bourgogne; — Dervaux-Lefèvre; — Bracq-Miroir; — Dubois, Pierre; — Blanchart, Dominique; — Housez-Wattelez; — Dugnolle, Eloi; — Mention, Alexis; — Pureur, Pierre; — Petit Lefebvre; — Martel, Gaston; — Wattiau-Wanon; — Charles, Joseph; — Coupin, Jean; — Cornu, Jean-Baptiste; — Darthois, Emmanuel; — Cerez, Victor; — Toüillez, Stanislas; — Reguem, Jean-Baptiste; — Caudron, Charles; — Navarre, Auguste.

Secrétaire de la mairie. M. Petit.

SAINT-AMAND.

Maire. M. Sterlin.

Adjoints. MM. Nicolle; — Barbieux.

Conseil municipal. — MM. Sterlin-Dubois; — Pilette, Amand; — Mériaux, Henri; — Massard, Narcisse; — Davaine, Benjamin; —

Desmoutier, César; — Havez, Pierre; — Nicolle, Louis; — Flescher, Edmond; — Barbieux, Antoine; — Hédon, Pierre; — de Bettignies, Maximilien; — Laby, Pierre; — Madoux, Denis; — Basiez, Louis; — Lemaire, Auguste; — Delcourt, Joachim; — de Thieffries, Alphonse (le comte); — Dufresne, François; — Désespringalle-Lescailliez; — Plichon, Eloi; — Liermain, Jean-Baptiste; — Delcourt-Hornez, François.

Secrétaire de la mairie. M. Godry.

Les noms des maires et adjoints de toutes les villes et communes du département sont portés au tableau statistique qui se trouve à la fin de la première partie de l'Annuaire.

COMMISSAIRES DE POLICE.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

A Dunkerque, MM. Catelain-Milot; — Salvaige de la Cypière. — A Bergues, M. Anache. — A Gravelines, M. Sauret de Beaumont. — A Bourbourg, M. Ferrasin.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

A Hazebrouck, M. Bonnescuelle-d'Orgères. — A Bailleul, M. Chieux. — A Estaires, M. Dreux. — A Merville, M. Raison. — A Cassel, M. Vanbambeke.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

A Lille, MM. Longhaye, ✲, *commissaire central*; — Houzé, — Lherminé, — Vivès, — Gontard, — Odin. — A Armentières, M. Coorens. — A Comines, M. Gondrexon. — A Roubaix, M. Duhamel. — A Tourcoing, M. Merlin. — A Wazemmes, M. Lhermitte. — A Wattrelos, M. Lugan.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

A Cambrai, M. Renoud, ✲. — Au Cateau, M. Deladerrière.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

A Avesnes, M. Delsart. — A Maubeuge, M. Boulay-Bonneville. — Au Quesnoy, M. Spital. — A Landrecies, M. Manesse.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

A Douai, M. Lavoix.

A Valenciennes, M. Arnoust. — A Condé, M. Flamet. — A St.-Amand, M. Horrie.

Commissaires spéciaux de police pour les chemins de fer.

A Lille, M Garcias. — A Roubaix, M. Mallet. — A Tourcoing, M. Stevenodt. — A Saint-Saulve, M Bussière. — A Denain, M. Bultel. — A Douai, M. Janssens.

Liste des villes dont les revenus excèdent 30,000 *fr.*

Dunkerque, Bergues, Hazebrouck, Bailleul, Cassel, Estaires, Lille, Armentières, Roubaix, Tourcoing, Wazemmes, Cambrai, Le Câteau, Maubeuge, Avesnes, Douai, Condé, Valenciennes, Saint-Amand.

Liste des communes dont les revenus s'élèvent de 10 *à* 30,000 *fr.*

Bourbourg, Gravelines, Hondschoote, Merville, Morbecque, Steenvoorde, La Bassée, Les Moulins, Quesnoy sur-Deûle, Seclin, Anor, Fourmies, Landrecies, Le Quesnoy, Trélon, Flines-lez-Raches, Marchiennes, Sin, Hasnon.

Etat nominatif des communes dont les revenus excèdent 20,000 *fr. et dans lesquelles les recettes municipales sont confiés à des receveurs spéciaux.*

Communes.	Receveurs.	Communes.	Receveurs.
Dunkerque,	Versmée.	Roubaix,	Salembier.
Bergues,	Descamps.	Tourcoing,	Debuigne.
Gravelines,	Demarle-Dhanzo.	Cambrai,	Carion.
Hazebrouck,	De Taverne.	Maubeuge,	Levecque fils.
Bailleul,	Van Merris.	Douai,	Courtrai.
Estaires,	Bossu.	Condé,	Douchemant.
Merville,	Barizel.	Saint-Amand,	Dumoulin.
Lille,	Jouffroy.	Valenciennes,	Boduin.
Armentières,	Boussemaer.		

OCTROIS.

Etat nominatif des communes où des octrois sont établis, et du personnel des employés.

Communes.	Préposés en chef.	Receveurs principaux.
Bergues,	Huyche,	Debruyne.
Bourbourg-Ville,	»	Mougey.
Bourbourg-Campagne,	»	Cocquillier.

Communes.	Préposés en chef.	Receveurs principaux.
Coudekerque-Branche,	Huyche,	Maeght.
Dunkerque,	Dalinval,	Dupays.
Gravelines,	»	Demarle-Hubert.
Hondschoote,	»	Debil.
Bailleul,	»	Leroy.
Cassel,	N...	Ballet.
Estaires,	»	Charles.
Hazebrouck,	Dupré,	Ruyssen.
La Gorgue,	»	Beun.
Merville,	Boudville,	Deroide.
Morbecque,	»	Castrique.
Steenvoorde,	»	Vanbambèke.
Vieux-Berquin,	»	Ingelrants.
Allennes-les-Marais,	»	Testelin.
Annœullin,	»	Panckoucke.
Armentières,	Camblain,	Héron.
La Bassée,	»	Pollet.
Comines,	»	Marcotte.
Croix,	»	Delbecq.
Esquermes,	»	Duchastelle.
Lannoy,	»	Vandomme.
Les Moulins,	Fémy,	Ricouart.
Lille,	Parvillez,	Loth fils.
Quesnoy-sur-Deûle,	»	Brisoux.
Roubaix,	A. Grimonprez,	Bredart.
Seclin,	Dhinne,	Olivier.
Tourcoing,	Lapersonne,	Lemaire.
Wazemmes,	Reboulleau,	Caselli, Giquel.
Cambrai,	D'hailly,	Lanthier.
Le Câteau,	Soret,	Chabé.
Avesnes,	Dubois,	»
Bavai,	»	Pouillaude.
Landrecies,	»	Laurent.
Maubeuge,	Alexandre,	»
Le Quesnoy,	Daverdoing,	Tissier.
Solre-le-Château,	Pamart, Xavier,	Gérard.
Douai,	Deberckem,	Vanhacken.
Saint-Amand,	Louette,	Remy.
Anzin,	»	Gouvion-Dubois.
Condé,	Boudin,	Navarre.
Valenciennes,	Boizart,	Thomas.
Vieux-Condé,	»	Decout.

GARDE NATIONALE.

PERSONNEL DES OFFICIERS SUPÉRIEURS.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

CANTON DE BERGUES.

Légion cantonale.

État-Major. { MM. Joos, *colonel.*
Demasur, *lieutenant-colonel.*
Herrewyn, *major.*
Demazière, *chirurgien-major.*

Bataillon communal de Bergues. — M. De Staplande, Pierre, *com.t*
——— cantonal de Pitgam. — M. Stevenoot, Louis, *command.t*
——— ——— de Quaëdypre. —. M. Delaeter, *commandant.*

CANTON DE BOURBOURG.

Bataillon communal de Bourbourg. — M. Simonis, *commandant.*
——— cantonal de Bourbourg-Camp. — M. Duval-Deschodt. *c.t*
——— ——— de Watten. — M. Bourgeois, *commandant.*

CANTONS DE DUNKERQUE.

Légion communale de Dunkerque.

État-Major. { MM. Lemaire, André, *colonel.*
Févon, Hector, *lieutenant-colonel.*
Tresca, *major.*
Meneboo, *chirurgien-major.*

1.er bataillon communal. — M. Bouchet, *commandant.*
2.e ——— ——— M. Taverne, *commandant.*

CANTON DE GRAVELINES.

Bataillon communal de Gravelines. — M. Decarpentry, N, *comm.t*

CANTON D'HONDSCHOOTE.

Bataillon cantonal d'Hondschoote. — M. Regodt, *commandant.*
——— ——— de Roxpoëde. — M. Vandaële, P., ✱, *comm.t*

CANTON DE WORMHOUDT.

Bataillon cantonal de Wormhoudt. — M. Deswaerte, *command.t*
——————— de Bollezeele, M. Leurs, *commandant.*

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

CANTON DE BAILLEUL.

Bataillon communal de Bailleul. — M. Colpaert, *commandant.*
——— cantonal de Steenwerck (B.-N.-E.) M. Plouvier-Boulet, *commandant.*
——— ——— de Merris (B. S.-O.), M. Gerbedoen, *com.t*

CANTON DE CASSEL.

Bataillon cantonal de Cassel. — M. Behaghel, Louis, *commandant.*
——— ——— de Nordpeene. — M. Duvet, Charles, *comm.t*

CANTON D'HAZEBROUCK.

Bataillon communal d'Hazebrouck. — M. Prevost, Joseph, *comm.t*
——— cantonal de Staple (H.-N.) — M. Bogaert, *command.t*
——— ——— de Morbecque (H.-S.) — M. Legillon, *commandant.*

CANTON DE MERVILLE.

Bataillon communal de Merville. — M. Bouillez-Verhaeghe, *com.t*
——— ——— d'Estaires. — M. Degruson, Henri, *comm.t*
——— cantonal de la Gorgue, — M. Claudorez, *commandant.*

CANTON DE STEENVOORDE.

Bataillon cantonal de Steenvoorde. — M. Vanhoutte, Robert, *c.t*
——————— d'Eeke. — M. Savaete, Jean, *commandant.*

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

CANTON D'ARMENTIÈRES.

Bataillon communal d'Armentières. — M. Roussel-Baron, *comm.t*
——— cantonal de La Chapelle. — M. Guillart-Parent, *comm.t*

CANTON DE LA BASSÉE.

Bataillon cantonal de La Bassée. — M. Bident.
——————— de Fournes. — M. Sauvage, Camille, *comm.t*

CANTON DE CYSOING.

Bataillon cantonal de Cysoing. — M. Gellé, *commandant.*
——————— de Templeuve. — M. Bonnier, Désiré, *comm.t*

CANTON D'HAUBOURDIN.

Bataillon cantonal d'Haubourdin. — M. Deledeuille, *commandant.*
——————— ——— d'Ennetières. — M. le comte d'Hespel, Adalbert, *commandant.*

CANTON DE LANNOY.

Bataillon cantonal de Lannoy. — M. Duthoit, Louis, *commandant.*
——————— ——— d'Ascq. — M. Reuflet, *commandant.*

CANTONS DE LILLE.

Légion communale de Lille.

État-Major. { MM. Montigny-Champon (O. ✲), *colonel.*
Duhaut, *lieutenant-colonel.*
Paradis, ✲, *major.*
Degland, ✲, *chirurgien-major.*

Bataill. comm. d'artill. M. Saint-Léger, Hippolyte, ✲ *comm.t*
1.er bat. comm. d'inf. — M. Hovelacque, *commandant.*
2.e ——————— ——— M. Fréville-Delange, *commandant.*
3.e ——————— ——— M. Desquiens, *commandant.*
4.e ——————— ——— M. Deblock, Emile, *commandant.*
5.e ——————— ——— M. Delattre-Dupont, *commandant.*
Bataillon de sapeurs-pompiers (corps soldé) — M. Leclercq, ✲, *commandant.*

Bataillons ruraux.

Bataillon communal de Wazemmes (L.-S.-O.) — Fays, *comm.t*
——— cantonal de Wambrechies (L.-O.) — M. Denis du Péage, *commandant.*

CANTON DE PONT-A-MARCQ.

Bataillon cantonal d'Ennevelin. — M. Testart, *commandant.*
——————— de Thumeries. — M. Coget, *commandant.*

CANTON DE QUESNOY-SUR-DEULE.

Bataillon cantonal de Quesnoy. — M. Guillard, Narcisse, *comm.t*
——————— ——— de Comines. — M. Duthoit, *commandant.*

CANTON DE ROUBAIX.

Bataillon communal de Roubaix. — M. Crombet, *commandant.*
——— cantonal de Croix. — M. Spriet (J.-B.), *commandant.*

CANTON DE SECLIN.

Bataillon cantonal de Seclin. — M. Duport, *commandant.*
——— ——— de Camphin-en-Car. — M. Couvreur-Marquant, *commandant.*

CANTON DE TOURCOING.

Bataillon communal de Tourcoing. — M. Vasseur, *commandant.*
——— cantonal de Roncq (T.-N.) — M. Vienne-Olivier, *comm.t*
——— ——— de Marcq-en-Bar. (T.-S.) — M. Mulle, *com.t*

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

CANTON DE CAMBRAI.

Ville de Cambrai.

Bataillon communal. — M. Douay, ✲, *commandant.*

Bataillons ruraux.

Bataillon cantonal d'Iwuy (C.-E.) — M. N..., *commandant.*
——— ——— d'Escaudœuvres, (id.) — M. Tellier, Ildephonse, *commandant.*
——— ——— d'Abancourt (C.-O.) — M. Dubreuil, *command*t
——— ——— de Rai.lencourt (id.) — M. Legrue, *command*

CANTON DE CARNIÈRES.

Bataillon cantonal de Carnières. — M. Telliez fils, *commandant.*
——— ——— d'Avesnes-lez-Aubert. — M. Glay, Aug., *com.t*
——— ——— de Quiévy. — M. Delfoly, *commandant.*

CANTON DU CATEAU.

Légion cantonale.

État-Major. MM. N..., *colonel.*
N..., *lieutenant-colonel.*
Hiolin, *major.*
Petel, *chirurgien-major.*

Bataillon cantonal du Câteau. — M. Cousin, *commandant.*
——— ——— de Catillon. — M. Béra, *commandant.*
——— ——— de St.-Souplet. — M. Macaine, *commandant.*

CANTON DE CLARY.

Bataillon cantonal de Clary. — M. Decaisne, *commandant.*
——————— de Walincourt. — M. Delefosse, *commandant.*

CANTON DE MARCOING.

Bataillon cantonal de Marcoing. — M. Carré, *commandant.*
——————— de Masnières. — M. N...., *commandant.*
——————— de Gouzeaucourt. — M. Tordeux, *command.t*

CANTON DE SOLESMES.

Bataillon cantonal de Solesmes. — M. Lempereur, *commandant.*
——————— de Bermerain. — M. Leclerc, *commandant.*
——————— de Saulzoir. — M. N..., *commandant.*

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

CANTON D'AVESNES.

Bataillon communal d'Avesnes. — M. Houzé aîné, *commandant.*
——— cantonal de St.-Aubin (Av.-N.). — M. Demoulin, *com.t*
——————— de Felleries (id.) — M. Ringuet, *commandant.*
——————— de Cartignies (Av.-S.) M. Estassin, *command.t*
——————— d'Etrœungt (id.) — M. Bevenot, *commandant.*
——————— de Marbaix. — M. Balligand, *commandant.*

CANTON DE BERLAIMONT.

Bataillon cantonal de Berlaimont.—M. Mercier, *commandant.*
——————— de Pont-sur-Sambre.—M. Couplet, *commandant.*

CANTON DE BAVAI.

Bataillon cantonal de Bavai. — M. Marchal, *commandant.*
——————— de Taisnières-sur-Hon. — M. Massart, *comm.t*

CANTON DE LANDRECIES.

Bataillon communal de Landrecies. — M. Motte, *commandant.*
——— cantonal de Maroille. — M. Bachy, *commandant*
——————— de Bousies. — M. Pierchon, *commandant.*

CANTON DE MAUBEUGE.

Bataillon communal de Maubeuge. — M. Walrant, *commandant.*
——— cantonal de Bersillies.— M. Fournier, *commandant.*
——————— de Colleret. — M. Renon, *commandant.*
——————— de Beaufort. — M. Trempont, *commandant.*

Bataillon cantonal de Ferrière-la-Grande. — M. Gossuin, *com.t*

CANTON DU QUESNOY.

Bataillon cantonal de Jenlain (Quesnoy-O.) — M. Cantineau, *com.t*
Bataillon communal de Gommegnies (id.). — M. Dazin-Quentin, *c.t*
——— ——— de Louvignies-Quesnoy (Quesnoy-Est). — M. de Nédonchel, *commandant.*
——— ——— d'Engle-Fontaine (id.) — M. Pavot, *comm.t*

CANTON DE SOLRE-LE-CHATEAU.

Bataillon cantonal de Solre-le-Château. — M. Sohier, *command.t*
——— ——— de Cousolre. — M. Dufosset, *commandant.*

CANTON DE TRÉLON.

Bataillon cantonal de Fourmies. — M. Legrand, *commandant.*
——— ——— de Trélon. — M. Dubois, *commandant.*

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

CANTON D'ARLEUX.

Bataillon cantonal d'Arleux. — M. Merlin, *commandant.*
——— ——— de Fressin. — M. Coquelle, *commandant.*

CANTON DE DOUAI.

Légion communale de Douai.

Etat-Major. { MM. Delaby, *colonel.*
Caupain-Hornez, *lieutenant-colonel.*
Simon, *major.*
Gelez, *chirurgien-major.*

1er bataillon communal. — M. Digard, ✻, *commandant.*
2e ——— ——— M. Delval, ✻, *commandant.*

Bataillons ruraux.

Bataillon cantonal de Lallaing (Douai-N.) — M. Constant, *comm.t*
——— ——— de Roost-War.n (D.-O.) — M. Martel, *comm.t*
——— ——— de Lauwin-Planque (id.) — M. Paix, *command.t*
——— ——— de Lewarde (Douai-Sud.) — M. Colau, *comm.t*

CANTON DE MARCHIENNES.

Bataillon cantonal de Marchiennes. — M. Haze, *commandant.*
——— ——— de Somain. — M. Benoit, *commandant.*

CANTON D'ORCHIES.

Bataillon cantonal d'Orchies. — M. Herbo, J.-B., *commandant.*
——— ——— d'Auchy. — M. Desmoutier, Ernest, *command.t*

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

CANTON DE SAINT-AMAND.

Bataillon communal de St-Amand. — M. Horrie, *commandant.*
——— cantonal de Raismes (rive-droite.) — M. Lebreux, *com.t*
——— ——— de Lecelles (rive-g.e) — M. Liermain, *com.t*

CANTON DE BOUCHAIN.

Bataillon cantonal de Bouchain. — M. Risbourg, *commandant.*
——— ——— de Denain. — M. Monpert, *commandant.*
——— ——— de Lourches. — M. Mathieu, *commandant.*

CANTON DE CONDÉ.

Bataillon communal de Condé. — M. Pureur, *commandant.*
——— cantonal de Fresnes. — M. Renard fils, *commandant.*
——— ——— de Vieux-Condé. — M. Castiaux, *commandant.*

CANTONS DE VALENCIENNES.

Ville de Valenciennes.

Bataillon communal. — M. Leclercq, *commandant.*

Bataillons ruraux.

Bataillon communal d'Anzin. — (Valenc.-N.) — M. Cornu, *comm.t*
——— cantonal de Beuvrages (id.) — M. Dassonville, *comm.t*
——— ——— d'Onnaing (Val.-E.) — M. Brabant, Ed, *com.t*
——— ——— de Maing (Valenc.-S.) —M. Crespin, *command.t*

ORDRE JUDICIAIRE.

COUR ROYALE DE DOUAI.

Les audiences ordinaires de la Cour s'ouvrent à dix heures du matin et sont de trois heures au moins.

La première chambre civile tient ses audiences les lundi, mardi et mercredi de chaque semaine, et la deuxième chambre civile les jeudi, vendredi et samedi.

La chambre des mises en accusation siége ordinairement le samedi de chaque semaine, et en outre, sur la convocation de son président, toutes les fois que des affaires sont en état.

La chambre des appels de police correctionnelle tient ses audiences le lundi et jours suivants, tant pour le jugement des affaires dont elle a l'attribution que pour celui des affaires civiles qui lui sont renvoyées par le premier président.

La Cour d'assises siége au moins une fois par trimestre, pendant les mois de janvier, avril, juillet et novembre.

Le greffe est ouvert tous les jours, excepté les dimanches et fêtes, de neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, sans interruption.

COMPOSITION DE LA COUR ROYALE.

Premier président, M. Le Roux de Bretagne, Auguste, (O. ✲).

Présidents, MM. Gosse de Gorre, Henri-Joseph-Aimé (O. ✲); — Petit, Pierre-Félix-V.-A., ✲ ; — Maurice, Noël-Auguste-Louis-Joseph, ✲ ; — Leroy de Falvy, Louis-Amand, ✲.

Conseillers, MM. Dubrulle, Jacques-Chrétien, ✲;—Gavelle, Antoine-Augustin-Joseph; — Durand d'Elecourt, G.-L.-J., ✲; — Dumoulin, Pierre-M.-Ph.-J., ✲; — Piéron, Charles-Philippe-René; — Bigant, François-Constant, ✲; — Tailliar, Eugène-François-Joseph, ✲; — De Warenghien, Charles-Florimond ; — Benoist, François-Joseph ; — Vanderwallen, Nap.-Ch.-Th.-F.; — Pillot, Gabriel-Maxim.-Louis; — Cahier, Auguste-Louis-Jean;—Souquet, François; — Lenglet, Lucien-Thrasybule; — Francoville, Ovide-Aim.-Rom.; — Minart, Pierre-Désiré: — Lagarde fils, Constant-Louis;— Buffin, Camille-Hyacinthe; —Binet, Camille;—Grimbert, Alexandre-Charles-Marie; — Devinck, Paul ; — Lebihan, Charles-

Marie-Casimir; — Cotteau, Charles-Louis-Victor-Joseph ; — Couture, Louis-Jean-Baptiste-Mathurin ; — Marilhat, Georges-Antoine.

Conseiller honoraire, M. Duriez.

PARQUET.

Procureur-général du roi, M. Rouland, Gustave, (O. ✻).

Avocats-généraux, MM. Danel, premier avocat-général, ✻; — Pouilliaude de Carnières; — De Meyer.

Substituts pour le service du parquet, MM. de Guerne ; — Bottin.

GREFFE.

Greffier en chef, M. Lagarde père, Ambroise-Julien-Joseph.

Commis-greffiers assermentés, MM. Braine, — Danel, — Debonte, Dupuis, — Lenglin.

Liste de service et composition des Chambres pour l'année judiciaire commencée au 1.er novembre 1846.

PREMIÈRE CHAMBRE CIVILE.

Premier président, M. Le Roux de Bretagne; — *Président,* M. Gosse de Gorre; — *conseillers,* MM. Dubrulle, — Tailliar, — Souquet, — Minart, — Lagarde, — Bmet, — Devinck, — Lebihan, — Marilhat.

DEUXIÈME CHAMBRE CIVILE.

Président, M. Leroy de Falvy; — *conseillers,* MM. de Warenghien, — Vanderwallen, — Pillot, — Lenglet, — Francoville, — Buffin, — Grimbert, — Cotteau, — Couture.

CHAMBRE DES MISES EN ACCUSATION.

Président, M. Maurice; — *conseillers,* MM. Gavelle, — Bigant,— Cahier, — Souquet.

CHAMBRE DES APPELS DE POLICE CORRECTIONNELLE.

Président, M. Petit ; — *conseillers,* MM. Gavelle, — Durand d'Elecourt, — Dumoulin, — Piéron, — Bigant, — Benoist,— Cahier.

Avocats à la cour royale, MM. Leroy, de Béthune; — Honoré, Adrien, bâtonnier; — Wagrez, Aimable-Marie; — Huré, Louis-Michel; — Talon, Charles-Emile; — Dumon, J.-B.-Aug.-J.; —

Leroy, Emile ; — Pellieux, Jos.-Ant.-Aug.-Sal.; — Delebecque, Marie-P.-Alp.; — Maurice, Jules-N.-Jos; — De Bonijol-Dubrau, Ben.-Alex.-Gab.; — Parmentier, Hector-Eug.-Jos.; — Dupont, Alf.-Math.-Ch.-Jos.;— Théry, Alph.-Aug.; —Chedieu, Jules-Emile; — Plichon , Ch.-Ignace; — Dubus, Ulric-Théod.-Jos; — Deledicque, Ad.-Hyac.-Jos.; — Lemaire de Marne, V.-Jules-Jos ; — Lucas, Henri-Jos.; — d'Esclaibes, Léon-Ch.-Ant.; — Imbert de la Phalecque, V.-Alex.-Jos.; — Houzeb, Victor; — Laloux, Ch.-F.-V.-Léon; — Imbert de la Phalecque, Eugène;— Cornaille, Fidèle-Henri ; — Prévost , Aug.-Const.-Jos.; — Dubrulle, Jacq.-Jos.-Aug.; — Duquesne, Louis-Godef.-Jos.; — Scrive, Fréd.-Carl.-Désiré; — Fleury, Am.-F.-Ch.; — Duhem, Henri-J.-B.; — Bagneris, Henri-Jules; — Liogier, Henri-Louis.

Avocats admis au stage, MM. Flamant, Edm.-Fid.-Em.; — Frémaux, Alex.-J.-B.-Ange; — Debeaumont , Alp.-Dés.-Rom.; — Villette, Alp.-Ad.-Alex. ; — Kien, Benj.-Pierre-Guill. ; — Honoré, Ch.-Ad.-Fr.; — Leroy, Jules;— Dubus, Hector-César; — Lenoir, Jules-Louis; — Dehau de Staplande, Em.-Ch.-L.; — De Bailliencourt dit Courcol, Paul-Théod.; — Bottieau, Em.-Ad.; — Lefrançois, Raymond-Alex.; — Gaspard, Pierre Fr.; — Meurice, Henri-Em.-J.; — Tréca, Edm.-Ant.-Jos.; — Barachin, Fr.;—Fenaux, Ch.-Denis-Jos.; — Lefranc, Jul.-Hect.-Désiré; — Duquesne, Jos.-Alf.-Mathieu.

Avoués près la cour, MM. Delegorgue, Louis-Augustin; — Debeaumont, Romain-Joseph; — Deusy, Adolphe-Hippolyte; — Cuvelle , François; — Pla-Wacrenier, Jos.-Charles; — Estabel , Aimé-Marie-Jean; — Huret , Florim.-Vinc.-Jos.; — Regnier, — Rolland, Benoît-François-Alf.; — Denis, Victor; — Lavoix fils, Rodolphe-Ch.-Fél.; — N....

Huissiers audienciers, MM. Bracq, Pierre-Aimé; — Cuny, Louis-Joseph; — Sailly, Louis ; — Boniface fils, Augustin-Joseph; — Biencourt fils, Fr.-Alexis-Jos.; — Montaigne.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures. Les lundis et les vendredis sont consacrés aux affaires civiles, et les samedis aux affaires correctionnelles et aux criées. Les rapports en chambre du conseil ont lieu les mercredis, et les référés devant le président les jeudis.

Président, M. Bouly de Lesdain.
Président honoraire, M. Olivier.

Juges, MM. Darras, juge d'instruction ; — Verleye, — Desmoutiers.

Juges suppléants, MM. Lemaire, — Hovelt, — Lestocquoy.

Procureur du roi, M. Camescasse.

Substitut, M. Drouart.

Greffier, M. Dejaeghere.

Commis-greffier, M. Atteleyn.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à une heure, et de deux heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats. MM. Lemaire, — Kien, bâtonnier; — Delattre fils, — Leurs, à Bourbourg; — De Clebsattel, — Hovelt, ✲, — Vandeper, — Cousin, — Bouly de Lesdain.

Avocat stagiaire, M. Gilbert.

Avoués. MM. E. Tetut, — Carpentier, — Robyn, — Hovelt, Ernest ; — Marlière, — Godefroy, — Le Bolloche, — N....

Huissiers. MM. Vollaeys, Calbet, Barbier, Delangue, Dumont, Delahaye, à Dunkerque ; — Brousse, Marcant, Isoré, à Bergues ; — Baron, Delahaye, Dewinter, à Bourbourg ; — Duchatel, à Gravelines ; — Ryngaert, à Hondschoote ; — Marchand, à Rexpoëde ; — Casella, à Watten ; — Schelle, Dedryver, à Wormhoudt.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — DUNKERQUE-EST.

Il est composé de six communes, outre une partie du chef-lieu. — *Juge-de-paix*, M. Willems. — *Suppléants*, MM. Carpentier et Vaillant. — *Greffier*, M. Demaeght. — *Huissier audiencier*, M. Dumont.

Les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

2.e CANTON. — DUNKERQUE-OUEST.

Il réunit quatre communes, outre une partie du chef-lieu. — *Juge-de-paix*, M. Debaecque. — *Suppléants*, MM. Declebsattel et Beck. — *Greffier*, M. Claeys. — *Huissier audiencier*, M. Barbier.

Les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Dunkerque. MM. Ed. Hovelt, — Caboche, — Vaillant, — Dufour, — Massart et B. Villette.

Commissaires priseurs. MM. Sagot et Naghel fils.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences les jeudis, à dix heures ; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix ; les commissaires de police y remplissent aussi alternativement les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Hannequin.

3.e CANTON. — BERGUES.

Il est composé de treize communes. — *Juge-de-paix*, M. Debaecker. — *Suppléants*, MM. Modewyck et N.... — *Greffier*, M. Goutier. — *Huissier audiencier*, M. Brousse.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et vendredis, à dix heures.

Notaires du canton. MM. Vandewynckel, — Delaroière, — Chocqueel, à Bergues.

Commissaire-priseur, M. Bellinck.

4.e CANTON. — BOURBOURG.

Il réunit treize communes. — *Juge-de-paix*, M. Mougey, ✲. — *Suppléants*, MM Buret et Dubois. — *Greffier*, M. Picquart. — *Huissier audiencier*, M. Baron.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à dix heures.

Notaires du canton. MM. Warin, Vandenbroucque, à Bourbourg.

5.e CANTON. — GRAVELINES.

Il réunit quatre communes. — *Juge-de-paix*, M. Torris. — *Suppléants*, MM. Demarle et Waguet. — *Greffier*, M. Agez. — *Huissier audiencier*, M. Duchatel.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis, à dix heures.

Notaires du canton. MM. Palmaert, Salomé, à Gravelines.

6.e CANTON. — HONDSCHOOTE.

Il est composé de huit communes. — *Juge-de-paix*, M. Zoete.— *Suppléants*, MM. Outters et Goudaert. — *Greffier*, M. Haemaers. — *Huissier audiencier*, M. Ryngaert.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et mercredis, à dix heures.

Notaires du canton. MM. Goudaert, Verleye, à Hondschoote ; — Deprez, à Rexpoëde.

7.e CANTON. — WORMHOUDT.

Il est composé de dix communes. — *Juge-de-paix*, M. Leys. — *Suppléants*, M. Dezwarte, à Esquelbecq, et Leenhouder, à Wormhoudt. — *Greffier*, M. Leys. — *Huissiers audienciers*, MM. Schelle et Dedryver.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton. MM. Leenhouder, à Wormhoudt; — Villette, à Bollezeele; — Robyn, à Esquelbecq.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à une heure. Les vendredis et samedis sont destinés aux affaires civiles. Les jeudis sont consacrés aux affaires correctionnelles, des douanes, des contributions indirectes et forestières. Les lundis sont réservés pour les criées, les mardis pour les audiences de référé, et les mercredis pour les rapports du juge d'instruction et les délibérés en la chambre du conseil.

Président, M. Leclercq.
Juges, MM. Quenson, juge d'instruction ; — de Coussemaker, — Leclercq.
Juges suppléants, MM. Deschodt, — Pinchon, — Lespagnol.
Procureur du roi, M. Delhomel.
Substitut, M. Gaddeblé.
Greffier, M. Caboche.
Commis-greffier, M. Deroo.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à une heure, et depuis deux heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Charles Vandewalle; — Deschodt, — Pinchon, — Decool.
Avocats stagiaires, MM. Desmyttere, — Leturgie, — Bieswal.
Avoués, MM. Monet, — Ruyssen, — Kien, — Leleu, — Taverne.
Huissiers, MM. Halinck, Bruneel, Réant fils, Degrendel, Fryson, N...., à Hazebrouck; — Stove, à Arnèke; — Treutenaert, Grillet, à Bailleul; — Devos, Venière, à Cassel; — Delannoy, à Merville; — Jourdain, Cordier, à Steenvoorde; — Bodchon, à Estaires.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — HAZEBROUCK-NORD.

Il est composé de neuf communes, outre une partie du chef-lieu. — *Juge-de-paix*, M. de Coussemaker. — *Suppléants*, MM. Pouvillon et Ch. Smagghe. — *Greffier*, M. Bollengier. — *Huissier audiencier*, M. Réant fils.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à dix heures.

2.e CANTON. — HAZEBROUCK-SUD.

Il réunit sept communes, outre une partie du chef-lieu. — *Juge-de-paix*, M. Massiet. — *Suppléants*, MM. Justin Loingeville et Cleenewerck. — *Greffier*, M. Lauwel. — *Huissier audiencier*, M. Halinck.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, à dix heures.

Notaires des deux cantons d'Hazebrouck, MM. Deswarte, Smagghe, Bollaert, à Hazebrouck; — Bogaert, à Renescure; — Degroote, à Wallon-Cappel; — Lamps, à Caestre; — Deram, à Steenbecque.

Commissaires-priseurs, MM. Devos et Bourel.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, tenu alternativement par l'un des juges-de-paix, donne ses audiences les lundis, à deux heures après midi. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Delaetre.

3.e CANTON. — BAILLEUL-NORD-EST.

Il est composé de trois communes, plus, d'une partie du chef-lieu. — *Juge-de-paix*, M. de Coussemaker, Charles; — *Suppléants*, MM. Cortyl, Benoît et Declercq. — *Greffier*, M. Depuydt. — *Huissier audiencier*, M. Treutenaere.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures.

4.e CANTON. — BAILLEUL-SUD-OUEST.

Il réunit cinq communes, outre une partie du chef-lieu. — *Juge-de-paix*, M. Louis de Coussemaker. — *Suppléants*, MM. Lotthé et Bubbe. — *Greffier*, M. Behaghel. — *Huissier audiencier*, M. Treutenaere.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Bailleul, MM. Stoppelgast, de Coussemaker, Declercq, à Bailleul; — Gokelaere, à Nieppe; — Plouvier, à Steenwerck; — Taffin, à Vieux-Berquin.

Commissaires-priseurs. — MM. Sénéchal et Colpaert.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal donne ses audiences les mardis, à dix heures. Il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Flahault-Decool.

5.e CANTON. — CASSEL.

Il est composé de treize communes. — *Juge-de-paix*, M. Wits; — *Suppléants*, M. Hyppolite Duvet et Dehandschoewerker. — *Greffier*, M. Aernouts. — *Huissier audiencier*, M. Venière.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à dix heures ; celles de simple police ont lieu les vendredis, à dix heures.

Notaires du canton de Cassel, MM. Dehandschoewerker, Poillon, — Venem, à Cassel; — D'hont, à Rubrouck.

6.e CANTON. — MERVILLE.

Il est composé de cinq communes. — *Juge-de-paix*, M. Olivier, à Merville; — *Suppléants*, MM. Duquesne et Verhaeghe; — *Greffier*, M. Delouf, à Merville. — *Huissier audiencier*, M. Delannoy.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux mercredis, à dix heures.

Notaires du canton de Merville, MM. Verhaeghe fils, Leturgie, à Merville; — Hennion, Duflos, à Estaires.

Commissaires-priseurs, MM. Arnould, à Merville; — Hennion, à Estaires.

7.e CANTON. — STEENVOORDE.

Il réunit neuf communes. — *Juge-de-paix*, M. Gilloots. — *Suppléants*, MM. Cazein et Haeu. — *Greffier*, M. Legrand. — *Huissier audiencier*, M. Jourdain.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

Notaires du canton de Steenvoorde, MM. Vanhoute, Haeu, à Steenvoorde; — Stoffaes, à Winnezeele.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE,

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à neuf heures du matin et finissent à une heure après midi ; les lundis, mardis et mercredis sont consacrés aux affaires correctionnelles ; les jeudis, vendredis et samedis aux affaires civiles.

Président, M. Josson (O. ✲).
Président honoraire, M. Danel, ✲.
Vice-Président, M. Dufresne, ✲.
Juges, MM. Boutry, — Dubois, — Delfosse, — Lorel.
Juges d'instruction, MM. Loingeville, ✲, — Artaud.
Juges suppléants, MM. L. Defontaine, ✲, — Roussel, ✲, — Desrousseaux, ✲, — Lucas.
Procureur du roi, M. Courtin, ✲.
Substituts, MM. Delespaul, — Legrand.
Greffier, M. Cresson.
Commis-greffiers, MM. Lutun, — Landas, — Doutreligne.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à une heure, et depuis trois heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Delannoy, bâtonnier; — Joyau, — Roussel, — Brielman, — Gennevoise, — Bougenier, — Legrand, — Blondeau, — Théry, — Mourcou, — Menche, — Brame, — Ladureau, — Dupuis, — Hurtrel, — Chombart, — Dubus, — Quecq, Leclercq.

Avocats stagiaires. — MM. Cailleret, — Sarrazin, — Compagnon, — Delefosse, — Caullet, — Lahousse, — Boniface, — Gruloy, — Gentil.

Avoués. MM. Hurtrel, — Ad. Cousin, — Flamen, — Lemoine, — Samin, — Ed. Desrousseaux, — Hamel, — Frémont.

Huissiers. MM. Ernoud, D'Hennin, Th. Lefebvre, Mas, Agache, Merlin, Lécutiez, Loridan, Doutreligne, Desante, Coilliot, Dubreucq, Leplat, Huart, à Lille;—Lezies, à Lannoy;—Fruchart, à Armentières ; — Lis, à Haubourdin ; — Héaulme, à Pont-à-Marcq ; — Delory, à Quesnoy ; — Planque, à La Bassée ; — Fontaine, Tiberghien, à Roubaix ; — Sailly fils, à Seclin ; — Dumoulin, à Cysoing, — Delahaye fils, à Tourcoing.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — LILLE NORD-EST.

Il est composé de trois communes, outre une partie du chef-lieu. — *Juge-de-paix*, M. Delerue. — *Suppléants*, MM. Félix Dehau et Bougenier. — *Greffier*, M. Dusart fils. — *Huissier audiencier*, M. Huart.

Jours d'audience ; les audiences sont fixées aux vendredis, à trois heures.

2.e CANTON. — LILLE CENTRE.

Une seule commune rurale est réunie à une partie de celle du chef-lieu. — *Juge-de-paix*, M. Marchant. — *Suppléants*, MM. Carlier et Sénéchal. — *Greffier*, M. Duretz. — *Huissier audiencier*, M. Ernoud.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures du matin.

3.e CANTON. — LILLE SUD-EST.

Il se compose de trois communes et d'une partie de celle du chef-lieu. — *Juge-de-paix*, M. Dathis. — *Suppléants*, MM. Doyen, ancien notaire, et Brielman. — *Greffier*, M. Charlet. — *Huissier audiencier*, M. D'Hennin.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à neuf heures du matin.

4.e CANTON. — LILLE SUD-OUEST.

Il comprend deux communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — *Juge-de-paix*, M. Lejosne. — *Suppléants*, MM. Mas, à Lille, et Lefranc, à Wazemmes. — *Greffier*, M. Tison. — *Huissier audiencier*, M. Loridant.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures et demie du matin.

5.e CANTON. — LILLE OUEST.

Il réunit quatre communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — *Juge-de-paix*, M. Dancoisne. — *Suppléants*, MM. Blondeau et Hurtrel. — *Greffier*, M. Wallerand. —*Huissier audiencier*, M. Dubreucq.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures du matin.

Notaires des cinq cantons de Lille. — MM. Carlier, Dujardin, Desmottes, Mas, L. Desrousseaux, ✲, Deledicque, Leclercq, ✲, Pajot, Delimeux, Coustenoble fils, Defontaine, Desrousseaux (J.), Danel, Courmont, Gruloy, Lebigre, Lecomte, Meunier, à Lille ; — Lestienne, à Ronchin ; — Guérin, à Wambrechies.

Commissaires-priseurs, MM. Binauld, Pajot, Delfosse, Masclef, Lairez, à Lille.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police, alternativement présidé par MM. les juges de paix, tient ses audiences les lundis, à dix heures. Le chef du bureau central de police remplit auprès de ce tribunal les fonctions du ministère public.

Greffier, M. Dumont.

6.e CANTON. — ARMENTIÈRES.

Il est composé de sept communes. — *Juge-de-paix,* M. Lesage. — *Suppléants,* MM. Butin et Bayart-Morel. — *Greffier,* M. Liénard. — *Huissier audiencier,* M. Fruchart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et vendredis, à deux heures.

Notaires du canton d'Armentières. — MM. Castrique, Havez, à Armentières; — Dancoisne, à Frelinghien.

Commissaire-priseur, M. Duretz, à Armentières.

7.e CANTON. — CYSOING.

Il réunit quatorze communes. — *Juge-de-paix,* M. Broutin. — *Suppléants,* MM. Desmons, à Cysoing, et Delannoy. — *Greffier,* M. Damide. — *Huissier audiencier,* M. Dumoulin.

Jours d'audience ; les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton de Cysoing. — MM. Delinselle, à Cysoing ; — Baratte, ✲, à Templeuve.

8.e CANTON. — HAUBOURDIN.

Il est composé de seize communes. — *Juge-de-paix,* M. Tauche ;

— *Suppléants*, MM. Fichaux et Coppin. — *Greffier*, M. Fleurquin. — *Huissier audiencier*, M. Lis.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures.

Notaires du canton d'Haubourdin. — MM. Coppin, à Haubourdin ; — Lesage, à Lomme ; — Brice, à Radinghem ; — Menu, à Wavrin.

9.e CANTON. — LA BASSÉE.

Il réunit onze communes. — *Juge-de-paix*, M. Rose. — *Suppléants*, MM. Proots et Soyez. — *Greffier*, M. Leleux. — *Huissier audiencier*, M. Planque.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton de La Bassée. — MM. Roussel, Mannier fils, à La Bassée ; — Deron, à Aubers ; — Dutilleul, à Fournes.

10.e CANTON. — LANNOY.

Il est composé de seize communes. — *Juge-de-paix*, M. Moroy, ✻, à Ascq. — *Suppléants*, MM. Parent et Pille. — *Greffier*, M. Truffaut. — *Huissier audiencier*, M. Lezies.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à neuf heures.

Notaires du canton de Lannoy, — MM. Mulle, à Lannoy ; — Reuflet, à Ascq.

11.e CANTON. — PONT-A-MARCQ.

Il est composé de quinze communes. — *Juge-de-paix*, M. Théry. — *Suppléants*, MM. Baudoux et Vermersch. — *Greffier*, M. Desmazières. — *Huissier audiencier*, M. Héaulme.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures.

Notaires du canton de Pont-à-Marcq. — MM. Testart, à Pont-à-Marcq ; — Baudoux, à Phalempin.

12.e CANTON. — QUESNOY-SUR-DEULE.

Il se compose de neuf communes. — *Juge-de-paix*, M. Lebeuffe. — *Suppléants*, MM. Lelong et Fauvarque. — *Greffier*, M. Gervoson. — *Huissier audiencier*, M. Delory.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton de Quesnoy-sur-Deûle. — MM. D'Halluin, à Quesnoy; — Lambin, Meurillon, à Comines.

Commissaire-priseur, M. Catteau-Lauwick, à Comines.

13.e CANTON. — ROUBAIX.

Il est composé de quatre communes. — *Juge-de-paix*, M. Defrance. — *Suppléants*, MM. Werquin et Lanvin. — *Greffier*, M. Bocquet. — *Huissiers audienciers*, MM. Fontaine et Tiberghien.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à dix heures du matin.

Notaires du canton de Roubaix. — MM. Lanvin, Cottigny, Garez, à Roubaix.

Commissaire-priseur, M. Catteau.

14.e CANTON. — SECLIN.

Il réunit seize communes. — *Juge-de-paix*, M. Adam. — *Suppléants*, MM. Clayes et Collette fils. — *Greffier*, M. Cornillot. — *Huissier audiencier*, M. Sailly.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis et vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton de Seclin. — MM. Collette, Cottignies, à Seclin.

15.e CANTON. — TOURCOING NORD.

Il est composé de cinq communes, plus, d'une partie du chef-lieu. — *Juge-de-paix*, M. Roussel de Livry. — *Suppléants*, MM. Bernard et Deroubaix. — *Greffier*, M. Meurisse. — *Huissier audiencier*, M. Delahaye.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures du matin, et aux samedis, à deux heures du soir.

16.e CANTON. — TOURCOING SUD.

Il réunit trois communes, outre une partie du chef-lieu. — *Juge-de-paix*, M. Houvenaghel. — *Suppléants*, MM. Roussel-Caulliez et Ducoulombier-Danniaux. — *Greffier*, M. Desplanques. — *Huissier audiencier*, M. Delahaye.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Tourcoing. — MM. Hassebroucq,

Delahaye, Bernard, à Tourcoing ; — Adam, à Linselles ; — Ronzé, à Roncq ; — Ducrocq, à Pont-à-Marcq.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les samedis, à deux heures ; il est présidé alternativement par MM. les juges de paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Mathon.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Les audiences civiles de ce tribunal ont lieu le mercredi, le jeudi et le vendredi de chaque semaine. Elles s'ouvrent à dix heures depuis la rentrée jusqu'au premier mai, et finissent à une heure ; depuis cette dernière époque jusqu'à la fin de l'année judiciaire, elles commencent à neuf heures et demie et se terminent à midi et demi.

Les audiences correctionnelles se tiennent le samedi ; elles commencent à neuf heures et demie depuis la rentrée jusqu'au premier mai, et à neuf heures depuis cette époque jusqu'à la fin de l'année judiciaire.

Les causes qui intéressent les administrations sont portées aux audiences des premier et troisième samedis de chaque mois; celles intentées par les parties civiles, aux audiences des deuxième et quatrième samedis.

Le lundi et le mardi sont réservés pour les rapports du juge d'instruction, les affaires en délibéré, en instruction par écrit et à bureau ouvert.

Les audiences en référé ordinaire ont lieu le jeudi, à trois heures de relevée.

Président, M. Proyart.
Juges, MM. Quecq, juge d'instruction, — Asselin, — Cacheux, ✻.
Juges suppléants, MM. Leroy, — Fénélon Farez, — Renard.
Procureur du roi, M. Pley.
Substitut, M. Maniez.
Greffier, M. Dourlez.
Commis-greffiers, MM. Beauvais et Bélot.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de huit heures du matin jusqu'à une heure, et depuis trois heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Farez, bâtonnier ; — Leroy, Henri ; — Renard, — Mouton, — Lancelle, — Leroy, Jean-Louis ; — Vitrant, — Bouly, Eugène ; — D'Esclaibes, Ed. ; — Defremery, — Watier, Edmond ; — De Sars.

Avocats stagiaires, MM. Dutemple, Brégeault.

Avoués, MM. Caudron, — Legrand. — Buzin, — Bouchez, — Foulon, — Farez, Eugène ; — Hourie, — Lancelle, — N....

Huissiers, MM. Demarquez, Daigremont, Bommier père, Boudry, dit Daniau ; Hulot, Doucedance, Pluvinage, Colin, Herlin, Bommier fils, Beaudemont, à Cambrai : — Picart, à Carnières ; — Marchandise, Fontaine, au Câteau ; — Dejardin, Auguste Molinier, à Clary ; — Bultez, à Marcoing ; — Lobry, à Solesmes.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — CAMBRAI Est.

Il réunit treize communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — *Juge-de-paix*, M. Callory. — *Suppléants*, MM. Leroy et Defremery. — *Greffier*, M. Fliniaux. — *Huissiers audienciers*, MM. Hulot et Dejardin.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à neuf heures.

2.e CANTON. — CAMBRAI OUEST.

Il comprend dix-sept communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — *Juge-de-paix*, M. Mallet. — *Suppléants*, MM. Savary et Dejardin. — *Greffier*, M. Masson. — *Huissier audiencier*, M. Colin.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures, à l'hôtel-de-ville, salle du Prétoire.

Notaires des deux cantons de Cambrai. MM. Leroy, Foulon, Piettre, Savary, Déjardin, Duchange, Leroy-Lallier, Brulley de Labrunière, Dollez, à Cambrai.

Commissaires-priseurs, MM. Montay et Vallers, à Cambrai.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, alternativement présidé par MM. les juges de paix, tient ses audiences tous les vendredis, à dix heures du matin. Le commissaire de police remplit auprès de ce tribunal les fonctions du ministère public.

Greffier, M. Laleu.

3.e CANTON. — CARNIÈRES.

Il comprend seize communes. — *Juge-de-paix*, M. Tellier. — *Suppléants*. MM. Colmont et Vaillant. — *Greffier*, M. Lansiaux. — *Huissier audiencier*, M. Picard, à Carnières.

Jours d'audience : les audiences sont fixées au jeudi de chaque semaine, à neuf heures ; elles ont lieu à Carnières.

Notaires du canton de Carnières. MM. Carrez, à Avesnes-lez-Aubert; — Tabary, à Quiévy.

4.e CANTON. — LE CATEAU.

Il comprend la ville du Câteau, le bourg de Catillon et quinze communes.— *Juge-de-paix,* M. Dupont. — *Suppléants,* MM. Eraux et Rousseau-Guilmot. — *Greffier,* M. Gros.— *Huissiers audienciers,* MM. Beaudemont et Fontaine.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton du Câteau. MM. Henri Flayelle, Basquin, Carlier, Hector Flayelle, au Câteau; — Basquin, à Catillon.

5.e CANTON. — CLARY.

Il contient dix-sept communes. — *Juge-de-paix,* M. Druesnes.— *Suppléants,* MM. Bauchart et Fignier. — *Greffier,* M. Gaillièque.— *Huissier audiencier,* M. Molinier.

Jours d'audience : l'audience se tient tous les mardis, à dix heures du matin.

Notaires du canton de Clary. MM. Millot, à Walincourt; — Bobeuf, à Clary; — Grimbert, à Caudry.

6.e CANTON. — MARCOING.

Il comprend vingt communes. — *Juge-de-paix,* M. Puche. — *Suppléants,* MM. Trocmez et Daillard-Bris. — *Greffier,* M. Ringeval. — *Huissier audiencier,* M. Bultez.

Jours d'audience : tous les mardis, à neuf heures.

Notaires du canton de Marcoing. MM. Bommier, à Flesquières. — Huyon, à Gouzeaucourt.

7.e CANTON. — SOLESMES.

Il contient le bourg de ce nom et seize communes. — *Juge-de-paix,* M. Decaux. — *Suppléants,* MM. Lobry et Mesnard-Payen. — *Greffier,* M. Taisne. — *Huissier audiencier,* M. Lobry.

Jours d'audience : l'audience se tient tous les lundis, à neuf heures.

Notaires du canton de Solesmes. MM. Lempereur et Mallet, à Solesmes.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à neuf heures et finissent à midi. Les lundis sont destinés aux affaires de la régie, de l'enregistrement et des domaines, en bureau ouvert ; les mardis aux rapports du juge d'instruction ; les mardis et mercredis aux affaires correctionnelles ; les jeudis aux affaires commerciales, expropriation, interdiction, déclaration d'absence, partage, licitation, etc.; les vendredis et samedis aux affaires civiles.

Président, M. Lebeau.
Juges, MM. de Lagorce ; — Cressent, *juge d'instruction*.
Juge honoraire, M. Bevière.
Juges suppléants, MM. Guillemain, — Désiré Hannoye, — Clavon.
Procureur du roi, M. Delaville.
Substitut, M. Daman.
Greffier, M. Carniaux.
Commis-greffiers, MM. Lemire et Hamont. — *Expéditionnaire*, M. Cardon.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis huit heures du matin jusqu'à midi, et depuis deux heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats. MM. Clavon, Guillemin, Désiré Hannoye, Maurice, Prosper Hannoye, Meunier, Auguste Lebeau, Isidore Lebeau, Charles-Hyppolite Paul, à Avesnes.
Avocat stagiaire, M. Demortain.
Avoués, MM. Lavice, — Pillot, Jules Hannoye, — Pecard. — Lemaire, — Paul.
Huissiers, MM. Pourrier, Dineux, Colinet, Lebeau, Parisot, à Avesnes; — Mehaut, à Berlaimont; — Froment, Madoulé, à Landrecies ; — Deghaye, Lermuzeaux, Tellier, à Maubeuge ; — F. Delsart, Duchâteau, Bernard, Bevière, au Quesnoy; — Bouvier, à Solre-le-Château; — Bisiaux, Pecquériaux, à Trélon; — Guilain et Fliniaux, à Bavai.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — AVESNES-NORD.

Il est composé de treize communes et d'une partie du chef-lieu. — *Juge-de-paix*, M. George. — *Suppléants*, MM. Lavice et Evrard. — *Greffier*, M. Farce. — *Huissier audiencier*, M. Pourrier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis, à dix heures.

2.e CANTON. — AVESNES-SUD.

Il est composé de onze communes, outre une partie du chef-lieu. — *Juge-de-paix*, M. Leloup, ✲. — *Suppléants*, MM. Davoine et Maurice. — *Greffier*, M. Bernadou. — *Huissiers audienciers*, MM. Colinet et Parisot.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons d'Avesnes. MM. Evrard, Ducarne, Fauquet, Davoine, Arnoult, à Avesnes ; — Desmoulins, à Dourlers; — Antoine, à Etrœungt; — Lambret, à Cartignies.

Commissaire-priseur, M. Passage.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, alternativement présidé par MM. les juges-de-paix, tient ses audiences les samedis, à deux heures.

Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier, M. Renau.

3.e CANTON. — BAVAI.

Il est composé de vingt communes. — *Juge-de-paix*, M. Cagnon. — *Suppléants*, MM. Colmant et Coulmont. — *Greffier*, M. Erouart. — *Huissiers audienciers*, MM. Guilain et Fliniaux.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Marchal, Delhaye, Coulmont.

4.e CANTON. — BERLAIMONT.

Il est composé de quatorze communes. — *Juge-de-paix*, M. Delcroix. — *Suppléants*, MM. Lasnes et Paul. — *Greffier*, M. Bruyère. — *Huissier audiencier*, M. Mehaut.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Emond et Eliez, à Berlaimont.

5.e CANTON. — LANDRECIES.

Il est composé de dix communes. — *Juge-de-paix*, M. Dollez. — *Suppléants*, MM. Ancelet et Béthune. — *Greffier*, M. Madoulé père. — *Huissiers audienciers*, MM. Froment et Madoulé.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Deruez, Stievez, Petithomme, à Landrecies; — Azambre, à Maroilles.

6.e CANTON. LE QUESNOY-EST.

Il est composé de quatorze communes et d'une partie du chef-lieu. — *Juge-de-paix*, M. Beauvais-Baillon. — *Suppléants*, MM. Brabant-Barthelémi et Baillon. — *Greffier*, M. Carion. — *Huissiers audienciers*, MM. Duchâteau, — Bernard, — Delsart, — Bevière.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à neuf heures.

7.e CANTON. — LE QUESNOY-OUEST.

Ce canton réunit treize communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Honoré. — *Suppléants*, MM. Brabant et Vallez. — *Greffier*, M. Masson. — *Huissiers audienciers*, MM. Delsart, — Bernard, — Duchâteau et Bevière.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et mercredis, à neuf heures.

Notaires des deux cantons du Quesnoy. MM. Vallez, Canquelain, Beauvais, au Quesnoy; — Lustremant, à Jenlain; — Desenfant, à Gommegnies.

8.e CANTON. — MAUBEUGE.

Il est composé de trente-une communes. — *Juge-de-paix*, M. Horrie. — *Suppléants*, MM. Froissart et Caulier. — *Greffier*, M. Lesne. — *Huissiers audienciers*, MM. Deghaye, Lermuzeaux et Tillier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

Notaires du canton. MM. Walrand, Froissard, Sorlin, Bottieau, à Maubeuge.

Commissaire-priseur, M. Bayart.

9.e CANTON. — SOLRE-LE-CHATEAU.

Il est composé de seize communes. — *Juge-de-paix*, M. Garbe. — *Suppléants*, MM. Bever et George. — *Greffier*, M. Michaux. — *Huissier audiencier*, M. Bouvier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à dix heures.

Notaires du canton. MM. Bever, Delebecke, à Solre-le-Château.

10.e CANTON. — TRÉLON.

Il est composé de treize communes. — *Juge-de-paix*, M. Rogier. — *Suppléants*, MM. Delannoy et Dubois. — *Greffier*, M. Méhaut. — *Huissiers audienciers*, MM. Pecqueriaux et Bisiaux.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton. MM. Dubois, à Trélon; — Divry, à Fourmies; — Stocquelet, à Wignehies.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures du matin, et finissent à une heure. Les mercredis, jeudis et vendredis, sont consacrés aux affaires civiles et de commerce, les samedis aux affaires de police correctionnelle.

Président, M. Coune.
Juges, M. Quesnoy, — Rossignol, — Danniaux, *juge d'instruction.*
Juges suppléants, MM. Dumont, — Honoré, — Dorlencourt.
Procureur du roi, M. Mastrick.
Substitut, M. Fiévet.
Greffier, M. Dubron.
Commis-greffiers, MM. Wantiez et Jovenet. — *Expéditionnaire*, M. Dujardin.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

Avocats. (Les mêmes que ceux de la cour royale.)
Avoués. MM. Vigneron, — Sigismond-Leroy, — Léon Nutly, — Boutique, — N..., — N..., — N...
Huissiers, MM. Dubois, Sailly, Biencourt fils, Bracq, Cuny, Tillez, Pouillaude, Delahaye, Campion, Boniface fils, Carmin, Montaigne, à Douai; — Sénéchal, à Arleux; — Delannoy, Deffontaine, à Marchiennes; Lemaire, Deroubaix, à Orchies.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — DOUAI-NORD.

Ce canton est composé de cinq communes, outre une partie du chef-lieu. — *Juge-de-paix*, M. Lagache de Bourgies. — *Suppléants*, MM. Leroy, Emmanuel, et Duclerfays. — *Greffier*, M. Duhem. — *Huissier audiencier* M. Boniface fils.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, à onze heures.

2.e CANTON. — DOUAI-SUD.

Il est composé de onze communes, outre une partie du chef-lieu. — *Juge-de-paix*, M. Déprés. — *Suppléants*, MM. de Bailliencourt dit Courcol, et N... — *Greffier*, M. Deregnaucourt. — *Huissier audiencier*, MM. Sailly et Boniface fils.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures.

3.e CANTON. — DOUAI-OUEST.

Il réunit dix communes, outre une partie du chef-lieu. — *Juge-de-paix*, M. Duthillœul, ✻. — *Suppléants*, MM. Deusy et N... — *Greffier*, M. Delacaze. — *Huissiers-audienciers*, MM. Sailly et Pouillaude.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à onze heures.

Notaires des trois cantons de Douai. MM. Allard, Galand fils, de Bailliencourt dit Courcol, Tarlier, Duclerfays, Siévenart, Druon, Proyart, Capon fils, Demon, Moreau.

Commissaires-priseurs, MM. Milot, Deldicque, Delhaye, à Douai.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les jeudis, à dix heures ; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix ; le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Boudry, à Douai.

4.e CANTON. — ARLEUX.

Il est composé de quinze communes. — *Juge-de-paix*, M. Tierce, à Arleux. — *Suppléants*, MM. Lepeuple et Mullet. — *Greffier*, M. Peugniez, à Aubigny-au-Bac. — *Huissier audiencier*, M. Sénéchal, à Arleux.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton d'Arleux. **MM. Lepeuple fils, Mullet, à Arleux.**

5.e CANTON. — MARCHIENNES.

Il est composé de seize communes. — *Juge-de-paix*, M. Horrie. — *Suppléants*, MM. Thery et Debonte. — *Greffier*, M. Tellier. — *Huissiers audienciers*, MM. Delannoy et Deffontaine.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

***Notaires du canton de Marchiennes*, MM. Théry et Debonte, à Marchiennes.**

6.e CANTON. — ORCHIES.

Il réunit huit communes. — *Juge-de-paix*, M. Luiset. — *Suppléants*, MM. Carlier-Caby et Josson. — *Greffier*, M. Baras. — *Huissiers audienciers*, MM. Lemaire et Deroubaix.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

***Notaires du canton d'Orchies*, MM. Verzier, Samin, Gamonet, à Orchies.**

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à une heure. Les mercredis et jeudis sont destinés aux affaires civiles ; les vendredis et samedis aux affaires correctionnelles ; néanmoins l'audience des vendredis est plus spécialement affectée aux affaires des douanes, des contributions indirectes et des eaux et forêts ; aux audiences du mardi sont portées les affaires relatives aux expropriations forcées, aux licitations et à toutes les ventes judiciaires, et après celles-ci, le tribunal s'occupe des affaires de nature à être jugées à bureau ouvert. Les lundis, à neuf heures et demie, ont lieu les rapports du juge d'instruction, en chambre du conseil; les affaires civiles de nature à être jugées sur requête sont vidées au commencement ou à la fin de toutes les audiences indifféremment.

Président, M. Lecuyer, ✲.
Juges, MM. Girard, *juge d'instruction*; — Boulanger, — Loy.
Juges suppléants, MM. Boca père, — Dupont, — Dubois.
Procureur du roi, M. de Warenghien, ✲.
Substitut, M. Paillard.

Greffier, M. Leconte.
Commis greffier, M. Hécart.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir, sans interruption.

Avocats, MM. Boca père, — Dupont, — Dubus, bâtonnier; — Grar, — Regnard, — Deruesne, — Girard fils, — Thellier, Louis; — Delannoy, — Dupont de St.-Ouen, — Verdavainne, — Waternau, — Mangeart, — Wartelle.

Avocats stagiaires, MM. Miot, — Leroy, — Boca fils, — Bultot, — Desfont, — Dubois jeune, — Royer, — Foucart, — Thelliez jeune, — Duchâtaux, — Didier.

Avoués. — MM. Le Barbier, — Delsart, — Devillers, — Alglave, — Alais, — N...

Huissiers, MM. Tournay, syndic; Leflan, Pillion, Carliez, Ducret fils, Berquet, Cochinart, Bouilliez, Dupont, à Valenciennes; — Béthune, Vallez, à Bouchain; — Dubois, Taquet, à Condé; — Hotrie, Nugues, Bommier, à Saint-Amand.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — VALENCIENNES-NORD.

Il est composé de sept communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — *Juge-de-paix*, M. Dugimont. — *Suppléants*, MM. Paillard et Bultot. — *Greffier*, M. Baboma. — *Huissier audiencier*, M. Cochinart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures du matin.

2.e CANTON. — VALENCIENNES-EST.

Il comprend dix communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — *Juge-de-paix*, M. Bossaut. — *Suppléants*, MM. Guislain et Deruesne. — *Greffier*, M. Carlier. — *Huissier audiencier*, M. Cochinart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à neuf heures du matin.

3.e CANTON. — VALENCIENNES-SUD.

Il réunit quatorze communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — *Juge-de-paix*, M. Boulan. — *Suppléants*, MM. Barbet et Dubus. — *Greffier*, M. Squalard. — *Huissier audiencier*, M. Berquet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à neuf heures du matin.

Notaires des trois cantons de Valenciennes. MM. Guislain, Paillard, Beauvois, Dupire fils, Douchy, Boduin, Mabille, Gamblon, Alglave, Lefebvre, Dubois, à Valenciennes.

Commissaires-priseurs. MM. Laplace, Dusart, Bonjour, à Valenciennes.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police de Valenciennes tient ses audiences tous les mercredis, à dix heures du matin. Il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal. M. Dufour.

4.e CANTON. — BOUCHAIN.

Il est composé de vingt-une communes. — *Juge-de-paix*, M. Regnier, à Bouchain. — *Suppléants*, MM. Dupont et N... — *Greffier*, M. Deprès, à Bouchain. — *Huissier audiencier*, M. Vallez.

Notaires du canton de Bouchain. MM. Bouchez fils, Cogé fils, Carpentier, à Bouchain.

5.e CANTON. — CONDÉ.

Il réunit neuf communes. — *Juge-de-paix*, M. Tréca. — *Suppléants*, MM. Pureur et Mention, à Condé. — *Greffier*, M. Noel fils. — *Huissier audiencier*, M. Dubois.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures du matin.

Notaires du canton de Condé. MM. Mention, Martel, Pureur, à Condé.

Commissaire-priseur, M. Mention-Lenglé, à Condé.

6.e CANTON. — SAINT-AMAND, rive droite de la Scarpe.

Il est composé de sept communes, outre une partie du chef-lieu. — *Juge-de-paix*, M. Druon. — *Suppléants*, MM. Doutriaux et Debettignies. — *Greffier*, M. Guislain. — *Huissier audiencier*, M. Nugues.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

7.e CANTON. — SAINT-AMAND, rive droite de la Scarpe.

Il réunit dix communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — *Juge-de-paix*, M. Wable. — *Suppléants*, MM. Descspringalle et Duprez. — *Greffier*, M. Druon. — *Huissier audiencier*, M. Horrie.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Saint-Amand. MM. Baligand père, à Mortagne; — Horrie, Baligand fils, Desbrosses, Davaine, Barbieux, à Saint-Amand.

Commissaires-priseurs, MM. Legrand, Tournoy, à Saint-Amand.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police de Saint-Amand tient ses audiences tous les vendredis, à deux heures, pendant les premier et troisième trimestres, et tous les mardis, à deux heures, pendant les deuxième et quatrième trimestres. Il est alternativement présidé par MM. les juges-de-paix ; le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Guislain.

TRIBUNAUX DE COMMERCE.

Il existe dans ce département quatre tribunaux de commerce ; ils sont placés dans les villes de Dunkerque, Lille, Cambrai et Valenciennes. Ils sont composés ainsi qu'il suit :

TRIBUNAL DE DUNKERQUE.

Président, M. Hector Féron.

Juges, MM. Morel-Agie; — Petyt, Auguste; — Hecquet; — Bourdon, Constant.

Juges suppléants, MM. Alisse, Jacques-Philippe; — Philippe fils aîné; — Tresca, Pierre, et Devries aîné.

Greffier, M. Caboche.

Commis-greffier, M. Demilleville.

TRIBUNAL DE LILLE.

Président, M. Delesalle-Desmedt, ✻.

Juges, MM. Sauvaige-Fretin, — Masse-Lefebvre, — Rouzé, Théodore ; — Cordonnier, Fidèle.

Juges suppléants, MM. Th. Barrois, — Masquelier, — Decoster, — Descamps, Alfred.
Greffier, M. Blondeau, Alphonse.
Commis-greffier, M. Fremaux.

TRIBUNAL DE CAMBRAI.

Président, M. Delloye.
Juges, MM. Lallier, Alphonse, — Boittelle, — Duchange père, — Wiart.
Juges-suppléants, MM. Pajot-Degand, — Brabant, Jules; — Mallez-Mallez, — Levêque, Pierre.
Greffier, M. Pellereau.

TRIBUNAL DE VALENCIENNES.

Président, M. de Bailliencourt.
Juges, MM. Canonne,— Delame-Lelièvre, — Bracq, — Dupont.
Juges suppléants, MM. Serret, Georges; — Prignet, — Hamoir, Edouard; — Dubois fils.
Greffier, M. Barbédienne.

CONSEILS DES PRUD'HOMMES.

L'on compte dans le département du Nord huit conseils de prud'hommes dont la désignation suit:

ROUBAIX.

Président, M. Paul Defrenne. — *Vice-Président*, M. Pollet, Joseph.
Membres du conseil, MM. Screpel-Lefebvre, — Defrenne fils, — Ernoult-Bayart, — Bulteau-Delerue, — Wibaux-Florin, — Crombé, Jules; — Florin, Carlos.
Suppléants, MM. Requillart-Desain, — Delannoy, Jean.
Secrétaire du conseil, M. Laignel.

LILLE.

Président, M. Machu, — *Vice-Président*, M. Legavriand.
Membres du conseil, MM. Lambert, — Descat-Leleux, — Lambry-Scrive, — Mallet-Delobel.
Suppléants, MM. Droulers, — Deblock.
Secrétaire du conseil, M. Femy.

CAMBRAI.

Président, M. Doudan-Canonne. — *Vice-Président*, M. Blériot-Legrand.

Membres du conseil, MM. Lemaire-Tofflin, — Decomble, — Toussaint, Théophile; — Basuyau, Jean-Baptiste; — Bricout, Molet.

Suppléants, MM. Catelain, Antoine; — Grimon, Nicolas.

Secrétaire du conseil, M. Vigneron.

TOURCOING.

Président, M. Masurel, Carlos. — *Vice-Président*, M. Ch. Wattinne.

Membres du conseil, MM. Jonglez-Wattel, — Roussel-Cauliez, — Destombes, — Deroubaix, — Ducoulombier-Danniaux.

Suppléants, MM. Delplanque-Glorieux, — Vasseur-Lamoral.

Secrétaire du conseil, N....

DOUAI.

Président, M. Prosper Chartier. — *Vice-Président*, M. Guerdin.

Membres du conseil, — MM. Defontaine-Delacroix, — Demarquette, — Cacan.

Suppléants, MM. Averlant et Béghin.

Secrétaire du conseil, M. Carlier-Avisse.

ARMENTIÈRES.

Président, M. Dansette-Leblon. — *Vice-Président*, M. Bayart-Morel.

Membres du conseil, MM. Wable, Julien; — Mahieu-Delangre, — Wable, Hippolyte.

Secrétaire du conseil, M. Delecambre.

LE CATEAU.

Président, M. Delannoy-Bricout.— *Vice-Président*, M. Hannappe-Lirier.

Membres du conseil, MM. Pousin, — Sartiaux, — Truffot-Rodriguez, — Legrand, — Caron, — Delarue, Jean-Baptiste; — Senez, — Chantreuil.

Suppléants, MM. Jacqz, François, — Bouchez, Nicolas.

VALENCIENNES.

Président, M. Marquis. — *Vice-Président*, M. Renotte.
Membres du conseil, MM. Timal, — Val, — Charpentier, — Senez, — Ballue.
Suppléants, MM. Fosse, — Lebeuffe.
Secrétaire du conseil, — M. Lemaire-Dessain.

ÉTAT MILITAIRE DE LA 16.e DIVISION.

La 16.e division militaire, d'après les dispositions de l'ordonnance royale du 19 juillet 1829, comprend les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme.

COMMANDEMENT DE LA DIVISION.

M. De Négrier (C. ✲), lieutenant-général, *commandant la division.*
M. Lebrun, ✲, capitaine aide-de-camp.
M. Tatareau (O. ✲), colonel, *chef de l'état-major de la 16.e division militaire.*

MM.
Copineau, ✲, chef d'escadron
Deschiens, ✲, capitaine au corps royal d'état-major,
Péchin, idem,
Smet, idem,
Valette, lieutenant,
} *attachés à l'état-major.*

Première subdivision.

MM.
De Golstein (C. ✲), maréchal-de-camp, *commandant le département du Nord.*
Clappier, capitaine, aide-de-camp.

BRIGADE DE CAVALERIE DU NORD.

MM.
Bois-le-Comte (C. ✲), maréchal-de-camp, *commandant cette brigade.*
N....., capitaine au corps royal d'état-major, *aide-de-camp.*

ÉTAT-MAJOR DES PLACES DU DÉPARTEMENT DU NORD.

LILLE.

MM.

Waille, (O. ✲), colonel.
Choppin, ✲, chef de bataillon, *major de place.*
Bouillon, ✲,
Boniface, ✲, } capitaines, *adjudants de place.*
Ricard, ✲,
Douhet de Joux.
Guesnu, ✲, } lieutenants, *adjudants de place.*
Gouttière, ✲, capitaine, *secrétaire-archiviste.*

CITADELLE DE LILLE.

MM.

Quintin de Kercadio (O. ✲), chef d'escadron, *commandant de la citadelle.*
Bourdon, ✲, lieutenant, *adjudant de place.*

PLACE DE VALENCIENNES.

MM.

Desmidt (C. ✲), colonel, *commandant de place.*
Marcelin, ✲, capitaine,
Wahart, ✲, id. } *adjudants de place.*
Bourgogne, lieutenant,
Mirande, adjudant sous-officier, *secrétaire-archiviste.*

PLACE DE DUNKERQUE ET FORT LOUIS.

MM.

Chadabet (C. ✲), colonel, *commandant de place.*
Ushie, ✲, capitaine,
Malroux, lieutenant, } *adjudants de place.*
Poirson, ✲, lieutenant, *secrétaire-archiviste.*

PLACE DE DOUAI ET FORT DE SCARPE.

MM.

Garrido (O. ✲), colonel, *commandant de place.*
Guislain, capitaine,
Picquard, ✲, lieutenant, } *adjudants de plaee.*
Bourseul, ✲, sous-lieutenant, *secrétaire-archiviste.*
Legal, ✲, capitaine, *commandant le fort de Scarpe.*

PLACE DE CAMBRAI.

MM.
Legendre, ✲, lieutenant-colonel, *commandant la place.*
Magnier, ✲, capitaine, } *adjudants de place.*
Nouguier, lieutenant, }
Audry, ✲, sous-officier, *secrétaire-archiviste.*

PLACE DE MAUBEUGE.

MM.
Clerget, (O. ✲), lieutenant-colonel, *commandant de place.*
Duquesne, ✲, capitaine, *adjudant de place.*
Dubois, sous-lieutenant, *secrétaire-archiviste.*

PLACE DE CONDÉ.

MM.
Bourriot, ✲, lieutenant-colonel, *commandant de place.*
Raspi, lieutenant, *adjudant de place.*

PLACE DU QUESNOY.

M. Marturé, ✲, chef de bataillon, *commandant de place.*

PLACE D'AVESNES.

M. le baron Morand (O. ✲), chef de bataillon, *commandant de place.*

PLACE DE LANDRECIES.

M. Dupié (O. ✲), chef de bataillon, *commandant de place.*

PLACE DE BOUCHAIN.

M. Farinole, ✲, chef de bataillon, *commandant de place.*

PLACE DE BERGUES ET FORT FRANÇAIS.

M. Marinée, ✲ chef de bataillon, *commandant de place.*

PLACE DE GRAVELINES.

M. Racinet, ✲, chef de bataillon, *commandant de place.*

ARTILLERIE.

ÉCOLE ROYALE D'ARTILLERIE DE DOUAI.

MM.
Duchemin (O. ✲), maréchal-de-camp, *commandant l'école d'artillerie.*
Rely (O. ✲), lieutenant-colonel, *adjoint au commandant.*

Maingaud, ✲, capitaine en premier, *aide-de-camp du commandant*.
Mercklein, *professeur de sciences appliquées*.
Malet, *professeur de dessin*.
Tisserand, *répétiteur de mathématiques*.
Gagnard, ✲, *garde d'artillerie de première classe*.
Pignieulle, *id. de deuxième classe*.
Parisot, *maître artificier*.

FONDERIE ROYALE DE DOUAI.

MM.

Mocquard (O. ✲), lieutenant-colonel, *directeur*.
Martin, capitaine de première classe, *sous-directeur*.
Tardieu, Fiévet, Margot, } capitaines de deuxième classe.
Lapeyre, lieutenant en premier.
Logerot, ✲, garde d'artillerie de première classe, *agent spécial*.
Himmelspach, garde d'artillerie de deuxième classe.
Loubry, *contrôleur de la fonderie*.
Péroquin, *contrôleur adjoint*.
Dentzer, ouvrier d'Etat.

DIRECTION D'ARTILLERIE DE LILLE.

MM.

Lauwereyns (O. ✲), colonel, *directeur*.
Cohendet, ✲, chef d'escadron, *sous-directeur, commandant l'artillerie de la place*.
Gillon, capitaine en premier, *adjoint à la direction*.
Demarest, capitaine en second, *idem*.
Deslandais, idem *idem*.
} à Lille.
Debray, capitaine en résidence fixe.
Rollandy, ✲, chef d'escadron, *commandant l'artillerie*, à Dunkerque.
Latache, capitaine en résidence fixe, *commandant l'artillerie*, à Gravelines.
Ravaut, ✲, capitaine en résidence fixe, *commandant l'artillerie*, à Bergues.

DIRECTION DE DOUAI.

MM.

Tournaire (O. ✲), colonel, *directeur*,
Blanchard, ✲, lieutenant-colonel, *sous-directeur*,
Legros, J., capitaine en second,
Crosse, idem.
Labbé, idem.
} à Douai.

Simon, ✲, capitaine en résidence fixe.
Tardy, ✲, chef d'escadron, *commandant l'artillerie*, à Cambrai.
Sorin, capitaine en résidence fixe, *idem*.

DIRECTION DE VALENCIENNES.

MM.

Delorme (O. ✲), colonel, *directeur*,
Noizet de Saint-Paul, ✲, chef d'escadron, *sous-directeur*.
Margot, ✲, capitaine en résidence fixe,
Degournay, capitaine en second,
} à Valenciennes.

Dauche, ✲, chef d'escadron, *commandant l'artillerie*, à Condé.
Gontier, ✲, capitaine en résidence fixe, à Condé.
Devaux, ✲, capitaine en résidence fixe, *commandant l'artillerie*, à Avesnes.
Aporta, ✲, capitaine en résidence fixe, *commandant l'artillerie*, au Quesnoy.
N..., capitaine en résidence fixe, *commandant l'artillerie*, à Bouchain.
Baudson, ✲, capitaine en résidence fixe, *commandant l'artillerie*, à Landrecies.
Maurice, ✲, capitaine en residence fixe, *commandant l'artillerie*, à Maubeuge.

GÉNIE.

DIRECTION DE LILLE.

M. Négrier (O. ✲), colonel, *directeur des fortifications*.

PLACE DE LILLE.

MM.

Frémont, ✲, chef de bataillon, *ingénieur en chef*.
Bailly, capitaine en second de l'état-major du génie.
Motet, ✲, idem.
Bernard, idem.

PLACE DE DOUAI.

MM.

Pastey (O. ✲), lieutenant-colonel, *ingénieur en chef*.
Duchemin, capitaine de l'état-major du génie.
Antoine, idem.
} à Douai.

PLACE DE VALENCIENNES.

MM.
Schœlcher, ✲, chef de bataillon, *ingénieur en chef.*
Pallard, capitaine de l'état-major du génie.
Doutrelaine, lieutenant de 1.re classe.

PLACE DE CONDÉ.

M. Vignon, capitaine en premier de l'état-major du génie, *ingénieur en chef.*

PLACE DE BOUCHAIN.

M. Noizet de Saint-Paul (O. ✲), chef de bataillon de l'état-major du génie, *ingénieur en chef.*

DIRECTION DE SAINT-OMER.

M. Villeneuve (O. ✲), colonel, *directeur des fortifications.*

PLACE DE DUNKERQUE.

MM.
Berthelot, ✲, chef de bataillon, *ingénieur en chef.*
Lejars, capitaine en second de l'état-major du génie.
Roussel-Hudelist, idem.

PLACE DE BERGUES.

M. Forcinal, capitaine de deuxième classe, *ingénieur en chef.*

PLACE DE GRAVELINES.

M. Vandervrecken de Bormans, ✲, capitaine en premier, *ingénieur en chef.*

DIRECTION DE CAMBRAI.

M. Belmas (O. ✲), colonel, *directeur des fortifications.*

PLACE DE CAMBRAI.

MM.
Hérault (O. ✲), lieutenant-colonel, *ingénieur en chef.*
Péchot, capitaine en second de l'état-major du génie.
Montaudon, idem.

PLACE DE MAUBEUGE.

MM.
Lelièvre, ✲, chef de bataillon, *ingénieur en chef.*
Gauché-Chaumont, capitaine en premier de l'état-major du génie.

PLACE D'AVESNES.

M. Boubée de Lespin, ✲, capitaine en premier de l'état-major du génie, *ingénieur en chef.*

PLACE DE LANDRECIES.

M. Lenglet, ✲, chef de bataillon de l'état-major du génie, *ingénieur en chef.*

PLACE DU QUESNOY.

M. Jourdain, ✲, capitaine en premier de l'état-major du génie, *ingénieur en chef.*

POUDRES ET SALPÊTRES.

RAFFINERIE DE SALPÈTRE.

MM.
Gossart, *commissaire adjoint pour le département du Nord*, résidant à la raffinerie.
De Beaulincourt, ✲, capitaine d'artillerie, *inspecteur de la raffinerie*, y résidant.
Bonnier, Louis, *maître raffineur commissionné.*
Salpétrier du département du Nord, M. Lecherf, résidant à Lille, faubourg de Béthune, ayant l'arrondissement de Lille et celui de Douai.

ADMINISTRATION MILITAIRE.

INTENDANCE.

MM.
Victor Bénard (C. ✲), *intendant de la 16.e division militaire.*
Vialet, ✲, *sous-intendant de première classe*, } à Lille.
Cerfberr, ✲, — — }
Lebrun, *adjoint de deuxième classe à l'intendance militaire*, }
Dubois, ✲, *sous-intendant de première classe*, à Douai.

Poinchevalle, ✲, *sous-intendant de deuxième classe*, à Cambrai.
Domergue, (O. ✲), — — à Valenciennes.
Mazoier, ✲, — — à Dunkerque.
Mallet de Chauny, ✲, — — à Maubeuge.
Lobert, *commis entretenu de première classe, chef du bureau de l'intendance de la* 16.e *division.*
Martin, *commis entretenu de première classe,* idem.
Deneker, — *de deuxième classe,* à Dunkerque.
Revaud, — — à Valenciennes.
Niobey, — — à Maubeuge.
Baudet, — — à Lille.
Broquet, — *de troisième classe,* à Lille.
Gravelle, — *de deuxième classe,* à Douai.
Odille, — *de troisième classe,* à Lille.
Mehl, — — à Cambrai.

PLACE DE LILLE. Hôpital militaire.

OFFICIERS DE SANTÉ.

MM.
Maillot, ✲, *médecin ordinaire de première classe, premier professeur,*
Cazeneuve, *médecin ordinaire de* 2.e *classe, professeur,*
Murville, ✲, *chirurgien principal, premier professeur,*
Mounier, *chirurgien-major, professeur,*
Scrive, *chirurgien-major, professeur,*
Thiriaux, ✲, *pharmacien-principal, premier professeur,* } à Lille.
Poggiale, *pharmacien-major, professeur,*
Thurin, *chirurgien-aide-major,*
Frette-Damicourt, *chirurgien-aide-major,*
Beylier, *pharmacien aide-major,*
Garreau, *idem, professeur,*
Fabre, *médecin ordinaire de* 2.e *classe, professeur,*

OFFICIERS D'ADMINISTRATION.

MM.
Bilco, ✲, *officier principal comptable.*
Eloy, *adjudant d'administration en premier.*
Poinsignon, — *en deuxième.*
Vallé, — —
Landru, — —
Ponsardin, *élève d'administration stagiaire.*
Top, ✲, *chanoine honoraire, aumônier.*

MAGASIN DE RÉSERVE DES EFFETS D'HOPITAUX MILITAIRES.

MM.

Simon, *officier d'administration comptable, chargé de la gestion du magasin,* à Lille.

Davranche du Kermont, *adjudant d'administration en premier,* à Lille.

MAGASIN DE CAMPEMENT ET D'HABILLEMENT.

M. Allais, ✻, *officier d'administration comptable,* à Lille.

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

MM.

Spring, *officier d'administration comptable, chef du bureau de centralisation,* à Lille.

Lheureux, *officier d'administration de première classe, comptable du service des vivres,* à Lille.

Duclos, *adjudant d'administration en second, attaché au bureau de centralisation.*

SERVICE DES FOURRAGES.

M. Lucq-Rosa, *entrepreneur* à Lille.

SERVICE DU CHAUFFAGE.

MM.

Paquin, *entrepreneur de la* 16.e *division.*

Richard, *agent en chef.*

SERVICE DES LITS MILITAIRES.

MM.

Chaumont, *chef de service.*

Belfroid, *préposé.*

SERVICE DES TRANSPORTS DE LA GUERRE.

M. Cordonnier, *agent principal et préposé.*

SERVICE DES CONVOIS MILITAIRES.

M. Delattre-Desruques, *entrepreneur.*

PLACE DE DUNKERQUE. Hôpital militaire.

MM.
Simon, *médecin ordinaire*,
Pourial, ✻, *chirurgien-major*, } à Dunkerque.
Cogez, *pharmacien-major*,

OFFICIERS D'ADMINISTRATION.

MM.
Ronceaux, *officier comptable de deuxième classe*,
Huguet, *adjudant en second*, } à Dunkerque.
Desitter, *aumônier*,

SERVICE DES SUBSISTANCES.

M. Marlière, *officier d'administration comptable de première classe, chargé du service des vivres et des fourrages.*

SERVICE DES LITS MILITAIRES.

M. Playe, *préposé*.

PLACE DE CAMBRAI. Hôpital militaire.

OFFICIERS DE SANTÉ.

MM.
Souriguère, *médecin ordinaire*,
Fenin, *chirurgien-major*,
N...., *chirurgien aide-major*, } à Cambrai.
Boichegrain, *pharmacien-major*,

OFFICIERS D'ADMINISTRATION.

MM.
Daussy, *officier comptable*,
Fissiau, *adjudant d'administration en second*, } à Cambrai.
N...., *aumônier*,

SERVICE DES VIVRES-PAIN.

M. Rinaldi, *officier d'administration comptable de première classe.*

SERVICE DES LITS MILITAIRES.

M. Raoult, *préposé*.

SERVICE DES FOURRAGES.

M. Lucq-Rosa, *entrepreneur.*

SERVICE DES CONVOIS MILITAIRES.

M. Book, *préposé.*

PLACE DE VALENCIENNES. Hôpital militaire.

OFFICIERS DE SANTÉ.

MM.
Marbotin, *médecin ordinaire,*
Guerre, ✻, *chirurgien-major,*
Dupuis, *pharmacien aide-major,*
} à Valenciennes.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION.

MM.
Darcy, *adjudant d'administration en premier,*
N...., *adjudant en premier,*
Charaux, *adjudant d'administration en second,*
N...., —
Queny, *aumônier,*
} à Valenciennes.

SERVICE DES VIVRES.

M. Traullé, *officier d'administration comptable.*

SERVICE DES FOURRAGES.

M. Lucq-Rosa, *entrepreneur.*

SERVICE DES LITS MILITAIRES.

M. Avit, *préposé.*

PLACE DE DOUAI.

SERVICE DES VIVRES-PAIN ET DES FOURRAGES.

M. Goblet, *officier d'administration comptable de première classe.*

SERVICE DES LITS MILITAIRES.

M. Demarquette, *préposé.*

PLACE DE MAUBEUGE. Hôpital militaire.

OFFICIERS DE SANTÉ.

MM.

Chatelain, *médecin ordinaire de deuxième classe*,
Cornuau, *chirurgien-major*.
Dedigneulle, *pharmacien aide-major*,
} à Maubeuge.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION.

MM.

Bourdin, *officier d'administration comptable de deuxième classe*,
Leclerc, *adjudant d'administration en second*,
Dalbepierre, —
Hainaut, *aumônier*,
} à Maubeuge.

SERVICE DES VIVRES-PAIN.

M. Estassin, *adjudant d'administration en premier, faisant fonctions de comptable.*

SERVICE DES FOURRAGES.

M. Fabre, *entrepreneur*.

SERVICE DES LITS MILITAIRES.

M. Mereaux, *préposé*.

PLACE D'AVESNES.

SERVICE DES VIVRES.

M. Méjamel, *officier d'administration en second, comptable.*

SERVICE DES LITS MILITAIRES.

M. Legroy, préposé.

SERVICE DES FOURRAGES.

M. Fabre, *entrepreneur*.

GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE.

La compagnie du département du Nord fait partie de la 24.e légion. Les officiers de cette arme employés dans le département sont :

MM.

Dupuis, ✲, *chef d'escadron commandant*, }
Lapierre, *lieutenant-trésorier*, } à Lille.
Arquembourg, *lieutenant*, }
Caselli, ✲, *lieutenant* à Dunkerque.
Corsin, *lieutenant* à Hazebrouck.
Toucas, *lieutenant* à Cambrai.
De Saint-Auban, *lieutenant* à Avesnes.
O'Méara, *capitaine* à Douai.
Gros, ✲, *lieutenant* à Valenciennes.

La compagnie du département du Nord est composée de 35 brigades, dont 30 à cheval et 5 à pied. Ces brigades, fortes de cinq à six hommes, sont placées dans les localités ci-après désignées :

	Commandants.
Une à cheval à Dunkerque.	M. Théry, ✲, maréchal-des-logis.
Une id. à Bergues....	M. Bertelle, ✲, maréchal-des-logis.
Une id. à Gravelines..	M. Duquesnois, brigadier.
Une id. à Hazebrouck.	M. Lamory, maréchal-des-logis.
Une id. à Bailleul....	M. Pasquet, brigadier.
Une id. à Cassel.. ...	M. Hedin, maréchal-des-logis.
Une à pied à Merville.....	M. Roussel, brigadier.
Trois à cheval à Lille.....	MM. Leborgne, ✲, maréch.-des-logis; Honoré, brigadier; Ambiehl, brigadier.
Une à cheval à Roubaix....	M. Belois, maréchal-des-logis.
Une id. à P.t-à-Marcq.	M. Biet, brigadier.
Une id. à Armentières	M. Dehay, brigadier.
Une id. à Fournes....	M. Meyer, brigadier.
Une id. à Cambrai....	M. Wiart, maréchal-des-logis.
Une id. au Câteau....	M. Druesnes, brigadier.
Une id. à Solesmes ..	M. Antoine, brigadier.
Une id. à Bonavis....	M. Quinard, brigadier.
Une id. à Avesnes....	M. Caron, maréchal-des-logis.
Une id. à Maubeuge..	M. Wallerand, maréchal-des-logis.
Une id. à Trélon	M. Durand, brigadier.
Une id. à Landrecies .	M. Huchard, brigadier.
Une id. au Quesnoy..	M. Delaoutre, brigadier.
Une id. à Bavai.....	M. Delahaye, brigadier.

Une à pied à Solre-le-Châ. M. Cavaillou, maréchal-des-logis.
Deux à cheval à Douai.... MM. Francke, maréchal-des-logis ; Pettre, brigadier.
Une à pied à Douai..... M. Dehoorne, brigadier.
Une à cheval à Orchies.... M. Dumont, brigadier.
Une à pied à Marchiennes.. M. Savard, brigadier.
Une à cheval à Valenciennes. M. Thion, maréchal-des-logis.
Une à pied à Denain..... M. Lebrun, brigadier.
Une à cheval à Bouchain.. M. Canat, brigadier.
Une id. à Condé..... M. Dubus, brigadier.
Une id. à S.t-Amand.. M. Leroy, brigadier.

MARINE.

ÉTAT nominatif des officiers civils et militaires et autres agents du département de la marine, employés dans les ports de Dunkerque et Gravelines.

ADMINISTRATION DU PORT DE DUNKERQUE.

MM.

Cabaret (O. ✲), commissaire de la marine de 1.re classe, *chef du service de la marine au port et sous-arrondissement de Dunkerque.*
Descroix, ✲, sous-commissaire de 1.re classe, *chargé de l'inscription maritime.*
Morette, commis de 1.re classe, *chargé des fonds et revues.*
Sagué, commis de 1.re classe, *chargé des approvisionnements, subsistances, travaux et hôpitaux.*
Plouvier, commis de 1.re classe, *employé à l'inscription maritime.*
Gonclin, commis de 1.re classe, *employé à l'inscription maritime.*
Cagnyé, commis de 1.re classe, *employé à l'inscription maritime.*
Godinet, commis principal, *chargé du contrôle.*
Gallet, ✲, *trésorier des invalides de la marine,* à Dunkerque.
Terquem, *professeur d'hydrographie.*
Thuillier, *sous-lieutenant de la gendarmerie maritime.*
Meneboo, *médecin chargé du service de santé de la marine.*
Demaison, *piqueur chargé de la surveillance des travaux maritimes.*
Godin, *syndic des marins,* à Dunkerque.

PORT ET SOUS-QUARTIER DE GRAVELINES.

MM.

Quiquet, commis principal, *chargé de l'inscription maritime.*
Merlin, *syndic des marins.*
Torris, *préposé du trésorier des invalides.*

Officiers du port de commerce. — MM. Dupays, capitaine de 1.re classe, à Dunkerque; — Perre, capitaine de 2.e classe, à Dunkerque; — Mathée, lieutenant de port, à Dunkerque; — Pasquet-lieutenant de port, à Gravelines.

CULTES.

Par l'article 6 de la Charte constitutionnelle, amendée par les deux chambres le 7 août 1830, la religion catholique, apostolique et romaine, est déclarée religion de la majorité des Français.

Le culte le plus répandu dans le département du Nord est le culte catholique. Il existe dans quelques communes des arrondissements de Lille, Cambrai, Douai et Valenciennes, un certain nombre de familles de la communion protestante, et quelques Israélites dans les grandes villes.

RELIGION CATHOLIQUE. — DIOCÈSE DE CAMBRAI.

Les provinces qui forment le département du Nord étaient autrefois partagées entre l'archevêché de Cambrai et les évêchés d'Arras, de Tournai, de St.-Omer, d'Ypres et de Liége.

Le département du Nord forme seul aujourd'hui un diocèse dont le siége est à Cambrai.

Par bulle apostolique du pape Grégoire XVI, du 1.er octobre 1841, et par ordonnance royale du 2 décembre suivant, le diocèse de Cambrai est érigé en archevêché, avec l'évêché d'Arras pour suffragant.

Archevêque, Mgr. Pierre GIRAUD, né à Monferrand le 11 août 1791, précédemment évêque de Rodez, sacré le 30 novembre 1830, institué archevêque de Cambrai le 24 janvier 1842, décoré du *pallium* par S. E. le cardinal de la Tour-d'Auvergne-Lauraguais le 22 février suivant, a pris possession le 24 du même mois.

Vicaires généraux, MM. Philippe, Henri-Joseph; — Giraud, Pierre-Auguste; — Bernard, Charles; agréés par le gouvernement; — Leleu, Jean-Baptiste.

SECRÉTARIAT DE L'ARCHEVÊCHÉ.

MM. Duprez, Jean-Louis-Joseph, *secrétaire-général;* — Delefor-

trie, Joseph-Séraphin, *secrétaire;* — Debord, Claude, *secrétaire particulier et aumônier* de M. l'archevêque.

Le secrétariat de l'archevêché est ouvert tous les jours, excepté les dimanches et fêtes et les trois derniers jours de la semaine sainte, depuis neuf heures du matin jusqu'à midi, et depuis trois heures jusqu'à six heures.

OFFICIALITÉ MÉTROPOLITAINE.

MM. Giraud, vicaire-général, *official;* — Bernard, *promoteur;* — Duprez, chanoine, *greffier.*

OFFICIALITÉ DIOCÉSAINE.

MM. Philippe, vicaire-général, *official;* — Leleu, vicaire-général, *vice-official;* — Bury, chanoine honoraire, *promoteur;* — Delefortrie, chanoine honoraire, *greffier.*

CHAPITRE MÉTROPOLITAIN.

Chanoine d'honneur. Mgr. Wicart, évêque de Frejus, précédemment vicaire-général de Cambrai.

Chanoines titulaires. MM. Filhol, Pierre; — Bonce, Benoît-Félicien; — Deswaene, Jean-Baptiste Casimir; — Dupont, Louis-Joseph; — Duprez, Jean-Louis-Joseph; — Piquet, Louis; — Debord, Claude; — Mallet, Napoléon-Joseph; — Dalennes, Alexandre.

Chanoines honoraires, MM. Delautre, ancien vicaire-général; — Lalou, ancien chanoine titulaire; — Rigaut, ancien chanoine titulaire; — Desrousseaux, Auguste-Aimé; — Lagatie, ancien chanoine titulaire; — Top, Charles-Joseph; — Delfortrie, Joseph-Séraphin; — De Bonnechose, Henri; — Desreumaux, Jean-Baptiste-Joseph; — Lefebvre, Augustin; — Debreyne, Etienne-Charles; — Pique, Hyacinthe; — Lescouf, Eugène-François; — Bury, Emmanuel; — Martin, Benoît; — Deleruyelle, Auguste; — Denis Pierre-Joseph; — Aernout, Henri-Joseph; — Héroguer, Jean-Baptiste; — Savin, Pierre-Désiré; — Dehaëne, Gervais; — Deconynck, François-Louis; — Lebrun, Louis-Joseph; — Reumaux, Louis-Jacques; — Rencez, Pierre; — Wicart, César; — Desitter, Pierre-Jean; — Thénard, Pierre-Joseph; — Deregnaucourt, Philippe.

Diacre du chapitre, — M. Dujardin. — *Sous-diacre,* M. Lesage.

SÉMINAIRE DIOCÉSAIN. Bureau administratif.

Président, Mgr. l'archevêque.
Vice-président, l'un de MM. les vicaires-généraux.
Membres. MM. Dupont, chanoine, *trésorier;*— Duprez, chanoine, *secrétaire;* — Leleu, vicaire-général, *supérieur du grand séminaire;* — Desrousseaux, chanoine honoraire, *supérieur du petit séminaire;* Delmer, *économe du grand séminaire.*

GRAND SÉMINAIRE.

Supérieur, M. Leleu, Jean-Baptiste.
Professeurs. MM. Bury, Emmanuel-Joseph; — Ravaux, François-Joseph; — Cailliau, Pierre-Benoît; — Dayez, Marcel-Joseph; — Cudot, Myrtil-Jules; — Desix, Jean-Louis.
Économe, M. Delmer, Jean-Baptiste.

PETIT SÉMINAIRE.

Supérieur, M. Desrousseaux, Auguste-Aimé.
Professeurs. MM. Charles, Louis-Désiré; — Wenis, Jean-Joseph; — Thuliez, Pierre-Joseph; — Rousseaux, Henri-Romain-Désiré; — Destombes, Cyrille-Jean-Baptiste-Joseph; — Lehoucq, Jules-César-Joseph; — Monnier, Henri; — Duvillers, Louis-Alexandre; — Wattine, Auguste-Henri; — D'hérin, François.

Division du diocèse.

Le diocèse est partagé en quatre archidiaconés, qui sont :

L'archidiaconé de Cambrai, divisé en deux grands-décanats, dont l'un comprend l'arrondissement de Cambrai, l'autre celui de Douai.

L'archidiaconé de Lille, divisé en deux grands-décanats, comprenant chacun une section de l'arrondissement de Lille.

L'archidiaconé de Dunkerque, divisé en deux grands-décanats, dont un pour l'arrondissement de Dunkerque et l'autre pour l'arrondissement d'Hazebrouck.

L'archidiaconé de Valenciennes, qui comprend trois grands-décanats, un pour l'arrondissement de Valenciennes et deux pour l'arrondissement d'Avesnes.

Les grands décanats sont subdivisés en autant de décanats ordinaires qu'il y a de cantons ou de justices de paix, à l'exception des cantons de Lille-Ouest et de Quesnoy-sur-Deûle qui ont chacun deux décanats.

Les décanats ont pour chefs-lieux ceux des cantons, excepté les six suivants :

Canton d'Hazebrouck-Sud,		chef-lieu de cure,	Morbecque.
»	de Cysoing,	»	Templeuve.
»	de Pont-à-Marcq,	»	Mons-en-Pévèle.
»	de St.-Amand (rive g.),	»	Lecelles.
»	d'Avesnes-Sud,	»	Etrœungt.
»	du Quesnoy-Ouest,	»	Gommegnies.

Ces soixante-deux cures sont elles-mêmes divisées en cinq cent trente-sept succursales.

ARCHIDIACONÉ DE CAMBRAI.

M. Giraud, vicaire-général, *archidiacre*.

GRAND-DÉCANAT DE L'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

M. Piquet, Louis, archiprêtre, *grand-doyen*.

DÉCANATS.

Cambrai-Est (Notre-Dame). — MM. Piquet, Louis, *doyen;* — Ramon, curé d'Iwuy, *vice-doyen*.

Cambrai-Ouest (Saint-Géry). — MM. Rigaut, Jean-Baptiste, *doyen;* — Basuyau, curé de Paillencourt, *vice-doyen*.

Le Câteau. — MM. Wallez, Hippolyte-André, *doyen;* — Lecq, aumônier des religieuses du Câteau, *vice-doyen*.

Carnières. — MM. Bresson, Florisse-Joseph, *doyen;* — Bécar, curé de Saint-Hilaire, *vice-doyen*.

Clary. — MM. Maréchal, Stanislas, *doyen;* — Quiquempois, curé de Villers-Outréaux, *vice-doyen*.

Marcoing. — MM. Salez, Nicolas-Joseph, *doyen;* — Remy, curé de Mœuvres, *vice-doyen*.

Solesmes. — MM. Jourdain, Pierre-Guislain, *doyen;* — Coulmont, curé de Saulzoir, *vice-doyen*.

GRAND-DÉCANAT DE L'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

M. Héroguer, Jean-Baptiste, *grand-doyen*.

DÉCANATS.

Douai-Sud. (Notre-Dame). — MM. Lefebvre, François-Joseph, *doyen;* — Direz, curé d'Aniche, *vice-doyen*.

Douai-Nord (Saint-Pierre). — MM. Semaille, Chrétien-Joseph Casimir, *doyen;* — Herrengt, curé de Flines, *vice-doyen.*

Douai-Ouest (Saint-Jacques). — MM. Héroguer, Jean-Baptiste, *doyen;* — Lamorisse, curé de Cuincy, *vice-doyen.*

Arleux. — MM. Quiquempois, Philippe-Joseph, *doyen;* — Leconte, curé de Gœulzin, *vice-doyen.*

Orchies. — MM. Charles, Martial-Aimé-Joseph, *doyen;* — Lefebvre, curé de Saméon, *vice-doyen.*

Marchiennes. — MM. Rousselle, Hippolyte, — *doyen;* — Carpentier, curé de Somain, *vice-doyen.*

ARCHIDIACONÉ DE LILLE.

M. Bernard, vicaire-général, *archidiacre.*

GRAND-DÉCANAT DE LA 1.re SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

M. Lefebvre, Augustin-Joseph, *grand-doyen.*

DÉCANATS.

Armentières. — MM. Cateaux, Jean-Baptiste, *doyen;* — Lefils, curé d'Erquinghem, *vice-doyen.*

La Bassée. — MM. Gerin, Philippe-Hippolyte, *doyen;* — Guermonprez, curé d'Illies, *vice-doyen.*

Haubourdin. — MM. Dhalluin, Charles-Joseph, *doyen;* — Lemahieu, curé de Loos, *vice-doyen.*

Lille-Ouest (Sainte-Catherine). — M. Aernout, Henri-Joseph, *doyen.*

Lille-Ouest (Saint-André). — M. Gobrecht, Pierre-Jean-Joseph, *doyen.*

Lille-Sud-Ouest (Saint-Etienne). — M. Lefebvre, Augustin-Joseph, *doyen.*

Pont-à-Marcq (Mons-en-Pévèle). — MM. Ghémar, Philippe-François, *doyen;* — Deregnaucourt, curé de Pont-à-Marcq, *vice-doyen.*

Seclin. — MM. Plaetevoet, Charles-Louis-Joseph, *doyen;* — Jaclin, curé de Gondecourt, *vice-doyen.*

Cysoing (Templeuve). — MM. Desprez, Julien-Florian, *doyen;* — Salembier, curé de Cysoing, *vice-doyen.*

GRAND-DÉCANAT DE LA 2.e SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

M. Deleruyelle, Auguste-Laurent-Joseph, *grand-doyen.*

DÉCANATS.

Comines. — M. Renier, Pierre-Cornil, *doyen*.

Lannoy. — MM. Gourdin, Jean-Baptiste, *doyen;* — Gahide, curé d'Annappes, *vice-doyen*.

Lille-Nord-Est (Saint-Maurice). — M. Deleruyelle, Auguste-Laurent-Joseph, *doyen*.

Lille-Centre. (La Magdeleine.) — M. Savin, Pierre-Désiré, *doyen*.

Lille-Sud-Est (Saint-Sauveur). — M. Honoré, Louis-François-Joseph, *doyen*.

Quesnoy-sur-Deûle. — M. Taffin, Mathieu, *doyen*.

Roubaix. — M. Maes, Jules-Philippe, *doyen*.

Tourcoing-Sud (Saint Christophe). — M. Deregnaucourt, Philippe-Joseph, *doyen*.

Tourcoing-Nord. (Saint-Jacques). — M. Simon, Auguste, *doyen;* — Bliecq, curé d'Halluin, *vice-doyen*.

ARCHIDIACONÉ DE DUNKERQUE.

M, Leleu, Jean-Baptiste, *vicaire-général, archidiacre*.

GRAND-DÉCANAT DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

M. Delautre, Athanase-Léon, *grand-doyen*.

DÉCANATS.

Dunkerque-Est (Saint-Eloi). — M. Delaeter, Jacques-Charles, *doyen*.

Dunkerque-Ouest. (Saint-Jean-Baptiste),— M. Deconynck, François-Louis, *doyen*.

Bergues. — MM. Delautre, Athanase-Léon, *doyen;* — Vanbever, curé de West-Cappel, *vice-doyen*.

Gravelines. — M. Bollengier, Amand-Julien, *doyen*.

Hondschoote. — MM. Debreyne, Jacques-François, *doyen;* — Hopsomer, curé de Rexpoëde, *vice-doyen*.

Wormhoudt. — MM. Caillié, Antoine-Pascal, *doyen;*— Leurele, curé de Zeggers-Cappel, *vice-doyen*.

Bourbourg. MM. Cadet, Pierre-Alexandre, *doyen;* — Leps, curé de Looberghe, *vice-doyen*.

GRAND-DÉCANAT DE L'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

M. Debreyne, Etienne-Charles-François, *grand-doyen*.

DÉCANATS.

Hazebrouck-Nord (Hazebrouck). MM. — Debreyne, Etienne-Charles-François, *doyen*; — Verstavel, curé de Lynde, *vice-doyen*.

Hazebrouck-Sud (Morbecque). — MM. Marckant, Winoc, *doyen*; — Verhille, curé de Thiennes, *vice-doyen*.

Bailleul-Nord-Est (Saint-Vaast.) — M. Reumaux, Louis-Jacques, *doyen*; — Plaetevoet, curé de Saint-Jans-Cappel, *vice-doyen*.

Bailleul-Sud-Ouest (Saint-Amand). — MM. Dehaene, Gervais-Evrard-Balthazar, *doyen*; — Baelde, curé de Méteren, *vice-doyen*.

Cassel. — MM. Arnould, Charles-Louis, *doyen*; — Vanderbauvede, curé de Wemaers-Cappel, *vice-doyen*.

Steenvoorde. — MM. Vandevelde, Anselme-Dominique, *doyen*; — N...., *vice-doyen*.

Merville. — MM. Deloux, Benoît-François, *doyen*; — Legrand, *coadjuteur-doyen*; — Dourlez, curé d'Estaires, *vice-doyen*.

ARCHIDIACONÉ DE VALENCIENNES.

M. Philippe, vicaire-général, *archidiacre*.

GRAND DÉCANAT DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

M. Pique, Hyacinthe, *grand-doyen*.

DÉCANATS.

Bouchain. — MM. Grau, Jean-Baptiste-Henri, *doyen*; — Cambreleng, curé de Douchy, *vice-doyen*.

Valenciennes-Sud (Saint-Nicolas). — MM. Defontaine, Nicolas-Désiré, *doyen*; — N...., *vice-doyen*.

Valenciennes-Est (Notre-Dame). — MM. Pique, Hyacinthe, *doyen*; — This, curé d'Onnaing, *vice-doyen*.

Valenciennes-Nord (Saint-Géry). — MM. Lebrun, Louis-Joseph, *doyen*; — Delattre, curé d'Anzin, *vice-doyen*.

Condé. MM. Croquey, Pierre-François, *doyen*; — Duez, curé d'Hergnies, *vice-doyen*.

Saint-Amand, rive-droite (Saint-Amand).—MM. Joffrain, Louis-Joseph, *doyen*; — Becquet, curé de Bruille, *vice-doyen*.

Saint-Amand, rive-gauche (Lecelles). — MM. Lahaye, Jean-Louis-Joseph, *doyen*; — Petit, curé de Rosult, *vice-doyen*.

GRAND DÉCANAT DE LA 1.re SECTION DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

M. Denis, Pierre-Joseph-Jean-Baptiste, *grand-doyen*.

DÉCANATS.

Avesnes-Nord (Avesnes). — MM. Denis, Pierre-Joseph-Jean-Baptiste, *doyen*; — Desforges, curé de Felleries, *vice-doyen*.

Avesnes-Sud (Etrœungt). — MM. Saudemont, Emmanuel-Joseph-*doyen*; — Dernoncourt, curé de Boulogne, *vice-doyen*.

Landrecies. — MM. Desse, Joseph-Célestin, *doyen*; — Gobert, curé de Maroilles, *vice-doyen*.

Solre-le-Château. — MM. Gérard, François-Joseph, *doyen*; — Lambotte, curé d'Erpion, *vice-doyen*.

Trélon. — MM. Larsonneur, Jean-Baptiste, *doyen*; — Lancelle, curé de Fourmies, *vice-doyen*.

GRAND DÉCANAT DE LA 2.e SECTION DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

M. Bevenot, Jean-Humbert-Joseph, *grand-doyen*.

Bavai. — MM. Tréhout, Antoine-François, *doyen*; — Lemaire, curé de Mecquignies, *vice-doyen*.

Berlaimont. — MM. Longuet, Victor-Joseph, *doyen*; — Wallez, curé de Pont-sur-Sambre, *vice-doyen*.

Maubeuge. — MM. Bevenot, Jean-Humbert-Joseph, *doyen*; — Bafaleur, *coadjuteur, vice-doyen*.

Le Quesnoy-Est (Le Quesnoy). — MM. Babeur, Charles-François-Joseph, *doyen*; — Pierchon, curé d'Englefontaine, *vice-doyen*.

Le Quesnoy-Ouest (Gommegnies). — MM. Lambert, Pierre-Louis, *doyen*; — Legrand, curé de Jenlain, *vice-doyen*.

CONGRÉGATIONS ET COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

DE FEMMES.

1.re SECTION. — *Communautés à supérieure locale non dépendante d'une supérieure générale.*

COMMUNES où sont situées les communautés.	NOM de CHAQUE COMMUNAUTÉ.	OBJET de L'INSTITUTION.
Bergues	Sœurs noires	Soin des malades à domicile.
Bourbourg	Pénitentes capucines	Instruction des jeunes filles.
Gravelines	Sœurs ursulines	Idem.
Bailleul	Sœurs noires	Soin des malades à domicile.
Cassel	Filles de l'Enfant-Jésus	Instr. des jeunes filles pauvr.

COMMUNES où sont situées les communautés.	NOM de CHAQUE COMMUNAUTÉ.	OBJET de L'INSTITUTION.
Estaires	Sœurs bénédictines	Instr. des jeunes filles pauvr.
Lille (hôp. St.-Sauveur)	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades.
Lille (hosp. Ganthois)	Idem	Soin des vieilles femmes.
Lille	Sœurs de l'Enfant-Jésus	Instr. des jeunes filles pauvr.
Lille	Religieuses franciscaines	Instr. des jeunes filles pauvr.
Lille	Dames du Sacré-Cœur	Pensionnat de demoiselles.
Lille	Dames du Bon-Pasteur	Pensionn. de filles repenties.
Comines (hospice)	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades.
Esquermes	Dames bernardines	Pensionnat de demoiselles.
Seclin (hospice)	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades.
Tourcoing (hospice)	Sœurs de N.-D. des Anges	Idem des vieilles femmes.
Tourcoing	Idem	Instruction des jeunes filles.
Cambrai, hosp. St.-Julien	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades.
Cambrai	Sœurs de Sainte-Claire	Instr. grat. des jeunes filles.
Le Câteau	Sœurs de la congr. de N.-D.	Enseignem. des jeunes filles.
Avesnes (hospice)	Sœurs de la Pr. de S.te-Th.	Soin des malades.
Avesnes	Idem	Instruction des jeunes filles.
Douai	Sœurs de la Pr. du Bon-Past.	Idem.
Douai	Dames de Flines	Idem.
Douai	Sœurs de la Sainte-Union	Idem.
Douai	Sœurs carmélites	Idem.
Douai	Sœurs de Sainte-Marie	Soin des malades en ville.
Valenciennes	Sœurs ursulines	Instruction des jeunes filles.

2.e SECTION. — *Communautés dépendantes d'un chef-lieu et d'une supérieure générale.*

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissemens sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Rouen	Dunkerque	Sœurs de la Provid.	Instr. des jeunes filles.
Lille	Dunkerque (Hospice)	Sœurs de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieill. et enf.
Lille	Dunkerque	Idem	Soin des malades.
Paris	Bergues (Hospice)	Sœurs de la Charité.	Soin des mal. et vieill.
Paris	Bergues	Idem	Secours aux indigents.
Lille	Bourbourg (hospice)	Sœurs de l'Enf.-Jésus.	Soin des v. et ins. des j. f.
Lille	Bailleul (idem)	Idem	Soin des vieillards.
Paris	Bailleul	Sœurs du St.Enf.-Jés., dites de St.-Maur.	Instr. des jeunes filles.
Lille	Cassel	Idem	Inst. des jeunes filles p.
Lille	Cassel	Sœurs de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Douai	Hazebrouck	Sœurs de la Ste.-Union	Inst. des jeunes filles p.
Douai	La Gorgue	Idem	Idem.

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Lille....	Morbecque (La Motte-au-Bois).....	Sœurs de l'Enf.-Jésus.	Inst. des jeunes filles p.
Lille....	Vieux-Berquin.....	Idem.....	Idem.
Paris....	Armentières (hospice)..	Sœurs de la Charité.	Soin des administrés et instr. des jeunes filles.
Amiens..	Fives.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Inst. des jeunes filles p.
St.-Laurent (Vendée).	Haubourdin.....	Sœurs de la Sagesse.	Idem.....
Lille....	La Bassée (Hospice)...	Sœurs de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Lille....	Lille (Hospice-Général).	Sœurs de l'Enf.-Jésus.	Soin des malades.
Paris....	Lille (h. des V.-H. et B.)	Sœurs de la Charité..	Idem.
Paris....	Lille (h. de Stappaert) .	Idem.....	Soin des enfans.
Paris....	Lille (secours à domic.).	Idem.....	Secours aux ind. mal.
Lille....	Lille (asile d'aliénées)..	Sœurs de l'Enf.-Jésus.	Soin des malades.
Paris....	Lille.....	Sœurs du Bon-Secours.	Soin des mal. en ville.
St.-Laurent (Vendée).	Lille.....	Sœurs de la Sagesse..	Inst. de sourdes-muett.
Lille....	Roubaix (hospice).....	Sœurs de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Rouen...	Seclin.....	Sœurs de la Div. Prov.	Instr. des jeunes filles.
Paris....	Tourcoing (secours à d.)	Sœurs de la Charité..	Secours aux indigents
Paris....	Cambrai (Hosp.-Gén.).	Idem.....	Soin des vieill. et enf.
Paris....	Cambr. (h. Vanderburch)	Idem.....	Soin et inst. des j. filles.
Paris....	Cambrai (secours à dom).	Idem..	Soin des vieill. et enf.
Avesnes..	Anor.....	Sœurs de S.te-Thérèse.	Instr. des jeunes filles.
Avesnes..	Bavai.....	Idem.....	Idem.
Douai....	Engle-Fontaine.....	Sœurs de la Ste.-Union	Idem.
Avesnes..	Fourmies.....	Sœurs de Ste.-Thérèse.	Idem.
Avesnes..	Frasnoy.....	Idem.....	Idem.
Avesnes..	Glageon.....	Idem.....	Idem.
Douai....	Hargnies.....	Sœurs de la Ste.-Union	Idem.
Avesnes..	Landrecies.....	Sœurs de Ste.-Thérèse.	Idem.
Avesnes..	Le Quesnoy (hospice)..	Idem.....	Soin des vieill. et enf.; instr. des jeunes filles.
Avesnes.	Maubeuge (hospice)...	Idem.....	Idem.
Avesnes..	Ohain.....	Idem.....	Instr. des jeunes filles.
Avesnes..	Wignehies.....	Idem.....	Idem.
Portieux .	Trélon.....	Sœurs de la Provid.ce.	Id. et soin des malades.
Paris....	Douai.....	Sœurs de la Charité..	Soin des pauvres malades à domicile.
Lille....	Orchies.....	Sœurs de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieill. et des m.
Paris....	Valenciennes.....	Sœurs de la Charité..	Inst. des jeunes filles p.
Paris....	Valenc. (Hôtel-Dieu)..	Idem.....	Soin des malades.
Avesnes..	St.-Amand (h.ce d. Orph)	Sœurs de S.te-Thérèse	Soin des jeunes filles.
Avesnes..	Hergnies.....	Idem.....	Instr. des jeunes filles.

CULTE PROTESTANT.

Le nombre des personnes qui professent la religion protestante n'est pas assez considérable pour donner lieu à l'établissement de plusieurs églises consistoriales ; mais il existe quatre oratoires, à Lille, Quiévy, Walincourt et Saint-Amand.

Pasteurs. MM. Marzials, à Lille ; — Levavasseur, dit Durelle, à Quiévy; — Larchevêque, à Walincourt ; — Dewisme, Casimir, à Saint-Amand.

CULTE HÉBRAIQUE.

Les juifs existant dans le département sont peu nombreux. La plupart résident à Lille, Dunkerque, Cambrai et Valenciennes. Leur culte est célébré publiquement à Lille.

Ministre officiant, M. Gombert, Halphen.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

L'Université de France est composée d'autant d'académies qu'il y a de cours royales. Chaque académie est dirigée par un recteur, sous les ordres immédiats du grand-maître, qui le choisit parmi les officiers de l'Université.

Il est établi près de l'académie un conseil composé des principales autorités du chef-lieu et de huit membres choisis par le grand-maître parmi les fonctionnaires et officiers de l'académie.

Ce conseil, présidé par le recteur, s'occupe de la situation des écoles et de l'examen des comptes des colléges royaux et communaux.

L'académie a des inspecteurs particuliers chargés, sous les ordres du recteur, de la visite et de l'inspection des écoles de l'arrondissement.

ACADÉMIE DE DOUAI.

Cette académie comprend dans son arrondissement les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Membres du conseil académique.

MM.

Braive, ✲, recteur, *président.*

Vincent, Faucon, } *inspecteurs.*

Leroux de Bretagne, ✲, premier président de la cour royale.
Rouland, ✲, procureur général près la cour royale de Douai.
David, sous-préfet de l'arrondissement de Douai.
Le comte de Montozon, ✲, membre de la chambre des pairs.
Evain (C. ✲), maire de la ville de Douai.
Leroy, de Béthune, propriétaire à Douai.
Tailliar, ✲, conseiller à la cour royale.
Duthillœul, juge de paix, bibliothécaire de la ville.
Honoré, avocat, membre du conseil municipal.
Paillet, proviseur du collége royal.
David, professeur de mathématiques spéciales.
Rara, professeur de 3.e au collége royal.
Giroud, directeur de l'école normale primaire.
Pillon (O. A.), *secrétaire.*

COMMISSION D'EXAMEN POUR LE BACCALAURÉAT-ÈS-LETTRES.

MM. Faucon, inspecteur de l'académie, *président;* — Morelle, *professeur de philosophie;* — Feugère, *professeur de rhétorique;* — David, *professeur de mathématiques spéciales;* — Vasse aîné, *professeur de physique et de chimie;* — Dreyss, *professeur d'histoire.*

COLLÉGE ROYAL DE DOUAI.

(Les fonctions de commission administrative du collége royal sont remplies par le conseil académique.)

MM. Paillet (O. U), *proviseur;* — Gouré, *censeur;* — Fournet, *aumônier;* — Faverotte, *économe;* — Sourriau, *premier commis d'économat;* — Bedos Decelles, *deuxième commis d'économat.*

SCIENCES.

MM. Morelle, *professeur de philosophie;* — Dreyss, *professeur d'histoire;* — Vasse aîné, *professeur de sciences physiques;* — David, *professeur de mathématiques spéciales;* — Vasse jeune, *professeur de mathématiques élémentaires;* — Tisserand, *agrégé pour les sciences;* — Maugin, *professeur d'histoire naturelle;* — Jeannin,

professeur de mathématiques au cours préparatoire ; — Boucher, *professeur de langue anglaise ;* — Koszutsky, *professeur de langue allemande ;* — Vallez, ✲, *professeur de dessin ;* — Chevalier, *suppléant ;* — Carrière, *maître d'écriture ;* — Nourrit, *maître de chant.*

LETTRES ET LANGUES ANCIENNES.

MM. Feugère, *professeur de rhétorique ;* — Colincamp, *professeur de seconde ;* — l'abbé Rara, *professeur de troisième ;* — Jarriez, *professeur de quatrième ;* — Lingrand, *professeur de cinquième ;* — Raoult, *professeur de sixième ;* — Lamarre, *maître élémentaire,* deuxième année; — Thumerel, *maître élémentaire,* première année ; — N..., *professeur de grammaire et d'histoire au cours préparatoire de mathématiques ;* — Carrière, *professeur du cours de commerce au cours préparatoire de mathématiques ;* — *Rhétorique et philosophie supplémentaires,* M. Lefebvre.

Maîtres d'études, MM. Gernez, *surveillant-général ;* — Cantin, *suppléant ;* — Niess ; — Legros ; — Delplanque ; — Lesèble ; — Gali ; — Ricourt ; — Laurent ; — Capelle ; — *Maîtres d'études surnuméraires,* MM. Pagnoul ; — Poteau.

Médecin, M. Maugin. — *Chirurgien dentiste,* M. Gelez.

Nombre d'élèves : boursiers royaux, 45 ; boursiers communaux, 10 ; pensionnaires libres, 170 ; demi-pensionnaires libres, 7; externes libres, 193 ; externes des institutions et pensions, 8 ; total, 427.

COLLÉGE ROYAL DE LILLE.

Commission administrative. — MM. M.ce Duval, préfet, *président ;* — Bigo, maire de Lille ; — Blondeau, avocat ; — Delerue, juge-de-paix ; — Le Glay, archiviste du département ; — Champon-Richebé, négociant.

MM. Fabre, *proviseur ;* — Bastien (Augustin), *censeur ;* — Gonthier, *aumônier ;* — Delannoy, *économe ;* — Gérard, *commis d'économat.*

SCIENCES.

MM. Bastien (Victor), *professeur de philosophie ;* — Chon, *professeur d'histoire ;* — Lamy, *professeur de sciences physiques ;* — Waille, *professeur de mathématiques spéciales ;* — Ribeaucour, *chargé du cours de mathématiques élémentaires ;* — Schauffelbergher, *professeur de langue allemande ;* — Tibbins, *professeur de langue anglaise ;* — Lemaire, *professeur de dessin ;* — Delarra, *maître d'écriture ;* — Leplus, *maître de chant.*

LETTRES ET LANGUES ANCIENNES.

MM. Bazin, *professeur de rhétorique ;* — Ruelle, *professeur de seconde ;* — Ansiaux (O. U.), *professeur de troisième ;* — Poultier, *professeur de quatrième ;* — Théry (O. A.), *professeur de cinquième ;* — Cointe, *professeur de sixième ;* — Ferret, *maître élémentaire,* deuxième année ; — Bellet, *maître élémentaire,* première année (1.re division) ; — Lefebvre, *maître élémentaire,* première année (2.e division) ; — *rhétorique et philosophie supplémentaires,* M. Bastien (Victor).

Maîtres d'études, MM. Becquet, *suppléant ;* — Jeanne ; — Doremieux ; — Cousin ; — Mariette ; — Bruyant ; — Davoine. — Thomas, *maître surnuméraire.*

Médecin, M. Cazeneuve.

Nombre d'élèves : Boursiers royaux, 12, — boursiers communaux, 31; pensionnaires libres, 77; demi-pensionnaires libres, 49 ; externes libres, 129 ; élèves des pensions suivant les cours du collége, 51; total, 349.

COLLÉGE COMMUNAL D'ARMENTIÈRES.

Bureau d'administration. MM. Dansette, maire, *président ;* — Cateaux, curé ; — Castrique, notaire ; — Dansette, propriétaire ; Butin, médecin ; — Deloince-Boutry, conseiller municipal.

M. Bouvart, *principal.*

Professeurs. MM. Depasse, *régent de mathématiques ;* — Duburcq, *régent de* 3.e *et de* 4.e ; — Verdel, *régent de* 5.e *et de* 6.e : — Maignien, *régent de* 7.e *et de* 8.e, chargé de l'enseignement de la langue anglaise.

Maîtres d'études. MM. Leturcq, Parent, Ducourant.

Nombre d'élèves : pensionnaires, 24 ; demi-pensionnaires, 10 ; externes, 98 ; total, 132.

COLLÉGE DE TOURCOING.

Bureau d'administration. — MM. Defontaine, ancien notaire ; — Motte (Ph.) ; — Desurmont (Henri) ; — Delobel-Dewitte, conseiller municipal ; — Vanlaer, docteur en médecine.

MM. l'abbé Lecomte, *principal et aumônier* ; — l'abbé Lescouf, *sous-principal.*

Professeurs. MM. Lescouf, *régent de philosophie ;* — Duflos, *régent de rhétorique ;* — Gambard, *chargé de la seconde ;* — Duwez, *chargé de la* 3.e ; — Playoust, *régent de* 4.e ; — l'abbé Couvreur, *régent de* 5.e ; — Podvin, *régent de* 6.e ; — Delsaux, *régent de* 7.e ;

— Dave, *régent de mathématiques spéciales;* — Dilly, *régent de mathématiques élémentaires;* — Backley, *chargé de l'enseignement de la langue anglaise.*

Maîtres d'études. MM. Lasne, chargé de la 8.e, — Askuaga ; — Destombes.

Classe primaire supérieure annexée, M. Buns, chargé du cours.

— élémentaire — M. Monton.

Nombre d'élèves: pensionnaires, 60 ; demi-pensionnaires, 11; externes, 82.

COLLÉGE COMMUNAL DE DUNKERQUE.

Bureau d'administration. — MM. Mollet, maire, *président ;* — Lemaire (Laurent), avocat ; — Carlier (Amand), négociant ; — Verleye, juge ; — Féron, négociant ; — Lebleu, médecin.

M. Meynieu, *principal.*

Professeurs. MM. le principal, *régent de rhétorique ;* — Demonchy, *régent de seconde ;* — Boutoille, *régent de* 3.e; — Warin, *régent de* 4.e; — Thomassin, *régent de* 5.e, suppléé par M. Vandalle ; — Ortille, *régent de* 6.e; — Chotin, *régent de* 7.e; — Paris, *maître d'études, chargé de la* 8.e; — Carton, *régent de mathématiques et de physique.*

Maîtres d'études, MM. Dardenne; — Mauroit ; — Annebicque.

Directeur de l'école primaire supérieure annexée, M. Quiquet.

Nombre d'élèves : pensionnaires, 32; — externes, 72.

COLLÉGE COMMUNAL D'HAZEBROUCK.

Bureau d'administration. — MM. Cleenewerck, maire, *président;* — Leclercq, président du tribunal ; — Bollaert, juge; — Thibaut (Pierre), propriétaire ; — Vandewalle (Ch.), propriétaire.

M. l'abbé Dehaene, *principal et régent de rhétorique.*

Professeurs, MM. Coache, *régent de seconde et de* 3.e; — Robert, *régent de* 4.e; — Vallée, *régent de* 5.e; — Lefebvre, *régent de* 6.e; — Sergeant, *régent de* 7.e; — Rousseau, *maître d'études, chargé de la* 8.e; — Renard, *régent de mathématiques ;* — Debusschere, *chargé de la classe primaire supérieure;* — Gobrecht, *adjoint.*

Maîtres d'études, MM. Rousseau; — Scheercousse.

Nombre d'élèves : pensionnaires, 71; externes, 61.

COLLÉGE COMMUNAL DE BAILLEUL.

Bureau d'administration. — MM. Stoppelgast, maire, *président ;* — Reumaux, curé ; — Plichon père, négociant; — Cortyl (Benoît); — Colpaert-Vanlerberghe; — Van Merris (Henri).

M. l'abbé Branquart, *principal.*

Professeurs, MM. le principal, *régent de rhétorique et de seconde;* — Gourmez, *régent de* 3.e *et de* 4.e; — Dorédenville, *régent de* 5.e *et de* 6.e; — Boutoille, *chargé de la* 7.e *et de la* 8.e; — Gourmez, *régent de mathématiques.*

Maîtres d'études. MM. Baelde; — Duquesnes-Bernoux, *instituteur primaire supérieur.*

Nombre d'élèves : pensionnaires, 32; — externes, 61.

COLLÉGE COMMUNAL DE CASSEL.

Bureau d'administration. — MM. Staelen, maire, *président;* — Wyts, juge-de-paix; — Wackernie, propriétaire; — Deschodt, médecin; — Hadoux, propriétaire.

M. Boniface, *principal.*

Professeurs. MM. le principal, *régent de* 3.e *et de* 4.e; — Serleys, *régent de* 5.e *et de* 6.e; — Ponchard, *régent de* 7.e *et de* 8.e

Maître d'études. M. Dupas.

Nombre d'élèves : pensionnaires, 9; demi-pensionnaires, 11; externes, 46.

COLLÉGE COMMUNAL D'ESTAIRES.

Bureau d'administration. — MM. Robichez, maire, *président;* — Duflos-Deschodt, notaire; — Deroy, médecin; — Courdent, médecin; — Degruson (Henri), propriétaire.

M. l'abbé Hemelsdael, *principal.*

Professeurs. MM. le principal, *régent de* 5.e *et de* 6.e; — Clark, *régent de* 7.e *et de* 8.e

Maîtres d'études. M. Dupas.

Nombre d'élèves : pensionnaires, 3; externes, 37.

COLLÉGE COMMUNAL DE CAMBRAI.

Bureau d'administration, — MM. De Contencin, sous-préfet, *président;* — Lenglet, maire; — Leroy (Henri), avocat; — Farez (Fénélon), avocat; — Maréchal, conseiller municipal; — Defrémery, bibliothécaire; — Liénard, propriétaire.

M. Paradis, *principal* (O. U.)

Professeurs. MM. Bourgeois, *régent de philosophie;* — Quequet, *régent de mathématiques spéciales et de physique;* — Vanwtberghe, *régent de mathématiques élémentaires;* — Lefrancq, *régent de rhétorique;* — Mourin, *régent d'histoire;* — Delesalle, *régent de* 2.e; — Caffiaux, *chargé de la* 3.e; — Bouchez, *régent de* 4.e, suppléé par M. Clochez, *régent de* 5.e; — Moty, *chargé de la* 5.e; — Cousin, *régent de* 6.e; — Hacot, *régent de* 7.e

Maîtres d'études. MM. Quertant, *chargé de la* 8.e; — Rémant, — Degresse, — Bracq.

Nombre d'élèves : boursiers communaux, 5; pensionnaires libres, 45; demi-pensionnaires, 11 ; externes, 72. — Total, 133.

COLLÉGE COMMUNAL DU CATEAU.

Bureau d'administration.—MM. Sartiaux-Morcrette, maire, *président;* — Lesage, juge-de-paix; — Hennequard, conseiller municipal; — Lefebvre-Leroy, conseiller municipal; — Eraux-Chantreuil, conseiller municipal.

M. Thomas, *principal,* en congé, suppléé par M. Rétaux, *régent de* 5.e *et de* 6.e

Professeurs. MM. Bonnières, *régent de* 3.e *et de* 4.e; — Rétaux, *régent de* 5.e *et de* 6.e; — Lefebvre, *régent de* 7.e *et de* 8.e; — De Buyser, *directeur de l'école primaire supérieure annexée.*

Nombre d'élèves : pensionnaires, 10; externes, 78.

COLLÉGE COMMUNAL D'AVESNES.

Bureau d'administration. — MM. Gossart, maire, *président;* — Evrard, notaire; — Clavon, avocat; — Tordeux, négociant; — Maillet, banquier.

M. Griselle, *principal.*

Professeurs. — MM. le principal, *régent de* 2.e *et de* 3.e; — Vandepitte, *régent de* 4.e *et de* 5.e; — Bourgeois, *régent de* 6.e *et de* 7.e; — Henne, *régent de mathématiques et de* 8.e

Maître d'études, MM. Vittu ; — Fosset, *directeur de l'école primaire supérieure annexée.*

Nombre d'élèves : pensionnaires, 35; externes, 60.

COLLÉGE COMMUNAL DE MAUBEUGE.

Bureau d'administration. — MM. Bottieau, maire, *président;* — Walrand, notaire ; — Lebeau, médecin ; — Lucq, receveur des hospices.

M. Baisier, *principal.*

Professeurs. — MM. le principal, *régent de* 3.e *et de* 4.e; — Decroix, *régent de* 5.e *et de* 6.e; — Lemaire, *régent de* 7.e *et de* 8.e; — Faure, *régent de mathématiques.*

Cours d'études françaises. — *Maître,* M. Piérard.

Maîtres d'études, MM. Delecour, — Godry.

Nombre d'élèves : pensionnaires, 29; demi-pensionnaires, 10; externes, 29.

COLLÉGE COMMUNAL DU QUESNOY.

Bureau d'administration. — MM. Piette, avocat; — Honoré, juge-de-paix; — Crapet, médecin; — Brabant fils; — Vanickant, médecin.

M. Blaringhem, *principal.*

Professeurs. MM le principal, *régent de* 2.e *et de* 3.e; — Pruvots, *régent de* 4.e *et de* 5.e; — Dissaux, *régent de* 6.e *et de* 7.e

Maître d'études, M. Berthemont.

Cours d'études françaises. — *Maîtres*, MM. Coquidé et Comerré.

Nombre d'élèves : pensionnaires, 26; demi-pensionnaire, 1; externes, 41.

COLLÉGE COMMUNAL DE VALENCIENNES.

Bureau d'administration. — MM. le baron Petit-de-la-Fosse, sous-préfet, *président;* — Boulan, juge-de-paix; — De Warenghien, procureur du roi; — Girard père, juge; — Dupont, avocat.

M. Dereux, *principal* (O. U.)

Professeurs, MM. Mathorez, *régent de philosophie;* — Nicolet, *régent de mathématiques spéciales et de physique;* — Sueur, *régent de mathématiques élémentaires;* — Cordival, (O. U.) *régent de rhétorique;* — Sauty, *régent d'histoire,* suppléé par M. Dutrez. — Gambart (O. A.), *régent de* 2.e; — Bebin, *régent* de 3.e; — Petit, *régent de* 4.e; — Lempereur, *régent de* 5.e; — Devred, *régent de* 6.e; — Fiévet, *régent de* 7.e — Vollet, *chargé de la* 8.e; — N...., *langue anglaise.*

Maîtres d'études, MM. Deblock, Duwez, Delepouille.

Nombre d'élèves : pensionnaires, 82; — demi-pensionnaires, 20; — externes, 93.

ÉCOLE SPÉCIALE DE COMMERCE ANNEXÉE AU COLLÉGE.

MM. Sueur, mathématiques; — Petit, langue française; — Gambart, géographie et histoire; — Mélot, tenue des livres et écriture; — Cordival, rhétorique et littérature; — Nicolet, physique et chimie appliquées aux arts; — Boutet, droit commercial; — N...., langue anglaise.

Nombre d'élèves, 38.

COLLÉGE COMMUNAL DE SAINT-AMAND.

Bureau d'administration. — MM. Sterlin, maire, *président;* — Pillette, ancien négociant; — Druon, juge-de-paix; — Barbieux, notaire; — Davaine, notaire; — Baligand, notaire.

M. Doutriaux (Augustin), *principal*, en congé, suppléé par M. Chemet.

Professeurs, MM. le principal, *régent de* 2.e *et de* 3.e, faisant les classes de 4.e et de 5.e; — Joffrain, *régent de* 6.e *et de* 7.e

Nombre d'élèves : pensionnaires, 17; — demi-pensionnaire, 1; — externes, 31.

COLLÉGE COMMUNAL DE CONDÉ.

Bureau d'administration. — MM. Mention, maire, *président;* — Croquey, curé; — Martel, notaire; — Caudron, médecin; — Petit, secrétaire de la mairie.

M. Griselle, *principal.*

Professeurs, MM. le principal, *régent de* 3.e *et de* 4.e; — Pillon, *régent de* 5.e *et de* 6.e, suppléé par M. Leclercq; — Carton, *chargé des cours de* 7.e *et de* 8.e

Maîtres d'études, MM. Rouzé et Gibson.

Nombre d'élèves : pensionnaires, 4; — demi-pensionnaire, 1; — externes, 87.

Chefs d'institution. A Marcq-en-Barœul, M. l'abbé Wicart.

Maîtres de pension. A Dunkerque, M. Riquier. — A Gravelines, M. Selingues. — A Lille, MM. Fourmariez, Maignien, Mullié, Coppin, Herreng, Vanhende, Panier, Lefebvre, Faucheux, Hebbelynck. — A Roubaix, MM. Plouvier, Couplet. — A Cambrai, MM. Fliniaux, Dumont, Dupont. — A Landrecies, M. Courboulis. — A Louvignies-lez-Bavai, M. Jordanez. — A Douai, MM. Laoust, Crenelle, Foucart. — A Auchy, M. Leleu. — A Valenciennes, MM. Courtin, Tamboise, Gruson, Nonclercq.

ÉCOLES DESTINÉES A L'ÉDUCATION COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE.

A Lille, MM. Mullié, Fourmariez.

Ces écoles sont établies en vertu de l'ordonnance royale du 26 mars 1829.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

COMITÉ D'INSTRUCTION PRIMAIRE.

Par arrêté de M. le Ministre de l'instruction publique en date du 11 décembre 1839, un comité supérieur d'instruction primaire a été établi dans chacun des sept chefs-lieux d'arrondissement du département.

INSPECTION SPÉCIALE DES ÉCOLES PRIMAIRES.

Une ordonnance royale du 26 février 1835 porte qu'il y aura dans chaque département un inspecteur spécial de l'instruction primaire.

La surveillance de l'inspecteur s'exercera sur tous les établissements d'instruction primaire, y compris les salles d'asile et les classes d'adultes.

Les inspecteurs de l'instruction primaire seront nommés par le ministre de l'instruction publique.

Inspecteur de l'instruction primaire dans le département du Nord, M. Carlier (O. A.); — *sous-inspecteurs*, MM. de Bruyne, Dantec. — *sous-inspecteurs adjoints*, MM. Ernotte, Wyart.

ÉCOLE NORMALE DES DÉPARTEMENTS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS, ÉTABLIE A DOUAI.

M. Giroud, *directeur-économe.*

Le directeur enseigne les mathématiques, les sciences physiques, chimiques et naturelles.

Maîtres adjoints, MM. Descamps, grammaire, géographie, méthode, histoire; — Vasse, horticulture ; — Choquet, écriture; — l'abbé Fournet, religion, histoire sainte; — Mortreux, dessin linéaire, levée des plans; — Heisser, chant; — Vilain, Hista, surveillants.

Nombre d'élèves : boursiers de l'Etat, 2; boursiers du département, 20; demi-boursiers, 2; boursiers pour le cours de 3.e année, 3; pensionnaires libres, 2

INSTITUTION DE SOURDS-MUETS, A LILLE.

Cet établissement forme deux maisons, l'une pour les garçons, à Fives, l'autre pour les filles, à Lille. Des classes spéciales y sont ouvertes pour les jeunes aveugles.

Comité de surveillance. M. Richebé, ✲, adjoint, *président*; — Verley, conseiller municipal, *vice-président;* — Lefebvre, doyen-curé de Saint-Etienne, *trésorier;* — Le Glay, ✲, archiviste du département; — Vanackere, libraire; — Defontaine, ✲, membre du conseil général; — le comte de Brigode, propriétaire.

Directeurs des sourds-muets, les frères de Saint-Gabriel.

Directrices des sourdes-muettes, les sœurs de la Sagesse.

Le conseil général, dans sa dernière session, a voté en faveur de ces écoles une somme de 19,836 francs.

SCIENCES ET ARTS.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

SOCIÉTÉ ROYALE ET CENTRALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DU DÉPARTEMENT, ÉTABLIE A DOUAI.

La société d'agriculture a été formée le 19 avril 1799; le 22 mars 1805 elle s'est réunie à celle des sciences et des arts établie le 12 février 1800; elle a été maintenue dans ses droits et prérogatives par arrêté du premier octobre 1819, et le titre de société royale lui a été accordé par ordonnance du roi du 11 juillet 1829. Les séances ordinaires de la société se tiennent les deuxième et quatrième vendredis de chaque mois; ses officiers sont renouvelés tous les ans, dans la seconde séance de décembre.

Membres honoraires de droit.

Mgr. l'archevêque de Cambrai.
M. le premier président de la cour royale.
M. le procureur-général.
M. le préfet du département du Nord.
M. le sous-préfet de l'arrondissement de Douai.
M. le maire de la ville de Douai.
M. le lieutenant-général commandant la division.
M. le maréchal-de-camp commandant le département.
M. le général commandant l'école d'artillerie.
M. le colonel commandant la place de Douai.
M. le président du tribunal de première instance.
M. le procureur du roi de l'arrondissement.
M. le recteur de l'académie de Douai.

Membres honoraires nommés par la société.

MM.
De Warenghien, ancien maire de Douai.
Reytier, docteur en médecine.
D'Haubersart, pair de France.
Lagarde, greffier en chef de la cour royale.
Tressignies, médecin vétérinaire.

Daix-Deshayes, banquier.
Martin (du Nord), ministre de la justice.
Marion, général d'artillerie en retraite.
Durand-d'Elecourt, conseiller à la cour royale.
Quenson, président du tribunal de Saint-Omer.
De Bailliencourt, notaire.
Preux, procureur-général près la cour royale de Metz.
Lamarle, ingénieur des ponts-et-chaussées.
Bagnéris, docteur en médecine.
Maugin, idem.
De Montozon, pair de France.
Bommart-Dequersonnière, propriétaire.
Danel, premier avocat général près la cour royale.
Duthillœul, bibliothécaire.
Escalier, docteur en médecine.
Honoré père, avocat à la cour royale.
Plazanet, colonel du génie en retraite.
Delattre, ancien conservateur des forêts.
De Lagrange, Amaury, colonel d'artillerie en retraite.
Bommart, Amédée, député.

Fonctionnaires de la société.

MM. Deledicque, *président;* — Maugin, *premier vice-président ;* — Lagarde, *deuxième vice-président;* — Cahier, *secrétaire-général;* — Delplanque, *premier secrétaire-adjoint ;* — Bagneris, *deuxième secrétaire-adjoint;*— Foulon, *économe;* — Potiez, *trésorier*.

Membres résidants.

MM.
Bigant, conseiller à la cour royale.
Desfontaine d'Azincourt (O. ✲), propriétaire.
Dubois, ✲, Auguste, sous-intendant militaire
Minart, conseiller à la cour royale.
Pilate, secrétaire de la mairie.
Lagarde, conseiller à la cour royale.
Lequien, docteur en médecine.
Foulon, propriétaire.
Tailliar, ✲ conseiller à la cour royale.
Leroy, de Béthune, avocat à la cour royale.
Potiez-Valéry, conservateur du musée.
Parmentier, avocat à la cour royale.
Bommart, Anacharsis, fabricant de sucre indigène.
Mallet, architecte du département.

Foucques, propriétaire.
Nutly, Léon, avoué près le tribunal de première instance.
Jouggla, médecin vétérinaire.
Deledicque, avocat.
Vasse, professeur de physique au collége royal.
Blavier, ✲, ingénieur en chef des mines.
Petit, ingénieur des ponts-et-chaussées.
Robequin, ✲, conservateur des forêts.
Cahier, conseiller à la cour royale.
Thomassin, Amédée, propriétaire.
Fiévet, substitut du procureur du roi.
David, professeur de mathématiques spéciales au collége royal de Douai.
Desplanque, médecin vétérinaire.
Pastey, ✲, lieutenant-colonel du génie.
Pillot, conseiller à la cour royale.
Bourlet, aumônier.
Courtray, Louis, négociant.
Panien, docteur en médecine.
Bagnéris fils, idem.
Tournaire, ✲, colonel d'artillerie.
Paix, Edmond, négociant.

Conservateur des jardins, des archives et de la bibliothèque de la société, M. Brassart.

COMMISSION HISTORIQUE DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Cette commission, instituée par arrêté de M. le préfet du 14 novembre 1839, est chargé de veiller à la conservation des monuments et édifices historiques du département et de se livrer à toutes les recherches qui peuvent intéresser les diverses branches de l'archéologie nationale.

Elle est composée de dix-huit membres, et a des correspondants dans chaque arrondissement du département.

Membres honoraires.

MM.

Le vicomte de Saint-Aignan, conseiller d'Etat, député, ancien préfet du Nord, à Paris.
De Contencin, ✲, sous-préfet, ancien président de la commission, à Cambrai.

Bureau.

MM.

Le baron de Bry, secrétaire-général de la préfecture, *président*.
Le docteur Le Glay, ✲, correspondant de l'Institut, archiviste général du département, *vice-président*.

Bruneel, homme de lettres à Lille, *secrétaire*.
Ch. Vincent, *secrétaire-adjoint*.

Membres résidants.

MM.
Victor Leplus, architecte du département.
Benvignat, architecte, membre de la société royale des sciences de Lille.
Gentil-Descamps, membre du conseil municipal de Lille.
Le comte de Hamel de Bellenglise, propriétaire.
Chon, professeur d'histoire au collége royal.
Fockedey, Hippolyte, négociant.
Bernard, Henri, négociant.
Lecreux, Alfred, négociant.
Mille, ingénieur des ponts-et-chaussées.
Legrand, conseiller de préfecture.
Le vicomte de Melun, propriétaire.
Reynard, conservateur du musée à Lille.
Le comte Anatole de Caulaincourt, ancien officier d'état-major.
Derbigny, Henri, conseiller de préfecture.
Deligne, Jules, professeur.

Membres correspondants.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

MM. Lebeau, président du tribunal civil d'Avesnes ;
Crapez, propriétaire à Bavai ;

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Mgr. l'archevêque de Cambrai;
MM. De Beaumont, docteur en médecine;
De Baralle, architecte du département à Cambrai;
Wilbert, membre de la société d'émulation, idem;
Bouly, Eugène, avocat, homme de lettres, idem.
De la Frémoire, ingénieur des ponts-et-chaussées à Cambrai.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

MM. Tailliar, conseiller à la cour royale à Douai ;
Mallet, architecte du département, idem;
Wallet, architecte, professeur de dessin, idem ;
Duthilloeul, bibliothécaire, idem;
Petit, ingénieur des ponts-et-chaussées, idem ;
Bigant, conseiller à la cour royale.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

MM. Piéters, secrétaire en chef de la mairie à Dunkerque;
Develle, architecte du département, idem;
Debaecker, Louis, juge-de-paix à Bergues;
Derode, négociant à Dunkerque.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

MM. Leroy, secrétaire de la mairie à Bailleul;
Gesse-Gervais, architecte à Hazebrouck;
De Coussemaker, juge à Hazebrouck;
Bollaert, ingénieur des ponts-et-chaussées à Hazebrouck.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

M. Brun-Lavaine, professeur à Tourcoing.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

MM. Dinaux, Arthur, homme de lettres, membre de la société des antiquaires de France, à Valenciennes;
Bénézech de Saint-Honoré, membre de la société d'agriculture, des sciences et des arts de Valenciennes, à Vieux-Condé;
Grimault, architecte du département à Valenciennes;
Lelièvre, ancien capitaine du génie, idem.

ÉTRANGERS AU DÉPARTEMENT.

MM. Le baron de Roisin, propriétaire, membre de plusieurs sociétés savantes, à Bonn (Allemagne);
De Rosny, Lucien, membre de la société des antiquaires de France, à Paris;
Cauvain, Henri, avocat à la cour royale de Paris;
Gachet, Emile, avocat à Bruxelles;
Janssens, chef de bureau au ministère des affaires étrangères, à Bruxelles;
Robert, sous-intendant militaire adjoint, à Metz;
Failly, inspecteur des douanes à Lyon;
Edward Le Glay, conseiller de préfecture à Dijon;
De Saulcy, membre de l'Institut, conservateur du musée d'artillerie à Paris;
Mullié, à Paris.

SOCIÉTÉ ROYALE DES SCIENCES, DE L'AGRICULTURE ET DES ARTS DE LILLE.

Cette société a été organisée en l'an XI (1803) et a tenu sa première séance publique le 30 novembre 1811. Elle a été érigée en société royale par ordonnance du 11 juillet 1829.

BUREAU.

M. Macquart, *président.*
M. Loiset, *vice-président.*
M. Delerue, *secrétaire-général.*
M. Chon, *secrétaire de correspondance.*
M. Verly, *trésorier.*
M. Charles Bachy, *bibliothécaire.*

MEMBRES HONORAIRES.

MM. Le préfet du département du Nord.
Le maire de Lille.
Peuvion, négociant.

Membres résidants. MM. Macquart, propriétaire; — Delezenne, professeur de physique; — Degland, ✲, docteur en médecine; — Desmazières, propriétaire; — Liénard, peintre; — Lestiboudois, Thémistocle, professeur de botanique; — Verly fils, architecte; — Kuhlmann, ✲, professeur de chimie; — Bailly, docteur en médecine; — Heegmann, négociant; — Barrois, Théodore, négociant; — Lestiboudois, J.-B., docteur en médecine; — Decourcelles, propriétaire; — Danel, propriétaire; — Dourlen fils, docteur en médecine; — Moulas, propriétaire; — Legrand fils, avocat; — Mullié, maître de pension; — Le Glay, ✲, conservateur des archives du département; — Benvignat, architecte; — Lefebvre, Julien, ✲, propriétaire; — Cazeneuve, professeur à l'hôpital militaire; — Chon, professeur d'histoire; — Testelin, médecin; — Delerue, juge-de-paix; — Bachy, Charles, propriétaire; — Bollaert, ingénieur ordinaire des ponts-et-chaussées; — Davaine, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées; — Meugy, ingénieur des mines; — Loiset, médecin-vétérinaire; — Caloine, architecte.

COMMISSION DE PHYSIQUE.

MM. Kuhlmann, professeur de chimie; — Th. Barrois, négociant; — Heegmann, négociant; — Peuvion, négociant; — Lestiboudois, Thémistocle.

COMMISSION D'AGRICULTURE.

MM. Macquart, — Lefebvre-Heegmann; — Cazeneuve, — Desmazières, — Verly, — Decourcelles, — Delezenne, — Bailly, — Bachy, — Loiset, — Kulhmann.

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE CAMBRAI.

Cette société, formée le 16 novembre 1804, et autorisée par décision de M. le ministre de l'intérieur, transmise par M. le préfet le 8 nivose an XIII, a pour objet la culture des lettres, des sciences et des arts, et les progrès de l'agriculture, le tout principalement considéré dans l'intérêt de la ville et de l'arrondissement.

BUREAU.

MM. De Contencin (O. ✲), sous-préfet, *président.*
Alc. Wilbert, *vice-président.*
Lequenne-Cousin, *secrétaire de la section des lettres.*
Lefrancq, *secrétaire adjoint idem.*
Cl. Evrard, *secrétaire de la section des sciences.*
Tordeux, *secrétaire adjoint idem.*
Ad. Bruyelle, *secrétaire-archiviste.*
Vallez-Bonnaire, *trésorier.*

Membres résidants. MM. Berger, directeur de l'école de dessin; — Béthune-Houriez, ✲, propriétaire; — Boucher, régent au collége; — Bruyelle, Adolphe, rédacteur de l'annuaire de Cambrai; — Cambray, docteur en médecine, chirurgien en chef des hospices; — Coulonjeon, lieutenant de cavalerie; — Cousin, régent au collége; — Crépin, agriculteur, propriétaire; — Dargis, lieutenant de cavalerie; — De Baralle, architecte; — De Beaumont, docteur-médecin; — Defremery, bibliothécaire; — A. Déjardin, notaire; — D'Esclaibes, avocat; — Dhainault, inspecteur de la navigation; — Dowa, peintre; — Dubroex, artiste-vétérinaire; — Dutemple, avocat; — Evrard, Cléomède; — François-Deloffre, ✲, propriétaire; — Gourdain, sous-bibliothécaire; — Hardy, docteur-médecin; — Ledoux-Cazier, propriétaire; — Lefrancq, régent de réthorique au collége; — Leleu, Prosper, agriculteur; — Lenglet, docteur-médecin, maire de Cambrai; — Leroy, Henri, avocat; — Leroy, médecin-vétérinaire; — Leroy-Leroy, propriétaire; — Lesne-Deloin, imprimeur; — Levêque, rédacteur en chef de la *Gazette de Cambrai;* — Mazingue, docteur-médecin; — Paradis, principal du collége; — Piot, artiste peintre; — Ruelle, docteur-médecin; — Stiévenard, proprietaire; — Tordeux, pharmacien;

— Vallez-Bonnaire, propriétaire; — Watier, avocat; — Wilbert, avocat, secrétaire des hospices.

Membres correspondants agriculteurs. MM. Ancelin, maire et cultivateur à Honnecourt; — Bethune aîné, à Etrun; — Boulanger, à Doignies; — Bricourt, maire à Béthencourt; — Bricout, à Carnières; — Bruneau, Albert, à Lieu-Saint-Amand; — Canonne-Bernard, à Saulzoir; — Desvignes, à Iwuy; — M.is d'Havrincourt; — Macaret, à Capelle; — Tellier, juge-de-paix à Carnières; — Tellier, maire et cultivateur à Boussières.

SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS, A DOUAI

Cette société, fondée en 1821, a pour but d'exciter l'émulation, d'encourager les talents et de répandre plus généralement le goût des arts.

MM. le maire, *président*; — De Warenghien, ✻, propriétaire, *vice-président*; — Duthillœul, juge-de-paix, *secrétaire*; — Mellez, brasseur, *trésorier*; — Bigant, conseiller à la cour royale; — Pilate-Prévost, secrétaire à la mairie.

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'INDUSTRIE, A DOUAI.

La société des Amis de l'Industrie a été fondée par arrêté de M. le maire de Douai, du 7 février 1829, approuvé par M. le préfet le 19 du même mois.

MM. le maire, *président*; — De Warenghien, *vice-président*; — Campion-Fleurquin, *secrétaire-adjoint*; — Pinquet, brasseur, *trésorier*; — Campion, économe du collége royal; —Duthillœul, juge-de-paix; — Honoré, Victor, brasseur; — Pilate, secrétaire de la mairie; — Beghin, ébéniste; — Houcke, fabricant; — Bertout.

SOCIÉTÉ DE MÉDECINE, CHIRURGIE ET PHARMACIE, A DOUAI.

Cette société, instituée par arrêté du 2 septembre 1804, est régie par un réglement approuvé le 18 septembre 1820. Elle est composée de médecins, chirugiens et pharmaciens. Elle tient ses séances les premier et troisième lundis de chaque mois.

MM. Gronnier, docteur en médecine, *président*; — Wartel, docteur en médecine, *secrétaire*; — Maugin, docteur en médecine, *trésorier*; — Delannoy, pharmacien, *économe*; — Tesse, docteur en médecine; *archiviste*; — Reytier, Bagnéris, Lequien, Escalier fils, Gelez, Duhem, Fontaine, Faucheux, Panien, docteurs en médecine; — Burgeat, pharmacien.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, DES SCIENCES ET DES ARTS DE VALENCIENNES.

Cette société a été organisée au commencement de 1831 et a été installée le 3 mars de la même année; son réglement et la liste de ses membres ont été approuvés par décision de M. le préfet du 5 décembre 1832.

BUREAU.

MM. le baron Petit de Lafosse (O. ✲), sous-préfet, *président.*
Grar, Edouard, 1.er *vice-président.*
Lewille, ingénieur civil, manufacturier, 2.e *vice-président.*
Stiévenart, *secrétaire-général.*
Prignet, *secrétaire de correspondance.*
Pesier, Edmond, pharmacien-chimiste, *archiviste.*
Bécar, peintre, *trésorier.*

Membres titulaires de droit.

MM. le sous-préfet de l'arrondissement.
Le maire de Valenciennes.

Membres titulaires.

MM. Grar, Edouard, avocat à Valenciennes.
Grar, Numa, agriculteur et raffineur de sucre, idem.
J. Bernard, architecte, professeur d'architecture à l'académie de Valenciennes.
Lefebvre, Louis-Joseph, arpenteur-géomètre, idem.
Deffaux, Louis-Joseph, secrétaire de la mairie, idem.
Evrard, Augustin, ingénieur civil, professeur de physique et de chimie, idem.
Boulanger, Emile, juge au tribunal civil, idem.
Serbat, chimiste, ancien chef des travaux chimiqnes au collége de France, ancien essayeur à la monnaie de Paris, à Saint-Saulve.
Pétiau, Casimir, architecte de la ville à Valenciennes.
Mangeart, avocat, idem.
Pesier, Edmond, pharmacien-chimiste à Valenciennes.
Miroux, Philippe, cultivateur, idem.
Dutemple, médecin, horticulteur à Valenciennes.
Huart, médecin-vétérinaire, idem.
Cheval, Bonaventure, cultivateur à Etrœux.
Bécar, peintre à Valenciennes.

Hamoir, Alfred, agronome à Saultain.
Delanoue, membre de la société géologique, à Vicoigne.
Grandfils, professeur de sculpture à l'académie de Valenciennes.
Courtin, naturaliste à Valenciennes.
Delgrange, cultivateur à Saint-Saulve.
Lewille, manufacturier, ancien capitaine d'artillerie.
Martin, Adolphe, homme de lettres à Valenciennes.
Baisier, artiste peintre, idem.
Stiévenart, Abel, docteur en médecine, correspondant de l'académie royale de médecine de Paris.
Prignet, imprimeur-lithographe à Valenciennes.
Everard, Max., directeur des forges et laminoirs, à Anzin.
Cornu, chef du contentieux de la compagnie des mines d'Anzin.
Baron Petit de Lafosse (O. ✻.), sous-préfet de l'arrondissement de Valenciennes.
Lusardi fils, ingénieur-opticien à Valenciennes.
Duchateaux, avocat, idem.
Méhu, ingénieur, directeur du chantier des mines d'Anzin.

ASSOCIATION LILLOISE

POUR L'ENCOURAGEMENT DES LETTRES ET DES ARTS DANS LE DÉPARTEMENT DU NORD.

Cette association, autorisée par un arrêté de M. le préfet, du 17 septembre 1836, compte plus de 500 membres. Elle a pour objet de fournir aux personnes et surtout aux jeunes gens du pays qui cultivent les lettres et les arts, des moyens de réunion et d'étude, de bonnes et sages inspirations, de généreux encouragements; de leur créer un public et des occasions de se produire; de leur offrir des ressources pour publier leurs écrits, placer leurs ouvrages d'art, faire exécuter leurs compositions musicales, autant que le permettront les moyens de l'association; de les aider dans leurs travaux; de leur donner elle-même ou de leur procurer un patronage bienveillant et désintéressé.

Elle consacre à une exposition permanente des ouvrages de ses membres son salon, où les principales revues religieuses, littéraires et artistiques sont données en lecture. Elle fait tous les ans, à l'époque de la fête de Lille, une exposition d'ouvrages d'art dans tous les genres, provenant soit de ses membres, soit des artistes nés dans le département, soit des artistes habitant le département; elle décerne, d'après les annonces qu'elle publie, des récompenses aux auteurs des meilleurs ouvrages de littérature ou d'art adressés à l'association. Elle s'occupe de la propagation du chant dans les écoles.

MEMBRES DU CONSEIL ADMINISTRATIF DE L'ASSOCIATION.

MM. Le Glay, ✻, archiviste du département, *président*.
Kolb-Bernard, *vice-président*.
Dumon, Edouard, *secrétaire-général*.
Descamps, *bibliothécaire-archiviste*.
Paillart, propriétaire, *trésorier*.
Bruneel, Henri, négociant.
Delattre-Guichard, propriétaire.
Fockedey, Hypolite, négociant.
D'Hespel, Adalbert, propriétaire.
Devogelsang, propriétaire.
De Melun, ✻, idem.
Scrive, docteur en médecine.
Rouzière-Cavalier, négociant.
De La Chaussée, propriétaire.

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Cette société a pour but le perfectionnement de l'agriculture et de l'économie rurale, surtout d'encourager la culture des plantes indigènes les plus remarquables par leur utilité ou leur agrément, de favoriser l'introduction et la naturalisation des plantes exotiques, et de répandre le goût de la botanique.

La société d'horticulture rend d'importants services à la science qu'elle s'est chargée de propager. Ses annales, dont il paraît chaque année un volume publié en plusieurs livraisons, sont pleines d'observations intéressantes sur des procédés nouveaux de culture, sur des plantes non encore répandues dans le pays, etc.

La société est administrée par un bureau et un conseil d'administration qui tient ses séances le premier mardi de chaque mois.

MM. le préfet, *président-d'honneur*.
De Norguet, *président*.
Auguste Descamps père, *vice-président*.
Doyen, docteur en médecine, *secrétaire-général*.
Dumoutier, *secrétaire-adjoint*.
Rouzières-Cavalier, *archiviste*.
Mahieu, *trésorier*.

Conseil d'administration. — MM. Crespel-Lecreux ; — Dehau-Deleruyelle, propriétaire;—Delespaul aîné,—Delespaul-Descamps. propriétaire; — De Norguet, propriétaire ; — Descamps, Alfred ; — Desmazières, propriétaire à Lambersart; — Dubus fils, négociant ; — Dumoustier, économe des hospices ; — Duriez ; — Fondeur, horticulteur ; — Grodée, secrétaire en chef de la Mairie ;

— Hopkin; — Lecreux, Alfred, négociant; — Lecreux, Jules, négociant; — Matthieu; — Miellez, horticulteur; — Paillart fils; — Rameau, propriétaire; — Comte de Rouvroy; — Schlactère; — Tripier-Jonglez, négociant; — Vanderhelle, propriétaire.

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.

Le nombre en est de onze dans le département.

BIBLIOTHÈQUE DE LILLE.

Ce dépôt est riche de plus de 22,000 volumes imprimés et de 357 volumes manuscrits. Il est placé dans un vaste et beau local; un cabinet particulier renferme les manuscrits, les éditions du quinzième siècle, les Alde, les Plantin, les Elzevir et les gravures les plus précieuses.

La bibliothèque est ouverte tous les jours de la semaine sans exception et pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.

MM. Semet, ***bibliothécaire.***
Martin-Delahaye, ***sous-bibliothécaire.***
Joly, ***aide-bibliothécaire.***

Commission de surveillance. **MM. Roussel, ✲, adjoint,** ***président;*** **— Poirel, ✲, conseiller municipal; — Blondeau, avocat; — Hebbelynck, chef d'institution; — Blocquel, conseiller municipal; — H. Jouffroy, receveur municipal.**

BIBLIOTHÈQUE DE CAMBRAI.

C'est aujourd'hui la plus riche du département. Le nombre des volumes imprimés est de 32,550 environ, les manuscrits forment un total de 1,246 volumes. Le bâtiment dans lequel elle est placée a été restauré ou plutôt réédifié par M. l'architecte Debaralle.

Bibliothécaire honoraire, **M. Defrémery; —** ***Bibliothécaire adjoint,*** **M. Bouchez; —** ***Sous-bibliothécaire,*** **M. Gourdin.**

Jours d'ouverture : les mardis, mercredis, jeudis et vendredis, de deux à quatre heures du soir.

BIBLIOTHÈQUE DE DOUAI.

Établie dans un magnifique local dépendant du Muséum, cette bibliothèque renferme environ 31,000 volumes, dont 980 manuscrits. Parmi ces derniers, il en est de fort précieux, et au nombre des imprimés on remarque quelques éditions de la plus haute antiquité.

Les jours d'ouverture sont le mardi, le jeudi et le samedi de chaque

semaine, depuis trois heures de l'après-midi jusqu'à six dans le printemps et l'été, et depuis deux heures jusqu'à cinq pendant l'automne et l'hiver.

Commission de la bibliothèque. — MM. le maire, *président;* — Tailliar, conseiller à la cour royale, *vice-président;* — Pilate, secrétaire de la mairie, *secrétaire;* — Duhem, docteur en médecine; — Leroy (de Béthune), avocat; — Minart, conseiller à la cour royale; — Rossignol, juge au tribunal civil; — Dutilleul, bibliothécaire; — Bigant, conseiller à la cour royale.

Bibliothécaire, M. Duthillœul, ✲.

BIBLIOTHÈQUE DE VALENCIENNES.

Cette bibliothèque, fondée par les Jésuites, enrichie par des dons particuliers et par les débris des communautés religieuses suprimées par la révolution de 1789, est établie dans les bâtiments du collége communal; elle est ouverte tous les jours, le matin de dix heures à une heure, et le soir de cinq à huit heures, les dimanches et fêtes exceptés; elle renferme plus de 20,000 volumes et près de 300 manuscrits.

Afin que cette bibliothèque, déjà si riche en ouvrages précieux, ne reste pas au-dessous des connaissances actuelles, la ville vote chaque année une somme fixe pour achat de livres nouveaux.

Bibliothécaire, M. Leroy aîné; — *Sous-bibliothécaire,* M. Dufour.

BIBLIOTHÈQUE DE DUNKERQUE.

Ce dépôt, placé dans une des salles de l'hôtel-de-ville, contient environ 5,000 volumes. Il ne possède pas de manuscrits.

Il est ouvert le lundi, le mercredi et le vendredi, de six à neuf heures du soir.

Commission de surveillance. — MM. le maire, *président;* — Fontemoing, avocat; — Gouchon, propriétaire; — Meynieu, principal du collége; — A. Philippe, négociant; — C. Pieters.

Bibliothécaire, M. C. Pieters.

BIBLIOTHÈQUE DU CATEAU.

La bibliothèque du Câteau n'existe que depuis quelques années. Elle a été formée à l'aide d'un petit fonds de livres qui étaient abandonnées dans les greniers du collége, et au moyen d'acquisitions, de dons du Gouvernement et d'offrandes des particuliers. Le nombre actuel des volumes est évalué à 2,000. Cette bibliothèque est ouverte les dimanches.

Conservateur, M. Debuyser.

BIBLIOTHÈQUE DE MAUBEUGE.

Une petite bibliothèque composée de 866 volumes a été établie dans cette ville par les soins de l'autorité municipale. Elle est ouverte les mardis et jeudis, de deux à cinq heures du soir.

Conservateur, M. Cobert, secrétaire de la mairie.

BIBLIOTHÈQUE D'AVESNES.

Le zèle éclairé de l'autorité municipale a créé tout nouvellement ce dépôt, qui s'élève, suivant les derniers renseignements, à 2,300 volumes. La bibliothèque d'Avesnes est ouverte les mardi et jeudi de chaque semaine, de cinq à huit heures du soir.

Conservateurs, MM. Bourgeois (Adolphe) et Fosset.

BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-AMAND.

630 volumes imprimés et 7 manuscrits, provenant pour la plupart de l'ancienne abbaye de Saint-Amand, forment le fonds actuel de cette petite bibliothèque, qui ne peut manquer de s'accroître. Elle est ouverte tous les jours, de neuf heures à midi et de deux heures à quatre.

Bibliothécaire, M. Godry, secrétaire de la mairie.

BIBLIOTHÈQUE DE BERGUES.

Ce dépôt, qui contient 5,109 volumes, dont 35 manuscrits, provenant de l'ancienne abbaye de Saint-Vinoc, est ouverte au public les mardis et jeudis, de neuf heures à midi et de deux à quatre heures du soir.

Bibliothécaire, M. Goutier, avocat.

BIBLIOTHÈQUE DE BAILLEUL.

Un très-petit nombre d'ouvrages modernes existe à l'hôtel-de-ville de Bailleul et forme le noyau d'une bibliothèque que l'autorité locale parviendra à établir pour peu que le Gouvernement lui prête secours.

BIBLIOTHÈQUE DE BOURBOURG.

Cette bibliothèque est de formation récente. Elle contient 1,110 volumes, dont 7 manuscrits. Elle est ouverte tous les jours, de dix heures à midi et de deux à cinq heures, les dimanches et les fêtes exceptés.

Conservateur, M. Vandenbrouque.

BIBLIOTHÈQUES DE PRÊT.

Indépendamment des bibliothèques publiques, il existe à Lille, à Cambrai, à Valenciennes et dans d'autres localités du département, des bibliothèques formées au moyen de souscriptions particulières et ayant pour but d'offrir gratuitement des lectures instructives, amusantes et surtout morales aux personnes de la classe moyenne et ouvrière. Les ouvrages dont se composent ces dépôts sont des romans religieux, des voyages, des histoires générales et particulières, des biographies, des livres de sciences telles que physique, chimie, etc., mises à la portée des ouvriers ; la littérature classique, etc., etc. Les livres sont prêtés à domicile sous la garantie de personnes connues ; on en prête aussi aux hospices, aux hôpitaux, aux prisons, aux curés et aux maires des communes voisines. Ces institutions rendent d'éminents services à la société en occupant utilement les loisirs d'un grand nombre de personnes et en inspirant à celles-ci, par de bonnes lectures, des idées d'ordre et de moralité.

MUSÉES.

Il en existe dans les villes de Lille, Dunkerque, Douai et Valenciennes.

LILLE. — *Musée de peinture.*

Ce musée, établi en l'année 1809, contient plusieurs morceaux d'un grand prix. Il a été formé des tableaux que la ville possédait et de ceux qu'elle a reçus à plusieurs époques de la munificence du Gouvernement.

Les tableaux que renferme ce musée sont soigneusement classés et forment une collection digne de tout l'intérêt des connaisseurs.

Conservateur, M. Reynart fils.

Musée d'histoire naturelle.

Le musée d'histoire naturelle de Lille est un établissement qui date de l'année 1822. Il s'est formé et continue de s'accroître par les dons des amateurs. Les collections qui le composent comprennent toutes les parties de l'histoire naturelle. Les plus importantes sont celles des oiseaux, des poissons, des insectes et des minéraux. On y remarque trois momies humaines provenant des ruines de Thèbes, et une belle suite de médailles.

Ce musée est placé sous la surveillance de la société royale des sciences, de l'agriculture et des arts, et dirigé par une commission choisie parmi ses membres.

Membres de la commission. — MM. Macquart, *président ;* — Bailly, docteur en médecine ; — Verly fils, architecte ; — Testelin,

médecin ; — Lestiboudois, député ; — Meugy, ingénieur des mines ; — Degland ✲ , médecin.

Musée Wicar.

Une riche collection d'objets d'art a été léguée à la ville de Lille par le chevalier Wicar, peintre, natif de Lille, décédé à Rome. L'administration de ces objets a été confiée à une commission prise dans le sein de la société royale des sciences, et dont voici la composition :

MM. Lestiboudois, Th., docteur en médecine; — Legrand, avocat; — Verly, architecte ; — Benvignat, architecte ; — Delezenne, professeur de physique.

DUNKERQUE.

Le musée de Dunkerque renferme des objets d'art et d'histoire naturelle. Les efforts tentés pour le créer remontent à l'année 1829, mais sa formation a surtout été déterminée en 1835 par un don considérable de M. Benoît Gernaert, consul de France à Canton, auquel sont venues s'ajouter les offrandes des habitants et les acquisitions de la mairie. On remarque dans cet établissement près de 80 tableaux, la plupart de l'école flamande, dont quelques-uns ont une grande valeur. Le musée de Dunkerque a été inauguré le 27 juin 1841 ; il est ouvert les dimanches et fêtes, de deux à six heures de relevée, et les jeudis, de deux à quatre.

Commission du musée. MM. Benj. Morel, *président;* — Darras, juge d'instruction, *vice-président;* — C. Pieters, *secrétaire ;* — Philippe, *secrétaire-adjoint ;* — Darras, médecin ; — Lefebure, — Verquelle, — Schoutteer fils, — Lequoy, — Develle, — Forcade père, — Forcade fils, — E. Perre, — Gejout.

DOUAI.

Le musée de Douai est un des plus riches établissements de ce genre. Il se compose en grande partie d'objets d'histoire naturelle. On y remarque de très-belles collections de mammifères, d'oiseaux, de reptiles, de poissons, d'insectes, etc., toutes classées méthodiquement dans l'ordre adopté au Jardin-des-Plantes de Paris. Il y existe en outre une grande quantité de minéraux et de végétaux, des objets d'antiquité et de curiosité, une nombreuse collection de médailles et une galerie de tableaux, la plupart appartenant à l'école flamande.

Conservateur, M. Pottier-Valery.

Membres de la commission du musée, MM. le maire, *président;* — Reytier, docteur en médecine ; — Tesse, idem ; — Escalier, idem ; — De Warenghien, ✠, ✲, propriétaire ; — Pottier-Valery, *se-*

crétaire et conservateur; — **Balthazard, propriétaire**; — **Wallet, peintre.**

VALENCIENNES.

Le musée de Valenciennes contient environ 100 tableaux des écoles flamande et française, et dont quelques-uns proviennent de bons auteurs. L'on y voit aussi une collection peu considérable d'histoire naturelle.

Cet établissement est placé sous la direction d'une commission permanente composée de membres de la société des sciences. Les membres de cette commission sont :

MM. Delanoue, *président*; — **Pesier, Edm.,** *secrétaire*; — **Courtin, — Gravis, Antonin; — Dutemple, — Gravis, — Lusardi.**

JARDINS BOTANIQUES.

LILLE.

La ville de Lille possède un jardin botanique qui renferme un nombre de plantes assez considérable. Un bâtiment qui y est annexé sert aux leçons données par le professeur. (*Voyez Lille, cours de botanique.*)

DOUAI.

Le jardin botanique de cette ville est tenu dans le meilleur état, et les leçons, données par un professeur instruit, sont suivies par un grand nombre d'élèves.

Un autre établissement du même genre, mais bien plus considérable, est à la disposition de la société d'agriculture, sciences et arts, qui y fait des essais d'agronomie. Ce jardin renferme des pépinières de toutes espèces, une collection complète de plantes classées comme celles du jardin du roi, une vaste orangerie et une serre chaude où sont renfermées plus de 5,000 plantes indigènes et exotiques.

THÉATRES.

Il en existe dans les cinq grandes villes du département et dans quelques villes secondaires.

Lille a un grand théâtre ordinairement desservi par une troupe sédentaire qui y joue le grand-opéra, l'opéra-comique, le vaudeville, la comédie et le drame accessoires.

Directeur, **M. Bardou.**

Douai a ordinairement une troupe sédentaire.

Les théâtres secondaires de Dunkerque, Cambrai, Valenciennes, Avesnes et Maubeuge, sont desservis alternativement par les troupes ambulantes de MM. Berteché, Clément et Colson.

ÉCOLES SPÉCIALES COMMUNALES.

LILLE.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE, SUCCURSALE DE L'ÉCOLE DE CHANT ET DE DÉCLAMATION DE PARIS.

Cette école a été fondée en 1816, d'après le vœu émis par le conseil municipal et l'autorisation de M. le ministre de l'intérieur. Cent élèves des deux sexes y reçoivent l'instruction gratuite de la musique.

L'académie royale de musique de Lille a produit plusieurs sujets distingués. Tous les ans, la distribution solennelle des prix est précédée d'un concert dans lequel les élèves exécutent des morceaux de musique vocale et instrumentale. Les chœurs, surtout, sont ordinairement chantés avec une précision et un ensemble dont on ne peut faire trop d'éloges.

Cet établissement est dirigé par une commission administrative placée sous la surveillance de l'autorité municipale, et dont les membres sont à la nomination de M. le préfet.

Administrateurs. MM. Bigo, ✻, maire, *président;* — Danel, *vice-président;* — Tilloy-Castelyn, *trésorier;* — Bonnier-d'Hennequin, — Bécu, — Hiolle, — Cousin, — Delespaul, — Ed. Desrousseaux, — A. Théry; — *secrétaire-archiviste :* M. Ed. Winter.

Professeurs. Chant. Classe de chant et de vocalisation : pour les demoiselles, M.elle Florin; — pour les hommes, M. Perugini. = Classe de solfége. Pour les demoiselles, M. Lavainne père; — pour les hommes, M. Leplus fils. = Classe élémentaire de solfége : pour les demoiselles, M.elles Devos et Hudelot, répétiteurs; — pour les hommes, MM. Lavabre et Devos, répétiteurs. = Classe payante de solfége (1). Pour les demoiselles, M. Lavainne père; — pour les hommes, M. Leplus fils. = Classe de piano (demoiselles). M. Lavainne fils. — Classe élémentaire de piano. M.elles Marlier et Jodelet, répétiteurs. = Classe de violon. M. Muller. = Classe de violoncelle, clarinette et basson. M. Baumann. = Classe de solfége et chœurs pour adultes. M. Leplus fils.

(*) Prix du cours annuel, 60 fr.

ÉCOLES ACADÉMIQUES.

Commission administrative. MM. Bigo, ✲, maire, *président;* — L. Lenglart, *vice-président;* — Jouffroy, receveur municipal, *secrétaire;* — Reynart, propriétaire; — Bailly, capitaine du génie; — Barrois, François, négociant; — Delespaul, négociant, conseiller municipal; — Frémont, ✲, chef de bataillon du génie; — Grodée, secrétaire en chef de la mairie; — Verly fils, architecte; — Devémy, propriétaire.

ÉCOLE DE PEINTURE ET DE DESSIN OMBRÉ.

MM. Souchon, *professeur-directeur;* — Cadet de Beaupré, *professeur.*

ÉCOLE DE MODELURE.

M. Cadet de Beaupré, *professeur.*

ÉCOLE DE DESSIN LINÉAIRE.

MM. Granofski, *professeur;* — Lemaire-Dequersonnière, *idem.*

COURS DE GÉOMÉTRIE APPLIQUÉE AUX ARTS ET A LA MÉCANIQUE.

M. Granofski, *professeur.*

ÉCOLE D'ARCHITECTURE.

M. Benvignat, *professeur.*

COURS DE PERSPECTIVE.

M. Lemaire-Dequersonnière, *professeur;*

COURS D'ANATOMIE APPLIQUÉE AUX ARTS DU DESSIN.

M. J. Brissez, *professeur.*

COURS DE PHYSIQUE.

M. Delezenne, *professeur.*

COURS DE CHIMIE APPLIQUÉE AUX ARTS ET AUX MANUFACTURES.

M. Kuhlmann, ✲, *professeur.*

COURS DE ZOOLOGIE.

M. Th. Lestiboudois, docteur en médecine, *professeur.*

COURS DE BOTANIQUE.

M. Th. Lestiboudois, docteur en médecine, *professeur*.

COURS DE CLINIQUE.

Partie médicale, M. Brigandat ; — Partie chirurgicale, M. Vanderhaeghen, *titulaire ;* — M. J. Brissez, *suppléant*.

DUNKERQUE.

ÉCOLE DE MATHÉMATIQUES ET D'HYDROGRAPHIE ÉTABLIE DANS LES BATIMENTS DU COLLÉGE ET ENTRETENUE PAR LA MARINE.

M. Terquem, *professeur*.

ÉCOLES ACADÉMIQUES.

Commission de surveillance des écoles d'architecture et de dessin : MM. le maire, *président;* — C. Bourdon, négociant ; — Dagneau fils, négociant ; — A. Descroix, propriétaire ; — A. Philippe, négociant; — A. Verquelle, propriétaire.

Professeurs. MM. Develle, professeur d'architecture ; — Dubuisson, professeur de dessin et de peinture.

ÉCOLE DE MUSIQUE (enseignement mutuel).

M. Dubreu, *professeur*.

CAMBRAI.

ÉCOLE DE MUSIQUE.

Commission de surveillance. — MM. Durieux, Edmond ; — Crassier, Juvénal ; — Robert, ancien directeur de postes ; — Richard, propriétaire ; — Dumont, maître de pension ; — Evrard, capitaine des sapeurs-pompiers.

Professeurs. MM. Bonnay, professeur d'instruments de cuivre; — Détry, professeur de violoncelle ; — Tingry, professeur de violon ; — Desmite, idem ; — Brepsant, professeur de clarinette; — Thomas fils, professeur de solfége, cours supérieur ; — Dienne, professeur de solfége.

ÉCOLE DE DESSIN.

MM. Berger, *directeur ;* — Grohain, *professeur*.

MAUBEUGE.

COURS DE DESSIN ET DE PEINTURE.

M. Mallet, *directeur*.

DOUAI.

Commission spéciale des écoles académiques. MM. le maire, *président;* — Bommart-Paix, propriétaire ; — Bommart, Anacharsis, négociant, membre du conseil municipal ; — Luce, propriétaire ; — Tarlier, Théophile, notaire ; —Parmentier, Hector, avocat.

COURS D'ANATOMIE.

M. Tesse, docteur en médecine, *professeur*.

COURS DE BOTANIQUE.

M. Maugin, docteur en médecine, *professeur*.

COURS DE GÉOMÉTRIE ET DE MÉCANIQUE APPLIQUÉE AUX ARTS.

M. Malet, architecte, *professeur*.

ÉCOLE D'ARCHITECTURE.

M. Malet, *professeur*.

ÉCOLE DE DESSIN.

MM. Vallet, *professeur honoraire* ; — Chevalier-Dubrulle, *professeur ;* — Druelle-Erasme, *professeur-adjoint*.

ÉCOLE DE DESSIN POUR LA BRODERIE.

M. Robant, *professeur*.

ÉCOLE DE PEINTURE.

M. Wallet, *professeur*.

ÉCOLE DE MODELURE.

M. Moreau, *professeur*.

ÉCOLE D'ÉCRITURE.

M. Carrière, *professeur*.

ÉCOLE DE MUSIQUE.

MM. Heisser, *professeur de vocalisation;*—Nourit cadet, *professeur de cor;*— Lesage, *professeur de violoncelle;* —Nourit aîné, *professeur de solfége;* — Hellebecque, *professeur de flûte;* — Ponce, *professeur de basson, de hautbois et de piano;*—Lefranc, *professeur de violon;*— Hochet, Jules, *professeur adjoint;*—Devred, *professeur de clarinette;* — Fouacier, *professeur de chant;* — Nourit père, *maître d'études, répétiteur.*

VALENCIENNES.

ACADÉMIE DE PEINTURE ET DE SCULPTURE, AFFILIÉE A L'ACADÉMIE ROYALE DE PARIS.

Membres administrateurs. MM. le maire, *président;*—Leconte, *secrétaire perpétuel;* — Rousseau, — Piérard, — Dubois, — Cellier, — Dinaux, Arthur; — Bécar, — Baisier, artiste-peintre; — Teinturier, Adolphe; — De Warenghien, Jules; — Hamoir, Edouard.

L'académie est surveillée alternativement par tous les membres. Chaque mois l'administration tient une séance dans laquelle on délibère sur les besoins des écoles, d'après les rapports des membres surveillants.

Professeurs. MM. Potier, *professeur de dessin et de peinture;* — Grand fils, *professeur d'ornement, modelure et sculpture;* — J. Bernard, *professeur d'architecture.*

ÉCOLE DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE.

M. Evrard.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.

Membres administrateurs. MM. le maire, *président;*—Bertherand, *vice-président;* — Girard fils, *secrétaire;* — Teinturier, Adolphe; — Bouton, — Gillard, — Lefebvre fils, — Grar, Numa.

Professeurs. MM. Perriquet (solfége et violon); — Mohr, (clarinette); — Hilario (flûte); — Duez (violoncelle); — Godding (cor et cornet à piston).

LISTE DES IMPRIMEURS ET LIBRAIRES

BREVETÉS DANS LE DÉPARTEMENT.

Imprimeurs-Libraires.

A Lille. —MM. Blocquel, Cailleaux-Lecocq, Danel, imprimeur du roi; Leleux, Reboux (Edouard), Vanackere, Lefort fils, Durieux (Emile), Castiaux fils, Bracke (François).

A Roubaix. M. Reboux (J. B.).
A Tourcoing. — M. Mathon.
A Dunkerque. — MM. Lorenzo, Vanderest.
A Cassel. — M. Dhubert.
A Hazebrouck. — MM. Debaecker fils, Réant fils, Guermonprez.
A Cambrai. — MM. Lesne-Daloin, Carpentier.
A Avesnes. — M. Carton.
A Maubeuge. — M. Levecque.
A Douai. — MM. Deregnaucourt, Adam.
A Saint-Amand. — M. Raviart.
A Anzin. — M. Boucher.

Imprimeurs.

A Lille. — MM. Danel (Léonard), Danel-Bigo (Louis), Dayez (Alphonse), Ducrocq.
A Roubaix. — M. Béghin.
A Dunkerque. — MM. Drouillard fils, Udron, Bertau.
A Bergues. — MM. Barbez, Fockeur-Huycke.
A Bailleul. — M. Vanuzem.
A Cambrai. — Mme. Hurez, veuve, née Lefer ; Levêque.
Au Câteau. — M. Dumesnil.
A Avesnes. — M. Viroux.
A Douai. — MM. Vinois, Crépeaux, Delebecque, Céret.
A Valenciennes. — MM. Prignet, Henry.

Imprimeurs-Lithographes.

A Lille. — MM. Blocquel, Danel, Durieux, Parvillez, Salomé, Zévort, Mayeur, Serleys, Corne dit Duquesne ; Ducrocq, Reboux (Gustave), Vermez, Vanackere, Monnier, Bauchet, Leterme, Decagny, Jouvenel (demoiselle Anne-Marie), veuve Bohem-Bayart, Bracke (François), Reboux (Edouard), Leclercq.

A Roubaix. — MM. Béghin-Defrenne, Burlinchon, Reboux (J.-B.).

A Tourcoing. — MM. Pruvost, Mathon.

A Bergues. — M. Sifantus-Maes.

A Dunkerque. — MM. Thoris, Piéters, Schoutteer, Vanderest, Rollez.

A Cassel. — MM. Dhubert, Wackernie.

A Cambrai. — MM. Simon, Adoul (Auguste), Saudeur (Jules).

Au Câteau. — M. Dumesnil.

A Avesnes. — MM. Viroux, Regnaudin.

A Douai. — MM. Robaut, Adam, Laporte, Desilva, Mortreux, Boniface.

A Saint-Amand. — M. Raviart.

A Valenciennes. — MM. Prignet, Giard, Bécar, Henri.

Libraires.

A Lille. — MM. Martin-Delahaye, Petit-Pillot, Laurent fils, Castiaux père, Bronner-Bauwens, Leleu, Corne dit Duquesne; D.lle Fremeaux, Vandenbossche, Petitot, Reboux (Gustave), Mouque, Elisa Petitot, femme Cufay; Laurent (Justine), Debaralle, Parvillez (Natalis), femme Fuzée, Boutoille, Renateaux, Bauchet (Charles), Druart (Louis), Béghin (Emile), Dion, Puisaye (J.-B.)

A Armentières. — M. Delcambre, M.lle Notelle.

A Haubourdin. — M.me Schoutter.

A Roubaix. — M.lle Mazure, M.me Béghin, MM. Caboche, Burlinchon.

A Tourcoing. — MM. Pruvost, Catteau, Lepers, Mathon.

A Wazemmes. — M. Horemans (J.-B.)

A Dunkerque. — MM. Olivier, Lachèvre, Gillet, veuve Lemonnier, Renard, D.me Vanwormhoudt, veuve Vernhières, M.lle Lalou, Vancauwemberghe, Maillard, Lecocq, Leys (Pierre).

A Bergues. — MM. Coudeville, Debever.

A Bourbourg. — M. Vandenbroucq fils.

A Gravelines. — M. Dauchel.

A Rexpoëde. — M. Marchand.

A Bailleul. — MM. Schercousse, Ferou, Dehaene.

A Cassel. — MM. Bachelet, Lion, D.elle Aernouts.

A Estaires. — MM. Dehaisnes, Nicaise.

A Hazebrouck. — M.me V.e Degrave, M.elle Delessue, M. Debuschère, M.me Bellynck.

A Merville. — MM. Singer-Cambrine, Lemine-Delepierre.

A Cambrai. — MM. Lecocq, Tofflin, Hattu, Simon, Sellier, Giart (Auguste), Saudeur (Jules).

Au Câteau. — MM. Bonnaire, Terrin, Dumesnil, Drubay.

A Solesmes. — M. Bisiau.

A Avesnes. — MM. Bourgeois, Michaux, D.me Vandepitte[4], Dubois.

A Bavai. — MM. Lequien, Boucher, Jouglet.

A Landrecies. — MM. Deloffre, Capilliez, Rousseaux.

A Maubeuge. — D.elle Virlet, M. Wallerand, femme Courtin.

Au Quesnoy. — D.elle Caroline Navez, Dupont, Wibaille.

A Trélon? — M. Rousseau, D.elle Delsart, M. Tricot.

A Douai. — MM. Bétremieux, Obez, Foucart, Henri; Villette, Contrejean, Vinois, Bourseul, Thorez, Robaut, Foucart, Jean-Baptiste; Dislère, Jacquart, M.me Mongot, Ceret, Lafoscade.

A Orchies. — M. Dubois.

A Condé. — MM. Descamps, Montuelle.

A Saint-Amand. — MM. Raviart, Alker, D.elle Druon.

A Anzin. — M. Boucher fils.

A Denain. — M. Grenier (Eleuthère).

A Valenciennes. — MM. Lemaître, Giard, Marlière, Binois, Hourdequin, Caullet, Boucher.

JOURNAUX ET ÉCRITS PÉRIODIQUES.

Les journaux qui s'impriment dans le département sont :

A Lille. — *Les Affiches et Annonces judiciaires, administratives et commerciales du département du Nord,* journal politique, chez Danel, imprimeur du Roi, propriétaire gérant.

L'Echo du Nord, journal politique, chez Leleux, imprimeur, propriétaire gérant.

La Gazette de Flandre et d'Artois, journal politique; rédacteur gérant, M. Arnold.

Le *Journal de Lille,* journal politique; propriétaire gérant, M. Vanackere, imprimeur.

Le Messager du Nord, Barbier de Lille, journal politique, littéraire, artistique et scientifique; rédacteur gérant, M. Dusautoir.

La Voix du Nord, journal religieux; propriétaire, M. Marzials.

A Roubaix. — *L'Indicateur du Nord et l'Observateur du Nord réunis,* journal littéraire, scientifique et industriel; rédacteur gérant, M. Van den Bossche.

A Tourcoing. — *L'Indicateur de Tourcoing et de Roubaix,* journal politique, littéraire, d'annonces commerciales, etc., chez J. Mathon, imprimeur, propriétaire gérant.

A Dunkerque. — *La Dunkerquoise,* chez Drouillard, imprimeur, propriétaire-gérant.

Le Journal de Dunkerque, journal politique, commercial et lit téraire, chez Bertau, imprimeur, propriétaire gérant.

Le Commerce de Dunkerque et du Nord, chez Vanderest, imprimeur, propriétaire gérant.

A Hazebrouck. — *L'Indicateur de l'arondissement d'Hazebrouck,* chez Guermonprez, imprimeur, propriétaire gérant.

A Cassel. — *L'Observateur de l'arrondissement d'Hazebrouck,* chez d'Hubert, imprimeur; rédacteur gérant, M. Bullot.

A Cambrai. — *La Gazette de Cambrai, Echo du Nord et du Pas-de-Calais,* chez Chanson, imprimeur; propriétaire gérant, M. Levêque.

L'Emancipateur, rédacteur gérant, M. Carion.

L'Echo de Cambrai et des arrondissements de Cambrai et d'Avesnes, rédacteurs gérants, MM. Carron et Desort.

Au Câteau. — *Le Journal du Câteau et du département du Nord,* propriétaire gérant, M. Dumesnil.

A Avesnes. — *Le Glaneur*, feuille d'affiches de l'arrondissement d'Avesnes, chez Carton, imprimeur, propriétaire gérant.

L'Observateur des arrondissements d'Avesnes, de Cambrai et de Valenciennes, chez Viroux, imprimeur à Avesnes, rédacteur gérant.

A Douai. — *La Feuille de Douai;* rédacteur gérant, M. Lacquemant; imprimeur, M. Céret.

Le Mémorial de la Scarpe, chez Adam, imprimeur et rédacteur gérant.

Le Libéral du Nord, journal politique et littéraire; rédacteur gérant, M. Delebecque.

Le Programme, feuille d'annonces; propriétaire, MM. Obez et Cie.

L'Instituteur du Nord et du Pas-de-Calais, recueil mensuel, chez Adam, imprimeur.

Jurisprudence de la cour royale de Douai; rédacteur, M. Delebecque.

A Valenciennes. — *Le Courrier du Nord*, rédacteur gérant, M. Henry.

L'Écho de la Frontière, rédacteur gérant, M. A. Dinaux.

L'Impartial du Nord, rédacteur gérant, M. Delecluse.

SECOURS PUBLICS.

HOSPICES.

Le nombre des hospices existant dans le département du Nord est de quarante-six, savoir : cinq hospices généraux; sept hôpitaux de malades; cinq hospices pour les malades, les vieillards et les orphelins; deux hospices pour les malades et les vieillards; sept hospices pour les vieillards et les orphelins; quatorze hospices destinés spécialement aux vieillards, et six hospices pour les orphelins.

BUREAUX DE BIENFAISANCE.

Il existe dans presque toutes les communes du département des bureaux de bienfaisance chargés de distribuer des secours à domicile aux indigents. La plupart de ces établissements possèdent des biens provenant d'anciennes fondations; les revenus sont employés en distributions d'ar-

gent, d'aliments, de vêtements et d'effets de couchage, et en honoraires des officiers de santé chargés de visiter les malades pauvres.

Personnel des Administrations des hospices et des bureaux de bienfaisance (*).

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Dunkerque. *Hospices.* MM. Vandewalle, Louis ; — Lemaire, Jules; —Thélu, Alexandre; —Quillac, Louis; — Beck, Philippe. = *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes.

MM. Papillon, *receveur;* — Bocage, *économe-comptable;* — Verhaeghe, *secrétaire.*

Bergues. *Hospices.* MM. Joos, Louis ; — Bomart, Joseph ; — Chocqueel, Jean; — Meesemaeker, Benjamin. = *Bureau de bienfaisance.* — MM. Pastoors, Alexandre; — Planckeel ; — Martin ; Pluvier, Winoc ; — Verleye, Charles ; — Bastaert, Jacques; — Carpentier, Winoc.

MM. Modewyk, *receveur;* — Vercamer, *économe-comptable.*

Bourbourg. *Hospices.* MM. Buret, Louis; — Blavoet, Jean-François ; — Vanwormhoudt, Pierre; — Malot, Louis; — Deschodt aîné. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Buret, Louis ; — Blavoet, Jean-François ; — Deschodt aîné; — Malot, Louis ; — Vanwormhoudt, Pierre.

MM. Vandenbrouque, *receveur et secrétaire;* — N....., *économe.*

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Hazebrouck. *Hospices.* MM. Sepieter, Joseph ; — Pouvillon, Charles; —Donckele, Louis; — Houvenaghel, Louis; — Dekytspotter, Joseph. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Papegaey, Louis; — Vitse, Balthazar; — Itsweire, Louis ; — Depecker, Charles ; — Scheercousse, Bruno.

MM. Salomé, *receveur;* — Scheercousse, *secrétaire, économe-comptable.*

Bailleul. *Hospices.* MM. Flahault, Robert ; — De Coussemaker, Joseph; — De Coussemaker-Joets; — Plichon, Ignace; — Bollaert-Deryck. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Poupaert, Jean ; — De Coussemaker, Maximilien; — Leroy, Julien; — Dequidt-Devuldre; — Colpaert-Vanlerberghe.

MM. Baelde, *receveur et économe-comptable;* — Leroy, *secrétaire.*

Cassel. *Hospices.* MM. Debandschoewerker, Aimé; — Wackernie,

(*) Nous ne pouvons donner ici toutes les administrations de bureau de bienfaisance, dont le nombre s'élève à plus de 600; nous n'indiquerons que celles des lieux où il existe en même temps des hospices.

Désiré, — Pastoors, Joseph; — Toulmonde; — Dutroy, Louis. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Decocq, Ambroise; — Pastoors, Joseph; — Desmyttere, Aimé; — Dutroy, Louis; — Warein, François.

MM. Cortyl, *receveur et secrétaire;* — Allender, *économe-comptable.*

Estaires. *Hospices.* MM. Degruson, Henri; — Hennion, Ed., — Taffin, Zéphirin; — Deroy, Alex.; — Brehon, Antoine. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Taffin, Alidor; — Priem-Dequirez; — Fenart, Auguste; — Hennion-Duflos; — Hennion, Alexandre.

MM. Ducatez, *receveur;* — Courdent, *secrétaire.*

Steenvoorde. *Hospices.* MM. Serlooten, François; — Boone, Amate; — Klein, André; — Vanderlinden, François; — Revel, Germain; = *Bureau de bienfaisance.* MM. Vangraefschêpe, François; — Leureele, Joseph; — Dewitte, Louis; — Baillieul, Auguste; — Merlin, Charles.

MM. Rouzé, *receveur;* — Bailleul, *économe-comptable et secrétaire.*

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Lille. *Hospices.* MM. Danel, Louis; — Barrois, François; — Artaud, Adolphe; — Mariage-Bonte; — Bommart-Crépy, — Brame, Louis; — Bernard-Rouzé. — *Bureau de bienfaisance.* MM. N.....; — Doyen, — Masurel, — Thurin, — Blocquel.

MM. Dumon, Edouard, *receveur;* — Lefebvre, *contrôleur;* — Dubiez, *économe-comptable de l'hospice général;* — Duvochelle, *économe-comptable de l'hôpital Saint-Sauveur;* — Dumoustier, *économe-comptable des hospices Ganthois, des Vieux-Hommes et de Stappaert;* — Petit, *secrétaire de la commission des hospices;* — Keguelin de Rozières, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

Armentières. *Hospices.* MM. Baron, Hub.; — Mahieu-Delangre, Dillies-Delacroix, — Guilbert, Louis; — Lesage. = *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes.

MM. Marcotte, *receveur et secrétaire;* — Musin-Lespagnol, *économe-comptable.*

La Bassée. *Hospices.* MM. Proost-Wallerand. — Largent, Hubert; — Poissonnier, Auguste; — Mannier, Augustin; — Leleux, Philippe. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Gruson, André; — Cappe, Augustin; — Leleux, Vincent; — Lefrancq, Désiré; — Prévost, Hippolyte.

M. Denabrif, *receveur et économe-comptable.*

Comines. *Hospices.* MM. Catteau-Lauwick; — Froidure-Lambin;

* Par exception et en raison de l'importance des établissements, l'administration des hospices de Lille est composée de sept membres.

— Gaeman, Pierre; — Cuvelier, Edouard; — Ghesquière, Antoine. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Devos, Jean-Baptiste; — Capelle, Louis; — Delbecque, Louis; — Roger, Augustin; — Dumortier, Louis.

MM. Messéan, *receveur de l'hospice et du bureau de bienfaisance;* — Marcotte-Ghesquière, *économe de l'hospice;* — Marcotte, Ed., *secrétaire de l'hospice et du bureau de bienfaisance.*

Haubourdin. *Hospices.* MM. Leroy-Gruson, — Derbigny, — Poulet-Six, — Cordonnier-Liénard, — Wicart, Etienne. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Cadot, André; — Petit, César; — Fichaux, Alexandre; — Fremaux, Pierre; — Leroy, Cyr.

MM. Lefebvre, *receveur;* — Vilain, *économe-comptable.*

Roubaix. *Hospices.* MM. Mimerel, Auguste; — Wattine-Wattel, — Delattre-Libert, — Grimonprez-Bossut, — Motte-Duthoit. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Screpel-Lefebvre, — Dazin-Bredart, — Cocheteux-Segard, — Mullier-Delesalle, — Dubar-Delespaul.

MM. Leconte, *receveur;* — Jourdeuil, *économe-comptable;* — Cottigny, *secrétaire.*

Seclin. *Hospices.* MM. Clayes, Henri; — Descloquemant, Alexandre; — Adam, Charles; — Cottignies, — Bocquet, François. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Duquesne, Louis; — Descloquemant, Henri; — Mollet, Séraphin; — Descloquemant, François; — Moreau, Pierre-Joseph.

MM. Paix, *receveur;* — Prache, *économe-comptable;* — Dupont, *secrétaire de la commission de l'hospice.*

Tourcoing. *Hospices.* MM. Wattel, Henri; — Wattine, Charles; — Roussel-Caulliez, — Timal-Pollet; — Wattine, Louis. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Duquesnoy-Wattel, — Lorthois-Debuigne, — Desurmont, Marcelin; — Duvillier fils aîné, — Duvillier-Durjez.

MM. Debuigne, *receveur et secrétaire;* — Tranoy, *économe-comptable.*

Wattrelos. *Hospices.* MM. Lezy-Carette, — Dubrulle, Louis; — Carette-Desfontaine, — Agache-Duthoit, — Meurisse, Pierre. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Delecroix, Pierre-François; — Picavet, Liévin; — Labis, Jean-Baptiste; — Lefebvre, Florimond; — Crepel, Jean-Baptiste.

MM. Fourlinnie, *receveur et économe-comptable;* — Bettremieux; *secrétaire.*

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cambrai. *Hospices.* MM. Renard, Henri; — Vallez, Henri; — Foulon, François; — Leroy, Auguste; — Toussaint-Lallier. = *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes.

MM. Bruneau, *receveur;* — Croquefer, *économe-comptable ;* — Wilbert, *secrétaire.*

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes. *Hospices.* MM. Lavice, Absinthe ; — Puyramaure, Louis; — George, Hector; — Hennet de Courtefroy, — Delagorce, Maurice. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Denis, Pierre; — Houzé, Emmanuel ; — Clavon, Augustin ; — Mailliet, Maximilien ; — Ducarne, Henri.

MM. Michaux aîné, *receveur;* — Malfait, Antoine, *économe-comptable et secrétaire.*

Landrecies. *Hospices.* MM. Fostier, Elie ; — Marie, Jean-François; — Motte, Henri-Aimé; — Barthélémi, Jean-François; — Gabet, Antoine. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Bonnaire, André; — Duchâteau, Pierre-Charles ; — Boutteaux, Charles ; — Merlin, Augustin; — Bonnaire, Jean-Baptiste.

MM. Descamps, *receveur;* — Merlin, *économe-comptable;* — Madoulé, *secrétaire.*

Maubeuge. *Hospices.* MM. Riche-Déjardin, — De Lagorce, Louis; — Horrie, Hector; — De Carnières; — Quivy, Étienne. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Autier, Pierre ; — Sculfort, Vulgis ; — Levecque, Émile; — Hotelin, Joseph; — Guillemart, Joseph.

MM. Lucq, *receveur ;* — Boutté, *économe-comptable ;* — Lebon, *secrétaire.*

Le Quesnoy. *Hospices.* MM. Tessier, Jean, ✻ ; — Margerit, Jean ; — Delannoy, Jean-Baptiste ; — Crapez, Emmanuel ; — Piette, Hippolyte. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Desquenne, Bernardin; — Dupont, René; — Hardy, Pierre-Joseph; — Blondet, Louis-Aimé ; — Beauvais, Célestin.

MM. Baillon, *receveur et économe de l'hospice ;* — Vandamme, *secrétaire.*

Solre-le-Château. *Hospices.* MM. Thieuleux, Louis-Joseph ; — Bernard, Louis ; — Pamart, Xavier ; — Bernard, Philippe. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Barthélémy, Cyprien ; — Bernard, Louis ; — Pamart, Xavier ; — Thieuleux, Louis-Joseph ; — N....

M. Georges, *receveur.*

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Douai. *Hospices.* MM. Leboucq de Ternas, — Remy de Rombault, — Danel, — Dumont, — Desfontaines d'Aincourt. = *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes.

MM. Fréchar, *receveur;* — Lacombe et Watelle, *économes-comptables;* — Brassart, *secrétaire.*

Orchies. *Hospices.* MM. Guilbert-Estevez ; — Josson, Gilbert ; — Tréca-Tréca; — Warocquier, Jean-Baptiste; — Delemer, Louis; = *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes.

M. Martin, *receveur, économe-comptable et secrétaire.*

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Valenciennes. *Hospices.* MM. Dugimont, Louis ; — Palsy, Hippolyte ; — Cavrois, Jean-Baptiste ; — Delecourt, Théophile ; — Paillard, Hippolyte. — *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes.

MM. Mariage, *receveur;* — Leflan, *contrôleur ;* — Boulan, Casimir, *économe-comptable ;* — Hourdequin, *secrétaire.*

Saint-Amand. *Hospices.* MM. André, François ; — Nicolle, Louis ; — Desmoustier, César ; — Guislain, François ; — Druon, Jules. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Hautrive, Louis ; — Remy, Eugène; — Loubert, Louis; — Dusart-Cuvelier; — Monnier, Henri.

MM. Mériaux, *receveur et secrétaire ;* — Waterloo, *économe-comptable.*

Condé. *Hospices.* MM. Petit, Guillaume ; — Brousses, Gaspard ; — Parent fils, Pierre-Joseph; — Mention-Bourgogne; — Dugnolle, Eloi. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Petit, Guillaume; — Brousses, Gaspard ; — Lefebvre-Dumont ; — Mention-Bourgogne ; — Dugnolle, Éloi.

MM. Bouchement, *receveur et économe-comptable ;* — Noel, *secrétaire.*

ASILES PUBLICS D'ALIÉNÉS.

Une ordonnance royale du 18 décembre 1839, rendue en exécution de la loi du 30 juin 1838, dispose que les établissements publics consacrés aux aliénés seront administrés par des directeurs responsables, sous la surveillance de commissions gratuites et sous l'autorité du ministre de l'intérieur et des préfets.

Les commissions de surveillance sont composées de cinq membres nommés par les préfets et renouvelés chaque année par cinquième.

Les directeurs et les médecins sont nommés par le ministre de l'intérieur.

Les commissions sont chargées de la surveillance générale de toutes les parties du service des établissements et sont appelées à donner leur avis sur le service intérieur, les budgets, les comptes, les projets de travaux, les procès à intenter, les transactions, acquisitions, aliénations, etc.

Le directeur est chargé de l'administration intérieure et de la gestion des biens et revenus. Il est exclusivement chargé de pourvoir au bon ordre et à la police de l'établissement.

Le service médical, le régime physique et moral, ainsi que la police médicale et personnelle des aliénés, sont placés sous l'autorité du médecin.

ARMENTIÈRES.

L'asile d'Armentières est destiné au traitement des hommes atteints de démence.

Commission de surveillance. MM. Boussemaer, ancien notaire; — Delebois, adjoint au maire; — Pouchain-Boutry, marchand; — Cary; — Cordonnier.

Directeur, M. Guilbert; — *médecin*, M. Butin; — *receveur,* M. Lemoyne; — *économe,* M. Musin-Lespagnol.

LILLE.

L'asile de Lille est affecté au service des femmes atteintes de folie.

Commission de surveillance. MM. le comte de Brigode de Kemlandt, *président;* — Mariage-Bonte, — Derasse-Bonte, — D'Hornoy, — Ch. Verley, *secrétaire.*

Directeur, M. L'Herbon-de-Lussats; — *médecin,* M. le docteur De Smyttère; — *receveur-économe,* M. Usmar Longuespée.

LOMMELET.

Indépendamment des deux asiles publics de Lille et d'Armentières, il existe au hameau de Lommelet, commune de Marquette, près Lille, un asile privé destiné aux aliénés-hommes, desservi par les frères hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu.

Médecin. M. Gosselet.

MONTS-DE-PIÉTÉ.

Il existe cinq monts-de-piété dans le département, savoir : un à Bergues, un à Lille, un à Cambrai, un à Douai et un à Valenciennes.

Ces établissements sont placés sous la surveillance des commissions administratives des hospices.

L'intérêt des prêts est de 8 pour 100 à Bergues, de 12 à Lille et à Valenciennes, et de 15 à Cambrai et à Douai.

Les bénéfices des monts-de-piété appartiennent aux hospices des villes où ils sont établis.

Directeurs et contrôleurs des monts-de-piété du département du Nord.

A Bergues. — MM. Planckeel, *directeur;* — Willeman, *contrôl.*

A Lille. — MM. Lalo, ✻, *directeur;* — Masurel, *contrôleur.*
A Cambrai. — MM. Maronniez, *directeur;* — Wilbert, *contrôl.*
A Douai. — MM. Bois, *directeur;* — Rousselot, *contrôleur.*
A Valenciennes. — MM. Maurice, *directeur ;* — Leflan, *contrôl.*

COMITÉS CONSULTATIFS.

Ces comités, dont les membres sont choisis parmi les jurisconsultes les plus éclairés de chaque arrondissement, sont établis en vertu du réglement du 7 messidor au IX, pour donner leur avis sur toutes les affaires contentieuses qui intéressent les administrations de bienfaisance.

Liste nominative des membres des comités consultatifs.

A Dunkerque. — MM. Lemaire, — Vandepère, — Bouly de Lesdain.
A Hazebrouck. — MM. Duvet, Joseph; — Deschodt, — Pinchon.
A Lille. — MM. Delannoy, — Thery, — Blondeau.
A Cambrai. — MM. Leroy, — Renard, — Farez (Fénélon).
A Avesnes. — MM. Clavon, — Guillemin, Félix ; — Hannoye, Désiré. — *Membres adjoints* : MM. Maurice, — Hannoye, Prosper ; — Lebeau, Auguste.
A Douai. — MM. Leroy, Émile ; — Parmentier, — Deledicque.
A Valenciennes. — MM. Dupont, — Dubois, — Delannoy.

NOTAIRES

Désignés par l'autorité pour la passation des actes qui intéressent les hospices, les bureaux de bienfaisance et autres établissements publics.

Canton de Bergues. — M.e Vandewinckel.
——— de Bourbourg. — M.e Warin.
Les deux cantons de Dunkerque. — M.e Hovelt.
Canton d'Hondschoote. — M.e Deprez, à Rexpoëde.
——— de Gravelines. — M.e Salomé.
——— de Wormhoudt. — M.e Leenhouder.
Les deux cantons de Bailleul. — M.e Stoppelgast fils, à Bailleul.
Canton de Bailleul N.-E. — M.es Plouvier, à Steenwerck ; — Gokelaere, à Nieppe.
Canton de Bailleul S.-O. — M.e Taffin, à Vieux-Berquin.
——— de Cassel. — M.e Dehandschoewercker fils.
Les deux cantons d'Hazebrouck. — M.e Smagghe.
Canton d'Hazebrouck-Nord. — M.e David, à Caestre.
——— id. Sud. — M.e Dancoisne, à Hazebrouck.

——— de Merville. — M.e Verhaeghe fils.
——— de Steenvoorde. — M. Haeu.
Armentières. — M.e Castrique.
La Bassée. — M.e Mannier fils.
Haubourdin. — M.e Brice, à Radinghem ; — M.e Coppin, à Haubourdin.
Lannoy. — M.e Reuflet, à Ascq ; — M.e Mulle, à Lannoy.
Cysoing. — M.e Delinselle.
Lille. — M.e Leclercq, pour les hospices de cette ville ; — M.e Desrousseaux, ✻, pour les bureaux de bienfaisance de Lille et pour ceux des communes des cinq cantons.
Pont-à-Marcq. — M.e Baudoux, à Phalempin.
Quesnoy-sur-Deûle. — M.e D'halluin.
Roubaix. — M.e Cottigny.
Seclin. — M.e Collette fils, — M.e Cottignies.
Tourcoing-Nord. — M.e Bernard.
Tourcoing-Sud. — M.e Delahaye.
Cambrai (les deux cantons). — M.e Duchange.
Carnières. — M.e Tabary, à Quiévy ; — M.e Carrez, à Avesnes lez-Aubert.
Câteau (Le). — M.es Carlier, — Deudon, — Basquin.
Clary. — M.e Grimbert, à Caudry ; — Me. Millot, à Walincourt.
Marcoing. — M.e Bommier, à Flesquières.
Solesmes. — M.es Mallet, — Lempereur.
Avesnes (les deux cantons). — M.es Davoine fils, — Evrard.
Avesnes-Sud. — M.e Antoine, à Etrœungt.
Bavai. — M.es Delhaye, — Marchal.
Berlaimont. — M.es Paul, — Emond.
Landrecies. — M.e Deruez.
Maubeuge. — M.es Walrand, — Bottieau fils.
Maroilles. — M.e Azambre.
Le Quesnoy (les deux cantons). — M.es Vallez, — Beauvais.
Idem (Ouest). — M.e Desenfant, à Gommegnies.
Solre-le-Château. — M.e Delebecke, à Solre-le-Château.
Trélon. — M.es Stocquelet, à Wignehies ; — Dubois, à Trélon.
Arleux. — M.e Mullet.
Douai (les trois cantons). — M.e Capon fils.
Marchiennes. — M.e Théry.
Orchies. — M.e Gamonet.
Saint-Amand, rive-droite. — M.es Massard, à St.-Amand ; — Baligand, à Mortagne.
Saint-Amand, rive-gauche. — M.e Davaine.
Bouchain. — M.es Cogé fils, — Carpentier.
Condé. — M.e Mention.

Valenciennes (les trois cantons). — M.es Dupire, — Paillart, — Dubois fils.

CAISSES D'ÉPARGNE.

Il existe dans le département du Nord neuf caisses d'épargne en activité, savoir : une à Douai, une à Dunkerque, une à Lille, une à Cambrai, une à Valenciennes, une à Maubeuge, une à Roubaix, une à Tourcoing et une à Avesnes.

Elles ont été autorisées par ordonnances royales des 25 septembre et premier novembre 1833, 11 mars 1834, 18 janvier et 25 février 1835, premier décembre 1841, 13 octobre 1842, 31 janvier et 17 avril 1843.

Les caisses de Roubaix, Tourcoing et Avesnes n'ont commencé leur service que dans le cours de cette dernière année.

NOMS DES MEMBRES DES CONSEILS DE DIRECTION DES CAISSES D'ÉPARGNE.

Dunkerque. — MM. Darras, juge d'instruction, *président ;* — Hovelt, notaire, *secrétaire ;* — Carlier, négociant, *secrétaire adjoint ;* — Auguste Petyt, négociant ; — Morel-Agie, idem ; — Dessurne père, idem ; — A. Dupouy, idem ; — Hector Féron, idem ; — Caron, capitaine au long cours ; — Verleye, juge ; — Chaveron père, négociant ; — Vandewalle, propriétaire ; — Tresca, commissionnaire de roulage ; — Monier, négociant.

Lille. — MM. le maire de Lille, *président* ; — Charvet-Barrois, *vice-président honoraire ;* — Descamps père, Auguste, *vice-président ;* — Morel ; — Cordonnier, Fidèle ; — Martin-Muiron ; — Tailliar-Desreumaux ; — Bernard, Henri ; — Fiévet-Delemer ; — Dumon, Ed., *secrétaire.*

Roubaix. — MM. le maire de Roubaix, *président ;* — L. Lecomte, *vice-président ;* — A. Delfosse, *secrétaire ;* — L. Frasez ; *vice-secrétaire ;* — H. Delattre ; — J.-B. Dujardin ; — J. Renaux-Lemerre ; — L. Wattine ; — Bulteau-Delerue ; — L. Defrenne fils ; — Requillart-Screpel ; — L. Screpel ; — Grimonprez-Bossut ; — Florin-Bossut ; — E. Grimonprez ; — Ernoult-Bayart.

Tourcoing. — MM. le maire de Tourcoing, *président ;* — Ph. Motte ; — Jean-François Defontaine ; — C. Masurel ; — Gahide-Béhague ; — A. Dewavrin ; — Jourdain-Defontaine ; — Lorthiois-Leplat ; — V. Hassebroucq ; — L. Duvillier ; — Frys-Nollet ; — Leurent, Jules ; — Lemaire-Réquillart ; — Auguste Dewavrin ; — Henri Desurmont ; — Lucien Nollet ; — Henri Deroubaix.

Cambrai. — MM. le maire de Cambrai, *président ;* — Farez, Féné-

lon; — Maréchal; — Defrémery; — Vallez; — Petit-Courtin; — Savary; — Happe aîné; — Dufresnois; — Lefebvre-Lejeune; — Farez, Eugène; — Duvivier; — Brunelle.

AVESNES. — MM. Gossart, ✲, maire, *président;* — Davoine, *vice-président;* — Beaumont-Lobez, *secrétaire;* — Meunier, *idem;* — Leloup, ✲; — Maillard; — Tordeux, filateur; — Carniaux; — George, juge de paix; — Guillemin; — Hannoye, avoué; — Maurice, avocat; — Mailliet; — Legrand, à Fourmies; — Bertrand, à Trélon; — Thieuleux, à Solre-le-Château.

MAUBEUGE. — MM. Bottieau, maire, *président*; — Quivy, *vice-président;* — Bayart, Edouard, *secrétaire;* — Froissart, *secrétaire adjoint;* — Estienne; — Autier; — Sculfort; — Louis de Lagorce; — Riche; — Déjardin; — Bottieau, notaire; — Lucq, Emmanuel; — Martin.

DOUAI. — MM.ᵇ Evain, maire, *président;* — Campion; — Capon père; — Caplain; — Courtin; — Courtray; — Danel; — Debaillencourt; — Delorme; — Dincq; — Escalier; — Honoré; — Leboucq de Ternas; — Leroy, Emile; — Loubry; — Mellez; — Minart; — Nutly; — Poisson; — Quéant; — De Warenghien.

VALENCIENNES. — MM. Debaillencourt, *président;* — Deruesnes, *secrétaire;* — Dubois, notaire; — Boulan-Paillot; — Delannoy; — Dumont-Pluchart; — Lenglet; — Royer; — Serret, Georges; Dewarenghien; — Alglave, avoué; — Hollande; — Cavrois.

Trésoriers.

Dunkerque. — M. Joseph de Montépin.
Lille. — M. Keguelin de Rozières.
Roubaix. — M. A. Laignel.
Tourcoing. — M. Deherripon.
Cambrai. — M. Carion.
Avesnes. — M. Colinet.
Maubeuge. — M. Levecque.
Douai. — M. Dincq.
Valenciennes. — M. Lebarbier.

SOCIÉTÉ DE CHARITÉ MATERNELLE.

La société de charité maternelle instituée à Lille est placée sous la protection de S. M. la reine des Français et a pour but de soulager les mères pauvres. Sont admises au secours : les femmes qui, ayant perdu leur mari pendant leur grossesse, ont au moins un enfant vivant; celles qui, ayant au moins un enfant vivant, ont un mari tout-à-fait estropié

ou affecté d'une maladie chronique ; celles qui, étant infirmes elles mêmes, ont deux enfants vivants; toutes les grandes familles au moins de trois enfants vivants, dont l'aîné est en bas-âge.

Les secours administrés par les dames de la charité maternelle sont le produit de souscriptions volontaires jointes aux sommes que S. M. la reine daigne mettre à la disposition de la société.

Voici le tableau des dames de l'association.

Protectrice, S. M. la reine des Français.
Présidente-honoraire, Mme. la vicomtesse de St.-Aignan.
Présidente, Mme. Fruict des Parcqs.
Vice-présidentes, M.mes Barbier de la Serre, Lethierry-Virnot.
Secrétaire, Mme. Gentil-Muiron.
Trésorier, M.e Desmottes, notaire.

Dames administrantes.

1.er arrondissement. Mmes. Flamen-Dumortier, Muiron, Barbier de la Serre, Lefebvre-Smet, Masse-Lefebvre.

2.e arrondissement. Mmes. Lemoinier, Vannière, Delespaul, Lethierry-Virnot, Mlle. Théry, Mmes. Dehau-Deleruyelle, Charvet-Fockedey.

3.e arrondissement. Mmes. Lepercq, Delebecque-Barrois, Rousel, Briansiaux, Bernard-Rouzé, Verley-Liénard, Théry-Dumon, Dumon-Lefort, Mlles. Aubriot, Desjardins.

4.e arrondissement. Mmes. Cuvelier-Decroix, Derode aîné.

5.e arrondissement. Mmes. Revoire, Ve. Lefebvre-Lebrun, Salavie, la baronne d'Assignies, Fruict des Parcqs, Charvet-Barrois.

SOCIÉTÉ CHARITABLE DE SAINT-FRANÇOIS-RÉGIS, A LILLE.

Cette société, autorisée par arrêté de M. le préfet du 15 octobre 1839, a pour but de faciliter le mariage des indigents de Lille et des environs et la légitimation des enfants naturels, en leur procurant gratuitement les pièces qui leur sont nécessaires.

Elle est administrée par un conseil composé de dix membres.

Elle tient ses séances les deuxième et quatrième dimanches de chaque mois, dans le local de l'administration des hospices.

Elle reçoit les pauvres qui se présentent munis d'une lettre de recommandation et des pièces qui se trouvent en leur possession.

PRISONS.

Les prisons civiles existant dans le département du Nord sont au nombre de huit, savoir : une maison de justice à Douai, près la cour d'assises; six maisons d'arrêt, à Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes et Valenciennes, près les tribunaux de police correctionnelle ; et une maison centrale de détention à Loos (voyez ci-après) pour les individus condamnés à la réclusion et à plus d'un an d'emprisonnement.

La maison d'arrêt de Lille sert en même temps de prison pour les condamnés à moins d'une année d'emprisonnement.

Par les soins de l'administration, trois frères de l'institut de Saint-Joseph ont été placés dans chacune des prisons de Lille et Douai.

COMMISSION DES PRISONS.

Aux termes de l'ordonnance du 9 avril 1819, le premier président et le procureur-général dans les villes où siége une cour royale, et dans les autres villes le président du tribunal et le procureur du roi sont de droit membres supplémentaires des commissions des prisons.

Nous donnons ci-après les noms des membres électifs de ces commissions.

DUNKERQUE. MM. Chamonin, — Kien, — Lequey, — Desmoutiers, — De Clebsattel, — Desurne fils aîné.

HAZEBROUCK. MM. Quenson, *vice-président;* — Vandewalle, Justin; — Debuyser, Justin; — Vandewalle, Désiré; — Kien, Adolphe.

LILLE. MM. Sénéchal-Ovigneur, *vice-président;* — Lefebvre, curé de Saint-Étienne; — Legrand, Pierre, avocat; — Dancoisne; — Barrois, François; — vic. de Melun.

CAMBRAI. MM. Leroy, notaire; — Renard, avocat; — Filhol, — Vallez-Bonnaire, — Maréchal.

AVESNES. MM. Maurice Bernard, avocat; — Lebeau, avocat; — Evrard, notaire; — Mailliet, — Canquelain.

DOUAI. MM. Bois, directeur du mont-de-piété; — Gronnier, ✻, docteur en médecine; — Campion, économe du collége royal; — Mellez, brasseur; — Rossignol, juge au tribunal civil; — Nutly, avoué; — Lenglet, conseiller à la cour royale.

VALENCIENNES. MM. Dumont, — Blanpain, — Dubois, Félix — Paillart, — Thellier.

Médecins des prisons. — Douai (maison de justice), M. Escalier, ✲; — Dunkerque, M. Lemaire; — Hazebrouck, M. Pruvost; — Lille (maison d'arrêt et de correction), M. Brigandat; — Cambrai, M. Hardy; — Avesnes, M. Eliet; — Valenciennes, M. Manouvrier.

Aumôniers des prisons. — Douai, M. Bourlet; — Dunkerque, M. Ryckebusch; — Hazebrouck, M. Dekeyster; — Lille, M. Paële; — Cambrai, M. Libert; — Avesnes, M. Brunet; — Valenciennes, M. Roussel.

MAISON CENTRALE DE DÉTENTION DE LOOS.

EMPLOYÉS DE L'ADMINISTRATION. MM. Durant, *directeur;* — Aller, *sous-directeur;* — Guilmot fils, *inspecteur;* — Béghin, *greffier-comptable;* — Forestier, *greffier;* — Vandenbusche, *aumônier;* — Agache, *aumônier adjoint;* — Guilmot, ✲, *médecin;* — Billon, docteur en médecine, *chirurgien;* — Steffany, *pharmacien;* — Tainturier, *instituteur-gérant;* — Contamine, *commis-greffier;* — Agnius, *commis-greffier;* — Coignet, *gardien-chef.*

Entrepreneur des services et travaux, M. Wallut.

ADMINISTRATIONS FINANCIÈRES.

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES.

La direction des contributions directes du Nord est une des treize directions de première classe; elle se compose ainsi qu'il suit :

Directeur, M. d'Astis, ✲, à Lille.
Inspecteur, M. le Deschault, à Lille.
Premier commis de direction, M. Boucher, à Lille.
Contrôleur principal, M. Durousier, à Lille.
Contrôleur hors classe, M. de Marsilly, à Roubaix.
Contrôleurs de première classe, MM. Béhaghel, à Cassel; — Wable, à Maubeuge; — de Moncheaux, à Saint-Amand; — Bonnet, à Wazemmes; — Bouchet, à Dunkerque.
Contrôleurs de deuxième classe, MM. Dufaux, à Cambrai; — Lefebure, au Quesnoy; — Delespaul, à Lille; — Vion, à Douai.

Contrôleurs de troisième classe, MM. Duchastelet, à Hazebrouck ; — Gillet, à Cambrai ; — Gobillard, à Avesnes.

Surnuméraires, MM. Vauthiers, Descaux, Bournichon.

CADASTRE.

M. Lefranc, *géomètre en chef.*

ORGANISATION FINANCIÈRE.

Receveur général des finances du département, M. Dosne, ✲, à Lille.

Receveurs particuliers dans les arrondissements, MM. Péterinck, à Dunkerque ; — Montaignac, à Hazebrouck ; — Cordier, à Cambrai ; — Tenaille, à Avesnes ; — Guilmot, ✲, à Douai ; — Petit, à Valenciennes.

Payeur du trésor royal, M. Cochelet, ✲, à Lille.

Les noms des percepteurs et le montant des contributions de chaque commune sont portés au tableau statistique qui se trouve à la fin de la première partie de l'Annuaire.

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

La régie des contributions indirectes a été établie par la loi du 5 ventôse an XII, qui a créé de nouveaux impôts sous le titre de droits réunis.

Liste nominative des employés supérieurs.

SERVICE GÉNÉRAL.

Directeur du département, M. L. Boquet, ✲, à Lille.

Contrôleur de comptabilité, M. Viotte, à Lille.

Bureaux de la direction, rue des Fleurs, N.° 20, à Lille.

MM. Quivault, premier commis ; — De Bardy, — Chocqueel, — Desnos, — Fusée, — Bottin, — Mittre, — Letocart, — Allein, — Jeanmaire, — Flament, — Dissez, — Simonin.

Contrôleurs ambulants, MM. Charvet, — Bousez, — Morel, — Salze, — Gevaudan, — Mariage, — Jeronnez, à Lille.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Directeur d'arrondissement, M. Hovelt, à Dunkerque.

Premier commis, M. Morel; — 2.e *commis,* M. Lemoine.

Receveur principal et entreposeur des tabacs, M. Laurent, à Dunkerque.

Contrôleurs de ville, MM. Bougère, — Mortreuil, à Dunkerque;— Deraime, à Bergues.
Contrôleur de garantie, M. Seguien, à Dunkerque,
Receveurs particuliers et sédentaires, MM. Mazuel, à Bergues ; — Jeanson, à Bourbourg; — Bernier, à Watten.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Directeur d'arrondissement, M. Formentin, à Hazebrouck.
Premier commis, M. Devos ; — 2.e *commis,* M. Bollaert.
Receveur principal, entreposeur des tabacs, M. Schmit, à Hazebrouck.
Contrôleurs de ville, MM. de Vocance, à Hazebrouck ; — Posson, à Bailleul.
Receveur particulier sédentaire, M. Michel, à Bailleul.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Le directeur du département remplit les fonctions de directeur de cet arrondissement.

Receveur principal, M. Petit, à Lille.
Entreposeur des tabacs, M. Vanblarenberghe, à Lille.
Contrôleurs, MM. Seugé, — Lejosne, — Caron, à Lille.
Contrôleur de la garantie, M. Dufe y, à Lille.

Résidence d'Armentières.

Contrôleur de ville, M. Ruyssen.
Receveur particulier sédentaire, M. Posson.

Résidence de Roubaix.

Contrôleur de ville, M. Wallez.
Receveur particulier sédentaire, M. Lenglet.

Résidence de La Bassée.

Contrôleur de ville, M. Baudron-Delamotte.
Receveur particulier sédentaire, M. Duchet.

Résidence de Pont-à-Marcq.

Contrôleur de ville, M. Durand.
Receveur particulier sédentaire, M. Blais.

Résidence de Seclin.

Contrôleur de ville, M. Rody.
Receveur particulier sédentaire, M. Collombier.

Résidence de Tourcoing.

Contrôleur de ville, M. Honoré.
Receveur particulier sédentaire, M. Ruyssen.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Directeur d'arrondissement, M. Morice, à Cambrai.
Premier commis, M. Deaubonneau; — 2.e idem, M. D'hally ; — 3.e idem, M. Herou.
Receveur principal et entreposeur des tabacs, M. Vanremoortère, à Cambrai.
Contrôleur de ville, M. Borel, à Cambrai.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Directeur d'arrondissement, M. Leclercq, à Avesnes.
1.er *commis,* M. Mauvais ; — 2.e *idem,* M. Deberdt.
Receveur principal et entreposeur des tabacs, M. Bevière, à Avesnes.
Contrôleur de ville, M. Gardères, à Maubeuge.
Receveur particulier sédentaire, M. Collignon, à Manbeuge.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Directeur d'arrondissement, M. Duchêne, à Douai.
1.er *commis,* M. Vachette ; — 2.e *idem,* M. Deberckem.
Receveur principal et entreposeur des tabacs, M. Chappuy, à Douai.
Contrôleur de ville, M. Richard, à Douai.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Directeur d'arrondissement, M. Estienne, à Valenciennes.
1.er *commis,* M. Audiau ; — 2.e *idem,* M. Delcourt ; — 3.e *idem,* M. Auger ; — 4.e *idem,* M. Courtois.
Receveur principal et entreposeur des tabacs, M. Auger, à Valenciennes.
Contrôleurs de ville, MM. Gaurion, à Valenciennes ; — Joyeux, à Saint-Amand ; — Boudin, à Condé.
Contrôleur de la garantie, M. Lecomte, à Valenciennes.
Receveurs particuliers sédentaires, MM. Malin, à Saint-Amand ; — Dupont, à Condé.

Résidence d'Anzin.

Contrôleur de ville, M. Mascret.
Receveur particulier sédentaire, M. Cornillot.

Résidence de Bouchain.

Contrôleur de ville, M. Planty.
Receveur particulier sédentaire, M. Brousse.

Résidence d'Onnaing.

Contrôleur de ville, M. Gadebois.
Receveur particulier sédentaire, M. Petau-Grandcour.

Résidence de Marly.

Contrôleur de ville, M. Boulanger.
Receveur particulier sédentaire, M. Bouilloux.

TABACS.

Le monopole des tabacs a été maintenu jusqn'au premier janvier 1852 par la loi du 23 avril 1840.

Le département du Nord a été autorisé à planter en 1847, 1,011 hectares de terre en tabac, pour fournir à la régie 3,204,000 kilogrammes de feuilles.

Ces quantités sont réparties ainsi qu'il suit entre les arrondissements de Lille et d'Hazebrouck :

Lille.....	926 hectares,	3,000,000 kilog.	de tabac.
Hazebrouck.	85 id.	204,000	id.
Total...	1,011	3,204,000	

Plus le cinquième toléré par la loi.

SERVICE DE LA CULTURE.

MM. Jullien, ✲, *inspecteur de la culture et des magasins de feuilles* à Lille.

Contrôleurs de culture de première classe, MM. Gillart, Burteaux. — *De deuxième classe,* M. Léger.

Un de ces employés est attaché à chaque magasin ; ils sont sans résidence fixe et font partie des employés du chef-lieu du département.

SERVICE DES MAGASINS.

MM. Dupré,	*garde du magasin*	N.° 1 à Lille.
Biso,	*id.*	N.° 2 à Lille.
Héron,	*id.*	à Dunkerque.
Chemin,	*id.*	à Merville.

Poggi, *contrôleur du magasin*, N.° 1 à Lille.
Mailliot, *id.* N.° 2 à Lille.
Delhaye, *id.* à Dunkerque.
Descolins, *id.* à Merville.

SERVICE DES MANUFACTURES.

Manufacture de Lille.

MM. Roucher, ✻, *directeur.*
Husson, *contrôleur de comptabilité.*
D'Aubigny, *inspecteur de fabrication.*
Rocaz, *garde-magasin.*
N..., *sous-inspecteur de fabrication.*
Lecuyer, *premier commis.*
Dehault, *deuxième commis.*
Carot, *commis aux écritures de première classe.*
Lecharpentier, *id.* *de deuxième classe.*
Dezobry, *id.* *id.*
Destrés, *id.* *de troisième classe.*
Lesant, *surnuméraire appointé.*
Roger, *chef de fabrication.*

DIRECTION DES DOUANES.

Le département du Nord est divisé en deux directions de douanes : la direction de Dunkerque comprend la côte, depuis Gravelines jusqu'à Zuydcoote, et la frontière, depuis ce dernier endroit jusqu'à Camphin, canton de Cysoing.

La direction de Valenciennes a 144 kilomètres de frontières ; elle est bornée d'un côté par la direction de Dunkerque, et de l'autre par celle de Charleville. Les limites frontières touchent dans toute leur longueur au royaume des Pays-Bas.

Toutes les communes qui se trouvent placées dans les deux myriamètres des frontières de terre sont assujetties au régime des douanes, sans préjudice de la recherche à faire dans toute l'étendue du royaume, des cotons filés, tissus et tricots de coton et de laine, et tous autres tissus de fabrique étrangère, prohibés d'après les dispositions du titre 6 de la loi du 28 avril 1816.

La direction de Dunkerque est divisée en quatre inspections de ligne, six principalités et douze capitaineries.

La direction de Valenciennes se compose de quatre inspections de ligne, de sept principalités et de quatorze capitaineries.

État nominatif des employés supérieurs et sédentaires de l'administration des Douanes dans le département du Nord, avec l'indication de leurs grades et de leurs résidences.

DIRECTION DE DUNKERQUE.

M. Th. Duverger, ✲, *directeur.*

BUREAUX DE LA DIRECTION.

MM. Delaetre, *premier commis;* — de Ladebat, *second idem;* — Duverger, *troisième idem;* — Delattre, *quatrième idem;* — Chabanel, *cinquième idem;* — Bouly de Lesdain, *sixième idem;* — Faucheur, *septième idem;* — Dany, *huitième idem.*

MM. Deborde, Cardock, *surnuméraires.*

INSPECTION DE DUNKERQUE.

MM. Verlinghe, ✲, *inspecteur principal.*
Bessat-Lacroix, *inspecteur sédentaire.*

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ DE DUNKERQUE.

MM. Bellemin, ✲, *receveur principal.*
Jacques, *sous-inspecteur sédentaire.*
Giovanelli, *idem.*

Contrôleurs. MM. Colin, Vandenvaero, de Saint-Amour, Lauwers, Philippe.

Vérificateurs. MM. Cornemont, Mahon, Baillon, Sordot, Perrette, Henocque, Crepin, Vendeville, Hovelt, Pérard.

Commis principaux de première classe. MM. Demol, Petiaux, Paris.

Commis principaux de deuxième classe. MM. Morel, Jannin, Cadet dit Degravier, Dany, Siflait.

Commis de première classe. MM. Cornemont, Morel, Victor; Olivier, Leclercq, Demeaux, Carion, Quignon.

Surnuméraires. MM. Demametz, Mouchevort.

Gardes-magasin. MM. Foigne. Arduser, Lalemand.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE DUNKERQUE.

Gravelines. MM. Déborde, *receveur;* — Martin, Langevin, *visiteurs;* — Carnin, *garde-magasin.*

Zuydtcoote. MM. Parenthou, *receveur;* — Buhot, *visiteur.*

Ghyvelde. M. de La Mustière, *receveur.*

Bergues. MM. Levavasseur, *receveur;* — Bauchet, *visiteur.*
La Broustraete. M. Quibeuf, *receveur.*
Hondschoote. M. Chouffe, *receveur.*
Killemlinde. M. Breda, *receveur.*
Oost-Cappel. MM. Cahagnet, *receveur;* — Laude, *visiteur.*
Bambecque. M. Tardé, *receveur.*
Wormhoudt. M. Deuzy, *receveur.*
L'Etoile. M. Eloy, *receveur.*

Service actif.

CAPITAINERIE DE DUNKERQUE.

MM. Luère, *capitaine* à Dunkerque.
Feautrier, *lieutenant* idem.
Razer, *idem* idem.
Ruant, *idem* à Gravelines.
Sénéca, *idem* à Fort-Mardyck.
Sindic, *idem* à la Tente-Verte.
Agnieray, *lieutenant de patache* à Dunkerque.

Cette capitainerie comprend les brigades de Gravelines, Fort-Philippe, Levigneaux, Clipon, Sémaphore, Loon, Mardyck, Fort-Mardyck, Saint-Paul, Dunkerque, la Tente-Verte et Zuydtcoote.

CAPITAINERIE D'HONDSCHOOTE.

MM. Prévoost, *capitaine* à Hondschoote.
Suvelier, *lieutenant* à Ghyvelde.
Chassaing, *idem* à Oost-Cappel.

Cette capitainerie comprend les brigades de Ghyvelde, Uxem, Moerkerque, Warhem, Rexpoëde, l'Étoile, La Broustraete, Killemlinde, Oost-Cappel et Bambecque.

CAPITAINERIE DE BERGUES.

MM. Guillain, *capitaine* à Bergues.
Venet, *lieutenant* aux Sept-Planètes.
Cauchy, *idem* à Esquelbecq.

Cette capitainerie comprend les brigades des Sept-Planètes, de Socx, Bissezeele, Bergues, Wormhoudt, Ledringhem et Esquelbecq.

INSPECTION D'HAZEBROUCK.

M. Collin, *inspecteur.*

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ D'HAZEBROUCK.

MM. Faucheur, *receveur principal.*
Mareschal, *vérificateur.*
Salou, Artaud de Seyssel, *commis de première classe.*
A. Faucheur, *surnuméraire.*

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ D'HAZEBROUCK.

Cassel, M. Pestel, *receveur.*
Borre, M. Moucheront, *receveur.*
Houtkerque, M. Heisz, *receveur.*
Steenvoorde, MM. Doué, *receveur;* — Verriez, *visiteur.*
Calcanes, MM. Doublet, *receveur.* — Caron, *visiteur.*
Boeschêpe. M. Collin, *receveur.*
Berthen. M. Dugard, *receveur.*
L'Hazewinde, M. Choquet, *receveur.*
Bailleul. MM. Parsy, *receveur;* — Acker, St.-Amour, *visiteurs.*
Bavinchove. M. Duquesne, *receveur.*
Laedorne. MM. Monnier, *receveur;* — Cary, *visiteur.*
Vieux-Berquin. M. Krabbe, *receveur.*

Service actif.

CAPITAINERIE DE STEENVOORDE.

MM. Vanheddeghem, *capitaine* à Steenvoorde.
Bovillé, *lieutenant* à Godsfelde.
Denéuville, *idem* à Houtkerque.

Cette capitainerie comprend les brigades de Steenvoorde, Calcanes, Godewaersvelde, l'Hazewinde, Cassel, Oudezeele, Herzeele, Winnezeele et Houtkerque.

CAPITAINERIE DE MÉTEREN.

MM. Grandjean, *capitaine* à Méteren.
Choteau, *lieutenant* à Berthen.
Demory, *idem* à Bailleul.

Cette capitainerie comprend les brigades de Méteren, Nouveau-Monde, Bailleul, Saint-Jans-Cappel, Flêtre, Caëstre, Berthen et Boeschêpe.

CAPITAINERIE D'HAZEBROUCK.

MM. Cédé, capitaine à Hazebrouck.

Bigotte, *lieutenant* à Morbecque.
Lafontaine, *idem* à Bavinchove.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Hazebrouck, Hondeghem, La Creûle, Borre, Petit-Sec-Bois, la Verte-Rue, Zermezeele, Wemaers-Cappel, Bavinchove et la Butte-des-Moulins.

INSPECTION D'ARMENTIÈRES.

M. Tets, *inspecteur*.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ D'ARMENTIÈRES.

MM. Vancassel, *receveur principal*.
Fay, Petit-Clerc, *vérificateurs*.
Guéricy, Rouxel, *commis de première classe*.
Sallis-Bonny, Deman, *commis de deuxième classe*.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ D'ARMENTIÈRES.

Seau, M. Leleu, *receveur*.
Nieppe. M. Mutez, *receveur*.
Pont-de-Nieppe. MM. Nollen, *receveur*; Leblanc, *visiteur*.
Houplines. M. Bobier, ✻, *receveur*.
Bizet. M. Bouché, *receveur*.
Frelinghien. M. Bouchez, *receveur*.
Pont-Rouge. M. MM. Espisier, *receveur*; Harlet des Hautes Isles, *visiteur*.
Deûlémont. MM. Leroy, *receveur*; Angois, *visiteur*.
Pont-de-Warnêton. M. Defontaine, *receveur*.
Quesnoy-sur-Deûle. MM. Brochart, *receveur*; Rauselant, *visiteur*.
Comines. MM. Alexandre, *receveur*; Meuniez, *visiteur*.
Wervick. MM. Vandeville, *receveur*; Perret, *visiteur*.
Sailly-sur-la-Lys. M. Chatelain, *receveur*.
La Ventie. M. Morin, *receveur*.
Estaires. MM. Baranger, *receveur*; Bourdon, *visiteur*.
Erquinghem. M. Hus, *receveur*.
Beaucamps. M. Derudder. *receveur*.
La Chapelle-Grenier. M. Verron, *receveur*.

Service actif.

CAPITAINERIE D'ARMENTIÈRES.

MM. Jumel, *capitaine* à Armentières.
Mégras, *lieutenant* à Armentières.
Coffyn, *lieutenant* à Nieppe.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Erquinghem, Armentières, Houplines, Wez-Macquart, le Seau, Nieppe, Pont-de-Nieppe et Steenwerck.

CAPITAINERIE DE QUESNOY-SUR-DEULE.

MM. Désoriez, *capitaine* à Quesnoy.
Sant, lieutenant à Comines.
Lamare, *lieutenant* à Deulémont.

Cette capitainerie comprend les brigades de Quesnoy, Comines, Ste.-Marguerite, Wervick, Linselles, Frelinghien, Pont-Rouge, Deulémont et Pont-de-Warnêton.

CAPITAINERIE DE LA VENTIE.

MM. Beaucertain, *capitaine* à La Ventie.
Leroy, *lieutenant* à Estaires.
Désoriez, *lieutenant* à La Bouteillerie.

Cette capitainerie comprend les brigades de la Ventie, Merville, Neuf-Berquin, Estaires, Sailly, Pétillon, Fromelles, Beaucamps et La Bouteillerie.

INSPECTION DE LILLE.

M. Gréterin, ✲, *inspecteur principal* à Lille.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ DE TOURCOING.

MM. Labbe, *receveur principal.*
Pollet, *sous-inspecteur sédentaire.*
Keller, Hiner, Hautier, *vérificateurs.*
Cheylus, Glénisson, Coupin, Delevacque, Jourdan, *commis de première classe.*
Taverne, *commis de deuxième classe.*

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE TOURCOING.

Bousbecque. MM. Legaigneur, *receveur*; Schurer, *visiteur.*
Touquet-les-Moutons. M. Delaporte, *receveur.*
Riscontout. MM. Cherpa, *receveur*; Lebrun, Lefrançois, *visiteurs.*
Lamarlière. M. Minon, *receveur.*
Mouveaux. M. Vernet, *receveur.*
Wattrelos. M. Turlutte, *receveur;* M. Herbecq, *visiteur.*
Roubaix-ville. MM. Flahaut, *receveur*; Copin, Sinsoilliez, Caire, Foigne, Didier, Nortier, *visiteurs.*
Roubaix (Station du chemin de fer). MM. Matis, *sous-inspecteur*; Bouvy, *receveur;* Blanc, *visiteur.*

Croix. M. Vandaele, *receveur.*
Halluin. MM. Nortier, *receveur*; Delannoy, Gérard, Simon, *visiteurs.*

PRINCIPALITÉ DE LILLE.

MM. De Marcenay, ✲, *receveur principal.*
Demeaux, *inspecteur-sédentaire.*
Lange, *sous-inspecteur sédentaire.*
Danel, Morel, *contrôleurs.*
Vérificateurs. MM. J. Mathorez, Deschange, Bouchez, Lallemand, G. Mathorez, Debussi, Delaval, Rosot, Girot, Direy.
Commis principaux de première classe. MM. Leleu, Deus, Mauris.
Commis principaux de deuxième classe. MM. Hébert, Tugghe, Jacquez.
Commis de première classe. MM. Woirhaye, Chomel, Vanderpol, Bergerot, Bianchi, Godart, Casaux, Fouquet, Nicollet, Bellon, Brackers-d'Hugo.
Commis de deuxième classe. M. Courtois.
Surnuméraire. M. Gervoson.
Garde-magasin. M. Parsy.
Fabrique de Loos. *Commis de première classe,* M. Guilleminot.
Fabrique de La Magdeleine lez-Lille. M. Vaillant, *commis de première classe.*
M. Hieblot, *commis de deuxième classe.*

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE LILLE.

Wattignies. MM. Doyelle, *receveur;* — Lefèvre, *visiteur.*
Haubourdin. M. Coquelet, *receveur.*

PRINCIPALITÉ DE BAISIEUX.

MM. Dutremblay, *receveur principal.*
Delahaye-Dumeny, *sous-inspecteur sédentaire.*
Moissenet et Evrard, *vérificateurs.*
Tastet, Marthory, Isle, Vandaele, *commis de première classe.*
Devaux, *commis de deuxième classe.*

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE BAISIEUX.

Lannoy. M. Magnin, *receveur.*
Toufflers. MM. Morin de la Pillière, *receveur;* — Topin, *visiteur.*
Leers. MM. Malingre, *receveur;* — Millevoix, *visiteur.*
Willems. M. Boehler, *receveur.*

Service actif.

CAPITAINERIE DE TOURCOING.

MM. Laroque, *capitaine* à Tourcoing-Ville.
Dromaux, *lieutenant* à Tourcoing-Ville.
Foigne, *idem* à Tourcoing (station du chemin de fer).
Pourcelot, *idem* à Roubaix-Ville.
Dufeutrel, *idem* à Roubaix (station du chemin de fer).
Gelon, *idem* à Halluin.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Halluin, Neuville, Roncq, Bousbecque, Riscontout, La Marlière, Touquet, Tourcoing, Planche-Masure, Wattrelos, Grimonpont, Roubaix.

CAPITAINERIE D'ASCQ.

MM. Geiswiller, *capitaine* à Ascq.
Anblin, *lieutenant* à Baisieux.
Gousseaux, *idem* à Lannoy.
Duval, *idem* à Sainghin.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Ascq, Leers, Toufflers, Lannoy, Sailly, Baisieux, Willems, Camphin, Hem, Sainghin (cavalerie), et Bouvines.

CAPITAINERIE DE LILLE.

MM. Dineux, *capitaine* à Lille.
Six, *lieutenant* à Lille.
Vernet, *idem* à Fives.
Dardenne, *idem* à Wattignies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Lille, Vendeville, Esquermes, Lambersart, Fives, Long-Pot (station du chemin de fer), Haubourdin, Wattignies, Ennetières, Thumesnil, Les Moulins.

DIRECTION DE VALENCIENNES.

M. De Laforgue de Bellegarde, ✲, *directeur*.

BUREAUX DE LA DIRECTION.

M. Denelle, *premier commis ;* — Teinturier, *second commis ;* — Cabanes, *troisième commis ;* — Dorigny, *quatrième commis ;* — de Beyrie, *cinquième commis ;* — Laforgue de Bellegarde, *sixième commis ;* — Charligny, *septième commis*.

INSPECTION D'ORCHIES.

M. N..., *inspecteur* à Orchies.

Cette inspection comprend une principalité dont le chef-lieu est à Orchies.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ D'ORCHIES.

MM. Germain, *receveur principal.*
Carrière Tisné, *vérificateur.*
Feret, *commis de première classe.*
Farez, *commis principal* détaché à Douai.
Aliamet, *commis de deuxième classe* idem.
Maljean, *idem.*

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ D'ORCHIES.

Cysoing. M. Lefebvre, *receveur.*
Bourghelles. M. Ferras, *receveur.*
Mouchin. MM. Blanc, *receveur;* — Genez, *visiteur.*
Marchiennes. M. Magniez, *receveur.*
Raches. MM. Vanderhaeghe, *receveur;* — Dutertre et Fourmentin, *visiteurs.*
Saint-Amand. MM. Lesage, *receveur;* - Ruyssen et de Belfort, *visiteurs.*
Pont-à-Marcq. M. Allier, *receveur.*
Rumegies. MM. Guilbert, *receveur;* — Roucoux, *visiteur.*
Maulde. MM. Gobin, *receveur;* — Margaine, *visiteur.*

Service actif.

CAPITAINERIE DE CAPPELLE.

MM. Mercier, *capitaine* à Cappelle.
Bouseleux, *lieutenant* à Nomain.
Mineur, *lieutenant* à Cysoing.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bourghelles, Bachy, Cysoing, Genech, Mouchin, Nomain, Orchies, Cappelle et Auchy.

CAPITAINERIE DE ROSULT.

MM. Prévost, *capitaine* à Rosult.
Pauchet, *lieutenant* à Saméon.
Dineur, *lieutenant* à Saint-Amand.

Cette capitainerie comprend les brigades de Planard, Rumegies, Saméon, Locelles, Maulde, St.-Amand, Landas, Hasnon, Rosult et Brillon.

CAPITAINERIE DE RACHES.

MM. Pierre, *capitaine* à Raches.

Boulangé, *lieutenant* à Bersée.
Gillet, *lieutenant* à Marchiennes.

Cette capitainerie comprend les brigades de Pont-à-Marcq, Bersée, Faumont, Raches, Flines-la-Rue, Vred, Flines, Marchiennes et Raimbeaucourt.

INSPECTION DE VALENCIENNES.

M. Boieldieu, ✲, *inspecteur* à Valenciennes.

Cette inspection comprend trois principalités dont les chefs-lieux sont à Condé, à Blanc-Misseron et à Valenciennes.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ DE CONDÉ.

MM. Coupin, *receveur principal*, Sayvé, *sous-inspecteur sédentaire;* — Barré, Thillaye de Boullay, Pimpernelle, Lelièvre, *vérificateurs;* — Poitevin, *commis principal de deuxième classe;* — Lenir, Nortier, Genet, *commis de première classe.*

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE CONDÉ.

Mortagne. MM. Thouvenin, *receveur;* — Faivre, Danton, *visiteurs.*
Bon-Secours. MM. Fontaine, *receveur;* — Sapin, *visiteur.*
Hergnies. M. Tricot, *receveur.*
Vieux-Condé. M. Bocquillet, *receveur.*
Fresnes. M. Douay, *receveur.*

PRINCIPALITÉ DE VALENCIENNES.

MM. Mathorez, *receveur principal* à Valenciennes.
Maine, *sous-inspecteur*, idem.
Mineur, *contrôleur.*
Morel, Prost, Honoré, Saulteaux, *vérificateurs de première classe* à Valenciennes.
Gallien, Fournier, *vérificateurs de deuxième classe* idem.
Wanwormhoudt, Lelièvre, *commis principaux de première classe* idem.
Kerst, *commis principal de deuxième classe.*
Huin, Royer, Serpette, Lançon, Callory, Vandal, *commis de première classe.*
Teinturier, *commis de deuxième classe.*
Housquain, Bouché, Archen, *surnuméraires.*

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE VALENCIENNES.

Anzin. M. Thiéry, *receveur.*

Marly. M. Marier de Chanteloup, *receveur.*
Denain. M. Montessuy, *receveur.*
Douchy. MM. Fécheroulle, *receveur;* — Tesmoingt, Abraham, *visiteurs.*
Haspres. M. Thiébaut, *receveur.*
Somain. M. Henrion, *receveur.*
Abscon. M. Delahaye, *receveur.*
Wallers. M. Lairé, *receveur.*
Raismes. M. Courteville, *receveur.*

PRINCIPALITÉ DU BLANC-MISSERON.

MM. Gallimard, *receveur principal* au Blanc-Misseron.
Rogier, *sous-inspecteur sédentaire.*
Leroy, Savy, *vérificateurs.*
Honoré, Leroy de Mirecourt, *commis de première classe.*
Lemoine, *commis de deuxième classe.*

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DU BLANC-MISSERON.

Crespin. M. Bouchez, *receveur.*
Marchipont. M. Drapier, *receveur.*
Sebourg. MM. Lhôte, *receveur;* — Lemareschal, *visiteur.*
Onnaing. M. Fournier, *receveur.*

Service actif.

CAPITAINERIE DE FRESNES.

MM. Français, capitaine à Fresnes.
Gueld, *lieutenant* à Bruille.
Jourdain, *idem* à Condé.

Cette capitainerie comprend les brigades de Mortagne, Bruille, Hergnies, Notre-Dame-aux-Bois, Vieux-Condé, Bon-Secours, Condé, Thivencelles, Fresnes et Escaupont.

CAPITAINERIE DE VALENCIENNES.

MM. Vatry, *capitaine* à Valenciennes.
Delafargue, *lieutenant* à Valenciennes. (Station).
Coquille, *idem,* à Anzin.
Coisy, *idem* à Blanc-Misseron.
Ladrix, *idem* à Saultain.

Cette capitainerie comprend les brigades de Crespin, Blanc-Misseron, Onnaing, Marchipont, Saultain, Préseau, Valenciennes, Anzin, Vicoigne, Sebourg, Sebourgniaux, Marly et Valenciennes, (station), Raismes (station) et Wallers (station).

CAPITAINERIE DE DOUCHY.

MM. Vinchon, *capitaine* à Douchy.
Benard, *lieutenant* à Abscon.
Defontaine, *lieutenant* à Noyelles.

Cette capitainerie comprend les brigades de Sommaing, Abscon, Rœulx, Escaudain, Douchy, Haspres, Noyelles-sur-Selle, Denain et Thiant.

INSPECTION DU QUESNOY.

M. Prévost, *inspecteur* au Quesnoy.

Cette inspection comprend une principalité dont le chef-lieu est à Bavai.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ DE BAVAI.

MM. Martin, *receveur principal* à Bavai.
Bersot, *vérificateur de deuxième classe.*
Gautier, *commis de première classe.*
Luce Dumesnil, *commis de deuxième classe,*

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE BAVAI.

Bellignies. MM. Perin, *receveur;* — Dumont, *visiteur.*
Saint-Vaast. M. Morin de la Pillière, *receveur.*
Hergies. M. Delcroix, *receveur.*
Hon. M. Ledez, *receveur.*
Malplaquet. MM. Venet, *receveur;* — Lacauchy, *visiteur.*
Gognie-Chaussée. MM. Fournier, Th., *receveur;* — Penaud, *visiteur.*
Romeries. M. Bouché, *receveur.*
Vendegies-sur-Ecaillon. M. Deloffre, *receveur.*
Le Quesnoy. M. Godde, *receveur.*
Englefontaine. M. Lemoine, *receveur.*
Landrecies. MM. Mathieu, *receveur;* — Duparq, *visiteur.*
Maroilles. M. Rognion, *receveur.*

Service actif.

CAPITAINERIE DE WARGNIES-LE-PETIT.

MM. Bruyère, *capitaine* à Wargnies-le-Petit.
Fouquet, *lieutenant* à Jenlain.
Arnould, *idem* à Amfroipret.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bry, la Bocrette, Jenlain, Saint-Waast, Bettrechies, Amfroipret et Wargnies-le-Petit.

CAPITAINERIE DE LA LONGUEVILLE.

MM. Gilbert, *capitaine* à La Longueville.
Barlès, *lieutenant* à Bavai.
Lefevre, *idem* à Feignies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bellignies, Hon-Hergies, Bavai, Malplaquet, Gognies-Chaussée, Feignies, La Longueville et Hargnies.

CAPITAINERIE DE RUESNES.

MM. Petit, *capitaine* à Ruesnes.
Durand, *lieutenant* à Haussy.

Cette capitainerie comprend les brigades de Saulzoir, Haussi, Romeries, Beaurain, Vendegies-sur-Ecaillon, Ruesnes et Le Quesnoy.

CAPITAINERIE D'ENGLEFONTAINE.

MM. Lemoine, *capitaine* à Englefontaine.
Challier, *lieutenant* à Locquignol.
Decroos, *idem* à Landrecies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Vendegies-au-Bois, Robersart, Landrecies, Maroilles, Jolimetz, Locquignol, Sassegnies, Englefontaine et Forest.

INSPECTION D'AVESNES.

M. Martin, *inspecteur* à Avesnes.

Cette inspection comprend deux principalités dont les chefs-lieux sont à Maubeuge et à Avesnes.

PRINCIPALITÉ DE MAUBEUGE.

MM. Marie-Dumesnil, *receveur principal* à Maubeuge.
Brienne, *sous-inspecteur* à Maubeuge.
Cadran, Laveuve, *vérificateurs de première classe.*
Meurisse, Julien, Charrin, *commis de première classe.*

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE MAUBEUGE.

Villers-Sir-Nicole. M. Beaudoux, *receveur.*
Bettignies. MM. Smet-Jamar, *receveur;* — Boutté, Paris, *visiteurs.*

Vieux-Reng. MM. Jourdan, *receveur ;* — Billiet , *visiteur.*
Jeumont. MM. Harou , *receveur ;* — Hencart , Taillefer , Quelin, *visiteurs.*
Cousolre. MM. Henriet, *receveur ;* — Smet-Jamar, Jaqué, *visiteurs.*

PRINCIPALITÉ D'AVESNES.

MM. Rochez, *receveur principal* à Avesnes.
Macqueron, *vérificateur de deuxième classe.*
Bertherand, Malet, *commis de première classe.*

BUREAUX PATICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ D'AVESNES.

Marbaix, M. Dineux, *receveur.*
Etrœungt, M. De Bornschlegel, *receveur.*
Hestrud, M. Graval , *receveur.*
Beugnies, M. Rogiers, *receveur.*
Clairfaits, M. Blancho, *receveur.*
Eppe-Sauvage, M. Patel, *receveur.*
Wallers, M. Jaugeon, *receveur.*
Solre-le-Château, MM. Weyer , *receveur ;* — Guichaud , *visiteur.*
Trélon, M. Mulier, *receveur.*
Sains, M. Lefebvre, *receveur.*
Ohain, M. Bernard, *receveur.*

Service actif.

CAPITAINERIE DE MAUBEUGE.

MM. Warin, *capitaine* à Maubeuge.
Mouy, *lieutenant* à Villers-sir-Nicole.
Boileau, *lieutenant* à Jeumont.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bettignies, Villers-Sire Nicole, Vieux-Reng, Marpent, Jeumont, Colleret, Cousolre, Maubeuge, et Cerfontaine.

CAPITAINERIE DE SOLRE-LE-CHATEAU.

MM. Doublet, *capitaine* à Solre-le-Château.
Rousselle, *lieutenant* à Baurieux.
Galichet, *lieutenant* à Solrinnes.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Hestrud, Beaurieux, Clair faits, Solre-le-Château, Lepine, Aibes et Solrinnes.

CAPITAINERIE DE TRÉLON.

MM. Choffez, *capitaine* à Trélon.
Mosmant, *lieutenant* à Eppe-Sauvage.

Huart, *lieutenant* à Sains.
Robert, *lieutenant* à Trélon.

Cette capitainerie comprend les brigades de Willies, Eppe-Sauvage, Moustier, Wallers, Trélon, Ohain, Sains, Liessies et Féron.

CAPITAINERIE D'AVESNELLES.

MM. Royer, *capitaine* à Avesnelles.
Marchal, *lieutenant* à Marbaix.
Husson, *lieutenant* à Etrœungt.

Cette capitainerie comprend les brigades de Marbaix, Maison-Raphaël, Avesnes, Haut-Lieu, Etrœungt, La Rouillies, Avesnelles, Saint-Remy-Chaussée et Saint-Hilaire.

SOUS-INSPECTION DE CAMBRAI.

LIGNE SPÉCIALE.

M. Costerousse, *sous-inspecteur.*

Il n'y a point d'employés de bureaux dans cette division. Le capitaine de brigade à Saint-Quentin est chargé, en qualité d'agent spécial, de la suite des affaires devant les tribunaux; le sous-inspecteur est appelé à surveiller le service ambulant et d'observation qui se fait sur les derrières du rayon.

CAPITAINERIE DE SAINT-QUENTIN.

MM. Boutet, *capitaine* à Saint-Quentin.
Roger, *lieutenant* à Guise.

Cette capitainerie comprend les détachements chargés du service d'observation sur les derrières du rayon.

DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

La direction des domaines de ce département est une des directions de première classe. Son personnel est composé ainsi qu'il suit :

Directeur, M. Vialla, ✲, à Lille.
Premier commis de la direction, M. Merchier.
Inspecteurs, MM. Demachy, à Lille ; -- Lejeune, à Douai.
Vérificateurs, MM. Waymel, Poissonnier, Lambert, Suchet, Walter, Pasquier, de Senneville.
Garde-magasin contrôleur du timbre, M. Bertrand.
Receveur du timbre extraordinaire, M. Férot.

BUREAUX.

Nota : Le receveur est chargé de toutes les parties dans les bureaux où la division du service n'est point indiquée.

Il existe, indépendamment, un débit spécial de timbre ouvert à toute heure, rue de Paris, N.° 126, à Lille.

PREMIÈRE DIVISION D'INSPECTION.

		Receveurs.
Armentières	MM.	Margot.
Cysoing		Calonne.
Haubourdin		Plouvain.
La Bassée		Autier.
Lille.	Enregistrement	Duhamel.
	Succession	Froment.
	Domaines et actes judiciaires	Dubus.
	Hypothèques	Varry.
Pont-à-Marcq		Bouisset.
Quesnoy-sur-Deûle		Lafontan.
Roubaix (pour les cantons de Roubaix et Lannoy		Beaubouchez.
Seclin		Aubry.
Tourcoing (pour les deux cantons)		Leconte.
Bailleul		Rossert.
Bergues		Dessailly.
Bourbourg		Malot.
Gravelines		Lecointe.
Cassel		Malot.
Dunkerque.	Enregistrement	Suchet.
	Domaines et actes judiciaires	Martineau.
	Hypothèques	Samin.
Hazebrouck.	Enregistrement	André.
	Domaines et hypothèques	Leconte.
Hondschoote		Demool.
Merville		Barizel.
Steenvoorde		Augier de la Terraudière.
Wormhoudt		Lambert.

DEUXIÈME DIVISION.

Arleux	Delahaye.
Bavai	Tellot.
Bouchain	Martinot.
Condé	Cornet.

		Receveurs.
Donai.	Enregistrement	Déprés.
	Domaines et actes judiciaires	Richard.
	Hypothèques	Chambert.
Le Quesnoy		Dupont.
Marchiennes		Baccaud.
Orchies		Lahaussois.
Saint-Amand (pour les deux cantons)		Bernard.
Valenciennes	Enregistrement	Dhaisne.
	Domaines	Gaudy.
	Hypothèques	Dugé.
Cambrai.	Enregistrement	Audran.
	Actes judiciaires et domaines	Monnoyeur.
	Hypothèques	Combier.
Carnières		Vuillermet.
Clary		Choutet.
Landrecies		Richard.
Le Câteau		Delalin.
Marcoing		Demonchaux.
Solesmes		Breuil.
Avesnes.	Enregistrement,	Piérart.
	Hypothèques et domaines	Paysant.
Berlaimont		Bottiau.
Maubeuge		Pouillaude de Carnières.
Solre-le-Château		Bruyerre.
Trélon		Charrel.

ADMINISTRATION DES EAUX ET FORÊTS.

Le département du Nord contient 49,145 hectares 68 ares 70 centiares de bois et forêts, dont 28,422 hectares dans l'arrondissement d'Avesnes seulement, et 8,556 dans celui de Valenciennes. L'arrondissement de Dunkerque est celui qui en possède le moins; il n'en a que 901 hectares.

Sur ces 49,145 hectares de bois, 22, 594 hectares appartiennent à l'État, et 26,650 hectares aux établissements publics et aux particuliers.

Les forêts les plus considérables par leurs masses sont : la belle forêt royale de Mormal, de la contenance de 9,000 hectares : la superbe forêt de Nieppe, de 2,500 hectares; la forêt de Saint-Amand, de 1,500 hectares; la grande forêt de Raismes, de 1,400 hectares ; la forêt de Phalempin, de 900 hectares ; le bois l'Évêque, de 900 hectares, la forêt de Vicoigne, de même contenance; la forêt de Marchiennes, de 800 hectares; la forêt d'Hasnon, de 750 hectares; la fagne de Trélon, propriété particulière, de 3,300 hectares; la forêt de Wallers, aussi propriété particulière, de 800 hectares.

ORGANISATION ET PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION DES EAUX ET FORÊTS.

Par ordonnance royale du 9 juillet 1833, la France est divisée en trente-deux conservations forestières.

La septième conservation est celle de Douai, composée des départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne et de la Somme.

Conservateur, M. Robequin, ✲, à Douai.

MM. Millet, *garde-général sédentaire, secrétaire de la conservation.*
De Guillebon, *garde-général adjoint, attaché à la conservation.*
Saudeur, *garde sédentaire de la conservation.*

Il existe dans le département deux inspections forestières qui ont pour chefs-lieux Lille et Le Quesnoy.

INSPECTION DE LILLE.

Cette inspection comprend les arrondissements de Lille, Valenciennes, Douai, Hazebrouck et Dunkerque.

MM. Thiery, *inspecteur, chef de service* à Lille.
Castel, *brigadier sédentaire attaché à l'inspection.*
Lemoyne, *sous-inspecteur* à Valenciennes.
Marly, *garde-général* à Hazebrouck.
Darras, *garde à cheval* à l'Ermitage-de-Phalempin.
Rousseaux, *arpenteur-forestier de l'inspection* à Valenciennes.

INSPECTION DU QUESNOY.

Cette inspection comprend les arrondissements d'Avesnes et de Cambrai.

MM. De Raismes, *inspecteur chef de service* au Quesnoy.
Lambret, *brigadier sédentaire, attaché à l'inspection.*
Million, *sous-inspecteur* à Trélon.
Desprez, *garde général* au Locquignol.
Frézard, *idem* à Landrecies.
Toupet-des-Vignes, *garde-général adjoint* à Liessies.
Lacourte, Nicolas, à Cartignies, *arpenteur-forestier de l'inspection.*

DIRECTION DES POSTES AUX LETTRES.

PERSONNEL.

Inspecteur, M. Laulaigne, ✲, à Lille.

Il y a dans le département du Nord quarante-neuf bureaux de postes aux lettres; l'état suivant indique les communes où ils sont placés et présente le nom du directeur de chaque bureau.

Anzin, Mme. Dupas. — Armentières, Mlle. Planckaert. — Avesnes, M. Boulenger. — Bailleul, Mme. de Laugardière. — Bavai, M.me Darras. — Bergues, M.me François. — Berlaimont, M.elle Dumesnil. — Bouchain, M. de Wavrin. — Bourbourg, M.elle Desjardins. — Cambrai, M. Ducamp. — Cassel, M.me Desmidt. — Caudry, M. Piettre. — Clary, M.elle Prevots. — Comines, M.me Asbrouck. — Condé, M.me Bossel. — Cysoing, M.me Legentil. — Denain, M.elle Aubertin. — Douai, M. Sonac. — Dunkerque, M. Gegoult; — *sous-inspecteur*, M. Rojare. — Estaires, M.me V.e Dehaisne. — Fourmies, M. Sosset. — Gravelines, M.me Doublet. — Haubourdin, M.me Lamour. — Hazebrouck, M. de Coussemaker. — Hondschoote, M.elle Bailleul. — La Bassée, M. Delessue. — Landrecies, M.me Barthelemy. — Lannoy, M. Semet. — Le Câteau, M.elle Coche. — Le Quesnoy, M.me Lebœuf. — Lille, M. de Waresquiel, ✻; — *sous-inspecteur*, M. Poquet. — Marchiennes, M. Poiteau. — Masnières, M.elle Ferry. — Maubeuge, M.elle Loiff. — Merville, M.me Margantin. — Orchies, M. Bisez. — Pont-à-Marcq, M.elle Carpentier. — Roubaix, Mme. Trousseau. — Saint-Amand, M.me Carré. — Seclin, Mme. Kolezinski. — Solre-le-Château, M. Grard. — Solesmes, M.me Decaux. — Steenvoorde, M. Dekeyser. — Tourcoing, M. Hartmann. — Trélon, M.elle Garnier. — Valenciennes, M. Dutilleux; — *sous-inspecteur*, M. Pernet. — Watten, M.me Letu. — Wormhoudt, M.me Jean-Bart. — Wazemmes, Mme. Debaque.

BUREAUX DE DISTRIBUTION.

Fournes, N....; — Halluin, M. Dubois. — Templeuve, M.me Bonnier. — Walincourt, M. Bugnicourt. — Iwuy, M. Piettre. — Gouzeaucourt, M. Devaux. — Etrœungt, M. de Rocquemont.

Brigadiers facteurs ruraux. — Lille, Wanthiez. — Valenciennes, Lefebvre.

HOTEL DES MONNAIES.

PERSONNEL DE L'HOTEL DES MONNAIES DE LILLE.

MM. Ph. De Rouvroy, *commissaire du Roi.*
N..., *directeur de la fabrication.*
E. Decroix, *contrôleur au change.*
Dubois, *contrôleur au monnayage.*

POIDS ET MESURES.

PERSONNEL.

MM. Caux, *vérificateur;* — Basselet, *premier vérificateur adjoint;*

— Gontier, *deuxième vérificateur adjoint*, à Lille; — Dawint, *vérificateur*, à Dunkerque;—Deblock, *idem*, à Hazebrouck; — Lardeur, *idem*, à Cambrai; — Bevenot *idem*,, à Avesnes; — Wantiez, *idem*, à Douai; — Loriaux, *idem*, à Valenciennes.

TRAVAUX PUBLICS.

CORPS ROYAL DES PONTS ET CHAUSSÉES.

PERSONNEL.

MM. Bosquillon, ✲, *ingénieur en chef directeur du département du Nord.*
Cuel, ✲, *ingénieur en chef* à Dunkerque.
Lamarle, ✲, *ingénieur en chef du service spécial des rivières et canaux concédés*, à Douai.
De Bormans, *ingénieur ordinaire* à Dunkerque.
Veron-Duverger, *idem*, idem.
De La Frémoire, *idem*, à Cambrai.
Kolb, *idem*, à Lille.
N..., *ingénieur* à Avesnes.
Lambrecht, *idem*, à Valenciennes.
N..., idem, à Douai.

Conducteurs embrigadés. MM. Tortrad, à Landrecies; — Macaigne, à Cambrai; — Longuépée, à Douai; — Lefebvre, à Cambrai; — Potonié aîné, — Duhem, à Lille; — Dubrulle, à Maubeuge; — Dhaisnes, à Valenciennes; — Labbé, à Cambrai; — Coupey, à Lille; — Landremont, à Dunkerque; — Wéry, á Avesnes; — Aylies, à Gravelines; — Potonié, Honoré, à Lille.

Conducteurs non embrigadés.

SERVICE DES ROUTES ROYALES.

MM. Sattler, Daillier, Monchovet, Leclercq, Pingel, Chouleur, Dété (Eugène), Prevost, Bonneau, Hagron, Cuvellier et Villette.

SERVICE DES ROUTES DÉPARTEMENTALES.

MM. Tancrez, Flament, Surbayroles, Catelot, Chantreine, Liégeois et Guislain.

MM. Dorchies (Louis), à Lille;— Bélanger, Daubresse, Cuvelier, Quétin, Dété (Martial), Honoré, Hacard et N...

SERVICE DES PORTS.

MM. Maréchal, Lorgnier, Mineur, Goguelat et Mineur (Auguste), à Dunkerque.

Officiers du port. MM. Dupays, *capitaine de deuxième classe ;* — Perre, *lieutenant de deuxième classe ;* — Mathey, *idem,* à Dunkerque ; — Pasquet, *lieutenant de port de première classe,* à Gravelines.

Préposés aux ponts à bascule. MM. Fiévet, aux Moulins; — Devré, à Cambrai ; Bia, à Anzin ; — Hansénius, ✻, à Avesnes ; — Colau, à Pont-à-Marcq; — Dubreuil, à l'Hazewinde.

GRANDES ROUTES.

Les grandes routes qui existent dans le département du Nord, sont au nombre de trente-une, dont quinze routes royales et seize routes départementales. Nous en donnons ci-après le tableau :

N.os des routes.	Classes.	DÉNOMINATION.	Longueur dans le départ.t
		ROUTES ROYALES.	
2	1.re	De Paris à Maubeuge et Mons.	35895m
16	2.e	De Paris à Dunkerque par Hazebrouck.	53879
17	2.e	De Paris à Lille et Menin par Bonavis, Cambrai, Douai et Pont-à-Marcq.	9[illegible]993
25	3.e	Du Hâvre à Lille, par Seclin.	15540
29	3.e	De Rouen à Valenciennes et Mons, par Bourlers, Cambrai et Bouchain	58[illegible]12
39	3.e	De Mézières à Montreuil, par La Capelle, Le Câteau et Cambrai.	40317
40	3.e	De Paris à Dunkerque, par Gravelines.	34641
41	3.e	De St.-Pol à Lille et Tournai, par La Bassée et Haubourdin.	39289
42	3.e	De Lille à Boulogne, par Cassel.	54990
43	3.e	De Bouchain à Calais, par Lewarde et Douai. . . .	27944
44	3.e	De Châlons à Cambrai, par Bonavis.	6745
45	3.e	De Marles à St.-Amand et Tournai, par Landrecies, Le Quesnoy et Valenciennes	56535
48	3.e	De Valenciennes à Condé et Audenarde.	18124
49	3.e	De Valenciennes à Maubeuge, par Jenlain et Bavai. . .	43324
50	3.e	De Douai à Arras.	3946
		A reporter.	58[illegible]974

N.os des routes.	Classes.	DÉNOMINATION.	Longueur dans le départ.t
		Report.	58a274
		ROUTES DÉPARTEMENTALES.	
1	»	De Lille à Valenciennes, par Pont-à-Marcq, Orchies et St.-Amand.	26093
2	»	De Lille à Ypres, par Quesnoy-sur-Deûle	15445
3	»	De Tournai à Douai, par Orchies.	16007
4	»	De Bouchain à Tournai, par Marchiennes et Orchies . .	18533
5	»	D'Avesnes à Philippeville, par Solre-le-Château	16328
6	»	De Landrecies à Chimay, par Avesnes et Trélon	38726
7	»	De Condé à Mons, par Quiévrain.	9030
8	»	De St.-Amand à Condé.	11496
9	»	De Lille à St.-Omer, par Armentières, Sailly, Estaires, La Gorgue, Merville et Hazebrouck.	49575
10	»	De Valenciennes au Câteau, par Querenaing, Vendegies, Haussy et Solesmes.	29811
11	»	De Cambrai à Guise, par Eorenville, Esnes et Walincourt.	18706
12	»	D'Avesnes à Berlaimont.	13380
13	»	De Maubeuge à Maroilles	20187
14	»	De Lille à Tourcoing, par Croix, l'embranchement du Créchet et Roubaix.	16134
15	»	De Dunkerque à Furnes.	10290
16	»	De la Bassée à Estaires.	5192
		TOTAL.	897247m

CHEMINS DE FER.

Il existe dans ce département plusieurs lignes de chemins de fer:

1.° De Saint-Waast-la-Haut à Denain.

2.° D'Abscon à Denain.

Ces deux lignes sont terminées. Elles ont été exécutées aux frais de la compagnie des mines d'Anzin, qui en a obtenu la concession pour 99 ans, par ordonnance royale du 24 octobre 1835.

Par ordonnance royale du 8 octobre 1846, cette même compagnie a été autorisée à prolonger le chemin de fer d'Abscon à Denain jusqu'à Somain, au point de rencontre de la ligne du Nord.

3.° Le chemin de fer de Paris à la frontière de Belgique et au littoral, concédé par la loi du 15 juillet 1845 à la compagnie du chemin de fer du Nord.

Cette ligne est entièrement terminée et livrée à l'exploitation sur le

territoire de ce département, entre la limite du Pas-de-Calais et la frontière de Belgique, par Douai, Valenciennes et Lille; l'autre partie, entre Lille, Dunkerque et Calais, a reçu sur divers points un commencement d'exécution.

Commissaire du roi près la compagnie du chemin de fer de Paris en Belgique, M. le baron de Condé, ayant attribution sur la ligne entière et résidant à Paris.

Commissaire du roi près ladite compagnie, mais seulement pour la partie du chemin de fer comprise entre Douai et la frontière, par Lille d'une part, et de l'autre par Valenciennes, M. Hernoux, à Lille.

Fonctionnaires et agents chargés du service de la 2.e section du chemin de fer de Paris à la frontière de Belgique.

MM. Onfroy de Bréville (O. ✲), *ingénieur en chef directeur,* à Paris.

Mille, ✲, *ingénieur ordinaire* à Lille.

Conducteurs, MM. Petit, — Regnault, — Capon, — Debray, — Derville, — Dupré, — Delfosse, — Lebargy, — Laut, — Rué, — Dutro.

Piqueurs, MM. Barbotin, — Creneau, — Evrard, — Lancel, — Lecherf, — Leclainche, — Leleu, — Schivre.

Service de contrôle et de surveillance du chemin de fer de Lille à Dunkerque et à Calais.

MM. Onfroy de Bréville (O. ✲), *ingénieur en chef directeur,* à Paris.

Bollaert, *ingénieur ordinaire,* à Lille.

Conducteurs, MM. Bauduin, — Vanwormhout.

Les travaux d'établissement de la ligne de Lille à Dunkerque s'exécutent par la compagnie concessionnaire du chemin de fer du Nord.

Ingénieur en chef chargé de la direction de ces travaux, M. Davaine, à Lille.

NAVIGATION.

Les canaux et rivières navigables qui coulent sur le territoire du département du Nord sont au nombre de 25 et forment ensemble un développement de 47 myriamètres 9,803 mètres, ou 123 lieues un tiers de 2,000 toises. Tous sont compris dans le bassin de l'Escaut, à l'exception de la Sambre, qui fait partie du bassin de la Meuse. — Voici leur nomenclature et leur description.

N.° 1.er *Rivière de l'Aa.* — La rivière de l'Aa, venant de Saint-Omer et débouchant dans le port de Gravelines, forme la limite des départements du Nord et du Pas-de-Calais, depuis Saint-Momelin jusqu'à la mer. — Sa longueur, dans le département, est de 25,000 mètres. Sa largeur, y compris les digues, est de 32 mètres.

N.° 2. *Canal de la Colme.* — Ce canal, formé par une dérivation de l'Aa, se sépare de celle-ci à Watten et se dirige sur Bergues, où il verse ses eaux dans le canal de Bergues à Dunkerque. Sa longueur est de 24,785 mètres.

N.° 3. *Canal de Bourbourg.* — Ce canal, qui est une autre dérivation de l'Aa commence à l'écluse de Guindal, au-dessous du village de Saint-Nicolas, et se dirige sur Bourbourg et sur Dunkerque, où il débouche par l'écluse de l'arrière-port et par le sas octogone. Sa longueur est de 21,462 mètres.

N.° 4. *Canal de Bergues à Furnes et becque d'Hondschoote.* — Le canal de Bergues à Furnes, ou Basse-Colme, débouche dans le canal de Bergues à Dunkerque. Sa longueur, depuis la Belgique jusqu'au sas de Bergues, est de 13,860 mètres.

N.° 5. *Canal de Dunkerque à Furnes.* — Ce canal est creusé parallèlement à la côte. Sa longueur, dans le département du Nord. depuis Houtem-Belgique jusqu'à l'écluse octogone, à Dunkerque, est de 13,303 mètres.

N.° 6. *Canal de Bergues à Dunkerque.* — Ce canal reçoit dans Bergues les eaux de la Haute et Basse-Colme, ainsi que celles des 2.e et 3.e sections des Watteringues, et les déverse dans le port de Dunkerque. — Sa longueur est de 8,701 mètres ; sa largeur est de 20 mètres au niveau des eaux, et de 30 mètres de crête en crête.

N.° 7. *Canal des Moëres.* — Il se divise en deux branches qui communiquent avec le canal de Bergues, l'une par l'écluse de Bernardsteet, l'autre par le sas octogone de Dunkerque. Sa longueur, depuis son origine, près du bassin des Moëres, jusqu'au sas octogone de Dunkerque, et en y ajoutant l'embranchement de Bernardsteet, est de 10,320 mètres. Le canal des Moëres, comme canal navigable, n'a point d'issue ; son principal objet est d'amener dans le canal de la Cunette, par le sas octogone, les eaux des Moëres et d'une partie de la 4.e section des Watteringues.

N.° 8. *Canal de la Cunette.* — Le canal de la Cunette reçoit les eaux du canal des Moëres, traverse le canal de Furnes et une autre branche de communication de ce même canal avec ceux des Moëres et de Bergues, et débouche dans le chenal du port de Dunkerque. Sa longueur, depuis sa jonction avec le canal des Moëres jusqu'à

l'écluse, à la mer, est de 2,308 mètres. Sa largeur, au fond, est de 12 mètres, et de crête en crête de 44 mètres.

N.° 9. *Canal de Mardick.* — Ce canal n'est plus navigable, mais il reçoit les eaux des canaux de Bourbourg et de Bergues à Dunkerque, et sert de réservoir pour alimenter les chasses qui s'opèrent par l'écluse de l'arrière-port et par l'écluse de la Cunette. Sa longueur, depuis le sas du Mail jusqu'à l'ancienne écluse de Mardick, est de 3,500 mètres. Sa largeur, au fond, est de 38 mètres, et de crête en crête de 64 mètres.

N.° 10. *Canal de Saint-Omer aux Neufs-Fossés.* — Ce canal forme en partie, vers le sud-ouest, la limite de l'arrondissement d'Hazebrouck et du département du Pas-de-Calais. Sa longueur totale, de la Lys à l'Aa, est de 16,288 mètres.

N.° 11. *Rivière de la Lys.* — La longueur de cette rivière, dans le département du Nord, depuis Thiennes jusqu'à Werwick, est de 55,000 mètres.

N.° 12. *Canal de la Nieppe.* Ce canal, qui est une dérivation de la Lys, se dirige vers l'intérieur de l'arrondissement d'Hazebrouck et se joint au canal d'Hazebrouck, au sas de la Motte-au-Bois. Sa longueur est de 9,742 mètres.

N.° 13. *Canal d'Hazebrouck.* Il s'étend d'Hazebrouck à la Motte-au-Bois, où il se joint au canal de la Nieppe. Sa longueur est de 5,845 mètres. Ce canal n'a point d'écluse.

N.° 14. *Canal de Préavin.* — Ce canal commence à la jonction de la Nieppe et du canal d'Hazebrouck, au sas de la Motte-au-Bois, et communique à la rivière de la Bourre, au-dessus de l'écluse du Grand-Dam. Sa longueur est de 1,948 mètres.

N.° 15. *Rivière de la Bourre.* La rivière de la Bourre naît au territoire de Borre, reçoit les eaux du canal de Préavin et a son confluent dans la Lys. Sa longueur, depuis l'écluse du Grand-Dam jusqu'à la Lys, est de 7,794 mètres. Les canaux de la Nieppe, d'Hazebrouck, de Préavin et de la Bourre coupent l'intérieur de l'arrondissement d'Hazebrouck, se lient et forment un système de navigation secondaire et purement local, communiquant par ses deux extrémités avec la Lys.

N.° 16. *Rivière de la Lawe.* — Cette rivière n'a qu'une très-petite partie de son cours dans le département du Nord, sur le territoire de La Gorgue, où elle débouche dans la Lys. Sa longueur, depuis la limite du département du Pas-de-Calais jusqu'à son confluent, est de 2,250 mètres.

N.° 17. *Canal de la Haute-Deûle.* — Ce canal commence à l'écluse du fort de Scarpe, arrose successivement l'arrondissement

de Douai, le département du Pas-de-Calais et l'arrondissement de Lille. Sa longueur, dans le département, est de 33,411 mètres.

N.° 18. *Canal de la Basse-Deûle.* Ce canal, qui fait suite à la Haute-Deûle, commence à l'écluse de Saint-André et débouche dans la Lys, à Deûlémont. Sa longueur est de 16,089 mètres.

N.° 19. *Canal de La Bassée.* — Ce canal s'étend de celui de la Haute-Deûle à la petite ville de La Bassée, et a une longueur totale de 7,152 mètres. La navigation se fait sans écluse.

N.° 20. *Canal d'Aire à La Bassée.* — Ce canal, construit en 1823, entre dans le département par La Bassée, où il se termine après un cours d'environ 40,000 mètres dans le département du Pas-de-Calais. Sa largeur moyenne est de 20 mètres. Il communique avec la Deûle par l'ancien canal de La Bassée, désigné à l'article qui précède.

N.° 21. *Canal de la Marque.* — Le canal de la Marque commence à la Basse-Deûle, au village de Marquette, près Lille, traverse le territoire de Roubaix et s'étend jusqu'à la limite de l'arrondissement de Lille et du royaume de Belgique.

N.° 22. *Rivière de la Scarpe.* — Cette rivière a sa source dans le département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à peu de distance de Douai, traverse cette ville, celles de Marchiennes et de Saint-Amand, et se jette dans l'Escaut à Mortagne. Sa longueur, dans le département, est de 53,235 mètres.

N.° 23. *Rivière de l'Escaut.* — L'Escaut, qui a sa source dans le département de l'Aisne, traverse les arrondissements de Cambrai et de Valenciennes et sort du département du Nord à Mortagne, pour se diriger sur Tournai. Sa longueur, dans le département, est de 68,483 mètres.

N.° 24. *Canal de St.-Quentin.* — Ce canal fait communiquer l'Escaut avec la Somme, la mer du Nord avec la Méditerranée et l'Océan. Sa longueur, de Cambrai à Saint-Quentin, est de 51,356 mètres. Sa longueur, dans le département du Nord, est de 21,520 mètres.

N.° 25. *Canal de la Sensée.* — Ce canal, achevé depuis peu d'années, est tracé de niveau, du bassin rond, sur l'Escaut, au bassin de Brebière, sur la Scarpe. Il fait communiquer la Scarpe avec l'Escaut et fait suite au canal de Saint-Quentin, dont il est le complément nécessaire. Sa longueur est de 24,000 mètres. La navigation est très-active sur ce canal.

N.° 26. *Canal de Mons à Condé.* — La longueur totale de ce canal est de 24,288 mètres. Sa longueur dans le département du Nord est de 3,000 mètres.

N.° 27. *Rivière de la Sambre.* — Cette rivière est la seule voie navigable dans l'arrondissement d'Avesnes. Sa longueur, depuis Landrecies jusqu'à la limite du département, est de 45,000 mètres.

MINES.

Ingénieur en chef chargé du service des mines dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, M. Blavier, ✻, à Douai.
Ingénieur ordinaire des mines, M. Comte, à Valenciennes.
Ingénieur ordinaire, M. Meugy, à Lille.
Gardes-mines, M. Levy, à Douai, — Ducas, à Valenciennes.

Les concessions de mines dans le département sont au nombre de 22, dont 19 de charbon et 3 de fer.

MINES DE HOUILLE.

Concession d'Anzin. — Cette concession comprend les territoires d'Anzin, Aubry, Trith-Saint-Léger, Herrin, Oisy, Wavrechain, Denain, Haveluy, Bellaing, Escaudain, Ellesmes, Wallers, Abscon, Somain, Hornaing, Fenain et Wandignies-Hamage. Son étendue est de 118 kilomètres 518 mètres carrés.

Concession de Fresnes. — Elle comprend les territoires de Fresnes, Odomez et Escaupont. Son étendue superficielle est de 20 kilomètres 147 mètres carrés, moins les fortifications de Condé.

Concession de Vieux-Condé. — Elle comprend les territoires de Condé, de Vieux-Condé et Hergnies. Son étendue est de 39 kilomètres 64 mètres carrés.

Concession de Raismes et de Valenciennes. — Elle comprend les territoires de Raismes, Valenciennes, Anzin, Beuvrages et Bruai. Sa superficie est de 48 kilomètres 197 mètres carrés.

Concession de Saint-Saulve. — Elle comprend les territoires de Saint-Saulve, Valenciennes, Marly, Etreux, Sebourg, Rombies, Onnaing, Quaroube, Marchipont, Escaupont, Vicq et Crespin. Sa surface est de 70 kilomètres carrés.

Concession de Denain. — Elle comprend une surface de 13 kilomètres carrés et 43 hectares 72 ares, situés sur les territoires de Denain, Escaudain, Lourches, Trith-Saint-Léger, Prouvy, Haulchain et Wavrechain.

Concession d'Odomez. — Cette concession comprend une superficie de 316 hectares, situés sur Bruille et Odomez.

Concession d'Aniche. — Cette concession comprend les territoires d'Aniche, Auberchicourt, Villers-Campeau, Bruille, Pecquencourt,

Ecaillon, Erchin, Lewarde, Montigny, Roucourt, Guesnain, Lallaing, Dechy, Sin, Waziers, Raches, Corbehem (Pas-de-Calais). Courchelettes et Lambre. Sa surface est de 118 kilomètres 508 mètres carrés.

Concession de Douchy. — Elle comprend 34 kilomètres carrés et 19 hectares 28 ares, situés sur Mastaing, Rœulx, Bouchain, Neuville-sur-l'Escaut, Escaudain, Lourches, Douchy et Haulchain.

Concession de Bruille. — Elle comprend 403 hectares situés sur Bruille et limités par l'Escaut, la chaussée Brunehaut et la concession d'Odomez. Cette concession a été accordée à MM. Dubois, Carpentier, Cavrois et compagnie, par ordonnance royale du 6 octobre 1832.

Concession de Château-l'Abbaye. — Elle comprend 9 kilomètres carrés 16 hectares, situés sur Nivelle, Flines, Mortagne, Thun et Château-l'Abbaye. Cette concession a été accordée à la compagnie propriétaire des mines de houille de Bruille, par ordonnance royale du 17 août 1836.

Concession de Crespin. — Elle comprend 28 kilomètres carrés 42 hectares, situés sur Crespin, Onnaing, Sebourg, Quiévrechain, Quaroube et Rombies. Cette concession a été accordée à M. Libert, par ordonnance royale du 27 mai 1836.

Concession de Marly. — Elle comprend 33 kilomètres 13 hectares carrés, situés sur Moncheaux, Famars, Maing, Aulnoy, Marly, St.-Saulve et Thiant. Cette concession a été accordée à MM. Méjean, Moreau, Communeau, Jouffroy et Ducas, par ordonnance royale du 8 décembre 1836.

Concession d'Hasnon. — Elle comprend 14 kilomètres carrés 88 hectares 3 ares, sur Wandignies, Hélesmes, Wallers, Hasnon. Cette concession a été accordée à MM. Bris, Duthillœul et consorts, par ordonnance royale du 23 janvier 1840.

Concession d'Azincourt. — Elle comprend 8 kilomètres carrés 70 hectares, situés sur Abscon, Aniche, Emerchicourt, Monchecourt et Erchin. Cette concession a été accordée, par ordonnance royale du 29 décembre 1840, aux quatre compagnies réunies d'Azincourt, Etrœungt, Hordain, Carette et Minguet.

Concession de Thivencelles. — Elle comprend 9 kilomètres carrés 81 hectares, situés sur Vicq, Quaroube, Thivencelles, St.-Aybert et Crespin. Cette concession a été accordée, par ordonnance royale du 10 septembre 1841, à M. le maréchal duc de Dalmatie et à sa compagnie.

Concession d'Escaupont. — Cette concession, accordée également à la compagnie de M. le maréchal duc de Dalmatie, par

ordonnance royale du 10 septembre 1841, ne comprend qu'un kilomètre carré 10 hectares, sur les territoires de Fresnes, Escaupont et Vicq.

Concession de Saint-Aybert. — Elle comprend 4 kilomètres carrés 55 hectares, situés sur Thivencelles et Saint-Aybert. Cette concession a été accordée par ordonnance royale du 10 septembre 1841, à MM. de Préval, Mahérault, Lenglé, Pureur et consors.

Concession de Vicoigne. — Elle comprend 13 kilomètres carrés 20 hectares, sur St.-Amand, Raismes, Hasnon et Wallers. Cette concession a été accordée par ordonnance royale du 11 septembre 1841, aux quatre compagnies réunies de l'Escaut, Cambrai, Bruille et Hasnon.

MINES DE FER.

Trélon. — La concession des mines de fer des communes de Trélon et d'Ohain, dans une étendue de 16 kilomètres carrés, a été faite à M. le comte de Mérode Westerloo par un arrêté du conseil d'Etat du 25 janvier 1785, confirmé par décret du 19 avril 1813.

Il existe sur cette concession deux puits d'extraction pour la mine rouge, et quatre puits d'extraction pour la mine jaune, un fourneau à fondre le minerai, un magasin, un bourd à piler la mine et huit lavoirs.

Féron. — Les mines de fer existant au territoire de Féron ont été concédées à Mme. Ve. Hufty par ordonnance royale du 7 décembre 1825.

Une nouvelle concession, dite des *Pizons*, a été accordée par ordonnance royale du 12 octobre 1841 aux sieurs Pillion et Destombes. Elle comprend un kilomètre carré 23 hectares sur les territoires de Wignehies et Fourmies.

CHEMINS VICINAUX.

Les chemins vicinaux de grande communication classés sont au nombre de 49 dans le département. Nous en donnons ci-après le détail :

N.os		Longueur.
1.	— De Dunkerque à St.-Omer, par Loon.....	18691 m
2.	— De Bergues à St.-Omer, par St.-Momelin.....	26711
3.	— D'Hondschoote à Watten.....	35981
4.	— De Bergues à Furnes.....	12216
5.	— De Lille à Tourcoing.....	13652
6.	— De Lille à Lannoy.....	10485
7.	— De Lomme à Fournes.....	9542

N.os 8. — De Douai à Seclin..... 28227
9. — De Roubaix à la frontière..... 8082
10. — De Douai à Bapaume..... 6516
11. — De Cassel à Gravelines..... 34927
12. — De Roubaix à Tournai et Mouchin..... 36000
13. — De Valenciennes à Somain..... 19173
14. — D'Armentières à Ypres..... 7083
15. — D'Esnes à Maretz..... 12580
16. — De Solesmes à Caudry..... 8573
17. — D'Hondschoote à Wormhoudt..... 17103
18. — De Cassel à la frontière par Steenvoorde..... 11324
19. — De Sainghin à Pont-à-Marcq..... 9150
20. — De Trélon à Rond-Buisson..... 10423
21. — De St.-Amand à Hélesmes..... 9450
22. — D'Englos à Haubourdin..... 1894
23. — De Bailleul à Merville et Estaires..... 21393
24. — De Gussignies à Avesnes..... 17550
25. — D'Arleux à Orchies..... 23738
26. — De Cambrai à Solesmes..... 19319
27. — De Maubeuge à Solre..... 13812
28. — De Maubeuge à Binch..... 8777
29. — D'Hélesmes à Bouchain, par Denain..... 7730
30. — De Carvin à Orchies..... 13924
31. — De Bavai à Solesmes..... 25349
32. — D'Etrœungt à Landrecies..... 20396
33. — D'Hazebrouck à Merris..... 10625
34. — D'Auberchicourt à Abscon..... 4704
35. — De Douai à St.-Amand..... 29439
36. — De Quesnoy-sur-Deûle à Tourcoing..... 21756
37. — De Lannoy à Néchin..... 650
38. — De Bailleul à Steenwerck..... 12326
39. — De Seclin à La Bassée..... 12099
40. — De Neuf-Berquin à Haverskerque. (non encore connue).
41. — D'Haubourdin à Carvin..... 9880
42. — De Solre à Jeumont..... 16424
43. — De Landrecies à Solesmes..... 15432
44. — De Ghyvelde à Hondschoote.....(non encore connue).
(*) 45. — De Denain à Solesmes.....id.
46. — De Millam à Lederzeele.....id.
47. — D'Aniche à la route royale N.o 17.....id.
48. — De Lomme à Loos.....id.
49. — De Denain à la route royale N.o 43.....id.

(*) Le chemin de grande communication N.o 45 de La Bassée à Estaires a été classé parmi les routes départementales.

Agents-voyers chargés du service des chemins vicinaux ordinaires.

MM. Marquette, *agent-voyer en chef du département* à Lille.
Delgrange, Croisot, à Dunkerque.
Decroos, Vercoustre, à Hazebrouck.
Lemaire, Soudan, Lebleu, à Lille.
Bruyelle, Robiquet, à Cambrai.
Renard, Dubois, Duchâtel, à Avesnes.
Dislère, Thurin, à Douai.
Vitrant, Lefebvre, à Valenciennes.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES BATIMENTS CIVILS.

Par arrêté du 2 juillet 1828, M. le préfet a institué une commission des bâtiments civils chargée d'examiner et de vérifier préalablement les projets de travaux communaux ou d'établissements publics présentés par les divers architectes du département. Cette commission donne son avis sur la convenance des travaux proposés, pour leur destination, sur la composition des projets sous les rapports de l'art, du goût, de la solidité, de la construction, du choix des matériaux, de l'économie, de la bonne et exacte rédaction des devis et détails, de la composition des prix, et enfin des conditions à imposer et de tous les cas à prévoir dans l'intérêt de l'administration, pour assurer la bonne exécution des travaux et la responsabilité des architectes et des entrepreneurs.

Membres de la Commission.

MM. Leplus, Victor, architecte du département, à Lille, *président.*
Benvignat, architecte à Lille.
Dewarlez, architecte à Roubaix.
Bollaert, ingénieur des ponts-et-chaussées à Lille.
Marteau, Charles, architecte à Lille.
Debaralle, architecte à Cambrai, membre honoraire.

Architectes du département.

Pour l'arrondissement de Dunkerque. — M. Develle.
——— ——— d'Hazebrouck. — M. Gesse Gervais.
——— ——— de Lille. — M. Victor Leplus.
——— ——— de Cambrai. — M. Debaralle.
——— ——— d'Avesnes. — M. Fiévet.
——— ——— de Douai. — M. Mallet, ✻.
——— ——— de Valenciennes. — M. Grimault.

DESSÈCHEMENTS.

Sept grands systèmes de dessèchement existent dans le département du Nord, savoir : celui des Moëres et celui des Watteringues,

dans l'arrondissement de Dunkerque ; celui de la vallée de la Scarpe, dans les arrondissements de Douai et Valenciennes; celui de la vallée de la Haute-Sambre dans l'arrondissement d'Avesnes ; celui de la vallée de la Hayne et de l'Escaut, celui des marais de l'Epaix et de Bruai, et celui des prairies de Mortagne et de Château-l'Abbaye, dans l'arrondissement de Valenciennes. Ces sept systèmes de dessèchement sont régis par des administrations spéciales formées, sous l'autorité du préfet, entre les propriétaires riverains intéressés.

Moëres.

Les deux lacs connus sous le nom de grande et petite Moëres sont la partie la plus basse d'un vaste bassin situé près de la mer dans l'arrondissement de Dunkerque, et le district de Furnes, province belge de la Flandre orientale. Ce bassin, borné au nord par le canal de Bergues à Furnes, à l'ouest par celui de Bergues à Hondschoote et à Furnes, contient environ 11,000 hectares, dont les Moëres renferment, savoir : les Moëres belgiques 1,192 hectares, les Moëres françaises 1,910 hectares et la petite Moëre française 176 hectares ; ensemble 3,278 hectares.

L'administration générale des Moëres est confiée à M. de Buyser, ✻, ancien maire de la commune des Moëres.

Watteringues.

On désigne sous ce nom les travaux destinés à soutenir le dessèchement et à maintenir les propriétés rurales dans un état de culture et de production. Le pays Watteringues, dans le département du Nord, se compose de toute la lisière maritime de l'arrondissement de Dunkerque, dans une longueur d'environ 3 myriamètres sur 1 myriamètre 8 kilomètres de largeur. Sa surface est de 38,576 hectares.

Les terres dites de Watteringues sont divisées en quatre sections, dont chacune est régie par une administration particulière.

Première section. — Elle comprend toutes les terres bornées par les dunes de Dunkerque à Gravelines, par la rivière de l'Aa et le canal de Bourbourg à Dunkerque. Sa superficie est de 9,186 hectares.

Commission administrative. — MM. Torris, à Gravelines, *président;* — Cocquillier; — Longueval, Alexis; — Hamerel, Stanislas; — Hamerel, Jacques.

Conducteur. — M. Deterre. — *Percepteur,* M. Demarle, à Gravelines.

Deuxième section. — Elle comprend toutes les terres situées entre

le canal de Bourbourg, celui de la Colme et le canal de Bergues à Dunkerque. Sa superficie est de 10,135 hectares.

Commission administrative. — MM. Mahieu, propriétaire, *président;* — Hamerel, Joseph; — Geerssen, Louis; — Dubois-Daudruy; — Defoucault-Depape.

Conducteur, M. Vercoustre. — *Percepteur,* M. Hector Depape, à Bourbourg.

Troisième section. — Elle comprend toutes les terres basses situées sur la rive droite du canal de la Colme jusqu'au Wattergand de Hondergracht. Sa superficie est de 8,468 hectares.

Commission administrative. — MM. Demeezemaker, *président;* — Declebsatel, Joseph, à Dunkerque; — Muchembled, Alexandre, à Looberghe; — Delabaere; — Zylof d'Obigny.

Conducteur, M. Dehaeze; — *Percepteur,* M. Beck, à Bergues.

Quatrième section. Cette section ne comprend pas le bassin des Moëres, qui en occupe le centre et qui a son administration particulière. Son étendue, tant en France qu'en Belgique, est de 10,727 hectares. La partie française comprend 2,129 hectares.

Commission administrative. — MM. Lemaire, André, *président;* Daudruy; — Modewick, à Bergues; — Zoete; — Vandewalle, Louis.

Conducteur, M. Robert. — *Percepteur,* M. Debaecque fils, à Bergues.

VALLÉE DE LA SCARPE.

Cette vallée, qui s'étend depuis Douai jusqu'au confluent de la Scarpe, à Mortagne, a un développement de 4 myriamètres 8,000 mètres et une superficie de 12,259 hectares.

Cette association est administrée par une commission syndicale unique, composée de sept membres et nommée par une assemblée composée des trente propriétaires les plus imposés au rôle de dessèchement.

Commission administrative. — MM. de Montozon, député, *président-directeur,* à Lallaing; — Leroy, de Béthune, avocat à Douai; — Bernard-Serret, propriétaire à Lille; — Baron de Bouteville, propriétaire à Hornaing; — Petitbois, maire à Hasnon; — Monnier, maire de Nivelle.

Percepteur, M. Duclerfays, à Douai; — *Conducteur,* M. Longuespée, à Douai.

VALLÉE DE LA HAYNE ET DE L'ESCAUT.

La vallée de la Hayne et de l'Escaut comprend une surface de 3,016 hectares de terres soumises au desséchement.

Commission administrative. — MM. Renard, à Fresnes, *président*;— Brouillard, à Escaupont ; — Pureur, à Condé ; — Gilmant, Albert, à Thivencelles ; — De Gheugnies, Amé, à Vieux-Condé.

Conducteur, M. Bellenger ; — *Percepteur*, M. Dubois, *huissier* à Condé.

MARAIS DE L'ÉPAIX ET DE BRUAI.

Le marais de l'Epaix est situé sur le territoire extérieur de la ville de Valenciennes, dans l'angle formé par la rivière de l'Escaut et la route de Valenciennes à Saint-Amand ; celui de Bruai, situé sur la commune de ce nom, y est contigu. Ils présentent ensemble une surface de 337 hectares.

Commission administrative. — MM. Hocque-Desmazures, *président ;* — Serret, — Chaarpentier, — Landrieux, — Dassonville.

Percepteur, M. Quivy; — *Conducteur*, M. Renard, géomètre.

VALLÉE DE LA HAUTE-SAMBRE.

Une ordonnance royale, en date du 19 juin 1837, a autorisé les propriétaires des terrains qui profitent des ouvrages de dessèchement dans la vallée de la Sambre, sur le territoire des communes de Landrecies, Locquignol, Maroilles, Sassegnies et Noyelles, à se réunir en syndicats, pour concourir à l'entretien et au perfectionnement des rigoles et ouvrages déjà existants, et de ceux qui seraient exécutés par la suite dans l'intérêt de l'une ou de l'autre rive.

Deux syndicats ont été institués, l'un pour les territoires situés sur la rive droite de la Sambre, l'autre pour les terrains situés sur la rive gauche. Ils sont administrés chacun par une commission composée de cinq membres élus par l'assemblée des vingt propriétaires du syndicat les plus imposés.

Commission administrative du syndicat de la rive droite. MM. Briatte, *président ;* — Lecochier, Henri ; — Vendois; — Mercier, Jules ; — Hannoye, Jules.

Commission administrative du syndicat de la rive gauche. — MM. Azambre, *président ;* — Boulanger, Louis ; — Sury, François; — Sury, Augustin ; — Boutteau, Jean-Baptiste.

PRAIRIES DE CHATEAU-L'ABBAYE ET DE MORTAGNE.

Par ordonnance royale du 24 octobre 1838, les propriétaires des prairies situées dans les communes de Mortagne et de Château-l'Abbaye, sur la rive gauche de l'Escaut, sont autorisés à se consti-

tuer en syndicat pour concourir à l'entretien et au perfectionnement des ouvrages nécessaires au dessèchement de ces prairies.

La société est administrée par une commission composée de cinq membres qui sont élus par les treize plus forts propriétaires de l'association.

Commission administrative. — MM. Baligand, Henri, *président ;* — Camberlin-Robert, — Hornez, Jean-Baptiste ; — Fourez, Jean-Baptiste ; — Baligand, Léon.

LIGNE TÉLÉGRAPHIQUE.

L'invention de la télégraphie est due à M. Chappe, neveu de l'abbé Chappe d'Hauteroche, de l'académie des sciences.

Une ordonnance royale du 24 août 1833 règle le service télégraphique.

LIGNE DE PARIS A LILLE.

La ligne de Paris à Lille est la plus ancienne ; elle a été établie en 1793. L'embranchement de Lille à Boulogne a été exécuté dès l'an X ; en 1816 il a été transféré à Calais ; en 1843 la ligne a été prolongée jusqu'à Boulogne et a repris le nom de ligne de Boulogne.

Les postes télégraphiques du département du Nord sont, en partant de Paris :

1.er Faches. — Sur une maisonnette bâtie exprès. — Deux stationnaires.

2.e Lille. — Sur la tour Ste.-Catherine, deux télégraphes dont un sur Calais. — Quatre stationnaires.

Embranchement de Lille à Calais.

1.er Lille.	— Tour Ste-Catherine.	— Deux stationnaires.
2.e Lomme.	— Sur le clocher.	— Deux stationnaires.
3.e Fromelles.	— Sur le clocher.	— Deux stationnaires.
4.e La Gorgue.	— Sur le clocher.	— Deux stationnaires.
5.e Merville.	— Sur le clocher.	— Deux stationnaires.
6.e Morbecque.	— Sur le clocher.	— Deux stationnaires.

Il y a à Lille un directeur et deux inspecteurs des télégraphes.

Directeur, M. Perrot d'Estivareilles.

Inspecteurs, 2.e division, M. Labat ; — 3.e division, M. Richard.

SANTÉ PUBLIQUE.

JURY MÉDICAL DU DÉPARTEMENT.

Membres. MM. Thémistocle Lestiboudois, docteur en médecine à Lille; — Brigandat, docteur en médecine à Lille.

Adjoints. MM. Delezenne, pharmacien à Lille; — Thibaut, idem à Dunkerque; — Gosselet, idem à Landrecies; — Flament, idem à Fourmies.

CONSEIL DE SALUBRITÉ PUBLIQUE.

CONSEIL CENTRAL, AU CHEF-LIEU DU DÉPARTEMENT.

MM. Gosselet, médecin de l'asile de Lommelet, *président*; — Bailly, docteur en médecine, *vice-président*; — Loiset, médecin vétérinaire du département, *secrétaire*; — Trachet, ✻, chirurgien en chef en retraite, *trésorier*; — Th. Barrois, négociant, *bibliothécaire*; — Kolb, manufacturier; — Thém. Lestiboudois, docteur en médecine; — Delezenne, pharmacien; — Delezenne, professeur de physique; — Demesmay, négociant; — Lefebure, ✻, médecin des épidémies; — Duhamel, pharmacien; — Bollaert, ingénieur des ponts-et-chaussées; — Davaine, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées; — Meugy, ingénieur des mines.

CONSEIL DE SALUBRITÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

MM. Meneboo, *président*; — Sapelier, pharmacien, *secrétaire*; — Duriau fils, pharmacien; — Delattre, artiste vétérinaire; — Lebleu fils, médecin; — Darras, médecin; — Lemaire, médecin des épidémies; — Develle, architecte.

CONSEIL DE SALUBRITÉ DE L'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

MM. Beeseau, chirurgien; — Debuyser, négociant; — Demeerseman, docteur en médecine à Bailleul; — Prévost, médecin des épidémies à Hazebrouck; — Salomé, secrétaire de la sous-préfec-

ture ; — Thibaut, docteur en médecine ; — Vandamme, pharmacien à Hazebrouck.

CONSEIL DE SALUBRITÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

MM. Béthune-Houriez, ✲, propriétaire ; — Cambrai, docteur en médecine ; — Debaralle, architecte; — Debeaumont, Faille, docteurs en médecine ; — Leroy, Henri, avocat ; — Tordeux, pharmacien.

CONSEIL DE SALUBRITÉ DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

MM. Dollez fils, médecin à Landrecies ; — Devise, entrepreneur de routes à Saint-Hilaire ; — Leloup, juge-de-paix à Avesnes; — Renau, négociant idem ; — Dehârme, propriétaire à Avesnelles.

CONSEIL DE SALUBRITÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

MM. Gronnier, ✲, docteur en médecine, *président ;* — Wattel, idem, *secrétaire;* — Delannoy, pharmacien; — Duhem, docteur en médecine ; — Escalier fils, médecin des épidémies ; — Fontaine, Gelez, Lequien, Reytier, Tesse, Faucheux, docteurs en médecine.

CONSEIL DE SALUBRITÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

MM. Charpentier, Benoit, ancien pharmacien, *président ;* — Marbotin, docteur en médecine, *vice-président ;* — Deffaux, secrétaire de la mairie, *secrétaire;* — Boca, Alcide, avocat, *secrétaire-adjoint;* — Evrard, professeur de chimie ; — Hocque-Desmazures, manufacturier ; — Bernard, architecte ; — Rousseau, géomètre ; — Tancrède, manufacturier ; — Caffeau, pharmacien ; — Carlier-Mathieu, négociant; — Bruneau, docteur en médecine ; — Grar, Numa, raffineur ; — Lambrecht, ingénieur des ponts-et-chaussées ; — Pesier, Edmond, pharmacien-chimiste.

ÉPIDÉMIES.

Des médecins nommés par le ministre sont chargés du traitement des indigents en cas de maladie épidémique; ce sont :

MM. Lemaire, à Dunkerque ; — Prévost[1], à Hazebrouck ; — Lefebure, ✲, à Lille ; — Chantreuil, à Cambrai ; — Dollez fils, à Landrecies ; — Escalier, à Douai; — Legrand, médecin-titulaire, à Valenciennes.

POLICE SANITAIRE DES PORTS.

Par ordonnance du 7 juillet 1824, le siége des commissions sanitaires sur le littoral demeure fixé, pour le département du Nord, à Dunkerque et à Gravelines. Ces deux commissions sont placées sous la direction immédiate du préfet.

COMMISSION SANITAIRE DE DUNKERQUE.

MM. le maire de Dunkerque, *président;* — Alard, Philibert, négociant; — Beck, armateur; — Lavenu, capitaine de frégate en retraite; — Meneboo, docteur en médecine; — Catelain-Milot, commissaire de police; — Duverger, directeur des douanes; — Cabaret, commissaire en chef de la marine; — Mazoïer, sous-intendant militaire; — Chadabet, commandant de place; — Ch. Debaecque, rentier; — Tartara, *secrétaire.*

Le ressort de cette commission s'étend depuis la frontière de la Belgique jusqu'au village de Loon inclusivement.

COMMISSION SANITAIRE DE GRAVELINES.

MM. le maire de Gravelines, *président;* — Decarpentry, Nicolas, courtier-interprète; — Torris, juge-de-paix; — Noel, officier de santé; — Demarle, Joseph, pharmacien; — Lesur-Leys, négociant armateur; — Vanwormhoudt, propriétaire; — Jardon, *secrétaire.*

Le ressort de cette commission s'étend depuis le village de Loon jusqu'au Fort-Philippe.

VACCINE.

COMITÉ CENTRAL DU DÉPARTEMENT.

MM. le préfet, *président.*
Legrand, conseiller de préfecture, *vice-président.*
Bailly, docteur en médecine, *secrétaire, conservateur du dépôt de vaccin.*
Le maire de Lille.
Smet, ✻, membre du Conseil général.
Le vice-président de la commission administrative des Hospices de Lille.
Le vice-président du bureau de bienfaisance de Lille.
Lefebvre, doyen-curé de Saint-Etienne.
Marzials, ministre du culte protestant.
Dourlen, docteur-médecin.

MM. Lefebure, ✲, docteur-médecin.
J.-B. Lestiboudois, docteur-médecin.
Vervier, docteur-médecin.*
Delemar, officier de santé, principal vaccinateur du département.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

MM. le sous-préfet, *président*.
Clavon, membre du Conseil d'arrondissement.
Le maire d'Avesnes.
Denis, doyen-curé à Avesnes.
Le vice-président du bureau de bienfaisance d'Avesnes.
Eliet, docteur-médecin à Avesnes.
Flagey, docteur-médecin à Trélon.
Dollez fils, médecin des épidémies, *secrétaire du comité*, à Landrecies.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

MM. le sous-préfet, *président*.
Lallier, membre du Conseil d'arrondissement.
Le maire de Cambrai.
Rigaut, curé de Saint-Géry.
Le vice-président du bureau de bienfaisance de Cambrai.
Debeaumont, docteur-médecin à Cambrai.
Ruelle, docteur-médecin à Cambrai.
Chantreuil, médecin des épidémies.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

MM. le sous-préfet, *président*.
Delannoy, ✲, docteur en médecine, *vice-président*.
Dupire, membre du conseil d'arrondissement.
Le maire de Valenciennes.
Pique, curé.
Le vice-président du bureau de bienfaisance de Valenciennes.
Lefebvre, docteur en médecine à Valenciennes.
Manouvrier, docteur en médecine à Valenciennes.
Legrand, médecin des épidémies, *secrétaire du comité*.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

MM. le sous-préfet, *président*.
Huyghe, membre du conseil d'arrondissement.

Le maire d'Hazebrouck.
Debrayne, curé.
Le vice-président du bureau de bienfaisance d'Hazebrouck.
Deswarte, docteur en médecine à Hazebrouck.
Prevost, médecin des épidémies, *secrétaire du comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

MM. le sous-préfet, *président.*
Lequien, membre du Conseil d'arrondissement.
Le maire de Douai.
Semaille, doyen-curé de Saint-Pierre.
Le vice-président du bureau de bienfaisance de Douai.
Gelez, docteur en chirurgie à Douai.
Reytier, docteur en médecine à Douai.
Escalier, médecin des épidémies, *secrétaire du comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

MM. le sous-préfet, *président.*
André Lemaire, membre du Conseil d'arrondissement.
Le maire de Dunkerque.
Deconynck, doyen-curé de Saint-Jean-Baptiste.
Le vice-président du bureau de bienfaisance de Dunkerque.
Meneboo, docteur en médecine à Dunkerque.
Darras, docteur en médecine à Dunkerque.
Lemaire, médecin des épidémies, *secrétaire du comité.*

BOITES FUMIGATOIRES POUR LES NOYÉS ET LES ASPHYXIÉS.

Des appareils fumigatoires sont établis aux environs des rivières, des canaux. et suivant les localités, pour rappeler à la vie les noyés et les asphyxiés, d'après la méthode indiquée par M. le docteur Portal.

Voici la désignation des dépôts de ces appareils :

Dunkerque, à l'hospice civil, au sas octogone, à la citadelle, au Pont-Rouge, au port. — Gravelines, à la mairie. — Hazebrouck, chez M. Beesau, chirurgien. — Estaires, chez M. Playout, officier de santé. — Merville, chez M. Courdent, médecin. — Nieppe, chez M. Petitpas, officier de santé. — Lille, chez M. Tilman, docteur en médecine ; chez M. Cuvelier, chirurgien. — Armentières, à l'hospice civil. — Comines, chez M. Cuvelier-Pagès, docteur en médecine. — Haubourdin, chez M. Deledeuille, officier de santé. — Frelinghien, chez M. Lecornez, idem. — La

Bassée, chez M. Hanguillard, chirurgien. — Quesnoy-sur-Deûle, chez M. Planque, officier de santé. — Cambrai, chez l'éclusier de la porte Cantimpré. — Crèvecœur, chez M. Dhouailly, officier de santé. — Avesnes, chez M. Azambre. — Landrecies, chez M. Marsy, pharmacien. — Leval, chez M. Caverne, médecin. — Maubeuge, chez M. Tricot, pharmacien. — Arleux, à la Maison-Commune. — Douai, à l'Hôtel-Dieu et aux bureaux de l'octroi, à l'entrée de la Scarpe et de la porte de Lille. — Marchiennes, chez M. Petit, médecin. — Bouchain, à l'hôtel de la mairie. — Saint-Amand, chez M. Dumez, chirurgien. — Condé, chez M. Caudron, médecin. — Valenciennes, au bureau de police de la mairie, au corps-de-garde avancé de la porte de Paris.

EAUX ET BOUES DE SAINT-AMAND.

L'établissement des eaux et boues de Saint-Amand est situé à l'extrémité du hameau de la Croisette et à environ deux kilomètres à l'est de la ville dont il porte le nom.

Cet établissement possède trois sources : la Fontaine-Bouillon, le Pavillon-Ruiné et la Fontaine-de-Vérité. Il existe 12 salles de bains, 72 cases de boues et 6 salles dans lesquelles les malades reçoivent des douches descendantes, ascendantes ou latérales. La température des eaux et des boues est de 20 à 21 degrés de Réaumur.

D'après les analyses chimiques, un kilogramme d'eau de ces fontaines contient les principes minéralisateurs suivants :

Air atmosphérique, 0,0000 grammes. — Acide carbonique gazeux, 0,1703 grammes. — Sulfate de magnésie, 0,7300 grammes. — Sulfate de chaux, 0,0600 grammes. — Muriate de chaux, 0,0550 grammes. Muriate de soude, 0,4250 grammes. — Muriate de magnésie, 0,0800 grammes. — Carbonate de chaux, 0,3900 grammes. — Silice, 0,0250 grammes.

L'établissement thermal de Saint-Amand a été concédé en 1839 pour 27 ans aux sieurs Picq et Liermain, moyennant un loyer annuel de 2,050 fr., et à charge d'exécuter, jusqu'à concurrence d'une somme de 95,000 fr., des travaux nécessaires à la réédification des bâtiments. Le département accorde pour cet objet une allocation de 50,000 fr. et le gouvernement une de 25,000.

AGRICULTURE.

Le département du Nord est un pays où l'économie rurale est portée à un très-haut degré. Il fournit à la culture une quantité de 475,577 hectares de terres, savoir :

En terres labourables	359,570
En prés	95,833
En vergers, pépinières et jardins	16,335
En oseraies	109
En cultures diverses	3,730
Total égal	475,577

La quantité de terres en jachères est de 36,192 hectares; sur ce nombre, l'arrondissement de Lille n'a que 1,042 hectares ; celui d'Avesnes en a 12,726.

Les terres incultes sont de 7,568.

SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE.

Une circulaire de M. le ministre de l'intérieur, en date du 14 août 1819, a chargé MM. les préfets d'organiser, dans chaque chef-lieu de sous-préfecture, une société d'agriculture pour la formation de laquelle on choisirait au moins un membre par canton.

Cette institution a pour but le perfectionnement du système agricole, la propagation des meilleures méthodes, l'amélioration des races de bestiaux, etc.

La société royale d'agriculture, sciences et arts de Douai, la société royale des sciences et des arts de Lille, la société d'émulation de Cambrai et celle des sciences et arts de Valenciennes, tiennent lieu de sociétés d'agriculture ; une section spéciale est à cet effet établie près de chacune d'elles.

Les sociétés ont été composées primitivement par M. le préfet ; mais elles peuvent augmenter le nombre de leurs membres et le compléter à mesure des vacances.

Voici les noms des membres des sociétés d'agriculture :

SOCIÉTÉ DE DUNKERQUE.

M. Ferrier, pair de France, *président honoraire;* — Cuel, *président;* — Hamerel-Picquart, *vice-président;* — Daudruy, *trésorier;* — Delaetre, *secrétaire;* — Auquez père, propriétaire à Gravelines; — Bouly de Lesdain, président du tribunal de Dunkerque; — Baelen, propriétaire à Wormhoudt; — Colombier-Batteur, propriétaire à Esquelbecq; — Cardock, cultivateur à Dunkerque; — Kokempot, idem à Bergues; — Daullé, idem à Téteghem; — Debreyne, idem à Quaëdypre; — Debuyser, propriétaire à Dunkerque; — Dequeux Saint-Hilaire, ✲, ancien sous-préfet à Dunkerque; — Degravier, Auguste, fabricant à Steene; — Dekytspotter, ancien procureur du roi à Dunkerque; — Devos, cultivateur à Loon; — Hamerel, idem à Sypcker; — Hamerel, Stanislas, idem; — Herrewyn, propriétaire à Bergues; — Landron, cultivateur à Brouckerque; — Lordez, propriétaire à Hoymille; — Louf, cultivateur à Bourbourg-Campagne; — Mahieu, idem à Capelle; — Meesemacker, maire à Bergues; — Demeunynck, propriétaire à Bergues; — Muchembled, idem à Looberghe; — Petit-Genet, idem à Dunkerque; — Vandaele, cultivateur à Warhem; — Vandenkerckhove, propriétaire à Bollezele; — Harcourt, idem à Dunkerque; — Dibos, idem.

SOCIÉTÉ D'HAZEBROUCK.

MM. Capon, François, à Vieux-Berquin, *président;* — Cleenewerck, à Hazebrouck, *vice-président;* — Maerten, Liévin, à Strazeele, *trésorier;* — Deberdt, César, *secrétaire;* — Gantois, Louis, à Flêtre; — Deschodt, Louis, vétérinaire à Hazebrouck; — Dehaine, Henri, à Hazebrouck; — Gantois, Benoît, à Borre; — Dezeure, Louis, à Wallon-Cappel; — Villette, Auguste, à Pradelles; — Senellart-Pannier, à Merville; — Dezitter, Louis, à Merris; — Revel, Germain, à Steenvoorde; — D'Hont, Angelus, à Rubrouck; — Bouillez-Verhaeghe, à Merville; — Beck, Joseph, à Steenvoorde; — Tacquet-Delebarre, à Merville; — Lefer, Laurent, à Blaringhem; — Dequidt, Réginald, à Ste.-Marie-Cappel; — Dekytspotter, Henri, à Steenvoorde; — Marant, à Cassel; — Costenobel, à Oxelaere.

SOCIÉTÉ DE BAILLEUL.

MM. Lothé-Vandewalle, conseiller d'arrondissement; — Cortyl, Benoît, idem; — Cortyl, Charles, propriétaire et cultivateur; — Flahaut-Debreyne, idem; — Salomé, Henri, artiste vétérinaire; —

Bieswal, Charles, propriétaire ; — Colpaert-Vanlerbergue, propriétaire ; — de Coussemaker, Amédée, — de Coussemaker, Maximilien, propriétaires ; — Stoppelgast, Louis, notaire.

SOCIÉTÉ D'AVESNES.

Composition du bureau au 9 *mars* 1846. MM. Aubry, *président;* — Mailliet, *vice-président;* — Mariscal, *secrétaire ;* — Caverne fils, *secrétaire-adjoint ;* — Delflache, *trésorier;* — Colinet, Cyr, *bibliothécaire;* — Leloup, *bibliothécaire-adjoint.*

Membres résidants. MM. le sous-préfet de l'arrondissement d'Avesnes ; — D'Arcy, propriétaire à Sains ; — Aubry, géomètre en chef du cadastre ; — Azambre, propriétaire à Avesnes ; — Bévenot, percepteur ; — Bevière, brasseur à Etrœungt ; — Boy, Casimir, propriétaire et cultivateur au Quesnoy ; — Cauderlier, médecin-vétérinaire à Maroilles ; — Caverne père, pharmacien ; — Caverne fils, pharmacien ; — Colinet, Cyr, secrétaire de la mairie à Avesnes ; — Courtin, médecin-vétérinaire à Maubeuge ; — Coutures, propriétaire à Hautmont ; — Crapez, maire de Bavai ; — Darche fils, propriétaire à Gognies-Chaussée ; — Davoine, Florent, propriétaire à Flaumont ; — Deharme, propriétaire, maire à Avesnelles ; — Delannoy, propriétaire, maire à Trélon ; — Deflache, médecin-vétérinaire à Avesnes ; — Dequesnes, Valéry, propriétaire au Favril ; — Devise, propriétaire, membre du Conseil d'arrondissement à Avesnes ; — Douay-Macarez, fabricant de sucre à Ghissignies ; — Dupont, Hector, propriétaire et cultivateur à Bas-Lieu ; — Durand-Mercier, propriétaire à Noyelles ; — Evrard, Emile, propriétaire et brasseur à Maroilles ; — Flament, Constant, manufacturier à Fourmies ; — Fosset, professeur au collége ; — George, propriétaire, membre du Conseil général, à Avesnes ; — George, Xavier, percepteur à Solre-le-Château ; — Gossart, négociant, maire d'Avesnes ; — Grossier père, pharmacien ; — Guillemin, Ad., négociant ; — Guillemin, Félix, avocat à Avesnes ; — Hanoteau, propriétaire, maire à Ohain ; — Havée, propriétaire et cultivateur à Boulogne ; — Hazard, propriétaire et cultivateur à Moustiers ; — Hennet, propriétaire et cultivateur, ancien contrôleur des contributions directes à Avesnes ; — Hennet, propriétaire et cultivateur, maire à Audignies ; — Hérissem (baron d'), propriétaire et cultivateur à Hestrud ; — Legrand, Théophile, manufacturier à Fourmies ; — Lelong, maître de la poste aux chevaux ; — Leloup, juge-de-paix à Avesnes ; — Lemaire, propriétaire et cultivateur, maire à Bettignies ; — Lenglet, propriétaire et cultivateur à Jolimetz ; — Mailliet, ancien élève de l'école polytechnique, banquier à Avesnes ; — Marchand, conseiller-général à Maubeuge ; — Mariscal, pharmacien à Avesnes ; — Mary, Adrien, propriéta-

taire et cultivateur à Aymeries ; — Nédonchel (marquis de), propriétaire à Jolimetz; — Passage, propriétaire à Avesnes; — Piérart, Ant., propriétaire et cultivateur à Aulnoye ; — Pillot, Edmond, avoué à Avesnes ; — Prangère, propriétaire et cultivateur à Avesnelles ; — Renaux, propriétaire et cultivateur à Beaufort ; — Rogier, juge-de-paix à Trélon ; — de Saint-Aubin, propriétaire à Sassegnies ; — Sohier, propriétaire et cultivateur à Solre-le-Château ; — Tordeux, Emile, manufacturier à Avesnes ; — Trempont, propriétaire et cultivateur à Beaufort; — Vandepitte, régent au collége d'Avesnes.

Membres libres. MM. Baillon, ancien membre du Conseil général, ex-maire au Quesnoy; — Bruno, cultivateur à Sars-Poteries ; — Bruno, cultivateur à Les-Fontaines ; — Deroisin, propriétaire et cultivateur à Recquignies; — Dervaux, Pierre-Omer, propriétaire à Wargnies; — Fiévet, pépiniériste à Louvroil; — Gilles, propriétaire et cultivateur, maire à Fontaine-au-Bois; — Legrand, César, propriétaire à Fourmies; — Manesse, Thomas-Joseph, propriétaire et cultivateur au Favril; — Mary, propriétaire, maire à Berlaimont ; — Meurice, propriétaire et cultivateur à Robersart ; — Roussel, Louis, propriétaire à l'Épine ; — Torre (baron de la), propriétaire, maire à St.-Waast.

Membres correspondants. MM. Aubry, Alfred, contrôleur des contributions directes à Coulommiers ; — Carmouche, docteur-médecin, chirurgien-aide-major au 39.e de ligne ; — Cuel, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées à Dunkerque ; — Flobert, directeur des contributions indirectes des Ardennes, à Mézières; — De la Frémoire, ingénieur des ponts-et-chaussées à Cambrai ; — Godefroy, Alp., propriétaire à Paris ; — Guillemin, Jules, ingénieur en chef des mines de Mouzaïa (Afrique) ; — Hamont, ex-inspecteur des haras et bergeries du vice-roi d'Égypte, à Paris; — Houzé, Victor, secrétaire de la mairie de Cambrai ; — Joigneaux, rédacteur en chef de *la Chronique de Bourgogne*, à Beaune; — Lecocq, ancien juge-de-paix ; — Lecocq, Henri, professeur d'histoire naturelle à Clermont (Puy-de-Dôme) ; — Lecocq, Félix, professeur à l'école royale vétérinaire de Lyon ; — Malingié-Nouel, propriétaire et cultivateur à la Charmoise (Loir-et-Cher) ; — Rousseau, propriétaire à St.-Hilaire ; — Seydoux, propriétaire et cultivateur à Montay (Nord); — Tarayre (lieutenant-général, baron), propriétaire et cultivateur à Billorgues (Aveyron); — Tordeux, pharmacien à Cambrai.

HARAS.

Le service des haras a été organisé en vertu d'une ordonnance royale en date du 10 décembre 1833.

Il existe actuellement dans le département du Nord quatre stations d'étalons royaux où le public est admis à faire saillir depuis le 1.er février jusqu'au 28 juin de chaque année.

Ces stations sont établies à Lille, Cambrai, Avesnes et Fresnes.

Le prix de la monte est fixé à 11 et 7 fr. dans la station d'Avesnes, et à 5 fr. dans les autres stations. Au moyen de ce prix, exigible au premier saut, le propriétaire de la jument peut la faire représenter à l'étalon jusqu'à trois fois, de neuf en neuf jours.

Outre les étalons royaux des stations ci-dessus désignées, il existe dans le département du Nord sept étalons approuvés, qui, comme les premiers, font le service de la monte dans les arrondissements de Dunkerque, Cambrai et Lille.

Des fonds sont affectés dans le budget départemental à l'amélioration de la race chevaline. Le Conseil général a voté pour cet objet, dans sa dernière session, une somme de 3,500 fr.

ART VÉTÉRINAIRE.

Conformément à l'article 15 du décret du 15 janvier 1813, il est établi, dans le chef-lieu du département du Nord, un médecin vétérinaire tenu d'entretenir un atelier de maréchalerie et de faire des élèves, à des conditions fixées à l'amiable entre eux et lui. A la seconde année d'apprentissage, il délivre à ses élèves un certificat de maréchal-expert.

Il est également établi dans chaque chef-lieu de sous-préfecture un maréchal vétérinaire assujetti aux mêmes conditions que le médecin vétérinaire du département.

Médecin vétérinaire du département. — M. Loiset, à Lille.

Maréchaux vétérinaires d'arrondissement.

Arrondissement de Dunkerque. — M. Delaetre.
» d'Hazebrouck. — M. Deschodt, à Hazebrouck.
» de Cambrai. — M. Banse, à Cambrai.
» d'Avesnes. —M. Deflache.
» de Douai. — M. Jouggla.
» de Valenciennes. — M. Meilhan, à Valenciennes.

COMPAGNIES D'ASSURANCES.

ASSURANCES MARITIMES.

DUNKERQUE.

L'INDEMNITÉ. — MM, Vanreynschotte et Eskelbeck.
ASSURANCES GÉNÉRALES DE PARIS. MM. Bonvarlet frères, *agents.*
L'UNION DES PORTS, DE PARIS. M. Pierre Debaecque.
ASSUREURS PARTICULIERS. MM. Cuenin et fils.

ASSURANCES CONTRE LES RISQUES DE LA NAVIGATION INTÉRIEURE.

COMPAGNIES D'ASSURANCES GÉNÉRALES. M. Dassenberg aîné, *agent.*

ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE.

COMPAGNIE D'ASSURANCES MUTUELLES POUR LES DÉPARTEMENTS DU NORD, DU PAS-DE-CALAIS ET DES ARDENNES.

Commissaire du roi près la compagnie. M. Danel.
Directeur, M. Desbonnets, à Lille.
Sous-directeurs, MM. Maronnier aîné, à Cambrai ; — Guillemin père, à Avesnes ; — Lequeux, à Landrecies ; — Neuillet, à Ferrière-la-Grande ; — Valin, avoué à Douai ; — Botteaux, à Valenciennes.

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES.

Agents principaux, MM. Loncke-Maccartan, pour les arrondissements de Lille, Dunkerque et Hazebrouck ; — Déjardin, notaire à Cambrai ; — Pauquet, à Avesnes ; — Deregnaucourt, à Douai ; — Boca, avocat à Valenciennes. = *Agents particuliers*, MM. Conseil, à Dunkerque ; — Goutier, à Bergues ; — Moreel, à Hazebrouck.

COMPAGNIE FRANÇAISE DU PHÉNIX.

Agents, MM. Pieters, Hyppolite, à Dunkerque ; — N..., à Hazebrouck ; — Mercier, à Lille ; — Evrard, Cléomède, à Cambrai ; — Deharme père, à Avesnelles ; — Merlin-Guyot, à Landrecies ; — Eraux, notaire au Quesnoy ; — Voisin-Panié, à Douai ; — Lamy, à Valenciennes ;

COMPAGNIE ROYALE.

Agents généraux de la compagnie, MM. Delaetre, à Dunkerque ; — Salomé, à Hazebrouck ; — L. Decroix, à Lille ; — Lallier, négociant à Cambrai ;—Meunier, Valéry, à Avesnes ;— Azambre, à Maroilles ; — Riquet, percepteur au Quesnoy ; —Bever, notaire à Solre-le-Château ; — Mehaux, géomètre à Trélon ; — Dincq, à Douai ; — Hamoir-Boursier, à Valenciennes.

COMPAGNIE DE L'UNION.

Directeur, M. Montigny-Champon, (O. ✲), à Lille.

Sous-directeurs, MM. Gallois, à Dunkerque ; — N...., à Hazebrouck; — Maronniez, à Cambrai; — Bevenot, Charles, à Avesnes; — Daix, à Douai ; — Mathon, à Valenciennes.

COMPAGNIE DU SOLEIL.

Agents particuliers, MM. De Bertrand, à Dunkerque ; — N...., à Hazebrouck; — Sriber, à Lille ; — Lazard-Simon, à Cambrai ; — Dineux, à Avesnes ; — Deschamps, idem ; — Vautier, à Douai ; — Dorchies, à Valenciennes.

COMPAGNIE DE LA FRANCE.

Agents généraux, MM. Plaideau aîné, à Dunkerque ; — Fiévet fils, à Lille ; — Honoré-Dupret, à Cambrai ; — Carniaux, à Avesnes, — Madoulé-Fournier, à Landrecies ; — Crépeaux, à Douai; — Jaussaud et Emile Lefebvre, à Valenciennes.

COMPAGNIE DU RÉPARATEUR.

Agents principaux, MM. Ducatez, à Dunkerque ; — Itsweire, à Hazebrouck ; — Thomas, à Cambrai ; — Dollé-Sézille, à Lille ; — Guérin, à Valenciennes.

COMPAGNIE DE L'ALLIANCE.

Agents, MM. A. Chamouland, à Dunkerque ; — Marin, à Lille ; — Gibon, à Cambrai.

COMPAGNIE DE L'URBAINE.

Agents, MM. Dumez, à Dunkerque ; — N...., à Hazebrouck; — De Saulchon, à Lille ; — Bélot, à Cambrai ; — Durazot, à Douai; — Leflan, à Valenciennes.

COMPAGNIE DE L'INDEMNITÉ.

Agents généraux, MM. Vanreynschoote et Eskelbeck, à Dun-

kerque ; — Noël, Maximilien, à Lille ; — Nève, à Cambrai ; — Dennery, à Douai ; — Tirlocq, à Valenciennes.

COMPAGNIE DE LA SÉCURITÉ.

Agents, MM. Declebsattel, à Dunkerque ; — Liagre, à Lille ; — Darleux, à Cambrai ; — Thorez, à Douai ; — Bouton, à Valenciennes.

COMPAGNIE DE LA PROVIDENCE.

Agents, MM. Debavelaere, à Dunkerque ; — Flament, à Lille, pour les arrondissements de Lille et Hazebrouck ; — Cattelin, à Cambrai ; — Ficquenet, à Trélon ; — Parent, à Valenciennes.

LE NORD.

Directeur, M. Le Blond, Pierre, à Lille.

Agents, MM. Ach. Lemaire, à Dunkerque ; — Bernast, à Hazebrouck ; — Denisart, à Cambrai ; — Lavandier, Aimé, à Trélon ; — Druelle, à Douai ; — Boulan, à Valenciennes.

COMPAGNIE DE L'IMMORTELLE.

Agent, M. Bernard-Gruson, à Lille.

COMPAGNIE DU DRAGON.

Agent, M. Derney, à Dunkerque.

COMPAGNIE DE L'ARC-EN-CIEL.

Agent, M. Martin, à Dunkerque.

COMPAGNIE DE L'AIGLE.

Agents, MM. Carlier, à Dunkerque ; — Forret fils, à Lille, pour les arrondissements de Lille et Hazebrouck ; — Denisart, à Cambrai ; — Deligny, à Douai ; — Trinquet-Gillart fils, à Valenciennes.

LA BIENFAISANTE.

Agent, MM. Gardin, à Valenciennes ; — Cottiau, à Cambrai.

COMPAGNIE DE LA LYONNAISE.

Agent, M. Doux, à Cambrai.

COMPAGNIE DU PALLADIUM.

Agents, MM. Tristram et Crujeot, à Dunkerque ; — Handrecht, à Cambrai.

ASSURANCES CONTRE LA GRÈLE.

COMPAGNIE D'ASSURANCES A PRIMES POUR LE DÉPARTEMENT,

Autorisée par ordonnance royale du 21 janvier 1836.

Conseil d'administration. MM. Ed. Defontaine, ✲, ex-président du tribunal de Lille, membre du Conseil général du département, *président;* — L. Defontaine, ✲, membre du Conseil général du département; — Léopold de la Chaussée, propriétaire; — Jombart-Hallez; — Sonck, négociant; — Gruard, négociant à Roubaix.

Censeur, M. Félix Dehau, ancien notaire.

Directeur, M. Loncke-Maccartan.

Agents principaux de la compagnie, MM. Conseil, à Dunkerque; — Vanoucke, à Hazebrouck; — Maronnier aîné, à Cambrai; — Bruyelle, idem; — Deflache, vétérinaire de l'arrondissement à Avesnes; — Dennetier, à Douai; — Boca, à Valenciennes.

COMPAGNIE DE L'IRIS.

Agent, M. Lapérelle, à Dunkerque.

L'ÉCLAIR.

Agent, M. Dorchies, à Valenciennes.

INDUSTRIE. — COMMERCE.

CHAMBRES DE COMMERCE.

Il y a dans le département du Nord trois chambres de commerce : l'une à Lille, l'autre à Dunkerque, et la troisième à Valenciennes, pour les arrondissements de Valenciennes et d'Avesnes.

Ces chambres sont composées ainsi qu'il suit :

LILLE.

MM. le préfet, *président d'honneur;*—Delesalle-Desmedt, ✲, *président;* —Kuhlmann, ✲; — Scrive-Bigo; — Bernard, Henri; —Kolb-Bernard; — Demesmay; — Sauvaige-Fretin; — Parrayon-Champon; — Ch. Verley; — Th. Rouzé; — Aug. Bonte; — Ernest Lelièvre; — Mimerel (O. ✲.); Fevez-Debully; — Th. Barrois.

Secrétaire de la chambre, M. Blondeau.

DUNKERQUE.

MM. Morel, Benjamin, ✲, *président*; — Constant Bourdon; — Petyt, Auguste; — Hecquet; — Feron, Hector; — Dessurne; — Malo, Gaspard; — Carlier, Amand; — Alisse, Jacques.
Secrétaire de la chambre, M. Fontemoing.

VALENCIENNES.

MM. de Bailliencourt, *président;* — Blanquet, à Famars; — Carlier-Mathieu, à Valenciennes; — Delame-Lelièvre; — Canonne-Théodore; — Hamoir-Boursier; — Dubois-Charvet; — Gossart, négociant et maire à Avesnes; — Renard, Louis.
Secrétaire de la chambre, M. Alcide Boca.

CHAMBRES CONSULTATIVES DES MANUFACTURES, FABRIQUES, ARTS ET MÉTIERS.

Deux chambres consultatives sont établies dans ce département, à Tourcoing et à Roubaix. Voici la nomenclature des membres qui les composent :

TOURCOING.

MM. Delahaye, maire, *président*; — Masurel, Carlos; — Desurmont, Henri; — Leloir, — Roussel-Caulliez, — Timal fils; — Jonglez-Wattel.

ROUBAIX.

MM. N..., maire; — Louis Screpel, — A. Mimerel, (O. ✲.); — Vernier-Delaoutre; — J. Mourmant; — Henri Delattre; — Ach. Boissière.

COMMISSION D'INSPECTION DU TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES MANUFACTURES.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

MM. Kolb, membre de la chambre de commerce de Lille, *vice-président*; — Bayle, inspecteur-vérificateur de la librairie à Lille, *secrétaire*; — Thouvenin, docteur en médecine à Lille, *secrétaire-adjoint*; — Barrois, François, ancien fabricant; — Derasse-Bonte; — Martin-Muiron, fabricant de papier; — Paillart, adjoint au maire de Lille; — Auguste Descamps père, ancien fabricant; — Parvillez-Feyerick, négociant; — Cordonnier, négociant; — Bonnaire, vérificateur des poids et mesures; — Delaune-Ledoux, propriétaire; — Vannière-Smet, propriétaire; — Cuvelier, Auguste, propriétaire; — Rapy, ✲, propriétaire; — Mourcou, avocat; —

Jouffroy, receveur municipal; — De Melun, ✻, propriétaire;—Binaut, docteur en médecine; — Dehau-Deleruyelle, propriétaire; — Séraphin Malfait, propriétaire; — Fiévet-Delemer, propriétaire; — Tailliar père, propriétaire; — Dumont, Edouard, receveur des hospices; — François Gihoul, propriétaire à Lille, — Fabre, médecin attaché à l'hôpital militaire ; — Salembier-Bulteau, ancien maire; — Selosse-Franchomme, propriétaire; — Paquet, docteur en médecine; — Desrousseaux, propriétaire ; — Parrayon, membre du Conseil général; — Cocheteux-Ségard, propriétaire à Roubaix ; — Delobel-Dewitte, marchand de laines; — Gahide-Béhague, marchand de toiles; — Leurant, docteur en médecine ; — Mathon, Jules, imprimeur ; — Defontaine père, marchand de laines; — Joire, docteur en médecine ; — Odoux-Duthoit, marchand de draps; — Louis Lefebvre, marchand de laines à Tourcoing; — Meurillon, marchand à Tourcoing; — Lorthiois, Lucien, fabricant ; — Leroux-Lorthiois, négociant ; — Flipo-Boyenval, fabricant; — Flipo, Charles, fabricant; — Cadeau, docteur en médecine; — Vaneslande, Fidèle, négociant; — Lefeuvre, secrétaire de la mairie; — Deroubaix, négociant à Tourcoing; — Lemaire, Charles-Louis, épicier; — Danset, Louis-François, ancien fabricant, à Halluin; — Deloince, Jacques; — Bayart, Charles, conseiller municipal; — Laloy, docteur en médecine; — Nottelle-Delangre, propriétaire; — Pouchain-Boutry, marchand à Armentières ; — Fretin, maire ; — Dubuisset, docteur en médecine ; — Dhalluin, notaire à Quesnoy-sur-Deûle ; — Ybert, docteur en médecine; — Rose, juge-de-paix à La Bassée ; — Cottignies, Paul, notaire; — Duquene, fabricant d'huile ; — Claeys, propriétaire à Seclin; — Dupont, médecin de l'hospice de Seclin ; — Bulteau, brasseur; — Dupont, fabricant de sucre et maire ; — Six, Augustin, tanneur, à Pont-à-Marcq ; — Bonnier, Désiré, clerc de notaire à Templeuve ; — Delannoy, Jean-Baptiste, conseiller municipal à Templeuve; — Parent, maire à Lannoy ; — Briffaut, maire à Flers; — Depienne, adjoint au maire; — Loiseau, propriétaire ; — Paquet, propriétaire ; — Carlier, pharmacien à Cysoing; — Binauld, Narcisse, propriétaire ; — Deledeuille, officier de santé à Haubourdin ; — Vincent-Liénart, brasseur ; — Brasme, Augustin, rentier ; — Auffray, capitaine en retraite à Haubourdin; — Lefebvre, Alexis, propriétaire; — Lequien, Achille, propriétaire à Loos ; — Bonte, Auguste, négociant ; — Morel, Charles, rentier ; — Duparc, pharmacien aux Moulins ; — Gahide, Jean-Baptiste, propriétaire, — Miellez, pépiniériste à Esquermes ; — Delecroix, Edouard, ancien fabricant ; — Bachy, Charles, propriétaire à Fives; — Leclercq-Grandel, propriétaire à Wazemmes; — Duthoit, adjoint au maire; — Dumoutier, Henri, économe des

hospices particuliers de Lille, à La Magdeleine ; — Fays, Isidore, à Wazemmes.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

MM. Delebecke, notaire à Solre-le-Château ; — Flagey, docteur en médecine à Trélon ; — Bévenot, vérificateur des poids et mesures à Avesnes ; — Herbecq, officier de santé à Ferrière-la-Grande ; — Legrain, docteur en médecine au Quesnoy ; — Tordeux, docteur en médecine à Avesnes.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

MM. Defrémery, membre du conseil d'arrondissement ; — Maréchal, ancien négociant ; — Lenglet, docteur en médecine ; — Caux, vérificateur des poids et mesures, à Cambrai.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

MM. Dussaussoy, colonel d'artillerie en retraite ; — Blavier, ingénieur en chef des mines ; — Mellez, négociant ; — Delaby, ancien capitaine d'artillerie ; — Wantiez, vérificateur des poids et mesures, à Douai ; — Dumarquez, inspecteur des enfants de l'hospice de Paris ; — Boutique, Ladislas, avoué à Douai.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

MM. Delaetre, doyen-curé de Saint-Eloi, à Dunkerque ; — Zilof d'Obigny, conseiller d'arrondissement à Bergues ; — Dupouy, Auguste, membre de la chambre de commerce ; — le général Thévenet, président de la commission des asiles ; — Morel, Benjamin, conseiller municipal ; — Lemaire, Jules, membre du bureau de bienfaisance ; — Menneboo, docteur en médecine, membre du conseil de salubrité, à Dunkerque ; — Demeunynck, docteur en médecine à Bourbourg.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

MM. Behaghel, Louis, membre du conseil général, à Bailleul ; — Degruson, Benjamin, membre du conseil-général ; — Yon-Hadou, ancien négociant à Merville ; — Deblock, vérificateur des poids et mesures à Hazebrouck.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

MM. Lecuyer, président du tribunal civil à Valenciennes ; — Benezech de Saint-Honoré, maire de Vieux-Condé ; — Hamoir, Edouard, négociant ; — Stiévenard, docteur en médecine ; — Manouvrier, médecin des prisons ; — Langlumé des Angles, proprié-

taire ; — Waternau, avocat à Valenciennes ; — Lecardez, curé de Denain ; — Caudron, médecin à Condé ; — Sautière, médecin à Saint-Amand ; — Lemer, maire à Bruille-Saint-Amand ; — Deslinsel, maire à Denain ; — Loriaux, vérificateur des poids et mesures à Valenciennes.

BANQUE DE LILLE.

Une ordonnance royale du 19 juin 1836 a autorisé l'établissement d'une banque dans la ville de Lille.

Régents. MM. Demazières, *président ;* — Rouzé-Mathon, Th., *secrétaire*; —A. Charvet, Cuvelier-Brame, Huet-Colombier, H. Bernard, Sauvaige-Fretin, Champon-Dubois.

Censeurs. MM. A. Bernard, Charvet-Barrois, Pollet aîné.

Directeur. M. Ch. Verley.

BOURSE DE COMMERCE.

Quatre bourses de commerce existent dans le département du Nord ; elles sont établies à Dunkerque, Lille, Douai et Valenciennes.

BOURSE DE DUNKERQUE.

Douze agents de change y exercent cumulativement les fonctions de courtiers de commerce et de courtiers d'assurances.

MM. Vandercolme, *syndic;* — Sergent, 1.er *adjoint;* — Plaideau, Numa, 2.e *adjoint;* — Debaecker, Vital, Gauwin fils, Sapelier, Leroy, Cailliez, Salomez, Souville, Waguet.

BOURSE DE LILLE.

MM. N..., *syndic ;* — Durieux, *adjoint;* — Demoustier, Verbiest fils, Duquesnoy, Dupuis, N..., N..., N...

Il y a en outre dix courtiers de commerce.

MM. Guilbert, L. Roland, Coquelle, Cocural-Dorcy, Degeuser, Salembier, Helley, Colle, Blancho, Ch.; Brocvelle.

BOURSE DE DOUAI.

Trois agents de change y exercent cumulativement les fonctions de courtiers de commerce

MM. Choquet, Barré-Bris, N...

BOURSE DE VALENCIENNES.

Il doit y avoir quatre agents de change et quinze courtiers de commerce; aucun n'est encore pourvu d'une nomination régulière.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	RECENSEMENT de la population du 1.er janvier 1842.	du 1.er janvier 1846.	Différence en plus.	Différence en moins.	TOTAUX des contributions directes pour 1846.
Abancourt.	C.	Cambrai-O.	676	673	»	3	9939 34
Abscon.	V.	Bouchain.	1221	1344	123	»	12879 30
Aibes.	A.	Solre-le-Chât.	358	356	»	2	4501 70
Aix.	D.	Orchies	987	975	»	12	12660 48
Allennes-lez Mar.	L.	Seclin.	849	870	21	»	10014 59
Alnes.	D.	Marchiennes.	564	565	1	»	4432 31
Amfroipret.	A.	Bavai.	340	328	»	12	2409 50
Anhiers.	D.	Douai-N	384	400	16	»	3311 35
Aniche.	D.	Douai-S.	2030	2537	507	»	17532 01
Annappes.	L.	Lannoy.	1821	1943	122	»	24464 19
Anneux.	C.	Marcoing.	487	513	26	»	8922 41
Annœullin.	L.	Seclin.	3210	3416	206	»	26392 09
Anor.	A.	Trélon.	2866	2965	99	»	18712 07
Anstaing.	L.	Lannoy.	477	489	12	»	5071 41
Anzin.	V.	Valencienn.-N.	4191	4422	231	»	33625 85
Arleux.	D.	Arleux.	1721	1685	»	36	26285 78
Armbouts-Cappel	Dk.	Bergues.	798	833	35	»	12941 96
Armbouts-C.-Cap.	Dk.	Dunkerq.-O.	297	311	14	»	6471 29
Armentières.	L.	Armentières.	6817	7959	1142	»	74493 05
Arnèke.	H.	Cassel.	1498	1479	»	19	21071 33
Artres.	V.	Valencienn.-S.	711	819	108	»	11132 18
Aseq.	L.	Lannoy.	1729	1771	42	»	14794 28
Assevent.	A.	Maubeuge.	128	148	20	»	2610 26
Attiches.	L.	Pont-à-Marcq.	968	933	»	30	10869 83
Aubencheul-au-B	C.	Cambrai-O.	478	471	»	7	4386 52
Auberchicourt.	D.	Douai-S.	1281	1462	181	»	16216 56
Aubers.	L.	La Bassée.	1660	1704	44	»	15027 04
Aubigny-au-Bac	D.	Arleux.	1220	1157	»	63	7108 25
Aubry.	V.	Valencienn.-N.	833	903	70	»	8564 35
Auby.	D.	Douai-O.	980	1020	40	»	11746 21
Auchy.	D.	Orchies.	1471	1576	105	»	13985 59
Audencourt.	C.	Clary.	286	260	»	26	2933 63
Audignies.	A.	Bavai.	169	165	»	4	2971 62
Aulnoy.	V.	Valencienn.-S.	1301	1411	110	»	14192 48
Aulnoye.	A.	Berlaimont.	200	273	73	»	5353 41
Avelin.	L.	Pont-à-Marcq.	1682	1762	80	»	24922 94
Avesnelles.	A.	Avesnes-S.	904	986	82	»	12518 38
Avesnes.	A.	Avesnes.	3821	3578	»	243	34668 87
Avesnes-le-Sec.	V.	Bouchain.	1617	1687	70	»	19538 70
Avesnes-les-Aub.	C.	Carnières.	2803	2893	90	»	15289 84
Awoingt.	C.	Cambrai-E.	486	477	»	9	11241 48
Aymeries.	A.	Berlaimont.	228	238	10	»	4432 53
Bachant.	A.	Berlaimont.	744	788	44	»	9343 24
Bachy.	L.	Cysoing.	957	950	»	7	9270 30
Bailleul.	H.	Bailleul.	9923	10141	218	»	113468 97

NOMS DES

Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Momal.	Germe.	Layez.	Debaillencourt.	Planchon.
Coez.	Guillemot.	Lespagnol.	Lebarbier.	Prévot.
Petit.	Carnoye.	Thévenin.	Renon.	Grandjean.
Martinache.	Dauchy.	Ghesquier.	Lambert.	Erchinger.
Philippo.	Marchand.	Apourcheaux.	Paix.	Delbarre.
Huart.	Mazingue.	Dorlencourt.	Cotteau.	Midavaine, Roquet.
Bouchez.	Pauquet.	Cailliez.	Jenicq.	Deghaye.
Dumont.	Dupuis.	N.....	Luce.	Dupuis.
Lanvin.	Caron.	Derez.	Leroy.	Dubroux.
B.on de Brigode.	Desquiens.	Gabide.	Delecour.	Colier.
Panien.	Goubet.	Cacan.	Moland.	Lacroix.
Delannoy.	Pecqueur, Debarge.	Laurent.	L. Panckoucke.	Herbaut.
Delloue.	Brassart, Hansénius.	Balligand.	Staincq.	Liber, Jacquot.
Clerbaux.	Delaoutre.	Bonduelle.	Behague.	Pollet.
J. Mathieu.	Jenart, Delzant.	Delattre.	A. Fiévet.	Gripon, Darras.
Leglay.	Lepeuple.	Quiquempoix.	A. Delannoy.	Bernard.
Hilst.	Dewaele.	Barthier.	Faveau.	Dehaezenberghe.
Mahieu.	Demersseman.	V. Armbouts-C.	Legrand.	Lenys. [Gruson.
Dansette.	Delebois, Mathieu.	Cateaux.	Cogniard.	Delannoy, Demaille.
Barbier.	Alleyne.	Meesemacker.	Campagnie.	Vandeweghe.
D'haussy.	Masson.	Froment.	Fromont.	Legris.
Pille.	Renard.	Dillies.	Delecourt.	Catteau.
Labbé.	Brasseur.	V. Boussois.	Quivy.	Courtin.
Roger.	Lefebvre.	Lambelin.	Dislère.	Denneulin.
Cochon.	Bernard.	V. Aubigny-au-B.	Debaillencourt.	Mayeux.
Buisset.	Goguillon	Lefranc.	Leroy.	Valin.
Adam.	Cordonnier.	Pennequin.	Delegrange.	Danelle.
Carpentier.	Tellier.	Dupire.	Peugniez.	Dupas.
Gossard.	Pillion.	Collet.	A. Fiévet.	Dépret.
Moguez.	Dumarquez.	Jacquart.	Locoge.	Haccart.
Deledeuille.	Martin.	Gombert.	Leleu.	Delplanque.
Nicolas.	Méresse.	V. Inchy.	Bevenot	Bourdon.
Hennet.	Detourbe.	V. Bavai.	Crapez.	Moine.
Hamoir.	Miroux.	Dervaux.	Fromont.	Dussart, Hottelart.
Rousseau.	Piérart.	V. Aymeries	Hennet.	Lienard
Des Rotours.	Jacquart.	Barbieux.	Dislère.	Lambert.
Deharme.	Caullery.	Lefebvre.	Houzé.	Servant.
Gossart, ✲.	Evrard, Grossier.	Denis.	Houzé.	Marion.
Devemy.	Dufranne.	Devred.	Richir.	Blavier.
Canonne.	Villain, Derieux.	Joly.	Millet-Tellier.	Noulin
Lesage.	Lefebvre.	Moncomble.	François.	François.
Dehavay.	Digant.	Holuin.	Hennet.	Lienard.
Dolet.	Brognet.	Lecuyer.	Hennet.	Willot.
Huin.	Delecroix.	Decottignies.	Gellé.	Roty.
Stoppelgast.	Cordonnier, Decoussem.	Reumaux, Dehaene.	Decoussemacker.	Lahaine, Cortequisse.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	RECENSEMENT de la population du 1.er janvier 1842.	du 1.er janvier 1846.	Différence en plus.	Différence en moins.	TOTAUX des contributions directes pour 1846.
Baisieux.	L.	Lannoy.	1878	1900	22	»	19009 6
Baives.	A.	Trélon.	320	308	»	12	3367 3
Bambecque.	Dk.	Houdschoote.	1156	1168	12	»	15526 2
Banteux.	C.	Marcoing.	752	804	52	»	6306 9
Bantigny.	C.	Cambrai-O.	480	483	3	»	6036
Bantouzel.	C.	Marcoing.	957	975	18	»	8950 5
Bas-Lieu.	A.	Avesnes-N.	395	423	28	»	8223 9
Baudignies.	A.	Le Quesnoy-E.	1073	1065	»	8	10317 7
Bauvin.	L.	Seclin.	1083	1168	85	»	9724 9
Bavai.	A.	Bavai.	1601	1620	19	»	17922 9
Bavinchove.	H.	Cassel.	960	983	23	»	12362 1
Bazuel.	C.	Le Câteau.	1216	1243	27	»	13352 3
Beaucamps.	L.	Haubourdin.	778	750	»	28	8773 3
Beaufort.	A.	Maubeuge.	1063	1160	97	»	11536 8
Beaumont.	C.	Le Câteau.	798	778	»	20	5053 3
Beaurain.	C.	Solesmes.	396	413	17	»	3012 0
Beaurepaire.	A.	Avesnes-S.	591	571	»	20	6263 3
Beaurieux.	A.	Solre-le-Chât.	332	340	8	»	3693 2
Beauvois.	C.	Carnières.	1060	1090	30	»	7807 7
Bellaing.	V.	Valencienn.-N.	381	384	3	»	6132 4
Bellignies.	A.	Bavai.	710	755	45	»	7804 0
Berelles.	A	Solre-le-Chât.	228	232	4	»	2895
Bergues.	Dk.	Bergues.	6045	5967	»	78	68584 7
Berlaimont.	A.	Berlaimont.	2099	2176	77	»	26985 2
Bermerain.	C.	Solesmes.	1228	1245	17	»	8866 2
Bermeries.	A.	Bavai.	394	406	12	»	5879 0
Bersée.	L.	Pont-à-Marcq	1744	1759	15	»	18966 5
Bersillies.	A.	Maubeuge.	200	192	»	8	2836 8
Berthen.	H.	Bailleul.-S.-O.	600	588	»	12	7445 4
Bertry.	C.	Clary.	2141	2273	132	»	9941 4
Béthencourt.	C.	Carnières.	1132	1216	84	»	11158 0
Bettignies.	A.	Maubeuge.	184	201	17	»	4130 4
Bettrechies.	A.	Bavai.	348	339	»	9	4305 6
Beugnies.	A.	Avesnes-N.	524	518	»	6	7811 2
Beuvrages.	V.	Valencienn.-N.	950	1043	93	»	9046 9
Beuvry.	D.	Orchies.	1964	1990	26	»	19343
Bévillers.	C.	Carnières.	1031	1087	56	»	9066 8
Bierne.	Dk.	Bergues.	515	514	»	1	13843 2
Bissezeele.	Dk.	Bergues.	503	492	»	11	6188 5
Blaringhem.	H.	Hazebrouck-N.	1808	1763	»	45	22361 1
Blécourt.	C.	Cambrai-O.	404	422	18	»	6647 7
Boeschepe.	H.	Steenvoorde.	1938	1953	15	»	17163
Boeseghem.	H.	Hazebrouck-S.	1045	1002	»	43	11570 2
Bollezeele.	Dk.	Wormhoudt.	1740	1800	60	»	26076 5
Bondues.	L.	Tourcoing.-S	2925	3027	102	»	33789 3

NOMS DES

Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Carrez.	Stien.	Deberckem.	Behague.	Delcour.
Hancart.	Moreau	Bultez.	N....	Dutrieux.
Outters.	Verschave.	Vanneufville.	Dehorter.	Deramondt.
Telliez.	Chopin.	Dubois.	Lamorinière.	Leclercq.
Thery.	Bernard.	Basuyau.	Maréchal.	Sourmais.
Robert.	Boucher.	V. Banteux.	Lamorinière.	Legrand.
Desquesnes.	Blanchart.	V. Avesnes.	Wargnies.	Lemoine.
Dhourdin.	Boez.	Duburcq.	Piérart.	Basuyaux.
Lemaire.	Bottelle.	Méplaux.	L. Panckoucke.	Lamory.
Wauters.	Bernard.	Tréhout.	Crapez.	Delbauve, Caille.
Vandaele.	Vandewalle.	Deman.	Merchier.	Devynck.
Franquet.	Vérin.	Lecoustre.	Lempereur.	Deglarge.
Delesalle.	Desbonnets.	Salomez.	Pivion.	Lambelin.
Cuvillier.	Leprohon.	Dhaussy.	Dumesnil.	André.
Mazières.	Dricot.	V. Inchy.	Bevenot.	Leclercq.
Dhaussy.	Delsarte.	Wasson.	Gaffet.	Regnault.
Gaillard.	Delfosse.	Mutte.	Estassin.	Prissette.
De Robaulx.	Lemaire.	N.....	George.	Descamps.
Watremez.	François.	V.Font.-au-Pir.	Hodin.	Bricout.
Horin.	Dupont.	Mascaux.	Parent.	Marissal.
Carlot.	Lerat.	Jourdain.	Crapez.	Quétille.
Bever.	Dusart.	Tison.	George.	Colmant.
Demeezemacker.	Chocqueel.	Delautre.	Herwyn.	»
Paul.	Emond.	Longuet.	Hennet.	Dangers.
Richard.	Regnaut.	Lair.	Derquenne.	Darcheville.
Climeur.	Jacques.	V. Amfroipret.	Jenicq.	Deghaye.
Demessine.	Mornave.	Regnier.	Chardot.	Cupers.
Gérard.	Wattremez	V. Villers-sire-N.	Daullé.	Landragin.
David.	Desmarey.	Declunder.	Lecœuche.	Delbeq.
Herbet.	Basquin.	Druesnes.	Libert.	Pierrard.
Bricout.	Longatte.	Dauverchain.	Bevenot.	Beauvois.
Lemaire.	Adam.	V. Gognie-Ch.	Daullé.	Tarkie.
Demarbaix.	Reignier.	Loyez.	Jenicq.	Dubois.
Hazard.	Deresme.	V.Sars-Poteries	Wargnies.	Deresme.
Raa.	Joly.	Prévost.	A. Fiévet.	Moriamé.
Dupont.	Bosquelle.	Comond.	Lambert.	Graveline.
Lemaire.	Godescaux.	Thomas.	N....	Lemaire.
Dupouy.	David.	Walbron.	Midy.	Faucquemberghe.
Marcotte.	Paresis.	Knockaert.	Midy.	Neut.
Waringhen.	Leroy.	Champeaux.	Dewitte.	Petillon.
Rousseau.	Lesne.	Malvoisin.	Bonnay, Cl.	Bisiaux.
Decanter.	Delfly.	Damman.	Lecœuche.	Weens, Huyghe.
Justice.	Delbende.	Minne.	Leblon fils.	Vandieste.
Vandenkerckhove	Liévin.	Leturgie.	Saudo.	N....
Dubosquiel.	Lecat, Lebrun.	Leignel.	Delsart-Beauvais.	Flament, Delespierre

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	RECENSEMENT de la population du 1.er janvier 1842.	du 1.er janvier 1846.	Différence en plus.	Différence en moins.	TOTAUX des contributions directes pour 1846
Borre.	H.	Hazebrouck-S.	776	775	»	1	9637 66
Bouchain.	V.	Bouchain.	1401	1463	62	»	20477 02
Boulogne.	A.	Avesnes-Sud.	410	418	8	»	9835 51
Bourbourg-Camp.	Dk.	Bourbourg.	2255	2325	70	»	37507 »
Bourbourg-Ville.	Dk.	Bourbourg.	2474	2503	89	»	28814 86
Bourghelles.	L.	Cysoing.	1154	1204	50	»	10241 83
Boursies.	C.	Marcoing.	819	871	52	»	12299 03
Bousbecques.	L.	Tourcoing-N.	1912	1900	»	12	17628 02
Bousies.	A.	Landrecies.	1772	1831	59	»	14607 87
Bousignies.	A.	Solre-le-Chât.	620	617	»	3	6820 20
Bousignies.	V.	St.-Amandr.g.	298	302	4	»	4128 88
Boussières.	A.	Berlaimont.	214	228	14	»	3138 46
Boussières.	C.	Carnières.	824	855	31	»	8179 64
Boussois.	A.	Maubeuge.	362	407	45	»	5841 61
Bouvignies.	D.	Marchiennes.	1873	1878	5	»	16846 42
Bouvines.	L.	Cysoing.	551	563	12	»	6063 28
Briastre.	C.	Solesmes.	841	837	»	4	11896 81
Brillon.	V.	St.-Amandr.g.	736	710	»	26	6395 30
Brouckerque.	Dk.	Bourbourg.	938	948	10	»	12224 56
Broxeele.	Dk.	Wormhoudt.	405	362	»	43	6015 66
Bruay.	V.	Valenciен.-N.	2089	2320	231	»	18525 50
Bruille-lez-March.	D.	Marchiennes.	683	720	37	»	7811 33
Bruille-St.-Amand	V.	St.-Amandr.d.	2695	2388	»	307	15496 87
Brunémont.	D.	Arleux.	598	584	»	14	3534 33
Bry.	A.	Le Quesnoy-O.	421	403	»	18	3582 34
Bugnicourt.	D.	Arleux.	760	833	73	»	10389 31
Busigny.	C.	Clary.	2425	2572	147	»	22511 26
Buysscheure.	H.	Cassel.	865	851	»	14	10862 43
Caestre.	H.	Hazebr.-Nord.	1713	1703	»	10	19507 92
Cagnoncle.	C.	Cambrai-Est.	860	813	»	47	11689 86
Cambrai.	C.	Cambrai.	20141	20648	507	»	140033 35
							144983 05
Camphin-en-Car.	L.	Seclin.	895	923	28	»	13498 06
Camphin-en-Pév.	L.	Cysoing.	1490	1479	»	11	13014 64
Cantaing.	C.	Marcoing.	710	700	»	10	10860 42
Cantin.	D.	Arleux.	832	853	21	»	20626 38
Capelle.	C.	Solesmes.	330	322	»	8	5118 97
Capinghem.	L.	Armentières.	305	263	»	42	4829 14
Cappelle.	L.	Cysoing.	1538	1518	»	20	16673 88
Cappellebrouck.	Dk.	Bourbourg.	1064	1147	83	»	17081 14
Carnières.	C.	Carnières.	1489	1498	9	»	13895 89
Carnin.	L.	Seclin.	454	429	»	25	5015 60
Cartignies.	A.	Avesnes-Sud.	1802	1744	»	58	28563 93
Cassel.	H.	Cassel.	4410	4231	»	179	39068 91
Catillon.	C.	Le Câteau.	2327	2508	181	»	32793 88

NOMS DES

Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
anneufville.	Soots.	Cappelaere.	Deberdt.	Spillemacker.
ogé.	Beautour.	Grau.	Minne.	Bourgeois, Couvez.
audry.	Flament.	Sauvet.	Estassin.	George.
Vaguet.	Tettart.	V. Bourbourgv.	Nepveur.	Govart, Boussemaere
Demeunynck.	Deschodt.	Cadet.	Nepveur.	Bodel, Machet.
Delecourt.	Lecocq.	Bussières.	Gellé.	Leturecq.
Delvau.	Marcheux.	Vaillant.	Foulon.	Lefebvre.
Dalle-Facon.	Hazebroucq.	Delesalle.	Thurin.	Delbart.
Druvot.	Pottiez.	Mariage.	Dhaisne.	Gosse.
Drillon.	Henry.	Herbomez.	Renon.	Quertin.
Dennocq.	Potiez.	V. Brillon.	Guislain.	Hacart.
Dorest.	Quevy.	Tonnelle.	Renau.	Derombies.
Delliez.	Vitoux.	Desplanques.	Millet-Telliez.	Grière.
Dissiau.	Guillaume.	Vilain.	Lebrun.	Baise.
Darécaux.	Fontenier.	Dehot.	Cotteau.	Crunelle, Falempe.
Deffontaine.	Mullier.	Roget.	Gellé.	Thery.
Dalles.	Dubuisson.	Huart.	N....	Claisse.
Dartin.	Remy.	Cauderlier.	Guislain.	Hennocq.
Debavelaere.	Waeselynck.	Capelle.	Fleurynck.	Turpin.
Decrez.	Gars.	Verhaeghe.	Debavay.	Jourdain.
Delièvre.	Podevin.	Dauchy.	De Coupigny.	Hautcœur.
Desage.	Defontaine.	Queva.	Tailliar.	Lesage.
Demer.	André, Quesnoy.	Becquet.	Baligand.	Lesage, Boulogne.
Dicheux.	Dominique.	Queny.	A. Delannoy.	Maquigny.
Drasquin.	Lernoud.	Lavechin.	X. François.	Sautier.
Lucas.	Ladrière.	Bussières.	Peugniez.	Perus.
Chalenton.	François.	Crépin.	Manbec.	A. Druon, Noiret.
Barbier.	Couche.	Carry.	Merchier.	Serdobbel.
E. Savaete.	Z. Savaete.	Coulon.	Boidin.	Bruneel.
Soyez.	Lefebvre.	Crauck.	Bonnay.	Meriaux.
Lenglet.	Petit-Courtin.	Rigaut.	De St.-Aubin.	Daillez.
	Savary.	Piquet.	Delesalle.	Pluvinage.
Delacourt.	Hennart.	Vandaele.	L. Panekoucke.	Coulon.
Cte De Brigode.	Stas.	Remi.	Behague.	Delbassée, Rouliez.
Raux.	Daillez.	Demaret.	Moland.	Mallet.
Guilbert.	Tantart.	Douay.	Desuède.	Drécourt.
Macarez.	Vairet.	V. Escarmain.	Derquenne.	Guillier.
Denoyelle.	Ridez.	V. Lomme.	Hochart.	Herrang.
Dufosset.	Maigret.	Galand.	Delannoy.	Laurent.
Bachelier-Beck.	Debassel.	Bogaert.	Vanwormhout.	Marquilly.
Bricout.	Lemahieu.	Lansel.	Th. Bonnay.	Lempereur.
Desprez.	Berte.	Heno.	L. Panckoucke.	Boistel.
Hulin.	Ravaut. [wercker.	Duhem.	Estassin.	Prissette.
Staelen.	Pastoors, Dehandschoe-	Arnould.	Dekytspotter.	Deraet, Desmet.
Marchant.	Longuet.	Bécar.	Leblond.	Fortes, Pelletier,

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	RECENSEMENT de la population du 1.er janvier 1841.	du 1.er janvier 1846.	Différence en plus.	Différence en moins.	TOTAUX des contributions directes pour 1846.
Cattenières.	C.	Carnières.	918	962	44	»	7347 87
Caudry.	C.	Clary.	3318	3549	231	»	23443 54
Caullery.	C.	Clary.	717	729	12	»	3969 04
Cauroir.	C.	Cambrai-Est.	709	711	2	»	10252 11
Cerfontaine.	A.	Maubeuge.	339	376	37	»	3307 61
Chapelle-d'Arm.	L.	Armentières.	2031	1927	»	104	27831 35
Château-l'Abbaye.	V.	St.-Amandr.d.	1042	965	»	77	8720 74
Chemy.	L.	Seclin.	418	405	»	13	6026 65
Chéreng.	L.	Lannoy.	1291	1290	»	1	10748 58
Choisies.	A.	Solre-le-Chât.	73	92	19	»	1258 19
Clary.	C.	Clary.	2233	2368	135	»	17378 77
Clerfayts.	A.	Solre-le-Chât.	502	517	15	»	5453 12
Cobrieux.	L.	Cysoing.	416	482	66	»	4087 20
Colleret.	A.	Maubeuge.	1096	1091	»	5	12168 79
Comines.	L.	Quesnoy-s.-D.	5161	5225	64	»	47531 29
Condé.	V.	Condé.	5103	5025	»	78	59356 35
Coudekerque.	Dk.	Dunkerque-E.	460	494	34	»	12669 54
Coudekerque-Br.	Dk.	Dunkerque-E.	1703	1905	202	»	20091 56
Courchelettes.	D.	Douai-Ouest.	208	214	6	»	5147 29
Cousolre.	A.	Solre-le-Chât.	1427	1602	175	»	13551 52
Coutiches.	D.	Orchies.	2150	2181	31	»	21638 85
Craywick.	Dk.	Gravelines.	293	299	6	»	6527 61
Crespin.	V.	Condé.	1257	1314	57	»	19808 22
Crèvecœur.	C.	Marcoing.	2022	2192	170	»	32065 76
Crochte.	Dk.	Bergues.	734	756	22	»	10614 86
Croix.	A.	Landrecies.	508	529	21	»	15297 94
Croix.	L.	Roubaix.	1574	1890	316	»	47560 69
Cuincy.	D.	Douai-Ouest.	794	846	52	»	13191 10
Curgies.	V.	Valenc.-Est.	916	981	65	»	12819 32
Cuvillers.	C.	Cambrai-O.	381	394	13	»	4251 65
Cysoing.	L.	Cysoing.	2746	2786	40	»	31619 81
Damousies.	A.	Maubeuge.	266	282	16	»	2876 39
Dechy.	D.	Douai-Sud.	1380	1467	87	»	14215 72
Dehéries.	C.	Clary.	50	67	17	»	1438 52
Denain.	V.	Bouchain.	5144	7272	2128	»	42411 77
Deûlémont.	L.	Quesnoy-s.-D.	2125	2140	15	»	22767 03
Dimechaux.	A.	Solre-le-Chât.	262	275	13	»	3083 19
Dimont.	A.	Solre-le-Chât.	422	406	»	16	4527 96
Doignies.	C.	Marcoing.	818	780	»	38	11361 63
Dompierre.	A.	Avesnes-Nord.	1004	1004	»	»	14020 80
Douai.	D.	Douai.	23203	20483	»	2720.	151984 40 157335 10
Douchy.	V.	Bouchain.	1558	1680	122	»	17287 »
Dourlers.	A.	Avesnes-Nord.	918	915	»	3	9269 81
Drincham.	Dk.	Bourbourg.	275	260	»	15	4935 76

NOMS DES

es.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
.	Delacourt.	Jaclin.	François.	Lentier.
	Bracq, Messager.	Brassart.	Bevenot.	Lecluselle, Bracq.
	Estevez.	Sonneville.	Libert.	Vitou.
	Dhordain.	Pagniez.	Bonnay.	Galier.
u.	Daniel.	V. Rousies.	Lebrun.	Zélaire.
	Delattre.	Joire.	Cogniard.	Bonnel.
lin.	Vanbecq.	Vaillant.	Baligand.	Noyelle.
.	Robiquet.	Caudrelier.	Paix.	Legroux.
y.	Duquennoy.	Leroy.	Béhague.	Dujardin.
	Lebeau.	V. Obrechies.	Dumesnil.	Lefèvre.
.	Piette.	Maréchal.	Libert.	Cardon, Bonneville.
art.	Payen.	Monier.	George.	Begrand.
rge.	Wauquier.	Devos.	Gellé.	Leignel.
t.	Petit.	Herbage.	Renon.	Contesse.
	N....	Reniez.	Messian.	Béhague, Marescaux.
tion.	Caudron, Mention, J.-B.	Croquey.	Guillerand.	Gilmant, Piéronne.
-Bennynck.	Dufour.	Vitse.	Gallois.	Vasseur.
.	Malo, Schodduyn.	V. Dunkerque.	Gallois.	Fevin, Ponchelle.
	Fournier.	V. Lambres.	Desuède.	Leclercq.
q.	Maton.	Genain.	Renon.	Lançon.
lette.	Legland.	Lermuseaux.	Leleu.	Deregnaucourt.
d.	Lobiau.	Blaevoet.	Demarle.	Marle.
noy.	Cabaret.	Courtecuisse.	Bruneau.	Julion.
otte.	Desmoutiers.	Mocq.	Dumotiez.	Dhouailly, Prince.
en.	Cockempot.	Venant.	Midy.	Fossaert.
n.	Boulogne.	V. Forest.	Dhaisne.	Desdet.
s.	Spriet.	Dutriez.	Folet.	Vandamme.
y.	Lemaire.	Lamorisse.	Locoge.	Anicot
ent.	Gosselin.	Prévost,	Quecq.	Bigalion.
ne.	Balique.	V. Bantigny.	Maréchal.	Sandras.
mons.	Fievet, Depienne.	Salembier.	Gellé.	Herrengt, Dufhoit.
rancq.	Wautier.	Nacfer.	Duménil.	Jouniaux.
quart.	Flament.	Potteau.	Dupret.	Dervaux, Lefebvre.
art.	Furgeros.	V. Malincourt.	Chevassus.	Gervet.
Deslinsel.	Baillet, Dehove.	Lecardez.	Broquet.	Tetart, Coupet.
ndermersch.	Vandermersch, Hip.	Mallarme.	Denorguet.	Delesalle, Lemahieu.
grand.	Solasse.	V. Dimont.	Dumesnil.	Dannel.
mas.	Bartez.	Doise.	Dumesnil.	Briatte.
opin.	Lourdeau.	Lecerf.	Foulon.	Rossignol.
rit.	Druart.	Dupont.	Colas.	Fontaine.
ain.	N...	V. page 106.	Cavrois.	Pintiaux, Chuquet.
	N...		De Nuncques.	Féron.
artigny	Bera.	Cambreleng.	Broquet.	Robinet.
rant.	Gilles.	Desoblin.	Wargnies.	Daquet.
esmidts.	Dupond.	Dewaine.	Fleurynck.	Deschodt.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	RECENSEMENT de la population du 1.er janvier 1842.	du 1.er janvier 1846.	Différence en plus	Différence en moins.	TOTAUX des contributions directes pour 1846.
Dunkerque.	Dk.	Dunkerque.	27047	27355	308	»	147429 12 148522 92
Ebblinghem.	H.	Hazebrouck-N.	717	718	1	»	9522 58
Ecaillon.	D.	Douai-S.	669	681	12	»	8849 90
Eccles.	A.	Solre-le-Chât.	180	169	»	11	1489 83
Eclaibes.	A.	Maubeuge.	314	317	3	»	3801 57
Ecuelin.	A.	Berlaimont.	145	169	24	»	3064 20
Eecke.	H.	Steenvoorde.	1218	1193	»	25	17913 24
Elincourt.	C.	Clary.	1539	1612	73	»	10432 28
Elesmes.	A.	Maubeuge.	443	489	46	»	6611 55
Emerchicourt.	V.	Bouchain.	49	63	14	»	6029 11
Emmerin.	L.	Haubourdin.	1292	1340	48	»	7761 21
Englefontaine.	A.	Le Quesnoy-E	1696	1775	79	»	12034 32
Englos.	L.	Haubourdin.	341	322	»	19	4046 76
Ennetières-en-W.	L	Haubourdin.	1749	1724	»	25	18518 50
Ennevelin.	L.	Pont-à-Marcq.	1703	1625	»	78	17906 10
Eppe-Sauvage.	A.	Trélon.	875	897	22	»	11277 76
Erchin.	D.	Arleux.	502	469	»	33	8694 11
Eringhem.	Dk.	Bergues.	676	719	43	»	11375 75
Erquinghem-le-S.	L.	Haubourdin.	237	234	»	3	3381 29
Erquinghem-Lys.	L.	Armentières.	2059	2049	»	10	25921 34
Erre.	D.	Marchiennes.	957	999	42	»	7564 64
Escarmain.	C.	Solesmes.	1092	1083	»	9	9054 53
Escaudain.	V.	Bouchain.	1621	1836	215	»	18194 43
Escaudœuvres	C.	Cambrai-E.	1458	1600	142	»	13601 11
Escaupont.	V.	Condé.	706	885	179	»	8659 96
Escobecque.	L.	Haubourdin.	280	261	»	19	3472 80
Esnes.	C.	Clary.	1467	1480	13	»	14146 30
Esquelbecq.	Dk.	Wormhoudt.	1927	1960	33	»	22952 70
Esquerchin.	D.	Douai-O.	610	603	»	7	8593 41
Esquermes.	L.	Lille-S.-O.	2181	2659	478	»	32919 83
Estaires.	H.	Merville.	6825	6890	65	»	66292 10
Estourmel.	C.	Carnières.	637	701	64	»	6639 71
Estrées.	D.	Arleux.	979	1016	37	»	9362 75
Eth.	A.	Le Quesnoy-O.	314	323	9	»	4899 19
Etrœungt.	A.	Avesnes-S.	2183	2242	59	»	32013 90
Etrœux.	V.	Valencienn.-E.	471	501	30	»	11294 41
Etrun.	C.	Cambrai-E.	579	615	36	»	4499 14
Ewars.	C.	Cambrai-E.	530	528	»	2	5156 45
Faches.	L.	Lille-S.-E.	2047	2188	141	»	16448 06
Famars.	V.	Valencienn.-S.	597	615	18	»	10583 72
Faumont.	D.	Orchies.	1507	1500	»	7	14947 20
Favril.	A.	Landrecies.	827	835	8	»	10045 72
Féchain.	D.	Arleux.	1126	1138	12	»	7454 48
Feignies.	A.	Bavai.	1846	1938	92	»	20576 70

NOMS DES

Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Mollet.	Regodt.	Delaeter.	Lemaire.	»
	Lefebvre.	Deconynck.	De Montépin.	»
De Palmaert.	Spannent.	Bollengier.	Francois.	Bose.
Masclet.	Houriez.	Muguez.	Tailliar.	Boulanger.
Meunier.	Colson.	V. Solrinnes.	George.	Boulenger.
Gillet.	Depret.	Taveaux.	François, L.	Delcambre.
De Preseau.	Vincent.	V.St.-Remi-Ch.	François, L.	Delforge.
L. Savaete.	Houvenaghel.	Maes.	Debrock.	Verhille.
Briatte.	Claisse.	Lagache.	Chevassus.	Marliot.
Bayart.	Houque.	Michel.	Daullé.	Lecat.
Defontaine.	Remy.	V. Aniche.	Brasselet.	Petit
Cazier.	Castel.	Desplanques.	Louchet.	Pottier.
Lenclud.	Vaille.	Pierchon.	Riquet.	Michaux.
Delaval.	Procureur.	Laumondays.	Ferru.	Carrilier.
Lefebvre.	Picavez.	Gombert.	Ferru.	Leclercq.
Lambelin.	Favier.	Colliot.	Dislère.	Caliez.
Cavrois.	Carlier.	Forest.	N....	Otelard, Massot.
Leblanc.	Jouvenet.	Mascret.	Dupret.	Adam.
Messian.	Menneboo.	Hauwez.	Saudo.	Buyck.
Lallemant.	Henneron.	V. Hallennes.	Ferru.	Baillieul.
Messéan.	Brame.	Lefils.	Cogniard.	Cousin.
Bourlet.	Delin.	Locquet.	Truchet.	Cotton.
Cattelotte.	Noisette.	Locqueneux.	Derquenne.	Léonord.
Cartigny.	Cachera.	Lefebvre.	Lebarbier.	Lehut, Herbet.
Ségard.	Tartulier.	Crépy.	Bonnay.	Dugimont.
Brouillard.	Alglave.	Noclercq.	Bruneau.	Ville.
Delefortrie.	Mathelin.	V. Radinghem.	Ferru.	Obin.
Canonne.	Rubin.	Hutin.	Hodin.	Drecq.
Colombier.	Deswarte.	Pauwel.	Dutil.	Hamez.
Dumarquez.	Hunet.	V. Cuincy.	Locoge.	Carlier.
Braquaval.	Broudehoux.	Corbaux.	Bonnet.	Bourbier.
Robichez.	Duflos, Deroy.	Dourlers.	Ducatez.	Delbare, Gondesenne.
Leduc.	Dassonville.	»	François.	Basquin.
Vallez.	Delbarre.	Cateau.	Desnède.	Dagniaux.
Gravelle.	Coquelet.	Lavechin.	X. François.	Duquesnoy.
Bevierre.	Maton.	Saudemont.	Cantel.	Bosquette, Evrard.
Cheval.	De Beaugrenier.	Pamart.	Quecq.	Docquert.
Camu.	Tachon.	Hanne.	Debaillencourt.	Bétrancourt.
Bernard.	Lelong.	Broutin.	Maréchal.	Leleu.
Delattre.	Bocquet.	Clinquet.	Louchet.	Wilmot.
Blanquet.	Lesens.	Duvinage.	Fromont	Richard.
Duhem.	Piquet.	Brienne.	Leleu.	Coez.
Daussy.	Marcoux.	Leclercq.	Descamps.	Lambert.
Dupuis.	Haine.	Chalaut.	Peugniez.	N...
Marchant.	Riche.	Moreau.	Lion.	Garée, Champagne.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	RECENSEMENT de la population du 1.er janvier 1845.	du 1.er janvier 1846.	Différence en plus.	Différence en moins.	TOTAUX des contributions directes pour 184
Felleries.	A.	Avesnes-N.	1753	1746	»	7	17333 c
Fenain.	D.	Marchiennes.	1942	1994	52	»	12399 6
Ferin.	D.	Douai-S.	627	652	25	»	9846
Féron.	A.	Trélon.	655	634	»	21	10518
Ferrière-la-Grande	A.	Maubeuge.	1217	1357	140	»	15391 6
Ferrière-la-Petite.	A.	Maubeuge.	753	755	2	»	6950 7
Fives.	L.	Lille-N.-E.	1846	2792	946	»	33863
Flaumont et Waud.	A.	Avesnes-N.	435	414	»	21	5966 3
Flers.	L.	Lannoy.	2074	2271	197	»	20017 8
Flers.	D.	Douai-O.	947	954	7	»	13487
Flesquières.	C.	Marcoing.	801	803	2	»	10528 3
Flêtre.	H.	Bailleul-S.-O.	1182	1173	»	9	13522 4
Flines lez-Mortag.	V.	St.-Amand r.d.	1861	1815	»	46	16595 6
Flines-lez-Raches.	D.	Douai-N.	3574	3664	90	»	29034
Floursies.	A.	Avesnes-N.	240	238	»	2	4236 6
Floyon.	A.	Avesnes-S.	1453	1403	»	50	16809 7
Fontaine-au-Bois.	A.	Landrecies.	1070	1107	37	»	10923
Fontaine-au-Pire.	C.	Carnières.	1182	1243	61	»	9732 5
Fontaine-Not.-D.	C.	Cambrai-O.	1582	1783	201	»	17442
Forenville.	C.	Cambrai-E.	78	59	»	19	3949 8
Forest.	L.	Lannoy.	722	754	32	»	3795 4
Forest.	A.	Landrecies.	1590	1634	44	»	11524 8
Fourmies.	A.	Trélon.	2634	3048	414	»	22904 3
Fournes.	L.	La Bassée.	1431	1391	»	40	17539
Frasnoy.	A.	Le Quesnoy-O.	443	497	54	»	6749
Frelinghien.	L.	Armentières.	2185	2152	»	33	26930
Fresnes.	V.	Condé.	4109	4544	435	»	36112 3
Fressies.	C.	Cambrai-O.	800	773	»	27	6411 7
Fressin.	D.	Arleux	786	827	41	»	10099 4
Fretin.	L.	Pont-à-Marcq.	1946	2079	133	»	21694 79
Fromelles.	L.	La Bassée.	1399	1360	»	39	11167 51
Genech.	L.	Cysoing.	1112	1125	13	»	8687 45
Ghissignies.	A.	Le Quesnoy-E.	479	464	»	15	5611 71
Ghyvelde.	Dk.	Hondschoote.	1681	1772	91	»	15031 39
Glageon.	A.	Trélon.	1240	1285	45	»	10448 97
Godewaersvelde.	H.	Steenvoorde.	1838	1803	»	35	17331 43
Gœulzin.	D.	Arleux.	998	1036	38	»	9370 79
Gognie-Chaussée.	A.	Maubeuge.	766	792	26	»	8289 98
Gommegnies.	A.	Le Quesnoy-O.	2980	3048	68	»	24639 17
Gondecourt.	L.	Seclin.	1622	1639	17	»	19918 58
Gonnelieu.	C.	Marcoing.	900	942	42	»	7342 05
Gouzeaucourt.	C.	Marcoing.	2202	2350	148	»	19153 49
Grande-Synthe	Dk.	Dunkerque-O.	1170	1260	90	»	12992 58
Gravelines.	Dk.	Gravelines.	5357	5582	225	»	39770 33
Gruson.	L.	Lannoy.	397	400	3	»	4989 90

NOMS DES

Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
udenne.	Ravaut.	Desforges.	Salomé.	Hazard, Dieu.
son.	Leclercq.	Dupont.	Truchet.	Leclercq, Gillon.
sseur.	Coppin.	Lecœuvre.	Desuède.	Jouvenant.
ntier.	Hosselet.	Liermain.	Staincq.	Godimus.
havay.	Souvy.	Legrand.	Lebrun.	Dumée.
bon.	Gossuin.	Locquet.	Lebrun.	Berteau.
chebé.	Lecron.	Vandeville.	Cuvelier.	Tierce.
squal.	Carnoye.	Kesten.	Houzé.	Savoye.
ffaux.	Debailleux.	Chrétien.	Cuvelier.	Catteau.
igard.	Marquette.	Destombes.	Locoge.	Raoult.
squin.	N....	Martin.	J. Legrand.	Chauwin.
ntois.	Vanacker.	Réant.	Baelde.	Boone.
rnez.	Lefebvre.	Raout.	Baligand.	Mereau, Decatoire.
nose.	Lespagnol, Mouchon	Herrengt.	Courtin.	Delhaye, Mortelette
. Renon.	A. Renon.	V. Semousies.	Wargnies.	Debruge.
ssonville.	Bosquette.	Delattre.	Cantel.	Marion.
ppy.	Dutrieux.	Faidherbe.	Descamps.	Leblond, Vanderpert
lembois.	Bonneville.	Vitoux.	Hodin.	Lesage.
vallard.	Panien.	Coupé.	Moland.	Danquigny.
s. Banse.	Dom. Banse.	V. Seranvillers.	François.	Ardhuin.
lerne.	Petit.	Dubar.	Delecour.	Courcelle.
febvre.	Boulanger.	Coupé.	Dhaisne.	Villain.
grand.	Clavon, Dervaux.	Lancelle.	Staincq.	Brouard, Bertaux.
avage.	Mullier.	Ducroquet.	Delegrange.	Copin.
ltour.	Levêque.	Ployart.	X. François.	Meunier.
mon.	Legourmand.	Daubresse.	Fliniaux.	Planque.
guin.	Dorvillez, Frappart.	Taffin.	Bruneau.	Drumont, Legrand.
nscourt.	Cuvellier.	Humez.	Debaillencourt.	Villette.
nvin.	Duprez.	Dorchies.	Peugniez.	Lefebvre.
mesre.	Collette.	Delannoy.	Panckoucke fils.	Duflos.
gris.	Leuridan.	Delangre.	Delegrange.	Loé.
lezenne.	Caby.	Merlier.	Delannoy.	Martinache.
en.	Houx.	V. Louvign.-Q.	Dupont.	Bisiaux.
ckewaert.	Deswarte.	Puppinck.	Fonteyne.	Vansteenberghe.
ntier.	Payen.	Dazin.	Desroches.	Douniaux.
llie.	Scheercousse.	Delessue.	Debrock.	Douterlandt.
heursel.	Delplanque.	Lecomte.	Desuède.	Deloffre, Dehoux.
rche.	Destrée.	Poulet.	Daullé.	Lebeau.
lmant.	Lenglet, Jonglet.	Lambert.	X. François.	Payen, Delettre.
lebecque.	Marquant.	Jaclin.	Paix.	Boet.
mblot.	Sonnet.	Leveillé.	Lamorinière.	Sauvet.
Leroy.	Pl. Leroy.	Bourlet.	Lamorinière.	Jonglet.
febvre.	Morael.	Deduytsche.	Legrand.	Bal.
aguet.	Leroy.	Bollengier.	Demarle.	Lemaître, Loquet.
bert.	Decalonne.	V. Bouvines.	Béhague.	Dubeaurepaire.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	RECENSEMENT de la population du 1.er janvier 1842.	du 1.er janvier 1846.	Différence en plus.	Différence en moins.	TOTAUX des contributions directes pour 1846
Guesnain.	D	Douai-S.	493	479	»	14	8755 7
Gussignies.	A.	Bavai	471	504	33	»	4286 1
Hallennes L.-Haub.	L.	Haubourdin.	513	607	94	»	8612 0
Halluin.	L.	Tourcoing-N.	4264	4851	587	»	36088
Hamel.	D.	Arleux.	575	543	»	32	6515 4
Hantay.	L.	La Bassée.	460	445	»	15	3926 7
Hardifort.	H.	Cassel.	552	535	»	17	7571 6
Hargnies.	A.	Berlaimont.	516	525	9	»	5234 6
Hasnon.	V.	St.-Amand r.d.	3389	3486	97	»	18034 6
Haspres.	V.	Bouchain.	2846	3031	185	»	18490 6
Haubourdin.	L.	Haubourdin.	2419	3130	711	»	34671 3
Haucourt.	C.	Clary.	488	509	21	»	5987 3
Haulchin.	V.	Valencienn.-S.	563	626	63	»	8652
Haussy.	C.	Solesmes.	2870	3012	142	»	24318 9
Haut-Lieu.	A.	Avesnes-S.	406	424	18	»	7163 9
Hautmont.	A.	Maubeuge.	934	1034	100	»	13105 2
Haveluy.	V.	Bouchain.	687	712	25	»	6820 6
Haverskerque.	H.	Merville.	2018	1630	»	388	14130 2
Haynecourt.	C.	Cambrai-O.	530	523	»	7	10402 4
Hazebrouck.	H.	Hazebrouck.	7574	7570	»	4	78337 1
Hecq.	A.	Le Quesnoy-E.	570	582	12	»	3174 6
Hélesmes.	V.	Bouchain.	887	985	98	»	7526 1
Hellemmes.	L.	Lille-N.-E.	732	838	106	»	9341 2
Hem.	L.	Lannoy.	2107	2209	102	»	23090 7
Hem-Lenglet.	C.	Cambrai-O.	773	752	»	21	6139 0
Hergnies.	V.	Condé.	2820	3085	265	»	16106 2
Herlies	L.	La Bassée.	1046	1001	»	45	12153 7
Hérin.	V.	Valencienn.-S.	963	1036	73	»	8724 1
Herrin.	L.	Seclin.	339	343	4	»	5303 6
Herzeele.	Dk.	Wormhoudt.	1797	1857	60	»	26083 0
Hestrud.	A.	Solre-le-Chât.	416	464	48	»	3477 3
Holque.	Dk.	Bourbourg.	398	464	66	»	4824 7
Hondeghem.	H.	Hazebrouck-N.	1419	1375	»	44	17960 1
Hondschoote.	Dk.	Hondschoote.	3915	3971	56	»	46853 4
Hon-Hergies.	A.	Bavai.	1030	1005	»	25	17068 3
Honnechy.	C.	Le Câteau.	1170	1248	78	»	8779 2
Honnecourt.	C.	Marcoing.	1484	1550	66	»	16778 9
Hordain.	V.	Bouchain.	1322	1347	25	»	11914 2
Hornaing.	D.	Marchiennes.	971	1072	101	»	11161 4
Houdain.	A.	Bavai.	878	892	14	»	13935 6
Houplin.	L.	Seclin.	1248	1320	72	»	11092 4
Houplines.	L.	Armentières.	2050	2183	133	»	18777 5
Houtkerque.	H.	Steenvoorde.	1332	1332	»	»	15379 1
Hoymille.	Dk.	Bergues.	552	539	»	13	9075 4
Illies.	L.	La Bassée.	1419	1476	57	»	14754 3

NOMS DES

Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Jacquart.	Poulet.	Reytier.	Dupret.	Coupez.
De Fourmestraulx.	Wibaille.	Despretz.	Jenicq.	Cordier.
Premecque.	Potié.	Becuwe.	Lefevre.	Bodeux.
Demeestère.	Ollivier, Danset.	Bliecq.	Thurin.	Pollet, Loridan.
Dewarenghien.	N....	Moncomble.	A. Delannoy.	Leclercq.
Leclercq.	Pollet.	Lecocq.	Denabrif.	Hemery.
Pronckaert.	Deman.	Lesecq.	Lavainne.	Vanhove.
Carlier.	Silvay.	Blas.	Renau.	Hurriaux.
Delrot.	Delcroix, Loignon.	Hédon.	Guislain.	Dauverchin, Vincent.
Caullet.	Mollet, Ledieu.	Bury.	Richir.	Mercier, Cacheux.
Coppin.	Fichaux.	Dhalluin.	Lefevre.	Dô.
Decaudin.	Lengrand.	V. Esnes.	Hodin.	Seigniez.
Mocq.	Basuaux.	V. Thiant.	Broquet.	Lenglé.
Williot.	Lesne, Sorriaux.	Becuppre.	Copin.	Crouwy, Lefebvre.
Wautier.	Wery.	V. Avesnes.	Houzé.	Canevas.
Loiseau.	Deharvengt.	Blanchart.	Renau.	Mervaux.
Moreau.	Parent.	Pierchon.	Parent.	Parent.
Dhem.	Cappoen.	Leclercq.	Leblond fils.	Meurillon.
Dovilez.	Liefquint.	Dennetières.	Cl. Bonnay.	Delache.
Cleenewereck.	Prévost, Pouvillion.	Debreyne.	Smagghe.	Degroote, Ampen.
Vinoix.	Dreumont.	Plez.	Pavot.	Dreumont.
Varlez.	Brassart.	Delforge.	Lebarbier.	N...
Salembier.	Delobel.	Duthoit.	Delecourt.	Debuyne.
Braquaval.	Leclercq.	Deltour.	W. Fievet.	Dallennes.
Leprêtre.	Tribou.	Tartulier.	Debaillencourt.	Volckerick.
Defernez.	Dupriez, Pouille.	Pouille.	Guillerand.	Bezin, Jurion.
Chombart.	Riddez.	Canyn.	Denabrif fils.	Coy.
Dutemple.	Breucq.	Defrance.	Parent.	Gourdin.
Chrétien.	Bridelance.	V. Allenn.-l.-M.	Paix.	Druon, Leclercq.
Heem.	Outters.	Decraemer.	Dehorter.	Vandenkerckhove.
Binay.	Charlet.	Engels.	George.	Lion.
Ghys.	Cleuet.	Marécaux.	Bourgois.	Beck.
Degrave.	Spanneut.	Deblonde.	Duvet.	Froment.
Outters.	Monneclaey, Masselis.	Debreyne.	Deroubaix.	Dericke, Vermeersch.
Lerat.	Mazin.	Ficheux.	Haca,	Stiévenart.
Cotteaux.	Lemaire.	Manet.	Maubec.	Marchant.
Anselin.	Waxin.	Delebarre.	Lamorinière.	Lobbé.
Fardel.	Lefebvre.	Leclercq.	Brasselet.	Fontaine.
Godin.	Remy.	Garçon.	Truchet.	Moné.
Leclercq.	Colmant.	Largillière.	Crapez.	Gérard, Carton.
Parent.	Liénart.	Néauport.	Paix.	Ansport.
Briait.	Brame.	Tribonte.	Fliniaux.	Bataille.
Muylle.	Bailleul.	Ruyssen.	Lavainne.	Baelen.
Bisschop	Thuilliez.	V. Bergues.	Demasur.	Cuigniet.
Leroy.	Rigaut.	Guermonprez.	Denabrif.	Romon.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	RECENSEMENT de la population du 1.er janvier 1845.	du 1.er janvier 1846.	Différence en plus.	Différence en moins.	TOTAUX des contributions directes pour 1846.
Inchy.	C.	Le Câteau.	1580	1519	»	61	11524 54
Iwuy.	C.	Cambrai-E.	3732	3774	42	»	25041 94
Jenlain.	A.	Le Quesnoy-O.	1000	1025	25	»	10157 03
Jeumont.	A.	Maubeuge.	826	902	76	»	9183 59
Jolimetz.	A.	Le Quesnoy-E.	998	1034	36	»	10051 56
Killem.	Dk.	Hondschoote.	1373	1348	»	25	15734 85
La Bassée.	L.	La Bassée.	2475	2540	65	»	27228 63
La Flamengrie.	A.	Bavai.	403	354	»	49	2750 61
La Gorgue.	H.	Merville.	3223	3274	51	»	25830 81
La Groise.	C.	Le Câteau.	1093	1076	»	17	13713 86
Lallaing.	D.	Douai-N.	1692	1837	145	»	10500 84
La Longueville.	A.	Bavai.	1188	1220	32	»	17347 20
Lambersart.	L.	Lille-O.	1026	1161	135	»	19192 18
La Magdeleine.	L.	Lille-C.	1126	1528	402	»	18977 95
Lambres.	D.	Douai-O.	739	718	»	21	17189 80
Landas.	D.	Orchies.	2360	2378	18	»	24901 75
Landrecies.	A.	Landrecies.	4111	3991	»	120	47022 54
La Neuville.	L.	Pont-à-Marcq.	408	401	»	7	4876 94
Lannoy.	L.	Lannoy.	1481	1602	121	»	11349 94
Larouillies.	A.	Avesnes-S.	602	592	»	10	7050 89
Lauwin-Planq.	D.	Douai-O.	523	562	39	»	7638 52
Le Câteau.	C.	Le Câteau.	6880	7686	806	»	19077 24
Lecelles.	V.	St.-Amand r.g.	2191	2233	42	»	27612 11
Lécluse.	D.	Arleux.	1691	1687	»	4	10642 32
Lederzeele.	Dk.	Wormhoudt.	1530	1548	18	»	20035 93
Ledringhem.	Dk.	Wormhoudt.	704	702	»	2	9823 87
Leers.	L.	Lannoy.	2225	2440	215	»	13776 »
Leffrinckhoucke.	Dk.	Dunkerque-E.	279	281	2	»	4832 11
Le Maisnil.	L.	Haubourdin.	589	558	»	31	6341 20
Le Quesnoy.	A.	Le Quesnoy.	3922	3551	»	371	39875 22
Lesdain.	C.	Marcoing.	1070	1047	»	23	8658 49
Les Gr.-Fayts.	A.	Avesnes-Sud.	599	593	»	6	9829 02
Les Moëres.	Dk.	Hondschoote.	884	912	28	»	15571 10
Les Moulins.	L.	Lille-S.-O.	3314	4417	1103	»	52032 52
Les P.-Fayts.	A.	Avesnes-Sud.	433	441	8	»	7034 39
Lesquin.	L.	Seclin.	1213	1249	36	»	15808 85
Leval.	A.	Berlaimont.	507	569	62	»	7290 92
Lewarde.	D.	Douai-S.	1146	1138	»	8	10991 04
Lezennes.	L.	Lille-S.-E.	1160	1250	90	»	8816 20
Lez-Fontaines.	A.	Solre-le-Chât.	410	413	3	»	2762 48
Liessies.	A.	Solre-le-Chât.	1194	1211	17	»	6893 41
Lieu (St.-Am.)	V.	Bouchain.	601	638	37	»	7636 30
Ligny.	C.	Clary.	1676	1710	34	»	15090 90
Ligny.	L.	Haubourdin.	145	140	»	5	1309 59

NOMS DES

Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Basquin, J.	D. Basquin.	Leduc.	Bevenot.	Vallez.
Desvigne.	Fievet, Panien.	Ramond.	Delalonde.	Trannoy, Fouquet.
Cantineau.	Petoux.	Legrand.	Pierart.	Cordier.
Poulet.	Cantiniaux.	Montay.	Trétan.	Pagnier.
De Nédonchel.	Jacques.	Vallez.	Riquet.	Fontaine.
Daunoot.	Bollengier.	Depoorter.	Deroubaix.	Heyse.
Lefebvre.	Pollet.	Gerin.	Denabrif.	Wallart.
Crasquin.	Duhot.	Denis.	Jenicq.	N....
Duquenne,	Lequien, Joye.	Delahaye.	Ducatez.	Boidin, Laurence.
Wery.	Denise.	»	Leblond.	Dematte.
Cte. de Mostozon	Williatte.	Lebon.	Luce.	Bouez, Mocq.
Masson.	Derome.	Lebon.	Lion.	Hanicq.
Meurisse.	Selosse.	Desplanques.	Devemy.	Dangremont.
Bonnier.	Duthoit.	Blanquart.	Cuvelier.	Quef.
Lecq.	Hette.	Rocquet.	Desuède.	Lecœur.
Dubois.	Duflot.	Mallet.	Lambert.	Mercier, Fabre.
Deruez.	Ancelet, Gigon.	Desse.	Descamps.	Drombies, Lefebvre.
Mazingues.	Ochin.	Lefever.	Chardot.	Chrétien.
Parent.	Thieffry.	Gourdin.	Fiévet.	Herbaux.
Contesse.	Hédon.	Anselot.	Cantel.	Baille.
Lefebvre.	Cauchy.	V. Flers.	Locoge.	Paris.
Sartiaux.	Caffeau, Cousin.	Wallez.	Joveneau.	Lonne, Kirchner.
Bouchart.	Roseau.	Lahaye.	Dumetz.	Choteau, Legrand.
Lolliot.	Leclercq.	Agache.	A. Delannoy.	Bauduin.
Woostelandt.	Woots.	Lubey.	Debavay.	Persyn.
Creton.	Wispelaere.	Lumoyse.	Dutil.	Dequidt.
Favier.	Desprez.	Pouillaude.	Fiévet.	Jonville.
Galloo.	Lepregans.	V. Uxem.	Fonteyne.	Moison.
Bartier.	Leroy.	Cornille.	Delegrange.	Watrelos.
Prévost.	Brabant, Beauvais.	Babeur.	Dupont.	Delcroix, Tréfoin.
Douchet.	Potin.	Detourmignies.	Dumotiez.	Debut.
Waignier.	Hulin.	Delcroix.	Cauderlier.	Denis, Saladin.
Bollengier.	Gueraert.	Omeiz.	Fonteyne.	Ryckebusch. (luin.
Bériot.	Parsy, Bonte.	Herlemont.	Bonnet.	Guilluy, Duhem, Dhal-
Gosse.	Vitrant.	Delcroix.	Cauderlier.	Paul.
Lamblin.	Devendeville.	Nollet.	Panckoucke fils	Momon.
Wittrant.	Wiars.	N...	Hennet.	Fromont.
Penin.	Pierrache.	Pottier.	Dupret.	Rincheval.
Lefebvre.	Wardavoir.	Defief.	Delecour.	Desrumeaux.
Havret.	Bierent.	Decaudin.	George.	Douchez.
Julien.	Caniot.	Coppée.	N....	Florentin.
Bruneau.	Prouveur.	Garçon.	Minne.	Cardon.
Bauchard.	Soyez.	Lefebvre.	Hodin.	Carlier.
Ridon.	Waymel.	V. Beaucamps.	Pivion.	Dhennin.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	RECENSEMENT de la population du 1.er janvier 1842.	du 1.er janvier 1846.	Différence en plus.	Différence en moins.	TOTAUX des contributions directes pour 1846.
Lille.	L.	Lille.	72537	75430	2893	»	468497 82 478392 69 495513 87
Limont-Fontaine.	A.	Maubeuge.	492	533	41	»	4797 85
Linselles.	L.	Tourcoing-N.	3592	3656	64	»	36291 50
Locquignol.	A	Le Quesnoy-E.	699	646	»	53	9418 70
Loffre.	D.	Douai-S.	161	168	7	»	4562 18
Lomme.	L.	Haubourdin.	2309	2480	171	»	24047 98
Lompret.	L.	Quesnoy-sur-D	617	603	»	14	7923 97
Looberghe.	Dk.	Bourbourg.	1440	1577	137	»	20568 47
Loon.	Dk.	Gravelines.	1733	1845	112	»	26979 43
Loos.	L.	Haubourdin.	3404	4117	713	»	26942 55
Lourches.	V.	Bouchain.	2816	3036	220	»	7882 41
Louvignies-Bavay.	A.	Bavai.	636	656	20	»	8775 16
Louvignies-Ques.	A.	Le Quesnoy-E.	1067	1110	43	»	11460 12
Louvil.	L.	Cysoing.	734	760	26	»	5115 15
Louvroil.	A.	Maubeuge.	722	812	90	»	8053 84
Lynde.	H.	Hazebrouck-N	882	809	»	73	11228 07
Lys-lez-Lannoy	L.	Lannoy.	1171	1375	204	»	8665 25
Maing.	V.	Valencienn.-S.	1573	1692	119	»	18407 65
Mairieux.	A.	Maubeuge.	494	499	5	»	5875 60
Malincourt.	C.	Clary.	958	980	22	»	9544 12
Marbaix.	A.	Avesnes-.S.	975	995	20	»	9348 70
Marchiennes Cam.	D.	Marchiennes.	354	377	23	»	5696 03
Marchiennes-Ville	D.	Marchiennes.	2848	2965	117	»	26405 10
Marcoing.	C.	Marcoing.	1631	1709	78	»	15581 38
Marcq.	D.	Arleux.	529	528	»	1	10471 50
Marcq-en-Barœul	L.	Tourcoing-S.	3586	3937	351	»	46302 39
Mardyck.	Dk.	Dunkerque-O.	410	411	1	»	6133 66
Maresches.	A.	Le Quesnoy-O.	810	855	45	»	7001 10
Maretz.	C.	Clary.	2314	2485	171	»	15909 37
Marly.	V.	Valencienn.-E.	1113	1258	145	»	22691 22
Maroilles.	A.	Landrecies.	2192	2210	18	»	43575 44
Marpent.	A.	Maubeuge.	548	593	45	»	4523 67
Marquette.	L.	Lille-O.	1461	1746	285	»	16736 73
Marquette.	V.	Bouchain.	1772	1826	54	»	15457 27
Marquillies.	L.	La Bassée.	1149	1097	»	52	8870 54
Masnières.	C.	Marcoing.	1603	1697	94	»	16707 58
Masny.	D.	Douai-S.	907	916	9	»	15415 01
Mastaing.	V.	Bouchain.	788	830	42	»	19599 78
Maubeuge.	A.	Maubeuge.	7431	7328	»	103	70837 70
Maulde.	V.	St.-Amandr.g.	1245	1256	11	»	8553 16
Mauroy.	C.	Le Câteau.	772	798	26	»	4249 15
Mazinghien.	C.	Le Câteau.	1027	1127	100	»	8590 35

NOMS DES

Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Bigo, ✲.	Roussel, ✲, Richebé, ✲, Bommart, Paillart.	V. page 107.	Dujardin.	»
			Dibos, ✲.	»
			De Montigny, O. ✲ De St.-Marceaux.	»
Dewez.	François.	Wallez.	L. François.	Cauchon.
Lefebvre.	Venant, Lepers.	Guichard.	Delsart, Beauvais.	Herbeaux, Deltour.
Fr. Renard.	P. Renard.	Joffrain.	Riquet.	Boutteaux.
Legrand.	Blanchart.	V. Montigny.	Dupret.	Saudemont.
Coisne.	Delattre.	Saumade.	Hochart.	Cocrette.
Lesage.	Desbonnet.	Meurillon.	Devémy.	Quennesson.
Herresdael.	Dubois.	Leps.	Vanwormhout.	Vanhersel.
Devos.	Courcot.	Devulder.	Demarle.	Pruvost, Panier.
Lelièvre.	Duvernay.	Lemahieu.	Lefevre.	Odent.
Bouchelet.	Cartry, Pol.	V. Neuville-s.-l'Esc.	Lebarbier.	Gratepanche.
Robaut.	Gravis.	V. Bavai.	Crapez.	Moine.
Bulté.	Guyot.	Tilmont.	Dupont.	Delettre.
J. Damide.	Delboe.	Delemer.	Gellé.	Narguet
Bosquet.	Avin.	V. Hautmont.	Quivy.	Noveaux.
Degroote.	Deman.	Verstavel.	Dewitte.	N...
Desplechin.	Echevin.	Verbecq.	Fiévet.	Meurisse.
Dhaussy.	Delzenne.	Bricourt.	De Chertemps.	Thuillet.
Riche.	Manfroy.	V. Elesmes.	Daullé.	Cagnieaux.
Blondiaux.	Detomble.	Malaquin.	Chevassus.	Delbart.
Balligand.	Wery.	Courties.	Colas.	Juniet, Debeaumont.
Villain.	Lesens.	V. Rieulay.	Cotteau.	Dubois.
Baucq.	Thery, Debonte.	Rousselle.	Cotteau.	Regembal, Cocqueau
Mallet.	Dufresnoy.	Salez.	J. Legrand.	Harfaux, Vasseur.
Wiart.	Tondeur.	V. Marquette.	Leroy.	Boubers.
Delos.	Dubacq, Despatures.	Midavaine.	Folet.	Rogez, Delos.
Geerssen.	Chevalier.	Louf.	Legrand.	Dequidt.
Jacquemart.	Carpentier.	Pluchart.	Pierart.	Maliet.
Mention.	Degardin.	Mucherie.	Maubec.	Gabet, Lor.
Locqueneux.	Druesne.	Ledent.	Quecq.	Luciez.
Fournier.	Boulanger.	Gobert.	Cauderlier.	Jean, Vendois.
Hannequart.	Denaigre.	V. Jeumont.	Lebrun.	Ronflette.
Lesaffre.	Salembier.	Héroguer.	Darcy.	Duprez.
Tondeur.	Vignole.	Lemaire.	Brasselet.	Nocquet, Ségard.
Chombart.	Brunel.	Descamps.	Denabrif fils.	Leroy.
Devillepin.	Bail.	Barenne.	Dumotiez.	Maillot, Guinet.
Fievet.	Laurant.	Dubrule.	Tailliar.	Laurent.
Foulon.	Coquelle.	Coupé.	Minne.	Beaumont.
Bottieau	N...	Bévenot.	Quivy.	Delgorge, Tretsn.
Hornez.	Lambre.	Gonet.	Baligand.	Deshayes.
Bataille.	Lagouge.	Copin.	Maubec.	Riche.
Polliart.	Canonne.	Lesage.	Leblond.	Lacoche.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	RECENSEMENT de la population du 1.er janvier 1842.	du 1.er janvier 1846.	Différence en plus.	Différence en moins.	TOTAUX des contributions directes pour 1846.
Mecquignies.	A.	Bavai.	996	1054	58	»	6251 18
Mérignies.	L.	Pont-à-Marcq.	1007	964	»	43	11683 24
Merckeghem.	Dk.	Wormhoudt.	783	828	45	»	9827 09
Merris.	H.	Bailleul-S.-O.	1277	1247	»	30	14482 89
Merville.	H.	Merville.	6282	6079	»	203	61242 »
Meteren.	H.	Bailleul-S.-O.	2506	2512	6	»	28408 58
Millam.	Dk.	Bourbourg.	858	874	16	»	14167 86
Millonfosse.	V.	St.-Amandr.g.	569	551	»	18	5867 38
Mœuvres.	C.	Marcoing.	895	903	8	»	9268 83
Monceau-St.-W.	A.	Berlaimont.	608	622	14	»	7360 33
Monchaux.	V.	Valencienn.-S.	437	490	53	»	7752 06
Moncheaux.	L.	Pont-à-Marcq.	986	1010	24	»	9876 13
Monchecourt.	D.	Arleux.	729	702	»	27	13082 97
Mons-en-Bar.	L.	Lille-N.-E.	889	1043	154	»	12311 80
Mons-en-Pév.	L.	Pont-à-Marcq.	1783	1796	13	»	24134 09
Montay.	C.	Le Câteau.	369	426	57	»	6564 38
Montigny.	C.	Clary.	959	1049	90	»	7661 »
Montigny.	D.	Douai-S.	850	827	»	23	9860 38
Montrécourt.	C.	Solesmes.	306	312	6	»	4187 80
Morbecque.	H.	Hazebrouck-S.	3975	3817	»	158	29756 62
Morenchies.	C.	Cambrai-O.	123	106	»	17	2286 79
Mortagne.	V.	St.-Amandr.d.	1185	1198	13	»	10123 37
Mouchin.	L.	Cysoing.	1245	1467	222	»	14275 63
Moustiers.	A.	Trélon.	275	281	6	»	3544 03
Mouveaux.	L.	Tourcoing-S.	2045	2149	104	»	16882 79
Naves.	C	Cambrai-E.	1000	981	»	19	9561 55
Neuf-Berquin.	H.	Merville.	1486	1478	»	8	10918 70
Neuf-Mesnil.	A.	Bavai.	209	230	21	»	1482 10
Neuville.	A.	Le Quesnoy-E.	701	739	38	»	5177 46
Neuville-en-Ferr.	L.	Tourcoing-N.	2250	2576	326	»	16257 »
Neuville-St.-Remy	C.	Cambrai-O.	834	931	97	»	8500 35
Neuville-sur-l'Esc	V.	Bouchain.	666	780	114	»	8796 34
Neuvilly.	C.	Le Câteau.	1997	2082	85	»	16239 25
Nieppe.	H.	Bailleul-N.-E.	3451	3550	99	»	35985 94
Niergnies.	C.	Cambrai-E.	524	571	47	»	7516 45
Nivelle.	V.	St.-Amandr.g.	1845	1268	»	577	10021 40
Nomain.	D.	Orchies.	2324	2384	60	»	31797 35
Noordpeene.	H.	Cassel.	1384	1440	56	»	18049 64
Noyelles.	A.	Berlaimont.	508	516	8	»	11649 69
Noyelles.	C.	Marcoing.	589	588	»	1	9527 25
Noyelles.	L.	Seclin.	427	439	12	»	3956 63
Noyelles-sur-Selle	V.	Bouchain.	731	720	»	11	8539 69
Obies.	A.	Bavai.	1171	1166	»	5	7967 03
Obrechies.	A.	Maubeuge.	297	292	»	5	2955 93
Ochtezeele.	H.	Cassel.	503	521	18	»	8861 56

NOMS DES

Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
De la Torre.	Prévost.	Lemaire.	Renau.	Demeure.
Lecouffe.	Rogez.	Fromentel.	Dislère.	Gaultier.
Robitaille.	Stevenoot.	Caulier.	Sando.	Hugoo.
Dezitter.	Loridan.	Debaudt.	Deberdt.	Merchez.
Verhaghe.	Delassus, Boudville.	Deloux.	Vermeersch.	Pruvost, Hautecœur.
Leurs.	Plouvier, Bacrot.	Baelde.	Baelde.	Heusile, Devigne.
Moreau.	Desmidt.	Goris.	Bourgois.	Viard.
Debrabant.	Evrard.	V. Hasnon.	Guislain.	Hève.
Godefroy.	Labalette.	Remy.	Foulon.	Pagniez.
Druez.	Vitrant.	Bauduin.	L. François.	Bernier.
D'haussy.	Fiérain.	Bauduin.	De Chertemps.	Claisse.
Bauduin.	Devienne.	Dethoor.	Chardot.	Bauduin.
Momal.	Dupas.	Cousin.	Peugniez.	Parent.
Dewas.	Delebarre.	Masse.	Cuvelier.	Dupire.
Vallois.	Gruyelle.	Ghemar.	Chardot.	Lagache.
Aug. Danjou.	J.-B. Danjou.	Latreille.	Joveneau.	N...
Millot.	Rousseau.	Lequin.	Libert.	Tinturier.
Jovenet.	Desmons.	Wantiez.	Tailliar.	Jovenet.
Desvigne.	Marchant.	V. Saulzoir.	Copin.	Dhaussy.
Daron.	Becquart, Lefebvre.	Marckant.	Iserby.	Piben, Leveeque.
Balique.	Morchain.	V. Tilloy.	Maréchal.	Hocquet.
Henneton.	Liétard.	Dewaline.	Baligand.	Delmotte.
Nicolle.	Choteau.	Deleporte.	Delannoy.	Graveline.
Hancart.	Canard.	V. Baives.	N....	Crouy.
Six.	Lecroart.	Deleruyelle.	Delsart-Beauvais.	Pottier.
Dambrine.	Lemaire.	Bury.	Bonnay.	Lefebvre.
Duretz.	Dedours.	Cousin.	Leroy.	Valquenart.
Deharveng.	Leroy.	Honoré.	Renau.	Fromant.
Lebrun.	Garçon.	Moreau.	Pavot.	Caffiau.
Ghestem.	Glorieux.	Devrainne.	Thurin.	Bavon.
Pluvinage.	Morel.	Delebarre.	Cl. Bonnay.	Degrincourt.
Flament.	Cauchy.	Vaillant.	Broquet.	Moulet.
L. Ledieu.	Aug. Ledieu.	Bricourt.	N....	Cavrot, père et fils.
Vanmeires.	Gokelaere, Dufour,	Cornette.	Rouzé-Duflos.	Roussel, Derensy.
Pluvinage.	Briez.	Larsonneur.	François.	Demailly.
Monnier.	Dumez.	Maréchal.	Dumetz.	Fromont, Dufernez.
Quique.	Wacquiez.	Desmarescaux	Bocquet.	Leleu, Wacquiez.
Leleu.	Blondé.	Devos.	Merchier.	Bateman.
Evrard.	Belot.	Boulinguez.	Cauderlier.	Maton.
Claviez.	Cureur.	Fleurquin.	J. Legrand.	Cany.
Lhermitte.	Debuchy.	Quaghebeur.	Louchet.	Robert.
Morelle.	Chatelain.	Nanynck.	Richir.	Fontaine.
Hottelart.	Deghaye.	Selliez.	Renau.	Dupont.
Baudart.	Julien.	Danou.	Dumesnil.	Dubray.
Pierens.	Vangrevelynghe.	Delautre.	Campagnie.	Lefebvre.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	RECENSEMENT de la population du 1.er janvier 1842.	du 1.er janvier 1846.	Différence en plus.	Différence en moins.	TOTAUX des contributions directes pour 1846.
Odomez.	V.	Condé.	306	351	45	»	3437 41
Ohain.	A.	Trélon.	1107	1102	»	5	7007 94
Oisy.	V.	Valencienn.-S.	158	182	24	»	3933 29
Onnaing.	V.	Valencienn.-E.	3308	3443	135	»	30908 17
Oost-Cappel.	Dk.	Hondschoote.	512	505	»	7	6153 27
Orchies.	D.	Orchies.	3568	3524	»	44	36550 38
Ors.	C.	Le Câteau.	1302	1322	20	»	14580 27
Orsinval.	A.	Le Quesnoy-O.	497	528	31	»	5909 98
Ostricourt.	L.	Pont-à-Marcq.	829	820	»	9	9865 04
Oudezeele.	H.	Steenvoorde.	999	1037	38	»	10795 03
Oxelaere.	H.	Cassel.	540	530	»	10	6651 51
Paillencourt.	C.	Cambrai-O.	1185	1246	61	»	10347 29
Pecquencourt.	D.	Marchiennes.	1353	1438	85.	»	14203 64
Pérenchies.	L.	Quesnoy-s.-D.	913	914	1	»	10527 59
Péronne.	L.	Cysoing.	538	573	35	»	3593 78
Petite-Forêt-de-R.	V.	St.-Amand r.d.	683	777	94	»	7523 95
Petite-Synthe.	Dk.	Dunkerque-O.	1710	1877	167	»	28079 84
Phalempin.	L.	Pont-à-Marcq.	1375	1376	1	»	14828 46
Pitgam.	Dk.	Bergues.	1700	1695	»	5	26173 97
Poix.	A.	Le Quesnoy-E.	1984	2057	73	»	13752 12
Pommereuil.	C.	Le Câteau.	1236	1343	107	»	9700 43
Pont-à-Marcq.	L.	Pont-à-Marcq.	794	826	32	»	9793 77
Pont-sur-Sambre.	A.	Berlaimont.	1259	1320	61	»	15450 55
Potelles.	A.	Le Quesnoy-E.	240	242	2	»	4569 40
Pradelles.	H.	Hazebr.-Sud.	376	376	»	»	5948 71
Premesques.	L.	Armentières.	1026	1095	69	»	10268 89
Préseau.	V.	Valenc.-Est.	1577	1709	132	»	15109 16
Preux-au-Bois.	A.	Landrecies.	1605	1646	41	»	8072 91
Preux-au-Sart.	A.	Le Quesnoy-O.	439	453	14	»	5739 68
Prisches.	A.	Landrecies.	1619	1630	11	»	17564 20
Prouvy.	V.	Valenc.-Sud.	662	682	20	»	6881 65
Proville.	C.	Cambrai-O.	500	452	»	48	10060 69
Provin.	L.	Seclin.	1110	1159	49	»	7354 11
Quaëdypre.	Dk.	Bergues.	1975	1875	»	100	26567 43
Quaroube.	V.	Valenc.-Est.	2114	2246	132	»	23057 55
Querenaing.	V.	Valenc.-Sud.	519	510	»	9	6623 22
Quesnoy-s.-Deûle	L.	Quesnoy-s.-D.	4233	4184	»	49	49054 77
Quiévelon.	A.	Maubeuge.	298	301	3	»	2205 16
Quiévrechain	V.	Valenc.-Est.	786	893	107	»	9538 24
Quiévy.	C.	Carnières.	2769	2917	148	»	18107 10
Raches.	D.	Douai-Ouest.	1146	1220	74	»	10092 32
Radinghem.	L.	Haubourdin.	1364	1280	»	84	12973 54
Raillencourt.	C.	Cambrai-O.	805	870	65	»	12092 47
Raimbeaucourt.	D.	Douai-Ouest.	1973	1996	23	»	22946 68
Rainsart.	A.	Trélon.	267	260	»	7	3521 52

NOMS DES				
Maires.	Adjoint.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Delacoste.	Patoir.	V. Fresnes.	Guillerand.	Autem.
Hanoteau.	Delcourte.	Dupont.	Desroches.	Divry.
Pillion.	Tambrun.	V. Hérin.	Parent.	Guisgand.
Deslinsel.	Plichon, Bavay.	This.	De Coupigny.	Sodoyez, Finet.
Geeraert.	Vandenameèle.	Florisoone.	Férant.	Becue.
Leper.	Delomer, Lorthioir.	Charles.	Bocquet.	Henno, Laurent.
Pamart.	Bouchez.	Ghyselynck.	Lempereur.	Lepape.
Pillion-Sturbois	Dupire.	Marchand.	Piérart.	Cappeliez.
Crampon.	Pollart.	Dorchies.	Chardot.	Lefebvre.
Denys.	Vandenberghe.	Blaevoet.	Lavainne.	Kiers.
Faes.	Dutailly.	Serleys.	Dekytspotter.	Wyon.
Tétar.	Delmotte.	Basuyau.	Debaillencourt.	Laurent, Henot.
Derode.	Boutry.	Havez.	Tailliar.	Lion, Degord.
Fauquembergue	Bouchery.	Maréchal.	Hochart.	Hequin.
Lefebvre.	Deffontaine.	Sigon.	Panckoucke fils.	Rochart.
Lambert.	Pillion.	V. Aubry.	A. Fiévet.	Delhaye.
Maegherman.	Fonteyne.	Delaeter.	Legrand.	Deprey.
N....	N....	Jaclin.	L. Panckoucke.	Hugot.
Dewaele.	Weineix.	Hopsomer.	Fleurynck.	Verrons.
Druesne.	Williot.	Barbier.	Pavot.	Pavot.
Godart.	Seillier.	Chauwin.	Lempereur.	Gautier.
Dupont.	Desprez.	Deregnaucourt.	Dislère.	Willemot.
Brissy.	Grard.	Wallez.	Hennet.	Lefebvre.
Danzin.	Carton.	V. Villereau.	Riquet.	Preuvot.
Bateman.	Villette.	Vermersch.	Deberdt.	Ruckebusch.
Roussel.	Delobel.	Gerin.	Hochart.	Louquart.
J.-B. Chuffart.	A. Chuffart.	Duchateau.	Fromont.	Delcroix.
Naveau.	Demade.	Bracq.	Descamps.	Chandelier.
Monchicourt.	Phillippe.	Malaquin.	X. François.	Levêque.
Gosse.	Godfrin.	Collet.	Estassin.	Brassart.
Herment.	Basuaux.	Jaclin.	De Chertemps.	Claisse.
Crépin.	Arfaut.	Trupin.	Moland.	Stievenard.
Thobois.	Cramette.	Leroy.	L. Panckoucke.	Duriez.
Moeneclaey.	Janssen.	Serleys.	Cuvelier.	Degomme.
Alglave.	Gernez.	Ricourt.	De Coupigny.	Brasseur, Merlin.
Lecompte.	Danhier.	V. Artres.	De Chertemps.	Richard.
Fr. tin.	Berthe, Lelong.	Taffin.	De Norguet.	Dupire, Dejean.
Hazard.	Boisse.	V. Aibes.	Renon.	Suin.
Lenglet.	Equipart.	Dubois.	Bruneau.	Leduc.
Villette.	Deledeuille, Baudain.	Mollet.	Millet-Tellier.	Lacourt, Machu.
Denisse.	Montagne.	Gadenne.	Courtin.	Bataille.
Brice.	Wattelle.	Neuwe.	Ferru.	Carrière.
Desvignes.	Panien.	V. Sailly.	Cl. Bonnay.	Degroise.
Dupuis.	Guiselin.	Houcke.	Courtin.	Geffroy.
Virlet.	Dequesnes.	Soufflet.	Salomé.	Moucheront.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t.	du CANTON.	RECENSEMENT de la population du 1.er janvier 1842.	du 1.er janvier 1846.	Différence en plus.	Différence en moins.	TOTAUX des contributions directes pour 1846.
Raismes.	V	St.-Amandr.d.	3010	3618	608	»	32704 95
Ramillies.	C	Cambrai-Est.	471	493	22	»	9194 66
Ramousies.	A	Avesnes-Nord.	619	647	28	»	5320 18
Recquignies.	A.	Maubeuge.	322	386	64	»	3654 01
Renescure.	H.	Hazebr.-Nord.	1672	1681	9	»	19444 40
Reumont.	C.	Le Câteau.	898	898	»	»	5371 90
Rexpoëde.	Dk.	Hondschoote.	1955	1977	22	»	19915 27
Ribécourt.	C.	Marcoing.	700	720	20	»	9486 95
Rieulay.	D.	Marchiennes.	400	405	5	»	2778 49
Rieux.	C.	Carnières.	1888	1955	67	»	12762 84
Robersart.	A	Landrecies.	265	305	40	»	3757 71
Rœulx.	V.	Bouchain.	1040	1081	41	»	8027 53
Rombiesset March.	V.	Valenc.-Est.	459	513	54	»	9045 24
Romeries.	C.	Solesmes.	879	940	61	»	10310 07
Ronchin.	L.	Lille-Sud-Est.	1460	1565	105	»	16182 99
Roncq.	L.	Tourcoing-N.	3133	3378	245	»	32417 82
Roost-Warendin.	D.	Douai-Ouest.	1020	1071	51	»	10445 48
Rosult.	V.	St.-Amand r.g.	1506	1477	»	29	15666 98
Roubaix.	L.	Roubaix.	24802	31039	6237	»	293693 36
Roucourt.	A.	Le Quesnoy-E.	264	277	13	»	2222 76
Roucourt.	D.	Douai-Sud.	298	301	3	»	6419 31
Rousies.	A.	Maubeuge.	376	391	15	»	6511 38
Rouvignies.	V.	Valenc.-Sud.	195	221	26	»	4373 33
Rubrouck.	H.	Cassel.	1559	1574	15	»	23125 19
Ruesnes.	A.	Le Quesnoy-E.	482	480	»	2	7493 »
Rumegies.	V.	St.-Amand r. g.	1730	1616	»	114	26188 43
Rumillies.	C.	Marcoing.	1818	1885	67	»	13455 36
Sailly.	C.	Cambrai-O.	527	531	4	»	6449 14
Sailly.	L.	Lannoy.	875	917	42	»	8963 99
Sainghin-en-Mél.	L.	Cysoing.	1702	1706	4	»	18221 »
Sainghin-en-Wep.	L.	La Bassée.	2109	2093	»	16	15819 12
Sains.	A.	Avesnes-Sud.	1354	1462	108	»	16218 40
St.-Amand.	V.	St.-Amand.	9118	9453	335	»	87620 85
St.-André.	L.	Lille-Ouest.	680	845	165	»	10440 36
St.-Aubert.	C.	Carnières.	2349	2437	88	»	14513 79
St.-Aubin.	A.	Avesnes-Nord.	669	648	»	21	10119 97
St.-Aybert.	V.	Condé.	334	373	39	»	7733 28
St.-Benin.	C.	Le Câteau.	600	655	55	»	6693 49
St.-Georges.	Dk.	Gravelines.	280	306	26	»	6170 71
St.-Hilaire.	A.	Avesnes-Nord.	631	751	120	»	12624 11
St.-Hilaire.	C.	Carnières.	1905	2007	102	»	13180 32
St.-Jans-Cappel.	H.	Bailleul-N.-E.	1044	1099	55	»	10872 51
Ste.-Marie-Cappel	H.	Cassel.	899	934	35	»	11202 85
St.-Martin.	C.	Solesmes.	659	710	51	»	5935 67
St.-Momelin.	Dk.	Bourbourg.	270	267	»	3	5317 26

NOMS DES				
Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Baudrin.	Lesne, Fréant.	Desruelles.	A. Fiévet.	Delattre, Bochon.
Dupont.	Vasseur	Houssoy.	Maréchal.	Sourmais.
Maniette.	Magnies.	Roland.	Salomé.	Fontaine.
Delforge.	Soumillon.	Dereyne.	Lebrun.	Guérin.
Dupuis.	Bayon.	Kerckhove.	François.	Vandenbogaerde.
Burlion.	Hocquet.	Blas.	Maubec.	Blondeau.
Desprez.	Masselis.	Hopsomère.	Férant.	Desquand.
Lesage.	Defontaine.	Delimal.	Legrand.	Carré.
Lesens.	Wilbaut.	Leclercq.	Tailliar.	Bourez.
Doisc.	Wilmot.	Bresson.	Delalande.	Leroy, Leprêtre.
Leclercq.	Hallez.	Montaigne.	Dhaisne.	Catteau.
Wignolle.	Bertout.	Legrand.	Minne.	Baron.
Delcroix.	Pouille.	V. Sebourg.	Quecq.	Delvallé.
Cailleaux.	Vaille.	Poretz.	Gaffet.	Briastre.
Dubuisset.	Duflot.	Monchy.	Panckoucke fils.	Valin.
Duquesnoy.	Bonduel, Desmazières	Nanyuck.	Thurin.	Bonduel, Delahousse.
Bernard.	Pinquet.	Rogie.	Courtin.	Lefebvre, Dhaine.
Legrand.	Petit.	Clarisse.	Guislain.	Desespringalle.
N...	N... N...	Maës.	Leconte.	Selosse, Ramser, Mollier
Flament.	Huin.	V. Englefontaine.	Riquet.	Monnier.
De Mégille.	Debève.	Derache.	Dupret.	Poutrain.
Huvenoit.	Jaumain.	Delcambre.	Lebrun.	Devaux.
Landrieu.	Delille.	V. Prouvy.	Broquet.	Destambert.
D'Hont.	Dumoulin.	Dewaele.	Campagnie.	Pierens.
Patte.	Lobelle.	Demont.	Piérart.	Delsart.
Desaw.	Delaunay.	Balligand.	Dumetz.	Bauduin.
Doffe.	Pipart.	Ségard.	Dumotiez.	Carré.
Lucas.	Laude.	Lefebvre.	Cl. Bounay.	Pique.
Rouzé.	Rohart.	Delvallée.	Fievet.	Cardon.
Descamps.	Delebarre.	Deleporte.	Panckoucke fils.	Lecomte.
Milleville.	Duban.	Th. Brassart.	Denabrif fils.	Dilly, Danglos.
Maufroy.	Fosset.	Canonne.	Salomé.	Eliet.
Sterlin.	Nicolle, Barbieux.	Joffrain.	Fleury.	Lejeune, Tailliez.
Gadenne.	Leignel.	V. Lambersart.	Devemy.	Dumortier.
Canonne.	Leriche.	Dupuis.	Delalonde.	Moreau, Boucly.
Bruyère.	Dequennes.	Largillière.	L. François.	Mosin.
Saintenois.	Joisse.	V. Crespin.	Bruneau.	Deleval.
Millot.	Valet.	V. St.-Souplet.	Joveneau.	Dozière.
Louf.	Fournier.	Vangraefscheppe.	Demarle.	Coolen.
Meunier.	Bériot.	Fromont.	Houzé.	Limosin.
Sorriaux.	Herlem.	Becart.	Millet-Tellier.	Sorriaux.
L.-E. Billiau.	L.-A. Billiau.	Plaetevoet.	Lecœuche.	Barbry.
Baelen.	Lambrez.	Bernast.	Dekytspotter.	Luteyn.
Delehaye.	Carlier.	V. Bermerain.	Derquenne.	Blas.
Castier.	Degrain	Gruson.	Debavay.	Cocart.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t.	du CANTON.	RECENSEMENT de la population du 1.er janvier 1842.	du 1.er janvier 1846.	Différence en plus.	Différence en moins.	TOTAUX des contributions directes pour 1846.
St.-Pierre-Brouck	Dk.	Bourbourg.	498	483	»	15	9083 32
St. Python.	C.	Solesmes.	1628	1736	108	»	15403 93
St. Remy-Chauss.	A.	Berlaimont.	720	722	2	»	6054 71
St.-Remy-m.-bâti.	A.	Maubeuge.	420	417	»	3	4720 77
St.-Saulve.	V.	Valenc.-Nord.	1602	1674	72	»	32387 18
St -Souplet.	C.	Le Câteau.	2327	2432	105	»	16536 39
St.-Sylvestre-Cap.	H.	Steenvoorde.	1100	1050	»	50	14210 91
St.-Vaast.	C.	Solesmes.	1653	1734	81	»	12409 61
St.-Waast.	A.	Bavai.	638	632	»	6	8551 16
Salesches.	A.	Le Quesnoy-E.	642	644	2	»	7012 97
Salomé.	L.	La Bassée.	811	870	59	»	9611 10
Saméon.	D.	Orchies.	1706	1693	»	13	16471 12
Sancourt.	C.	Cambrai-O.	410	420	10	»	7617 97
Santes.	L.	Haubourdin.	1556	1667	111	»	17233 54
Sars et Rosières.	V.	St.-Amand r.g.	546	581	35	»	5007 76
Sars-Poteries.	A.	Solre-le-Chât.	994	1037	43	»	9685 55
Sassegnies.	A.	Berlaimont.	392	412	20	»	6014 87
Saultain.	V.	Valenciennn.-E.	874	971	97	»	14061 35
Saulzoir.	C.	Solesmes.	2227	2326	99	»	17233 56
Sebourg.	V.	Valenciennn.-E.	1707	1791	84	»	21947 29
Seclin.	L.	Seclin.	3086	3240	154	»	39559 »
Selvigny.	C.	Clary.	686	745	59	»	6172 47
Semeries.	A.	Avesnes-N.	701	732	31	»	10753 65
Semousies.	A.	Avesnes-N.	311	316	5	»	3601 90
Sepmeries.	A.	Le Quesnoy-O.	791	855	64	»	8388 37
Sequedin.	L.	Haubourdin.	593	585	»	8	8022 19
Seranvillers.	C.	Carnières.	570	518	»	52	6629 58
Sercus.	H.	Hazebrouck-N	552	511	»	41	7902 68
Sin.	D.	Douai-N.	2949	3063	114	»	22621 39
Socx.	Dk.	Bergues.	761	779	18	»	11622 22
Solesmes.	C.	Solesmes.	5295	5627	332	»	54077 82
Solre-le-Château.	A.	Solre-le-Chât.	2645	2701	56	»	23784 85
Solrinnes.	A.	Solre-le-Chât.	220	230	10	»	2693 42
Somain.	D.	Marchiennes.	2544	2836	292	»	19739 93
Sommaing.	C.	Solesmes.	535	576	41	»	4928 88
Spycker.	Dk.	Bourbourg.	665	701	36	»	9133 97
Staple.	H.	Hazebrouck-N	1131	1096	»	35	14442 19
Steenbecque.	H.	Hazebrouck-S.	2039	1961	»	78	19624 91
Steene.	Dk.	Bergues.	837	834	»	3	13045 80
Steenvoorde.	H.	Steenvoorde.	3863	3982	119	»	40529 58
Steenwerck.	H.	Bailleul-N.-E.	4789	4761	»	28	55441 40
Strazeele.	H.	Hazebrouck-S.	560	559	»	1	8307 41
Taisnières-en-T.	A.	Avesnes-N.	895	888	»	7	12257 58
Taisnières-sur-H.	A.	Bavai.	1329	1234	»	95	19692 66
Templemars.	L.	Seclin.	836	920	84	»	8617 17

NOMS DES

Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Vanderhaeghe.	Cossart.	Pruvot.	Vanwormhout.	Ober.
Lesne.	Douay.	Jeanlebœuf.	Gaffet.	N...
Guilbert.	Lapostolle.	Carlier.	Colas.	Crochemore.
Carnoye.	Juste.	Bucquey.	L. François.	Moreau.
Moreau.	Durieux.	Carette.	Quecq.	Brouillard.
Al. Legrand.	Ph. Legrand.	Ducatillon.	Joveneau.	Buteau.
Maes.	Gantois.	Plaetevoet.	Boidin.	Vandewalle.
Maret.	Manet.	Chrétien.	Millet-Tellier.	Pamart.
E. de la Torre.	Decroué.	Delhaye.	Jenicq.	Dehaut.
Denis.	Lasne.	Engels.	Pavot.	Chastenet.
Barbry.	Lemaire.	Beccue.	Denabrif.	Beghin.
Robert.	Herbomez.	Lefebvre.	Lambert.	Doby.
Caude.	Dureux.	V. Blécourt.	Cl. Bonnay.	Reguiez.
Fremaux.	Wibeaux.	Dassonville.	Pivion.	Vanwaelscappel.
Martin.	Doby.	V. Brillon.	Guislain.	Martin.
Dupont.	Montay.	Blaise.	Dumesnil.	Wallerand.
Flament.	Boulenger.	Foucart.	Hennet.	Delmarle.
Hamoir.	Dehaynin.	Ducatteau.	Fromont.	Loucheux.
Leduc.	Bisiaux.	Coullemont.	Copin.	Lacroix, Plichon.
De Lacoste.	Lengrand.	François.	Quecq.	Dehon, Remy.
Collette.	Labbe, Duriez.	Plaetevoet.	Paix.	Favier, Mariage, Batteur.
Leveaux.	Caille.	Richez.	Hodin.	Delhay.
Gillion.	Desquesnes.	Duquesne.	Salomé.	Cayet.
Plotteau.	Anghit.	Botteaux.	Wargnies.	Huart.
Dervillers.	Lacroix.	Deleau.	Piérart.	Pluchart.
Despature.	Salomé.	Paliez.	Lefèvre.	Houzé.
De Valicourt.	Courtin.	De Valicourt.	François.	Carpentier.
Bateman.	Justice.	Attuyt.	Dewitte.	Boddaert.
N...	Goulois, Anache.	Dumet.	Luce.	Delattre, Leveque.
Carpentier.	Mysoot.	Bazeel.	Midy.	Geslot.
N...	N...	Jourdain.	Gaffet.	Demain, Dormignies.
Delebecke.	Thieuleux, Cowez.	Bouillon.	George.	Tellier, Mulquin.
Colson.	Baudet.	Lemaire.	George.	Duhain.
Bottin ✲.	Lesens, Bataille.	Carpentier.	Truchet.	Frisa, Prévost.
Hyolle.	Lespagnol.	Manouvrier.	Derquenne.	Lespagnol.
Wemaers.	Depoers.	Monté.	Faveau.	Lecae, Vanhersel.
Fovez.	Vanbremersch.	Hidden.	Duvet.	Debats.
Coubronne.	De Valckenaere.	Delessue.	Iserby.	Dehadt.
Leuillette.	Deram.	Storme.	Faveau.	Fournier.
Cazein.	Serlooten, Vangraeschepe	Vandevelde.	Rouzé père.	Pourmente, Leuwers.
Delaval.	Charlet, Naye.	Lefrançois.	Rouzé-Duflos.	Haverland, Dennequin.
Ruckebusch.	Rooses.	Desmedt.	Deberdt.	Wils.
Binot.	Daunoit.	Minaux.	Colas.	Botteau, Robilliard.
Meurice.	Brasseur.	Millot.	Haca.	Largillière.
Caby.	Dassonville.	Lefebvre.	Louchet.	Derache.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	RECENSEMENT de la population du 1.er janvier 1842.	du 1.er janvier 1846.	Différence en plus.	Différence en moins.	TOTAUX des contributions directes pour 1846.
Templeuve.	L.	Cysoing.	3024	3180	156	»	38625 20
Terdeghem.	H.	Steenvoorde.	591	592	1	»	11556 89
Teteghem.	Dk.	Dunkerque-E.	2226	2353	127	»	24315 10
Thiant.	V.	Valenciennn.-S.	998	1038	40	»	13193 81
Thiennes.	H.	Hazebrouck-S.	1207	1134	»	73	12421 63
Thivencelles.	V.	Condé.	568	558	»	10	8484 57
Thumeries.	L.	Pont-à-Marcq.	793	806	13	»	11557 22
Thun.	V.	St.-Amand r.g.	1138	710	»	428	5568 91
Thun-Levèque.	C.	Cambrai-E.	742	782	40	»	9162 92
Thun-St.-Martin.	C.	Cambrai-E.	865	919	54	»	11295 25
Tilloy.	C.	Cambrai-O.	308	311	3	»	4949 36
Tilloy.	D.	Marchiennes.	520	510	»	10	6931 71
Toufflers.	L.	Lannoy.	712	772	60	»	6052 98
Tourcoing.	L.	Tourcoing.	22503	26834	4331	»	259762 79
Tourmignies.	L.	Pont-à-Marcq.	499	495	»	4	4365 95
Trélon.	A.	Trélon.	1915	1971	56	»	25579 24
Tressin	L.	Lannoy.	441	453	12	»	5058 19
Trith-St-Léger	V.	Valenciennn.-S.	1799	1951	152	»	22066 18
Troisvilles.	C.	Le Câteau.	1942	1925	»	17	74121 87
Uxem.	Dk.	Dunkerq.-E.	428	460	32	»	6629 69
Valenciennes	V.	Valenciennes.	21343	22040	697	»	151118 99
							166076 51
Vendegies-au-Bois	A.	Le Quesnoy-E.	1156	1179	23	»	11029 73
Vendegies-sur-Ec.	C.	Solesmes.	1145	1229	84	»	9223 21
Vendeville.	L.	Seclin.	482	481	»	1	4349 02
Verchin et Maugré	V.	Valenciennn.-S.	1231	1238	7	»	15171 43
Verlinghem.	L.	Quesnoy-s.-D.	1727	1729	2	»	22811 87
Vertain.	C.	Solesmes.	1036	1249	213	»	10170 99
Vicq.	V.	Condé.	890	860	»	30	6730 85
Viesly.	C.	Solesmes.	2653	2761	108	»	20330 63
Vieux-Berquin	H.	Bailleul-S.-O.	3482	3463	»	19	34457 76
Vieux-Condé.	V.	Condé.	4386	4595	209	»	22384 35
Vieux-Mesnil.	A.	Berlaimont.	352	370	18	»	4752 51
Vieux-Reng.	A.	Maubeuge.	870	942	72	»	11023 52
Villereau.	A.	Le Quesnoy-O.	981	984	3	»	9550 25
Villers-au-Tertre.	D.	Arleux.	446	455	9	»	7749 83
Villers-Campeau.	D.	Marchiennes.	143	174	31	»	3732 41
Villers-en-Cauch.	C.	Carnières.	1382	1459	77	»	11854 06
Villers-Guislain.	C.	Marcoing.	2051	2073	22	»	15862 11
Villers-Outréau.	C.	Clary.	2594	2726	132	»	13227 56
Villers-Plouich	C.	Marcoing.	959	1006	47	»	11786 13
Villers-Pol.	A.	Le Quesnoy-O.	1507	1573	66	»	17744 14
Villers-sire-Nicole	A.	Maubeuge.	1362	1363	1	»	12634 80
Vred.	D.	Marchiennes.	1190	1266	76	»	5002 18
Volckerinckhove.	Dk.	Wormhoudt.	913	936	23	»	15110 86

NOMS DES

Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Baratte ✲.	Ricourt, Wartelle.	Despret.	Delannoy.	Desreux, Despretz.
Deschodt.	Boone.	Morlyn.	Boidin.	Duplon.
Daullé.	Hilst, Muyls.	Baudens.	Gallois.	Bourdon.
Lequipar.	Fontaine.	Descarpentries.	De Chertemps.	Claisse.
Legrand.	Gobrecht.	Verhille.	Leblon fils.	Willery.
Lemaire.	Godin.	Dhainaut.	Bruneau.	Gosset.
Houzé.	Carlier.	Dorlencourt.	Chardot.	Macquart.
Hugues.	Hourdeau.	Lefranc.	Baligand.	Dufour.
Bouvier.	Boniface.	Desmons.	Delalonde.	Lerouge.
B. de Simencourt.	Lagouge.	Dubois.	Delalonde.	Raout.
Leleu.	Copin.	V. Neuville-St.-R.	Maréchal.	Capon.
Debrabant.	Delavigne.	V. Brillon.	Cotteau.	Houdart.
Deleplanque.	Fin.	Devisscher.	Fievet.	Deffrennes.
Delahaye.	Leloir, Timal.	Simon, Deregnauc.	H. Nepveur.	Noulet, Lehoucq.
Moreaux.	Havez.	Dumortier.	Dislère.	Milleville.
Delannoy.	Dorchis.	Larsonneur.	Desroches.	Landouzy, Bruniaux.
Delahaye.	Prouvost.	V. Ascq.	Béhague.	Demouveaux.
Fontaine.	Basset.	Dupont.	Fromont.	Thieulet, Oliveau.
Minaux.	Lempereur.	Griffon.	Bevenot.	Boittiaux.
Steen.	Destuynder.	Ducornetz.	Fonteyne.	Kerckhove.
Hamoir.	De Bailliencourt. Delame.	V. page 109.	Poirier. Sain.	Doisy, Gosset. Menneveux.
Mortier.	Doison.	Bourgeois.	Pavot.	Lussiez.
Dutemple	Druesne.	Dehaine.	Derquenne.	Piton.
Carré.	Leclercq.	V. Lesquin.	Louchet.	Pinte.
Bailleux.	Gabelle.	Blondel.	Richir.	Lenne.
Lambelin.	Desrousseaux.	Musin.	Devemy	Lambin.
Deparis.	Dubois.	Vassart.	Copin.	Bécar.
Richard.	Coquelet.	Brasselet.	De Coupigny.	Carpentier.
Depreux.	Desmoutiers, Maton.	Soufflet.	N...	Lempereur.
Cappon.	Lagersie, Loridan.	Acquart.	Leroy.	Lobbedez, Brisse.
Benezech.	Lesueur, Dupas.	Drumez.	Guillerand.	Rousselot, Arménie.
Riche.	Minaire.	V. Boussières.	Renau.	Derombies.
André.	Gérard.	Bonce.	Trétan.	Chrétienot, Decamp.
Montay.	Laurens.	Huart.	Dupont.	Maricelle, Caffiau.
Houdart.	Grevillers.	V. Monchecourt	Peugniez.	Vilette.
Remy de Campeau.	Poulain.	V. Somain.	Truchet.	Bourgeois.
Place.	Cachera.	Leisne.	Delalonde.	Dambrine, Delcroix.
Bédu.	Denis.	Broux.	Lamorinière.	Cadeux.
Thiery.	Marlier, Simon.	Quiquempoix.	Chevassus.	Desenne.
N....	N....	Bécar.	Legrand.	Gosselet.
Carpentier.	Monier.	Coquelet.	Piérart.	Guery.
Quivy.	Jourdain.	Choquet.	Trétan.	Mathieu.
Dourge.	Houziaux.	Vanreust.	Tailliar.	Legrand.
Vandenkerckhove.	Blanckaert.	Maerten.	Debavay.	Dewaele.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	RECENSEMENT de la population du 1.er janvier 1842.	du 1.er janvier 1846.	Différence en plus.	Différence en moins.	TOTAUX des contributions directes pour 1846.
Wahagnies.	L.	Pont-à-Marcq.	723	751	28	»	9220 84
Walincourt.	C.	Clary.	1929	2062	133	»	14018 09
Wallers.	A.	Trélon.	511	509	»	2	4486 88
Wallers.	V.	Valencienn.-N	2942	3122	180	»	26891 44
Wallon-Cappel.	H.	Hazebrouck-N	672	646	»	26	8080 18
Wambaix.	C.	Carnières.	656	682	26	»	8557 10
Wambrechies.	L.	Lille-O.	3571	3542	»	29	42200 86
Wandignies et H.	D.	Marchiennes.	809	806	»	3	5463 57
Wannehain.	L.	Cysoing.	428	498	70	»	4564 94
Wargnies-le-Gr.	A.	Le Quesnoy-O.	700	755	55	»	8477 49
Wargnies-le-Petit	A.	Le Quesnoy-O.	832	819	»	13	8053 67
Warhem.	Dk.	Houdschoote.	2589	2571	»	18	29511 »
Warnêton-Bas	L.	Quesnoy-s.-D.	289	277	»	12	4909 88
Warnêton-Sud	L.	Quesnoy-s.-D.	120	94	»	26	2391 79
Wasnes-au-Bac.	V.	Bouchain.	767	763	»	4	6503 38
Wasquehal.	L.	Roubaix.	1758	2034	276	»	23781 61
Watten.	Dk.	Bourbourg.	1200	1237	37	»	15020 56
Wattignies.	A.	Maubeuge.	240	211	»	29	2807 22
Wattignies.	L.	Seclin.	2183	2226	43	»	14672 64
Wattrelos.	L.	Roubaix.	7864	8736	872	»	49311 94
Wavrechain-s.-D.	V.	Bouchain.	206	209	3	»	2949 68
Wavrechain-s.-F.	V.	Bouchain.	555	621	66	»	6398 60
Wavrin.	L.	Haubourdin.	2818	2780	»	38	23944 74
Wazemmes.	L.	Lille-S.-O.	7963	10483	2520	»	95151 73
Waziers.	D.	Douai-N	894	923	29	»	9938 90
Wemaers-Cappel.	H.	Cassel.	510	504	»	6	6522 88
Wervick-Sud.	L.	Quesnoy-s.-D.	1725	1801	76	»	17322 67
West-Cappel.	Dk.	Bergues.	1006	962	»	44	11184 17
Wicres.	L.	La Bassée.	256	258	2	»	4979 76
Wignehies.	A.	Trélon.	2297	2413	116	»	16747 30
Willems.	L.	Lannoy.	2088	1994	»	94	13357 30
Willies.	A.	Trélon.	516	543	27	»	3008 26
Winnezeele.	H.	Steenvoorde.	1445	1501	56	»	17243 04
Wormhoudt.	Dk.	Wormhoudt.	3828	3991	163	»	44218 53
Wulverdinghe.	Dk.	Bourbourg.	420	412	»	8	3862 32
Wylder.	Dk.	Bergues.	357	359	2	»	4103 65
Zeggers-Cappel.	Dk.	Wormhoudt.	1875	1746	»	129	25185 25
Zermezeele.	H.	Cassel.	432	413	»	19	7319 90
Zuytcoote	Dk.	Dunkerque-E	294	317	23	»	1747 63
Zuytpeene.	H.	Cassel.	932	871	»	61	14823 10

NOMS DES

Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Vallois	Delbruyère.	Delehaye.	Chardot.	Davril.
Delfosse.	Maret.	Portier.	Chevassus.	Proye, Roussiez.
Michel.	Beaurent.	Hannoteau.	N...	Duval, Wery.
Mériaux.	Dumez, Bar.	Delbarre.	Parent.	Briffaut, Foucart.
Bateman.	Rauwel.	Mantel.	Duvet.	Herreman.
Courtecuisse.	Banse.	Crépin.	François.	Courtecuisse.
Obert.	Ledoux, Pollet.	Saint-Léger.	Darcy.	Destroisaux, Lefebvre.
Lecocq.	Lesur.	Lansel.	Cotteau.	Tison.
Heddebault.	Bernard.	V. Bachy.	Gellé.	Durieu.
Dervaux.	Blareau.	Lebon.	X. François.	Delcourt.
Levêque.	Colmant.	Ravaux.	X. François.	Delcourt.
Desaunois.	Bollengier, Brygo.	Polaert.	Demasur.	Cnockaert.
Lehoucq	Delbecque.	V. Deûlémont.	Messéan.	Descamps.
Ghestem.	Delebecque.	V. Deûlémont.	Messéan.	Mille.
Steux.	Tondeur.	Lavechin.	Brasselet.	Dufour.
Leuridan.	Cocheteux.	Merlin.	Folet.	Masqueliez.
Massart-Leys	Helleboid.	Deswarte.	Bourgois.	Fossaert.
Carnoye.	Hubinet.	V. Damousies.	Dumesnil.	Jouniaux.
C.te du Maisniel	Waymel.	Geeraert.	Louchet.	Fournier, Becuwe.
Bettremieux.	Agache, Mulliez.	Seingier.	Leconte.	Meurisse, Plouvier.
Deslinsel.	Cheminais.	V. Denain.	Parent.	Robart.
Lahure.	Capliez.	V. Wasn.-au-B.	Brasselet.	Boubert.
Deleporte.	Becquart, Beaurepaire.	Pollin.	Pivion.	Delesalle, Labbe.
Lecherf.	Mourmant, Janty.	Gadenne.	Bonnet.	Cornille.
Dubus.	Cogez.	Chavatte.	Luce.	Hespel.
Looten.	Reumaux.	Vanderbauwede.	Merchier.	Durocq.
Van Elslande.	Duflo.	Roussel.	Messéan.	Debay.
Duwel.	Dewaele.	Vanbever.	Férant.	Vandewalle.
Chombart.	Debarge.	N....	Denabrif fils.	Leroy.
Louis.	Jouniaux.	Bonte.	Staincq.	Staincq.
Boutemy.	Masquelier.	Prince.	Béhague.	Delsalle.
Mahy.	Appedsal.	V. Liessies.	N...	Becou.
Wyckaert.	Bocket.	Bernast.	Lavainne.	Lievin.
Morael.	Seize, Beudaert.	Caillié.	Dezwarte.	Faveresse, Brenne.
Vergriete.	Drieux.	Jade.	Bourgois.	Persyn.
Desmyttère.	Verrièle.	Outtier.	Cuvelier.	Renou.
Blanckaert.	Vanhaecke.	Leurèle.	Dutil.	Vandeneeckhoutte.
Reumaux.	Charlet.	Victoor.	Campagnie.	Lannoye.
Wateraere.	Fonteyne.	V. Ghyvelde.	Fonteyne.	Vansteenberghe.
Verdonck.	Devos.	Declerck.	Merchier.	Berteloot.

DEUXIÈME PARTIE.

DOCUMENTS STATISTIQUES.

NOTICE TOPOGRAPHIQUE ET STATISTIQUE.

TOPOGRAPHIE.

Le département du Nord, ainsi nommé à cause de sa position géographique, qui est la plus septentrionale de la France, est situé entre les 0° 13' à l'ouest et 2° 3' à l'est du méridien de l'Observatoire de Paris, et entre les 49° 58' et 51° 5' de latitude.

Il est formé de la réunion des anciennes provinces ci-après, savoir : la Flandre française en entier ; le Cambrésis, sauf quatre communes, et le Hainaut français presque en totalité. Il comprend en outre quelques communes de l'Artois, dans les arrondissements de Lille, Douai et Cambrai, et dans ce dernier cinq communes du Vermandois.

Les limites du département sont : au nord-ouest, la Manche; au nord-est, la Belgique; au sud-est le département de l'Aisne, et au sud-ouest, les départements de la Somme et du Pas-de-Calais.

Il s'étend du nord-ouest au sud-est, et sa longueur, prise de Dunkerque jusqu'à Baives, commune située au-delà du bourg de Trélon, à l'extrémité de l'arrondissement d'Avesnes, est d'environ 200 kilomètres. Sa largeur est très-variable dans les diverses parties qui le composent : prise à Gouzeaucourt jusqu'à Condé, elle est de 64 kilomètres, tandis que vers Armentières, où le territoire est très-resserré, elle est de 4 kilomètres seulement. Sa surface totale est de 567,864 hectares.

ASPECT.

Eminences. Le département du Nord est un pays de plaine. Il y existe cependant quelques éminences, dont les plus remarquables sont, dans l'arrondissement de Dunkerque, celle de Watten, coteau peu élevé et dont le noyau est composé de sable et de gravier mêlé de terres glaiseuses ; dans l'arrondissement d'Hazebrouck, les monts Cassel, des Récollets, des Cats, de Boeschèpe, le

Mont-Noir, le mont de Lille, qui tous ont un noyau de sable jaune tirant sur le rouge, mêlé d'une faible partie de gris fort tendre; dans l'arrondissement de Lille, le Mont-en-Pévèle, qui a pour noyau un sable mêlé de pierres meulières; le mont Ecouvé et le mont de Wervick; dans l'arrondissement de Cambrai, les coteaux de la Terrière, de Marcoing, du Bois-de-Bourlon, du Camp-de-César et quelques autres créés par les rivières dont le cours a formé la vallée de la hauteur de Bonavis; toutes éminences dont la pente est peu sensible et qui sont cependant les points les plus élevés du département : la sommité de Bonavis est à 145 mètres au-dessus du niveau de la mer, 35 mètres de plus que le mont Cassel; dans l'arrondissement d'Avesnes, les nombreux coteaux des vallées dont le territoire est sillonné en tous sens, notamment ceux voisins de la Sambre et ceux qui avoisinent les deux Helpes; dans les arrondissements de Douai et Valenciennes, quelques coteaux peu élevés qui s'étendent entre ces deux villes, pénètrent dans l'arrondissement de Cambrai, et dont la plupart renferment des carrières de grès.

Vallées. Il existe plusieurs vallées dans les arrondissements de Douai, Valenciennes, Cambrai et Avesnes, mais elles sont peu profondes et peu remarquables; les principales sont :

La vallée de la Scarpe, qui s'étend depuis Douai jusqu'à Mortagne dans l'arrondissement de Valenciennes, et n'ayant que 7 mètres 14 centimètres de pente, sur une largeur inégale.

La vallée de la Sensée, ayant 4 mètres 79 centimètres de pente, sur une largeur moyenne de 400 mètres et un développement de 10,500.

La vallée de l'Escaut, depuis l'entrée de cette rivière dans le département jusqu'à sa sortie, d'une largeur qui s'accroît insensiblement de 200 à 400 et 500 mètres, avec 63 mètres de pente.

La vallée de l'Hogniau, d'une longueur de 26,000 mètres, sur une largeur de 1,200 mètres et sur une pente de 55 mètres.

La vallée de la Selle, longue de 37,000 mètres sur 300 à 800 mètres de largeur; sa pente est de 55 mètres.

La vallée de la Rhonelle, ayant mètres de longueur, 400 à 1,000 mètres de largeur et 30 mètres de pente.

La principale vallée de l'Ecaillon; longueur, 24,000 mètres; largeur, 400 à 1,000 mètres; pente, 28 mètres.

La vallée de la Sambre, longue dans le département de 5 myriamètres; 5,176 mètres de largeur réduite, avec 30 mètres de pente.

La vallée de l'Helpe-Majeure, ayant 4 myriamètres environ de longueur, sur une largeur qui s'accroît de 400 à 2,000 mètres, avec pente de 50 mètres.

La vallée de l'Helpe-Mineure, longue de 4 myriamètres sur 500, à 1,200 mètres de largeur, avec 70 mètres de pente.

Il existe dans le département quelques autres vallées de moindre importance; de ce nombre sont les trois petites vallées des sources de l'Hogniau, les trois vallées des sources de l'Ecaillon, etc.

Rivières. Les rivières qui arrosent le département sont au nombre de vingt-sept (1) :

L'Aa, qui prend sa source un peu au-dessus du village de Bourth, dans le département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à Saint-Momelin et se dirige en droite ligne sur Gravelines, où ses eaux vont se jeter dans la mer.

La Colme, branche de l'Aa, qui s'en sépare au-dessus de Watten et se porte sur Bergues, où elle se jette dans le canal de Dunkerque.

L'Ysser, petite rivière qui prend sa source au territoire de Rubrouck, arrondissement d'Hazebrouck, et va grossir les eaux de l'Hyperlé, dans la province belge de la Flandre-Orientale.

La Peene, très-petite rivière qui naît dans les coteaux de Cassel et va se jeter dans l'Ysser, près de Wylder.

La Lys, dont la source est à Louisbourg (Pas-de-Calais), qui sépare les territoires des deux départements, depuis Thiennes jusqu'à Erquinghem, qui traverse une partie de l'arrondissement de Lille, aux confins de l'arrondissement d'Hazebrouck, et depuis Armentières jusqu'à près de Menin, sert de limite entre le département du Nord et la Belgique.

La Lawe, formée par trois petits ruisseaux dans le département du Pas-de-Calais, et qui vient se jeter dans la Lys, au-dessous de La Gorgue.

La Bourre, petite rivière qui naît à Borre, arrondissement d'Hazebrouck, et se réunit au canal de Préavin, au Grand-Dam.

La Marque, petite rivière qui prend sa source dans la forêt de Phalempin, arrondissement de Lille, traverse plusieurs marais auxquels elle sert de décharge, et se jette dans la Deûle à Marquette.

La Deûle, dont la source est à Carency (Pas-de-Calais), entre dans le département du Nord à environ 4 kilomètres au nord de la ville de Douai, et se jette dans la Lys à Deûlémont.

La Scarpe, qui naît de plusieurs sources dans le département du Pas-de-Calais, vient d'Arras, traverse Douai, Marchiennes, Saint-Amand, et se jette dans l'Escaut à Mortagne.

La Sensée, qui prend sa source à Eaucourt, département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à Lécluse, parcourt les arrondissements de Douai, Cambrai et Valenciennes, et va se jeter dans l'Escaut à Bouchain.

La Gache, petite rivière dont l'origine est à Norœuil (Pas-de-

(1) Parmi ces rivières, celles qui sont navigables sont indiquées, ainsi que les canaux, dans la première partie.

Calais), et qui vient se mêler à la Sensée, au territoire d'Aubencheul-au-Bac.

L'Escaut, fleuve qui a sa source dans le département de l'Aisne, traverse Cambrai, Bouchain, Denain, Valenciennes, Condé, sort du département à Mortagne, parcourt plusieurs provinces de la Belgique, et parvient à Anvers, où il se jette dans la mer.

La Hayne, qui naît à Binche (Hainaut), et se réunit à l'Escaut, à Condé.

La Trouille, qui a son origine dans l'arrondissement d'Avesnes, sort du département et va se jeter dans la Hayne, près de Mons.

L'Hogniau, dont la source est dans la forêt de Mormal, arrondissement d'Avesnes ; cette rivière quitte le département du Nord à Sebourg, le rejoint à Crespin, et se jette dans la Hayne, près Condé.

La Selle, qui prend sa source à Moulin, département de l'Aisne, entre dans celui du Nord à St.-Souplet, passe au Câteau, à Haspres, à Douchy, et va se jeter dans l'Escaut à Denain.

La Rhônelle, qui naît dans la forêt de Mormal, et se jette dans l'Escaut à Valenciennes.

L'Ecaillon, qui sort d'un étang, à l'entrée de la même forêt, et se jette aussi dans l'Escaut, au-dessus de Valenciennes.

La Sambre, qui a sa source dans le bois de Cartignies, sur la limite des départements du Nord et de l'Aisne, passe à Landrecies et à Maubeuge, en longeant la forêt de Mormal, sort du département à Jeumont, et va jusqu'à Namur, où elle se réunit à la Meuse.

Le Basuyau, petite rivière qui doit son origine à des sources jaillissantes dans l'arrondissement de Cambrai, et qui se joint à la Selle, au-dessous du premier moulin de Montay.

L'Esdain, très-petite rivière venant de Lesdain, qui traverse le torrent d'Esnes dans une auge de bois et se précipite ensuite dans le torrent.

Le Bayart, petite rivière dont la naissance est au sud de Solesmes, et qui se jette dans la Selle.

L'Herclain, petite rivière qui tire ses eaux de plusieurs petites sources à Ywuy, et se jette dans l'Escaut à la hauteur du Camp-de-César.

La Solre, dont la source est près d'Aibes, arrondissement d'Avesnes, et qui se jette dans la Sambre à Assevent.

L'Helpe-Majeure, qui prend sa source près de la commune d'Eppe Sauvage, arrondissement d'Avesnes, et se réunit à la Sambre à Noyelles.

La Petite-Helpe, qui prend son origine dans les étangs de Trélon, et se jette aussi dans la Sambre, près de Maroilles.

Ruisseaux. On compte dans le département plusieurs ruisseaux, dont les principaux sont :

La Becque, ruisseau de Vieux-Berquin, qui naît à Strazeele, et se jette dans la Bourre, près de Merville.

La Metterbeek, qui a sa source au Mont-des-Cats, et se jette dans la Lys, au-dessous du pont d'Estaires.

Le ruisseau de *Steenwerck,* becque dont les sources sont au mont de Boeschêpe et au mont Noir ; il se jette dans la Lys, au-dessous de Sailly, dans le département du Pas-de-Calais.

La becque de *Nieppe,* qui tire ses eaux du mont de Lille, dans l'arrondissement d'Hazebrouck, et se réunit aussi à la Lys au-dessus d'Erquinghem.

La Vieille-Rivière, qui naît dans les marais de Clair-Marais et se jette dans l'Aa, au-dessous de Saint-Omer.

Des ruisseaux, des fontaines, des courants, coulants et becques se jettent en assez grand nombre dans ces rivières et dans les canaux. Dans les arrondissements d'Avesnes et de Cambrai particulièrement, où le sol est entrecoupé de ravins, des torrents plus ou moins considérables, selon la saison, y portent également leurs eaux.

Marais. Le territoire du département du Nord est, comme nous l'avons dit, plat et peu élevé au-dessus du niveau de la mer, ce qui fait que les eaux tendent à rester stationnaires ; le nombre considérable de rivières, ruisseaux et canaux dont il est partout entrecoupé, contribue avec les pluies abondantes qui y tombent souvent en hiver, à en faire une région humide et à rendre marécageuses les terres les plus exposées à l'invasion des eaux. Il est à croire que les plaines de l'ancienne Flandre, aujourd'hui si bien cultivées et si productives, furent autrefois de vastes marais successivement soustraits à l'empire des eaux par les travaux les plus opiniâtres ; cette observation s'applique plus particulièrement à l'arrondissement de Dunkerque, dont le sol ne se conserve en état de culture que par d'immenses travaux de dessèchement renouvelés et entretenus chaque année.

Les principaux marais existant dans le département sont :

Dans le grand bassin de l'arrondissement de Dunkerque, les Moëres, grande et petite, d'une contenance de 3,310 hectares (et dont il a été parlé dans la première partie, à l'article des dessèchements, section des travaux publics) :

Sur les bords des canaux de Bergues à Dunkerque, de Furnes et de la Colme, aux environs de Watten, les terres avoisinantes en grande partie marécageuses ;

Entre Cassel, Hazebrouck et Saint-Omer, le Clair-Marais, de 58 hectares 33 ares d'étendue ;

Les terres marécageuses des bords de la Lys et de la Nieppe ;

Les marais des bords de la Deûle et de la Marque, et dont une grand partie est en eau ;

Les marais de la vallée de la Scarpe, de la rive gauche du vallon de la Sensée et de la rive droite de l'Escaut, depuis Cambrai jusqu'à Condé ;

Enfin, quelques parties marécageuses sur les points les plus bas de quelques vallées des arrondissement d'Avesnes et de Cambrai.

On rencontre aussi des flaques dans le Clair-Marais et dans une partie des arrondissements de Lille, de Douai et de Cambrai, où on extrait de la tourbe;

Et un assez grand nombre d'étangs, dont la plupart sont dans l'arrondissement d'Avesnes, et le reste dans ceux de Lille et de Cambrai.

MÉTÉOROLOGIE.

CLIMAT. Le climat du département du Nord est froid, ce qui est un effet de sa situation vers les 49.e et 51.e degrés de latitude septentrionale.

Le voisinage de la mer qui en fait la limite au nord-ouest, le peu d'élévation du sol, les marais, les rivières, les canaux et les ruisseaux nombreux qui le parcourent, entretiennent dans l'atmosphère une grande humidité. Les hivers, dont la durée est de plus de six mois, y sont souvent pluvieux, brumeux, et la neige y est moins abondante que dans les départements qui l'avoisinent au sud. Le printemps y est tardif et conséquemment très-court ; mais aussitôt qu'il a fait sentir son influence, la terre commence à se couvrir des plus riches productions, et la végétation acquiert la plus grande vigueur. L'automne, dans ces contrées, est ordinairement belle et soutenue.

TEMPÉRATURE. D'après les observations faites, le terme moyen du froid dans le département est d'environ 8 degrés, et la moyenne de la chaleur de 17 degrés.

L'époque du maximum du froid est en décembre et janvier ; celle des plus grandes chaleurs en août.

MÉTÉORES. Les orages, sans être multipliés dans le département, y sont quelquefois assez fréquents au commencement de la belle saison. Les ouragans y sont rares. La moyenne annuelle du nombre de jours de pluie est d'environ 160.

VENTS DOMINANTS. Les vents dominants sont: ouest, sud-ouest, nord-ouest, et amènent ordinairement des pluies.

DIVISION DU TERRITOIRE.

Comme nous l'avons dit dans la première partie de ce volume,

le département se compose de 661 communes réparties en sept arrondissements, dont les chef-lieux sont : Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes.

Voici le tableau de la composition de ces arrondissements :

ARRONDISSEM.ts	NOMBRE de cantons.	NOMBRE de communes.	SUPERFICIE.	
Dunkerque.....	7	59	70407h	
Hazebrouck.....	7	53	69317	
Lille.....	16	132	84842	
Cambrai.....	7	118	89086	Voir pour la population des arrondissements le chapitre suivant.
Avesnes.....	10	152	139548	
Douai.....	6	67	47132	
Valenciennes....	7	80	67532	
	60	661	567864	

Parmi les 661 communes du département, on compte 34 villes que nous désignons ci-après dans l'ordre de leur importance.

Lille. Chef-lieu du département, de la 16.e division militaire et d'un tribunal de première instance; place forte avec citadelle ; ville d'industrie et de commerce. — Population : 75,430 habitants. — Distance de Paris : 236 kilomètres.

Roubaix. Chef-lieu de canton, à 11 kilomètres de Lille ; ville de grande industrie. — Population : 31,039 âmes.

Dunkerque. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance ; place fortifiée et port de mer ; ville de commerce. — Population : 27,355 habitants. — Distance de Lille : 78 kilomètres.

Tourcoing. Chef-lieu de deux cantons, à 13 kilomètres de Lille; ville d'industrie. — Population : 26,834 âmes.

Valenciennes. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance ; place fortifiée, avec citadelle. — Distance de Lille ; 51 kilomètres. — Population : 22, 040 habitants.

Cambrai. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance ; place forte, avec citadelle. — Distance de Lille : 59 kilomètres. — Population : 20,648 âmes.

Douai. Chef-lieu de sous-préfecture, siége de la cour royale et d'une académie universitaire ; place fortifiée. — Population : 20,483 habitants. — Distance de Lille : 33 kilomètres.

Bailleul. Chef-lieu de deux cantons ; ville ouverte. — Population : — 10,141 habitants. — Distance de Lille : 29 kilomètres.

Saint-Amand. Chef-lieu de deux cantons ; à 38 kilomètres de Lille ; ville ouverte. — Population : 9,453 habitants.

Armentières. Chef-lieu de canton ; ville ouverte ; à 16 kilomètres de Lille. — Population : 7,959 habitants.

Le Cateau. Chef-lieu de canton ; ville ouverte ; à 83 kilomètres de Lille. — Population : 7,686 habitants.

Hazebrouck. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance ; ville ouverte ; à 47 kilomètres de Lille. — Population : 7,570 habitants.

Maubeuge. Chef-lieu de canton ; place fortifiée, avec camp retranché. — Population : 7,328 âmes. — Distance de Lille : 84 kilomètres.

Estaires. Ville ouverte ; à 30 kilomètres de Lille. Population : 6,890 âmes.

Merville. Ville ouverte, de 6,079 âmes. — Distance de Lille : 36 kilomètres.

Bergues. Chef-lieu de canton, à 69 kilomètres de Lille ; place fortifiée. — Population : 5,967 habitants.

Gravelines. Chef-lieu de canton ; place fortifiée et port de mer. — Population : 5,582 âmes. — Distance de Lille : 97 kilomètres.

Comines. Ville ouverte ; à 17 kilomètres de Lille.—Population: 5,225 âmes.

Condé. Chef-lieu de canton, place fortifiée ; à 50 kilomètres de Lille. — Population, 5,025 habitants.

Cassel. Chef-lieu de canton, ville ouverte. ; de 4,231 habitants. — Distance de Lille : 49 kilomètres.

Landrecies. Chef-lieu de canton; place fortifiée ; à 84 kilomètres de Lille. — Population : 3,991 âmes.

Hondschoote. Chef-lieu de canton; ville ouverte; à 82 kilomètres de Lille. — Population : 3,971 habitants.

Avesnes. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance ; place forte. — Population : 3,578 âmes. — Distance de Lille : 102 kilomètres.

Le Quesnoy. Chef-lieu de deux cantons ; place fortifiée. — Population : 3,551 âmes. — Distance de Lille : 68 kilomètres.

Orchies. Chef-lieu de canton : à 26 kilomètres de Lille. — Population : 3,524 habitants.

La Gorgue. Ville ouverte ; à 31 kilomètres de Lille. — Population : 3,274 âmes.

Seclin. Ville ouverte, de 3,240 habitants ; à 11 kilomètres de Lille.

Marchiennes. Ville ouverte ; chef-lieu de canton ; à 33 kilomètres de Lille. — Population : 2,965 âmes.

La Bassée. Chef-lieu de canton ; ville ouverte. — Population : 2,540 habitants. — Distance de Lille : 23 kilomètres.

Bourbourg. Chef-lieu de canton ; ville ouverte. — Distance de Lille : 97 kilomètres. — Population : 2,503 âmes.

Bavai. Chef-lieu de canton ; ville ouverte ; à 70 kilomètres de Lille. — Population : — 1,620 habitants.

Lannoy. Chef-lieu de canton ; ville ouverte ; à 12 kilomètres de Lille. — Population : 1,602 habitants.

Bouchain. Place fortifiée ; chef-lieu de canton, de 1,463 âmes de population. — Distance de Lille : 49 kilomètres.

Mortagne. Ville ouverte ; à 45 kilomètres de Lille. — Population : 1,198 habitants.

Le territoire du département se divise, par nature de propriété, comme suit :

Terres à labour	359,570
Prés	95,833
Bois	35,827
Vergers, pépinières et jardins	16,335
Oseraies, aulnaies, saussaies	109
Etangs, abreuvoirs, mares et canaux d'irrig.on	1,096
Landes, pâtis, bruyères, etc.	7,568
Canaux de navigation	361
Cultures diverses	3,731
Superficie des propriétés bâties	4,652
Routes, chemins, places publiques, rues, etc..	15,832
Rivières, lacs, ruisseaux	3,084
Forêts domaniales, terrains improductifs appartenant à l'Etat	23,257
Cimetières, églises, presbytères, bâtiments publics	609
Total	567,864

POPULATION.

Les relevés du mouvement de la population pendant l'année 1845 ont donné les résultats suivants :

Naissances. — 1845.

ARRONDISSEM.s	Enfans légitimes.		Enfans naturels reconnus.		Enfans naturels non reconnus.		TOTAL.
	Mâles.	Femelles.	Mâles.	Femelles.	Mâles.	Femelles.	
Dunkerque. . .	1726	1708	27	28	85	80	3654
Hazebrouck . .	1587	1549	10	6	98	82	3332
Lille.	5475	5167	196	167	419	413	11837
Cambrai. . . .	2693	2571	84	103	167	178	5801
Avesnes. . . .	1636	1632	51	27	85	90	3521
Douai	1407	1302	52	50	74	84	2969
Valenciennes. .	2343	2175	86	76	119	128	4927
Total. . .	16872	16104	506	457	1047	1055	36041

Récapitulation des naissances :

Enfants légitimes..	Garçons.	16,872	32,976
	Filles.	16,104	
Enfants naturels...	Garcons	1,553	3,065
	Filles.	1,512	
			36,041

Mariages. — 1845.

ARRONDISSEMENS.	MARIAGES				TOTAL.
	entre garçons et filles.	entre garçons et veuves.	entre veufs et filles.	entre veufs et veuves.	
Dunkerque	659	59	88	34	840
Hazebrouck.	595	35	110	24	764
Lille	2142	110	207	66	2525
Cambrai	1262	41	113	37	1453
Avesnes.	891	38	84	22	1035
Douai.	659	28	70	16	773
Valenciennes	980	40	92	22	1134
Total. . . .	7188	351	764	221	8524

Enfants morts-nés ou décédés avant la déclaration de leur naissance. — 1845.

ARRONDISSEMENTS.	Enfants légitimes.		Enfants naturels.		TOTAL.
	Mâles.	Femelles.	Mâles.	Femelles.	
Dunkerque	97	66	4	8	175
Hazebrouck.	101	57	8	7	173
Lille	300	202	54	38	594
Cambrai	148	125	23	20	316
Avesnes.	74	79	13	9	175
Douai.	53	28	13	8	102
Valenciennes	102	72	18	9	201
Total. . . .	875	629	133	99	1736

Ces 1,736 enfants ne sont compris ni dans les naissances ni dans les décès.

Décès. — 1845.

ARROND.ts	Au-dessous d'un an.	D'un à 15 ans.	De 15 à 50 ans.	De 50 à 80 ans.	De 80 à 90 ans.	De 90 à 100 ans	de 100 et au-dessus	TOTAL.
Dunkerque. .	750	489	484	643	127	6	»	2499
Hazebrouck .	680	544	577	832	178	16	»	2827
Lille	1871	2051	2178	2315	457	41	»	8913
Cambrai. . .	791	879	778	1011	216	17	»	3692
Avesnes. .	416	472	565	932	292	36	»	2713
Douai. . . .	373	501	480	581	143	7	»	2085
Valenciennes	643	890	697	873	187	28	»	3318
Total. . .	5524	5826	5759	7187	1600	151	»	26047

Le chiffre des naissances s'étant élevé à.....	36,041
Et celui des décès à.....	26,047
L'excédant des premières sur les seconds est de...	**9,994**

Les chiffres consignés dans ces tableaux présentent des différences assez remarquables avec ceux de l'année précédente.

Les naissances, qui avaient été en 1844 de 34,994, se sont élevées en 1845 à 36,041. Différence en plus, 1,047. Cette augmentation s'est produite dans toutes les les classes d'enfants et particulièrement dans celle des enfants légitimes qui, à elle seule, a pris une part d'accroissement de 830. Le surplus appartient à raison de 35 aux enfants naturels reconnus, et pour 182 aux enfants non reconnus.

Tous les arrondissements n'ont pas contribué à cette amélioration de la production humaine. Les nombres ont faiblement fléchi dans ceux de Cambrai et Douai, mais ils ont augmenté dans tous les autres, surtout dans l'arrondissement de Lille, qui a obtenu un excédant de 717. L'arrondissement de Valenciennes s'est accru de 172 naissances, celui d'Hazebrouck de 118, celui de Dunkerque de 90, et l'arrondissement d'Avesnes de 63.

Le nombre des enfants morts-nés présente sur celui de l'année 1844 une augmentation d'un douzième, et cette augmentation s'est portée presque entièrement sur les enfants mâles ; elle a été pour eux de 122 et de 14 seulement pour les filles.

Au total, la moyenne des naissances a été, savoir :

Dans l'arrondissement	de Dunkerque,	de une sur	28,9 habitants.
——— ———	d'Hazebrouck,	———	32,2 ———
——— ———	de Lille,	———	28,4 ———
——— ———	de Cambrai,	———	29,9 ———
——— ———	d'Avesnes,	———	40,5 ———
——— ———	de Douai,	———	34,6 ———
——— ———	de Valenciennes,	———	30,2 ———

La moyenne totale pour le département est de une sur 30,97 habitants.

Les mariages, dont les chiffres étaient restés stationnaires en 1844, ont éprouvé en 1845 une augmentation assez notable. On a constaté en plus 315 unions entre garçons et filles, et 21 entre garçons et veuves; mais il y a eu diminution de 78 mariages entre veufs et filles et entre veufs et veuves. En résumé l'accroissement du nombre des mariages est de 258.

L'année 1845 a apporté des améliorations dans toutes les parties du mouvement de la population. Ainsi, non seulement les naissances et les mariages ont produit des excédants, mais les décès sont représentés par un chiffre inférieur de 279 à celui de l'année 1844. Cette différence serait plus forte si les extinctions n'avaient pas augmenté, savoir : de 584 dans l'arrondissement de Lille et de 212 dans celui d'Avesnes. Les différences en moins ont été dans l'arrondissement de Cambrai de 487, dans celui de Dunkerque de 253, dans celui de Douai de 239, dans l'arrondissement d'Hazebrouck de 90, et dans celui de Valenciennes de 26.

Les décès divisés par âges offrent, en les comparant avec ceux de l'année précédente, de notables différences. On voit, en effet, que si les extinctions d'enfants de moins d'un an ont diminué de 173, celles des individus d'un à 15 ans ont elles-mêmes éprouvé une réduction de 720; mais que le nombre des décès a augmenté de 620, c'est-à-dire d'une manière assez remarquable parmi les personnes de 50 à 80 et de 80 à 90 ans.

La moyenne des décès de 1845 a été :

Dans l'arrondissement	de Dunkerque,	de un sur	42,4 habitants.
——	d'Hazebrouck,	——	37,9 ——
——	de Lille,	——	37,7 ——
——	de Cambrai,	——	46,9 ——
——	d'Avesnes,	——	52,5 ——
——	de Douai,	——	49,2 ——
——	de Valenciennes,	——	44,8 ——

Moyenne pour le département : une sur 42,8 habitants.

En définitive, les décès se divisent comme suit entre les diverses classes de personnes :

Mâles.		Femelles.	
Garçons.....	8,050	Filles.....	7,260
Hommes mariés.....	3,475	Femmes mariées.....	3,026
Veufs.....	1,638	Veuves.....	2,598
	13,163		12,884

Les décès se divisent encore de la manière suivante :

	ARRONDISSEMENS.							Total.
	Dunke.	Hazebr.	Lille.	Cambr.	Avesnes	Douai.	Valenc.	
Individus appartenant à la population du département.....	2431	2781	8825	3595	2584	2003	3200	24431
Français étrangers au département.	28	22	571	91	88	73	79	952
Individus non Français.....	40	14	517	6	39	9	39	664
	2499	2827	8913	3692	2713	2085	3318	26047

Parmi ces extinctions on compte :

Individus morts de la variole.....	»	11	39	»	13	1	9	73
Id. par suite d'épidémies.....	»	1	8	13	32	10	35	99
Suicides.....	6	2	26	15	4	7	4	64
Meurtres.....	»	1	»	1	1	»	»	3
Exécutions.....	»	»	»	»	»	»	»	»
Morts accidentelles.....	33	33	74	24	48	20	65	297
	39	48	147	53	98	38	113	536

RECENSEMENT DE LA POPULATION.

Un dénombrement nouveau de la population a été effectué, en 1846, dans le département, conformément aux instructions du gouvernement.

Ce travail a donné les résultats suivants :

ARRONDISSEM.ts	SEXE MASCULIN.			SEXE FÉMININ.			TOTAL.
	Garçons.	Hommes mariés	Veufs.	Filles.	Femmes mariées.	Veuves.	
Dunkerque.....	32528	17430	1744	30517	17491	4882	104592
Hazebrouck.....	32100	16955	2396	31877	16881	4481	104690
Lille.....	113567	58231	7283	106348	56981	14385	356795
Cambrai.....	50758	32090	3602	49025	31865	6754	174094
Avesnes.....	40717	27834	3094	37230	27545	5825	142245
Douai.....	30904	17248	2182	28116	17042	4429	99921
Valenciennes....	45819	26973	3117	42160	26783	5791	150643
	346393	196761	23418	325273	194588	46547	
	566572			566408			1132980

Les inscriptions en bloc comprises dans les tableaux de recensement se composent des nombres suivants :

Troupes de terre et marins	14,606
Population des prisons	1,265
Population des hôpitaux et asiles d'aliénés	4,732
Population des établissements d'instruction publique	3,981
Réfugiés	61
Total des inscriptions en bloc	25,645

Ces inscriptions se divisent comme suit :

Garçons	18,366	Filles	3,544
Hommes mariés	1,458	Femmes mariées	666
Veufs	646	Veuves	965
	20,470		5,175

Le tableau ci-après indique les augmentations et les diminutions survenues dans la population pendant les périodes de 1836 à 1841, et de 1841 à 1846.

ARRONDISSEM.ᵗ	POPULATION.			AUGMENTATION depuis		DIMINUTION depuis	
	1836.	1841.	1846.	1841.	1836.	1841.	1836.
Dunkerque	96858	102468	104592	2124	7734	»	»
Hazebrouck	105879	105574	104690	»	»	884	1189
Lille	309349	328005	356795	28790	47446	»	»
Cambrai	157362	166921	174094	7173	16732	»	»
Avesnes	132335	139248	142245	2997	9910	»	»
Douai	94573	100158	99921	»	5348	237	»
Valenciennes	130061	142924	150643	8719	20582	»	»
	1026417	1085298	1132980	49803	107752	1121	1189

L'augmentation totale de 1836 à 1841 a été de 58,881
Celle obtenue de 1841 à 1846 s'élève à 47,682

Total des augmentations depuis 1836 106,563

Ces résultats font voir que l'état numérique de la population du département est toujours en progrès.

Deux arrondissements, ceux de Lille et de Valenciennes, se font remarquer dans les accroissements constatés.

L'arrondissement de Lille, en effet, a acquis, depuis 1841, un excédant de 28,790 habitants. Ce n'est pas que la ville chef-lieu ait notamment contribué à cette augmentation ; elle n'y est entrée que pour 2,893 ; mais Roubaix s'est accru de 6,237, Tourcoing de 4,331, Wazemmes de 2,520 ; Fives, où est établie la station extérieure du chemin de fer du Nord, a vu sa population plus que tiercée par l'effet de cette installation.

L'établissement des voies de fer et le développement des manufactures dans cette contrée sont les causes les plus apparentes de cet accroissement remarquable.

L'activité des industries minéralogiques de l'arrondissement de Valenciennes peut rendre raison de l'excédant de 8,719 âmes que cet arrondissement a acquis pendant les cinq dernières années. Là cependant les augmentations sont plus divisées que dans l'arrondissement de Lille ; la plus remarquable est celle de 2,128 habitants qu'a obtenue la commune de Denain, où se trouve le siége d'un des principaux établissements houilliers du pays.

Les arrondissements de Cambrai, Avesnes et Dunkerque, présentent aussi des accroissements qui se répartissent en fractions peu sensibles sur la plupart des communes, et se balancent avec quelques faibles excédants. Aucune de ces différences partielles ne mérite d'être citée.

Le dénombrement qui vient d'avoir lieu constate pour l'arrondissement d'Hazebrouck une diminution de 884 individus ; déjà, en 1841, il avait éprouvé un déficit de 305 ; il a donc perdu, depuis dix ans, 1189 habitants. La commune d'Haverskerque a, elle seule, éprouvé une réduction de 388 âmes dans sa population, par suite du départ de plusieurs familles pour le département de l'Oise.

L'arrondissement de Douai, qui de 1836 à 1841 s'était accru de 5,585, a perdu 237 habitants depuis cette dernière époque. Néanmoins, les détails du recensement font voir qu'il aurait acquis un nouvel excédant si la population de la ville de Douai n'avait été diminuée de 2,720, par suite de la réduction de l'effectif de la garnison.

Villes et communes ayant plus de 3,000 *habitants et dont les maires sont à la nomination du roi.*

Lille	75430	Tourcoing	26834
Roubaix	31089	Valenciennes	22040
Dunkerque	27355	Cambrai	20648

Douai	20483	Marcq-en-Barœul	3937
Wazemmes	10480	Morbecque	3817
Bailleul	10141	Iwuy	3774
Saint-Amand	9453	Linselles	3656
Wattrelos	8736	Flines-lez-Marchiennes	3654
Armentières	7959	Raismes	3618
Le Câteau	7686	Avesnes	3578
Hazebrouck	7570	Le Quesnoy	3551
Maubeuge	7328	Nieppe	3550
Denain	7272	Caudry	3549
Estaires	6890	Wambrechies	3542
Merville	6079	Orchies	3524
Bergues	5967	Hasnon	3486
Solesmes	5627	Vieux-Berquin	3463
Gravelines	5582	Onnaing	3443
Comines	5225	Annœullin	3416
Condé	5025	Roncq	3378
Halluin	4851	La Gorgue	3274
Steenwerck	4761	Seclin	3240
Vieux-Condé	4595	Templeuve	3180
Fresnes	4544	Hazebrouck	3130
Anzin	4422	Wallers	3122
Les Moulins	4417	Hergnies	3085
Cassel	4231	Sin	3063
Quesnoy-sur-Deûle	4184	Fourmies	3048
Loos	4117	Gommegnies	3048
Landrecies	3991	Lourches	3036
Wormhoudt	3991	Haspres	3031
Steenvoorde	3982	Bondues	3027
Hondschoote	3971	Haussy	3012

STATISTIQUE ÉLECTORALE.

La liste électorale et du jury du département du Nord pour l'année 1847 a été définitivement close et arrêtée au nombre de 8,810 inscriptions.

La première partie de cette liste comprend 8,536 électeurs et se compose comme suit :

1.er arrond.t électoral	732	7.e arrond.t électoral	499
2.e idem	1013	8.e idem	488
3.e idem	1307	9.e idem	727
4.e idem	629	10.e idem	958
5.e idem	217	11.e idem	878
6.e idem	339	12.e idem	749

La seconde partie de la liste comprend 274 jurés.

Les listes supplémentaires et complémentaires des électeurs départementaux et d'arrondissement ont été arrêtées au nombre de 25 inscriptions.

Les électeurs se trouvent répartis ainsi qu'il suit dans chaque canton pour l'élection des membres du Conseil général et des Conseils d'arrondissement.

Arrondissements.	CANTONS.	Liste générale du Jury. 1.re partie. Électeurs.	Liste générale du Jury. 2.e partie. Jurés.	Listes supplémentaires.	Listes complémentaires.	Total par canton pour l'élection des membres du conseil d'arrond.	Total par circonscript. pour l'élection des membres du conseil général.
Lille.	Lille-Centre. . . .	428	12	2	»	442	759
	Lille-Ouest. . . .	304	13	»	»	317	
	Lille-Nord-Est.. .	346	8	»	»	354	619
	Lille-Sud-Est. . .	260	5	»	»	265	
	Lille-Sud-Ouest. .	407	17	»	»	424	534
	Haubourdin. . . .	107	3	»	»	110	
	Armentières. . . .	125	2	»	»	127	216
	Quesnoy-sur-Deûle	86	3	»	»	89	
	Cysoing..	73	1	»	»	74	146
	Pont-à-Marcq. . .	71	1	»	»	72	
	La Bassée.. . . .	92	2	»	»	94	173
	Seclin.	78	1	»	»	79	
	Lannoy.	74	»	»	»	74	398
	Roubaix.	321	3	»	»	324	
	Tourcoing-Nord. .	122	2	»	»	124	286
	Tourcoing-Sud.. .	158	4	»	»	162	
Douai.	Douai-Nord. . . .	202	11	»	»	213	267
	Marchiennes.. . .	52	2	»	»	54	
	Douai-Ouest.. . .	202	3	1	»	206	300
	Orchies..	93	1	»	»	94	
	Douai-Sud.. . . .	225	2	7	»	234	306
	Arleux.	72	»	»	»	72	
Dunkerque.	Dunkerque-Est. .	175	13	»	»	188	361
	Dunkerque-Ouest.	164	9	»	»	173	
	Bergues..	182	4	»	»	186	375
	Hondschoote.. . .	72	2	»	»	74	
	Wormhoudt.. . . .	111	4	»	»	115	
	Gravelines.. . . .	40	2	»	8	50	148
	Bourbourg. . . .	94	4	»	»	98	

Arrondissements.	CANTONS.	Liste générale du Jury : 1.re partie. Electeurs.	Liste générale du Jury : 2.e partie. Jurés.	Listes supplémentaires.	Listes complémentaires.	Total par canton pour l'élection des membres du conseil d'arrond.	Total par circonscription pour l'élection des membres du conseil général.
Cambrai.	Cambrai-Est.. . .	226	6	1	»	233	502
	Cambrai-Ouest. .	262	6	1	»	269	
	Carnières.	88	2	»	»	90	245
	Solesmes.	152	3	»	»	155	
	Clary.	122	6	»	»	128	297
	Marcoing.	166	3	»	»	169	
	Le Câteau.. .	199	5	»	»	204	204
Valenciennes.	Valenciennes-Est..	248	5	»	»	253	463
	Valenciennes-N. .	204	6	»	»	210	
	Valenciennes-Sud.	138	4	»	»	142	274
	Bouchain.	130	2	»	»	132	
	Condé.	91	16	»	»	107	107
	St.-Amand r. dr. .	69	4	1	»	74	156
	St.-Amand r. g. .	78	4	»	»	82	
Avesnes.	Avesnes-Nord. . .	92	5	1	»	98	
	Avesnes-Sud.. . .	117	6	1	»	124	290
	Berlaimont . . .	67	1	»	»	68	
	Bavai.	111	3	»	»	114	238
	Maubeuge.. . . .	116	8	»	»	124	
	Landrecies. . . .	94	9	»	»	103	
	Le Quesnoy-Est. .	90	6	»	»	96	285
	Le Quesnoy-Ouest.	84	2	»	»	86	
	Solre-le-Château. .	54	2	»	»	56	
	Trélon.	53	3	»	»	56	112
Hazebrouck.	Bailleul-Nord-Est .	115	2	»	»	117	
	Bailleul-Sud-Ouest	107	4	»	»	111	228
	Cassel.	154	»	»	»	154	
	Steenvoorde. . . .	65	4	»	»	69	223
	Hazebrouck-Nord.	97	7	1	1	106	
	Hazebrouck-Sud. .	89	4	1	1	95	199
	Merville..	122	2	»	»	124	124
		8536	274	17	8	8835	8835

Le nombre de ces inscriptions est à la population générale du département dans les proportions suivantes :

Electeurs	1 sur 132	**habitants.**
Jurés (1.re et 2.e partie)	1 sur 129	———
Electeurs départementaux	1 sur 128	———

ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE.

ANALYSE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Le Conseil s'est réuni le 14 septembre 1846. M. le Préfet entre en séance et donne lecture de l'ordonnance royale du 16 août précédent, qui fixe l'époque de la session des Conseils généraux et en détermine la durée. MM. *Deschodt, Ferrier, Béhaghel, Cleeneweck, Smet, Coget, Béry, Marchant, Danel* et *Boulanger*, membres élus ou réélus depuis la dernière session, prêtent serment entre les mains de M. le Préfet. — Ce magistrat donne communication de deux lettres de MM. *François-Deloffre* et *Degruson*, qui s'excusent de ne pouvoir prendre part aux premières séances du Conseil. — M. le Préfet déclare ensuite la session ouverte et se retire. = Le Conseil se constitue provisoirement sous la présidence de M. *Ferrier*, doyen d'âge ; M. *Coget*, le plus jeune des membres présents, remplissant les fonctions de secrétaire. — Il procède à la constitution de son bureau définitif et nomme pour président M. *Delespaul*, et pour secrétaire M. *Marchant*. — M. le président, à la tête du Conseil, se rend auprès de M. le Préfet pour l'informer de la constitution de son bureau ; ce magistrat rentre avec le Conseil dans le local de ses séances. — M. le Préfet prononce un discours contenant un exposé de la situation des divers services départementaux. — M. le président donne acte de cette communication, ainsi que du dépôt de tous les dossiers soumis à l'examen du Conseil général. — M. le Préfet fait ensuite distribuer à tous les membres le recueil imprimé des rapports sur lesquels il appelle, pendant le cours de cette session, l'attention de l'assemblée. — Le Conseil procède à l'organisation de ses bureaux. — M. le président désigne M. *Coget* pour faire partie de la commission chargée du récolement du mobilier de la préfecture.

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE.

M. le président communique à l'assemblée les documents suivants : 1.° Mémoire de M. Girard sur le cadastre ; 2.° mémoire sur le paupérisme ; 3.° lettre de M. le Préfet concernant les asiles d'aliénés ; — 4.° Réclamation sur les frais de traitement de l'aliéné Delattre, de Lompret ; — 5.° Réclamation de quelques habitants du faubourg de la Barre, commune de Wazemmes. Ces pièces sont renvoyées aux bureaux qu'elles concernent. — Le Conseil désigne, comme les années précédentes, MM. *L. Defontaine* et *Cleeneweerck* pour faire partie des commissions chargées de la délivrance des permissions de culture du tabac. — Fixe au lendemain le jour de la conférence que M. le Préfet demande avec le troisième bureau pour la solution des questions qui se rattachent au projet d'établissement d'une salle du Conseil de révision, soit au-dedans, soit au-dehors de l'hôtel de la Préfecture. — Arrête qu'il n'y a pas lieu d'accueillir la demande de M. le maire de Flesquières tendant à faire réduire, pour 1847, le contingent assigné à cette commune dans la contribution personnelle et mobilière. — Alloue au sous-chapitre XVIII du budget départemental de 1847 la somme de 3,000 fr. pour le dernier cinquième de la subvention de 15,000 fr. accordée en cinq ans à la ville de Douai pour la reconstruction du collége royal. — Vote au sous-chapitre XVI un crédit de 269 fr. 56 c., et au sous-chapitre XIII un crédit de 53 fr. 92 c. pour le paiement des primes d'assurances des bâtiments départementaux pendant l'année 1847, et pour solder celles de 1846. — Alloue, sans discussion, différents crédits ordinaires montant ensemble à 42,790 fr., aux sous-chapitres VII, VIII, XII, XIV, XVI et XIX. = Émet le vœu 1.° que l'administration et le gouvernement pressent, par tous les moyens d'influence qui sont en leur pouvoir, l'exécution la plus prompte possible du canal qui doit être ouvert à Deynse pour conduire à la mer, en passant par Bruges et Ostende, les eaux de la Lys ; — 2.° Que l'administration demande au gouvernement de faire ou de compléter, le plus tôt possible, les études, tant sur l'utilité de l'endiguement de la Lys, depuis Merville jusqu'à Comines, que sur la hauteur de la dépense à laquelle donnerait lieu cet endiguement ; qu'elle sollicite de M. le Ministre des travaux publics l'exécution des travaux les plus urgents, au point de vue des intérêts de la propriété, de l'agriculture, de la navigation et de l'industrie, et que M. le Préfet veuille bien communiquer le résultat de ses instances au Conseil général dans sa prochaine session ; qu'en attendant l'exécution du canal de dérivation qui doit s'ouvrir à Deynse, l'administration veuille bien prendre toutes les mesures

propres à concilier les intérêts des usines établies sur la Lys avec ceux de la propriété et de la navigation. = Émet le vœu le plus formel 1.° qu'à l'avenir les commissions d'expertise pour les tabacs soient composées d'experts nommés moitié par le sous-préfet, sur l'avis des dix principaux planteurs de tabac de l'arrondissement, moitié par la régie, et qui seront départagés, en cas d'avis différents, par un tiers expert nommé par le Préfet, conformément à l'art. 34 de la loi du 24 décembre 1814; — que chaque année, avant le commencement des opérations concernant la livraison des tabacs, M. le Préfet fasse publier, dans chaque arrondissement, les noms des dix plus forts planteurs, ainsi que le jour, l'heure et le lieu de la réunion qui aura pour objet de, par eux, choisir et soumettre à la nomination de M. le Préfet les deux experts chargés de les représenter dans la commission d'expertise. = Appréciant combien il est utile de continuer à accorder des encouragements aux communes en cas d'acquisition de pompes à incendie, dans un moment où les sinistres de cette nature se multiplient d'une manière déplorable, alloue une somme de 1,000 fr. au sous-chapitre XVIII pour cette destination. — Appuyant le vœu émis par le Conseil d'arrondissement de Dunkerque, par le Conseil municipal et par la Chambre de commerce de cette ville, pour la création d'un dock-franc à Dunkerque, prie M. le Préfet de renouveler ses pressantes sollicitations auprès de M. le Ministre de la marine, à l'effet d'obtenir la remise à la douane et au commerce, par la marine royale, de son bassin et de ses magasins, aujourd'hui presque sans emploi. = Un membre du troisième bureau expose que le rapport de M. le Préfet sur les chemins vicinaux de grande communication exprime son intention de disposer du fonds commun, selon le droit que la loi lui confère, sans tenir compte de la part plus ou moins grande qui y est apportée par chaque arrondissement, et en se réservant de juger lui-même de l'ordre de priorité d'exécution des chemins classés par le Conseil; et qu'en cette occurrence il lui a paru nécessaire de prendre l'avis préalable du bureau et du Conseil général sur cette résolution, parce que la décision dont elle sera l'objet pourra modifier profondément les conclusions du travail qu'il aura à soumettre au Conseil. — La question, ainsi posée, donne lieu à une discussion entre plusieurs membres et M. le Préfet; après quoi l'assemblée se prononce dans les termes suivants : « Le vote à émettre par le Con» seil gén éral pour le subside affecté aux chemins de grande commu» nication sera déterminé, quant au chiffre, par la somme nécessaire » à l'entretien des chemins exécutés et de la partie des chemins en » cours d'exécution qui sera livrée à la circulation pendant l'exer» cice, ainsi qu'aux frais des agents-voyers; le tout dans les limites » maximum des cinq centimes additionnels autorisés par la loi.

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE.

Le Conseil renvoie les pièces ci-après aux bureaux qui doivent en connaître : 1.° Réclamation du sieur *Prévost* au sujet d'un chemin de grande communication de l'arrondissement d'Avesnes; 2.° lettre de M. le Préfet en envoi d'une demande de secours faite par la commune d'Ors pour la reconstruction de son église; 3.° proposition de M. le Préfet pour une augmentation de traitement en faveur d'un gardien de la prison de Lille; 4.° demande du sieur *Dombret* pour l'allocation d'une pension qui permette à l'un de ses fils de suivre les cours de l'école centrale des manufactures. — M. le Préfet lit une lettre de M. *Robaut,* imprimeur à Douai, par laquelle il fait hommage à chacun des membres du Conseil général d'un exemplaire de la carte du département publiée par ses soins. Mention de cette lettre est faite au procès-verbal. — Le Conseil accorde à la commune de Basuel, en trois annuités, une somme de 3,000 fr. pour la reconstruction totale de son église, et arrête qu'un crédit de 1,000 fr. pour la première annuité sera inscrit au sous-chapitre XVIII du budget facultatif de 1847. — Alloue à la commune d'Haussy, pour l'aider dans la reconstruction de son église, une somme de 1,000 fr. qui sera inscrite au même sous-chapitre du budget. — Vote au sous-chapitre XIX un secours de 300 fr. en faveur de la société humaine de Dunkerque. — Alloue au même sous-chapitre une subvention de 1,500 fr. à la maison de refuge du Bon-Pasteur, à Lille, pour l'entretien de dix bourses dans cet établissement. = Vote l'inscription au budget de 1847, 1.° d'une somme de 14,805 fr. pour les loyers des casernes de gendarmerie qui n'appartiennent pas au département; 2.° de celle de 800 fr. pour indemnité de literie aux gendarmes sortant de la ligne; — Remercie M. le Préfet de son insistance à demander l'augmentation de la brigade de Roubaix et l'établissement d'une brigade à Anzin; tout en regrettant le peu de succès de ses démarches; — Insiste sur la nécessité de placer dans les grands centres d'industrie une force d'élite capable de réprimer et de prévenir les agitations et les désordres; — Prie M. le Préfet de renouveler ses démarches auprès de M. le Ministre de la guerre, à l'effet d'obtenir ce que réclament avec tant d'instance les communes de Roubaix et d'Anzin, et d'appuyer également les demandes si souvent renouvelées des communes de Berlaimont, Steenvoorde et Watten, pour l'établissement d'une brigade, demandes vivement rappelées encore cette année par les conseils d'arrondissement d'Avesnes, Hazebrouck et Dunkerque. = Vote trois crédits montant ensemble à 4,800 fr. pour les loyers des sous-préfectures. — Ajourne la demande du Conseil mu-

nicipal de Dunkerque tendant à faire augmenter le loyer de l'hôtel de la sous-préfecture.— Se référant à son avis de l'année dernière, déclare ne pas donner suite au vœu renouvelé par le conseil d'arrondissement d'Avesnes, pour l'établissement d'un impôt sur les chiens. — Emet un avis favorable à la demande de la commune d'Honnecourt, tendant à obtenir l'établissement de deux foires annuelles fixées au 22 avril et au 22 juillet.— Rejette la proposition de voter un fonds pour donner des secours aux propriétaires et surtout aux indigents qui s'engageraient à substituer des toitures en matières dures aux couvertures en chaume de leurs habitations. — Appréciant les justes observations de M. le Ministre de la marine sur la demande formée par la ville de Gravelines pour l'érection de son port en quartier maritime, et la création d'une chaire d'hydrographie, prie M. le Préfet d'adresser à M. le Ministre des vœux sincères pour qu'un prochain état de choses lui permette de réaliser ses bonnes intentions en faveur de la ville et du port de Gravelines. — Alloue au sous-chapitre XIX du budget de 1847, un crédit de 720 fr. pour quatre demi-bourses à l'école royale vétérinaire d'Alfort. — Appuie le vœu émis par le Conseil d'arrondissement de Dunkerque pour obtenir l'assainissement du canal de Mardyck et le curage du canal de Bergues à Furnes, y compris l'embranchement ou *becque* d'Hondschoote, la reconstruction du pont des glacis de la place de Bergues et l'exécution des travaux nécessaires pour prévenir l'introduction des eaux sales de la ville dans la Basse-Colme, dont les eaux servent à l'alimentation du pays. — Recommande l'accomplissement de ce vœu à toute la sollicitude de M. le Préfet. — Prie ce magistrat d'user de toute son influence, soit près de M. le Préfet du Pas-de-Calais, soit près des communes intéressées de l'arrondissement de Dunkerque, pour faire lever tous les obstacles qui s'opposent depuis trop longtemps à l exécution du projet de construction d'un pont sur l'Aa, en remplacement du bac *Meurillon*. — Vote au sous-chapitre 1.er du budget de 1847, le crédit ordinaire de 2,000 fr. affecté aux frais d'entretien et menues réparations des casernes de gendarmerie. — Recommande à la sollicitude de M. le Préfet les canaux d'Hazebrouck, dont l'état de dégradation apporte le plus grand dommage à la navigation, et le prie d'obtenir que les travaux de nécessité reconnue et d'améliorations projetées, soient aussi promptement que possible mis à exécution.—Alloue au sous-chapitre XXII un crédit de 400 fr. pour les frais d'expertise des voitures publiques.--Emet le vœu que tous les étranglements qui existent sur la Deûle et gênent la navigation, notamment aux Ansereuilles et à Loos, soient détruits.—Après l'audition d'un rapport du troisième bureau et une discussion entre divers membres, émet le vœu que le gouvernement fasse achever le plus promptement possible le canal de Roubaix, de manière que les bateaux puissent passer librement de cette

ville dans la Deûle; qu'il mette à exécution les prescriptions de la loi de concession, et que si l'intérêt privé est impuissant à détruire la lacune actuellement existante entre Croix et Roubaix, l'Etat, en s'attribuant les avantages que mériterait son concours, pourvoie à l'ouverture du souterrain qui reste à exécuter. = Demande avec les plus vives instances que les travaux du chemin de fer de Lille à Calais et Dunkerque soient poussés avec la plus grande activité, et que l'administration supérieure fasse disparaître les obstacles qui empêchent son entier et prompt achèvement; — Prie le gouvernement de vouloir bien faire établir le débarcadère de Dunkerque dans le terrain nommé parc de la marine. = Un rapport est fait sur le chemin de fer projeté de Saint-Quentin à la Belgique. Après avoir entendu quelques observations en faveur de l'exécution de la ligne entière, le Conseil émet le vœu que le chemin de fer de Saint-Quentin soit prolongé jusqu'au point de notre frontière qui vient toucher le chemin d'Erquelinnes à Charleroy, et que la section de cette ligne qui s'étend d'Erquelinnes à Haumont soit concédée par une ordonnance royale ou par une loi présentée à la prochaine session des chambres, à la condition que la compagnie qui deviendrait adjudicataire de la ligne de St.-Quentin à Maubeuge aurait le droit de reprendre la concession, en remboursant pour toute indemnité les dépenses faites.

SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE.

M. *Demoustier*, membre réélu, absent aux séances précédentes, prête serment entre les mains de M. le président.—Une nouvelle discussion s'élève sur la question de l'achèvement du canal de Roubaix; mais l'incident n'a pas de suite.—Le Conseil renvoie: 1.° au deuxième bureau un mémoire de la société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes, contenant l'expression de différents vœux; 2.° au troisième bureau, une demande de plusieurs habitants de Féron, tendant à faire classer un chemin de grande communication; 3.° au deuxième bureau, des réclamations relatives à la navigation intérieure. — Reçoit communication d'une lettre de la compagnie d'assurances dite *la Bienfaisante*, qui réclame la recommandation du Conseil général pour obtenir l'assurance des bâtiments départementaux. — Renvoie aussi au deuxième bureau les plans déposés par M. le Préfet, d'une propriété sise près du Câteau, et dont la vente est offerte pour l'établissement d'un asile d'aliénés. = Entend la lecture d'un rapport du troisième bureau sur le projet de construction d'un chemin de fer entre Cambrai et Douai, afin de rendre à la première de ces villes une partie des avantages de fréquentation dont elle est déshéritée par l'établissement d'autres lignes de fer. — La discussion s'ouvre sur le choix de deux tracés proposés, l'un par la rive gauche,

l'autre par la rive droite de la route royale N.° 17. — Le Conseil ensuite émet le vœu que le chemin de fer qui doit rattacher la ville de Cambrai au chemin du Nord soit exécuté le plus promptement possible; — Il pense que le tracé qui suit le côté gauche de la route N.° 17 est préférable à celui qu'on propose d'établir sur le côté droit de la même route ; — Il croit cependant que dans le cas où il ne se présenterait de compagnie que pour le projet qui suit le côté droit de la route N.° 17, il y aurait lieu de l'accepter. = Sur un rapport du même bureau relatif au chemin de fer projeté d'Avesnes à Valenciennes, émet le vœu que les offres de M. *Lelièvre* pour l'exécution de ce chemin soient acceptées, à la condition que le chemin d'Avesnes soit prolongé jusqu'à la station du chemin du Nord, de manière à être soudé avec ce chemin ; qu'il se rapproche autant que possible de la ville du Quesnoy et du bourg de Berlaimont, et qu'il ne puisse, en aucun cas, s'arrêter en-deçà d'Avesnes; — N'entend pas toutefois, par l'émission de ce vœu, préjuger la question de préférence à accorder, dans le cas de formation d'une compagnie sérieuse, au chemin projeté de Valenciennes par Le Quesnoy et Avesnes jusqu'a Metz, chemin recommandé par la société d'agriculture et le Conseil d'arrondissement d'Avesnes : il appelle, en ce cas, sur ce rail-way toute l'attention et la bienveillance du gouvernement. = Il est donné lecture d'un autre rapport sur une demande du Conseil d'arrondissement de Cambrai relative au chemin d'Hazebrouck à Fampoux. Après l'échange de quelques observations, le Conseil général émet le vœu que le chemin de fer d'Hazebrouck à Fampoux soit prolongé jusqu'à Reims par Cambrai et St-Quentin; il est d'ailleurs d'avis qu'il est désirable que le chemin ne soit adjugé qu'après la concession du chemin de Cambrai à Douai. — Le Conseil vote au sous-chapitre de l'arriéré des dépenses facultatives du budget de 1847 un crédit de 222 fr. pour frais de déménagement du mobilier du tribunal civil de Valenciennes. — Alloue au sous-chapitre 1.er un crédit de 6,698 fr. 88 c. pour solde des réparations faites au bâtiment de la cour d'assises de Douai. — Alloue également au sous-chapitre XV une somme de 800 fr. pour solder la dépense de la reconstruction de deux calorifères au palais-de-justice de Lille. = Vote au sous-chapitre VII un crédit de 1,000 fr. pour l'entretien du mobilier des tribunaux ; — un crédit de 4,901 fr. 39 c. pour solde de la dépense du renouvellement du mobilier de la cour d'assises de Douai ; — un crédit de 608 fr. pour dépenses relatives au mobilier du tribunal d'Hazebrouck. — Vote au sous-chapitre I.er une somme de 300 fr. pour réparations à la toiture et aux cheminées du palais-de-justice d'Avesnes ; — un crédit de 1,986 fr. pour réparations à faire à la salle d'audience, à la salle des délibérations et au cabinet du juge d'instruction du tribunal de Cambrai; — un crédit de 810 fr. pour travaux d'appro-

priation à exécuter dans les bâtiments du tribunal civil de Dunkerque. — Alloue au chapitre VII une dépense de 879 fr. pour réparation, changement et complément du mobilier du tribunal civil de Valenciennes ; — une somme de 229 fr. 79 c. destinée à l'acquisition d'une bibliothèque-meuble pour la salle des délibérations du tribunal de commerce de Dunkerque. — Approuve le devis dressé par l'architecte *Develle*, et montant à 3,110 fr., des objets nécessaires à l'ameublement des locaux qui viennent d'être construits pour le parquet, le cabinet du président et le greffe du tribunal civil de Dunkerque ; — Décide que cette dépense sera répartie sur deux exercices, et ouvre un premier crédit de 1,555 fr. au sous-chapitre VII du budget de 1847. = Après la lecture d'un rapport du troisième bureau, sur les travaux à exécuter en 1847 dans les prisons départementales, le Conseil vote au sous-chapitre 1.er un crédit collectif de 8,688 fr., applicable à la maison de justice de Douai, aux maisons d'arrêt d'Avesnes, Cambrai, Hazebrouck et Valenciennes, et aux dépôts de sûreté de Bailleul, Cassel et Orchies; plus, un crédit de 2,500 fr. pour l'entretien ordinaire des prisons ; — Ajourne l'examen de la demande d'un crédit de 3,000 fr. pour la maison d'arrêt de Dunkerque, jusqu'à plus amples renseignements.

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE.

Le Conseil général renvoie aux bureaux qu'elles concernent des propositions faites par M. le Préfet 1.° en faveur de la dame *Dehau*, veuve d'un employé de la préfecture ; 2.° pour la dame veuve *Massieu* ; 3.° pour le casernement de la gendarmerie de Maubeuge, ainsi qu'une lettre du même magistrat en envoi du dossier concernant un changement de délimitation de la ville de Dunkerque. — Distribution est faite à MM. les membres, d'un mémoire de la chambre de commerce de Valenciennes, concernant le projet de loi présenté sur la navigation intérieure. — Le Conseil alloue au sous-chapitre 1.er un crédit de 500 fr. pour l'entretien des bâtiments de la sous-préfecture de Douai. — Déclare ne pouvoir prendre en considération le vœu du Conseil d'arrondissement d'Avesnes, tendant à ce que l'autorité prenne des mesures pour assurer l'emploi dans les travaux publics, des pierres provenant des carrières de l'arrondissement, notamment de celles de Marbaix, préférablement aux pierres provenant de l'étranger. — Rejette la demande faite par la commune d'Ors, d'un secours de 4,154 fr., à l'effet de reconstruire son église, incendiée pendant les guerres de la Révolution ; la commune n'ayant pas fait usage de toutes ses ressources pour couvrir cette dépeuse. — Conformément aux conclusions d'un rapport du premier bureau, le Conseil prie M. le ministre des fi-

nances 1.° de ne rien changer, quant à présent, au système suivi depuis plus de 40 ans dans le département, système d'après lequel les rôles généraux présentent à la suite des cotisations établies sous le nom des propriétaires, celles des fermiers et locataires qui exploitent ou occupent les propriétés formant l'objet de ces cotisations ; 2.° de faire examiner si la loi du 4 août 1844 ne pourrait pas recevoir quelques heureuses modifications, en étendant aux fermiers la faculté que l'article 6 de cette loi accorde aux propriétaires seuls. — Fixe, comme les années précédentes, le prix de la journée de travail qui doit servir de base à la contribution personnelle en 1847. — Donne acte à M. le Préfet de la communication par lui faite, du résultat de ses diligences pour l'acquisition de l'hôtel *Pas-de-Beaulieu*, à Valenciennes, votée par le Conseil général dans sa session de 1845, pour servir à l'établissement de la maison d'arrêt et de la caserne de gendarmerie de cette ville. — Alloue au sous-chapitre XXIII un crédit de la somme de 844 fr. 50 c., restant due sur les frais d'impression du procès-verbal des délibérations du Conseil, de 1845, et du rapport de M. le Préfet, et un crédit de 50 fr. 3 cent. pour frais de purge des hypothèques du terrain de la pyramide de Cysoing. — Alloue également au sous-chapitre XXVI une somme de 200 fr. destinée à couvrir les frais d'illumination des édifices départementaux, les jours de fêtes publiques. — Arrête qu'une somme de 25,000 fr. sera inscrite au sous-chapitre XVI pour le paiement d'un deuxième à-compte sur le prix d'acquisition de l'hôtel de la sous-préfecture de Cambrai. — Vote au même sous-chapitre un crédit de 20,964 fr. à valoir sur le prix d'achat de l'hôtel *Dumont*, à Valenciennes, acquis pour le service du tribunal civil. — Alloue au sous-chapitre XIV, 1.° le crédit ordinaire de 1,000 fr. pour frais de translation des détenus qui ne sont pas transportés par la voiture cellulaire, et un crédit de 1,200 fr. pour les secours de route et les frais de transport des voyageurs indigents. — Accorde un crédit de 92 fr. 95 cent. au sous-chapitre XXIII pour fourniture d'impressions à la maison d'arrêt de Cambrai, en 1844 et 1845 ; — Décide que les rapporteurs des deux demandes pour le remplacement du mobilier de la chapelle du palais-de-justice de Lille, détruit par l'incendie du 14 juin dernier, s'entendront pour combiner leur travail et comprendre les deux affaires dans un seul rapport. — Sur un rapport du troisième bureau, émet le vœu que M. le ministre des finances veuille bien prendre en considération les justes réclamations des fabricants de sucre, qui demandent que leurs établissements soient considérés comme manufactures, et, comme tels, exempts de l'impôt des portes et fenêtres ; et que M. le Ministre fasse de nouveau examiner la question par le Conseil d'Etat, qui, mieux éclairé, pourrait modifier sa jurisprudence. — Vote au sous-chapitre IV le crédit ordinaire de 335 fr.

affecté aux frais d'entretien du mobilier des bureaux des sous préfectures. — Rejette la demande d'un crédit de 118 fr. pour la réparation des poêles des bureaux, pour la fourniture de trois stores et pour le renouvellement de papiers de tenture à la sous-préfecture de Cambrai. — Rejette également la proposition faite par le Conseil d'arrondissement de Dunkerque pour le renouvellement de plusieurs objets faisant partie du mobilier des bureaux de la sous-préfecture et qui sont hors de service. = Entend la lecture d'un rapport sur les bourses entretenues par le département dans l'école royale d'arts et métiers de Châlons. — Donne acte à M. le Préfet des communications par lui faites au Conseil à ce sujet. — Il ouvre au sous-chapitre XIX un crédit de 1,500 fr. pour assurer, en 1847, l'entretien des boursiers départementaux à l'école royale de Châlons. = Alloue au même sous-chapitre une somme de 250 fr. pour l'entretien du sieur Eugène *Farez* comme élève à l'école centrale des arts et manufactures. — Ouvre également au sous-chapitre XIX un crédit de 250 fr. pour permettre au sieur Henri *Dombret* de suivre les cours de l'école centrale des arts et manufactures ; mais ce vote n'aura d'effet que dans le cas où M. le Ministre de l'agriculture et du commerce consentirait à disposer en faveur du même sieur *Dombret*, d'un secours en analogie avec celui du Conseil général. = Après l'audition d'un rapport du deuxième bureau, le Conseil, en témoignant à M. le Préfet toute sa reconnaissance au sujet des modifications que ce magistrat a consenti à introduire dans l'arrêté pris par son prédécesseur le 8 décembre 1844, pour régler la police de la chasse, exprime le désir que le nouvel arrêté de M. le Préfet soit modifié en ce sens que la chasse des oiseaux de passage connus sous le nom d'échassiers soit prolongée jusqu'au 15 mai de chaque année. — Persiste à demander que la loi du 3 mai 1844, sur la police de la chasse, soit modifiée dans les deux points suivants : 1° l'époque où la circulation du gibier sera facultative à l'intérieur du royaume devrait être fixée d'une manière uniforme pour tout le département ; 2.° l'envoi du gibier, en cas de saisie, à l'établissement de bienfaisance le plus voisin, ne devrait avoir lieu que dans le cas où il s'agit de gibier mort, et non dans celui où le gibier est vivant, car, dans ce dernier cas, le but que le législateur s'est proposé par rapport à la conservation du gibier serait manifestement contrarié. = A propos des vœux renouvelés par les Conseils d'arrondissement d'Avesnes et Valenciennes, persiste dans l'émission de ses vœux relatifs aux fils d'étrangers nés et domiciliés en France, lesquels devraient être assujettis aux charges du service militaire. — Renouvelle aussi son vœu relatif aux engagements des jeunes gens exemptés comme fils ou petits-fils de veuve, ou de père aveugle ou septuagénaire, et à la dispense du service qui devrait être accordée aux frères dits de

Saint-Joseph. = Est d'avis qu'il y a lieu de surseoir, quant à présent, à toutes nouvelles observations au sujet de la décision de M. le Ministre de la guerre qui appelle à Paris ou à Versailles, pour y subir un examen oral, les jeunes gens qui se destinent à l'école militaire de St. Cyr. = Donne acte à M. le Préfet de la communication par lui faite de l'article 8 de la loi du 3 juillet dernier, qui affranchit du paiement des droits de timbre, les extraits d'actes de l'état-civil et autres pièces dont la production est exigée pour le mariage des indigents; — Témoigne sa satisfaction de ce que son vœu, plusieurs fois exprimé, ait été accueilli en 1846 par les grands pouvoirs de l'Etat. — Un membre du deuxième bureau donne lecture d'un rapport sur les propositions faites par M. le Préfet concernant les dépenses du service des aliénés indigents, en 1847. Après quelques observations faites par un membre et par M. le Préfet, le Conseil émet le vœu : 1.° que le Gouvernement fasse rechercher et étudier les causes les plus probables de l'augmentation toujours croissante depuis six ans, des madalies mentales parmi les indigents ; 2.° que M. le Préfet fasse établir pour l'asile de Lille, d'ici à la prochaine session du Conseil, une statistique administrative et médicale dans le genre de celles de Rouen et d'Armentières. — Alloue le crédit demandé de 485 fr. 14 c. au sous-chapitre XV, pour dépenses arriérées de l'exercice 1845.—Persuadé que M. le Ministre de l'intérieur prendra en considération que, depuis six ans, le département, par la surélévation du prix de la pension de ses aliénés indigents, a contribué pour une somme qui n'est évaluée approximativement qu'à 273,000 fr., mais qui, en réalité, s'élève à plus de 300,000 fr., aux constructions et améliorations des deux asiles, croit ne devoir allouer qu'un crédit basé sur le prix de journée de 70 centimes et s'élevant à la somme de 72,915 fr., qui sera portée au sous-chapitre XI du budget de 1847. — Fixe le concours des communes au paiement des pensions comme pour l'année dernière, et conformément aux propositions de M. le Préfet.— Fixe pareillement, comme pour l'année dernière, à dix, dans chacun des asiles de Lille et d'Armentières, le nombre de places réservées aux aliénés non dangereux. — Enfin donne son approbation au compte de l'exercice 1845, présentant un déficit de 11,774 fr. 35 c., qui a été imputé sur le reliquat disponible du crédit porté au sous-chapitre X pour les dépenses des enfants trouvés et abandonnés.

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE.

Le Conseil renvoie au troisième bureau 1.° une réclamation des habitants de Berlaimont et autres, relative à l'arrêté de M. le Préfet concernant la rive de la Sambre opposée au chemin de halage;

2.° une proposition de M. le Préfet sur le traitement d'un concierge pour le palais-de-justice de Valenciennes; et au premier bureau un rapport de M. le Préfet sur la répartition des fonds accordés par l'Etat pour augmenter les frais d'administration des préfectures. = Un rapport est fait au nom du deuxième bureau sur la situation, les travaux et les vœux des sociétés d'horticulture. — Une discussion assez importante s'ouvre sur les conclusions de ce rapport, notamment en ce qui concerne l'amélioration des races de bestiaux, la répartition des subsides, les défrichements, etc., etc. — Le Conseil prend ensuites les résolutions suivantes : Vote un crédit de 10,200 fr. aux sociétés d'agriculture, pour être réparti comme au budget de 1846; — Emet le vœu que les défrichements sur les terrains en pente ne soient pas autorisés, et que ceux dans les plaines ne soient permis qu'avec une grande réserve; — que l'impôt sur le sel soit réduit; — qu'une commission soit instituée près de M. le Ministre du commerce pour examiner si le chaulage du blé ne pourrait pas être fait utilement sans l'emploi de substances vénéneuses (1); — Offre ses remerciements à la société royale de Lille, pour le dévouement désintéressé dont, à la demande du Conseil, elle a fait preuve, en achetant et distribuant aux agriculteurs, au prix coûtant et sans aucune indemnité, pour 15,000 fr. de types reproducteurs de la pomme de terre; — Rend la plus complète justice au zèle et à la haute intelligence dont la société a fait preuve en cette circonstance. — Appelé par l'examen d'un vœu formé par une société d'arrondissement à donner son opinion sur la maxime du *libre-échange* que répand et popularise aujourd'hui une association légalement reconnue et autorisée, le Conseil général déclare que la mise en pratique de la maxime préconisée, maxime qui a pour but avoué le renversement prochain de nos barrières de douanes, amènerait la ruine de la France et particulièrement du département du Nord; qu'elle amoindrirait sensiblement la valeur de la propriété, en ce que les produits des pays où les peuples, moins avancés en civilisation, ont moins de besoins à satisfaire, voudraient faire aux nôtres une concurrence ruineuse qui atténuerait le prix des baux, sans que l'impôt qui élève ce prix fut jamais abaissé dans une relative proportion; qu'elle ruinerait l'industrie, en ce que celle-ci n'a pas en France la mer, les canaux, les routes, la navigation, les capitaux, au même prix et aussi facilement à sa portée que l'industrie anglaise, et que le charbon et le fer y sont, par suite d'obstacles naturels que le travail et l'intelligence ne peuvent vaincre, à des prix plus élevés qu'ils ne peuvent l'être, soit en Angleterre, soit en Belgique; qu'elle ruinerait le commerce, parce que

(1) Il est satisfait à ce vœu par l'ordonnance royale du 29 octobre 1846.

déjà, malgré les droits différentiels qui la protégent, notre marine, par des causes qui peuvent être atténuées, mais jamais détruites, ne lutte presque jamais contre le prix du frêt des marines de l'Angleterre ou des Etats-Unis, et que cette situation fâcheuse serait bien pire si le libre-échange mettait au néant les droits différentiels aujourd'hui respectés; qu'elle bouleverserait l'existence de tous les fonctionnaires de l'Etat, parce que le libre-échange, pour s'établir, devant tout d'abord détruire l'impôt si productif sur les matières premières, le monopole du tabac, le revenu colonial, en maintenant ses charges, il y aurait nécessité de réduire d'une manière très-sensible tous les traitements; que surtout elle pèserait sur le travailleur, en ce que, malgré tant de ruines, le prix des fruits de la terre ou de ceux de l'industrie restant encore, par les causes déduites, forcément plus élevé chez nous qu'à l'étranger, le niveau indispensable dans ce prix ne pourrait être rétabli qu'à l'aide d'un abaissement sensible des salaires qui ne permettrait plus l'usage des objets si nombreux qu'une concurrence jusqu'ici féconde avait mis enfin à la portée de tous, sans jamais altérer les sources de la reproduction, c'est-à-dire l'aisance des ouvriers; qu'elle compromettrait enfin la société toute entière, parce que si, dans l'état actuel et par suite d'une concurrence intérieure sans limite, des grèves trop fréquentes attestent un mécontentement plus ou moins justifié, on ne devine pas comment la concurrence de l'étranger et l'abaissement des salaires qui la suivrait pourraient ne pas amener le désordre le plus déplorable. En conséquence, le Conseil général, alarmé de la propagation de maximes qu'il croit être subversives de l'ordre et de la tranquillité publique, émet le vœu que, sans s'arrêter au débordement d'une opinion irréfléchie, le Gouvernement ne touche qu'avec la plus grande circonspection et après le plus mûr examen, au système qui protége aujourd'hui les intérêts français. = Renvoie au premier bureau une lettre de M. le sous-préfet de Cambrai contenant des observations au sujet du secours accordé à la commune d'Haussy.

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE.

Le Conseil, informé des diligences faites par M. le Préfet pour faire payer par le sieur *Delattre* (Louis), de Lompret, une somme de 1,561 fr. formant le prix de la pension d'Eugène Delattre, son père, traité dans l'asile d'Armentières depuis 1842, est d'avis que puisque la contestation est portée devant l'autorité judiciaire, il convient d'y donner suite, sauf à M. le Préfet, après avoir examiné les questions de droit traitées dans la consultation produite, à accorder, s'il le juge à propos, à M. l'administrateur provisoire de l'asile d'Armentières, la faculté de transiger d'après les bases

qu'il lui indiquera et de mettre ainsi fin au procès. — Donne acte au Conseil d'arrondissement de Cambrai de la délibération par laquelle il fait connaître que l'ancienne abbaye de Vaucelles, située à Crévecœur, contenant un enclos de 7 hectares, pourrait être acquise par le département pour l'établissement d'un des deux asiles dont le Conseil général a voté la fondation dans sa dernière session. — Surseoit jusqu'au lendemain à se prononcer sur les conclusions d'un rapport du deuxième bureau concernant la suite qui a été donnée aux vœux exprimés l'année dernière par le Conseil au sujet de la cession au département des asiles publics de Lille et Armentières. = Après la lecture d'un rapport sur la situation du mobilier de la préfecture, le Conseil alloue à M. le Préfet le crédit demandé de 3,496 fr. 15 cent. montant des objets mobiliers reconnus hors de service dans la session dernière ; — alloue également le supplément de crédit demandé depuis la présentation du budget, de 1,075 fr., montant de deux articles de l'inventaire que le Conseil reconnaît hors de service ; — alloue aussi le crédit de 59 fr. formant la différence entre l'erreur reconnue de 349 fr. et le montant des objets sortis de l'inventaire comme hors de service qui y rentrent pour la valeur de 290 fr. ; — prie M. le Préfet de faire dresser, le plus tôt possible, à la suite de l'inventaire général du 20 août 1845, l'état des objets mobiliers qui ont été achetés depuis lors avec les crédits de 2,500 et 3,332 fr. 01 cent. portés aux budgets de 1845 et 1846 ; — prie également ce magistrat de faire dresser pour la prochaine session, toujours à la suite de l'inventaire général, l'état du mobilier qui aura été acheté avec les 4,630 fr. 15 cent. alloués plus haut pour remplacer les objets mis hors de service cette année et l'année dernière, et de mettre les inventaires supplémentaires, avec les pièces à l'appui, sous les yeux du Conseil, dans sa prochaine session ; — alloue le crédit demandé de 2,500 fr. pour l'entretien du mobilier de la préfecture en 1847, dont 1,500 fr. seront affectés à l'entretien ordinaire et 1,000 fr. seront réservés pour réparations extraordinaires ; il sera rendu compte au Conseil de ces allocations, conformément au § 2 de l'article 6 de l'ordonnance royale du 7 août 1841 ; — prie enfin M. le Préfet de veiller à ce qu'il soit donné toute la publicité convenable aux ventes des objets mis hors de service. = Un membre du deuxième bureau lit un rapport très-étendu sur le service de l'instruction primaire. — Après cette lecture une discussion s'engage sur quelques articles entre M. le Préfet et plusieurs membres ; — le Conseil, ensuite, adoptant les conclusions du rapport, règle le budget spécial de l'instruction primaire pour l'exercice 1847, en recettes à 130,750 fr. 34 cent., et en dépenses à la même somme ; — arrête que pour la distribution du secours de 4,000 fr. et de la subvention de 8,000 fr., ensemble 12,000 fr., spécialement affectés

aux écoles de filles, les Conseils municipaux, les comités locaux et d'arrondissement, M. le recteur et l'inspecteur seront consultés; — déclare que le maximum de la part contributive du département et de l'Etat dans les constructions et réparations des maisons d'école et achats de mobilier de classe, continuera provisoirement à être fixé au tiers de la dépense pour les communes autres que celles classées parmi les 120 qui paient le moins de contributions, et aux deux tiers pour celles-ci, sans cependant que la subvention allouée puisse jamais, dans aucun cas, dépasser la somme de 4,000 fr. pour les communes classées ou non. — Sur la proposition de M. le Préfet, et vu l'indifférence que plusieurs Conseils municipaux apportent à se pourvoir de maisons d'école et à exécuter la loi qui leur en fait une obligation expresse, décide qu'à partir du 1.er janvier 1848, le chiffre des subventions sera réduit pour toutes les communes qui n'auront pas formé alors de demandes régulières, savoir : à la moitié au lieu des deux tiers de la dépense totale, pour les communes classées parmi les 120 qui paient le moins de contributions, et au quart au lieu du tiers pour les autres communes ; — Invite M. le Préfet à faire connaître cette décision à toutes les communes qui n'ont point encore de maison d'école en propriété. — Espère que, pour l'application des secours, encouragements et récompenses, M. le Préfet et M. le recteur accorderont une attention particulière aux propositions qui seront faites par les comités d'arrondissement, et que ces propositions obtiendront la part légitime d'influence qui appartient à ces comités dans la répartition d'un fond spécial et départemental. — Renouvelle le vœu que le gouvernement s'occupe de présenter aux Chambres, dans le plus bref délai, un projet de loi sur l'instruction primaire des filles, et qu'entre autres propositions, on impose à toute commune de 1,500 habitants et plus, l'obligation d'avoir et d'entretenir au moins une école communale spécialement destinée à l'instruction des filles ; — qu'un projet de loi destiné à améliorer le sort des instituteurs communaux soit présenté aux Chambres dans la présente session, en mettant, toutefois, à la charge de l'Etat, sinon la totalité, au moins la plus forte partie du supplément de dépense qui résultera de l'augmentation du traitement des instituteurs primaires communaux, attendu que les charges considérables qui pèsent déjà sur les communes ne leur permettraient pas de supporter ce nouveau surcroît de dépense ; — persiste à prier instamment M. le Ministre de l'instruction publique de solliciter des chambres une plus forte allocation pour frais de construction de maisons d'école et achat de mobilier de classe, afin de mettre un terme aux retards préjudiciables qu'éprouvent ces constructions, dont les projets ne peuvent être mis à exécution qu'après l'allocation des subventions réclamées sur

les fonds généraux, ce qui entraîne toujours un délai de 3 et 4 ans ; — prie M. le Préfet d'user de toute son influence pour la propagation des salles d'asiles, et aussi pour la création dans les principales localités du département de quelques établissements récemment fondés à Paris avec tant de succès, connus sous le nom de *Crèches*, et destinés à recevoir, bercer et soigner pendant le jour les enfants de la classe ouvrière qui sont encore au berceau, et par conséquent trop jeunes pour être admis dans les salles d'asile. Le Conseil est convaincu que la belle et charitable invention des crèches est appelée à rendre d'immenses services à la société, en recueillant les enfants des ouvriers honnêtes et laborieux qui n'ont aucun moyen de veiller sur eux pendant les heures où le père et la mère se livrent à leurs travaux journaliers. — Le Conseil s'associe aux votes émis par le Conseil général de l'agriculture sur la question des biens communaux, leur mise en culture, leur amodiation et la suppression de la jouissance commune, sans, toutefois, recourir au moyen de l'*allotissement*, qui paraît trop participer de l'aliénation, encore bien qu'il n'ait lieu que moyennant une redevance et pour neuf années seulement ; — émet le vœu que le gouvernement présente aux chambres, dans le plus bref délai possible, une loi qui améliore le mode d'administration des biens communaux. — Déclare que la mesure proposée par le Conseil d'arrondissement de Cambrai, et qui consisterait à exiger la participation du maire ou d'un notable dans l'évaluation des immeubles soumis à l'assurance, n'étant pas suffisante pour remédier aux abus résultant de l'exagération du prix des bâtiments assurés, le Conseil général ne peut s'associer complètement au vœu qu'il a émis, mais qu'il convient de prier M. le Préfet de faire étudier, d'ici à la prochaine session, toutes les améliorations dont les statuts des compagnies d'assurances contre l'incendie seraient susceptibles, tant pour empêcher les exagérations du prix des immeubles soumis à l'assurance, que pour obvier aux abus et aux dangers qui peuvent résulter de ce contrat, au point de vue de la sûreté générale.

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE.

Le Conseil émet un vœu favorable à la demande de la commune des Moëres, tendant à obtenir l'autorisation d'établir un marché hebdomadaire qui se tiendrait le mercredi. — Appuie également la délibération prise par le Conseil municipal de Roubaix à l'effet d'obtenir l'établissement d'un marché qui se tiendrait chaque semaine le dimanche matin, afin de faciliter aux ouvriers les moyens de s'approvisionner des objets dont ils ont besoin. — Est d'avis qu'il y a lieu d'accueillir la demande de la commune de Wignehies,

tendant à obtenir une foire mensuelle qui aurait lieu le dernier mardi de chaque mois, au lieu de sept dont elle est en possession, et invite M. le Préfet à vouloir bien, en soumettant cette demande à M. le Ministre du commerce et de l'agriculture, la recommander à toute sa sollicitude. — Appuie la demande faite par la commune de Berlaimont pour l'établissement dans cette commune d'un bureau de douane, afin d'éviter aux habitants la nécessité de se rendre à Maroilles pour leurs déclarations. — Donne un avis favorable à la demande de la commune de Walincourt pour l'établissement d'un marché hebdomadaire. — Ajourne son avis sur la demande de la ville de Lille tendant à ce que la foire qu'elle possède et qui a une durée de neuf jours, soit prolongée jusqu'à 15 jours, en continuant à s'ouvrir le 29 août. — Par les motifs exprimés dans ses précédentes délibérations, appuie les vœux renouvelés par le Conseil d'arrondissement de Douai pour l'établissement dans cette ville d'une faculté des lettres, et pour l'érection du collége royal en collége de 1.re classe. — Emet le vœu que, dans la rédaction du projet de loi sur l'instruction secondaire, M. le Ministre prenne en considération la demande faite par le Conseil d'arrondissement de Valenciennes tendant à faire entrer un professeur de chaque collége de 1.re classe dans la composition des commissions chargées d'examiner les aspirants au baccalauréat ès-lettres. = Donné acte à M. le Préfet du rapport par lequel il fait connaître qu'il a soumis à M. le Ministre de l'intérieur la délibération par laquelle le Conseil général a demandé que la constatation des naissances fût faite à domicile et que les précautions convenables fussent recommandées pour le transport aux églises des enfants auxquels on doit administrer le baptême. — Exprime de nouveau le vœu que les améliorations demandées soient réalisées. = Après la lecture d'un rapport du deuxième bureau et l'échange de quelques observations entre divers membres, s'associe au vœu exprimé par le Conseil d'arrondissement de Cambrai pour le rétablissement de la clause de *voie parée;* demande, toutefois, que cette clause ne soit applicable qu'aux prêts inférieurs à 2,000 fr., et renferme de suffisantes garanties de mise en demeure, de concurrence et de publicité. — Une discussion s'ouvre sur le prélèvement par le trésor public du dixième du produit des octrois municipaux. Le Conseil renouvelle ensuite le vœu de la suppression de ce prélèvement. = Exprime le vœu que les mesures prises pour assurer l'exécution de la loi sur le travail des enfants dans les manufactures soient maintenues avec vigueur, et que l'administration s'occupe sans relâche de la réalisation des améliorations dont le nouveau service public créé par la loi du 22 mars 1841 est encore susceptible. — Emet en outre le vœu que M. le Préfet veuille bien rendre compte au

Conseil général, dans sa prochaine session, des progrès qu'aura faits l'exécution de la loi dans le département. = Est d'avis qu'il n'y a pas lieu de délivrer sur papier libre les expéditions des arrêtés rendus sur les demandes de construction, réparation ou plantation; mais que lorsqu'il s'agit de réparations ou de plantations peu importantes, les pétitionnaires peuvent être sublevés de l'obligation de lever une expédition qui peut être, dans ce cas, remplacée par une simple lettre d'avis. — Conformément aux conclusions d'un rapport du deuxième bureau, le Conseil alloue au sous-chapitre XIX du budget de 1847 un crédit de 3,500 fr., dont 3,000 fr. destinés à fournir trois primes, l'une de 400 fr. et deux de 300 fr, à accorder aux étalons réunissant les meilleures qualités pour l'amélioration de la race chevaline dans les arrondissements de Dunkerque, Avesnes et Lille, et 500 fr. pour une prime unique à accorder dans l'arrondissement d'Hazebrouck, suivant la condition du programme de 1844. — Emet le vœu que la seconde station établie dans l'arrondissement d'Avesnes soit placée alternativement dans les villes du Quesnoy et de Bavai. — Demande que le prix actuel de la saillie des étalons appartenant aux établissements de haras soit réduit. — Renouvelle le vœu qu'une station d'étalons soit établie dans la ville de Cassel. = Malgré les observations favorables de M. le Préfet et d'un membre du Conseil, déclare qu'il n'y a pas lieu d'accueillir la demande de la société hippique de Lille, tendant à obtenir un subside du département pour les frais des courses de chevaux qu'elle se propose d'organiser. — Rejette également la demande de subvention faite par l'association vétérinaire du département du Nord et du Pas-de-Calais. — Déclare ne pouvoir appuyer le vœu exprimé par le Conseil d'arrondissement de Valenciennes tendant à faire procéder à une rectification de limites entre cet arrondissement et ceux d'Avesnes et Cambrai, en réunissant au premier les communes de Jenlain, Villers-Pol, Maresches et Sepmeries, dépendant de l'arrondissement d'Avesnes, et celles de Vendegies-sur-Ecaillon et Sommaing, dépendant de l'arrondissement de Cambrai. — Est d'avis que les terrains dépendant des communes de Coudekerque-Branche et Petite-Synthe, qui, par suite des travaux exécutés aux fortifications de Dunkerque, ont été renfermés dans la nouvelle enceinte militaire, soient réunis au territoire de cette ville. — Ajourne, jusqu'à ce que les formalités voulues par la loi aient été remplies, toute délibération sur la demande formée par le hameau du Rosendael, composé de deux sections des communes de Coudekerque-Branche et Teteghem, à l'effet d'obtenir son érection en commune particulière. — Appuie les vœux émis par les Conseils d'arrondissement de Dunkerque et Avesnes pour que le service quotidien des postes soit étendu à toutes les communes, et

qu'il soit établi une taxe uniforme pour le transport des lettres. — Autorise M. le Préfet à défendre contre la ville de Cambrai, dans le cas où cette ville porterait devant les tribunaux des prétentions à la propriété des livres et tableaux déposés dans l'hôtel de la sous-préfecture. — Un membre fait connaître l'offre de M. le maire de Verdun de céder au département un portrait original de Fénélon. — Le Conseil ajourne à l'année prochaine la demande du hameau du Breucq tendant à obtenir sa séparation de la commune de Flers et sa réunion à celle de Croix, pour y être statué alors, si le pavé dont la commune de Flers offre la construction n'était pas exécuté. — Par les motifs exprimés dans sa délibération de 1844, renouvelle le vœu que le faubourg de la Barre, dépendant de la commune de Wazemmes, soit érigé en commune particulière. — Appuie de son vœu le plus pressant les vives réclamations faites à différentes reprises par la chambre de commerce de Lille, et tout nouvellement encore par sa lettre en date du 24 juillet dernier, à M. le ministre des finances, sur la réintégration de l'hôtel des monnaies de Lille, vœu qui a aussi été émis par le Conseil général du commerce à sa session dernière, tendant à ce qu'un certain nombre d'hôtels de monnaies fût rétabli dans les diverses villes de l'intérieur. Les raisons les plus puissantes ont été expliquées par ces divers corps et sont si justement appréciées par le Conseil général, qu'il n'hésite pas à réclamer de la manière la plus pressante l'exécution d'une mesure aussi importante. — Émet aussi le vœu que, lors de la refonte des monnaies de cuivre, les divisions en soient assez multipliées pour donner toute facilité possible aux transactions journalières de toutes les classes. — Renvoie au deuxième bureau, 1.° une lettre de M. le Préfet en envoi d'un mémoire de M. *Banse* sur la police vétérinaire ; 2.° une lettre du sieur *Barlion* sur la centralisation de la police municipale ; 3.° une lettre de M. *Fémy*, beau-frère de M. *Colas*, élève peintre ; et au troisième bureau, une lettre de M. *Ledart* concernant un chemin de fer de Valenciennes à Mézières. — Exprime le vœu qu'il soit apporté sans retard, dans le régime des eaux de l'Aa, toutes les modifications qui seraient nécessaires pour assurer en tout temps à l'arrondissement de Dunkerque, dans la distribution de ces eaux, une part proportionnée aux besoins de sa population et de son territoire. — Demande qu'il ne soit donné aucune suite à tout projet d'amélioration de l'Aa qui aurait pour résultat de détourner du bourg de Watten la navigation de cette rivière ; — qu'il soit procédé, le plus tôt possible, aux travaux de redressement, d'élargissement et d'approfondissement de l'Aa, depuis long-temps reconnus nécessaires dans la traverse de Watten, et qu'à cet effet l'administration supérieure soit priée d'examiner, avec ou sans le concours de la commune, ou en appe-

lant les riverains à faciliter les moyens d'alléger la dépense, si quelque obstacle sérieux s'opposait à l'adoption du projet dressé en 1840, lequel consistait à maintenir la ligne actuelle de l'Aa dans la traverse de Watten et à donner à cet endroit au plat-fond de la rivière une largeur de 12 mètres, avec l'établissement d'un quai en briques ; — que tous les travaux de la rivière de l'Aa, à partir de l'entrée de cette rivière dans le département du Nord, soient placés sous la surveillance exclusive du Préfet et des ingénieurs de ce département. = Émet le vœu qu'aucun nouveau retard ne soit apporté à la prompte exécution des travaux d'élargissement de l'écluse de Vauban à Gravelines ; — que le port de Gravelines soit promptement doté de tous les travaux qui importent à la sécurité de la navigation et à la sûreté du commerce, et notamment : 1.° d'une estacade sur la jetée de l'est, à partir du petit fort Philippe ; 2.° d'un bout de quai d'appareillage à droite du débouché de l'écluse 56 ; — que le crédit d'entretien du port soit porté de 9,500 à 10,500 fr., par suite de la dépense imprévue résultant de l'empierrement du terre-plein, en face du gril de carénage, et du remplissage des fonds dits du Commandant ; que M. le Ministre de la guerre veuille bien concéder gratuitement à la ville de Gravelines la jouissance de quelques terrains situés sur le port, où, long-temps affectés à l'usage public, ils sont tout-à-fait inutiles au génie militaire. = Alloue au sous-chapitre I.er du budget une somme de 834 fr. pour papier de tenture placé dans deux salons de l'hôtel de la préfecture, location de meubles et achat de housses. = Après la lecture d'un rapport du troisième bureau et l'échange de quelques observations, le Conseil exprime le vœu 1.° que M. le Préfet presse autant que possible, par ses rapports avec le gouvernement belge, l'exécution du canal de Deynse et l'agrandissement des débouchés de la Lys à Wervick, Comines et Menin ; — 2.° que ce magistrat veuille bien faire étudier, pour la prochaine session du Conseil général, par lequel des deux systèmes, celui de l'endiguement ou celui du curage ou de l'abaissement du lit de la rivière, il est préférable d'empêcher les débordements dont on se plaint, en faisant accompagner ces renseignements des devis des travaux à faire. = Un autre rapport du troisième bureau provoque une courte discussion après laquelle le Conseil, protestant contre le projet de loi tendant à la tarification uniforme des péages des rivières et canaux, émet le vœu qu'aucun tarif des voies navigables du Nord ne subisse aucune augmentation, mais qu'au contraire, dans l'intérêt du commerce, pour que les transports par eau puissent soutenir la concurrence des chemins de fer, ces tarifs soient successivement abaissés, de manière à ce que les produits du péage représentent, *au maximum*, les frais d'entretien ; enfin que, si les ressources du trésor le permettent,

les voies navigables soient affranchies de tout impôt, et que leur entretien soit à la charge de l'Etat, aussi bien que celui de nos routes royales, sur lesquelles on va retrouver de larges bonifications par le fait de la circulation sur le chemin de fer.

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE.

M. le président invite MM. les membres du Conseil à s'occuper de la désignation des personnes qui doivent figurer sur la liste des électeurs susceptibles de faire partie des jurys, en matière d'expropriation. = Le Conseil alloue au sous-chapitre I.er du budget de 1847, un crédit de 4,855 fr., pour les travaux à exécuter aux casernes de gendarmerie qui appartiennent au département. = Arrête que les écuries de la gendarmerie de Cambrai seront reconstruites; — vote pour faire face à cette dépense une somme de 11,886 fr., payable en deux annuités, savoir : 6,000 fr. en 1847, et 5,886 fr. en 1848; — ouvre, à cet effet, au sous-chapitre XVI des dépenses facultatives, un premier crédit de 6,000 fr. = Vote au sous-chapitre I.er un crédit de 2,426 fr. pour travaux d'appropriation à faire au palais-de-justice de Valenciennes; — déclare qu'il n'y a pas lieu d'accorder le crédit de 2,300 fr. demandé pour la couverture en ardoises de la terrasse en zinc existant au-dessus de l'aile droite dudit palais-de-justice. — Alloue au sous-chapitre XV une somme de 2,833 fr. 66 c. pour travaux d'appropriation exécutés au palais-de-justice de Valenciennes. — Vote 1.° au sous-chapitre VII, un crédit de 2,200 fr. pour le renouvellement du mobilier de la chapelle du palais-de-justice de Lille, de la salle du tribunal de commerce, de la sale aux délibérés et du greffe du tribunal civil; 2.° au sous-chapitre XVI, un crédit de 1,661 fr. pour achat d'objets nécessaires à l'exercice du culte dans la même chapelle. — Ajourne la demande de réparations à faire à la chambre située au rez-de-chaussée, à l'ouest du vestibule du tribunal de commerce de Dunkerque. — Rejette la demande faite de la division du greffe du même tribunal, dans le but de donner un cabinet particulier au greffier. — Réduit à 2,000 fr. le crédit de 2;500 fr. demandé pour l'entretien des bâtiments des tribunaux en 1847. — Sous le bénéfice des observations faites par rapport au mode d'appréciation de la dépense et qu'il recommande à l'attention de M. le Préfet, autorise l'acquisition de divers objets mobiliers pour le tribunal de commerce de Cambrai, et ouvre, à cet effet, un crédit de 269 fr. au sous-chapitre VII du budget. — Alloue au même sous-chapitre une somme de 913 fr. pour fourniture et réparation d'objets mobiliers pour le tribunal civil de Cambrai. — Alloue également une somme de 733 fr., affectée à un achat de mobilier pour

le parquet du tribunal d'Avesnes. — Vote au sous-chapitre I.er une dépense de 2,239 fr. pour l'agrandissement de la salle d'audience du tribunal de commerce de Valenciennes et quelques autres ouvrages d'appropriation. — Autorise les travaux d'amélioration à effectuer au tribunal de première instance de Douai, suivant le devis de l'architecte Malet, et ouvre, à cet effet, au sous-chapitre I.er, un crédit de 4,070 fr. — Alloue au sous-chapitre VII une somme de 312 fr. pour fournir de rideaux et de stores la nouvelle salle des délibérés de ce même tribunal, et au sous-chapitre I.er un crédit de 828 fr. pour l'entretien de ses bâtiments. = Le Conseil entend la lecture d'un rapport sur la suite donnée aux vœux exprimés par lui et par les Conseils d'arrondissement, concernant les routes royales du département. — Il demande que le projet dressé par M. l'ingénieur en chef directeur des ponts-et-chaussées, pour le perfectionnement des bordures des chaussées pavées dans les parties montueuses des routes, ainsi que pour l'établissement de trottoirs dans la traversée des ouvrages extérieurs des places fortes, soit adopté, et qu'il soit alloué chaque année, sur les fonds des routes, le crédit nécessaire pour son application; — il appuie et partage les vœux émis par le Conseil d'arrondissement de Valenciennes pour l'allocation des fonds nécessaires à la prompte exécution du remaniement de la route royale N.° 29, de l'amélioration de la route N.° 45 et de celle de la route N.° 48 dans la traverse de l'arrondissement, projets depuis longtemps approuvés. — Il joint ses vives instances à celles du Conseil d'arrondissement de Cambrai, pour la prompte exécution des travaux d'amélioration dans la traversée de Boursies, et la construction de trois ponceaux dans l'enclave du Pas-de-Calais, sur la route royale N.° 29, qui relie de la manière la plus directe Cambrai au chemin de fer du Nord. — Il demande, avec le Conseil d'arrondissement de Dunkerque, que les crédits des deux routes royales N.os 16 et 40 soient portés de 29,000 à 39,545 fr. — Enfin il déclare qu'il n'y a pas lieu d'accueillir le vœu formé par le Conseil d'arrondissement de Douai pour que les plantations sur les routes soient éloignées des moulins. — Renvoie au premier bureau un rapport tendant à faire allouer un crédit de 250 fr. pour le traitement du concierge du palais-de-justice de Valenciennes. — Adoptant les conclusions d'un rapport du troisième bureau, le Conseil appelle l'attention du gouvernement sur le mauvais état du chemin de halage le long des canaux et rivières navigables, et spécialement le long de l'Escaut et de la Deûle, et émet le vœu qu'il y soit porté un prompt remède, et que chaque année une somme importante soit dépensée pour l'empierrement dans les endroits où cela sera reconnu le plus nécessaire. = Un membre lit un rapport sur les diverses questions

proposées par M. le ministre de l'agriculture et du commerce, relativement au service des irrigations par le moyen des cours d'eau non navigables ni flottables. — Après cette lecture, le Conseil approuve la mesure indiquée dans le rapport de M. le Préfet, laquelle consiste à faire faire une étude préalable d'une organisation complète des commissions syndicales dans les arrondissements de Lille et Hazebrouck, comprenant les vallées de la Haute et Basse-Deûle, de la Marque, de la Lys et de leurs affluents; et pour en assurer l'exécution, ouvre un crédit de 2,000 fr. au sous-chapitre XXII du budget de 1847. = Renvoie au troisième bureau une lettre de M. le Préfet sur un projet de construction d'une salle pour le conseil de révision. — Entend la lecture d'un rapport sur l'établissement thermal de St.-Amand.— Les conclusions de ce rapport, modifiées par suite des observations de plusieurs membres, sont adoptées dans les termes suivants : Pour mettre fin à toute espèce de réclamation de la part du sieur Liermain, concessionnaire des thermes de Saint-Amand, il lui sera fait remise de six annuités de loyer, en outre de la somme non encore soldée par cet entrepreneur, de 4,100 fr., importance des annuités de 1842 et 1843; — Le Conseil prie en conséquence M. le Préfet de rapporter l'arrêté pris pour forcer le sieur Liermain au paiement de cette dernière somme; — invite en outre M. le Préfet à prendre les mesures nécessaires, tant pour l'entretien des toitures des vieux bâtiments que pour la conservation de tout l'édifice; — appelle son attention pour empêcher le passage dans la cour de cet établissement ; — dit qu'il n'y a pas lieu, quant à présent, à autoriser les nouveaux travaux qui sont demandés ; — prie M. le Préfet de vouloir bien s'assurer s'il n'y aurait pas moyen d'utiliser certains bâtiments inoccupés,et non cédés au concessionnaire, aux fins de permettre à des indigents et aux militaires de profiter des bénéfices de cet établissement spécial, et de lui faire, à la prochaine session, un rapport à cet égard.= Ordonne l'inscription au sous-chapitre I.er, du complément, montant à 3,044 fr., des travaux qui étaient à faire à la sous-préfecture de Douai, et qu'il a approuvés dans sa dernière session. — Alloue au même sous-chapitre une dépense de 2,213 fr. pour l'appropriation des bureaux de la sous-préfecture de Cambrai. —Accorde au sieur Pétiaux, architecte à Valenciennes, une indemnité de 1,200 fr. pour avoir, en 1843, sur l'ordre de l'administration, dressé les plans et devis d'un palais-de-justice et d'une prison à ériger sur la place Saint-Jacques de ladite ville.— Alloue au sous-chapitre XXII quatre crédits, savoir : 1,700 fr. pour frais de publication du procès-verbal des délibérations du Conseil général; 500 fr. pour frais d'impression d'extraits de rôles nécessaires à la publication des listes électorales; 1,000 fr. pour réserve applicable

aux dépenses imprévues, et 200 fr. pour le traitement du gardien de la pyramide de Denain. — Vote un centime additionnel aux quatre contributions directes de 1847, pour les travaux de la route du Câteau à Bohain, et arrête qu'il sera porté aux sous-chapitres XVII et XXIV du budget de ladite année trois crédits montant ensemble à 138,385 fr. 78 c., pour être affectés au paiement des travaux de la route. — Alloue au sous-chapitre XXIII une somme de 689 fr. 60 c. en faveur du greffier du tribunal de Lille, à titre d'indemnité des pertes qu'il a éprouvées en mobilier et papiers dans l'incendie qui a éclaté le 14 juin au palais-de-justice, et pour les frais occasionnés par le triage des archives qui avaient été bouleversées. = Conformément aux conclusions d'un rapport du premier bureau, le Conseil, vu ses résolutions des 28 août 1844 et 3 septembre 1845, déclare de nouveau que le supplément de traitement annuellement réclamé par M. l'archevêque de Cambrai et son chapitre ne peuvent rester à la charge du département; — Prie M. le préfet d'insister auprès du gouvernement pour que dans le budget de 1848 il avise aux moyens de proportionner le traitement des archevêques et des évêques à la dignité dont ils sont revêtus; — et dans la ferme assurance que le gouvernement réalisera à cet égard les intentions qu'il a manifestées, vote pour 1847 une somme de 19,600 fr. à titre de subvention au clergé métropolitain. — Vote en outre une somme de 600 fr. pour subvention au culte protestant; le tout à rattacher au sous-chapitre XX du budget départemental. = Alloue au sous-chapitre XXIII un crédit de 7,500 fr. pour solde des intérêts dus au sieur *Dehez*, entrepreneur du palais-de-justice de Lille. — Approuve le compte des fonds de non-valeurs et de réimpositions pour 1844, présenté par M. le directeur des contributions, et arrête que ses résultats seront inscrits au registre de ses délibérations. — Ajourne sa délibération sur la demande de la commune de Mortagne tendant à obtenir un dégrèvement sur sa contribution foncière, et prie M. le Préfet de veiller à l'exécution des vérifications nécessaires pour l'appréciation de cette demande. — Passe à l'ordre du jour sur un vœu exprimé par le Conseil d'arrondissement d'Avesnes, pour que dans les divers rôles expédiés pour les contributions directes, il soit apporté la plus grande exactitude dans l'indication des noms, prénoms et professions des contribuables.

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE.

M. le président communique une lettre de la dame Dehau, veuve d'un ancien employé de la préfecture, tendant à obtenir un secours sur les fonds départementaux, pour suppléer à l'insuffisance de la

pension à laquelle elle a droit. — Un membre du premier bureau fait un rapport sur le budget des prisons départementales pour 1847. — Le Conseil, adoptant les conclusions de ce rapport, fixe les dépenses du service des prisons à 193,452 fr. ; — Invite au besoin M le Préfet à tenir rigoureusement la main à l'exécution de l'article 35 de la loi du 17 avril 1842, et à continuer ses efforts auprès du gouvernement afin que le prix des journées des délinquants recommandés par les administrations financières soit remboursé au département, et qu'il soit proposé aux chambres, s'il y a lieu, une mesure législative pour mettre cette dépense à la charge du trésor. — Conformément aux dispositions du décret de 1806 et de l'ordonnance de 1826, vote en faveur de M. Lehaut, chef du bureau militaire de la préfecture, l'allocation d'une pension annuelle et viagère de 811 fr., payable à partir du 1.er janvier 1847 sur les fonds de retraite des employés de la préfecture. — Vote encore au sous-chapitre XIX du budget départemental, au profit du sieur Lehaut, une allocation de 1,100 fr., à titre de rémunération de ses bons et anciens services. — Entend la lecture du compte rendu par M. Leglay, archiviste du département, de la situation du dépôt qui lui est confié et des travaux de classement opérés depuis l'année dernière; — Offre ses remerciements à M. Le Glay, pour les soins qu'il ne cesse de donner à la conservation des archives départementales; — Alloue au sous-chapitre XIII deux crédits montant ensemble à 7,500 fr., applicables, comme par le passé, savoir : 6,000 fr. aux appointements du conservateur des archives et employés sous ses ordres, et 1,500 fr. au frais de dépouillement extraordinaire des archives, d'achat de cartons, d'établissement de tablettes, etc.; — Alloue au sous-chapitre XIX la somme de 600 fr., pour aider M. Le Glay à s'adjoindre un collaborateur familier avec l'idiome flamand, qui se chargerait d'explorer le dépôt des archives de l'ancien présidial de la ville de Bailleul, aujourd'hui confondu avec les archives communales de la même cité. — Une discussion s'établit sur les conclusions d'un rapport du deuxième bureau, relatif à la demande d'un subside départemental en faveur de la tour de Saint-Amand. — Ces conclusions modifiées sont adoptées dans les termes suivants : « Considérant que les fonds votés par le Conseil municipal de Saint-Amand et ceux alloués par le Gouvernement paraissent, quant à présent, suffisants pour les travaux les plus urgens de consolidation de la tour de l'ancienne abbaye de Saint-Amand, ajourne toute proposition d'allocation en faveur de ce monument d'art, jusqu'à ce que de nouveaux projets lui aient été présentés, lui conservant son style et le caractère de sa construction. — Le Conseil alloue au sous-chapitre XIX une somme de 1,700 francs, destinée à indemniser les employés de la préfecture de

la part qu'ils ont prise aux travaux de la session. — Félicite les membres de la Commission historique du département, du zèle éclairé dont ils ne cessent de faire preuve dans l'accomplissement de leur mission, et ouvre au budget départemental de 1847 un crédit de 409 fr. 70 c., tant pour couvrir les dépenses occasionnées par l'impression de la deuxième partie du deuxième volume des publications de la Commission historique, que pour payer les menus frais de ladite Commission. — Après la lecture d'un rapport et l'échange de quelques observations, décide qu'il ne sera rien alloué au budget de 1847 pour de nouvelles acquisitions de livres destinés à la bibliothèque administrative de la préfecture. — Refuse d'allouer un crédit pour le classement des archives de la sous-préfecture de Dunkerque. — Ouvre au sous-chapitre XIX un crédit de 500 fr. destiné à compléter le paiement de la souscription du département pour le monument érigé à Dunkerque à la mémoire de Jean Bart. — Déclare que la situation financière du département s'oppose à l'allocation d'un crédit en faveur du projet d'érection d'une statue à Buffon dans la ville de Montbard. = Il est donné lecture par un membre d'un rapport sur un projet de réglement en matière d'allocation de subsides en faveur d'élèves artistes. Les conclusions de ce rapport sont adoptées après une courte discussion. — En conséquence le Conseil arrête qu'à l'avenir nul élève ne sera admis à jouir des subventions départementales pendant plus de quatre années et cinq au plus, s'il est élève architecte, sculpteur, peintre, dessinateur ou graveur, ni pendant plus de trois années, s'il est élève musicien; — que toutes les demandes de subvention devront être adressées avant le 1.er juillet de chaque année, et transmises par le maire, accompagnées de certificats d'études. — Invite M. le préfet à s'assurer de l'identité des dessins, esquisses, bas-reliefs, qui seraient dorénavant soumis à l'appréciation du Conseil général, en faisant constater cette identité soit par une empreinte ou cachet, soit par tout autre moyen suffisant pour atteindre le but proposé. = Alloue au sous-chapitre XIX une somme de 800 fr., pour donner au jeune Théophile Semet, élève compositeur de musique, le moyen d'achever ses études au Conservatoire royal de Paris. — Vote au même sous-chapitre XIX une somme de 800 fr. pour aider M.elle Dumont, élève chanteuse, à perfectionner ses études musicales au Conservatoire royal de Paris. — Arrête que la pension du sieur Alphonse Colas, élève peintre, qui termine ses études à Rome, sera portée à 1,200 fr., et ouvre au budget de 1847 un crédit de la somme susdite pour faire face au paiement de cette cinquième et dernière annuité. — Alloue au sous-chapitre XIX une somme de 800 fr. pour aider le jeune Carpeaux, élève sculpteur, à conti-

nuer ses études à l'école royale des Beaux-Arts. — Regrette qu'il n'y ait pas lieu à accorder une nouvelle allocation à M.elle Emilie Delarroqua, élève pianiste, son père renonçant à la renvoyer à Paris. — Rejette la réclamation du sieur Pottier, élève sculpteur, domicilié à Douai. = Attendu que la suppression prononcée en 1844, des traitements fixes des vétérinaires, était justement motivée, et que les réclamations élevées pour faire rétablir ces traitements n'émanent que des parties intéressées, alloue purement et simplement au sous-chapitre XIV le crédit de 1,000 fr. proposé par M. le Préfet à titre de vacations pour les services prescrits par l'administration. = Vote sans discussion les crédits suivants : mesure contre les épidémies, 600 fr.;— primes pour la destruction des animaux nuisibles, 100 fr.; — indemnité pour la propagation de la vaccine, 2,400 fr.; — secours pour les dépenses des conseils de salubrité, 1,800 fr ;—gratifications pour belles actions, 1,200 f.; frais d'inspection des pharmacies, 6,400 fr.; — complément des dépenses du jury médical en 1845, 183 fr. = Un membre du deuxième bureau relit le rapport relatif aux asiles d'aliénés de Lille et d'Armentières. — Le Conseil ensuite, considérant que, dans la session dernière, il a demandé au ministre de rendre départementaux les asiles de Lille et d'Armentières; — que cette offre a été faite à la condition que les propriétés aujourd'hui possédées par les asiles deviendraient propriétés départementales, mais avec affectation spéciale au service de tous les aliénés du département et de ceux encore des autres départements que le ministre y ferait placer, toutefois jusqu'à concurrence de 500 aliénés par asile;—que cette offre n'a d'abord été repoussée par le ministre que par l'impossibilité où ce haut fonctionnaire était d'opérer le transfèrement de la propriété, la loi ne l'ayant pas investi du droit de dépouiller la personne civile aujourd'hui propriétaire de l'asile; — qu'en demandant à devenir propriétaire des asiles, le département a eu pour but, non de s'assurer les propriétés dans leurs état et valeur actuels si leur destination était un jour changée, mais leur usage tant que les asiles auraient leur destination spéciale, et en cas de changement de leur destination, la rentrée de la plus-value qu'auraient donnée aux asiles les capitaux versés par le département; — qu'ainsi, par exemple, l'affectation actuelle durant toujours, sans s'inquiéter de savoir quel serait un jour le véritable propriétaire, il suffirait au département d'être envoyé en possession de ce que possèdent les asiles, à la condition, comme il a été dit, de les améliorer et de les reconstruire; — que si au contraire et par impossible, la destination était changée, il faudrait au moins que par une ventilation le département recouvrât la plus-value qu'il aurait donnée aux asiles; — que l'offre

départementale, ainsi dégagée de l'impossibilité nominale qu'elle offrait d'abord au ministre, paraît devoir être acceptée avec d'autant plus d'empressement que l'asile d'Armentières, malgré le besoin qu'il éprouve de constructions nouvelles, paraît se trouver dans l'impossibilité de les entreprendre, puisqu'il n'a pas été autorisé à contracter ses emprunts;— que l'asile de Lille. seul debout au milieu de la station principale du chemin de fer du Nord, devient, par ce seul fait, absolument impropre à sa destination; — que pendant tout ce temps les aliénés, soit à Armentières, soit à Lille, sont, malgré les soins du directeur et des médecins, loin du bien-être que l'humanité réclame, et que, par sa demande, le Conseil général a pour principal but de leur assurer, en sauvegardant toutefois ses légitimes intérêts; — que c'est sans doute en présence de ces considérations nouvelles ou de quelques-unes d'entr'elles, que M. le Ministre promit d'envoyer à M. le Préfet des instructions sur les propositions faites par le Conseil général dans sa session de 1845; — que, cependant, loin d'envoyer les instructions promises, le Ministre, sans parler même de la proposition du Conseil général, ne raisonne désormais que dans l'hypothèse de la création de deux nouveaux asiles dont il n'est jamais entré dans la pensée du Conseil général de s'occuper, en présence des deux établissements de Lille et Armentières; — par ces motifs, le Conseil général prie avec la plus vive instance M. le Ministre de l'intérieur d'envoyer les instructions si formellement promises, de telle sorte qu'elles puissent conduire à la réalisation des offres dans lesquelles le département persiste, et qui consistent à faire améliorer l'asile d'Armentières, déplacer et reconstruire celui de Lille, de manière que les deux établissements puissent contenir chacun 500 aliénés, à la condition que ces asiles, aussi longtemps qu'ils resteront affectés à leur destination spéciale, soient avec leurs biens déclarés départementaux; — qu'au cas impossible de changement de destination, le département recouvre la plus-value qu'il aura donnée aux asiles, et que le ministre puisse disposer en faveur des aliénés des autres départments des places qui, dans ces asiles, ne seraient pas occupées par les aliénés du département du Nord, aux prix de journée que M. le Préfet déterminera, suivant le droit que la loi lui donne, et en adoptant le régime d'administration qu'elle prescrit. = Après la lecture d'un rapport sur les propositions de M. le Préfet concernant le service des enfants trouvés et abandonnés, le Conseil approuve le compte spécial de ce service pour l'exercice 1845, lequel présente un excédant des prévisions sur les dépenses de 24,780 fr. 57 c., dont 4/5 reviennent au département, et le dernier cinquième aux communes; — modifiant la proposition de M.

le Préfet, en ce qui concerne l'assimilation des orphelins aux enfants trouvés, décide, malgré l'opposition et la protestation de ce magistrat, que le budget pour l'exercice 1847 sera établi sur une population moyenne de 1,100 enfants; — règle la dépense présumée dudit exercice à 76,956 fr., dont 1/5 à la charge des communes et 4/5 à la charge du département; — par les motifs détaillés dans sa délibération du 3 septembre 1845, persiste dans son refus de considérer comme obligatoire l'interprétation donnée par le Conseil d'État au décret du 19 janvier 1811; — soutient que, dans l'hypothèse même où cette interprétation serait fondée, la loi du 10 mai 1838 n'ayant pas mis à la charge du département les dépenses des orphelins pauvres, mais seulement celles des enfants trouvés et abandonnés, on ne saurait grever les départements des premières, sans ajouter aux dispositions de la loi, et sans s'ériger par conséquent en législateur.

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE.

Par rectification au procès-verbal de la séance du 25, le Conseil reconnaît et déclare que la somme destinée à indemniser les employés de la préfecture qui ont pris part aux travaux de la session est fixée à 1,800 fr. — Vote au sous-chapitre XIX du budget de 1847, un crédit de 500 fr. pour aider le sieur *Cordier* (Charles-Henri-Joseph), à continuer ses études de sculpture à l'école royale des Beaux-Arts. — Alloue au même sous-chapitre une somme de 800 fr. une fois payée pour donner à la demoiselle *Daniel* (Julie-Pauline-Antoinette), les moyens de continuer ses études vocales au conservatoire royal de musique de Paris. — Déclare ne point accueillir la demande du sieur *Dutouquet* (Louis), élève architecte à l'école royale des Beaux-Arts, pensionné depuis cinq ans, tendant à obtenir un nouvel encouragement du département pour terminer ses études artistiques. — Entend l'explication donnée par le rapporteur, du non-emploi d'une somme de 1,700 fr. sur le crédit de 6,900 fr. accordé au budget de 1846 pour encouragements aux beaux-arts, laquelle provient des pensions allouées aux sieurs *Maillard*, élève architecte, et *Gaudry*, élève violoniste, qui n'ont point été payées, à défaut d'accomplissement des conditions attachées à la jouissance de ces subventions. — Rejette la demande faite par le sieur *Gaudry*, du renouvellement pour 1847 de l'allocation dont il n'a pu jouir en 1846. — Accueille favorablement l'observation faite par M. le Préfet, que, nonobstant la fixation du chiffre total de 5,000 fr. pour les encouragements à accorder aux élèves artistes, il proposera ce qu'il croira utile, sauf au Conseil à décider. — Surseoit à toute allocation de subside en faveur du

jeune *Delacroix*, élève des écoles académiques de Douai, jusqu'à ce qu'il ait fait assez de progrès pour pouvoir utilement profiter des libéralités du département. — Déclare ne point accueillir, quant à présent, la demande de subside formée par le sieur *Dislère* (César), élève violoncelliste aux écoles académiques de Douai, pour pouvoir continuer ses études au conservatoire de Paris, rien ne justifiant que le père de ce jeune homme soit dans la nécessité de recourir à la munificence du département. — Ajourne toute décision sur la demande du sieur *Lédé*, élève clarinettiste, jusqu'à ce qu'il soit prouvé que ses dispositions sont assez développées pour lui donner l'espérance d'entrer au Conservatoire. — Alloue au sous-chapitre XIX un crédit de 250 fr. en faveur de la colonie du Mesnil-Saint-Firmin, à la condition de recevoir quelques enfants trouvés du département. — Approuve la liste des électeurs qui pourront être appelés en 1847 à composer les jurys d'expropriation. — Ouvre au sous-chapitre I.er un crédit de 474 fr. pour payer les frais d'une location de meubles qui a eu lieu à l'occasion du passage à Lille de deux princes de la famille royale. — Décide qu'il n'y a pas lieu d'accorder les allocations demandées par le Conseil d'arrondissement d'Hazebrouck pour la fondation de caisses d'épargne dans cet arrondissement. — Le Conseil entend la lecture d'un rapport du deuxième bureau sur les dépenses relatives aux sourds-muets et jeunes aveugles, et après une courte discussion en adopte les conclusions comme suit : Vote sur les centimes facultatifs aux maisons de Lille et Fives ouvertes aux sourds-muets et jeunes aveugles, 21,000 fr. destinés, savoir : 1.° A desservir les bourses fondées; 2.° à payer l'allocation de 1,500 fr. à titre de loyer, affectée en réalité au service de la pension de Mme. *Massieu*, et 3.° à payer un contingent sur les trousseaux et lits en fer que le département doit encore à l'établissement; — déclare qu'à partir de 1848, l'allocation annuelle de 1,500 fr. pour loyer disparaîtra du budget; — adopte que le prix de pension soit fixé désormais à 550 fr. pour les sourds-muets, à 600 fr. pour les aveugles, à la condition que, moyennant ce prix, le département ne fournira ni lits, ni trousseaux, ni blanchissage, ni aucuns accessoires ou additions à la pension; — adresse à M. le Ministre de l'intérieur les plus vives instances pour qu'il veuille bien ne pas laisser dans l'abandon des établissements que de son côté le département soutient de tous ses efforts, et qu'il est impuissant à soutenir seul, ces établissements ayant par leur bonne tenue et leur excellente méthode d'instruction d'incontestables droits à la sollicitude et aux secours de l'Etat; — prie en conséquence le Ministre de vouloir bien faire verser aux deux établissements une somme de 2,000 fr. qui complètera le subside annuel de 1,500 fr. pour 1844 et 1845, et d'allouer le même subside

pour 1846, ce secours pouvant seul permettre aux établissements de rétablir dans leurs finances l'équilibre aujourd'hui détruit, malgré la plus sévère économie; — insiste de nouveau pour que les établissements de Lille et Fives reçoivent le titre d'institutions royales; qu'ils aient pour circonscriptions les départements de la Somme, de l'Aisne, des Ardennes, du Pas-de-Calais, et que des bourses soient fondées pour les sourds-muets et jeunes aveugles de ces départements; — prie M. le Préfet d'étudier la question de savoir si en portant, dès 1848, toutes les bourses des sourds-muets à 550 fr. et celles des aveugles à 600 fr., et en regardant les trousseaux comme soldés et les lits acquits, il résulterait de cet état de choses une perte sensible pour le département, et dans le cas où la perte ne serait pas considérable, d'adopter cette base pour le premier budget, sauf à faire des lits qui appartiennent au département, un inventaire qui serait mis sous les yeux du Conseil général; — prie encore M. le Préfet de continuer à communiquer au Conseil dans sa prochaine session, 1.° l'état des élèves admis, avec la date de leur entrée et des notes sur leurs progrès; 2.° la liste des élèves qui, au moment de la réunion, réclament leur admission, avec les titres de chacun d'eux, et l'opinion de M. le Préfet sur les choix qu'il convient de faire. Le Conseil ferait ses observations, le Préfet nommerait. — Prie enfin M. le Préfet d'examiner avec soin la situation et les ressources de Mme. *Massieu*, et de vouloir bien étudier quel secours pourrait lui être alloué. = Un membre du troisième bureau lit un rapport sur des propositions faites par M. le Préfet dans le but d'obtenir les crédits nécessaires au paiement des excédants de dépenses occasionnées par les travaux exécutés dans l'hôtel de la préfecture, en vertu des crédits ouverts l'an dernier par le Conseil général. Conformément aux conclusions de ce rapport, arrête que les suppléments de crédit ci-après seront inscrits au sous-chapitre I.er du budget de 1847 : 1.° calorifères, 5,284 fr.; 2.° serre, jardin, salle à manger, salon au premier étage, 3,928 fr.; 3.° cabinet du Préfet, travaux d'urgence, 1,748 fr. — Fait à M. le Préfet les recommandations les plus instantes pour qu'à l'avenir il ne propose de dépenses qu'après avoir fait dresser des devis complets et réguliers, et pour qu'il se renferme rigoureusement dans les limites des crédits qui lui auront été ouverts. = La discussion s'ouvre ensuite sur diverses propositions de M. le Préfet tendant à faire ouvrir au budget de 1847 sept crédits applicables tant à l'entretien de l'hôtel de la préfecture qu'aux modifications et réparations que la conservation des bâtiments et le bien du service peuvent réclamer. — Après la clôture du débat, le Conseil décide que les crédits suivants seront inscrits au sous-chapitre I.er : 1.° papier de tenture pour cabinet, anticham-

bres, salle à manger et salon du premier étage, 600 fr.; 2.° cheminée mobile en fer pour le cabinet du Préfet, 300 fr.; 3.° forage de la pompe du jardin, 300 fr.; 4.° entretien ordinaire de l'hôtel, 3,000 fr.; 5.° honoraires de l'architecte pour les travaux effectués en 1846, 640 fr. = Annule la portion non employée du crédit de 5,006 fr. 15 c. qui avait été ouvert au budget de 1846 pour les honoraires de l'architecte chargé de la reconstruction du bâtiment des archives départementales, et arrête que cette portion de crédit sera remplacée par l'inscription au sous-chapitre XXIII du budget de 1847, de deux nouveaux crédits, l'un de 2,351 fr. 85 c. pour solde de travaux; l'autre de 239 fr. 30 c. pour solde des honoraires de l'architecte. — Vote au sous-chapitre I.er un crédit de 500 fr. pour l'entretien ordinaire du bâtiment des archives départementales; — vote au même sous-chapitre une somme de 3,850 fr. pour la peinture à l'huile des façades du même bâtiment. = Un membre du troisième bureau fait un rapport sur les dépenses à faire en 1847 dans l'intérêt des routes départementales, tant pour le service d'entretien que pour les travaux extraordinaires. — Le Conseil alloue successivement les crédits proposés pour les dépenses de l'entretien, lesquelles s'élèveront à une somme totale de 270,852 fr. 81 c., dont 116,375 fr. seront imputés sur les centimes ordinaires de la première section du budget, et 154,477 fr. 81 c. sur le produit des centimes facultatifs. — Emet le vœu que le département reçoive, pour 1848, une part proportionnée aux charges qui grèvent la première section du budget. A propos de la proposition faite d'établir un piqueur des routes départementales dans l'arrondissement de Dunkerque et deux piqueurs dans l'arrondissement d'Avesnes, le Conseil, sur la proposition de M. le Préfet, décide que M. l'ingénieur en chef directeur sera entendu. — Ce fonctionnaire est introduit et donne les explications qui lui sont demandées; — le crédit proposé pour les dépenses du personnel du service est ensuite admis pour la somme de 20,600 fr. — Le Conseil vote un crédit de 8,000 fr. pour frais imprévus, impressions, gratifications, frais de découcher, etc., du service des routes départementales. — Alloue également la somme de 4,193 fr. pour les honoraires des ingénieurs sur les travaux ordinaires. — A l'occasion de la proposition relative au dévasement du ruisseau du Rinchon, route départementale N.° 9, le Conseil, sur les observations d'un membre, adopte la résolution suivante: considérant que l'utilité du canal du Rinchon n'est pas contestée, invite M. le Préfet à vouloir bien faire étudier sur une échelle moins large que celle proposée, le dévasement de ce canal, et surtout à s'enquérir si les propriétaires riverains ne seraient pas disposés à exécuter eux-mêmes tout ou partie de ce dévasement,

moyennant par eux de profiter de la vase extraite. — Renvoie au lendemain la suite du rapport.

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE.

Le Conseil arrête qu'une somme de 37,819 fr. est affectée à la réparation du dommage causé au palais-de-justice de Lille par l'incendie du 14 juin 1846, et à la construction d'une salle pour le dépôt des archives du greffe du tribunal civil ; que pour payer cette dépense il sera porté au sous-chapitre XVI un crédit de 28,069 fr. 57 c., représentant l'indemnité payée au département par les compagnies d'assurances, et qu'une somme de 5,617 fr. 86 c., restée libre au budget facultatif, sera également employée à l'acquit de cette dépense. — Arrête que le tarif de la conversion en argent des journées de travail applicables à l'entretien des chemins vicinaux est maintenu pour 1847 aux taux fixés par sa délibération du 30 août 1845. = Entend la lecture d'un rapport développé sur les comptes rendus et les propositions formulées pour le service des chemins vicinaux ordinaires. — Après cette lecture, il s'élève une discussion à laquelle M. le Préfet prend part. — Le Conseil vote ensuite l'ajournement de la création demandée de 40 agents-voyers cantonaux, ainsi que celle d'un agent auxiliaire auprès de l'agent-voyer en chef. = Déclare se réunir à M. le Préfet pour appeler toute la sollicitude du Gouvernement sur les fâcheux effets des exigences du génie militaire en ce qui concerne les réparations des chemins vicinaux de l'arrondissement d'Avesnes. — Emet le vœu pressant que l'ordonnance royale du 18 septembre 1816 soit complètement révisée et modifiée de manière à ce qu'une partie notable du département ne soit pas privée des bénéfices de la loi du 21 mai 1836, ayant pour objet l'amélioration des chemins vicinaux, dans l'intérêt fort contestable de la défense du pays, intérêt qui ne peut d'ailleurs raisonnablement exiger la mise hors la loi d'un arrondissement tout entier. = Estime qu'il serait utile que M. le Préfet voulût bien adresser des instructions aux maires pour qu'il fût rédigé des états de reconnaissance des chemins ruraux indicatifs de leur direction et de leur largeur, afin d'empêcher les usurpations qui se commettent fréquemment sur les chaussées dépourvues pour ainsi dire de toute surveillance. — Déclare qu'il n'est pas dans ses attributions de statuer sur une demande du Conseil d'arrondissement de Douai tendant à obtenir une subvention pour le chemin vicinal projeté d'Izel à Esquerchin, destiné à compléter la route qui existe entre les deux départements du Nord et du Pas-de-Calais. — Après l'échange de quelques observations, émet le vœu

que le tracé proposé par M. *Bodart* pour l'exécution du chemin de fer projeté de Valenciennes à Mézières, avec embranchement sur Cambrai, ne soit pas adopté, et demande, comme il l'a fait dans un vote précédent, que le tracé du chemin qui s'étendra du département à Mézières, et qui pourra parvenir jusqu'à Metz, rattache nécessairement la ville d'Avesnes au réseau du chemin de fer du Nord et relie cette place aux autres places de la frontière. = Un membre du troisième bureau donne lecture d'un rapport sur une proposition de M. le Préfet tendant à faire établir à la préfecture une nouvelle salle pour le conseil de révision. — Un débat s'élève à ce sujet, en raison de l'incertitude de l'administration sur le choix du local, de la non production de devis réguliers et de l'impossibilité d'évaluer les dépenses. — La discussion close, le Conseil prononce l'ajournement. = Décide qu'il n'y a pas lieu d'accueillir la demande de M. le procureur du roi près le tribunal de Lille tendant à obtenir un supplément de frais de parquet de 800 fr. — Vote un crédit de 200 fr. pour payer les frais d'impression relatifs à l'exécution de la loi sur le travail des enfants dans les manufactures. — Sur les propositions relatives aux dépenses cadastrales, arrête qu'il sera porté en recettes au budget de 1847 une somme de 7,008 fr. 76 c., montant des ressources disponibles de l'exercice précédent. — Vote un quart de centime sur la contribution foncière, dont le produit, évalué à 10,542 fr., figurera en recette à la première section du budget.—Alloue en dépense à la même section : 1.° pour solde des indemnités d'expertises du canton de Maubeuge et de la ville de Roubaix, et 2.° pour frais de renouvellement des matrices générales et de division entre les fermiers des contributions des propriétaires, 15,500 fr. = Contrairement aux conclusions d'un rapport du premier bureau, alloue au sous-chapitre VII un crédit de 250 fr. pour le traitement d'un concierge au palais-de-justice de Valenciennes.—Vote au sous-chapitre IV une somme de 302 fr. pour complément du mobilier des bureaux de la sous-préfecture d'Hazebrouck. = Vote en faveur de la dame *Orthlé*, veuve du sieur *Dehau*, une pension annuelle et viagère de 239 fr. sur les fonds de retraites des employés de la Préfecture. — Accorde à titre de secours et exceptionnellement à ladite dame une somme de 100 fr., qui sera portée au sous-chapitre XIX. = Examen fait d'un rapport de M. le Préfet sur la part qu'il serait juste d'accorder à la préfecture du Nord dans la distribution du fonds de 299,700 fr. accordé par les Chambres pour augmenter les frais d'abonnement des préfectures, est d'avis qu'en raison de la complication et du nombre toujours croissant des affaires de la préfecture, et eu égard, d'ailleurs, à l'importance du département du Nord, sous le rapport de sa population, des villes considérables

qu'il renferme, de l'extrême développement de son industrie et de son commerce ; il serait équitable de porter à 80,000 fr. le crédit des frais d'administration de ladite préfecture. — Reçoit de M. le Préfet communication de deux arrêtés de son prédécesseur et de deux autres pièces concernant le service des agents-voyers. — Procède au répartement entre les arrondissements des contingents, en principal, des contributions foncière, personnelle et mobilière, de l'exercice 1847, montant la première à 4,216,668 fr., la seconde à 991,889 fr., et la troisième à 1,019,376 fr. = Le rapporteur du budget des routes départementales reprend et termine la lecture de son travail. — Le Conseil alloue une somme de 1,000 fr. pour compléter les dépenses de l'acquisition des terrains nécessaires à l'élargissement de la route N.° 9, de Lille à St.-Omer. — Autorise M. le Préfet à faire reconstruire le pont de Berlaimont sur la route N.° 12, quand la part contributive du département aura été fixée, pourvu que cette reconstruction ait lieu conformément au plan présenté, qu'elle reste renfermée dans les limites du devis annexé, et que la part afférente au département ne s'élève pas au-delà de moitié ; vote sous cette condition un crédit de 5,500 fr. au budget facultatif. — Vote également un crédit de 1,000 fr. pour la partie de la route susdite comprise entre Locquignol et Le Quesnoy, et un crédit de 10,000 fr. pour le prolongement de la même route entre Berlaimont et la forêt de Mormal, et le prolongement entre la forêt de Mormal et Locquignol. — Alloue au même budget une somme de 3,250 fr. pour la reconstruction du pont Guislain, sur la Bourre, route N.° 9, pourvu que la part contributive du département soit fixée et ne s'élève pas à plus de moitié de la dépense. — Alloue également un crédit de 4,500 fr. pour la reconstruction du pont de Sains sur la route N.° 6. — Vote l'inscription au budget de 1847 d'une somme de 75,000 fr. à valoir sur la dépense du prolongement de la route N.° 10. — Arrête qu'une somme de 20,000 fr. sera affectée en 1847 pour le perfectionnement des bordures des chaussées départementales et l'établissement de trottoirs dans la traversée des fortifications des places de guerre, à la condition que les communes seront appelées à concourir pour un tiers dans cette dépense. — Vote un crédit de 1,500 fr. pour indemnités aux agents secondaires attachés aux routes départementales. — Alloue également une somme de 1,217 fr. pour les honoraires des ingénieurs sur les travaux extraordinaires desdites routes. — Propose de classer au nombre des routes départementales la portion délaissée de la route royale N.° 16, depuis Morbecque jusqu'à la limite du département, à la condition que le département du Pas-de-Calais classera parmi ses routes départementales la section qui s'étend depuis la limite du Nord jusqu'à la ville d'Aire. — Déclare,

après une courte discussion, ne point accueillir, quant à présent, le vœu du Conseil d'arrondissement de Dunkerque pour la conversion en routes départementales des chemins vicinaux de grande communication N.os 1 et 2, de Dunkerque à Saint-Omer et de Bergues à Saint-Momelin. — Refuse également, malgré la réclamation d'un membre, de convertir le chemin N.o 18, de Cassel à la frontière, en route départementale. =Un membre du troisième bureau commence la lecture du rapport général sur le service des chemins vicinaux de grande communication. — Une discussion très-importante s'établit sur la première partie de ce rapport, qui contient un projet d'arrêté tendant à restreindre les ressources à 2 centimes 1/2 additionnels, et cette discussion se fixe de nouveau sur la question de la distribution des fonds entre les arrondissements, déjà agitée dans une séance précédente. — Après un long débat, un membre présente un amendement qui est adopté dans les termes suivants : Le Conseil, après avoir entendu les observations et les explications de M. le Préfet, desquelles il résulte que, tout en se conformant au droit strict que lui impose la loi du 21 mai 1836, de conserver la libre répartition du fonds commun, il a toujours été dans ses intentions de recueillir soigneusement dans les discussions du Conseil général tous les renseignements qui peuvent l'éclairer sur les répartitions les plus justes et les plus équitables du fonds commun entre les arrondissements et sur la priorité à donner à l'exécution des chemins classés ; confiant dans les vues d'équité qui, d'après ces déclarations, président à la répartition des fonds mis à la disposition de M. le Préfet, vote cinq centimes pour 1847, qui seront appliqués à l'entretien des chemins terminés et à l'exécution des chemins classés par le Conseil général. — Recommande à l'examen bienveillant de M. le Préfet plusieurs points qui se rattachent au service général de l'entretien des chemins ; — sur la proposition de M. le Préfet et sous la condition de la réalisation préalable des offres des communes jusqu'à concurrence de moitié de la dépense à faire, classe comme dépendance du chemin de grande communication N.o 33, la nouvelle partie du chemin à ouvrir sur le territoire de Bailleul, entre les points A et B du plan joint à cette proposition ; — décide que ce chemin prendra dorénavant le nom de chemin d'Hazebrouck au chemin vicinal de grande communication N.o 23, de Bailleul à Estaires et à Merville ; — arrête que les communes d'Hazebrouck, Borre, Pradelles, Strazeele et Merris, seront maintenues comme seules intéressées au chemin ainsi classé et seront seules appelées à concourir à la dépense de son redressement et de son entretien. — Une discussion s'élève à l'occasion de la réclamation de la ville d'Armentières en réduction de son contingent dans les frais de construction du chemin

N.° 38, de Bailleul à Estaires. — La proposition de réduire ce contingent à 12,500 fr. est mise aux voix et rejetée. — Le conseil déclare ensuite, conformément aux conclusions de cette partie du rapport, que la demande de l'administration municipale n'est pas susceptible d'être accueillie. — Autorise M. le Préfet à comprendre dans le tracé dudit chemin les 98 mètres de lacune qui séparent la route royale N.° 42 du territoire belge, dans la direction de Neuve-Eglise. — Prie en outre ce magistrat de faire exécuter simultanément les travaux de construction du chemin N.° 38 entre Bailleul et Steenwerck, et entre ce dernier point et le Seau. — Arrête 1.° qu'il n'y a pas lieu d'augmenter le subside du département pour la construction du chemin N.° 40, de Neuf-Berquin à Haverskerque, et 2.° que la commune de Vieux-Berquin est rayée du nombre de celles appelées à concourir à l'entretien de ce chemin. — Classe de grande communication le chemin de Roubaix à Mouveaux comme partie de celui de Roubaix à la frontière, et ajoute la commune de Mouveaux à celles précédemment chargées de l'entretien de ce chemin. — Est d'avis que la réclamation de la ville de Lille, en ce qui concerne la part qu'elle doit prendre à l'entretien du chemin N.° 12, de Roubaix à Tournai et St.-Amand, ne peut être accueillie.—Déclare que, d'accord avec M. le Préfet sur l'utilité du redressement projeté du chemin N.° 12, au territoire de St.-Amand, en raison des inconvénients du moulin de Marly, il appelle cependant l'attention de ce magistrat sur la nécessité de l'assentiment préalable du Conseil à cette modification de tracé qui sort tout-à-fait de l'entretien ordinaire et prend le caractère d'un classement. — La lecture du rapport sur les chemins de grande communication est suspendue. — Le rapporteur des routes départementales fait connaître qu'une omisson a eu lieu dans son travail en ce qui concerne les travaux de la route départementale N.° 12. Il propose et obtient l'inscription des crédits suivants au sous-chapitre VII: 1.re partie entre Locquignol et Le Quesnoy, 1,000 fr.; 2.e partie, prolongement, 10,000 fr. — Sur le rapport de la commission des comptes, le Conseil, après avoir vérifié les comptes départementaux de 1845, et examiné les pièces à l'appui, déclare que les crédits ouverts au budget de cet exercice ont été employés conformément à leur destination; en conséquence, arrête les résultats de ce compte, savoir : en dépense à 1,796,761 fr.92 c. et en recette à 1,890,112 fr.01 c., d'où il résulte un excédant de recettes de 93,350 fr.09 c. qui sera porté au budget de 1847. — Exprime le vœu que l'esclavage soit aboli dans les colonies françaises, avec les tempéraments et les précautions que nécessitent les droits des colons et la conservation des colonies. — Emet le vœu qu'une loi organise le plus tôt possible l'embrigadement des gardes-champêtres, conformément aux principes posés dans sa délibération du 4 septembre 1844. — Demande

que le projet de loi dont le Gouvernement s'occupe sur la mendicité soit présenté le plus tôt possible aux Chambres. Emet ensuite le vœu qu'en attendant les mesures législatives à prendre, M. le Préfet provoque et encourage les sociétés pour l'extinction de la mendicité. — Le rapporteur des chemins de grande communication reprend la lecture de son travail. Une discussion s'établit sur les propositions relatives au chemin N.° 36, de Quesnoy-sur-Deûle à Tourcoing. La question de savoir si la portion de ce chemin dite du Blanc-Four, entre Tourcoing et la route royale N.° 42, sera déclarée départementale, est mise aux voix et résolue affirmativement. Les autres conclusions du rapport sont ensuite adoptées comme suit : le projet de remaniement complet et à neuf du chemin N.° 36, avec remaniement de la chaussée entre Quesnoy et Linselles, rejeté. — M. le Préfet est prié devouloir bien, quant à présent, borner la dépense à faire pour l'amélioration de ce chemin à celle pour laquelle il a ouvert au fonds d'entretien, le 9 décembre 1845, un crédit de 20,000 fr. divisé en quatre annuités, dans lequel les communes intéressées entrent pour moitié. — En ce qui concerne la lacune de Solre à Trélon, dans la ligne N.° 20, de Trélon à Rond-Buisson, considérant que l'ouverture du chemin de grande communication de Maubeuge à Rond-Buisson et Solre-le-Château, dans la lacune entre ce dernier bourg et Trélon, est d'une importance capitale pour la contrée qu'il doit desservir ; qu'au point de vue de la défense de notre frontière, le comblement de cette lacune est sans aucun inconvénient, puisqu'elle est parallèle à la route belge de Beaumont à Chimay, qui aboutit à Trélon par une route départementale à l'achèvement de laquelle le génie militaire ne s'est pas opposé, bien que cet achèvement ait été exécuté depuis 1830 ; prie M. le Préfet de renouveler ses pressantes instances auprès du Gouvernement pour que l'opposition du génie militaire à la chaussée vicinale de grande communication entre Solre-le-Château et Trélon soit promptement levée. — En ce qui concerne le chemin de Bavai à la frontière, considérant que Bavai, point intermédiaire entre les places de Maubeuge et Valenciennes, est isolé de la ville du Câteau par la lacune que crée entre ces deux villes l'état de dégradation de la chaussée romaine dont le rétablissement est interdit par le génie militaire ; qu'en conséquence, il ne peut y avoir aucun inconvénient au point de vue militaire à empierrer la chaussée entre Bavai et la frontière belge ; que le chemin qui unirait Bavai à cette frontière en allant se souder à la route provinciale belge qui traverse le bassin houiller du Borinage a une immense importance pour l'agriculture, l'industrie et les besoins ménagers de toute une partie de l'arrondissement d'Avesnes; prie M. le Préfet d'être l'organe des vives instances du Conseil auprès du Gouvernement pour que la résistance apportée par les appréhensions exagérées du génie militaire au classement

comme chemin de grande communication, de la voie vicinale de Bavai à la frontière belge, dans la direction de Mons, soit enfin levée. — Prononce l'ajournement sur l'ordre de priorité d'exécution des chemins à construire dans l'arrondissement d'Avesnes, notamment des lignes de Solre à Jeumont, de Landrecies à Solesmes, et sur le classement du chemin d'Avesnes à Eppes-Sauvage ; recommande toutefois à l'instruction de M. le Préfet deux questions essentielles relatives au chemin de Landrecies à Solesmes. — Après l'échange de quelques observations, le Conseil adopte la résolution suivante quant aux chemins à l'état de projets: 1.° prie M. le Préfet de prendre en considération dans ses propositions ultérieures de classement les décisions favorables et les engagements nouveaux pris par le Conseil et l'Administration envers les lignes dont les études sont faites et pour l'exécution desquelles les souscriptions des communes ont été provoquées ; insiste particulièrement pour que ce magistrat renonce à l'intention qu'il manifeste dans son rapport, de se refuser au classement des chemins de Marquette à Neuville-St.-Remi, du Câteau à l'Arbre-de-Guise, de Courchelettes, de Fresnes à Quarouble, de Bruille à Maulde, d'Armentières à La Bassée et de Pont-à-Marcq à Cysoing ; 2.° prie M. le Préfet de faire en sorte que l'instruction des affaires relatives au classement des chemins soit poussée avec vigueur dans l'intervalle des sessions, ce qui permettra de compléter les dossiers soumis au Conseil à l'appui des propositions de classement ; demande aussi que les souscriptions particulières et les délibérations en bonne forme des Conseils municipaux assurant l'intégralité du contingent des localités dans la dépense, fassent partie des documents produits, de manière à ne pas mettre le Conseil général dans l'impossibilité de s'associer à des propositions de classement non en état, bien que dignes de tout son intérêt, telles que celles des chemins d'Avesnes à Eppe-Sauvage, d'Aubencheul à Caudry, d'Etrœungt au Nouvion et de Caëstre à Vieux-Berquin, dont le Conseil renvoie, pour ces motifs, l'examen à sa prochaine session ; 3.° est d'avis que les communes seules doivent supporter le prix et les indemnités de terrains, arbres, haies et bâtiments, dont l'acquisition sur leur territoire est reconnue nécessaire pour l'élargissement et le redressement des chemins de grande communication; que toutefois l'usage, qui a par erreur prévalu jusqu'ici, de comprendre ces dépenses dans les devis de construction, continuera de s'appliquer exceptionnellement aux chemins classés ; 4.° prie M. le Préfet de [illegible] la main à ce que les règles de comptabilité posées par l'instruction ministérielle annexée à la loi du 21 mai 1836, en ce qui [illegible] la spécialité des fonds versés par les communes et les particuliers pour l'exécution des lignes de grande communication, [illegible]

ment observées à l'avenir, et pour que le préjudice qui aurait pu résulter de la dérogation à ces règles soit réparé s'il y a lieu. — Le Conseil regrette que le chemin de Denain à la route royale N.° 42 n'ait pas pu être adjugé depuis la session de 1845, et prie M. le Préfet d'en assurer l'exécution par priorité à tous autres; conformément à l'arrêté de classement de ce chemin, il devra être dirigé sur le village de Mastaing, qu'il traversera dans le centre de sa partie agglomérée, ainsi que le Conseil a entendu le décider sur la demande de cette commune, qui a dans ce but accru sa part de subvention à la dépense de construction de cette ligne. — A l'occasion de la demande de la ville de Lannoy, tendant à obtenir un nouveau secours de 20,000 fr. applicable à la dépense de construction du pavé de Lannoy à Roubaix, une vive discussion s'élève entre M. le Préfet et le rapporteur sur quelques expressions du rapport; l'incident vidé, le Conseil, considérant qu'il n'a dérogé, en 1844, en faveur de la ville de Lannoy, à la rigueur des principes qui doivent diriger dans l'emploi du fonds subventionnel, que par des considérations qui ont cessé d'exister et à des conditions dont il avait droit d'attendre la rigoureuse exécution; qu'il a alors été exprimé dans la délibération que la position toute exceptionnelle de la ville de Lannoy ne pourrait pas créer de précédent, et qu'il est fermement résolu de repousser à l'avenir toute demande semblable, de quelque motif qu'on l'appuie; arrête que la demande d'un secours pour la ville de Lannoy sur le fonds subventionnel des chemins de grande communication est définitivement rejetée. — Considérant que la réclamation du sieur *Prévost* pour la réparation du préjudice que lui a causé l'établissement de la chaussée de Gussignies à Avesnes, en rendant d'un abord presque impossible la cour et la grange de sa maison de ferme, sise à Bellignies, est fondée sur des motifs graves d'équité et établie par des documents sérieux; voulant mettre un terme à des réclamations qui se reproduisent à chacune des sessions, sans toutefois préjuger la question de droit à l'égard des indemnités qui pourraient être réclamées dans des cas moins favorables; invite M. le Préfet à faire établir, par le président et l'un des membres du syndicat, du chemin de grande communication de Gussignies à Avesnes, le chiffre équitable de l'indemnité due au sieur *Prévost*, en prenant pour base l'expertise du 13 février 1843, pour, le résultat de cette appréciation, être soumis au Conseil général dans sa prochaine session, et être acquitté sur le fonds des chemins de grande communication, partie afférente à l'arrondissement d'Avesnes. = A propos d'un vœu exprimé par le Conseil d'arrondissement d'Avesnes, relativement à la police du roulage sur les chemins de grande communication, le Conseil déclare s'associer à la pensée qui a dicté à M. le Préfet son arrêté limitatif du

nombre des colliers attelés aux véhicules circulant sur ces chemins dans l'arrondissement d'Avesnes, et la largeur des roues de ces voitures; appelle l'attention de ce magistrat sur la nécessité de veiller à ce que les transports de l'industrie et du commerce ne fatiguent pas outre mesure et ne détruisent pas les chaussées, et à ce que les industriels qui en font habituellement usage soient appelés à concourir à la dépense de leur entretien. -- Prie M. le Préfet de presser l'instruction du projet d'aliénation des terrains excédant la largeur de la chaussée Brunehaut, entre Cambrai et Bermerain, les retards apportés dans cette affaire étant très-préjudiciables à une amélioration de viabilité des arrondissements de Cambrai et Avesnes, très-intéressante pour l'agriculture et l'industrie de ces contrées. — Prie M. le Préfet de se rendre l'organe des vives instances du Conseil auprès de M. le Ministre des travaux publics, pour que les études du canal de jonction de la Sambre à l'Escaut soient promptement complétées, et pour que le département soit mis le plus promptement possible en possession de cette importante voie de communication, dont il sollicite depuis longtemps l'exécution. — Prie également M. le Préfet de se rendre l'interprète des propriétaires riverains de la Sambre auprès de M. le Ministre de l'agriculture, et de solliciter la modification de l'arrêté du 4 juin dernier en ce qui concerne : 1.° l'obligation d'abattre les arbres plantés à 2 mètres du franc bord de la Sambre sur la rive opposée au halage, avant la maturité des plantations faites sous l'empire des réglements anciens, mesure qu'il conviendrait de remplacer par celle de l'alignement des plantations à 3 mètres 25 centimètres pour les plantations à faire à l'avenir; 2.° l'obligation d'abattre la partie touchant à la rivière, des clôtures perpendiculaires en haies vives nécessaires pour empêcher que les bestiaux ne sortent des pâturages riverains de la Sambre, tandis que l'arrêté est muet sur les obstacles à la libre circulation que présentent les clôtures en murs et les constructions d'usines, de maisons et de jardins existantes; 3.° l'opportunité de remplacer cette mesure, dont les conséquences seraient d'une haute gravité pour la richesse agricole de la vallée de la Sambre, par une décision qui, dans des cas de nécessité établis sur le rapport de M. l'ingénieur en chef chargé du service des canots, les syndicats entendus, prescrirait le remplacement des haies abattues sur 3 mètres 25 centimètres de largeur par des barrières et des fossés suffisants pour compléter, au point de vue du pâturage et contre les délits, la clôture des prairies. — Prie M. le Préfet d'insister de nouveau auprès de MM. les Ministres de l'intérieur et de la guerre pour obtenir la prompte levée de l'opposition apportée par le génie militaire à la construction du pont projeté et adjugé

sur la Sambre, à Assevent. — Le Conseil, considérant que l'état du pont sur la Sambre à Hautmont, est déplorable, compromet la sûreté publique et entrave les approvisionnements de l'industrie et la circulation sur un point où elle est des plus actives ; que ce pont a été établi par la ci-devant abbaye d'Hautmont ; que l'État s'est emparé des biens de cette abbaye et les a vendus sans imposer aux adjudicataires l'entretien du pont qui était une des charges de la propriété ; que le pont d'Hautmont sert au halage de la Sambre et que les droits de la navigation doivent contribuer à l'entretien de tout ce qui dépend de ce service ; qu'à ce titre l'Etat est dans l'obligation de concourir à la réparation de ce pont, charge qui excède les ressources de la commune d'Hautmont et des deux communes dont on pourrait peut-être exiger le concours ; — prie M. le Préfet de solliciter sur les fonds du budget des travaux publics ou à la charge des concessionnaires du canal de la Sambre qui sont aux lieu et place de l'Etat, une allocation qui permette aux communes, avec le concours des industriels intéressés à l'existence du pont d'Hautmont, et au besoin à l'aide d'un subside départemental, de pourvoir à la réparation et à l'entretien du pont d'Hautmont ; — prie aussi M. le Préfet d'aviser, sur les renseignements de M. l'ingénieur en chef chargé des travaux concédés, les syndicats et les Conseils municipaux des communes intéressées entendus, aux mesures réglementaires et de surveillance ayant pour but la conservation et l'entretien journalier du pont d'Hautmont, dont le défaut actuel de surveillance et le mauvais entretien ont causé la destruction entière deux fois en 25 ans. — Considérant que le régime de la Sambre canalisée est depuis longtemps l'objet de plaintes fondées au point de vue de la navigation et plus particulièrement à celui des intérêts des propriétés riveraines et de la salubrité publique, gravement compromise par l'état actuel des choses ; — prie M. le Préfet de soumettre au Gouvernement les justes doléances du commerce et des propriétaires riverains de la Sambre contre les imperfections et les inconvénients de l'état et du régime actuels de ce canal ; — demande que ce magistrat veuille bien insister au nom du Conseil général pour que les obligations des concessionnaires soient remplies à ce double point de vue dans les limites du cahier des charges de la concession, et qu'il appelle aussi l'attention du Gouvernement sur la possibilité et la convenance d'obtenir de la compagnie concessionnaire tous les perfectionnements nécessaires au moyen d'une prolongation de durée de la concession, solution qui concilierait tous les intérêts avec les engagements pris, et dans le sens de laquelle le Conseil n'hésite pas à se prononcer ; — remercie M. le Préfet de ses efforts persévérants pour obtenir de la compagnie concessionnaire l'exécution de ses obli-

gations et le paiement des indemnités dues aux riverains de la Sambre, mesures que le Conseil avait sollicitées à diverses reprises de son autorité ; — prie enfin M. le Préfet de persister dans ses vues d'organisation sérieuse et efficace des deux syndicats de la Sambre, auxquelles le Conseil général s'est depuis longtemps associé, et en attendant la réalisation prochaine de ce bienfait, témoigne à ce magistrat toute sa gratitude de ce qu'il a fait jusqu'ici pour atteindre ce but. = Le Conseil insiste avec force et conviction auprès du Gouvernement pour que l'importante mesure de la réduction de l'intérêt de la dette publique soit adoptée dans la prochaine session des Chambres; demande, toutefois, que cette mesure ne soit pas appliquée aux communes, aux hospices et aux établissements de bienfaisance. = Adhère à l'observation de M. le Préfet qu'il est bien entendu que nonobstant la résolution prise à l'égard des sommes disponibles sur le fonds subventionnel des chemins vicinaux de grande communication, il pourra en disposer pour le paiement des dettes, afin de ne pas les laisser sans emploi. — Après la lecture d'un rapport du premier bureau sur un projet de loi communiqué par M. le Ministre des finances et relatif à la conservation et au renouvellement du cadastre, le Conseil est d'avis 1.° qu'il y a nécessité et urgence de renouveler le cadastre; 2.° qu'il est impossible, à raison de la configuration irrégulière d'un grand nombre de parcelles, des nombreuses chances d'erreur inhérentes aux opérations géodésiques et graphiques, de donner au cadastre l'autorité d'un titre authentique de propriété, le caractère d'un procès-verbal d'abornement général de toutes les parcelles; que dès-lors, il convient de simplifier les formalités longues, difficiles et dispendieuses, prescrites par les articles 5 à 9 du projet; 3.° qu'il y a nécessité de conserver constamment les plans parcellaires au courant des mutations aussi exactement que les autres pièces cadastrales; qu'à cet effet les mutations devraient être consignées, non sur les plans minutes qui doivent essentiellement demeurer invariables, mais sur des plans supplémentaires, suivant le système qui fonctionne avec succès en Belgique depuis plus de 15 ans; appelle l'attention de M. le Ministre des finances sur ce système et le prie d'examiner notamment si, en France, comme en Belgique, un bureau de conservation par département, et placé au chef-lieu, sous l'autorité du directeur des contributions directes, ne serait pas suffisant pour les besoins du service. — Le Conseil, vu les articles 13, 14, 16 et 18 de la loi du 10 mai 1838, considérant que les dépenses énumérées dans l'article 12 doivent se solder au moyen des ressources énoncées dans l'article 13; que toute anticipation de dépense d'une section sur l'autre est irrégulière; réitère le vœu que la loi du 10 mai 1838 soit exécutée pour le département du Nord par l'allo-

cation sur le fonds commun d'une subvention peu considérable qui permette au Conseil de faire face au paiement intégral des dépenses portées dans la première section du budget, sans être obligé d'en faire supporter, comme cela existe aujourd'hui, une portion considérable sur les centimes facultatifs, la situation actuelle paraissant au Conseil une infraction formelle à la loi précitée, et constituant un état de choses intolérable pour le département. — Vote la perception en 1847, de 5 centimes facultatifs imposables sur les contributions foncière, personnelle et mobilière. = Sur l'observation faite par un membre, que la balance des recettes du budget de 1847 avec les crédits alloués présente un fonds disponible de 43,619 fr. 19 cent., le Conseil décide que cette somme sera employée à compléter le paiement du prix de l'hôtel de la sous-préfecture de Cambrai, et à payer un à-compte sur le prix de l'hôtel *Dumont*, à Valenciennes. — Accorde à M. le Préfet l'autorisation qu'il demande de traiter au mieux des intérêts du département pour la location d'une caserne de gendarmerie à Maubeuge. — Emet le vœu que M. le Ministre de la guerre sollicite des Chambres législatives, lors de la prochaine session, un nouveau crédit destiné à accroître l'effectif de la gendarmerie, et que M. le Ministre veuille bien affecter une portion de ce crédit à l'établissement d'une brigade à Anzin et à l'augmentation de celle de Roubaix, ou, ce qui serait mieux encore, à l'établissement d'une brigade à Tourcoing. — Affecte la somme de 2,090 fr. qui a été allouée au budget de 1846, pour l'achat d'une voiture cellulaire destinée au transport des détenus, et qui est restée sans emploi, à la construction de wagons cellulaires qui seront employés sur la ligne de fer. — Exprime le regret que l'état des finances du département ne lui permette pas d'accorder la subvention demandée par la colonie agricole de Mettray. — Renouvellele vœu déjà émis dans différentes sessions, de solliciter du Gouvernement les moyens d'améliorer la position des employés des sous-préfectures. — Donne acte à M. le Préfet de la communication par lui faite du compte d'emploi de la partie de ses frais d'administration de 1845 affectée aux traitements des employés et gens de service de ses bureaux. — Recommande à M. le Préfet le vœu du Conseil d'arrondissement de Cambrai, tendant à ce que l'administration supérieure fasse vérifier par MM. les maires le poids du pain vendu par les boulangers. — Appelle également l'attention de ce magistrat sur la délibération par laquelle le Conseil d'arrondissement d'Avesnes se plaint des changements trop fréquents ordonnés dans la composition et la forme des mesures de capacité. = Appuie le vœu exprimé par le Conseil d'arrondissement de Valenciennes, pour que le gouvernement français veuille bien intervenir auprès du gouvernement belge,

afin de faire modifier la loi relative au paiement des droits de mutation pour les propriétés délaissées en France par les Français décédés en Belgique; renouvelle d'ailleurs le vœu émis dans la session de 1839, que lorsqu'une succession renferme des biens situés en France et d'autres biens situés en pays étranger, cette succession soit considérée, quant à la perception du droit d'enregistrement, comme si elle consistait uniquement en biens de France, et qu'en conséquence, le partage qui attribue à l'une des parties, dans les immeubles situés en France, une portion supérieure à son droit dans ces biens, ne soit point passible du droit de soulte de 4 p. 0/0 sur l'excédant. = Remercie M. le Préfet de la communication qu'il lui a faite d'une lettre de M. le Ministre de l'intérieur du 15 novembre dernier, relative aux vœux émis l'année dernière sur les modifications à introduire dans les formes de procéder devant les Conseils de préfecture, et demande que le gouvernement présente le plus tôt possible aux chambres la loi qui doit modifier l'organisation actuelle de ces Conseils. = Un membre du deuxième bureau fait un rapport sur une demande renouvelée par le Conseil municipal de Cambrai, pour l'établissement d'une chambre de commerce dans cette ville. — Malgré les observations d'un autre membre, le Conseil, conformément aux conclusions du rapport, émet le vœu qu'il ne soit pas créé de chambre de commerce à Cambrai; — dit qu'il ne croit pas qu'on doive attendre quelque utilité de l'introduction dans la chambre de commerce de Lille, d'un membre nommé par Cambrai pour représenter plus spécialement cette ville; — émet le vœu qu'une chambre consultative des arts et manufactures soit créée à Cambrai. = Sur un autre rapport du même bureau, le Conseil émet le vœu qu'une loi soit adoptée, qui convertisse l'impôt des patentes en impôt de répartition. — En attendant que cette loi, qui nécessitera sans doute des études préalables, puisse recevoir la sanction législative, demande qu'il soit présenté aux chambres, aussitôt leur prochaine réunion, un projet de loi ayant pour but de modifier et de compléter la loi actuelle, et qui dispose spécialement: 1.° que la recette à faire en vertu de la loi sur les patentes sera réduite au chiffre qu'a offert cet impôt pour 1844; 2.° que le tableau C joint à la loi sera modifié de manière à ne comprendre que les industries sur la prospérité desquelles le chiffre de la population n'exerce aucune influence, et que pour les autres industries qui y figurent actuellement, le droit fixé sera déterminé, pour partie au moins, en égard à la population de la commune où elles sont exercées; 3.° que le droit fixe pour les brasseurs et les autres industriels dont les produits sont constatés par la régie sera déterminé, non par le nombre ou la capacité des chaudières, ou par les autres signes de

production, mais par la moyenne des résultats constatés pendant les trois années antérieures; 4.° que les patentables des 6.e, 7.e et 8.e classes ne seront pas soumis au droit proportionnel, quel que soit le chiffre de la population; 5.° que le droit proportionnel pour les classes 4.e et suivantes sera réduit du 20.e au 25.e de la valeur locative; 6.° que les administrations veilleront à ce qu'un patentable ne soit porté dans une classe supérieure qu'autant qu'il sera constaté que son industrie réunit évidemment les caractères distinctifs de l'industrie que la loi a voulu assujettir au droit fixe correspondant à cette classe; 7.° que les agents du fisc se conformeront pour l'évaluation de la valeur locative de l'outillage des usines et des manufactures aux règles spéciales contenues dans la loi à intervenir; 8.° que les valeurs locatives seront déterminées par deux commissaires choisis par le maire de la commune où se fait l'évaluation et par le sous-préfet de l'arrondissement, en présence du contrôleur et du maire, ou de son délégué, et que toutes les réclamations relatives à ladite évaluation et au classement des patentables seront jugées par le Conseil de préfecture; 9.° que des instructions positives soient données pour que la disposition de la loi qui veut qu'un seul droit fixe soit payé, reçoive son exécution; qu'ainsi un filateur qui réunit une filature de coton et une filature de lin ou de laine, professions parfaitement distinctes, même sur le tableau où elles sont reprises et détaillées, ne soit tenu du droit fixe que sur les broches d'une profession, et, non plus, comme aujourd'hui, sur toutes les broches des diverses professions; 10.e que l'on ne soumette au droit proportionnel que les magasins, boutiques, usines, ateliers, hangars, enfin les locaux servant à l'exercice des professions imposables. = Le Conseil émet le vœu que les changements à opérer sur le chemin de fer du Nord, pour faire disparaître le danger résultant du passage des convois sur le pont tournant de Dorignies, ne soient autorisés qu'après que l'autorité compétente se sera entourée de tous les renseignements nécessaires pour faire donner la préférence au projet qui sauvegarderait le plus les intérêts de l'agriculture et du commerce du département. — Considérant que, dans l'état actuel de la législation, le choix des jurés qui font le service des cours d'assises pourrait être influencé par des préoccupations étrangères aux véritables intérêts de la justice; émet le vœu qu'il soit présenté aux chambres une loi qui range parmi les attributions des Conseils généraux l'établissement des listes annuelles des jurys de jugement, loi qui serait en parfaite harmonie avec celle du 3 mai 1841 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique. — Exprime le vœu que la législation électorale soit réformée dans le plus bref délai possible, que le droit électoral reçoive une ex-

tension en harmonie de l'époque, et que les divers colléges électoraux compris dans le même arrondissement soient réunis en une seule assemblée électorale qui serait toujours convoquée au chef lieu d'arrondissement. — Un membre fait connaître au Conseil que dans le département du Pas-de-Calais, il existe une carte exacte des routes et chemins qui est remise aux membres du Conseil et qui leur est fort utile pour suivre les discussions qui s'élèvent sur cette matière. Il prie M. le Préfet de vouloir bien faire dresser une carte semblable dont les frais pourraient être imputés sur les fonds libres du budget. — Après la lecture d'un rapport de M. le Préfet sur les plaintes élevées par le Conseil d'arrondissement de Valenciennes, à cause des inondations qu'éprouvent les communes situées dans la vallée de la Scarpe; émet le vœu que le gouvernement, par une intervention près de la Belgique, plus puissante et plus efficace que celle qui a été essayée jusqu'ici, obtienne de la Belgique qu'il soit donné par ce gouvernement aux rivières de l'Escaut et de la Lys un écoulement prompt et facile vers leur embouchure et sur tout leur cours, de telle sorte, en ce qui concerne l'Escaut, que rien ne puisse arrêter le libre écoulement de ce fleuve à Antoing, et que les eaux ne puissent s'élever à plus de 3^{m} 30^{c} sur le radier d'amont d'Antoing, hauteur qui doit assurer le desséchement du vaste territoire compris entre Antoing, St.-Amand et Rodignies, et la rive droite de l'Escaut. — Partageant l'avis du Conseil d'arrondissement, émet le vœu que des passerelles soient établies dans l'intérieur de la ville de Douai, aux ponts de St.-Waast, de Tournay et des Dominicains. — Le passage fréquent des bateaux obligeant à manœuvrer le pont tournant établi sur l'Escaut à la sortie de Cambrai, près de Neuville St.-Remy, interrompt souvent et pour longtemps la circulation; émet le vœu que pour satisfaire aux réclamations des habitants de la Neuville, de Cambrai et des communes voisines, une passerelle soit établie au pont de Selles, à Cambrai. — Donne acte à M. le Préfet de la communication qu'il a faite d'une brochure ayant pour titre : Mémoire sur la nécessité d'établir la centralisation du service de toute police municipale, etc. — Aucune affaire n'étant plus à l'ordre du jour, le président déclare la session close et lève la séance à une heure du matin.

BUDGET DÉPARTEMENTAL

DES DÉPENSES ET DES RECETTES ORDINAIRES, FACULTATIVES, EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.

EXERCICE 1847.

Première Section.

Dépenses ordinaires imputables sur le chapitre XXXVII, savoir : art. 1.er *centimes additionnels ordinaires laissés à la disposition du département, et part allouée dans le fonds commun affecté aux dépenses ordinaires; art* 2. *Produits éventuels énoncés aux numéros* 6, 7 *et* 8 *de l'article* 10 *de la loi du* 10 *mai* 1838.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE I.er	
Travaux ordinaires de bâtiments départementaux.	
ART. 1.er Location de meubles et travaux d'achèvement de mobilier à la préfecture.	694 »
2. Papier de tenture pour le cabinet du préfet, autre chambre, chambre de l'huissier, etc.	600 »
3. Cheminée meuble en fer, avec bouche de chaleur pour le cabinet.	300 »
4. Grosses réparations à l'horloge.	» »
5. Nouveau forage pour la pompe du jardin.	300 »
6. Construction d'un escalier dans le bâtiment au-dessus des remises.	» »
7. Dépenses supplémentaires pour la serre et les chemins du jardin, appropriation d'une salle à manger, salon et logement du secrétaire-général.	3,928 »
8. Supplément pour les calorifères et travaux d'urgence. . .	5,284 »
9. Travaux d'urgence au cabinet, toiture, cheminée, etc. . .	1,748 »
10. Réparations à la sous-préfecture de Douai.	3,054 »
11. Idem idem de Cambrai.	2,913 »
TOTAL *à reporter*.	18,121 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.		SOMMES ALLOUÉES.
	Report.....	18,121 »
ART. 12. Peinture à l'huile des façades du bât. des archives dép.tes.		3,850 »
13. Réparations aux bâtiments de la cour d'assises de Douai.		6,698 88
14. Travaux d'appropriation et de réparation du tribunal civil de Dunkerque.....		810 »
15. Idem du tribunal de commerce de Dunkerque.		» »
16. Idem du tribunal civil de Cambrai.....		1,986 »
17. Idem idem d'Avesnes.....		300 »
18. Idem idem de Douai.....		4,898 »
19. Idem idem de Valenciennes.....		2,426 »
20. Idem du tribunal de commerce de Valenciennes.		2,239 »
21. Réparations à la maison d'arrêt d'Hazebrouck.....		419 »
22. Idem idem de Cambrai.....		2,887 »
23. Idem idem d'Avesnes.....		1,056 »
24. Idem idem de Douai.....		2,506 »
25. Idem idem de Valenciennes.....		1,480 »
26. Idem au dépôt de sûreté de Bailleul.....		133 »
27. Idem idem de Cassel.....		147 »
28. Idem idem d'Orchies.....		62 »
29. Idem à la caserne de gendarmerie d'Hazebrouck.....		354 »
30. Idem idem de Lille.....		2,400 »
31. Idem idem de Roubaix.....		300 »
32. Idem idem du Quesnoy.....		600 »
33. Idem idem de Douai.....		600 »
34. Idem idem d'Orchies.....		601 91
Entretien.		
35. Hôtel et bureaux de la Préfecture.....		3,000 »
36. Bâtiment des archives départementales.....		500 »
37. Idem des sous-préfectures, savoir :		
Arrondissement d'Avesnes.....	500	1,000 »
Idem de Douai.....	500	
38. Tribunaux, savoir :		
Tribunal de Lille.....	1,500	
Idem d'Avesnes.....	250	
Idem de Douai.....	250	2,000 »
Idem de commerce de Dunkerque.....	250	
Idem idem de Valenciennes.....	250	
39. Prisons, savoir :		
Maison de correction de Douai.....	500	
Idem de justice de Dunkerque.....	400	
Idem d'arrêt d'Hazebrouck.....	400	2,500 »
Idem idem de Cambrai.....	400	
Idem idem d'Avesnes.....	400	
Idem idem de Valenciennes.....	400	
TOTAL *à reporter*.....		63,874 79

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
Report.	63,874 79
ART. 40. Casernes de gendarmerie appartenant au département et placées dans les villes et communes ci-après, savoir :	
Lille. 500	
Roubaix. 100	
Gravelines. 200	
Cassel. 100	
Bailleul. 200	
Hazebrouck. 100	
Orchies. 100	2,000 »
Douai. 300	
Bouchain. 100	
Cambrai. 100	
Le Quesnoy. 100	
Pont-à-Marcq. 100	
41. Honoraires de l'architecte sur les travaux ci-dessus (lorsqu'ils ne sont pas compris dans les évaluations de dépenses).	640 »
42. Traitement fixe alloué par décision ministérielle du 19 juin 1833 à l'architecte du dévartement.	5,000 »
TOTAL du sous-chapitre I.er	71,514 79
SOUS-CHAPITRE II.	
Contributions.	
(NÉANT.)	
SOUS-CHAPITRE III.	
Loyers des hôtels de préfecture et de sous-préfectures.	
ART. 1.er Loyer de l'hôtel de préfecture ou des bâtiments occupés par les bureaux.	» »
2. Loyers des sous-préfectures qui n'occupent pas un bâtiment public, savoir :	
Sous-préfectures de Valenciennes, bail du 8 janvier 1845, pour 6 ou 9 ans, au prix de.	2,400 »
Sous-préfectures de Dunkerque.	1,200 »
Sous-préfectures d'Hazebrouck.	1,200 »
TOTAL du sous-chapitre III.	4,800 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.			SOMMES ALLOUÉES.	
SOUS-CHAPITRE IV.				
ART. 1.er *Mobiliers de l'hôtel de préfecture et des bureaux de sous-préfectures.*				
Nota. La valeur légale du mobilier de la préfecture a été fixée par ordonnance royale du 2 juillet 1843, à		77,000 »		
La valeur de ce mobilier, reconnue par récolement d'inventaire, était, au 1.er janvier 1846, de		70,171 84		
Accordé pour augmentation dans le budget de 1846		3,332 01		
Valeur au 1.er janvier 1847		73,503 85		
Allocation en 1847 pour renouvellement		3,496 15	4,630	»
2. Entretien ordinaire du mobilier de la préfecture			2,500	»
3. Achat du mobilier des bureaux de la sous-préfecture de l'arrondissement d'Hazebrouck		302 »	302	»
4. Entretien du mobilier des bureaux des sous-préfectures :				
De l'arrondissement	de Dunkerque	60 »	335	»
	d'Hazebrouck	45 »		
	de Cambrai	60 »		
	d'Avesnes	55 »		
	de Douai	55 »		
	de Valenciennes	60 »		
TOTAL du sous-chapitre IV			7767	»
SOUS-CHAPITRE V.				
Casernement de la gendarmerie.				
ART. 1.er Éclairage des casernes et remplacement des drapeaux placés sur les bâtiments			14,805	»
2. Indemnités de literie aux gendarmes extraits de la ligne, ou admis dans les six mois de leur congé			800	»
TOTAL du sous-chapitre IV			15,605	»

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.				SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE VI.				
Prisons départementales.				
ART. 1.er *Administration.*				
	Traitements sujets à retenue.	Traitements non sujets à retenue.	Frais de greffe.	
Maison de justice de Douai.....	4,100	5,300	50	
Maison d'arrêt de Lille.....	5,150	5,675	50	
de Dunkerque.....	1,600	900	25	
d'Hazebrouck.....	2,200	1,000	25	
de Cambrai.....	1,600	800	25	
d'Avesnes.....	1,500	800	25	
de Valenciennes.....	1,700	900	25	
TOTAUX.....	17,850	15,375	225	33,475 »
ART. 2. *Régime économique.*				
	Nourriture des valides.	Chauffage et éclairage.	Dépenses d'infirmerie ou journées d'hôpital.	
Maison de justice de Douai, (Pour une pop. moyenne de 145 dét.).	27,390	»	500	
Maison de justice de Lille, (Pour une pop. moyenne de 283 dét.).	53,455	4,152	1,100	
Maison d'arrêt de Dunkerque, (Pour une pop. moyenne de 50 dét.).	9,444	»	350	
Maison d'arrêt d'Hazebrouck, (Pour une pop. moyenne de 96 dét.).	18,133	»	250	
Maison d'arrêt de Cambrai, (Pour une pop. moyenne de 65 dét.).	12,278	»	300	
Maison d'arrêt d'Avesnes, (Pour une pop. moyenne de 51 dét.).	9,633	»	320	
Maison d'arrêt de Valenciennes, (Pour une pop. moyenne de 79 dét.).	14,922	»	320	
TOTAUX....	145,255	4,152	3,140	152,547 »
TOTAL *à reporter*.....				186,022 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.			SOMMES ALLOUÉES.
Report.....			186,022 »
ART. 3. *Dépenses diverses.*			
	Service de la chapelle.	Service de l'école.	
Maison de justice de Douai.....	50	30	
d'arrêt de Lille.....	170	30	
de Dunkerque.....	50	»	
d'Hazebrouck.....	80	20	
de Cambrai.....	50	»	
d'Avesnes.....	50	»	
de Valenciennes.....	50	»	
TOTAUX.....	470	80	540 »
ART. 4. *Dépenses des chambres ou dépôts de sûreté.*			
	Traitements des employés.	Fournitures faites dans le dépôt.	Totaux.
Dépôts de sûreté de Bailleul.....	250	380	630
de Bavai.....	250	380	630
de Cassel.....	250	380	630
du Câteau.....	250	380	630
de Condé.....	250	380	630
de Gravelines.....	250	190	400
de Maubeuge.....	250	190	400
d'Orchies.....	250	190	400
du Quesnoy.....	250	190	400
TOTAUX.....	2,250	2,660	4,950 4,910 »
ART. 5. *Dépenses communes aux diverses prisons du départem.*			
Frais de capture de prisonniers évadés.....		»	
Frais d'inhumation.....		»	
Frais de vente d'objets mobiliers hors de service.....		»	
TOTAL *à reporter*.....		»	» »
TOTAL *à reporter*.....			191,472 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.		SOMMES ALLOUÉES.
Report....		191,472 »
Report....	»	
Frais d'impressions	400	
Frais de bureau des commissions de surveillance	1,070	
Frais d'inspection	600	
TOTAL	2,070	2,070 »
TOTAL du sous-chapitre VI		193,542 »
SOUS-CHAPITRE VII.		
Cour d'assises et tribunaux.		
ART. 1.er Éclairage des bâtiments ; menues dépenses d'entretien intérieur, dites réparations locatives		» »
2. Loyers et frais de baux des bâtimens qui n'appartiennent pas au département		12,000 »
3. Frais d'entretien du mobilier des cours et tribunaux		1,000 »
4. Achat ou renouvellement de mobilier pour la cour d'assises	4,901	4,901 30
Idem pour le palais de justice de Lille	2,200	2,000 »
Idem pour le tribunal de Dunkerque	700	1,555 »
Idem pour le tribunal d'Hazebrouck	608	608 »
Idem pour le tribunal civil de Cambrai	913	913 »
Idem pour le tribunal d'Avesnes	790	733 »
Idem pour le tribunal de Douai	326	312 »
Idem pour le tribunal de Valenciennes	879	879 »
Idem pour le tribunal de comm. de Dunkerque	220	220 »
Idem pour le tribunal de comm. de Cambrai	269	269 »
5. Frais de vente de mobilier hors de service		» »
6. Menues dépenses et frais de parquet de la cour d'assises et des tribunaux		16,270 »
7. Menues dépenses des justices de paix		4,770 »
8. Traitem. du concierge-conserv. du palais de just. de Lille		800 »
9. Idem idem de Valenciennes		250 »
TOTAL du sous-chapitre VII		47,486 30
SOUS-CHAPITRE VIII.		
ART. UNIQUE. Chauffage et éclairage du corps de garde de la préfecture		500 »
TOTAL du sous-chapitre VIII		500 »
SOUS-CHAPITRE IX.		
Entretien de routes départementales.		
ART. 1.er Route N.° 1, de Lille à Valenciennes		15,000 »
2. Route N.° 2, de Lille à Ypres		10,000 »
3. Route N.° 3, de Douai à Tournai		8,200 »
4. Route N.° 4, de Bouchain à Tournai		9,175 »
TOTAL *à reporter*....		42,875 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.		SOMMES ALLOUÉES.
	Report....	42,375 »
ART. 5. Route N.° 5, d'Avesnes à Philippeville.....		6,600 »
6. Route N.° 6, de Landrecies à Chimay		26,900 »
7. Route N.° 7, de Condé à Mons.....		6,600 »
8. Route N.° 8, de Condé à St.-Amand		4,000 »
9. Route N.° 9, de Lille à St.-Omer.....		34,500 »
10. Route N.° 10, de Valenciennes à Bohain, par Le Câteau.		26,000 »
11. Route N.° 11, de Cambrai à Guise		9,500 »
Route N.° 12, d'Avesnes à Berlaimont et au Quesnoy....		15,000 »
Route N.° 13, de Maubeuge à Maroilles.....		8,000 »
Route N.° 14, de Lille à Tourcoing.....		12,648 45
Réserve pour dépenses diverses de tinées au paiement des traitements des conducteurs et des salaires des piqueurs, chefs-ouvriers, garde-magasins et préposés des ponts à bascule spécialement attachés au service d'entretien des routes départementales, des frais d'impression, loyers de bâtiments ou terrains, secours à des ouvriers blessés.		28,600 »
Indemnités proportionnelles à accorder aux ingénieurs des ponts-et-chaussées, calculées sur les bases posées dans les circulaires des 12 juillet 1817 et 20 août 1846, savoir:		
4 p. % sur les premiers 40,000 fr., ci.....	1,600	
1 p. % sur la somme de formant le reste du crédit du présent sous-chapitre, déduction faite des dépenses personnelles et accessoires faisant l'objet du premier paragraphe de l'article précédent.....	760	
TOTAL.....	2,360	3,121 »
TOTAL du sous-chapitre IX.....		223,842 45
SOUS-CHAPITRE X.		
Enfants trouvés ou abandonnés et orphelins pauvres.		
ART. 1.er On évalue ces dépenses d'après un nombre moyen de 1,800 enfants, et à raison d'un prix moyen de 58 fr. 55 c., calculé, savoir:		
1.° Pour les mois de nourrices et pensions, indemnités et autres dépenses du service extérieur, à la somme de.	99,000 »	
2.° Pour traitement de l'inspecteur du service des enfants trouvés.....	3,400 »	
3.° Pour secours temporaires aux filles-mères.....	3,000 »	
	105,400 »	
A reporter..	105,400 »	
A reporter.....		» »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.			SOMMES ALLOUÉES.
Report.....			» »
Report.....		105,400 »	
A DÉDUIRE :			
1.° Le produit présumé des amendes et confiscations affecté à cette dépense...	2,000 »	22,680 »	
2.° Ce que le conseil général propose de mettre, d'après la loi, à la charge des communes, déduction faite des ressources prévues aux n.os 1 et 2.....	20,680 »		
RESTE à la charge de la 1.re section...		82,720 »	61,564 80
TOTAL du sous-chapitre X.....			61,564 80
SOUS-CHAPITRE XI.			
Aliénés.			
ART. 1.er On évalue la dépense des aliénés à la charge du département (qu'ils soient placés dans le département ou dans un département voisin, d'après un nombre moyen de 370 aliénés des deux sexes, et à raison de 438 fr. 30 c. pour la pension annuelle de chaque aliéné, à une somme totale, pour l'année 1847, de.....		162,060 »	
A DÉDUIRE :			
1.° Ce que les aliénés ou leurs familles peuvent fournir à l'aide de leurs propres ressources.....	4,000 »	41,060 »	
2.° Le produit présumé du concours des communes du domicile des aliénés.....	37,060 »		
RESTE à la charge de la 1.re section.....		121,000 »	68,915 »
ART. 2. Frais de transport et de nourriture en route des aliénés indigents qui appartiennent au département, par aperçu.			4,000 »
TOTAL du sous-chapitre XI.....			72,915 »
SOUS-CHAPITRE XII.			
Impressions.			
ART. 1.er Frais d'impression et de publication des listes électorales et du jury, et des tableaux de rectification, ainsi que frais de réglement (lorsqu'il y a lieu) des mémoires de l'imprimeur.....			6,000 »
2. Frais d'impression des budgets et des comptes des recettes et des dépenses départementales.....			600 »
TOTAL du sous-chapitre XII.....			6,600 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE XIII.	
Archives du département.	
ART. 1.er Appointements d'un conservateur des archives.....	6,000 »
2. Dépoullement extraordinaire des archives, achat de cartons, établissement de tablettes.....	1,500 »
TOTAL du sous-chapitre XIII.....	7,500 »
SOUS-CHAPITRE XIV.	
Frais de translation, de route, et autres dépenses ordinaires réunies en un seul chapitre.	
ART. 1.er Frais de translation (et de nourriture en route) de détenus d'une prison à une autre ou d'une prison départemente.le à celle du chef-lieu de la cour royale, lorsqu'il y a appel. Frais de translation des condamnés âgés de moins de 16 ans qui ont été déclarés avoir agi sans discernement, et qui sont envoyés dans une maison de correction..... Frais de conduite, pour la lecture de leurs lettres de grâce, des détenus dans les prisons départementales, dont la condamnation a eu lieu dans le département..... Frais de translation des condamnés aux travaux forcés, jusqu'au jour où ils sont livrés aux voitures cellulaires. Secours de route de 15 cent. par 5 kilom., et, au besoin, frais de transport pour les forçats, les vagabonds et autres condamnés libérés des bagnes et des maisons centrales.	1,000 »
2. Secours de route de 15 cent. par 5 kilom., et, au besoin, frais de transport pour les voyageurs indigents.....	1,200 »
3. Frais de tenue des colléges et assemblées convoqués pour nommer les membres de la Chambre des Députés, des conseils généraux et des conseils d'arrondissement.....	200 »
4. Portion à la charge du département dans les frais de confection des tables décennales de l'état civil.....	» »
5. Mesures contre les épidémies.....	600 »
6. Idem contre les épizooties.....	1,000 »
7. Primes fixées par les réglements d'administration publique pour la destruction des animaux nuisibles.....	100 »
TOTAL du sous-chapitre XIV.....	4,100 »
SOUS-CHAPITRE XV.	
Dettes départementales ordinaires ou complément de dépenses ordinaires appartenant aux exercices 1845 et antérieurs non périmés.	
Déficit de 1845 résultant d'augmentation imprévue dans les dépenses que ne peuvent couvrir les économies faites sur d'autres articles de crédit de la 1.re section seulement, savoir :	
ART. 1.er Dépenses des aliénés indigents.....	485 14
2. Travaux d'appropriation exécutés en 1845 au palais de justice de Valenciennes.....	2,833 66
3. Solde des frais de construction des calorifères du palais de justice de Lille.....	800 »
TOTAL du sous-chapitre XV.....	4,118 80

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.		SOMMES.
RÉCAPITULATION.		
Sous-Chap. I.er	Travaux ordinaires des bâtiments.....	71,514 79
II.	Contributions.....	» »
III.	Loyers des hôtels de préfecture et de sous-préfectures.....	4,800 »
IV.	Mobiliers de la préfecture et des bureaux de sous-préfectures.....	7,767 »
V.	Casernement de la gendarmerie.....	15,605 »
VI.	Prisons départementales.....	193,542 »
VII.	Cours et tribunaux.....	47,480 30
VIII.	Corps de garde de la préfecture.....	500 »
IX.	Entretien des routes départementales.....	223,842 45
X.	Enfants trouvés ou abandonnés.....	61,564 80
XI.	Aliénés.....	72,915 »
XII.	Impressions.....	6,600 »
XIII.	Archives du département.....	7,500 »
XIV.	Frais de translation, de route et autres.....	4,100 »
XV.	Dettes ordinaires.....	4,118 80
	TOTAL GÉNÉRAL des dépenses ordinaires....	721,850 14
FONDS LIBRES DE 1845		
Restés sans affectation, conformément au compte rendu pour cet exercice.		
ART. 1.er	Sur les centimes ordinaires et le fonds commun.....	42,637 44
2.	Sur les produits éventuels ordinaires.....	» »
RECETTES DE 1847.		
Produit de 10 centimes additionnels ordinaires.....		520,855 70
Part du département dans le premier fonds commun.....		150,000 »
PRODUITS ÉVENTUELS ORDINAIRES DE 1847.		
ART. 1.er	Produit des expéditions d'anciennes pièces ou d'actes de la préfecture déposés aux archives.....	100 »
2.	Produit d'arbres abattus ou élagués sur les routes départementales.....	257 »
3.	Remboursement d'avances faites par le département sur les centimes additionnels ordinaires, pour paiement de diverses dépenses imputables sur les fonds généraux. (Condamnés à plus d'un an restés dans les prisons ou dans les asiles publics.).....	8,000 »
	TOTAL GÉNÉRAL des recettes ordinaires....	721,850 14

Deuxième section.

Dépenses facultatives d'utilité départementale, imputables, 1.° sur les centimes facultatifs imposés en vertu de la loi des finances et sur le secours provenant du fonds commun affecté aux dépenses facultatives : 2.° sur le produit des propriétés du département non affectées à un service départemental ; 3.° sur les subventions communales ou particulières pour travaux des routes ou autres d'intérêt départemental, et sur d'autres recettes qui, par leur destination, sont afférentes aux dépenses de la 2.e section.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE XVI.	
Travaux neufs des édifices départementaux.	
Constructions, acquisitions, honoraires, etc.	
ART. 1.er Reconstruction de la chapelle du palais de justice de Lille Montant du projet approuvé..... 42,718 71	
Il a été alloué à compte, au budget de 1846.. 5,617 86	
RESTE à créditer..... 37,100 85	
Sur lequel on propose une allocation, pour 1847, de...	28,069 57
2. Construction de nouvelles écuries à la caserne de gendarmerie de Cambrai.....	6,000 »
3. Acquisition d'un nouveau mobilier pour la chapelle du palais de justice de Lille.....	1,661 »
4. Acquisition de l'hôtel de la sous-préfecture de Cambrai : La somme à payer par le département pour cette acquisition s'élève, en principal, à..... 70,000 » En frais d'actes, à..... 4,414 53	
TOTAL..... 74,714 53	
Sur lequel on propose une allocation, pour 1847, de...	47,000 »
5. Acquisition d'un palais de justice à Valenciennes : La somme à payer pour cette acquisition s'élève, en principal, à..... 140,000 » En frais d'actes, à..... 10,082 37	
TOTAL..... 150,082 37	
Il a été alloué à compte au budget de 1846. 47,503 74	
RESTE dû..... 102,578 57	
Sur lequel on propose une allocation, pour 1847, de....	44,199 39
TOTAL *à reporter*.....	126,929 96

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
Report.....	126,929 96
Acquisition de l'hôtel de M. *Pas de Beaulieu*, à Valenciennes. La somme à payer par le département pour cette acquisition sera de..... 90,000 »	
(Le contrat d'acquisition n'est pas encore passé.)	» »
6. Traitement du concierge de l'hôtel de la préfecture.....	800 »
7. Assurance des bâtiments départementaux contre les risques de l'incendie.....	269 56
TOTAL du sous-chapitre XVI...	127,999 52
SOUS-CHAPITRE XVII.	
Travaux des routes départementales et des ouvrages d'art qui en font partie.	
§ 1.er *Supplément aux fonds portés au sous-chapitre IX de la première section pour entretien et réparations des routes départementales et des ouvrages d'art qui en dépendent.*	
ART. 1.er Route N.° 14, de Lille à Tourcoing.....	11,353 55
2. Route N.° 15, de Dunkerque à Furnes.....	5,500 »
3. Route N.° 16, de La Bassée à Estaires.....	5,500 »
2. *Travaux de grosses réparations ou de construction de lacunes sur les routes départementales.*	
ART. 4. Route N.° 9, de Lille à St.-Omer, dévasement du ruisseau dit le Rinchon.....	» »
(Rejeté. La dépense ne paraissant pas devoir être à la charge du département).	
5. Même route, élargissement à l'entrée d'Hazebrouck. Pour solde.....	1,000 »
6. Même route, reconstruction du pont Guislain.....	3,250 »
7. Route N.° 10, du Câteau à Bohain. Prolongement. (Emploi des subventions communales)...	24,126 »
8. Route N.° 12, d'Avesnes au Quesnoy, par Berlaimont, Prolongement entre Berlaimont et Locquignol.....	10,000 »
9. Même route, reconstruction du pont de Berlaimont.....	5,500 »
10. Même route, restauration du pavé de Locquignol au Quesnoy.	1,000 »
11. Route N.° 14, de Lille à Tourcoing, élargissement de la chaussée entre Lille et Roubaix.....	14,000 »
12. Route N.° 6, de Landrecies à Chimay, reconstruction du pont de Sains.....	4,500 »
13. Construction de bordures et empierrements le long des chaussées pavées, et construction de trottoirs dans la traversée des ouvrages intérieurs des places fortes....	20,000 »
14. Indemnités aux ingénieurs des ponts-et-chaussées.....	1,057 »
15. Indemnités *extraordinaires* pour les ingénieurs et les conducteurs, et dont le paiement devra être autorisé par décision ministérielle.....	1,500 »
TOTAL du sous-chapitre XVII.....	108,286 55

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE XVIII.	
Subventions aux communes.	
ART. 1.er Primes pour l'établissement des pompes à incendie. . . .	1,900 »
2. Subventions pour travaux et réparations d'églises ou autres édifices, acquisitions, etc. :	
Dernier cinquième de la subvention de 15,000 francs accordée à la ville de Douai pour la reconstruction du collége royal. . . .	3,000 »
Secours à la commune de Basuel pour la reconstruction de son église, 1.er terme. . . .	1,000 »
A la commune d'Haussy pour la reconstruction de son église. . . .	1,000 »
TOTAL du sous-chapitre XVIII. . . .	6,000 »
SOUS-CHAPITRE XIX.	
Encouragements et secours.	
ART. 1.er Encouragement pour l'Annuaire départemental. . . .	400 »
2. Secours à d'anciens employés de la préfecture. — A la veuve Laine. . . .	600 »
A la veuve Delhaye . . .	150 »
A la veuve Bailly . . .	100 »
Au sieur Hèvre, employé à la sous-préfecture de Dunkerque. . . .	200 »
Au sieur Lehaut, employé de la préfecture. . . .	1,800 »
3. Indemnité aux employés de la préfecture pour travaux extraordinaires pendant la session du conseil général. .	1,800 »
4. Sociétés d'agriculture et encouragement à l'agriculture. .	10,200 »
5. Entretien d'élèves aux écoles vétérinaires d'Alfort, de Lyon ou de Toulouse. . . .	720 »
6. Encouragements pour l'élève des chevaux ou le dépôt des remontes. . . .	3,500 »
7. Indemnité pour la propagation ou la conservation de la vaccine. . . .	2,400 »
8. Secours pour les dépenses du Conseil de salubrité. . . .	1,800 »
9. Entretien d'élèves aux écoles des arts et métiers de Châlons ou d'Angers. . . .	1,500 »
10. Entretien des sourds-muets dans les institutions spéciales.	21,000 »
11. Conservation de monuments historiques, recherche de monuments antiques. . . .	450 »
12. Souscription pour le monument à la mémoire de Jean-Bart. . . .	500 »
13. Encouragement au jeune Colas, élève peintre (5.e année).	1,200 »
14. Id. au jeune Semet, élève compositeur (2.e année). . . .	800 »
TOTAL *à reporter*. . . .	49,120 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
Report.....	49,120 »
ART. 15. Encouragement à la demoiselle Dumont, élève chanteuse (2.e année).....	800 »
16. Id. au jeune Carpeaux, élève sculpteur (2.e année).....	800 »
17. Subvention pour des places dans la maison de refuge de Lille	1,500 »
18. Subvention à la Société humaine de Dunkerque.....	300 »
19. Entretien d'un élève à l'école centrale des manufactures..	250 »
20. Subvention à la colonie de Mesnil-Saint-Firmin.....	250 »
21. Encouragement à la jeune Julie Daniel, élève chanteuse..	800 »
22. Subvention au sieur Dombret, élève de l'école centrale des arts et manufactures.....	250 »
23. Allocation au conservateur des archives départementales, pour subventionner un employé connaissant l'idiome flamand, et destiné à se livrer au dépouillement des archives de l'ancien présidial de Bailleul.....	600 »
24. Encouragement au jeune Cordier, élève sculpteur.....	500 »
25. Secours à la dame veuve Dehan.....	100 »
TOTAL du sous-chapitre XIX.....	55,270 »
SOUS-CHAPITRE XX.	
Cultes.	
——	
Culte catholique.	
ART. 1.er Indemnité à Mgr. l'archevêque.....	6,000 »
Indemnités aux trois vicaires-généraux.....	3,600 »
Indemnités aux dix chanoines.....	10,000 »
Cultes non catholiques.	
2. Secours pour concourir aux frais des cultes protestant ou réformé.....	600 »
TOTAL du sous-chapitre XX.....	20,200 »
SOUS-CHAPITRE XXI.	
Secours pour remédier à la mendicité. (NÉANT.)	
SOUS-CHAPITRE XXII.	
Dépenses diverses.	
ART. 1.er Frais de publication de tout ou partie des délibérations du conseil général ou procès-verbaux de ses séances..	1,700 »
ART. 2. Impression des extraits de rôles préparés par l'administration pour que les maires et les percepteurs y consignent les documents nécessaires à la confection des listes électorales	500 »
TOTAL *à reporter*.....	2,200 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
Report.....	2,200 »
3. Gratifications pour belles actions	1,200 »
Frais d'inspection des pharmacies, des boutiques et magasins de droguistes et épiciers-herboristes, pour la portion représentant le montant des droits à recouvrer.	6,400 »
4. Frais d'illumination des édifices départementaux les jours de fêtes publiques.....	200 »
5. Frais d'expertise et de vérification des voitures publiques.	400 »
6. Réserve pour dépenses diverses ou imprévues, sauf à ne l'employer qu'après approbation du ministre de l'intérieur.....	1,000 »
7. Traitement du gardien de la pyramide de Denain.....	200 »
8. Frais d'études pour l'organisation d'un service de dessèchement.....	2,000 »
9. Frais d'impression concernant le travail des enfants dans les manufactures.....	200 »
TOTAL du sous-chapitre XXII.....	13,800 »
SOUS-CHAPITRE XXIII.	
Dettes départementales pour dépenses autres que les dépenses ordinaires.	
ART. 1.er Solde des frais d'impression du procès-verbal des délibérations du Conseil général en 1845.....	844 50
2. Solde des primes d'assurances des bâtiments départementaux en 1846.....	53 92
3. Indemnité au sieur Petiaux, architecte à Valenciennes, pour rédaction de devis d'un palais-de-justice et d'une prison.....	1,200 »
4. Frais de purge d'hypothèques sur le terrain de la pyramide de Cysoing.....	50 03
5. Indemnité au greffier du tribunal de Lille pour pertes causées par l'incendie du 14 juin 1846.....	689 60
6. Intérêts dus à l'entrepreneur du palais-de-justice de Lille.	7,500 »
7. Frais de déménagement des archives et du mobilier du tribunal de Valenciennes.	222 »
8. Solde des travaux de construction du bâtiment des Archives.	2,351 85
9. Solde des honoraires de l'architecte idem.....	239 30
10. Dépense arriérée. Fournitures d'objets divers pour le service de la maison d'arrêt de Cambrai, suivant mémoire du sieur *Simon*.....	92 95
11. Dépense arriérée. Jury médical.....	183 »
TOTAL du sous-chapitre XXIII.....	13,427 15

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.			SOMMES ALLOUÉES.
RÉCAPITULATION.			
Sous-Chap.	XVI.	Édifices départementaux	127,999 52
	XVII.	Routes départementales	108,286 55
	XVIII.	Subventions aux communes	6,000 »
	XIX.	Encouragements	55,270 »
	XX.	Cultes	20,200 »
	XXI.	Mendicité	» »
	XXII.	Dépenses diverses	13,800 »
	XXIII.	Dettes départementales extraordinaires	13,427 15
		TOTAL	344,983 22
FONDS LIBRES DE 1845 *Restés sans affectation, conformément au compte de cet exercice.*			
ART. 1.er		Sur les centimes facultatifs de 1845	12,691 36
2.		Sur les produits spéciaux afférents à des dépenses de la 2.e section	324 44
RECETTES DE 1847.			
ART. 1.er		Produit des centimes facultatifs	260,427 85
2.		Redevance pour droit de passage sur le terrain de la pyramide de Denain	1 »
3. § 1.er		Suventions des communes ou des particuliers pour travaux de construction ou de grosse réparation, pour travaux neufs des routes classées, savoir :	
		Route N.o 10, sous-chap. XVII	24,126 »
		Idem N.o 12, idem	2,343 »
			26,469 »
§ 2.		Recettes qui, par leur destination, sont afférentes à des dépenses de la 2.e section :	
		Excédant des droits d'examen et de réception des officiers de santé, pharmaciens et herboristes, par les jurys médicaux	1,200 »
		Produit des rétributions payées par les pharmaciens, les épiciers, les droguistes et les herboristes, pour la visite de leur établissements	10,800 »
		Remboursement par la Société d'agriculture de Lille de la somme mise à sa disposition pour achat de pommes de terre destinées à la reproduction	5,000 »
		Indemnité payée par les compagnies d'assurances, à raison de l'incendie du palais-de-justice	28,669 57
			45,069 57
		TOTAL GÉNÉRAL des recettes affectées aux dépenses facultatives (II.e section.)	344,983 22

Troisième section.

Dépenses départementales extraordinaires imputables sur le produit des trois centimes extraordinaires imposés conformément à la loi du 28 juin 1833.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE XXIV.	
IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES.	
Construction et achèvement des routes départementales.	
Dépenses imputables sur les 3 centimes extraordinaires dont l'imposition a été autorisée par la loi du 28 juin 1833, pendant 17 ans, sur l'arrond.t de Cambrai (14.e année)..... 27,985 »	
Emploi de ces impositions en 1847.	
ART. 1.er Travaux de prolongement de la route N.o 10, du Câteau à Bohain.....	37,512 78
2. Indemnités extraord. pour les ingénieurs et conducteurs..	375 »
Dépenses imputables sur le centime extraordinaire dont l'imposition a été autorisée par la loi du 3 juillet 1846.	
3. Travaux de prolongement de la route N.o 10 du Câteau à Bohain.....	75,616 »
4. Indemnités proportionnelles des ingénieurs.....	756 »
TOTAL des dépenses du sous-chapitre XXIV....	114,259 78
SOUS-CHAPITRE XXV.	
Emprunt départemental. (Néant.)	
RÉCAPITULATION.	
SOUS-CHAP. XXIV. Impositions extraordinaires.....	114,259 78
XXV. Emprunts départementaux.....	» »
TOTAL.....	114,259 78
FONDS LIBRES DE 1845	
Restés sans affectation, conformément au compte rendu pour cet exercice.	
ART. 1.er Sur les centimes extraordinaires.....	9,902 78
2. Sur fonds d'emprunt.....	» »
RECETTES DE 1847.	
ART. 1.er Produit des centimes extraordinaires.....	104,357 »
2. Portion d'emprunt réalisable en 1847.....	» »
TOTAL des recettes affectées aux dépenses de la 3.e section...	114,259 78

Quatrième section.

Dépenses des chemins vicinaux, imputables 1.° *sur les centimes spéciaux imposés en vertu de la loi de finances pour les chemins vicinaux ;* 2.° *sur les contingents communaux et souscriptions particulières affectés aux chemins vicinaux de grande communication.*

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE XXVI.	
Imposition spéciale de 5 centimes votée par le conseil général, en vertu de la loi du 21 mai 1836, pour travaux sur les chemins vicinaux en 1847.	
Fonds de subvention pour les chemins vicinaux à répartir par le Préfet, eu égard aux ressources, aux sacrifices et aux besoins des communes.	
ART. 1.er Subvention pour travaux....	354,859 90
2. Traitement d'un agent-voyer en chef..... 3,000 »	27,000 »
Idem de 16 agents-voyers d'arr.t à 1,500 fr. 24,000 »	
TOTAL du sous-chapitre XXVI.....	381,859 90
SOUS-CHAPITRE XXVII.	
Contingents communaux, souscriptions particulières et prestations converties en argent pour travaux de chemins vicinaux de grande communication.	
Fonds de subvention à répartir par le préfet, par ligne vicinale, selon les ressources qui y sont affectées.....	300,000 »
TOTAL du sous-chapitre XXVII.....	300,000 »
RÉCAPITULATION.	
SOUS-CHAP. XXVI. Travaux des chemins vicinaux sur centimes spéciaux.....	381,859 90
XXVII. Travaux des chemins vicinaux de grande communication, sur contingents communaux et souscriptions particulières.....	300,000 »
TOTAL..	681,859 90

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
RECETTES DE LA IV.e SECTION.	
ART. 1.er Produit des centimes spéciaux votés par le conseil général pour dépenses spéciales en 1847	381,859 90
2. Contingents communaux et souscriptions particulières affectés aux chemins vicinaux de grande communication, exercice 1847	300,000 »
TOTAL des recettes affectées aux dépenses de la 4.e section.	681,859 90
RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.	
DÉPENSES.	
SECTION 1.re Dépenses ordinaires.....	721,850 14
2.e Dépenses facultatives	344,982 22
3.e Dépenses extraordinaires, impositions.....	114,259 78
4.e Travaux des chemins vicinaux. Sur les centimes spéciaux.....	381,859 90
Sur les contingents communaux et souscriptions particulières.....	300,000 »
TOTAL GÉNÉRAL des dépenses.....	1,862,953 04
RECETTES.	
SECTION 1.re Fonds libres de 1845.....	42,627 44
Produit des 10 centimes ordinaires de 1847..... ..	520,855 70
Part dans le premier fonds commun de 1847.....	150,000 »
Produits éventuels ordinaires de 1847.....	8,357 »
2.e Fonds libres de 1845.....	13,015 80
Produit des 5 centimes facultatifs de 1847..... ...	260,427 85
Produit des propriétés non affectées à un service public pour 1847.....	1 »
Subventions communales et de particuliers pour travaux de routes, de bâtiments, produits spéciaux et autres recettes propres à la 2.e section, pour 1847.	71,538 57
3.e Fonds libres de 1845.....	9,902 78
Produit de l'imposition extraordinaire.	104,357 »
4.e Produit des 5 centimes spéciaux pour chemins vicinaux en 1847.....	381,859 90
Contingents communaux et souscriptions particulières pour chemins vicinaux en 1847	300,000 »
TOTAL GÉNÉRAL des recettes.....	1,862,953 04

Cinquième Section.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Dépenses de l'instruction primaire, mises par la loi du 28 *juin* 1833 *à la charge du département, exercice* 1847.

DÉSIGNATION DES RESSOURCES.	Nombre de centimes.	MONTANT.
***Reste disponible de* 1845.**		
Centimes facultatifs	.....	» »
Centimes établis en exécution de la loi du 28 juin 1833	.....	73,471 34
***Fonds de* 1847.**		
Centimes facultatifs de 1847	.....	» »
Centimes votés en exécution de la loi du 28 juin 1833 et de la loi du budget des recettes	3/4	57,279 »
Centimes imposés d'office	.....	» »
TOTAL des ressources	.....	130,750 34

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	MONTANT.
CHAPITRE I.er	
Dépenses ordinaires et obligatoires	50,854 »
CHAPITRE II.	
Dépenses extraordinaires	79,896 34
CHAPITRE III. (NÉANT.)	
TOTAL des dépenses	130,750 34

Sixième Section.

MINISTÈRE DES FINANCES.

CADASTRE.

Budget des recettes et des dépenses de l'exercice 1847.

RECETTES ET DÉPENSES.	SOMMES.
RECETTES.	
Reste non employé lors de la clôture de l'exercice 1845.....	7,008 76
Produit des centimes votés pour 1847, (1/4).....	10,542 »
TOTAL des recettes pour 1847.....	17,550 76
DÉPENSES.	
Travaux d'arts et expertises.....	297 29
Mutations cadastrales.....	» »
Dépenses extraordinaires.....	15,500 »
Remboursement d'avances à des communes ou à des particuliers..	» »
TOTAL des dépenses de 1847.....	15,797 29

ADMINISTRATION COMMUNALE.

Nous avons indiqué dans la première partie de l'Annuaire, le nombre des communes du département et la population de chacune d'elles, et nous avons aussi, en commençant ce second chapitre, récapitulé leurs chiffres de population par arrondissement. Nous allons maintenant entrer dans quelques détails sur leurs ressources.

Voici le relevé des recettes et des dépenses des communes d'après les budgets de 1846.

Arrondissem.ts	RECETTES			DÉPENSES		
	ordinaires.	extra-ordinaires.	Total.	ordinaires.	extra-ordinaires.	Total.
Dunkerque.	636703 »	55503 »	692206 »	537156 »	141451 »	678607 »
Hazebrouck.	481294 »	60126 »	541420 »	426442 »	94679 »	521121 »
Lille.	2202643 »	923491 »	3126134 »	1722064 »	1379998 »	3102062 »
Cambrai.	642627 »	105292 »	747919 »	578101 »	210692 »	788793 »
Avesnes	575726 »	85493 »	661219 »	541896 »	69029 »	610925 »
Douai.	608944 »	47836 »	656780 »	451425 »	176086 »	627511 »
Valenciennes.	763461 »	33737 »	797198 »	616915 »	146979 »	763894 »
	5911398 »	1311478 »	7222876 »	4873999 »	2218914 »	7092913 »

Nous croyons utile d'indiquer en outre et d'une manière spéciale celles de ces communes dont les recettes excèdent 100,000 fr.

Communes.	RECETTES			DÉPENSES.		
	ordinaires.	extra-ordinaires.	Total.	ordinaires.	extra-ordinaires.	Total.
Lille.	1024119 »	711631 »	1735750 »	811547 »	881720 »	1693267 »
Douai.	342875 »	15370 »	358245 »	249600 »	108198 »	357798 »
Dunkerque.	319810 »	18687 »	338497 »	272205 »	62612 »	334817 »
Roubaix.	325417 »	3122 »	328539 »	192379 »	184853 »	377232 »
Valenciennes.	303457 »	1000 »	304457 »	249117 »	55707 »	304824 »
Tourcoing.	246369 »	77126 »	280493 »	143880 »	136473 »	280353 »
Cambrai.	203367 »	»	246369 »	204760 »	97740 »	302500 »

Liste des communes dont les revenus excèdent 30,000 *fr.*

Dunkerque, Bergues, Gravelines, Hazebrouck, Bailleul, Cassel, Estaires, Merville, Lille, Armentières, Roubaix, Tourcoing, Wazemmes, Cambrai, Le Câteau, Maubeuge, Avesnes, Douai, Condé, Valenciennes, Saint-Amand.

Liste des communes ayant de 10 *à* 30,000 *fr. de revenus.*

Bourbourg, Hondschoote, Morbecque, Steenvoorde, La Bassée, Les Moulins, Quesnoy-sur-Deûle, Seclin, Anor, Fourmies, Landrecies, Le Quesnoy, Trélon, Flines-les-Raches, Marchiennes, Sin, Hasnon.

OCTROIS.

Les recettes énoncées dans les tableaux ci-dessus comprennent les produits des octrois.

Les détails qui suivent indiquent les communes où les octrois sont établis, et le montant du revenu fourni par cette nature d'impôt sur les consommations de toute espèce afférentes à l'année 1845.

Arrondissement de Dunkerque.	
Bergues	45,010f 72c
Bourbourg-Ville	14,113 51
Bourbourg-Camp.	5,432 91
Coudekerque-Br.	4,040 79
Dunkerque	240,453 52
Gravelines	30,585 01
Hondschoote	11,524 07
Arrondissement d'Hazebrouck.	
Bailleul	50,457 46
Cassel	22,527 40
Estaires	24,865 83
Hazebrouck	38,678 52
La Gorgue	8,792 43
Merville	23,843 09
Morbecque	14,498 71
Steenvoorde	11,282 03
Vieux-Berquin	6,895 35
Arrondissement de Lille.	
Allennes-les-Marais.	883 62
Annœullin	5,389 85
Armentières	44,963 52
Bassée (La)	5,125 99
Comines	8,971 66
Croix	plus d'octroi.
Esquermes	13,384 99
Lannoy	5,924 11
Les Moulins	19,722 15
Lille	862,043 »
Quesnoy-sur-Deûle.	8,800 41
Roubaix	278,348 86
Seclin	15,249 24
Tourcoing	189,025 35
Wazemmes	39,917 77
Arrondissement de Cambrai.	
Cambrai	170,788 36
Câteau (Le)	33,060 99
Arrondissement d'Avesnes.	
Avesnes	22,727 37
Bavai	6,366 79
Landrecies	13,566 44
Maubeuge	48,952 75
Quesnoy (Le)	20,803 97
Solre-le-Château	4,630 36

Arrondissement de Douai.		Anzin.....	16,001 94
Douai.....	295,218 13	Condé.....	20,408 99
Arrondissement de Valenciennes.		Denain.....	25,724 84
Amand (Saint).. ..	35,859 29	Valenciennes.....	204,686 20
		Vieux-Condé.....	2,932 40

Résumé par arrondissement.

Arrondissement de Dunkerque....	351,160	53
——— d'Hazebrouck....	201,840	82
——— de Lille.....	1,497,750	52
——— de Cambrai.....	203,849	35
——— d'Avesnes.....	117,047	68
——— de Douai.....	295,218	13
——— de Valenciennes..	305,614	66
Total.....	2,972,481	69

Impositions extraordinaires communales.

Des 662 communes dont se compose le département, 614, manquant de ressources suffisantes, ont été obligées de recourir à des impositions extraordinaires pour couvrir les dépenses de leur service ordinaire de l'exercice 1845, et pour faire face à des travaux urgents ou à d'autres objets d'intérêt local.

De ces 614 communes, 56 appartiennent à l'arrondissement de Dunkerque, 53 à celui d'Hazebrouck, 127 à celui de Lille, 117 à celui de Cambrai, 145 à celui d'Avesnes, 52 à celui de Douai, 64 à celui de Valenciennes.

Les impositions extraordinaires qui ont été autorisées et perçues pendant ledit exercice se sont élevées, savoir :

1.° Pour le traitement des gardes-champêtres...	172,458	»
2.° Pour le service des dépenses municipales ordinaires.....	334,556	»
3.° Pour le service ordinaire du culte paroissial.	88,757	»
4.° Pour le service ordinaire de l'instruction publique.....	166,162	»
5.° Pour le service de la garde nationale.....	9,331	»
6.° Pour les chemins vicinaux.....	197,119	»
7.° Pour travaux et autres dépenses extraordinaires d'intérêt communal.....	399,430	32
Total.....	1,367,813	32

Ces impositions se divisent encore comme suit :

	Impositions destinées à couvrir l'insuffisance des ressources ordinaires.	Impositions destinées à couvrir les dépenses extraordinaires	TOTAL.
Arrondiss.t de Dunkerque.....	95085 »	42833 55	137918 55
——— d'Hazebrouck.....	152825 »	64015 76	216840 76
——— de Lille.....	316234 »	117738 50	433972 50
——— de Cambrai.....	168242 »	85508 51	253750 51
——— d'Avesnes.....	119394 »	38765 »	158159 »
——— de Douai.....	45604 »	31055 »	76659 »
——— de Valenciennes...	70999 »	19514 »	90513 »
	968383 »	399430 32	1367813 32

Cette somme de 1,367,813 fr. 32 c., comparée à la masse des contributions de toutes les communes sur lesquelles les impositions ont été levées, et qui se montent en principal à 6.679,701 fr., présente un taux moyen de 20 centimes 50 dix-mill. additionnels.

GARDE NATIONALE.

Le recensement des mobilisables effectué en novembre 1840 a donné pour le département le résultat ci-après :

1.re classe. —	Célibataires.....	44,408
2.e »	Veufs sans enfants.....	98
3.e »	Citoyens remplacés à l'armée.....	2.320
4.e »	Mariés sans enfants.....	3,575
5.e »	Citoyens dans l'un des cas prévus par l'article 145.....	4,439
6.e »	Mariés avec enfants.....	11,772
	Total des mobilisables.....	66,612

Ce nombre, qui équivaut à peu près au seizième de la popula-

tion générale du département, se divise entre les arrondissements de la manière suivante :

Arrondissement	de Dunkerque	5,690
»	d'Hazebrouck	6,715
»	de Lille	19,692
»	de Cambrai	10,859
»	d'Avesnes	8,550
»	de Douai	5,977
»	de Valenciennes	8,859
	Total	66,612

SERVICE ORDINAIRE.

La garde nationale du département du Nord se compose de cinq légions, cent vingt-six bataillons et vingt-six compagnies isolées, comprenant le tout un effectif de 93,736 hommes, ainsi que le constate le tableau ci-après :

Arrondissements.	Nombre de bataillons communaux.	Nombre de bataillons cantonaux.	Nombre de compagnies isolées.	Effectif général. Service ordinaire.	Effectif général. Réserve.	Effectif des corps spéciaux compris dans l'effectif général. Artilleurs.
Dunkerque	5	8	13	8,921	8,602	197
Hazebrouck	4	9	1	9,358	11,273	»
Lille	10	19	9	23,280	39,167	283
Cambrai	1	18	»	15,454	15,388	154
Avesnes	4	22	3	16,048	10,504	151
Douai	2	10	»	8,764	8,698	122
Valenciennes	4	10	»	11,911	11,338	284
Totaux	30	96	26	93,736	94,970	1,191

Voici, par arrondissement, l'organisation des corps de sapeurs-pompiers volontaires et soldés.

Arrondissements.	ORGANISATION.			Nombre de pompes.	Effectif des corps.
	Bataillons.	Compagnies.	Subdivisions.		
Dunkerque.....	»	4	1	22	232
Hazebrouck.....	»	4	2	17	307
Lille.....	1	5	20	65	1579
Cambrai.....	»	1	4	15	219
Avesnes.....	»	2	9	28	403
Douai.....	»	3	4	14	224
Valenciennes.....	»	4	4	21	401
Totaux....	1 (a)	23 (b)	44 (c)	182	3,365

RECRUTEMENT DE L'ARMÉE.

La classe de 1845, levée en 1846, a dû fournir 80,000 hommes à l'armée.

Le contingent du département du Nord dans cette levée a été de 2,570 hommes sur 9,682 inscrits sur les listes du tirage au sort ; savoir :

	Inscrits.	Contingent.
Arrond.t de Dunkerque.....	878	233
» d'Hazebrouck.....	960	256
» de Lille.....	2788	736
» de Douai.....	874	232
» de Cambrai.....	1687	448
» d'Avesnes.....	1143	304
» de Valenciennes.....	1352	361
Totaux.....	9682	2570

On compte 417 jeunes gens qui ont été rayés des tableaux de recensement comme fils d'étrangers, avant le tirage au sort, et qui n'ont pas dû y concourir.

28 jeunes gens ont été rayés par le Conseil de révision pendant le cours de ses opérations, comme étrangers, décédés, condamnés à une peine infamante, et double emploi.

250 jeunes soldats attachés aux services publics jouissent de la dispense.

(a) Un bataillon soldé à Lille.

(b) Dont huit compagnies soldées, savoir : Une à Roubaix, une à Tourcoing, une à Haubourdin, une à Quesnoy-sur-Deûle, une à Cambrai, deux à Douai et une à Orchies.

(c) Dont deux soldées, à Wambrechies et Wattignies.

Sous le rapport de l'instruction les jeunes gens inscrits sont divisés comme suit.

1.° Sachant lire seulement	368
2.° — lire et écrire	5398
3.° Ne sachant ni lire ni écrire	3812
4.° Douteux	109
	9682

Le nombre des jeunes soldats de la classe de 1845 qui se sont fait remplacer devant le Conseil de révision est de 432.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Les tableaux ci-après indiquent la situation de l'instruction primaire dans le département pendant l'année 1846.

Écoles primaires supérieures.

COMMUNES.	NOMBRE d'écoles.	NOMBRE d'élèves.	COMMUNES.	NOMBRE d'écoles.	NOMBRE d'élèves.
Arr. de Dunkerque.			Report.	11	656
Dunkerque.	1	35			
Bergues.	1	50	*Arr. d'Avesnes.*		
Arr. d'Hazebrouck.			Avesnes.	1	42
			Maubeuge	1	27
Hazebrouck.	1	32	Le Quesnoy.	1	17
Bailleul	1	31	Maroilles.	1	56
Merville	1	42			
Arr. de Lille.			*Arr. de Douai.*		
Lille.	1	133	Douai	1	27
Armentières	1	102			
Roubaix.	1	86	*Arr. de Valenciennes.*		
Tourcoing	1	16			
Arr. de Cambrai.			Valenciennes.	1	85
			Saint-Amand.	1	22
Cambrai.	1	67	Condé.	1	30
Le Câteau	1	62			
A reporter	11	656	TOTAUX.	19	962

Onze de ces écoles sont annexées à des colléges, savoir : celles de Dunkerque, Hazebrouck, Bailleul, Armentières, Le Câteau, Avesnes, Maubeuge, Le Quesnoy, Saint-Amand et Condé.

Écoles primaires élémentaires.

Arrondissements.	ÉCOLES COMMUNALES d'instituteurs			ÉCOLES COMMUNALES d'institutrices			ÉCOLES privées		Total général.
	spéciales de garçons.	communes aux 2 sexes.	Total.	laïques.	religieuses.	Total.	d'instituteurs.	d'institutrices.	
Dunkerque.	8	50	58	7	3	10	27	24	119
Hazebrouck.	23	39	62	13	5	18	7	11	98
Lille.	75	66	141	31	30	61	61	103	366
Cambrai	31	83	114	15	4	19	27	40	200
Avesnes.	27	124	151	13	12	25	37	28	241
Douai.	42	27	69	13	8	21	19	54	163
Valenciennes.	40	45	85	26	5	31	31	48	195
	246	434	680	118	67	185	209	308	1382

Toutes les communes du département ont au moins une école, à l'exception de celle de Saint-André, Tressin, Eccles, Cuvillers et Tilloy, qui sont privées d'instituteurs depuis plus d'un an. Les trois dernières en demanderont un lorsqu'elles auront une maison convenable pour loger le maître et recevoir les élèves.

Nombre d'élèves en hiver.

Arrondissements.	Garçons payants.	Garçons gratuits.	Filles payantes.	Filles gratuites.	Total des garçons	Total des filles.	Total général	TOTAL d'habitants pour un élève en hiver.
Dunkerque. .	2625	2149	2415	1933	4774	4348	9122	11,22
Hazebrouck.	2661	2529	3176	1914	5190	5090	10280	10,27
Lille.	6308	11235	6837	7989	17543	14826	32369	10,13
Cambrai. . .	4794	3467	4276	2278	8261	6554	14815	11,26
Avesnes . . .	6155	2985	5152	2552	9140	7704	16844	8,27
Douai	2978	3045	2496	2705	6023	5201	11224	8,92
Valenciennes.	4771	3945	3494	2976	8716	6470	15186	9,41
	30292	29355	27846	22347	59647	50193	109840	9,87

Ainsi, dans le mois de janvier 1846, pris pour la saison d'hiver, les écoles, tant communales que privées, ont été fréquentées par 109,840 enfants. Ce nombre donne à peu près un élève en hiver sur 10 habitants pour le département. L'arrondissement d'Avesnes fournit 1 élève sur 8 habitants 1/4, tandis que dans les arrondissements de Cambrai et Dunkerque la proportion est de 1 sur 11 habitants 1/4.

Nombre d'élèves en été.

Arrondissements.	ÉLÈVES EN ÉTÉ.			Comparaison des élèves en hiver.	NOMBRE d'élèves en hiver pour un élève en été.	NOMBRE d'habitants pour un élève en été.
	Garçons.	Filles.	Total.			
Dunkerque.	2855	2988	5843	9122	1,56	17,53
Hazebrouck.	3607	3747	7354	10280	1,25	14,35
Lille.	14512	13369	27881	32369	1,16	11,76
Cambrai	5589	4330	9919	14815	1,49	16,83
Avesnes.	4509	4346	8855	16844	1,90	15,72
Douai.	3527	3876	7403	11224	1,51	13,55
Valenciennes.	5105	3987	9092	15186	1,67	15,71
	39704	36643	76347	109840	1,44	14,21

D'après ces détails, les écoles ont été fréquentées pendant la saison d'été par 76,547 enfants, ce qui revient à un élève sur 14 habitants 1/4 environ pour tout le département.

C'est ici l'arrondissement de Lille qui tient le premier rang et fournit proportionnellement le plus d'élèves en été. Cela tient à ce que cet arrondissement renferme un plus grand nombre de villes où les élèves sont presque aussi nombreux en été qu'en hiver. Les arrondissements de Cambrai et Dunkerque occupent encore la dernière place dans cette comparaison. Le fait s'explique, pour l'arrondissement de Cambrai, en ce que le filage du lin, le tissage de la batiste et celui du mérinos occupent beaucoup de jeunes enfants que la loi sur le travail dans les fabriques ne peut atteindre ; mais il est d'autant plus surprenant pour l'arrondissement de Dunkerque que les mêmes circonstances ne s'y présentent pas, et que l'instruction y est en honneur et y est donnée par des maîtres généralement capables.

Le nombre total des élèves gratuits est à la population dans le rapport de 1 à 21,11 habitants.

La proportion est, dans l'arrondissement de Dunkerque, de 1 sur 25,05 ; dans celui d'Hazebrouck, de 1 sur 23,76 ; dans celui de Lille, de 1 sur 17,06 ; dans l'arrondissement de Cambrai, de 1 sur 26,62 ; dans celui d'Avesnes, de 1 sur 25,14 ; dans celui de Douai, de 1 sur 18,37, et dans l'arrondissement de Valenciennes, de 1 sur 20,65.

Maisons d'école.

La situation des communes sous ce rapport est indiquée dans le tableau suivant :

Arrondissements.	Nombre de communes entretenant 1 école.	Nombre des communes ayant une maison d'école			Communes	
		convenable.	non convenable.	Total.	en instance pour bâtir.	sans maison et non en instance.
Dunkerque	57	29	23	52	3	2
Hazebrouck	53	29	24	53	»	»
Lille	127	94	10	104	12	11
Cambrai	115	33	9	42	61	12
Avesnes	147	90	24	114	19	14
Douai	61	24	3	27	13	21
Valenciennes	76	27	5	32	26	18
	636	326	98	424	134	78

Ainsi, les arrondissements de Douai et Valenciennes sont ceux qui présentent à cet égard la situation la moins favorable ; l'arrondissement de Cambrai, celui où il y a le plus de projets en instance, et les arrondissements de Dunkerque et Hazebrouck, ceux qui possèdent le plus de maisons d'école, mais aussi ceux où les maisons d'école sont en plus mauvais état.

Classes d'adultes.

Les classes d'adultes sont au nombre de 181 dans le département ; elles sont fréquentées par 5,312 élèves, comme l'établit le détail ci-après :

Arrondissements.	Nombre de classes			Nombre d'élèves		
	gratuites.	payantes.	Total.	payants.	gratuits.	Total.
Dunkerque.	1	7	8	200	122	322
Hazebrouck.	2	10	12	109	160	269
Lille	12	14	26	1702	167	1869
Cambrai	3	39	42	432	581	1013
Avesnes.	6	55	61	245	610	855
Douai.	3	11	14	155	120	275
Valenciennes.	6	12	18	380	329	709
	33	148	181	3223	2089	5312

Les classes d'adultes sont de deux ordres différents : les unes, au nombre de 125, sont des écoles connues sous la dénomination vulgaire d'écoles du soir, dans lesquelles les instituteurs reçoivent des jeunes gens le soir, pendant trois ou quatre mois d'hiver, et moyennant rétribution; les autres, au nombre d'environ 50, sont entièrement gratuites, reçoivent un assez grand nombre d'élèves et sont entretenues par les communes dans lesquelles elles sont établies.

Salles d'asile.

Les salles d'asile ou écoles gardiennes sur le modèle de celles instituées par M. Cochin à Paris, sont au nombre de 19 et reçoivent 3,532 élèves. En voici l'indication par arrondissement.

Arrondissements.	Nombre des asiles.	Nombre des élèves.
Dunkerque.	2	305
Hazebrouck.	»	»
Lille.	9	1736
Cambrai.	1	188
Avesnes.	»	»
Douai.	4	875
Valenciennes.	3	428
TOTAUX. . . .	19	3532

Parmi ces asiles, 14 sont entretenus par les communes; les 5 autres existent au moyen de fondations ou souscriptions. Tous sont entièrement gratuits, sauf trois qui reçoivent quelques élèves payants.

Quatorze asiles de deuxième ordre existent, en outre, dans les communes d'Anzin, Aubigny-au-Bac, Aubry, Bavai, Flers, Gœulzin, Hasnon, Lauwin-Planque, Marchiennes, Petite-Forêt et Troisvilles. Ces établissements admettent des élèves gratuits et des élèves payants; ils reçoivent ensemble 756 enfants.

Le nombre total des élèves des asiles est, ainsi, de 4,788.

SCIENCES ET ARTS, AGRICULTURE.

Prix et Encouragements distribués pendant l'année 1846.

DOUAI.

La Société royale et centrale d'agriculture, sciences et arts du département a décerné, dans sa séance du 14 juillet, les primes et encouragements ci-après :

AGRICULTURE.

Concours de machines à battre. — A M. Duhayon, propriétaire à Ronchin, arrondissement de Lille, une médaille en argent, grand module, pour avoir présenté, au concours ouvert par la Société, une machine à battre qui pourrait être appropriée à la petite culture.

Concours de semoirs. — A M. Masny, fabricant à Berlaimont, arrondissement d'Avesnes, une médaille d'or de 175 fr., pour avoir présenté le meilleur semoir au concours ouvert par la Société.

A M. Savoye, fabricant au même lieu, une médaille d'argent, grand module, pour avoir présenté au concours un semoir qui a tenu le deuxième rang parmi ceux qui ont été expérimentés.

Concours de hache-paille. — A M. Jacquet-Robillard, mécanicien à Arras, une médaille d'or de 200 fr., pour avoir présenté au concours ouvert par la Société le hache-paille le mieux perfectionné.

Concours d'instruments d'agriculture perfectionnés. — A M. Duhayon, propriétaire à Ronchin, arrondissement de Lille, une mé-

daille d'argent, pour avoir présenté au concours ouvert par la Société une charrue-semoir qui pourra être d'une grande utilité, particulièrement pour semer les fèves.

Concours pour l'amélioration des races de bestiaux. — A M. Dupret, Constant, cultivateur à Pecquencourt, une prime de cent francs, pour avoir présenté le plus beau taureau au concours ouvert par la Société.

A madame veuve Fournier, cultivatrice à Courchelettes, une prime de cinquante francs, à titre d'encouragement, pour avoir présenté un beau taureau au même concours.

A M. Denisse, Albert, cultivateur à Raches, deux primes montant ensemble à 125 fr., pour avoir présenté les deux plus belles vaches au concours ouvert par la Société.

A M. Brunel, cultivateur au faubourg d'Equerchin lez-Douai, une prime de 25 fr., pour avoir présenté une belle vache au même concours.

A M. Pinquet, cultivateur à Dorignies lez-Douai, une prime de 30 fr., pour avoir présenté le plus beau bélier, de race francaise, au concours ouvert.

A M. Bernard, propriétaire et cultivateur à Roost-Warendin, une prime de cent francs, pour avoir présenté au concours le plus beau bélier de race anglaise.

RÉCOMPENSES AUX AGENTS AGRICOLES.

Bergers. — A M. Fiévet, Thomas, une houlette en argent et un livret de 20 fr. sur la caisse d'épargne, pour 49 ans de service chez M. Desmoutier, de Flers.

Ouvriers de ferme et de charrue. — A M. Broise, Prosper, une médaille d'argent, grand module, et un livret de 25 fr. sur la caisse d'épargne, pour 66 ans de service dans la famille Jacquart, de Sin.

A M. Waquet, Louis, même récompense, pour 66 ans de service chez M. Dussart, de Marchiennes-Campagne.

A M. Pol, Guislain, une médaille d'argent et un livret de 20 fr. sur la caisse d'épargne, pour 56 ans de service chez M. Lepeuple, de Lewarde.

A M. Delval, Chrysostôme, une médaille d'argent et un livret de 15 fr. sur la caisse d'épargne, pour 51 ans de service chez M. Blanchart, de Loffre.

A M. Théron, Jacques-Joseph, même récompense, pour 51 ans de service chez M. Taffin d'Heursel, à Gœulzin.

A M. Quéant, Cyprien, une petite médaille d'argent et un livret de 15 fr. sur la caisse d'épargne, pour 49 ans de service chez M. Estevez, de Monchecourt.

A M. Dubart, François, une petite médaille d'argent et un livret de 10 fr. sur la caisse d'épargne, pour 44 ans de service chez M. Lespagnol, de Coutiches.

A M. Bajeux, Alexandre, même récompense, pour 40 ans de service chez M. Dervaux, de Lewarde.

A M. Brunelle, Louis, même récompense, pour 40 ans de service chez M. Delacourt, de Douai; déjà, en 1840, il a obtenu une médaille de bronze.

A M. Gay, Juvénal, un livret de 15 fr. sur la caisse d'épargne, pour 39 ans de service chez M. Dupriez, d'Aubigny-au-Bac; déjà, en 1840, il a obtenu une médaille de bronze.

A M. Regnier, Nicolas, un livret de 10 fr. sur la caisse d'épargne, pour 35 ans de service chez madame veuve Caron, d'Aniches; déjà, en 1844, il a obtenu une médaille de bronze.

A M. Badart, Florentin, une médaille de bronze et un livret de 10 fr. sur la caisse d'épargne, pour 35 ans de service chez M. Ch. Desmoutier, de Faumont.

A M. Houdart, Casimir, même récompense, pour 34 ans de service chez M. Momal, de Marcq; déjà, en 1840 et 1844, il a obtenu des mentions honorables.

A M. Cadix, Etienne-Joseph, une mention honorable, pour 29 ans de service chez M. Mio, de Somain.

A M. Carlier, Charles, une mention honorable, pour 26 ans de service chez M. Pollart, de Fressin.

A M. Bar, Jérôme. — La Société se plaît à rappeler la médaille d'argent et un livret de 25 fr. sur la caisse d'épargne qui lui ont été décernés en 1844. Bar a aujourd'hui 46 ans de service chez M. Lespagnol, de Flines.

A M. Coiffiez, Philippe. — La Société se plaît à rappeler la médaille de bronze décernée en 1840, et un livret de 20 fr. sur la caisse d'épargne en 1844. Coiffiey a aujourd'hui 42 ans de service chez M. Maniez, de Lewarde.

A M. Herent, Alexandre, une médaille de bronze en 1840 et un livret de 20 fr. sur la caisse d'épargne en 1844. Il a aujourd'hui 42 ans de service chez M. Leglay, de Lewarde.

A M. Flinoi, Henri, une médaille de bronze en 1838 et un livret de 15 fr. sur la caisse d'épargne en 1844. Il a aujourd'hui 40 ans de service chez M. Lelaurent, de Raimbeaucourt.

A M. Valet, Simon, une médaille de bronze en 1840 et un livret de 10 fr. sur la caisse d'épargne en 1844. Il a aujourd'hui 36 ans de service chez M. Cambier, de Douai.

A M. Lenglet, Aimé, une médaille de bronze en 1840 et un livret de 10 fr. sur la caisse d'épargne en 1844. Il a aujourd'hui 36 ans de service chez M. Lanvin, de Fressin.

A M. Dufour, Louis, des mentions honorables en 1840 et 1844. Il a aujourd'hui 27 ans de service chez M. Franquelin, de Fressin.

SERVANTES DE FERME.

A Mlle. Deregnaucourt, Catherine-Joseph, une timballe en argent et un livret de 10 fr. sur la caisse d'épargne, pour 34 ans de service chez M. Gruyelle, de Coutiches.

A Mlle. Fichel, Julie, une médaille de bronze et un livret de 10 fr. sur la caisse d'épargne pour 26 ans de service chez madame veuve Desmoutier, de Faumont.

A Mlle. Herlant, Philippine. La Société se plaît à rappeler la médaille de bronze et le livret de 15 fr. qui lui ont été décernés en 1842. Mlle. Herlant a aujourd'hui 28 ans de service chez M. Dothis, d'Auberchicourt.

HORTICULTURE — EXPOSITION DE FRUITS.

A M. Pintiaux, jardinier à Douai, une médaille d'argent, grand module, pour avoir présenté la plus belle collection de fruits.

A M. Masure, jardinier à Douai, une médaille d'argent, grand module, pour avoir présenté les espèces de fruits les plus remarquables.

A M. Mercier, jardinier à Douai, une médaille d'argent, pour avoir présenté au concours une belle collection de fruits.

A M. Demarquette, propriétaire à Douai, une mention honorable, pour avoir mis à la disposition de la Société un certain nombre de greffes de fruits de bonne qualité et nouvellement introduits dans l'arrondissement de Douai.

LITTÉRATURE.

Concours d'histoire. — A M. Dancoisne, notaire à Hénin-Liétard (Pas-de-Calais), la médaille d'or de 300 fr., pour sa notice historique sur la ville d'Hénin-Liétard.

LILLE.

Le lundi 27 juillet 1846, la Société royale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille, a tenu sa séance publique annuelle, et a procédé à la distribution des prix dans l'ordre suivant :

LITTÉRATURE.

La commission chargée d'examiner les mémoires qui ont concouru pour le prix qui doit être décerné à la meilleure notice sur la

vie et les ouvrages du statuaire *Roland*, a reconnu que le mémoire présentant pour épigraphe des vers d'André Chenier, a satisfait aux conditions du programme.

En conséquence, la Société décerne la médaille d'or à M. David (d'Angers), auteur de ce mémoire.

Voulant donner un témoignage public d'estime et d'intérêt à un ouvrage récemment publié à Lille et intitulé : *Grammaire latine, cours de latinité élémentaire, comprenant une exposition nouvelle des différentes parties du discours*, la Société offre une médaille d'or à M. Ruelle, professeur au collége royal de Lille, auteur de l'ouvrage précité.

ARTS INDUSTRIELS.

La Société avait offert une prime de 500 fr. à l'inventeur d'un mécanisme muet propre à remplacer le mécanisme bruyant actuellement en usage pour le battage du fil à coudre. — Trois concurrents ont soumis quelques éléments de machine qui peuvent faire espérer une solution prochaine et complète du problème; mais comme ils n'ont pas suffisamment atteint le but proposé, la Société remet le même sujet au concours de 1847 et elle accorde à titre d'encouragement : 1.° à M. Deratte, de Lille, une médaille d'argent et une prime de 100 fr. ; 2.° à M. Rousseau, de Leers, une médaille d'argent et une prime de 100 fr., et 3.° à M. Coanet, de Lille, une médaille d'argent.

Une médaille d'or est décernée à M. Delecambre, de Lille, pour avoir imaginé et exécuté une *distributeuse*. Cette machine distribue les caractères d'imprimerie dans des réservoirs particuliers, pour alimenter une machine à composer due au même mécanicien.

AGRICULTURE.

Diplômes aux associés agriculteurs. — Ont été admis membres associés agriculteurs, pendant l'année 1846, et invités à venir recevoir leur diplôme en séance solennelle : MM. Collette, Xavier, cultivateur et maire à Seclin; Hochedez, François, cultivateur à Wattignies; Lamblin, Louis, cultivateur à Bondues.

Semis en ligne. — MM. Pierre Leclercq, Jean-Baptiste Grandpold et Florent Delattre, tous trois cultivateurs à Vendeville, ayant satisfait aux conditions du programme, une médaille d'argent est décernée à chacun d'eux.

En récompense du zèle déployé par M. Bocquet, Pierre-François, cultivateur à Thumesnil, pour la propagation des semis en lignes, il lui est accordé une médaille d'argent, grand module.

Instruments aratoires. — Une prime de 35 fr. est accordée à

chacun des cultivateurs qui ont acquis et employé en commun le semoir *Pruvost*, de Wazemmes. — 1.re association. MM. Marchand, Agathon; Morelle, Charles; Bernard, Charles-Louis, et Meurisse, Pierre, cultivateurs à Ronchin. — 2.e association. MM. Dupire, Cornil; Descamps, Adolphe; Vardavoir, Stanislas, et madame veuve Deflandre, cultivateurs à Lezennes. — 3.e association. MM. Couteau, Joseph; Sonneville, Louis; Fleurisse, François, et Dupuis, Jean-Baptiste, cultivateurs à Wazemmes.

Comptabilité agricole. — Une médaille d'argent est décernée à M. Lallemant, cultivateur et maire à Erquinghem-le-Sec, pour avoir inscrit, jour par jour, pendant plusieurs années, toutes les opérations manuelles et commerciales de son exploitation.

Amélioration des races de bestiaux. — La Société accorde : 1.° une prime de 100 francs à M. Platel, cultivateur à Hallennes-lez-Haubourdin, pour avoir présenté au concours le plus beau taureau de race hollandaise ; — 2.° une médaille d'argent à M. Masquelier-Boet, cultivateur à Sainghin-en-Mélantois, pour une génisse de race hollandaise; — 3.° une médaille d'argent à titre d'encouragement à MM. Destailleurs, à Esquermes, et Warambourg, à Lille, pour un bélier de race indigène.

Engraissement des bestiaux. — La Société décerne : 1.° une prime de 150 francs à M. Cailliau, cultivateur à Eecke, arrondissement d'Hazebrouck, pour deux bœufs remarquables par leur belle conformation et leur finesse d'engrais ; — 2.° une prime de 100 francs à M. Gadenne, fermier à Lille, pour une vache de race hollandaise, remarquable par la beauté de ses proportions et le perfectionnement de son engrais.

La Société, dans le but de signaler à l'attention publique le type Durham, comme moyen de perfectionner les variétés bovines indigènes au point de vue de la production de la viande, accorde une médaille d'argent à MM. Auguste Leclercq et Dubois, bouchers à Lille, pour avoir amené au concours un taureau Durham, de 4 ans, d'un volume et d'une obésité extraordinaires.

Une prime de 100 fr. est aussi accordée à M. Coisne-Butin, cultivateur et maire à Lomme, pour un lot de 18 moutons d'une rare perfection d'engrais.

En récompense de la bonne conduite, de l'intelligence et du zèle apportés par les bergers, maîtres valets, servantes et ouvriers de ferme de l'arrondissement de Lille, la Société décerne aux plus méritants les distinctions suivantes :

Bergers. — Au sieur Noé, Louis, conduisant depuis 30 ans le troupeau de la ferme Canchompré, exploitée par M. Demesmay, fermier à Templeuve, une houlette en argent et un livret de 30 fr. de la caisse d'épargne de Lille.

2.° Au sieur Blanquart, Augustin, depuis 24 ans chez M. Coisne-Butin, cultivateur et maire à Lomme, une médaille d'argent et un livret de 25 fr.

Valets de ferme. — 1.° Des épis d'argent et un livret de 30 fr. de la caisse d'épargne de Lille, à M. Delannoy, François, qui, pendant 44 ans, a rempli les fonctions de valet de ferme chez madame veuve Dewitte, fermière à Neuville-en-Ferrain.

2.° Une fourche d'honneur et un livret de 25 fr. à M. Delesalle, Jean-Baptiste, depuis 44 ans chez madame veuve Despatures, fermière à Marcq-en-Barœul.

3.° Une médaille d'argent et un livret de 20 fr. à M. Ségard, Jean-Baptiste, depuis 43 ans chez M. Delannoy, Pierre, cultivateur à Roubaix.

4.° Une médaille d'argent et un livret de 20 fr. à M. Prevost, Joseph, depuis 42 ans chez M. D'halluin-Glorieux, fermier à Neuville en-Ferrain.

5.° Une médaille d'argent et un livret de 20 fr. à M. Parent, Antoine, depuis 40 ans chez M. Pollet, Denis-François, cultivateur à Marcq-en-Barœul.

6.° Une médaille d'argent et un livret de 20 fr. à M. Crien, Pierre-Louis, depuis 40 ans chez MM. Lelong frères, fermiers à Sequedin.

7.° Une médaille d'argent et un livret de 20 fr. à M. Cornard, Jean-Baptiste, depuis 40 ans chez M. Cocheteux, Constant, cultivateur à Wambrechies.

8.° Une médaille d'argent et un livret de 20 fr. à M. Dupont, Charles-Louis, depuis 40 ans chez M. Duhem-Werquin, fermier à La Chapelle-d'Armentières.

Journaliers. — 1.° Un piquet d'honneur et un livret de 30 fr. à M. Ghestin, Jean-Baptiste, depuis 43 ans chez M. Lefebvre, François, cultivateur à Ennetières-en-Weppes.

2.° Une médaille d'argent et un livret de 25 fr. à M. Villette, Augustin, depuis 41 ans chez M. Gruyelle, Jean-Baptiste, fermier à Mons-en-Pévèle.

3.° Une médaille d'argent et un livret de 20 fr. à M. Crouzet, Jean-Baptiste, depuis 41 ans dans la ferme de Lesqueul, exploitée actuellement par M. Béghin, cultivateur et fabricant de sucre à Illies.

4.° Une médaille d'argent et un livret de 20 fr. à M. Lhernould, Pierre-François, depuis 41 ans chez M. Delcambre, François, cultivateur à Linselles.

5.° Une médaille d'argent et un livret de 20 fr. à M. Lemesre, Siméon, depuis 40 ans chez M. Liénart, cultivateur et adjoint à Houplin.

6.° Une médaille d'argent et un livret de 20 fr. à M. Pouille, François, depuis 40 ans chez M. Delcourt-Wattel, fermier à Prémesques.

Servantes de ferme. — 1.° Une médaille d'argent et un livret de 30 fr. à Mlle. Hermez, Anastasie, depuis 44 ans chez M. Agache, Jean-Baptiste, fermier à Baisieux.

2.° Une médaille d'argent et un livret de 30 fr. à Mlle. Leroi, Adélaïde, depuis 44 ans chez MM. Lelong frères, cultivateurs à Sequedin.

3.° Une médaille d'argent et un livret de 25 fr. à Mlle. Desprez, Marie-Françoise, depuis 43 ans chez M. Platel-Peucelle, fermier à Hallennes-lez-Haubourdin.

4.° Une médaille d'argent et un livret de 20 fr. à Mlle. Duvillier, Hyacinthe-Joseph, depuis 42 ans chez M. Vandebeulque, cultivateur à Neuville-en-Ferrain.

5.° Une médaille d'argent et un livret de 20 fr. à Mlle. Carlu, Adélaïde, depuis 42 ans chez M. Fouant, André, fermier à Prémesques.

6.° Une médaille d'argent et un livret de 20 fr. à Mlle. Bonte, Marie, depuis 41 ans chez M. Desmarécaux, André, brasseur à Prémesques.

LILLE.

Le 27 juillet, la Société d'horticulture de cette ville a décerné les récompenses suivantes obtenues dans les concours d'automne 1845 et d'été 1846.

Collections de dahlias. 1845. — Concours général : 1.re médaille à M. Miellez ; 2.e à M. Torck. — Concours d'amateurs : 1.re médaille à M. Lemoinier ; 2.e à M. Fauvel, d'Ascq.

Semis 1845. — 1.re médaille à M. André, de Pont-à-Mousson ; 2.e à M. Paris, de Tournai.

Collection de plantes fleuries. 1845. — Deux médailles en argent aux collections remarquables de MM. Dubus et Schlacter ; des médailles en argent de moindre module aux expositions de MM. Seulin fils et Fondeur, à la réunion de roses de M. Duponchelle, et aux semis de fuchsias de M. Dubus.

Fruits. 1845. Concours entre les amateurs : 1.re médaille à M. Vandenbogaert ; 2.e à M. Rose d'Ascq. — Concours entre les jardiniers : 1.re médaille à M. Grollez-Delebarre ; 2.e à M. Grollez-Duriez. — Médaille en argent à M. Schlacter, pour la culture des ananas.

Légumes. 1845. — Prix à MM. Jacobs, d'Ascq et Blanquart, jardinier de l'hospice Ganthois. — Médaille en bronze à M. Nowelaerts, de Wazemmes.

Concours entre les collections de tulipes. 1846. — 1.re médaille à M. Cortyl-Cortyl, de Bailleul; 2.e à M.elle Béhaghel, du même lieu; 3.e à M. Félix Dehau.

Concours général entre les collections de plantes fleuries. 1846. — Médaille d'or à M. Schlacter. — Médaille pour la plante la plus distinguée parmi les plus nouvelles, à M. Verschaffelts, de Gand. — Médaille pour la difficulté de culture, à M. Dubus.

Concours particulier entre les collections de plantes fleuries des amateurs. 1846. — Médaille d'argent à M. Dubus.

Concours particulier de plantes fleuries entre les jardiniers. 1846. — 1.re médaille à M. Gabriels; 2.e à M. Amand Aldebert; 3.e à M. Duponchelle; 4.e à M. Seulin fils.

Médaille d'argent pour la présentation de fraises variées, à M. Grollez-Desmoi.

CAMBRAI.

Dans sa séance du 10 octobre 1846, la Société d'émulation de Cambrai a décerné les prix suivants :

Espèce bovine. — *Taureaux.* — Point de 1.re prime méritée.

La 2.e, de 100 fr., accordée à M. Telliez, cultivateur à Carnières.

La 3.e de 80 fr., à M. Bricout, cultivateur à Aulicourt, commune de Béthencourt.

La 4.e, de 70 fr., à M. Benoit Lemaire, cultivateur à Bévillers.

Prime de 80 fr. accordée à M. Boitelle, cultivateur à Thun-St.-Martin.

VALENCIENNES.

La Société d'agriculture, sciences et arts de cet arrondissement a décerné les prix et encouragements suivants, dans ses séances des 6 et 20 septembre 1846.

CONCOURS DE LABOURAGE ET D'INSTRUMENTS ARATOIRES.

Brabants attelés de deux chevaux. — 1.er prix : Une médaille d'argent et 50 fr. au sieur Joseph Debon, valet de charrue chez M. Bonaventure Cheval, d'Estrœux; — 2.e prix : une médaille de bronze et 25 fr. au sieur François Cordier, valet de charrue chez M. Dutemple.

Harnas à deux chevaux. — 1.er prix : Une médaille d'argent et 50 fr. au sieur Dufour, valet de charrue chez M. Jean-Baptiste Leroux, d'Onnaing; — 2.e prix : une médaille de bronze et 25 fr., au sieur Antoine Antois, valet de charrue chez M. Brabant-Pureur, fabricant de sucre à Onnaing.

Charrue attelée d'un seul cheval. — Prix unique : Médaille de bronze et 25 fr. au sieur César Dumont, de Millonfosse.

Charrues attelées de bœufs. — Le premier prix n'a point été décerné. — Le second, disputé par deux seuls concurrents : Charles Godon, domestique chez M. Dutemple, et Joseph Mouton, domestique chez M. Moreau, à St.-Saulve, a été partagé entre eux.

CONCOURS DE BESTIAUX.

1.° Prime de 80 fr. à M. Hamoir, de Saultain, pour un taureau de 4 ans, de Durham ;

2.° Prime de 50 fr., à M. Gosselin, de Curgies, pour la plus belle vache laitière ;

3.° Prime de 40 fr. à M. Hamoir, pour le lot de bestiaux le plus beau et le plus nombreux ;

4.° Prime de 30 fr. à M. Auguste Mustelier, de St.-Saulve, pour une génisse de 21 mois, du pays;

5.° Prime de 30 fr. à M. Isidore Monchicourt, pour un bélier d'un an, de race flamande ;

6.° Prime d'encouragement de 15 fr. au même, pour quatre jeunes brebis.

DUNKERQUE.

La Société d'agriculture a décerné les primes ci-après, dans ses séances des 14 mars et 18 juillet 1846.

Etalons. — 2.e prime de 350 fr. pour un cheval appartenant à M. Clément, de Grande-Synthe ; 2.e idem de 350 fr. pour un cheval appartenant à M. Librecht, de Bambecque.

La première prime a été écartée ainsi que la troisième.

Juments. — 1.re prime de 150 fr. à M. Handschoote, d'Uxem. — 2.e prime de 150 fr. à M. Dewaele, de Ghyvelde. —3.e prime de 100 fr. à M. Londendyck, de Coudekerque.

Taureaux. — 1.re prime de 150 fr. à M. Cokempot, de Grande-Synthe. — 2.e prime de 100 fr. à M. Mahieu, de Cappelle.

HAZEBROUCK.

La Société d'agriculture de cette ville a décerné les primes ci-après dans sa séance du 20 mai 1846.

RACE CHEVALINE.

Etalons de deux ans et au-dessus. — 1.re prime de 200 fr. à M. Lombart-Hotteau, d'Hazebrouck. — 2.e, de 100 fr., à M. Persyn, Charles, de Noordpeene.

Juments de quatre ans et au-dessus. — 1.re prime de 100 fr. à M. Hidden, Philippe, d'Hazebrouck. — 2.e, de 70 fr. à MM.

Butstram, Jacques, de Caestre, et Laconte, Charles, de Sainte-Marie-Cappel.

RACE BOVINE.

Taureaux de deux ans et au-dessus. 1.re prime de 100 fr. à M. Rancy, François, d'Hazebrouck. — 2.e de 80 fr. à M. Deloux, Philippe, du même lieu. — 3.e de 70 fr. à M. Ruckebusch, Charles-Louis, d'Hazebrouck. — 4.e de 60 fr. à M. Trottein, Félix, de la même ville.

Taureaux d'un an à 18 mois. — 1.re prime de 80 fr. à M. Rancy, François, d'Hazebrouck. — 2.e de 70 fr. à M. Maerten, Henri, de Boeschêpe. — 3.e de 60 fr. à M. Trottein, Félix, d'Hazebrouck. — — 4.e de 50 fr. à M. Westelynck, Louis, de Caestre.

Génisses. — 1.re prime de 60 fr. à M. Mersseman, Charles, de Borre. — 2.e de 40 fr. à M. Joisse, Louis, de Merris.

Veaux. — Prime unique de 40 fr. à M. Debrouk, Louis, d'Hazebrouck.

RACE OVINE.

Béliers. — 1.re prime de 60 fr. à MM. Labis enfants, de Vieux-Berquin. — 2.e de 40 fr. à MM. Joye frères, d'Hazebrouck.

Agneaux. — 1.re prime de 30 fr. à M. Auguste Maerten, de Caestre. — 2.e de 20 fr. à M. Maerten, César, de Boeschêpe.

RACE PORCINE.

Porcs, verrats. — 1.re prime de 40 fr. à M. Decreus, Philippe, de Caestre. — 2.e de 30 fr. à M. Rancy, François, d'Hazebrouck.

AGRICULTURE.

Houblonnières anciennes. — Prime uniqne de 80 fr. à M. Vandaele-Vandaele, de Steenvoorde.

Houblonnières de deux ans. — Prime unique de 80 francs au même.

Houblonnières nouvelles. — Prix de 80 fr. partagé entre MM. Houvenaghel, d'Eecke, et Beke, de Steenvoorde.

BAILLEUL.

La Société d'agriculture de cette ville alterne avec celle d'Hazebrouck pour les distributions de prix, qui se font ainsi par l'une et par l'autre tous les deux ans.

AVESNES.

Les primes proposées pour 1846 par la société d'agriculture ont été distribuées comme suit :

RACE CHEVALINE.

Encouragement aux produits. — Poulains des deux sexes, âgés de trois ans, nés dans l'arrondissement, de toute origine, appartenant aux races carossières et de selle. 1.er prix : une médaille d'argent et une prime de 100 fr. à M. Mercier, propriétaire à Noyelles. — 2.e prix, une médaille de bronze et une prime de 90 fr. à M.me Lotteau, propriétaire à Gognies-Chaussée. — 3.e prix, une prime de 70 fr. à M. Bertrand, propriétaire à Trélon. — 4.e prix, une prime de 50 fr. à M. Haramand, cultivateur à Dourlers.

RACE BOVINE MAROLAISE.

1.er prix, une prime de 60 fr. à M. Manesse, propriétaire au Favril. — 2.e prix, une prime de 50 fr. à M. Bertaux, propriétaire à Marbaix.

Instruments utiles à l'agriculture, inventés, perfectionnés ou introduits dans l'arrondissement. — 1.er prix, une médaille d'argent grand module, à M. Many, de Berlaimont, inventeur d'un semoir. — 2.e prix, une médaille d'argent à MM. Guillain-Dapier et Cordoant, du Quesnoy, inventeur d'un semoir. — 2.e prix, une médaille d'argent à M. Beguin, maréchal-ferrant à Solre-le-Château, pour une charrue dite brabant, perfectionnée. — 3.e prix, une médaille de bronze à M. Lengrand, propriétaire à Hautlieu, pour un extirpateur et une herse à dents renversées et tranchantes.

Primes départementales délivrées en vertu d'une délégation de M. le Préfet, pour les meilleurs étalons consacrés à la reproduction :

1.° Prime de 400 fr. à M. Manesse-Chevalier, du Favril;
2.° Idem de 300 fr. à M. Piérart, de Dourlers;
3.° Idem de 300 fr. à M. Syrjack, de Gussignies.

HOSPICES.

Nous avons dit, dans la première partie de cet Annuaire, que les hospices existant dans le département sont au nombre de quarante-cinq. (Voir page 148.)

Voici la nomenclature de ces établissements, avec indication de leur population et de leurs ressources :

DÉSIGNATION des ÉTABLISSEMENS.	Population moyenne en 1846.				RESSOURCES.		
	Malades.	Vieillards.	Orphelins.	TOTAL.	Revenus dotaux actuels.	Sommes allouées sur les octrois.	TOTAL.
Arr. de Dunkerque.							
Bergues (hosp. civil).	9	31	40	80	24304 45	»	24304 45
Bourbourg (id.).....	»	40	27	67	14036 »	»	14036 »
Dunkerque (h. gén.)..	35	136	47	218	40875 04	40000 »	80875 04
Arr. d'Hazebrouck.							
Bailleul (hosp. civil).	»	76	14	90	17006 »	4000 »	21006 »
Cassel (id.).....	»	24	»	24	7376 10	1800 »	9176 10
Idem (pauvre école)..	»	»	26	26			
Estaires (hospice)....	»	14	»	14	202 »	1300 »	1502 »
Hazebrouck (h. civil.)	»	94	»	94	9716 89	6000 »	15716 89
Idem (maison des mal.)	12	»	»	12			
Steenvoorde (h. civ.)	2	42	»	44	5951 33	»	5951 33
Arrond. de Lille.							
Armentières (h. civ.)..	8	82	26	116	24841 71	3000 »	27841 71
Bassée (La) (id.)....	»	27	15	42	8229 25	»	8229 25
Comines (id.).....	40	»	»	40	12868 »	»	12868 »
Haubourdin (id.)...	»	18	»	18	4944 11	»	4944 11
Lille (hosp. général.)	»	1142	301	1443			
Id. (hôp. St Sauv.)	273	»	»	273			
Id. (Vieux-H. et Bl.).	»	75	46	121	521485 »	85000 »	606485 »
Id. (hospice Gantois)	»	140	»	140			
Id. (hosp. Stappaert.)	»	»	56	56			
Id. (Béguinage).....	»	7	»	7			
Quesnoy-s-D. (hosp.)	»	16	»	16	1382 50	»	1382 50
Roubaix (hosp. civil.).	18	86	50	154	41228 77	3530 »	44758 77
Seclin (hôp. de mal.).	27	38	»	65	38641 90	»	38641 90
Tourcoing.....	»	50	20	70	18212 47	1000 »	19212 47
Wattrelos (hosp. civ.).	»	27	»	27	838 2 90	»	838 2 90
Arr. de Cambrai.							
Cambrai (hosp. gén.).	»	127	177	304	156049 06	»	
Id. (hôp. de malades)..	70	41	»	111			202137 47
Id. (hosp. Vanderb.)..	»	»	66	66	46097 41	»	
A REPORTER...	494	2323	911	3728	1001821 89	145630 »	1147451 89

DÉSIGNATION des ÉTABLISSEMENS.	Population moyenne en 1846. Malades.	Vieillards	Orphelins.	Total.	RESSOURCES. Revenus dotaux actuels.	Sommes allouées sur les octrois.	Total.
Report....	494	2323	911	3728	1001821 89	145630 »	1147451 89
Arrond. d'Avesnes.							
Avesnes (hosp. civil)..	15	20	24	59	20687 33	»	20687 33
Landrecies (idem)...	3	32	»	35	5428 89	»	5428 89
Maubeuge (idem)....	»	50	28	78	28790 »	»	28790 »
Id. (fond.on Gippus)..	»	»	»	»			
Le Quesnoy (hosp. c.)	22	23	21	66	22763 46	»	22763 46
Solre-le-Château (id.)	»	6	»	6	458 70	»	458 70
Arrond. de Douai.							
Douai (hosp. général)	»	396	65	461	243331 60	»	243331 60
Idem (Hôtel-Dieu)...	105	»	»	105			
Orchies (vieillards)..	11	23	»	34	15786 18	»	15786 18
Idem (orphelines)....	»	»	14	14			
Arr. de Valenciennes.							
Amand (St.) (hosp. c.)	»	51	9	60	18884 32	»	18884 32
Idem (orphelines)...	»	»	15	15			
Condé (h. des veuv.)..	»	11	»	11	1727 79	800 »	2527 79
Valenciennes (h. gén.)	»	268	65	333			
Idem (Hôtel-Dieu)...	68	»	»	68			
Idem (orphelins). .	»	»	38	38	2335o7 95	»	2335o7 95
Idem (chartriers).. .	»	48	»	48			
Idem (Hôtellerie)....	»	260	»	260			
Total.....	718	3511	1190	5419	1593188 11	146430 »	1739618 11

Le revenu total de 1,739,618 fr. 11 c., réparti sur les 5,419 individus entretenus dans les hospices, donne pour chacun, et pour l'année, 321 fr. 02 c., et par journée, 87 cent. 95 dix-millimes.

BUREAUX DE BIENFAISANCE.

Les prévisions du service des bureaux de bienfaisance pendant l'année 1846, se résument comme suit :

Arrondissements.	Nombre de bureaux de bienfaisance.	Nombre d'indigens admis aux secours.	Revenus dotaux.	Subsides municipaux.	Total des ressources.
Dunkerque.....	59	15798	107617 85	20000 »	127617 85
Hazebrouck....	53	24738	99144 18	44500 »	143644 18
Lille.....	131	53848	300495 66	133000 »	433495 66
Cambrai.....	102	27639	264953 55	700 »	265653 55
Avesnes.....	132	16810	170105 97	3500 »	173605 97
Douai.....	58	20155	132682 58	14950 »	147632 58
Valenciennes. .	77	26359	231835 09	15600 »	247435 09
Totaux....	612	185347	136834 88	232250 »	1539084 88

Les revenus des hospices étant de..... 1,739,618 11
et ceux des bureaux de bienfaisance de..... 1,539,034 88

Les ressources affectées aux services de charité dans le département s'élèvent à..... 3,278,652 99

ENFANTS TROUVÉS ET ABANDONNÉS.

Aux ressources récapitulées ci-dessus, viennent s'ajouter les sommes allouées sur les fonds départementaux et sur ceux des communes pour le paiement des dépenses de mois de nourrice et pensions des enfants trouvés et abandonnés. Ces sommes se sont élevées, pour 1845, à 82,645 fr. 96 c., ainsi que le constatent les détails consignés dans le tableau suivant :

VILLES ou les hospices sont situés.	Existant au 1.er janvier 1845.	Admis.	Sortis.	Morts.	Restant au 31 décembre.	Dépenses des mois de nourrice et pensions pendant 1845.
Dunkerque.....	88	3	11	2	78	5468 06
Lille.....	707	42	102	19	628	44206 74
Cambrai.....	276	6	35	6	241	13819 11
Douai.....	138	9	28	2	117	8245 61
Valenciennes....	183	1	20	1	163.	10906 44
Totaux....	1392	61	196	30	1227	82645 96

Les tours d'exposition qui existaient dans le département ont été fermés, savoir : ceux de Douai et Valenciennes, 1.er janvier 1840, celui de Lille, le 1.er janvier 1842, et ceux de Dunkerque et Cambrai, le 1.er juin 1843.

ORPHELINS.

Il a été constaté, en 1846, que le nombre des orphelins de père et de mère indigents et âgés de moins de 12 ans, non entretenus par les hospices, est de 616, savoir :

Arrondissement de Dunkerque.....	51
——————— d'Hazebrouck.....	97
——————— de Lille.....	183
——————— de Cambrai.....	96
——————— d'Avesnes.....	64
——————— de Douai.....	39
——————— de Valenciennes.....	86
Total.....	616

MONTS-DE-PIÉTÉ.

Voici le tableau des opérations de ces établissements pendant l'année 1845.

VILLES.	NOMBRE de gages reçus pendant l'année.	SOMMES prêtées sur ces gages.	Valeur moyenne de chaque article.	NOMBRE de gages retirés ou vendus.	SOMMES recouvrées par les dégagemens et les ventes.	NOMBRE de gages en magasin au 31 décembre 1845.	SOMMES prêtées représentées par ce nombre de gages.
Bergues....	98119	501857 »	5,11	91120	463655 75	41911	311187 25
Lille.....	132302	920349 »	6,04	150339	919201 »	61483	419195 50
Cambrai...	25038	118455 »	4,73	28197	133055 50	10669	62662 50
Douai.....	34329	159496 50	4,64	33353	159826 »	15223	84659 03
Valencienn.	58804	318883 »	5,42	55599	326711 50	26955	146780 50
Totaux..	368592	2019040 50	5,48	358608	2002449 75	156241	1024484 78

STATISTIQUE IMMOBILIÈRE DES ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.

L'état dressé en 1846, des propriétés foncières de toute nature appartenant aux établissements de charité du département, présente les résultats suivants :

Désignation des établissements.	Nature des biens.	NOMBRE d'articles de propriété	NOMBRE de maisons, bâtiments, etc.	Superficie.	Valeur capitale.
Hospices et hôpitaux.	Maisons.....	317	317	» » »	2216034 34
	Jardins.....	84	»	31.09.36	222553 50
	Terres labourables	4271	91	6943.52.44	24002478 04
	Prés, etc.....	1205	»	397 46.58	3391112 99
	Bois.....	14	»	80.44.09	144577 50
	Biens affectés au service des établissements.....	60	60	25.77.30	8985732 »
Monts de piété.	Maisons.....	2	2	» » »	85000 »
	Terres.....	8	1	17.02.22	56010 »
	Prés, etc.....	3	»	3.30.08	10200 »
	Propriétés affectées au service des établissements.....	6	6	» 76.77	346907 50
Asiles d'aliénés	Propriétés affectées au service des établissements.....	1	1	3.50. »	300000 »
Bureau de bienfaisance.	Maisons.....	236	236	» » »	644763 50
	Jardins.....	245	»	30.72.46	65605 »
	Terres labourables.	13931	52	8546.42.07	26589304 69
	Prés, etc.....	1595	»	822.65.55	2383363 30
	Bois.....	56	»	44.50.14	66874 76
	Biens affectés au service des établissements.. ..	133	121	26.19.56	349207 »
		22167	887	16973.38.62	69859724 12
RÉCAPITULATION PAR NATURE :					
Maisons.....		555	555	» » »	2945797 84
Jardins.....		329	»	61.81.82	288158 50
Terres labourables...		18210	144	15506.96.73	50647792 73
Prés.....		2803	»	1223.42.21	5784676 29
Bois.....		70	»	124.94.22	211452 26
Biens affectés au service des établissements .		200	188	56.23.63	9981846 50
		22167	887	16973.38.62	69859724 12

CAISSES D'ÉPARGNE.

Le mouvement des neuf caisses d'épargne existant dans le département (v. page 157), pendant l'année 1845, a donné les résultats suivants :

VILLES où sont établies les caisses d'épargne.	NOMBRE DE LIVRETS existant au 1.er janvier.	ouverts. Pendant l'année.	soldés. Pendant l'année.	restans au 31 déc.	SOMMES dues aux déposans le 1.er janvier.	VERSEMENS effectués pendant l'année.	REMBOURSEMENS effectués pendant l'année.	INTÉRÊTS alloués par le trésor.	SOLDE restant dû aux déposans le 31 déc.
Dunkerque..	2783	584	354	3013	1460650 53	537863 83	503216 32	58192 24	1553490 28
Lille.....	8265	2261	1433	9033	5294316 84	1950393 73	1935690 19	214479 40	5532499 78
Roubaix...	688	405	128	965	286348 24	255758 95	107052 51	14275 66	449330 34
Tourcoing...	476	221	91	606	138561 74	124320 86	41538 71	7080 84	228424 73
Cambrai....	1474	607	347	1734	575592 15	317817 97	246186 47	24802 26	672025 91
Avesnes.....	208	161	54	315	78254 30	93650 58	50178 67	3417 51	125143 72
Maubeuge...	323	256	69	510	175871 14	140018 19	81364 29	7919 50	242444 46
Douai.....	3700	985	611	4074	2258949 64	979872 78	831175 71	92485 58	2500132 29
Valencienn.s	2632	1005	593	3044	1067438 49	483078 82	387506 32	43876 90	1206887 89
	20489	6485	3680	23394	11335983 07	4891775 61	4183909 19	466529 89	12510379 40

Les placements qui existaient dans les caisses d'épargne au 31 décembre 1845 se divisent ainsi qu'il suit :

6,322	ouvriers ont déposé.....	3,097,443 20
3,460	domestiques.....	1,849,331 22
1,325	employés.....	831,222 40
943	militaires et marins.....	716,199 23
5,411	professions diverses.....	4,249,090 10
5,758	mineurs.....	1,694,942 90
75	sociétés de secours mutuels.....	72,150 35
23,294		12,510,379 40

Ces dépôts se divisent encore de la manière suivante :

De 500 fr. et au-dessous.....	15,367	2,736,485	02
De 500 à 1,000 fr.....	3,794	2,621,961	24
De 1,000 à 2,000 fr.....	2,908	4,035,106	74
De 2,000 à 3,000 fr.....	978	2,380,213	53
De 3,000 fr. et au-dessus.....	247	736,612	87
Totaux égaux.....	23,294	12,510,379	40

La moyenne totale des placements est de 537 fr.07 c. Elle se répartit comme suit entre les différentes classes de déposants : Sociétés de secours, 962,00; — professions diverses, 785,27; — militaires et marins, 759,48; — employés, 627,34; — domestiques, 534,49; — ouvriers, 489,85; — mineurs, 294,36.

La moyenne totale pour chaque caisse est, savoir : à Douai, de 613,68; — à Lille, de 612,48; — à Dunkerque, de 515,60; — à Maubeuge, de 475,38; — à Roubaix, de 465,33; — à Avesnes, de 397,28; — à Valenciennes, de 396,48; — à Cambrai, de 387,56; — à Tourcoing, de 376,94.

Le nombre des livrets ouverts en 1845 est à celui des livrets existants au 1.er janvier dans les proportions ci-après : Maubeuge, 1 à 1,27; — Avesnes, 1 à 1,29; — Roubaix, 1 à 1,70; — Tourcoing, 1 à 2,15; — Cambrai, 1 à 2,43; — Valenciennes, 1 à 2,62; — Lille, 1 à 3,63; — Douai, 1 à 3,75; — Dunkerque, 1 à 4,76.

Les livrets soldés sont aux livrets ouverts dans le rapport de 1 à 1,76.

Les versements effectués sont dans les proportions suivantes avec les sommes déjà déposées avant le premier jour de l'année : Avesnes, 119,67 p. %; — Tourcoing, 89,72; — Roubaix, 89,32; — Maubeuge, 80,18; — Cambrai, 55,22; — Valenciennes, 45,26; Douai, 43,38; — Lille, 37,09; — Dunkerque, 37.

Les retraits ont été aux placements dans le rapport de 98,79 p. % à Lille; — de 84,82 à Douai; — de 83,56 à Dunkerque; —

de 80,61 à Cambrai; — de 70,22 à Valenciennes; — de 58,11 à Maubeuge ; — de 53,58 à Avesnes; — de 41,85 à Roubaix; — de 33,41 à Tourcoing.

PRISONS.

MAISON CENTRALE DE DÉTENTION DE LOOS.

La maison centrale de Loos, établie dans les bâtiments de l'ancienne abbaye, en vertu de l'ordonnance royale du 6 août 1817, possède d'immenses et magnifiques locaux ; elle est divisée en trois quartiers parfaitement distincts : le premier renferme les hommes, le second les femmes et le troisième les enfants détenus en vertu des articles 66, 67 et 69 du code pénal.

Les hommes sont surveillés par des gardiens, tous anciens militaires, les femmes par des sœurs de l'Enfant-Jésus, et les enfants par des frères de Saint-Joseph.

Les hommes et les femmes sont soumis à une discipline austère, le silence est obligatoire partout et toujours. Une tâche de travail est imposée à chacun. La durée moyenne de la journée de travail est de douze heures. L'entrepreneur et le gouvernement accordent des gratifications à tous les ouvriers laborieux.

Les détenus ont, toute l'année, quand le temps le permet, deux heures de promenade ; cette promenade a lieu sur trois rangs et en silence. Les enfants peuvent causer et se livrer à des jeux qui développent leurs forces physiques. Des classes élémentaires sont établies dans les trois quartiers. Tous les jeunes détenus y sont admis ; pour les hommes et les femmes l'admission est la récompense de la bonne conduite dans la maison (1).

Le régime de la maison de Loos, comme celui de toutes les autres maisons centrales, a été profondément modifié par l'arrêté du 10 mai 1839 et celui du 28 mars 1844.

Le premier de ces arrêtés imposa le silence aux condamnés et interdit la vente à la cantine, du tabac, de la viande et des boissons fermentées. Le second détermina une nouvelle répartition du produit du travail, en exécution de l'ordonnance royale du 27 décembre 1843. D'après cette ordonnance, les condamnés correctionnels ont droit aux 5/10 du produit de leur travail, les réclusionnaires aux 4/10, et les condamnés aux travaux forcés aux 3/10. Tous les condamnés perdent un dixième pour chaque peine au-dessus d'un an, antérieure à la condamnation actuelle.

(1) Deux aumôniers sont attachés à l'établissement et font aux condamnés des instructions religieuses les dimanches et jours de fête.

Les ateliers de cette maison sont vastes et bien aérés. Les industries principales sont la filature du coton, le tissage du calicot, du lin, du stoff, le peignage des laines, la bonneterie, la fabrication du tulle, la couture, la cordonnerie et la ganterie.

D'importantes améliorations ont été apportées dans la disposition des dortoirs, qui sont parfaitement éclairés pendant toute la nuit; des postes de surveillance ont été établis sur divers points et permettent aux gardiens de voir tout ce qui s'y passe sans être vus par les détenus. Ce système de surveillance n'a encore été appliqué nulle part d'une manière aussi complète, et fait sous ce rapport, de la maison de Loos, une maison exceptionnelle.

Chaque détenu a son lit, un matelas, un traversin, un drap-sac, et deux couvertures, dont une en laine et l'autre en coton (1).

Une colonie agricole a été annexée à la maison centrale. Cent jeunes détenus sont appliqués à l'exploitation des terrains loués par le gouvernement dans l'enclos de l'abbaye. Cet établissement produit d'excellents résultats. Les enfants qui y sont admis apprennent à la fois l'agriculture et l'horticulture, et peuvent, en quittant la colonie, être utilement employés dans les fermes et dans les jardins. Ils vivront ainsi loin des villes, où ils seraient exposés à de nouvelles rechutes. Nous faisons des vœux pour que la société seconde le gouvernement dans cette œuvre de moralisation, en accueillant les jeunes colons qui viendront lui demander du travail à l'époque de leur libération.

Les prisons civiles existant dans le département renfermaient, au premier octobre 1846, une population totale de 2,057 individus, dont voici le détail :

MAISON DE LOOS.

Condamnés à la réclusion et à une année et plus d'emprisonnement.	Criminels	hommes	205	256	1614
		femmes	51		
	Correctionnels	hommes	864	1082	
		femmes	218		
	Jeunes condamnés au-dessous de 16 ans, au moment de leur condamnation	garçons	239	276	
		filles	37		
			A reporter		1614

(1) Le régime alimentaire des détenus se compose, pour chaque jour et pour chacun d'eux : 1.° d'un pain de 750 grammes; 2.° d'une ration de soupe, le matin, à neuf heures; 3.° d'une ration de légumes, à trois heures de l'après-midi.

Tous les détenus peuvent, en outre, avec le produit de leur travail, se procurer un supplément de vivres.

En cas de maladie, les condamnés sont admis à l'infirmerie, où ils reçoivent tous les soins que réclame leur état.

				Report.	1614

MAISON DE JUSTICE DE DOUAI.

Détenus pour dettes envers l'Etat ou retenus pour amendes	hommes . . .	16	22		
	femmes. . . .	6			
Prévenus et accusés.	hommes . . .	26	27		112
	femme	1			
Condamnés correctionnels à moins d'un an et à un an d'emprisonnement. . .	hommes . . .	49	60		
	femmes. . . .	11			
Idem, à plus d'un an d'emprisonnement.	hommes		3		

MAISON D'ARRÊT DE DUNKERQUE.

Détenue par correction paternelle.	fille.		1		
Prévenus et accusés.	hommes . . .	4	8		
	femmes. . . .	4			
Condamnés correctionnels à moins d'un an et à un an d'emprisonnement. . .	hommes . . .	29	36		47
	femmes. . . .	7			
Condamnés correctionnels à plus d'un an d'emprisonnement.	homme. . . .	1	2		
	femme. . . .	1			

MAISON D'ARRÊT D'HAZEBROUCK.

Détenus pour dettes envers l'Etat ou retenus pour amendes.	hommes . . .	23	26		
	femme	3			
Prévenus et accusés.	hommes . . .	19	27		
	femmes. . . .	8			99
Condamnés à un an et à moins d'un an d'emprisonnement	hommes . . .	31	44		
	femmes. . . .	13			
Condamnés correct.^{els} à plus d'un an. . .	hommes.		2		

MAISON D'ARRÊT DE LILLE.

Détenu par correction paternelle.	garçon		1		
Détenus p.^{r} dettes envers des particuliers	hommes . . .	2	3		
	femme. . . .	1			
Idem envers l'Etat ou retenus pour amendes	hommes . . .	76	84		
	femmes. . . .	8			
Prévenus et accusés.	hommes . . .	33	38		264
	femmes. . . .	5			
Condamnés correctionnels à moins d'un an ou à un an d'emprisonnement. . .	hommes . . .	89	134		
	femmes. . . .	45			
Condamnés à plus d'un an.	hommes . . .	22	37		
	femmes. . . .	15			
Jeune condamné au-dessous de 16 ans. . .	garçon.		1		
				A reporter. . . .	2106

Report. 2136

MAISON D'ARRÊT DE CAMBRAI.

Détenus p.r dettes envers des particuliers. .	hommes	4		
Détenus pour dettes envers l'Etat. . . .	hommes . . . 7 femmes. . . . 2	9		
Malades.	homme. . . . 1 femme 1	2		52
Prévenus et accusés.	hommes . . . 10 femmes. . . . 2	12		
Condamnés correctionnels à un an et à moins d'un an d'emprisonnement. .	hommes . . . 16 femmes. . . . 7	23		
Idem à plus d'un an.	hommes.	2		

MAISON D'ARRÊT D'AVESNES.

Détenus p.r dettes envers des particuliers. .	hommes.	4		
Prévenus et accusés.	hommes . . . 4 femme 3	7		76
Condamnés correctionnels à un an ou à moins d'un an d'emprisonnement. . .	hommes . . . 50 femmes. . . . 15	65		

MAISON D'ARRÊT DE VALENCIENNES.

Détenus p.r dettes envers des particuliers.	homme. . . . 1 femme 1	2		
Détenus pour dettes envers l'Etat	hommes . . . 19 femmes. . . . 2	21		
Prevenus et accusés.	hommes . . . 24 femmes. . . . 2	26		81
Condamnés correctionnels à un an et à moins d'un an d'emprisonnement. . .	hommes . . . 16 femmes. . . . 11	26		
Idem à plus d'un an.	hommes. . . . 4 femme 1	5		

DÉPOTS DE SURETÉ ET MAISONS DE POLICE MUNICIPALE.

Prévenus et accusés	hommes.	9	
	Total.		2,354

Résumé.

	Hommes.	Femmes.	Total.
Détenus par correction paternelle.	1	1	2
Détenus pour dettes envers des particuliers . . .	11	2	13
Détenus pour dettes envers l'Etat	141	21	162
Prévenus et accusés.	128	25	153
Réclus malades, infirmes, etc	2	1	3
Condamnés correctionnels à un an et à moins d'un an.	280	109	389
Idem à plus d'un an.	876	223	1099
Condamnés criminels à plus d'un an et à la réclusion	205	51	256
Condamnés aux travaux forcés	»	»	»
Jeunes condamnés au-dessous de 16 ans.	240	37	277
	1884	470	2354

PRODUITS FINANCIERS DU DÉPARTEMENT.

Les revenus publics du département pour l'annee 1844 se sont élevés à la somme de 59,368,393 fr., suivant le détail ci-après :

Contributions directes	12,389,940
Enregistrement, timbre et domaines	7,022,644
Produits des forêts et de la pêche	1,299,333
Douanes et sels	20,563,912
Boissons, droits divers, tabacs et poudres	15,481,335
Postes	1,276,074
Produits universitaires	70,570
Produits éventuels	499,422
Produits divers	765,163
	59,368,393
Les mêmes produits pour l'année 1843 ont été de	55,297,039
L'augmentation des revenus en 1844 est donc de	4,071,354

Développement des recettes relatives à chacune des administrations financières.

CONTRIBUTIONS DIRECTES.

Les rôles des contributions directes de l'exercice 1844, dans le département du Nord, se sont élevés en totalité à 12,389,940 fr., savoir :

Contribution foncière, y compris la contribution additionnelle pour les frais d'administration des bois des communes et établissements publics	7,480,002
Personnelle et mobilière	1,680,382
Portes et fenêtres	1,470,169
Patentes	1,735,169
Frais de premier avertissement	23,712
Total	12,389,940
Le montant des contributions directes a été en 1843, de	12,270,680
Différence en plus en 1844	119,260

ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.

Enregistrement, y compris le décime pour franc	5,555,305
Greffes, y compris le décime pour franc	75,257
Hypothèques, y compris le décime	48,195
Amendes de toute nature, y compris le décime pour franc	114,117
A reporter	5,792,874

Report	5,792,874
Décime pour franc des attributions des greffiers sur les droits de greffe	1,960
Passeports et permis de port d'armes de chasse	58,166
Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation	10,060
Recouvrements des frais de justice	76,583
Recouvrements des frais de poursuites et d'instances	1,097
Timbre	821,344
Revenus des domaines	5,003
Produits des terrains des fortifications et des bâtiments militaires	142,226
Dommages-intérêts adjugés à l'Etat, autres que ceux concernant les forêts et la pêche	» »
Rentes (arrérages et rachats)	39
Prix de vente de mobilier et créances exigibles	818
Epaves, déshérences et biens vacants	576
Biens vendus en exécution des lois du 5 ventose an XII et antérieures	»
Recettes de diverses origines, y compris les reliquats sur les biens des communes	1,050
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères	110,840
	7,022,644
Les produits de 1843 se sont élevés à	7,171,354
Il y a eu en 1844 une diminution de	148,710

PRODUITS DES EAUX ET FORÊTS.

Ventes de coupes de bois de l'ordinaire 1844 effectuées par les agents forestiers.

1032 hectares ont été adjugés pour une somme de	1,096,324
Ce produit, en 1843, s'est élevé à	968,410
Il y a eu, en 1844, une augmentation de	127,914

Développement des recouvrements effectués sur les produits des forêts et de la pêche pendant l'exercice 1844.

Prix principal	1,096,324
Décime pour franc	109,632
3 p. % pour travaux d'entretien et de réparation	32,890
1 1/2 p. % pour frais d'adjudication	16,254
Chablis, plants, sur-mesures, etc	10,397
A reporter	1,265,407

Report.....	1,265,497
Fruits, semences et herbes.....	11,880
Minerai, terres, pierres et sables	630
Redevances et indemnités.....	635
Recettes diverses et imprévues.....	1,165
Location de la chasse.....	6,473
Produits d'amendes de condamnations concernant les délits forestiers et de pêche (10.e compris).....	2,232
Recettes provenant de dommages-intérêts, restitutions et confiscations pour délits dans les bois de l'Etat	1,733
Recouvrements sur les condamnés, de frais de poursuites et d'instances concernant les forêts et la pêche.....	3,833
Recouvrements de frais d'adjudication des travaux d'abattage et de façon des coupes exploitées par économie, des produits des bois royaux, de la chasse, de la pêche, etc..	473
Contributions des communes et établissements publics.....	4,800
Total.....	1,299,333

DOUANES ET SELS.

Développement des droits constatés et perçus en matière de douanes, pendant l'année 1844.

Droits de douane.	A l'importation, marchandises diverses.....	17,416,748
	Sucres des colonies françaises.....	304,255
	Sucres étrangers.....	301,340
	A l'exportation.....	149,852
Droits de navigation.	Sur les marchandises réexportées d'entrepôt ou revenant de l'étranger.....	286
	Quart et trois quarts des consignations faites en garantie de la réexportation des voitures de voyageurs.	1,596
	Francisation des navires.....	165
	Droit et demi droit de tonnage des bâtiments français et étrangers.....	591,002
	Droit spécial sur les navires américains et mexicains.	31,092
Recettes accessoires.	Expéditions pour entrée et sortie des navires, congés et passeports des bâtiments; acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons.....	7,189
	Taxes locales pour l'entretien de certains ports.....	7,842
	Droit de timbre.....	82,330
	Droits de sortie des colonies françaises perçus en France. Droit de magasinage et de dépôt.....	1,386
	Indemnités reçues des fabricants de soude.....	1,500
	Recouvrement du prix des brevets de francisation des navires; valeur des objets réformés pris en paiement sur les fournisseurs, et recettes accidentelles.....	251
Produit des amendes et confiscations.....		351,060
Taxes de plombage et d'estampillage.....		54,843
Taxes de consommation des sels.....		1,820,155
Total.....		20,563,912

Ces produits appartiennent : 1.° à la direction de Dunkerque, pour 15,737,517 francs, et à chaque principalité de cette direction, dans les proportions suivantes :

Principalité de Dunkerque	8,534,534
——— d'Hazebrouck	147,216
——— d'Armentières	431,554
——— d'Halluin	3,599,534
——— de Lille	2,841,397
——— de Baisieux	183,301
	15,737,517

2.° A la direction de Valenciennes, pour 4,826,397 francs, et à chaque principalité de cette direction, suivant le détail ci-après :

Principalité d'Orchies	224,740	
——— de Condé	1,468,250	
——— de Valenciennes	896,141	
——— de Blanc-Misseron	645,631	
——— de Bavai	103,535	
——— de Maubeuge	1,392,442	
——— d'Avesnes	45,358	
	4,826,397	4,826,397
Total égal		20,563,914
Les douanes ont produit en 1843		18,489,195
Il y a donc, en 1844, augmentation de		2,074,719

CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

Boissons, sels, sucre indigène, droits divers, tabacs et poudres.

Droits sur les vins, cidres, poirés, hydromels, eaux-de-vie et liqueurs	1,976,185
Droit de fabrication sur les bières	3,482,290
Sels	»
Sucre indigène	4,986,638
Licences de toute espèce	227,664
Voitures publiques, estampilles, etc., dixième des prix de transport des marchandises	215,342
Cartes à jouer	20,856
Garantie des matières d'or et d'argent	15,039
Navigation sur les rivières et canaux	137,346
Timbre des expéditions et quittances délivrées	176,020
Bacs, passages d'eau, moins-value des agrès et ustensiles	12,851
Dixième du produit des octrois	251,076
Portion du trésor dans la répartition du prix des tabacs et des poudres saisis	748
A reporter....	11,742,949

Report.....	11,742,949
Prélèvement sur les communes pour frais de casernement...	67,383
Recettes extraordinaires.....	1,105
Produit des amendes et confiscations.....	45,383
Prix des plombs apposés pour les sels et les sucres.....	35,115
Recouvrements sur avances pour divers services.....	70,860
Tabacs.....	3,419,003
Poudres.....	99,432
Total.....	15,481,335
Les produits de 1843 se sont élevés à.....	14,286,490
Différence en plus en 1844.....	1,194,845

POSTES.

Produit de la taxe des lettres.....	1,131,170
Produit du service rural.....	47,320
Droit de 5 p. % sur les articles d'argent.....	21,647
Produit des places dans les malles-postes.....	47,659
Recettes extraordinaires.....	1,274
Total.....	1,276,073
Les produits de 1843 ont été de.....	1,233,746
Différence en plus en 1844.....	42,327

PRODUITS UNIVERSITAIRES.

Droits constatés dans le collége royal.....	15,795
Dans les colléges communaux.....	28,175
Dans les institutions.....	5,883
Dans les pensions.....	11,545
Droits dus par les chefs d'institution.....	200
Par les maîtres de pension.....	1,179
Montant des droits d'examen et de diplôme.....	7,793
Total.....	70,870
Les produits de 1843 ont été de.....	55,263
Différence en plus en 1844.....	15,307

PRODUITS ÉVENTUELS.

Les produits éventuels affectés aux dépenses ordinaires et extraordinaires du département se composent de ceux qui suivent :

1.° Recettes locales déterminées par les articles 10, 13 et 17 de la loi du 10 mai 1838, et spécialement attribuées par cette loi aux dépenses ordinaires et aux dépenses facultatives.....	6,759
A reporter.....	6,759

Report.....	6,759
2.° Subventions communales et particulières pour travaux de routes.....	28,557
3.° Emprunts autorisés par des lois spéciales.....	131,290
4.° Contingents communaux et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux.....	321,445
5.° Produits spéciaux.....	11,371
Total.....	499,422

PRODUITS DIVERS.

Ces produits se composent des recettes de diverses natures ci-après indiquées :

Bénéfice sur la fabrication des monnaies.....	33,637
Produits des mines.....	121,061
Droits de la vérification des poids et mesures.....	57,574
Produit de la taxe des brevets d'invention.....	19,140
Ressources extraordinaires pour dépenses des écoles normales primaires.....	23,379
Recettes applicables aux dépenses de l'hôtel des invalides de la guerre.....	36,425
Recettes de divers établissements spéciaux.....	5,197
Recettes de diverses natures attribuées au Trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838.....	32,040
Recettes sur divers débets de comptables et créances litigieuses non comprises dans l'actif de l'administration des finances.....	1,048
Divers produits.....	435,060
Total.....	765,162

HOTEL DES MONNAIES DE LILLE.

Les espèces d'or et d'argent fabriquées dans cet hôtel pendant l'année 1845, s'élèvent à 57,163,101 fr. 50 cent., savoir :

Pièces de 20 francs.....	100,360	»
Pièces de 5 francs.....	55,533,090	»
Pièces de 2 francs.....	706,342	»
Pièces de 1 franc.....	478,395	»
Pièces de 1/2 franc.....	262,355	50
Pièces de 1/4 de franc.....	82,559	»
Total.....	57,163,101	50

Le total général des fabrications faites au 31 décembre 1845, à l'Hôtel des Monnaies de Lille, est de 958,530,522 fr. 75 cent.

ÉTAT DE CLASSEMENT DES PERCEPTIONS

DU DÉPARTEMENT DU NORD.

NOMS des PERCEPTIONS.	NOMS DES COMMUNES composant LA PERCEPTION.	CLASSES pour les Percepteurs nommés antérieurement à la mise en vigueur de l'ordonnance d'organisation (1840).	CLASSES pour les Percepteurs nommés postérieurement à 1840.
	Arrondissement de Dunkerque.		
Armbouts-Cappel.	Armbouts – Cappel, Spycker, Steenne.	4	»
Bergues.	Bergues.	3	»
Bierne.	Bierne, Bissezeele, Crochte, Socx.	»	4
Bollezeele.	Bollezeele, Eringhem, Merkeghem.	»	4
Bourbourg-Ville.	Bourbourg-Camp.e, Bourbourg-Ville.	»	2
Broxeele.	Broxeele, Lederzeele, S.t-Momelin, Volckerinchove.	»	4
Coudekerque-Br.	Coudekerque – Branche, Coudekerque-Village, Teteghem.	»	3
Dunkerque.	Dunkerque, 1.re division.	»	1
Dunkerque.	Dunkerque, 2.e division.	1	»
Esquelbecq.	Esquelbecq, Ledringhem, Zeggers-Cappel.	3	»
Ghyvelde.	Ghyvelde, Leffrinckoucke, Moëres (les), Uxem, Zuydcoote.	3	»
Gravelines.	Craywick, Saint-Georges, Gravelines, Loon.	1	»
Herzeele.	Bambecque, Herzeele.	3	»
Hondschoote.	Hondschoote, Killem.	»	2
Hoymille.	Hoymille, Warhem.	3	»
Looberghe.	Cappellebrouck, Looberghe, St.-Pierre-Brouck.	3	»
Pitgam.	Brouckerque, Dringham, Pitgam.	»	4
Quaëdypre.	Quaëdypre, Wylder.	»	4
Rexpoëde.	Oost-Cappel, Rexpoëde, West-Cappel.	»	4
Synthe (Petite-).	Armbouts-Cap.-Cap., Mardick, Synthe (Grande), Synthe (Petite).	»	3

NOMS des perceptions.	NOMS DES COMMUNES composant la perception.	CLASSES pour les Percepteurs nommés antérieurement à la mise en vigueur de l'ordonnance d'organisation (1840).	CLASSES pour les Percepteurs nommés postérieurement à 1840.
Watten.	Holque, Millam, Watten, Wulverdinghe.	4	»
Wormhoudt.	Wormhoudt.	3	»
	Arrondissement d'Hazebrouck.		
Arnêke.	Arnêke, Ochtezeele, Rubrouck, Zermezeele.	3	»
Bailleul.	Bailleul.	2	»
Berthen.	Berthen, Boeschêpe, St.-Jans-Cappel.	4	»
Blaringhem.	Blaringhem, Lynde, Sercus.	3	»
Cassel.	Cassel, Ste.-Marie-Cap., Oxelaere.	3	»
Eecke.	Eecke, Godewaersvelde.	4	»
Estaires.	Estaires, La Gorgue.	2	»
Hazebrouck.	Hazebrouck.	3	»
Hondeghem.	Hondeghem, Staple, Wallon-Cap.	.	3
Merville.	Merville.	3	»
Méteren.	Flêtre, Méteren.	3	»
Morbecque.	Morbecque, Steenbecque.	3	»
Nieppe.	Nieppe, Steenwerck.	2	»
Noordpeene.	Bavinchove, Buysscheure, Noordpeene, Wemaers-Cappel, Zuytpeene.	2	»
Renescure.	Ebblinghem, Renescure.	»	4
Steenvoorde.	Steenvoorde.	3	»
Strazeele.	Borre, Merris, Pradelles, Strazeele.	4	»
St.-Sylvestre-Cap.	Caëstre, Saint-Sylvestre-Cappel, Terdeghem.	3	»
Thiennes.	Boeseghem, Haverskerque.	3	»
Vieux-Berquin.	Neuf-Berquin, Vieux-Berquin.	3	»
Winnezeele.	Hardifort, Houtkerque, Oudezeele, Winnezeele.	»	3

NOMS des perceptions.	NOMS DES COMMUNES composant la perception.	CLASSES pour les Percepteurs nommés antérieurement à la mise en vigueur de l'ordonnance d'organisation (1840).	CLASSES pour les Percepteurs nommés postérieurement à 1840.
	Arrondissement de Lille.		
Annœullin.	Annœullin, Bauvin, Camphin-en-Carembauldt, Carnin, Phalempin, Provin.	2	»
Armentières.	Armentières, Chapelle-d'Armentières, Erquinghem-Lys.	2	»
Baisieux.	Anstaing, Baisieux, Camphin-en-Pévèle, Chereng, Gruson, Tressin, Willems.	2	»
La Bassée.	Bassée (la), Hantay, Illies, Salomé.	2	»
Bersée.	Bersée, Moncheaux, Mons-en-P. Neuville (La), Ostricourt, Thumeries, Wahagnies.	2	»
Comines.	Comines, Warnéton-Bas, Warnéton-Sud, Wervick-Sud.	1	»
Cysoing.	Bachy, Bourghelles, Bouvines, Cobrieux, Cysoing, Louvil, Wannehain.	»	2
Ennetières.	Englos, Ennetières, Erquinghem-le-Sec, Escobecque, Radinghem.	»	1
Flers.	Fives, Flers, Madeleine (La), Mons-en-Barœul.	3	»
Fournes.	Aubers, Fournes, Fromelles, Maisnil (Le).	3	»
Frelinghien.	Frelinghien, Houplines.	3	»
Haubourdin.	Hallennes lez-Haubourdin, Haubourdin, Loos, Sequedin.	»	2
Hellemmes.	Annappes, Ascq, Forest, Hellemmes, Lezennes.	3	»
Lambersart.	André (St.-), Lambersart, Lompret, Verlinghem.	3	»
Lannoy.	Hem, Lannoy, Leers, Lys lez-Lannoy, Sailly, Touffers,	2	»
Lille.	Lille, 1.re division.	1	»

NOMS des perceptions.	NOMS DES COMMUNES composant la perception.	CLASSES pour les Percepteurs nommés antérieurement à la mise en vigueur de l'ordonnance d'organisation (1840).	CLASSES pour les Percepteurs nommés postérieurement à 1840.
Lille.	Lille, 2.e division.	1	»
Lille.	Lille, 3.e division.	»	1
Linselles.	Bondues, Linselles, Mouveaux.	»	2
Lomme.	Capinghem, Lomme, Pérenchies, Prémesques.	»	4
Marcq-en-Barœul.	Croix, Marcq-en-Barœul, Wasquehal.	»	2
Marquillies.	Herlies, Marquillies, Sainghin-en-Weppes, Wicres.	»	3
Pont-à-Marcq.	Attiches, Avelin, Ennevelin, Mérignies, Pont-à-Marcq, Tourmignies.	»	1
Quesnoy-sur-Deûle	Deûlemont, Quesnoy-sur-Deûle.	2	»
Ronchin.	Fretin, Lesquin, Péronne, Ronchin, Sainghin-en-Mélantois.	2	»
Roncq.	Bousbecques, Halluin, Neuville-en-Ferrain, Roncq.	2	»
Roubaix.	Roubaix, Wattrelos.	1	»
Seclin.	Allennes-les-Marais, Chemy, Gondecourt, Herrin, Houplin, Seclin.	1	»
Templeuve.	Cappelle, Genech, Mouchin, Templeuve.	2	»
Tourcoing.	Tourcoing.	1	»
Wambrechies.	Marquette, Wambrechies.	3	»
Wattignies.	Emmerin, Faches, Noyelles, Templemars, Vendeville, Wattignies.	»	2
Wavrin.	Beaucamps, Ligny, Santes, Wavrin.	3	»
Wazemmes.	Esquermes, Wazemmes, Les Moulins.	1	»
	Arrondissement de Cambrai.		
Abancourt.	Abancourt, Aubencheul-au-Bac, Etrun, Fressies, Hem-Lenglet, Paillencourt.	»	3

NOMS des perceptions.	NOMS DES COMMUNES composant la perception.	CLASSES pour les Percepteurs nommés antérieurement à la mise en vigueur de l'ordonnance d'organisation (1840).	CLASSES pour les Percepteurs nommés postérieurement à 1840.
Boursies.	Boursies, Doignies, Mœuvres.	»	4
Cambrai.	Cambrai, 1.re division,	1	»
Cambrai.	Cambrai, 2.e division.	»	1
Câteau (Le).	Benin (St.-), Câteau (Le), Montay, Souplet (Saint-).	2	»
Catillon.	Catillon, Mazinghien, La Groise.	3	»
Clary.	Bertry, Caullery, Clary, Montigny.	»	4
Escaudœuvres.	Cagnoncles, Carnières, Cauroir, Escaudœuvres, Naves.	3	»
Estourmel.	Awoingt, Cattenières, Estourmel, Forenville, Niergnies, Seranvillers, Wambaix.	»	3
Fontaine-Notre-D.	Anneux, Cantaing, Fontaine-Notre-Dame, Proville.	»	3
Haussy.	Haussy, Montrecourt, Saulzoir, Vertain.	»	2
Honnechy.	Busigny, Honnechy, Maretz, Maurois, Reumont.	»	2
Honnecourt.	Banteux, Bantouzelle, Gonnelieu, Gouzeaucourt, Honnecourt, Villers-Guislain.	»	1
Inchy.	Audencourt, Beaumont, Bethencourt, Caudry, Inchy, Troisvilles.	3	»
Iwuy.	Aubert (Saint-), Iwuy, Rhieux, Thun-Levêque, Thun-Saint-Martin, Villers-en-Cauchy..	»	1
Ligny.	Beauvois, Esnes, Fontaine-au-Pire, Haucourt, Ligny, Selvigny.	»	2
Marcoing.	Flesquières, Marcoing, Noyelles, Ribecourt, Villers-Plouich.	3	»
Masnières.	Crévecœur, Lesdain, Masnières, Rumilly.	2	»
Ors.	Bazuel, Ors, Pommereuil.	3	»
Quiévy.	Avesnes lez-Aubert, Boussières, Hilaire (Saint-), Quiévy, Waast (Saint-).	3	»

NOMS des perceptions.	NOMS DES COMMUNES composant la perception.	CLASSES pour les Percepteurs nommés antérieurement à la mise en vigueur de l'ordonnance d'organisation (1840).	CLASSES pour les Percepteurs nommés postérieurement à 1840.
Raillencourt.	Blecourt, Hayneçourt, Neuville-Saint-Remy, Raillencourt, Sailly, Sancourt.	3	»
Ramillies.	Bantigny, Cuvillers, Eswars, Morenchies, Ramillies, Tilloy.	»	4
Solesmes.	Beaurain, Pithon (St.-), Romeries, Solesmes.	»	1
Vendegies-sur-Éc.	Bermerain, Capelle, Escarmain, Martin (Saint-), Sommaing, Vendegies.	3	»
Viesly.	Bevillers, Briastre, Neuvilly, Viesly.	»	2
Walincourt.	Deheries, Elincourt, Malincourt, Villers-Outréaux, Walincourt.	»	3
	Arrondissement d'Avesnes.		
Aubin (Saint-).	Aubin (Saint-), Eclaibes, Ecuelin, Limons-Fontaine, Monceau-St.-Waast, Remy-Mal-Bâti (Saint-).	»	3
Avesnes.	Avesnelles, Avesnes, Flaumont et Waudrechies, Haut-Lieu, Hilaire (Saint-).	2	»
Bavai.	Audignies, Bavai, Bellignies, Houdain, Louvignies et Busigny.	2	»
Beaufort.	Beaufort, Choisies, Damousies, Dimechaux, Dimons, Obrechies, Sars-Poteries, Wattignies.	»	3
Berlaimont.	Aulnoye, Aymeries, Bachant, Berlaimont, Leval, Pont-sur-Sambre, Sassegnies.	1	»
Bousies.	Bousies, Croix, Forest, Robersart.	»	3
Cartignies.	Beaurepaire, Boulogne, Cartignies, Prisches.	2	»

NOMS des perceptions.	NOMS DES COMMUNES composant la perception.	CLASSES pour les Percepteurs nommés antérieurement à la mise en vigueur de l'ordonnance d'organisation (1840).	CLASSES pour les Percepteurs nommés postérieurement à 1840.
Colleret.	Aibes, Bousignies, Colleret, Cousolre, Quiévelon.	3	»
Dompierre.	Dompierre, Marbaix, Remy-Chaussée (Saint-), Taisnières-en-Thiérache.	3	»
Dourlers.	Bas-Lieu, Beugnies, Dourlers, Floursies, Semousies.	3	»
Eppe-Sauvage.	Baives, Eppe-Sauvage, Liessies, Moustiers, Wallers, Willies.	»	3
Étrœungt.	Etrœungt, Floyon, La Rouillies.	3	»
Feignies.	Feignies, La Longueville.	3	»
Fourmies.	Anor, Feron, Fourmies, Wignehies.	1	»
Gognies-Chaussée.	Bersillies, Bettignies, Elesmes, Gognies-Chaussées, Mairieux.	»	3
Gommegnies.	Bry, Eth, Frasnoy, Gommegnies, Preux-au-Sars, Wargnies-le-Grand, Wargnies-le-Petit.	»	2
Haumont.	Boussières, Hargnies, Hautmont, Mecquignies, Neuf-Maisnil, Obies, Vieux-Maisnil.	»	3
Jolimetz.	Engle-Fontaine, Jolimetz, Locquignol, Potelle, Roucourt.	3	»
Landrecies.	Favril, Fontaine-au-Bois, Landrecies, Preux-au-Bois.	1	»
Maroilles.	Fayts (Les), Maroilles, Noyelles.	2	»
Maubeuge.	Assevent, Louvroil, Maubeuge.	3	»
Poix.	Hecq, Neuville, Poix, Salesches, Vendegies-au-Bois.	3	»
Quesnoy (Le).	Ghissignies, Louvignies-Quesnoy, Quesnoy (Le), Villereau.	2	»
Rousies.	Boussois, Cerfontaine, Ferrière-la-Grande, Ferrière-la-Petite, Marpent, Recquignies, Rousies,	3	»

NOMS des perceptions.	NOMS DES COMMUNES composant la perception.	CLASSES pour les Percepteurs nommés antérieurement à la mise en vigueur de l'ordonnance d'organisation (1840).	CLASSES pour les Percepteurs nommés postérieurement à 1840.
Sains.	Felleries, Ramousies, Rainsars, Sains, Semousies.	»	3
Solre-le-Château.	Beaurieux, Berelles, Clerfayts, Eccles, Fontaines (Les), Hestrud, Solre-le-Château, Solrinnes.	2	»
Taisnières-sur-Hon.	Hon-Hergies, Taisnières-sur-Hon.	4	»
Trélon.	Glageon, Ohain, Trélon.	2	»
Vieux-Rengt.	Jeumont, Vieux-Rengt, Villers-Sire-Nicole.	3	»
Villers-Pol.	Baudegnies, Jenlain, Maresches, Orsinval, Ruesnes, Sepmeries, Villers-Pol.	2	»
Waast (St.-).	Amfroipret, Bermeries, Bettrechies, Flamengrie (La), Gussignies, Waast (Saint-).	3	»
	Arrondissement de Douai.		
Aniche.	Aniche, Auberchicourt, Marcq.	3	»
Arleux.	Arleux, Brunémont, Hamel, Lécluse.	3	»
Bugnicourt.	Aubigny-au-Bac, Bugnicourt, Féchain, Fressin, Monchecourt, Villers-au-Tertre.	3	»
Coutiches.	Auchy, Coutiches, Faumont.	3	»
Douai.	Douai, 1.re division.	1	»
Douai.	Douai, 2.e division.	1	»
Férin.	Cantin, Courchelettes, Estrées, Férin, Gœulzin, Lambres.	2	»
Landas.	Aix, Beuvry, Landas, Saméon.	»	2
Lauwin-Planque.	Auby, Cuincy, Esquerchin, Flers, Lauwin-Planque.	»	2
Lewarde.	Dechy, Erchin, Guesnain, Lewarde, Loffre, Roucourt,	3	»

NOMS des perceptions.	NOMS DES COMMUNES composant la perception.	CLASSES pour les Percepteurs nommés antérieurement à la mise en vigueur de l'ordonnance d'organisation (1840).	CLASSES pour les Percepteurs nommés postérieurement à 1840.
Marchiennes-Ville.	Alnes, Bouvignies, Marchiennes-campagne, Marchiennes-ville, Tilloy, Wandignies.	»	1
Orchies.	Nomain, Orchies,	3	»
Pecquencourt.	Bruille lez-Marchiennes, Ecaillon, Masny, Montigny, Pecquencourt, Rieulay, Vred.	3	»
Raches.	Flines lez-Raches, Raches, Raimbeaucourt, Roost-Warendin.	2	»
Sin.	Anhiers, Lallaing, Sin, Waziers.	»	2
Somain.	Erre, Fenain, Hornaing, Somain, Villers-Campeau.	»	2
	Arrondissement de Valenciennes.		
Amand (Saint-).	Amand (Saint-).	3	»
Anzin.	Anzin, Aubry, Beuvrages, Petite-Forêt-de-Raismes, Raismes.	»	1
Aulnoy.	Artres, Aulnoy, Famars, Préseau, Saultain, Trith-Saint-Léger.	2	»
Bouchain.	Bouchain, Lieu-Saint-Amand, Mastaing, Rœulx.	3	»
Condé.	Condé, Hergnies, Odomez, Vieux-Condé.	2	»
Crespin.	Crespin, Saint-Aybert, Escaupont, Fresnes, Quiévrechain, Thivencelles.	1	»
Douchy.	Denain, Douchy, Haulchain, Neuville, Rouvignies.	1	»
Escaudain.	Abscon, Escaudain, Hélesmes, Lourches.	3	»
Hasnon.	Bousignies, Brillon, Hasnon, Millonfosse, Rosult, Sars-et-Rosières.	2	»
Haspres.	Avesnes-le-Sec, Haspres, Noyelle-sur-Selle, Verchain.	2	»

NOMS des perceptions.	NOMS DES COMMUNES composant la perception.	CLASSES pour les Percepteurs nommés antérieurement à la mise en vigueur de l'ordonnance d'organisation (1840).	CLASSES pour les Percepteurs nommés postérieurement à 1840.
Haveluy.	Bellaing, Haveluy, Hérin, Oisy, Wallers, Wavrechain - sous-Denain.	2	»
Lecelles.	Lecelles, Nivelles, Rumegies.	3	»
Maing.	Maing, Moncheaux, Prouvy, Querenaing, Thiant.	3	»
Marquette.	Émerchicourt, Hordain, Marquette, Wasnes-au-Bac, Wavrechain-sous-Faulx.	3	»
Mortagne.	Bruille-Saint-Amand, Château-l'Abbaye, Flines lez-Marchiennes Maulde, Mortagne, Thun.	2	»
Onnaing.	Bruay, Onnaing, Quarouble, Vieq.	»	1
Saulve (St.-).	Curgies, Etrœux, Marly, Rombies, Saulve (Saint-), Sebourg.	»	1
Valenciennes.	Valenciennes, 1.re division.	»	1
Valenciennes.	Valenciennes, 2.e division.	1	»

TRAVAUX PUBLICS.

TRAVAUX COMMUNAUX.

Les travaux communaux autorisés pendant l'année 1845 ont donné lieu à une dépense de 1,860,366 fr. 18 cent., savoir :

Arrondissement	de Dunkerque,.....	104,914	32
Idem	d'Hazebrouck.....	62,978	15
Idem	de Lille.....	968,038	36
Idem	de Cambrai.....	86,007	24
	A reporter.....	1,221,938	07

	Report.....	1,221,938 07
Arrondissement	d'Avesnes.....	186,513 16
Idem	de Douai.....	222,993 92
Idem	de Valenciennes.....	228,921 03
	TOTAL.....	1,860,366 18
Le chiffre des travaux communaux autorisés en 1844 a été de.....		1,108,554 »
Différence en plus en 1845.....		751,812 18

Dans cette dépense est comprise celle relative aux constructions neuves d'édifices communaux, dont le détail suit :

Arrondissements.	Ecoles.	Eglises.	Mairies.	Presbyt.res
Dunkerque.....	»	»	1	»
Hazebrouck.....	»	»	»	»
Lille.....	5	1	1	2
Cambrai.....	1	»	»	3
Avesnes.....	11	»	»	1
Douai.....	3	1	»	»
Valenciennes.....	4	1	1	1
Total.....	24	3	3	7

TRAVAUX D'HOSPICES.

Les travaux à la charge des administrations charitables autorisés en 1845, s'élèvent à 81,671 fr. 27 c., suivant le détail ci-après :

Arrondissement	de Dunkerque.....	4,151 85
Idem	d'Hazebrouck.....	» »
Idem	de Lille.....	52,510 32
Idem	de Cambrai.....	12,215 24
Idem	d'Avesnes.....	5,598 92
Idem	de Douai.....	» »
Idem	de Valenciennes.....	7,194 94
	TOTAL.....	81,671 27

TRAVAUX DÉPARTEMENTAUX.

Les travaux à la charge du département ont donné lieu, en 1845, à une dépense totale de 805,218 fr. 36 c., savoir :

Bâtiments	des préfecture et sous-préfectures...	7,074 65
Idem	des tribunaux.....	13,760 30
Idem	des maisons d'arrêt.....	16,587 80
Idem	des casernes de gendarmerie.....	5,943 55
Idem	des dépôts de sûreté.....	68 62
A valoir sur la construction du bâtiment des Archives.....		29,765 »
Construction et réparation des routes départementales.....		379,075 95
Construction et réparation des chemins vicinaux de grande communication.....		352,942 49
TOTAL.....		805,218 36

SANTÉ PUBLIQUE.

D'après la liste générale arrêtée par M. le Préfet le 4 juillet 1846, le nombre des personnes autorisées à exercer l'art de guérir dans le département était, à cette époque, de 933, dont :

Réceptions dans les formes anciennes.

Docteurs en médecine.....	4
Licenciés en médecine.....	4
Maîtres en chirurgie.....	2
Officiers de santé.....	19
Sages-femmes.....	1
Maître en pharmacie.....	1
Pharmaciens.....	3

Réceptions d'après les formes nouvelles.

Docteurs en médecine.....	197
Docteur en chirurgie.....	1
A reporter.....	232

Report.....	232
Officiers de santé.....	289
Sages-femmes élèves de la maternité de Paris.....	93
Sages-femmes reçues par le jury médical.....	104
Pharmaciens reçus par les écoles spéciales.....	37
Pharmaciens reçus par le jury médical.....	177
Herboriste.....	1
TOTAL.....	933

Le jury médical du département a reçu, dans sa session de 1846, 8 officiers de santé, 2 sages-femmes et 6 pharmaciens.

ÉPIDÉMIES.

Quelques épidémies locales se sont manifestées dans le département pendant l'année 1846 ; mais aucune d'elles n'a été assez grave pour mériter une mention spéciale.

VACCINE.

Le service des vaccinations pendant l'année 1845 a donné les résultats consignés dans le tableau ci-après :

ARROND.ts	Nombre de naissances en 1845. (a)	NOMBRE DE VACCINATIONS opérées avec succès.	NOMBRE DE VACCINATIONS opérées sans succès.	Sujets atteints de la petite vérole.	Défigurés ou infirmes de la petite vérole.	Morts de la petite vérole.	Rapport des vaccinations aux naissances — p. °/o
Dunkerque..	3230	2533	19	6	1	1	78
Hazebrouck.	2776	2316	22	26	2	11	83
Lille.....	10508	6439	150	342	16	74	61
Cambrai....	5381	3409	24	63	26	15	63
Avesnes... .	3195	2285	33	318	71	15	71
Douai.....	2711	2278	24	113	8	17	84
Valenciennes.	4460	3618	11	256	31	20	80
TOTAUX..	32272	22878	283	1124	155	153	70

(a). Déduction faite des morts avant l'âge de 3 mois.

Le nombre des enfants vaccinés avec succès en 1845 est égal aux deux tiers de celui des naissances. Ce sont les arrondissements de Douai, Hazebrouck et Valenciennes qui ont fourni le plus, et les arrondissements de Lille, Cambrai, Avesnes et Dunkerque qui ont fourni le moins de vaccinations, proportionnellement au nombre d'enfants.

Voici les noms des médecins, chirurgiens, etc., auxquels des encouragements et des récompenses ont été accordés pour s'être distingués par leur zèle dans le service des vaccinations pendant ladite année.

Arrondissement de Dunkerque.

Rappel de médaille d'or et livres de médecine, M. Théu, officier de santé à Dunkerque; — un lancetier garni, M. Waelkens, idem à Téteghem; — livres de médecine, M. Noël-Catrice, idem, à Gravelines; — médaille de bronze et livres, M. Raoul, docteur en médecine à Dunkerque; — médaille d'argent, M. Baeckeroot, officier de santé à Loon; — médaille de bronze et livres, M. Clays, idem à Bergues; — médaille de bronze, M. Coppens, idem à Hondschoote.

Arrondissement d'Hazebrouck.

Livres de médecine, MM. Demersseman docteur en médecine à Bailleul, et Douzinelle, officier de santé à Cassel; — médaille de bronze et un lancetier garni, M. Jacquart, officier de santé à Sercus; — médailles d'argent, MM. Vandenbilke, officier de santé à Bavinchove, et Windrif, docteur en médecine à Cassel; — médaille de bronze, M. Singer, officier de santé à Morbecque.

Arrondissement de Lille.

Rappel de médaille d'or et livres de médecine, M. Delemar, officier de santé à Lille; — médaille d'or, M. Capon, idem, idem; — livres de médecine, dame Carbonnel, sage-femme à Roubaix; — une trousse garnie, M. Demay, officier de santé à Wattrelos; — livres de médecine, M. Vornier, idem à Annœullin; — médaille d'argent, M. Pucelle, docteur en médecine à Lille; — un lancetier garni, dame Carrette, sage-femme à Halluin; — médaille de bronze et livres de médecine, MM. Piscart et Duriez, docteurs en médecine à Tourcoing et aux Moulins.

Arrondissement de Cambrai.

Une trousse garnie M. Robert, docteur en médecine, à Ligny; — lancetiers garnis, dames Béra, Lecouvez et Grotard, sages-femmes au Câteau, à Neuvilly et Basuel; — livres de médecine, M. Carlier, officier de santé au Câteau; — médaille d'argent, M. Ruelle, docteur en médecine à Cambrai; — médailles de bronze, MM. Decarpigny et Leconte, officiers de santé à Paillencourt et Saint-Hilaire.

Arrondissement d'Avesnes.

Ouvrage de médecine, M. Druesne, officier de santé à Poix; — médaille d'argent, M. Luez, idem à Englefontaine; — médaille de bronze et livres de médecine, M. Ribeaucourt, idem à Villers-Pol; — médailles de bronze, dames Lautier et Gosselin, sages-femmes à Louvignies-Quesnoy et Jolimetz.

Arrondissement de Douai.

Lancetiers garnis, MM. Buisson et Lequien, docteurs en médecine à Auberchicourt et Douai, et de Beaumont, sage-femme à Douai; — médailles d'argent, MM. Piédanna et Blanc, officiers de santé à Marchiennes et Raches; — médaille de bronze, M. Couplet, idem à Lewarde; — livres de médecine, M. Couvreur, idem à Coutiches.

Arrondissement de Valenciennes.

Rappels de médailles d'or et livres de médecine, MM. Gravis, Henri, docteur en médecine à Anzin, et Castiaux, officier de santé à Vieux-Condé; — livres de médecine, M. Lion, idem à Mortagne; — médaille d'argent, M. Vilain, idem à Valenciennes; — médaille de bronze et livres, M. Lecerf, idem à Sebourg; — lancetiers garnis, MM. Dhaussy et Gravis, Antonin, officiers de santé à Maing et Denain.

ALIÉNÉS.

Mouvement de la population des asiles pendant l'année 1845.

DÉSIGNATION des ASILES.	Nombre d'aliénés existant au 1er janvier 1845.	Admis pendant l'année.	Sortis par guérison ou autrement.	Décédés.	Restant au 31 décembre 1845.	Dépenses effectuées pendant l'année.
Armentières (hommes).	403	139	57	59	426	190698 79
Lille (femmes).....	360	101	95	28	338	132563 58
Lommelet (hommes)..	174	49	20	17	186	83959 97
	937	289	172	104	950	407222 34

La population des asiles au 31 décembre 1845 se divise ainsi qu'il suit : hommes, 612; femmes, 338.

La dépense moyenne de chaque aliéné est de 1 franc 22 centimes par journée. Les frais d'entretien sont couverts au moyen du prix des pensions payées, soit par les familles, soit par les caisses publiques.

Le nombre des aliénés qui ont séjourné dans les maisons spéciales pendant l'année 1845, est de 1,226 (voir les deux premières colonnes du tableau ci-dessus), et se répartit comme suit :

Idiots.....	145
Fous.....	1,081

Ces 1,226 aliénés appartenaient dans les proportions suivantes aux départements ci-après : Nord, 620; — Seine, 201; — Pas-de-Calais, 152; — Aisne, 120; — Somme, 73; — Ardennes, 21; — Seine-et-Marne, 15; — Isère, 1; — Bas-Rhin, 1; — Eure-et-Loire, 1; — Haute-Garonne, 1; — Haute-Saône, 1; — Manche, 1; — Orne, 1; — Rhône, 1; — Tarn, 1; — Belgique, 10; — Angleterre, 3; — Hollande, 1.

Il existait en outre dans le département 487 aliénés vivant dans leurs familles, ce qui fait un total de 1,437 individus atteints de démence.

Nous transcrivons ici les renseignements recueillis sur les causes d'aliénation des 1,799 aliénés qui ont existé en 1845.

		Hommes	Femmes.	TOTAL.
Causes physiques.	Effets de l'âge	23	9	32
	Idiotisme	301	111	412
	Irritabilité excessive	18	21	39
	Excès de travail	12	1	13
	Dénuement	16	19	35
	Onanisme	17	1	18
	Maladie de la peau	4	1	5
	Coups, blessures	22	6	28
	Syphilis	8	2	10
	Hydrocéphale	2	»	2
	Epilepsie, convulsions	52	37	89
	Fièvre, phthisie, maladie du cœur	33	18	51
	Émanations de substances malfaisantes	3	1	4
	Abus du vin et des liqueurs	41	22	63
Causes morales.	Amour et jalousie	17	55	72
	Chagrins	23	81	104
	Evénements politiques	4	4	8
	Ambition	31	25	56
	Orgueil	4	13	17
	Religion mal entendue	13	35	48
Hérédité		31	17	48
Causes inconnues		405	240	645
		1080	719	1799

Ces 1,799 aliénés appartenaient aux professions ci-après :

Professions libérales : Culte, droit, médecine, belles-lettres, employés, 73; — rentiers, propriétaires, 89; — militaires, 31; — artistes, 26; — négociants, commerçants, 28; — marchands en détail, 81. — Total, 328, dont 213 hommes et 115 femmes.

Professions mécaniques : Ouvriers en bois, 37; — en fer, 17; — en or et en argent, 7; — en autres métaux, 8; — en filature et tissus, 129; — en bâtiments, 27; — en cuirs et peaux, 21; — en teinture, 5; — en comestibles, boissons et objets de bouche, 88; — en objets d'habillement et de luxe, 116. — Total, 405, dont 251 hommes et 154 femmes.

Autres professions : Gens occupés aux travaux aratoires, 178; — gens de peine, 268; — domestiques, 55; — sans profession, 300; — professions inconnues, 265. — Total, 1,066, dont 616 hommes et 450 femmes.

AGRICULTURE.

Le département du Nord est un pays où l'économie rurale est portée à un très-haut degré. Sur une surface totale de 567,864 hectares, il fournit à la culture une quantité de 475,557 hectares, dont 359,570 en terres labourables.

Voici l'état du produit des récoltes faites pendant l'année qui vient d'expirer.

Récoltes en grains faites en 1846 *dans le département du Nord.*

NATURE des grains récoltés.	Nombre d'hectares ensemencés en chaque espèce de grains.	Quantité moyenne de semences par hectare.	Nombre de fois que la semence se multiplie, année commune.	Nombre de fois que la semence s'est multipliée en 1846.	Produit par hectare en 1846.	Produit total de chaque espèce de grains en 1846.	Poids moyen d'un hectolitre de chaque espèce de grains de la récolte de 1846.
		Hect.			Hect.	Hect.	Kilog.
Froment.....	117946	2 »	9,95	9,43	18,86	2224733	76,04
Méteil.....	11343	2 »	10,04	8,88	17,76	201700	76,53
Seigle.....	12004	2 »	9,56	5,57	11,15	133886	69,98
Orge.....	12769	2 »	16,22	16,41	32,83	419297	58,09
Sarrazin.....	132	1 »	20,65	18,72	18,72	2472	»
Avoine.....	45003	2,40	14,55	14,76	35,44	1595260	40,81
Légumes secs....	11130	2,50	8.35	6,59	16,49	183039	»
Autres menus grains.....	20463	2,25	8,87	8,58	19,31	511085	»
Totaux...	236800					5272072	

Voici maintenant le tableau approximatif des consommations annuelles de grains dans le département.

NATURE des GRAINS.	QUANTITÉ APPROXIMATIVE D'HECTOLITRES DE GRAINS ANNUELLEM. NÉCESSAIRE				TOTAL des BESOINS annuels.
	pour la nourriture des habitans.	pour la nourriture des animaux domestiques.	pour les semences.	pour les distilleries, brasseries et autres usages.	
Froment.....	2387655	10000	235892	126980	2760527
Méteil.....	271324	5000	22706	6049	305079
Seigle.....	108530	5000	24008	54826	192364
Orge.....	»	38600	25538	485850	549988
Sarrasin.....	»	2898	132	342	3362
Maïs et millet.	»	»	»	»	»
Avoine.....	»	1356800	108007	28211	1493018
Légumes secs.	130236	367085	27825	6000	531746
Autres menus grains.....	»	221315	59541	»	280856
TOTAUX...	2897745	2007288	503649	708258	6116940

D'après ces tableaux, les grains récoltés en 1846 ayant donné un nombre d'hectolitres de..... 5,272,072
Et les consommations étant de..... 6,116,940

Il en résulte un déficit de..... 844,868

Equivalent au sixième environ des produits.

On voit par ces chiffres que, quoique l'année 1846 ait été moins défavorable que la précédente à la culture des céréales, le déficit de la récolte sur les besoins de la consommation a été beaucoup plus considérable que pendant cette dernière année. Cet accroissement de l'insuffisance des produits s'explique, en partie, en ce que la superficie des terres ensemencées présente une différence en moins de près de 4,000 hectares, et en ce que les chaleurs extrêmes qui ont régné pendant tout l'été ont nui au développement de quelques espèces, en précipitant leur maturation.

Le déficit de la nouvelle récolte ne doit, malgré son importance, inspirer aucune crainte, car il s'applique presque entièrement aux espèces inférieures, telles que le seigle, l'orge, l'avoine, les légumes secs et les menus grains. Le froment, qui forme la base principale

de la nourriture des hommes, a produit une quantité égale à celle de l'année 1845, et son poids est supérieur d'un douzième à celui du grain de cette année. Cette différence de poids en plus équivaut à près de 200,000 hectolitres, et porte à près de 2,400,000 hectolitres le chiffre comparatif du produit. Le méteil présente une quantité moindre qu'en 1845, mais cette quantité s'accroît elle-même d'un sixième par la supériorité du poids.

En résumé, la récolte de 1846, en espèces servant à la panification, a été plus productive que celle de 1845. Elle laissera, néanmoins, un déficit à couvrir; mais il sera amplement pourvu à l'excédant des besoins par l'emploi des réserves des années antérieures, qui s'élevaient à 120,000 hectolitres à l'époque du 1.er septembre 1846, et par les arrivages de l'ouest de la France et du nord de l'Europe.

Ces compléments d'approvisionnement sont généralement amenés par la voie de la navigation. Les transports ne se font par terre que lorsque les lieux d'importation sont peu éloignés des marchés sur lesquels les grains doivent être mis en vente.

Pommes de terre.

Il a été ensemencé en pommes de terre, pendant l'année 1846, un nombre d'hectares de.....		14,952
qui ont produit pour chacun, nombre moyen, 131 hectolitres 33 litres, ce qui fait pour la totalité.....		1,963,766
La consommation de ce tubercule dans le département du Nord est évaluée de la manière suivante :		
Pour la nourriture des habitants.	1,627,947 h.	
Pour la nourriture des animaux domestiques.....	795,000	
Pour les semences.....	149,520	
Pour les distilleries, brasseries, etc.	152,608	
	2,725,075ci.	2,725.075
Les produits de 1846 présentent conséquemment un déficit de.....		762,309

La récolte des pommes de terre a été notablement meilleure en 1846 qu'en 1845. Ce tubercule n'a éprouvé que de rares atteintes de la maladie dont il a été affecté précédemment; aussi les produits en sont-ils généralement sains, et bien que la quantité recueillie

soit inférieure à celle d'une bonne année ordinaire, elle ne laissera pas d'offrir une précieuse ressource à l'alimentation des classes nécessiteuses.

La consommation des grains et farineux pour la nourriture des habitants est calculée dans les proportions suivantes : froment, 2 hectolitres 20 litres ; méteil, 25 litres ; seigle, 10 litres ; légumes secs, 12 litres ; pommes de terre, 1 hectolitre 50 litres. Total par individu et par année : 4 hectolitres 17 litres.

Graines oléagineuses et filamenteuses.

Une quantité de 27,677 hectares a été employée en 1846 à la culture des graines oléagineuses et filamenteuses. En voici la division par arrondissement.

Arrondissements.	Colza.	Œillette.	Cameline	Lin.	Chanvre.	TOTAL.
Dunkerque.....	162	»	13	1950	42	2167
Hazebrouck.....	844	05	272	804	»	2015
Lille.....	6771	395	380	1113	»	8659
Cambrai.....	3335	4098	96	143	»	7672
Avesnes.....	252	»	»	116	»	368
Douai.....	2091	1016	295	966	166	4534
Valenciennes....	1478	296	49	275	164	2262
TOTAUX....	14933	5900	1105	5367	372	27677

Ces cultures ont donné les produits suivants :

Arrondissements.	Colza.	Œillette.	Cameline.	Lin.			Chanvre.		
				Graine.	Tiges.		Graine.	Tiges.	
					avant le teillage.	après le teillage.		avant le teillage.	après le teillage
	hectol.	hectol.	hec	hect.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.
Dunkerque...	4050	»	234	15015	5465178	1150564	1092	67782	12536
Hazebrouck..	20256	3382	6120	8362	2253335	474279	»	»	»
Lille.....	185934	6515	5408	7769	3902464	793495	»	»	»
Cambrai.....	80040	48766	1440	1144	350000	60000	»	»	»
Avesnes.....	5040	»	»	1740	352640	60322	»	»	»
Douai.....	37038	4572	4130	4830	1759038	188667	2097	142400	47850
Valenciennes.	61076	8198	784	3575	761395	66626	1968	371850	73751
TOTAUX...	394034	71433	18116	42435	14844050	2793953	6057	582032	134137

La culture du colza, qui avait presque entièrement manqué en 1845, a donné des résultats satisfaisants en 1846. Favorisée par la douceur du printemps et la chaleur de l'été, cette culture a réussi dans toutes les contrées du département, surtout dans les arrondissements de Valenciennes et Lille. Ce dernier accroissement a fourni un peu moins de moitié du produit total ; celui de Cambrai en a donné un cinquième, ceux de Douai et Valenciennes, ensemble un quart, et l'arrondissement d'Hazebrouck un vingtième.

La culture de l'œillette, dont l'extension avait été déterminée, en 1845, par la perte des colzas, a été ramenée l'année suivante au-dessous de son importance ordinaire, et elle a donné des produits proportionnellement inférieurs en quantité. Cette culture appartient pour les deux tiers à l'arrondissement de Cambrai, et pour un sixième à celui de Douai.

Cette observation s'applique également à la cameline, qui se cultive particulièrement dans les arrondissements de Lille, Douai et Hazebrouck.

Le lin a aussi donné des produits moindres que les autres années, mais dont la qualité supérieure suppléo à la quantité.

Cette plante est cultivée partout dans le département, quoique dans des proportions inégales. L'arrondissement de Dunkerque en a produit deux cinquièmes en 1846, celui de Lille un tiers environ, celui de Douai un quinzième ; les arrondissements de Cambrai, Avesnes et Valenciennes en ont très-peu fourni.

La culture du chanvre est peu répandue dans nos contrées. Quatre arrondissements n'en produisent point. Ce n'est que dans ceux de Douai et Valenciennes qu'on en récolte des quantités de quelque importance.

FOURRAGES.

Voici l'indication approximative des quantités de fourrages récoltées dans le département pendant l'année 1846 :

	Foin. kil.	Paille. kil.
Arrondissement de Dunkerque.....	18,321,128	65,872,990
——— d'Hazebrouck.....	15,788,600	69,715,100
——— de Lille.....	11,775,100	94,303,200
——— de Cambrai.....	28,000,000	139,000,000
——— d'Avesnes.....	50,280,000	62,506,000
——— de Douai.....	10,269,587	49,242,084
——— ds Valenciennes....	30,052,022	56,704,367
Totaux.....	164,486,437	536,843,741

FOIRES ET FRANCS MARCHÉS.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Berques.— Le lundi après le dimanche des Rameaux, trois jours; — le lundi après le dimanche de Quasimodo, trois jours : — le lundi après le dimanche de la Trinité, trois jours ; — le lundi après la Saint-Luc, ou le même jour si c'est un lundi, trois jours ; — le lundi après la Toussaint, ou ce jour si c'est un lundi, trois jours.

Bourbourg. — Le 25 juin, trois jours ; — le lundi après le troisième dimanche de septembre, trois jours ; — franc marché le premier mardi de chaque mois.

Dunkerque. — Le 1.er janvier, 15 jours ; — le dimanche le plus rapproché du 24 juin, dix jours.

Esquelbecq. — Le dernier mercredi des mois d'avril et de juillet, un jour.

Gravelines. — Le 15 août, neuf jours.

Herzeele. — Le 15 août, un jour.

Hondschoote. — Le vendredi après la Pentecôte, un jour ; — le deuxième dimanche de juillet, cinq jours.

Warhem. — Le dernier dimanche de juin et les quatre jours suivants.

Wormhoudt. — Le mercredi avant la Pentecôte, un jour ; — le mercredi après la Saint-Jean-Baptiste, un jour ; — le mercredi après le 8 septembre, un jour.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Bailleul. — Le dernier mardi d'avril, un jour ; — le dimanche après la Trinité, sept jours.

Caëstre. — Le dimanche qui précède le premier jeudi de novembre, un jour.

Cassel. — Les 1.er, 3.e, 5.e, 7.e, 9.e et 11.e jeudis de l'année, un jour ; — le Jeudi-Saint, un jour ; — le jeudi après la Trinité, huit jours ; — le premier jeudi d'août, un jour ; — le dernier jeudi d'octobre, un jour ; — le dernier jeudi de novembre, un jour.

Estaires. — Le quatrième jeudi de juillet, deux jours ; — le troisième jeudi d'octobre, deux jours.

La Gorgue. — Le premier mardi de mai, deux jours ; — le premier mercredi d'octobre, deux jours.

Hazebrouck. — Le premier lundi de février, un jour ; — le lundi de la mi-carême, un jour, — le troisième lundi d'avril, un jour ; — le premier lundi de mai, un jour ; — le lundi après le 12 juin, un jour;— le premier lundi d'août, un jour;— le premier dimanche après l'Assomption, neuf jours ; — le premier lundi d'octobre, un jour; — le lundi après la Toussaint, un jour.

Merville. — Le deuxième mercredi de septembre, deux jours ;— franc marché le deuxième mercredi de chaque mois.

Morbecque. — Le mardi qui suit le premier lundi de mai, un jour ; — le mardi qui suit le premier lundi d'août, un jour ; — le troisième dimanche de septembre, un jour ; — le mardi qui suit le premier lundi de novembre, un jour.

Steenvoorde. — Le premier samedi de mai, un jour; — le premier samedi d'octobre, un jour ; — le deuxième samedi de novembre, un jour.

Steenwerck. — Le 24 juin, quatre jours ; — le quatrième samedi de juillet, un jour ; — le troisième samedi de novembre, un jour.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Armentières.— Le deuxième lundi d'avril, un jour;— le deuxième lundi de juillet, un jour ; — le deuxième lundi de septembre ; — le premier lundi de novembre, un jour ; — franc marché, le premier lundi de chaque mois.

La Bassée. — Le 19 janvier, deux jours ; — le 19 avril, deux jours ; — le 19 juillet, deux jours ; — le 19 octobre, deux jours ; — franc marché, le deuxième mardi de chaque mois.

Comines. — Le premier jour de marché après la Saint-Denis, un jour.

Cysoing. — Le mardi après l'Ascension, neuf jours ; — franc marché, le deuxième jeudi de chaque mois, un jour.

Haubourdin. — Le 21 janvier, un jour; — le 21 avril, un jour ; — le 21 juillet, un jour ; — le 21 octobre, un jour.

Lannoy. — Le deuxième dimanche d'octobre, quatre jours.

Lille. — Le 29 août, neuf jours.

Roubaix. — Le mardi après le premier dimanche de septembre, deux jours ; — franc marché, le samedi, de quinze en quinze jours.

Seclin. — Le troisième lundi de mai, un jour ; — le troisième lundi de novembre, un jour ; — franc marché, le troisième lundi de chaque mois, un jour.

Templeuve. — Le troisième mardi de mars et le troisième mardi d'octobre.

Tourcoing. — Le dimanche qui suit le 25 juillet, ou le 25 juillet, s'il tombe un dimanche, dix jours ; — franc marché, le premier lundi des mois de mars, juin, septembre et décembre, un jour.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cambrai. — 1.er mai, neuf jours; le 28 octobre, neuf jours; — franc marché, le 24 de chaque mois, un jour.

Le Câteau. — Le 22 septembre, neuf jours; — franc marché, le 22 de chaque mois, un jour.

Catillon. — Franc marché, le 10 de chaque mois.

Crèvecœur. — Le 25 juin, un jour.

Gouzeaucourt. — Le 8 de chaque mois, un jour.

Solesmes. — Franc marché, le 4 de chaque mois.

Walincourt. — 12 avril, un jour; — 12 octobre, un jour.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes. — Le mercredi après la Quasimodo, un jour; — le premier dimanche d'août, neuf jours; — le premier septembre, un jour; — franc marché, le 8 de chaque mois.

Bavai. — Le 15 août, quatre jours; — franc marché, le 9 de chaque mois, un jour.

Berlaimont. — Le 17 de chaque mois, un jour.

Cousolre. — Le 18 de chaque mois, un jour.

Etrœungt. — Franc marché, le premier lundi de chaque mois, un jour.

Fourmies. — Le premier lundi de chaque mois, un jour.

Gommegnies. — Le 15 avril, un jour; — le 25 novembre, un jour.

Landrecies. — Le quatrième jeudi de carême, un jour; — le jour de Saint-Luc (18 octobre), un jour; — le troisième mardi de chaque mois, un jour.

Maroilles. — Franc marché, le premier jeudi de chaque mois, un jour.

Maubeuge. — Le dimanche après la Saint-Barnabé, neuf jours; — franc marché, le 19 de chaque mois, un jour.

Prisches. — Le 3 février, un jour; — le 12 mai, un jour; — le 26 novembre, un jour.

Le Quesnoy. — Le 25 octobre, huit jours; — franc marché, le 12 de chaque mois, un jour.

Solre-le-Château. — Le 1.er mars, un jour; — le 1.er octobre, un jour; — le premier mardi de chaque mois, un jour.

Trélon. — Le dernier lundi des mois de mars, mai, juillet, septembre, novembre et décembre, un jour.

Wignehies. — Le denier mardi des mois de mars, avril, mai, juin, juillet, août et septembre, un jour.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Douai. — Le 1.er juin, cinq jours; — le 1.er octobre, quinze jours; — franc marché, le dernier mercredi de chaque mois, un jour.

Marchiennes. — Le dernier samedi des mois de janvier, avril, juillet et octobre, un jour.

Orchies. — Le lendemain de la Trinité, un jour; — le dimanche après la Nativité, un jour; — le lundi qui précède le dernier mercredi de janvier, un jour; — le premier lundi de chaque mois, un jour.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Saint-Amand. — Le lundi de la Pentecôte, dix jours.

Bouchain. — Franc marché. le premier vendredi de chaque mois, un jour.

Condé. — Le premier octobre, neuf jours.

Valenciennes. — Le 8 septembre, huit jours; — franc marché, les 10, 20 et 30 de chaque mois.

MARCHÉS HEBDOMADAIRES.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Armbouts-Cappel. — Dimanches et jours de fêtes.
Bergues. — Lundi et vendredi; lundi pour les grains.
Bollezelle. — Mercredi.
Bourbourg. — Mardi et vendredi; mardi pour les grains.
Dunkerque. — Mercredi et samedi; samedi pour les grains
Esquelbecq. — Dimanche, mercredi et vendredi.
Ghyvelde. — Jeudi.
Gravelines. — Mercredi et vendredi.
Herzeele. — Dimanche.
Hondsehoote. — Mardi et vendredi.
Les Moëres. — Dimanche.
Loon. — Jeudi.
Rexpoede. — Vendredi et dimanche.
Warhem. — Dimanche.
Wormhoudt. — Mercredi.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Bailleul. — Mardi; mardi pour les grains.
Caëstre. — Dimanche pour les légumes.
Cassel. — Jeudi; jeudi pour les grains;
Estaires. — Mercredi et jeudi; jeudi pour les grains.
Hazebrouck. — Lundi et vendredi; lundi pour les grains.
Merville. — Tous les jours; mercredi pour les grains.
Steenvoorde. — Samedi; samedi pour les grains.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Armentières. — Lundi, vendredi et samedi; lundi pour les grains.
La Bassée. — Mardi, jeudi et samedi; jeudi pour les grains.

Comines. — Lundi et jeudi.
Cysoing. — Mardi et samedi.
Fournes. — Vendredi.
Haubourdin. — Mardi et samedi.
Lannoy. — Mardi, jeudi et samedi ; jeudi pour les grains.
Lille. — Mercredi et samedi ; mercredi pour les grains.
Linselles. — Vendredi.
Pont-à-Marcq. — Vendredi.
Quesnoy-sur-Deûle. — Jeudi.
Roubaix. — Mardi, jeudi, samedi et dimanche.
Seclin. — Samedi.
Tourcoing. — Lundi, jeudi et samedi ; jeudi pour les grains.
Wattrelos. — Dimanche et jeudi.
Wazemmes. — Mardi et vendredi.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cambrai. — Tous les jours ; mercredi et samedi pour les grains.
Clary. — Vendredi.
Le Câteau. — Mardi, jeudi et samedi ; les mêmes jours pour les grains.
Masnières. — Vendredi.
Solesmes. — Samedi.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes. — Lundi, mercredi et vendredi.
Bavai. — Mardi et vendredi.
Berlaimont. — Mardi et samedi.
Etrœungt. — Jeudi.
Fourmies. — Samedi.
Landrecies. — Lundi, jeudi et samedi ; lundi et jeudi pour les grains.
Maroilles. — Mardi et vendredi.
Maubeuge. — Tous les jours ; mercredi et samedi pour les grains.
Le Quesnoy. — Le 29 de chaque mois.
Solre-le-Château. — Mardi et vendredi.
Trélon. — Lundi.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Douai. — Tous les jours ; mardi, jeudi et samedi pour les grains.
Marchiennes. — Samedi.
Orchies. — Lundi et vendredi ; lundi pour les grains

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Saint-Amand. — Le premier mardi de chaque mois pour les bestiaux ; les mardi et vendredi de chaque semaine pour les menues denrées.

Bouchain. — Mardi et vendredi.
Condé. — Mercredi et samedi.
Denain. — Jeudi.
Valenciennes. — Mercredi et samedi pour les grains et fourrages.

Les marchés du département du Nord qui sont constamment les mieux approvisionnés en grains, sont ceux de Bergues, Douai, Lille et Cambrai.

PRIX DES DENRÉES.

Voici l'indication du prix des denrées vendues dans le département pendant la deuxième quinzaine de novembre 1846.

GRAINS ET FARINEUX.

DÉSIGNATION DES MARCHÉS.	Froment ancien.	Froment nouveau.	Méteil.	Seigle.	Orge.	Avoine.	Haricots	Pois.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Bergues	»	27 19	»	»	13 66	9 96	26 54	10 31
Bourbourg	»	25 99	»	18 28	13 75	10 12	»	19 25
Dunkerque	»	27 06	20 38	»	13 33	10 67	»	»
Bailleul	»	27 30	»	»	»	11 »	»	»
Cassel	»	25 91	»	»	»	10 50	»	»
Estaires	»	27 50	»	»	»	»	27 »	»
Hazebrouck	»	26 66	»	»	»	8 50	»	»
Merville	»	28 57	25 50	»	»	»	»	»
Steenvoorde	26 63	»	»	»	»	10 72	»	»
Armentières	»	28 33	»	»	»	»	26 »	»
La Bassée	»	26 75	24 25	»	14 50	9 »	22 »	17 »
Cysoing	»	28 »	»	»	»	»	»	»
Lannoy	»	27 67	»	»	»	»	»	»
Lille	»	28 21	»	20 »	»	11 25	28 50	31 »
Roubaix	»	»	»	»	»	»	40 »	40 »
Tourcoing	»	27 04	»	»	»	»	»	»
Cambrai	»	27 32	»	16 60	14 37	8 91	33 »	28 »
Le Câteau	»	26 77	25 50	17 »	14 »	8 16	30 »	20 »
Landrecies	»	29 01	»	17 »	14 64	8 50	40 »	50 »
Fourmies	»	»	»	»	»	»	»	»
Le Quesnoy	»	»	»	»	»	»	»	»
Maubeuge	»	27 »	27 »	»	14 25	9 50	35 »	27 »
Douai	26 »	27 79	»	18 27	14 25	9 14	28 »	24 »
Marchiennes	»	29 »	»	»	»	8 75	»	»
Orchies	»	28 60	»	17 75	»	8 79	»	»
Saint-Amand	»	29 43	»	»	»	8 »	»	»
Condé	»	»	»	»	»	»	»	»
Valenciennes	»	29 09	»	16 75	13 50	8 50	30 »	36 »

Le prix moyen du froment dans le département était, à l'époque indiquée, de 27 fr. 65 c.

COMESTIBLES DIVERS.

DESIGNATION DES MARCHÉS.	Farines de froment. (Les 100 kil.)	Pain. (Le kil.) Blanc.	Bis-blanc.	Bis.	Pommes de terre. (L'hect.)	Viande. (Le kilog.) Bœuf.	Vache.	Veau.	Mouton.	Porc.
Bergues	»	» 58	» 46	» 33	4 92	1 30	1 30	1 30	1 30	1 50
Bourbourg	36 96	» 56	» 49	» 33	»	1 30	1 30	1 30	1 30	1 50
Dunkerque	»	» 61	» 47	» 34	»	1 30	1 30	1 30	1 30	1 50
Bailleul	»	»	»	» 29	7 50	1 20	1 20	1 20	1 20	1 20
Cassel	»	» 47	» 36	» 30	»	1 50	1 50	1 50	1 50	1 40
Estaires	»	» 40	» 35	» 25	6 »	1 20	1 20	1 20	1 20	1 40
Hazebrouck	27 »	» 57	» 45	» 33	5 50	1 30	1 30	1 30	1 30	1 50
Merville	»	» 63	» 34	» 28	4 »	1 20	1 20	1 20	1 20	1 40
Steenvoorde	»	» 61	» 43	» 31	»	1 20	1 20	1 20	1 20	1 20
Armentières	»	» 55	» 45	» 35	»	1 30	1 30	1 30	1 30	1 60
La Bassée	25 »	» 55	» 44	» 34	4 »	1 20	1 20	1 20	1 20	1 40
Cysoing	»	» 50	» 38	» 37	6 »	1 10	1 »	1 10	1 10	1 40
Lannoy	»	» 55	» 47	» 37	8 »	1 20	» 90	1 20	1 20	1 40
Lille	48 80	» 55	» 47	» 37	6 »	1 35	1 30	1 45	1 35	1 50
Roubaix	»	» 45	» 40	» 35	6 »	1 30	1 20	1 30	1 30	1 40
Tourcoing	»	» 37	» 30	» 26	4 75	1 30	1 30	1 30	1 30	1 30
Cambrai	50 »	» 48	»	» 43	10 »	1 20	1 »	1 20	1 40	1 50
Le Câteau	50 »	» 46	»	» 40	6 »	1 »	» 90	1 20	1 »	1 20
Landrecies	50 »	» 43	» 40	»	9 »	1 10	1 »	» 90	1 20	1 20
Le Quesnoy	»	» 46	» 40	»	»	1 10	1 »	1 20	1 »	1 20
Maubeuge	50 »	»	» 41	» 31	6 »	1 10	1 »	1 20	1 10	1 30
Douai	47 »	» 46	» 41	» 36	6 »	1 20	1 »	1 30	1 30	1 60
Marchiennes	»	» 46	»	» 36	»	1 20	» 90	1 20	1 30	1 40
Orchies	»	» 72	» 42	» 37	6 »	1 10	1 10	1 10	1 10	1 50
Saint-Amand	»	» 58	» 46	» 35	»	1 20	» 80	1 20	1 30	1 30
Valenciennes	47 50	» 60	» 48	» 36	7 »	1 20	1 10	1 20	1 20	1 60

FOURRAGES ET COMBUSTIBLES.

DÉSIGNATION DES MARCHÉS.	Fourrages. (Le quintal métrique.)		Combustibles.			
			Bois. (Le stère.)		Charbon. (l'hectolitre)	
	Foin.	Paille.	Chêne et orme.	Hêtre.	de bois.	fossile.
Bergues	6 50	3 83	8 »	6 »	3 »	2 75
Bourbourg	5 47	3 30	10 »	7 »	3 »	3 »
Dunkerque	»	3 98	8 »	»	3 50	2 50
Bailleul	7 »	3 75	11 »	9 »	1 50	2 50
Cassel	7 10	3 60	11 »	12 »	»	3 25
Estaires	7 »	3 »	18 »	»	3 50	3 »
Hazebrouck	6 »	3 »	»	15 90	»	2 75
Merville	5 »	4 »	6 »	7 »	2 50	1 80
La Bassée	4 80	3 60	»	12 »	1 80	2 »
Cysoing	6 »	5 »	10 »	8 »	2 75	2 »
Lille	9 46	5 11	13 »	15 »	2 50	1 65
Roubaix	»	»	»	»	4 50	1 60
Tourcoing	»	»	»	»	3 20	2 25
Cambrai	2 50	2 30	13 »	14 »	2 50	1 60
Le Câteau	7 32	4 33	6 75	12 50	2 20	2 30
Landrecies	5 83	4 12	4 50	7 50	2 40	1 75
Le Quesnoy	»	»	6 »	7 »	2 40	2 10
Maubeuge	7 82	5 20	7 »	9 »	2 60	1 50
Douai	10 50	5 80	11 »	13 50	2 25	1 80
Marchiennes	3 »	1 75	6 30	6 75	1 70	1 40
Orchies	8 33	5 90	8 »	»	2 »	2 »
Saint-Amand	6 88	5 53	8 »	8 »	2 »	1 50
Valenciennes	7 42	4 80	10 »	11 »	2 50	1 50

CONSOMMATIONS DIVERSES.

Voici le tableau des consommations principales qui ont eu lieu dans les chefs-lieux d'arrondissement et dans les villes de plus de 10,000 âmes pendant l'année 1845.

Quantités.

NATURE des OBJETS.	Dunkerque.	Haze-brouck.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valen-ciennes.	Roubaix.	Tourcoing.
Vins..... hectol.	3722	398	10548	3708	428	3121	3585	2314	142
Eau-de-vie..... id..	1696	184	3346	2816	201	1359	1273	1663	142
Cidre et poiré.... id..	7	16	123	8	35	64	136	59	7
Vinaigre..... id..	659	137	1632	356	72	478	244	676	56
Bière..... hectol.	20602	6753	112254	64727	5280	49148	45277	30862	2307
Raisins..... 1/2 hectol.	40	28	»	96	»	»	59	60	1
Bœufs et vaches.... kil.	472700	71500	1722586	538800	66200	344310	695237	420398	34418
Veaux..... id.	176700	24000	548486	131300	23276	126096	159175	144845	9418
Moutons..... id.	101475	12380	455000	86775	11280	69184	99969	53822	2522
Porcs et sangliers... id.	243700	81620	470000	145920	24720	107100	118590	178176	8839
Viande à la main... id.	5786	429	104800	33907	1661	15871	3209	161798	433
Abats et issues..... id.	10000	2500	70000	10800	5000	8300	22763	10000	950
Fromages secs..... id.	57294	3900	105000	7760	400	6500	12845	9500	700
Marée..... Valeur	323233	9500	380000	114735	1100	53580	79364	97000	2500
Poisson d'eau douce id.	3264	850	4000	1416	300	1000	2134	2800	230
Huitres..... id.	1226	1200	48000	9096	75	9708	21130	2916	201
Volaille et gibier. id.	60000	700	400000	91000	1200	48400	21348	28000	2600
Beurre..... id.	80000	85000	187000	71400	10000	66800	85372	73614	8030
Œufs..... id.	43000	17000	96000	65100	1200	48400	64029	62000	5750
Foin..... 100 bottes.	2746	950	4262	2973	292	2351	3652	1000	108
Paille..... id.	2657	290	5543	2994	146	2248	1750	1200	54
Avoine..... hectol.	40933	20000	78062	53227	4076	43891	39077	16200	2880

Prix moyens.

NATURE des OBJETS.	Dunkerque.	Haze-brouck.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valen-ciennes.	Roubaix.	Tourcoing.
Vins..... hectol.	55 »	100 »	70 »	55 »	150 »	70 »	70 »	125 »	100 »
Eaux-de-vie..... litre.	» 85	1 20	1 10	1 20	1 25	1 »	» 95	1 20	1 10
Cidre et poiré.... id.	» »	» 50	» »	» 45	» 30	» »	» »	» »	» 30
Vinaigre..... id.	» 25	» 28	» 25	» 50	» 60	» 30	» 45	» 20	» 35
Bière..... hectol.	15 »	19 »	17 »	13 »	» 15	13 »	16 »	17 »	15 »
Raisins..... kil.	1 10	1 50	» »	1 20	» »	1 60	1 25	1 30	» »
Fromages secs..... id.	1 25	1 80	1 50	1 50	1 50	1 65	1 35	1 20	1 25
Marée..... id.	» 60	» 70	» 90	» 85	1 40	1 »	1 25	» 80	1 »
Poisson d'eau douce id.	» »	» 80	» 80	1 20	1 40	2 »	» 75	» 90	» 95
Huitres..... le cent.	3 50	4 50	4 »	5 »	5 »	4 50	5 »	4 50	5 »
Volaille et gibier.. kil.	1 45	1 50	1 60	1 40	» 80	1 60	1 50	1 25	1 25
Beurre..... id.	2 50	2 40	2 10	2 »	2 10	2 80	2 »	2 »	2 20
Œufs..... douzaine.	» 65	» 50	» 60	» 60	» 55	» 60	» 50	» 60	» 50

COMMERCE. — INDUSTRIE.

Nomenclature des établissements dangereux, incommodes ou insalubres, autorisés dans ce département pendant l'année 1845.

7 établissements de 1.re classe.

1 citerne aux engrais ; 3 fabriques de colle forte ; 1 fabrique de chlorure de chaux ; 1 fabrique d'extraction d'huile de foie de morue ; 1 fabrique d'extraction des huiles de lin et de poissons.

280 établissements de 2.e classe.

73 machines à vapeur à haute pression ; 158 générateurs à haute pression ; 9 fours à chaux permanents ; 2 tanneries ; 11 briqueteries permanentes ; 1 fabrique de chandelles ; 1 fabrique d'acides nitrique et muriatique à vases clos ; 3 fabriques de sucre indigène ; 1 atelier de battes mécaniques ; 1 atelier d'extraction de l'huile et autres corps gras des eaux savonneuses ; fours à réverbères ; fours à coke ; 3 fabriques de tuiles ; 1 fabrique de prussiate de potasse ; 1 fabrique de carreaux ; 3 fonderies de fer ; 3 corroyeries ; 1 fabrique d'acier et de limes ; 2 fabriques de gaz ; 1 raffinerie de sucre ; 1 fabrique de charbon animal ; 1 atelier de salaison de poissons ; 1 dépôt de gaz hydrogène.

175 établissements de 3.e classe.

158 briqueteries temporaires ; 1 raffinerie de sel ; 1 fabrique de fécule de pommes de terre ; 1 fonderie au creuset ; 7 fabriques de chicorée ; 1 savonnerie ; 1 brasserie ; 1 blanchisserie de fil ; 1 fabrique de vermicelle ; 1 four à chaux temporaire ; 3 vacheries.

En tout, 462 établissements, répartis ainsi qu'il suit dans chacun des sept arrondissements : Dunkerque, 9 ; Lille, 122 ; Cambrai, 26 ; Avesnes, 21 ; Douai, 45 ; Valenciennes, 239.

Ce nombre diffère de 84 en moins avec celui des établissements autorisés en 1844.

BREVETS D'INVENTION.

Les personnes ci-dessous dénommées ont été brevetées définitivement en 1846 :

1.° Le sieur Lawes, de Londres, représenté par le sieur Mahieu, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 8 janvier 1846, un certificat d'addition au brevet d'invention pour un perfectionnement dans l'emploi de la force motrice.

2.° Le sieur Mangez, faisant élection de domicile chez le sieur Jouvenel, à Lille, auquel il a été délivré un certificat d'addition au brevet d'invention pour un procédé mécanique propre à augmenter à volonté la force de traction des locomotives, en diminuant la vitesse.

3.° Le sieur Demeuse, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 16 janvier 1846, un brevet d'invention pour un aérateur ou moyen de faire concourir la pression atmosphérique et le vide à la mouture des céréales.

4.° Le sieur Leblon, négociant, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 18 janvier 1846, un brevet d'invention pour une machine à imprimer des tissus de toute espèce.

5.° Les sieurs Higgins et Whitworth, faisant élection de domicile chez M. Garez, à Roubaix, auxquels il a été délivré, le 14 février 1846, un brevet d'invention pour des perfectionnements apportés aux mécaniques servant à préparer, filer et doubler le coton, la laine, le lin et autres substances filamenteuses.

6.° Le sieur Dassonville-Bonte, demeurant à Armentières, auquel il a été délivré, le 14 février 1846, un brevet d'invention pour un métier à tisser de la toile, dit : métier Dassonville.

7.° Le sieur Baudon-Porchez, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 16 mars 1846, un brevet d'invention pour un calorifère de voiture.

8.° La société A. Serruys et compagnie, à Dunkerque, à laquelle il a été délivré, le 19 mars 1846, un certificat d'addition au brevet d'invention pour un système perfectionné propre à la fabrication des bouchons de liége.

9.° Les sieurs Verstraete, demeurant à Lille, auxquels il a été délivré, le 19 mars 1846, un certificat d'addition au brevet d'invention pour une machine et un procédé chimique pour lustrer toute espèce de fils retors.

10.° Le sieur Hodson, de Liége, élisant domicile chez M. le lieutenant-général Magnan, à Lille, auquel il a été délivré, le 28 mars 1846, un brevet d'invention pour un appareil propre à extraire le gaz des fours à coke.

11.° Le sieur Florin, demeurant à Roubaix, auquel il a été délivré, le 3 avril 1846, un brevet d'invention pour une fabrication de lames de métiers à tisser et pour le genre des tissus provenant de la disposition desdites lames.

12.° Le sieur Trouliez, mécanicien, demeurant à Roubaix, auquel il a été délivré, le 3 avril 1846, un brevet d'invention pour une machine propre à faire des tubes sans fin en plomb, étain ou tout autre métal.

13.° Le sieur Ferrouil, de Gand, élisant domicile rue de la Clef, 15, à Lille, auquel il a été délivré, le 18 avril 1846, un brevet d'invention pour une machine à vapeur alternative et à nouveau système de transmission de la force active.

14.° Le sieur Goudezenne, serrurier-mécanicien, demeurant à Armentières, auquel il a été délivré, le 29 avril 1846, un brevet d'invention pour des perfectionnements apportés aux tamples à pincer et à tisser.

15.° Le sieur Descat-Crouset, demeurant à Roubaix, auquel il a été délivré, le 8 mai 1846, un brevet d'invention pour une machine à faire sur les étoffes des rayures ombrées d'une ou plusieurs couleurs.

16.° Le sieur Nicolas, Jean-Baptiste, demeurant à Roubaix, auquel il a été délivré, le 22 mai 1846, un brevet d'invention pour un système d'appareil pour la distillation du gaz.

17.° Le sieur Pouillon, à Namur (Belgique), faisant élection de domicile chez M. Ferru, hôtel de l'Europe, à Lille, auquel il a été délivré, le 22 mai 1846, un brevet d'invention pour un filet à poulie propre à empêcher les chevaux de s'emporter.

18.° Les sieurs Proust et Lavergne, faisant élection de domicile chez le sieur Durand, à Lille, auxquels il a été délivré, le 22 mai 1846, un brevet d'invention pour un moteur hydraulique mû par ses propres forces.

19.° Le sieur Dubouays, de Bruxelles, élisant domicile chez le sieur Cazier-Lenoble, à Lille, auquel il a été délivré, le 28 mai 1846, un brevet d'invention pour des procédés de fabrication des savons au moyen d'une matière grasse d'une composition déterminée, et pour la préparation de cette matière.

20.° Le sieur Meurs, représenté par son fils, demeurant à Valenciennes, auquel il a été délivré, le 1.er juin 1846, un certificat d'addition au brevet d'invention pour la construction de balances portatives à bascule.

21.° Le sieur Baudon-Porchez, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 1.er juin 1846, un certificat d'addition au brevet d'invention pour un calorifère de voiture.

22.° Le sieur Ferrier-Delsart, filateur, demeurant à Roubaix,

auquel il a été délivré, le 5 juin 1846, un brevet d'invention pour un appareil propre à filer, retordre et encoller les chaînes simples sur le même métier.

23.° Le sieur Mire, représenté par le sieur Crohin, demeurant à Valenciennes, auquel il a été délivré, le 8 juin 1846, un brevet d'invention pour un système d'agrégation appliqué au menu charbon de terre.

24.° Le sieur Casse, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 12 juin 1846, un brevet d'invention pour un système de tissage des étoffes façonnées en fil, en soie, en laine et en coton.

25.° Le sieur Duquesne, demeurant à Valenciennes, auquel il a été délivré, le 18 juin 1846, un certificat d'addition au brevet d'invention pour l'extraction complète et méthodique du sucre en vases clos.

26.° Le sieur Evrard, de Valenciennes, représenté par le sieur Defrenne, négociant à Lille, auquel il a été délivré, le 18 juin 1846, un certificat d'addition au brevet d'invention pour des traitements des eaux savonneuses, des produits qu'elles peuvent fournir et des matières grasses en général.

27.° Le sieur Descat-Crouset, négociant à Roubaix, auquel il a été délivré, le 26 juin 1846, un brevet d'invention pour application à la teinture des rayés ombrés de toutes étoffes de la machine à faire des rayures, etc.

28.° Le sieur Lequime, demeurant à Crespin (Nord), auquel il a été délivré, le 26 juin 1846, un brevet d'invention pour un appareil hydropheumatique pour l'extraction du sucre contenu dans la betterave, soit verte, soit desséchée, à son maximum de rendement et de densité.

29.° La société Paturle-Lupin, Seydoux, Sieber et C.e, à laquelle il a été délivré, le 3 juillet 1846, un brevet d'invention pour des perfectionnements apportés à une machine à peigner la laine.

30.° Le sieur Black, demeurant à Cambrai, auquel il a été délivré, le 3 juillet 1846, un brevet d'invention pour une machine à faire sur les étoffes les dessins ombrés et non ombrés.

31.° Le sieur Favier, demeurant à Dunkerque, auquel il a été délivré, le 3 juillet 1846, un brevet d'invention pour une chaise percée mécanique.

32.° Le sieur Dillies, raffineur de sucre à Phalempin, auquel il a délivré, le 3 juillet 1846, un brevet d'invention pour un procédé à blanchir le sucre.

33.° Le sieur De Mat, faisant élection de domicile chez le sieur Jouvenel, à Lille, auquel il a été délivré, le 3 juillet 1846, un brevet d'invention pour un procédé dit antitypie, propre à empêcher la

contrefaçon des billets de banque, obligations, actions et effets publics.

34.° Le sieur Harding-Cocker, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 3 juillet 1846, un brevet d'invention pour des perfectionnements apportés aux bobines à filer le lin.

35.° Le sieur Kemmeter, élisant domicile chez le sieur Ferru, hôtel de l'Europe, à Lille, auquel il a été délivré un brevet d'invention pour un procédé de fabrication des bougies.

36.° Le sieur Gandon, faisant élection de domicile chez M. Laloux, sous-lieutenant au 50.e de ligne, à Lille, auquel il a été délivré, le 3 juillet 1846, un brevet d'invention pour une manière de battre le blé.

37.° Le sieur Taylor, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 3 juillet 1846, un brevet d'invention pour une ailette convenable pour la filature.

38.° Le sieur Jacquart, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 15 juillet 1846, un brevet d'invention pour un procédé propre à adoucir le lin comme la soie et à le filer comme le coton.

39.° Le sieur Watteauw, demeurant à Tourcoing, auquel il a été délivré, le 16 juillet 1846, un brevet d'invention pour un mancheron à cylindre, destiné à remplacer les draps et les peaux sur les cylindres de pression.

40.° Le sieur Serbat, Louis, demeurant à St.-Saulve (Nord) auquel il a été délivré, le 24 juillet 1846, un brevet d'invention pour une préparation propre à être employée en peinture.

41.° Le sieur Serbat, demeurant à St.-Saulve, auquel il a été délivré, le 24 juillet 1846, un brevet d'invention pour un nouvel emploi des corps gras.

42.° Le sieur Serbat, demeurant à St.-Saulve, auquel il a été délivré, le 24 juillet 1846, un brevet d'invention pour un système de préparation onctueuse propre à graisser les mécanismes.

43.° Le sieur Lefebvre-Fiévet, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 24 juillet 1846, un brevet d'invention pour une balance-bascule à l'usage des chemins de fer.

44.° Le sieur Delemer, demeurant à Roubaix, auquel il a été délivré, le 24 juillet 1846, un brevet d'invention pour une machine propre à faire, sur les étoffes, tous les dessins en lignes droites, ondulées, croisées, régulières ou irrégulières.

45.° Le sieur Bianco, chaudronnier, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 24 juillet 1846, un brevet d'invention pour une machine destinée à lustrer les fils de lin.

46.° Le sieur Rette, de Bruxelles, faisant élection de domicile chez M. Leroy, avocat à Cambrai, auquel il a été délivré, le 24 juillet 1846, un brevet d'invention pour des modifications intro-

duites dans la construction de l'instrument de musique appelé *trombone*.

47.° Le sieur Hartmann, demeurant à Tourcoing, auquel il a été délivré, le 27 juillet 1846, un certificat d'addition au brevet d'invention pour une machine plinthopiestique, pour la fabrication mobile des briques, briquettes et carreaux.

48.° Le sieur Evrard, demeurant à Valenciennes, auquel il a été délivré, le 27 juillet 1846, un certificat d'addition au brevet d'invention pour des traitements des eaux savonneuses, des prduits qu'elles peuvent fournir, et des matières grasses en général.

49.° Le sieur Baetens, élisant domicile chez le sieur Lebas, à Lille, auquel il a été délivré, le 6 août 1846, un brevet d'invention pour un appareil propre à moudre le grain.

50.° Le sieur Chinnock, représenté par le sieur Cheval, clerc de notaire à Roubaix, auqel il a été délivré, le 6 août 1846, un brevet d'invention pour des perfectionnements apportés à la méthode de confectionner des objets d'utilité domestique, etc.

51.° Le sieur Hilst, demeurant à Dunkerque, auquel il a été délivré, le 11 août 1846, un brevet d'invention pour une grue mobile et transportable.

52.° Le sieur Black, demeurant à Cambrai, auquel il a été délivré, le 18 août 1846, un brevet d'invention pour un système de machine à produire des dessins ombrés, en tous genres, sur toutes espèces d'étoffes.

53.° Le sieur Black, demeurant à Cambrai, auquel il a été délivré, le 18 août 1846, un brevet d'invention pour un procédé et système de machine destinés à fixer la teinture et la couleur d'impression sur toutes sortes d'étoffes.

54.° Le sieur Huard, demeurant à Paris, élisant domicile chez le sieur Lalubie, hôtel de Flandre, à Lille, auquel il a été délivré, le 26 août 1846, un certificat d'addition au brevet d'invention pour des formes à sucre.

55.° Le sieur Leprince, faisant élection de domicile chez le sieur Vandeputte, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 27 août 1846, un brevet d'invention pour un système de fabrication du gaz hydrogène carboné.

56.° Le sieur Rotru, demeurant à Roubaix, auquel il a été délivré, le 28 août 1846, un brevet d'invention pour une espagnolette.

57.° Le sieur Jacquart, négociant, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 29 août 1846, un certificat d'addition au brevet d'invention pour un procédé propre à adoucir le lin comme la soie et à le filer comme le coton.

58.° Le sieur Evrard, demeurant à Valenciennes, auquel il a été

délivré, le 12 septembre 1846, un certificat d'addition au brevet d'invention pour des procédés propres à opérer la décomposition des matières organiques bitumineuses par le feu et à utiliser le produit de cette décomposition.

60.° Le sieur Bavay, élisant domicile chez le sieur Jouvenel, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 16 septembre 1846, un brevet d'invention pour un système d'attache de la locomotive au tender.

61.° Le sieur Doratte, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 18 septembre 1846, un brevet d'invention pour une machine dite à battre, muette, et lustrage de fil, imitation de soie.

62.° Le sieur Desurmont, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 18 septembre 1846, un brevet d'invention pour un système mécanique servant de garantie contre les accidents occasionnés par les bris de roues et d'essieux et le déraillement des voitures sur les chemins de fer.

63.° Le sieur Meurs, mécanicien, demeurant à Valenciennes, auquel il a été délivré, le 18 septembre 1846, un brevet d'invention pour la fabrication des sucres indigènes.

64.° Le sieur Dequoy, demeurant aux Moulins lez-Lille, auquel il a été délivré, le 26 septembre 1846, un brevet d'invention pour des dispositions nouvelles aux métiers à filer.

65.° Le sieur Evrard, demeurant à Valenciennes, auquel il a été délivré, le 26 septembre 1846, un brevet d'invention pour la fabrication et l'emploi des produits propres au graissage des machines.

66.° Le sieur Steverlynck, négociant, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 1.er octobre 1846, un brevet d'invention pour une chaîne de sûreté propre à empêcher les déraillements sur les chemins de fer.

67.° Le sieur Dupré, mécanicien, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 1.er octobre 1846, un brevet d'invention pour une mécanique à imprimer les tissus de coton et foulards.

68.° Le sieur Lavoigne, élisant domicile chez le sieur Durand, à Lille, auquel il a été délivré, le 3 octobre 1846, un certificat d'addition au brevet d'invention pour un moteur hydraulique mû par ses propres forces.

69.° Le sieur Schmitt, mécanicien, demeurant à Valenciennes, auquel il a été délivré, le 24 octobre 1846, un brevet d'invention pour un système propre à empêcher les déraillements sur les chemins de fer.

70.° Le sieur Douay-Lesens, demeurant à Marly, auquel il a été délivré, le 24 octobre 1846, un brevet d'invention pour un pro-

cède de fermentation vineuse ou alcoolique applicable à la betterave.

71.° Le sieur Lefebvre-Fievet, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 24 octobre 1846, un brevet d'invention pour des perfectionnements apportés dans la construction des chemins de fer, etc.

72.° Le sieur Serbat, négociant, demeurant à Saint-Saulve, auquel il a été délivré, le 28 octobre 1846, un brevet d'invention pour un procédé propre à rendre l'huile de résine applicable à la peinture et à la préparation des couleurs à l'huile.

73.° La dame veuve Devred, demeurant à Saint-Saulve, à laquelle il a été délivré, le 28 octobre 1846, un brevet d'invention pour un emploi des minerais de plomb, de zinc, etc.

74.° Le sieur Vermieren, élisant domicile chez le sieur Philippe Decock, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 31 octobre dernier, un brevet d'invention pour l'application du gaz hydrogène protocarboné à l'affinage des métaux, et pour un moyen économique de le produire.

75.° Le sieur Delemer fils, fabricant à Roubaix, auquel il a été délivré, le 3 novembre 1846, un certificat d'addition au brevet d'invention pour une machine propre à faire, sur les étoffes, tous les dessins en lignes droites, ondulées croisées et régulières ou irrégulières.

76.° Le sieur Thiers, filateur, demeurant à Orchies, auquel il a été délivré, le 4 novembre 1846, un brevet d'invention pour un système de mécanique pour filature à mèches trempées et longs brins du lin, du chanvre.

77.° Le sieur Petit, faisant élection de domicile chez M. Pajot, notaire à Lille, auquel il a été délivré, le 4 novembre 1846, un brevet d'invention pour un procédé applicable à la conservation du bois.

78.° Le sieur Douay-Lesens, distillateur à Marly, auquel il a été délivré, le 13 novembre 1846, un brevet d'invention pour un procédé de fermentation vineuse ou alcoolique applicable à la betterave après dessiccation de cette racine.

79.° Le sieur Lambotte, élisant domicile chez la dame veuve Castel, domiciliée à Wazemmes lez-Lille, auquel il a été délivré, le 13 novembre 1846, un brevet d'invention pour des perfectionnements apportés aux machines à foulon rotatif, tendant à faire disparaître les causes de déchirure des draps.

80. Les sieurs Nicholson et Wadworth, représentés par le sieur Cheval, demeurant à Roubaix, chez M. Garez, auquel il a été délivré, le 13 novembre 1846, un brevet d'invention pour des perfectionnements apportés à la fabrication du verre, etc.

81.° Les sieurs Coquatrix et Tribourdaux, demeurant à Lille, auxquels il a été délivré, le 13 novembre 1846, un brevet d'invention pour une mécanique propre à la réduction et jonction des tapis dits mosaïque-Coquatrix.

82.° Le sieur Gendebien, chez M. De Maes et Cie. à Lille, auquel il a été délivré, le 13 novembre 1846, un brevet d'invention pour un frein dit rotatif propre au service du chemin de fer.

83.° Le sieur De Bavay, faisant élection de domicile chez le sieur Jouvenel, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 7 novembre 1846, un certificat d'addition au brevet d'invention pour un système d'attache de la locomotive au tender sur les chemins de fer.

84.° Le sieur Folliot, demeurant à Roubaix, auquel il a été délivré, le 23 novembre 1846, un brevet d'invention pour un équipage mécanique propre à reproduire les dessins des métiers à la Jacquart.

85.° Les sieurs Lefebvre-Ducatteau frères, demeurant au Cateau, auxquels il a été délivré, le 23 novembre 1846, un brevet d'invention pour une machine dite brodeuse à la Jacquart.

86.° Le sieur Dujardin, élisant domicile chez le sieur Grimbel, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 23 novembre 1846, un brevet d'invention pour un système de construction des chemins de fer propre à empêcher les déraillements et tout accident.

87.° Les sieurs Caulliez, Petillon, Desurmont et Malfait, domiciliés à Tourcoing, auxquels il a été délivré, le 1.er décembre 1846, un brevet d'invention pour une machine propre à filer.

88.° Le sieur de Molder, faisant élection de domicile chez le sieur Granowski, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 1.er décembre 1846, un brevet d'invention pour un appareil sanitaire.

89.° Le sieur Douay-Lesens, demeurant à Marly, auquel il a été délivré, le 5 décembre 1846, un certificat d'addition au brevet d'invention pour un procédé de fermentation vineuse ou alcoolique.

CONSEILS DES PRUD'HOMMES.

Résultat des travaux des Conseils des Prud'hommes pendant l'année 1845.

	Bureau particulier. — Nombre des affaires				Bureau général. — Nombre des affaires retirées.	Bureau général. — Nombre des jugements			Police intérieure des ateliers. — Affaires portées devant le Conseil.		
	portées devant le bureau.	conciliées par le bureau.	retirées par les parties.	non conciliées par le bureau.		en dernier ressort.	susceptibles d'appel.	dont il a été interjeté appel.	Nombre de jugements.	Acquittées.	Condamnées.
Armentières.....	72	47	15	10	8	2	»	»	»	»	»
Cambrai.....	340	200	90	50	12	37	1	1	»	»	»
Douai.....	357	206	109	42	33	7	2	1	»	»	»
Le Câteau.....	374	286	18	70	43	21	6	»	»	»	»
Lille.....	324	294	27	3	»	3	»	»	»	»	»
Roubaix.....	744	528	134	82	28	52	2	»	6	1	5
Tourcoing.....	296	172	117	7	2	5	»	»	»	»	»
Valenciennes.....	79	66	2	11	9	2	»	»	»	»	»
TOTAUX.....	2586	1799	512	275	135	129	11	2	6	1	5

FAILLITES.

Tableau des faillites qui ont été déclarées dans le ressort des tribunaux de commerce du département du Nord, pendant l'année 1845.

DÉSIGNATION des TRIBUNAUX de commerce.	Nombre des faillites déclarées par chacune des classes ci-après.				Montant du passif que représentaient à leur ouverture les faillites des				Montant approximatif de la portion du passif non recouvrée dans les faillites des				Nombre de banqueroutes accusées de fraude.	Nombre des renonciations aux successions.
	Banquiers, courtiers et spéculateurs.	Marchands.	Industriels.	TOTAL.	Banquiers, courtiers et spéculateurs.	Marchands.	Industriels.	TOTAL.	Banquiers, courtiers et spéculateurs.	Marchands.	Industriels.	TOTAL.		
Cambrai.....	»	6	5	11	»	86160	21413	107573	»	50753	14893	65646	»	»
Dunkerque...	»	11	2	13	»	105640	55153	160793	»	18679	»	18679	»	» (*)
Lille.....	»	23	4	27	»	430258	1150629	1580887	»	61936	11529	73465	»	» (**)
Valenciennes..	»	8	1	9	»	59116	15665	74781	»	43417	15664	59081	2	»
TOTAUX...	»	48	12	60	»	681174	1243860	1924034	»	174785	42086	216871	2	»

(*) 7 faillites restent à liquider. — (**) 21 faillites ne sont point encore liquidées.

TABLEAU DES SALAIRES MOYENS

Attribués aux ouvriers des principales professions qui s'exercent dans les chefs-lieux d'arrondissement et dans les villes d'une population de 10,000 âmes et au-dessus, pendant l'année 1845.

	Dunkerque.	Hazebrouck.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes.	Roubaix.	Tourcoing.
Blanchisseurs	1 »	1 50	1 »	1 50	1 30	» »	1 25	1 65	1 40
Bouchers (garçons)	1 40	1 50	1 67	2 »	1 40	1 50	1 60	2 25	1 50
Boulangers (id.)	1 60	1 50	1 67	1 75	1 30	1 75	2 »	2 »	1 40
Brasseurs (id.)	1 67	2 »	1 55	1 75	2 »	2 50	1 75	3 »	2 »
Brodeuses	» 40	» 30	» 60	» 60	» 70	» »	» 50	» 75	1 50
Charbonniers	1 50	» »	2 »	1 50	1 50	» »	1 25	» »	1 60
Charpentiers	2 »	1 62	2 25	2 50	2 »	2 »	2 »	2 »	1 65
Charrons	2 »	1 50	2 25	1 75	2 »	2 »	2 50	2 »	1 50
Chaudronniers	2 25	1 50	2 25	3 »	2 20	2 »	2 50	2 50	1 60
Cordiers	1 60	1 25	2 10	1 50	1 50	1 50	2 »	» »	» »
Cordonniers	1 75	1 25	2 50	1 50	1 75	1 75	1 75	2 25	1 25
Couturières	1 25	1 »	» 75	1 »	1 »	» »	1 25	1 »	1 »
Couvreurs	2 »	1 75	1 30	1 75	1 75	1 75	2 »	2 25	1 60
Fileurs	» »	» »	2 75	1 50	1 50	1 50	» »	1 90	2 »
Forgerons	2 »	1 50	4 »	2 25	2 50	» »	2 »	3 »	2 25
Huiliers	» »	1 25	2 50	1 75	1 75	1 50	1 75	» »	1 45
Jardiniers	3 »	1 50	1 75	2 »	2 »	» »	1 50	2 »	2 »
Maçons	2 »	1 62	2 25	1 65	2 »	2 »	2 »	2 »	1 50
Maréchaux	2 »	1 50	2 25	1 75	2 »	» »	2 50	2 50	1 75
Menuisiers	2 »	1 62	2 20	1 50	2 »	2 »	1 75	2 25	2 »
Meuniers	1 50	1 50	2 50	1 75	1 50	» »	2 »	1 75	1 40
Perruquiers	1 50	» »	1 67	1 30	1 25	» »	1 50	2 »	1 75
Potiers	1 25	1 25	1 75	1 50	1 50	» »	1 75	2 »	» »
Serruriers	2 »	1 50	2 25	1 75	2 »	2 »	2 25	2 25	2 »
Tailleurs	2 »	1 25	2 25	1 75	2 »	2 »	2 25	1 75	1 75
Tanneurs	2 »	1 50	1 75	1 75	2 »	» »	1 75	3 »	1 50
Teinturiers	2 »	1 50	2 »	2 »	1 75	» »	1 75	1 50	1 60
Tisserands (en toile)	2 50	1 25	1 25	1 25	1 50	2 »	1 75	1 25	1 25
Tonneliers	2 »	1 50	2 25	1 75	2 »	2 »	1 75	2 »	1 75
Tullistes	3 »	» »	4 25	» »	» »	» »	» »	3 »	» »
Campagne.									
Laboureurs	1 25	1 »	1 25	1 25	1 25	» »	2 »	1 50	1 50
Journaliers. Hommes	1 25	1 »	1 25	1 25	1 25	1 25	1 35	1 50	1 50
Journaliers. Femmes	» 90	» 50	» 65	1 »	» 90	» »	1 »	1 »	1 »

TROISIÈME PARTIE.

DES CRÈCHES.

Il a été créé à Paris, sous le nom de *crèches*, des établissements destinés à recevoir, pendant le jour, les enfants de la classe ouvrière encore au berceau et trop jeunes par conséquent pour être admis dans les salles d'asile.

Ces établissements n'ont pas tardé à justifier pleinement les espérances des fondateurs, et leur utilité, tant pour la santé et la conservation des enfants que pour la facilité qu'ils donnent aux mères de se livrer à leurs travaux, est tout-à-fait incontestable.

M. le Ministre de l'intérieur, convaincu de l'éminence des services que cette institution est appelée à rendre aux populations laborieuses, a, par deux circulaires récentes, recommandé à MM. les Préfets d'encourager et de propager la création des crèches dans les villes et dans les principales communes de leurs départements.

Le Conseil général du Nord a, dans sa dernière session, voté une allocation de 3,000 fr., destinée à accorder des secours aux communes qui s'imposeront des sacrifices pour la fondation de semblables établissements.

Hâtons-nous de dire que les frais d'installation d'une crèche sont peu considérables ; il ne faut qu'un local, des berceaux et quelques ustensiles de ménage. La charité viendra en aide pour fournir les objets mobiliers nécessaires. Quelle est la mère de famille un peu aisée qui ne voudra faire l'offrande d'un berceau ? Une berceuse suffit pour quatre ou cinq enfants. Il ne s'agit donc que de quelques centaines de francs pour pourvoir aux dépenses.

Ainsi, grâce à la sollicitude de l'Administration et au concours de la charité particulière, tous les genres de secours sont désormais assurés à l'enfance indigente. Dès son berceau, l'enfant est admis à la crèche, où il est l'objet des soins les plus attentifs; de la crèche il passe à la salle d'asile, où une égale protection l'attend; de là aux écoles primaires ; enfin aux classes supérieures, etc.

Les crèches sont le corollaire indispensable des salles d'asiles. Si ces institutions se propagent, comme nous en avons l'espoir, combien d'enfants seront préservés des infirmités qui seraient le résultat

du défaut de soins ; que de mères obligées aujourd'hui de consacrer tout leur temps à la surveillance de leurs enfants, pourront, en les plaçant dans les crèches, se livrer à un travail fructueux pour elles et leurs familles !

M. Marbeau, adjoint au maire du 1.er arrondissement de Paris, l'un des principaux fondateurs de ces établissements, a publié, en 1845, une brochure sur les crèches. Nous ne pouvons résister au désir d'en citer les extraits suivants ;

COMMENT LA CRÈCHE EST NÉE.

L'auteur, après avoir expliqué comment l'idée des crèches lui vint, continue :

J'écrivis à M. le Préfet de la Seine et à M. le Ministre de l'intérieur, pour leur signaler la lacune que je venais de découvrir, les informer de ce que nous faisions pour essayer de la combler, et leur demander secours ; à M. le Ministre de l'instruction publique, pour l'en informer également ; à M. le Préfet de police, pour lui demander une autorisation qu'il s'empressa de nous accorder, après s'être assuré de la salubrité du local.

Le local fut mis à notre disposition le 8 octobre ; le 14 novembre la crèche était ouverte et bénie.... La charité peut tout, quand le Tout-Puissant dirige ses efforts, quand elle a pour auxiliaire sa sœur bien-aimée, la piété.

Douze berceaux, quelques chaises, quelques petits fauteuils, un christ, un cadre sur lequel est affiché le réglement, voilà de quoi se composait le mobilier de la crèche ! Les frais de premier établissement n'ont pas atteint 360 fr.

Lorsque M. le curé de Chaillot vint bénir la crèche, en présence des fondateurs, de mesdames les inspectrices de l'asile et des dames de charité, les enfants criaient tous à la fois. — Les mères et les berceuses les prirent dans leurs bras : aussitôt les pleurs cessèrent, comme si ces pauvres créatures avaient senti qu'on venait les délivrer du mal. Quelques mères pleuraient de joie, et les berceuses, arrachées à la misère, joignaient leurs bénédictions aux bénédictions des pauvres mères. Il n'y avait alors que huit berceaux ; mais en peu de jours la charité compléta le nombre de douze, et l'argent et le linge abondèrent....

Mesdames les directrices avaient choisi deux berceuses parmi les pauvres femmes sans ouvrage ; l'une et l'autre étaient mères, l'une et l'autre dignes de toute la confiance des mères pauvres.

Mesdames les directrices n'admettent, conformément au réglement, que les enfants dont les mères sont pauvres, travaillent hors

de leur domicile, et se conduisent bien. Les premiers jours, il n'y avait pas encore douze enfants; mais ce nombre fut bientôt dépassé. Lors de l'ouverture de la crèche, il n'y avait pas un seul enfant *inscrit*; huit jours après, il y en eut 6; un mois après, 18. On est obligé de l'agrandir. Elle ne peut contenir que 20 enfants, et seulement 15 berceaux; il y a déjà 35 berceaux *payés* par des bienfaiteurs.

Les fondateurs, afin d'attirer les dons et de propager une idée si utile aux classes malheureuses, firent distribuer un prospectus que les journaux de toutes les nuances d'opinion s'empressèrent de publier.

Ce prospectus appela les offrandes et procura de nombreux visiteurs à la crèche.

Un tronc y fut placé pour recevoir leurs dons. M. le Ministre de l'intérieur s'empressa d'accorder un secours de 500 fr.

Rien de plus intéressant pour les personnes charitables que cette petite crèche, entre deux et trois heures, au moment où les pauvres mères viennent pour la deuxième fois allaiter leurs nourrissons.

Il faut voir avec quel bonheur elles accourent, avec quel bonheur elles embrassent leurs enfants! avec quel bonheur elles se reposent de leurs travaux, pressant contre leur sein l'objet de toutes leurs sollicitudes! Il faut entendre leurs bénédictions!

L'une payait 75 centimes par jour, la moitié de son salaire, et l'enfant était mal soigné; elle ne paie plus que 20 centimes, et il est aussi bien que l'enfant du riche.

L'autre faisait garder sa pauvre petite par un frère de huit ans, qui maintenant fréquente l'école avec assiduité.

Une autre se plaît à raconter que son mari est moins brutal, depuis qu'elle paie dix sous de moins pour son enfant. Dix sous par jour dans un ménage si malheureux, quel trésor pour la pauvre mère, pour la pauvre famille!

Celle-ci, accouchée depuis quinze jours, allaite son nouveau-né. On lui demande comment elle aurait fait sans la crèche : « Ah! » Monsieur, comme j'avais fait pour son pauvre frère.... Je suis » marchande de pommes, je gagne à peine quinze sous par jour; il » n'était pas possible d'en donner quatorze.... Le cher petit est » mort à 14 mois, faute de soins; — hélas! Monsieur, le pauvre » ange vivrait encore si la crèche eût existé six mois plus tôt. »

Quand les fondateurs virent que la crèche réussissait au-delà de leurs espérances et qu'elle faisait tant de bien à si peu de frais, ils s'occupèrent d'en organiser dans les autres quartiers malheureux de l'arrondissement.

Un sermon de charité pouvait en fournir les moyens. Ce

sermon, d'ailleurs, imprimait à l'œuvre des crèches le cachet religieux dont il avait besoin pour étendre ses bienfaits.

Chaque crèche a sa caisse particulière qui pourvoit aux dépenses journalières. Chaque trésorière compte jour par jour avec la première berceuse, mois par mois avec le caissier central. Le caissier central a un compte courant chez MM. Mallet frères et C.e, banquiers de l'œuvre.

Un ordonnateur veille sur la comptabilité; l'ordre et la charité s'accordent parfaitement, et les crèches doivent inspirer confiance non seulement aux mères pauvres, mais encore aux personnes bienfaisantes qui viennent à leur secours. On est sûr que l'aumône entière arrive à l'indigence : il n'y a d'autres *frais de personnel* que le supplément aux *pauvres* berceuses ! Tous le reste du service est gratuit.

Un comité supérieur maintient l'unité, le bon ordre et l'harmonie dans cette œuvre, et prend les mesures nécessaires pour tenir la caisse au niveau des besoins. Aucune crèche nouvelle ne participe au fonds commun, si elle n'a été autorisée par lui.

Organisation de la crèche. — Statuts.

Une mère pauvre que son travail appelle hors du logis confie son enfant aux soins d'une sevreuse, pauvre comme elle, et, sur son modique salaire, prélève 70 cent. par jour ! Quand elle a deux enfants, son salaire ne suffisant plus, elle est obligée de les abandonner à tous les dangers qui entourent un âge si tendre. Ils souffrent, ils crient, pendant qu'elle travaille au loin pour eux. Voilà pourquoi le nombre des enfants trouvés est si grand; voilà pourquoi la classe indigente produit tant d'estropiés et de rachitiques.

L'humanité, la religion, l'intérêt public, demandent qu'on vienne au secours de ces pauvres mères, au secours de ces pauvres enfants. Il importe au bien public que la société, seconde mère des citoyens, veille sur tous les malheureux; mais il importe aussi qu'ils sachent bien que le travail, la bonne conduite et la résignation peuvent seuls les rendre dignes d'intérêt.

Nous avons des asiles pour les enfants de 2 à 6 ans, des écoles primaires et des classes d'adultes ; mais il nous manque des crèches pour les enfants qui n'ont pas encore atteint l'âge de 2 ans.

Un local a été choisi dans Chaillot; ce local a été reconnu salubre par l'autorité administrative; il suffit pour l'essai. Il ne s'agit plus que d'organiser la société sur des bases solides, et de manière que la crèche vienne efficacement au secours de l'enfant, de sa mère, et de leur famille, sans porter atteinte au lien sacré de la maternité, sans encourager la paresse ni le vice.

Article 1.er Une société de bienfaisance est établie entre les personnes charitables qui voudront bien concourir à fonder une crêche pour les petits enfants pauvres âgés de moins de deux ans, dont les mères travaillent hors de leur domicile, et se conduisent bien.

Art. 2. La crêche sera dirigée par plusieurs dames charitables, dont une présidente, deux ou trois vices-présidentes, et une trésorière; inspectée par des patronesses, dont le nombre est illimité, et visitée par deux ou trois médecins. Tous les fondateurs auront la faculté de l'inspecter aussi.

Art. 3. Les fondateurs ne contractent aucun engagement pécuniaire; ils donnent ce qu'ils veulent et quand il veulent. Toutes les dépenses de la crêche seront faites au comptant.

Art. 4. Les mères paieront une rétribution calculée de manière à couvrir autant que possible le salaire des berceuses. Le salaire des berceuses et la rétribution des mères sont fixées par le réglement, qui sera toujours affiché dans la crêche. La charité pourvoira aux autres frais.

Art. 5. La trésorière inscrit jour par jour, sur un registre, les recettes et les dépenses. Le secrétaire du comité des fondateurs est chargé du contrôle de la comptabilité.

Art. 6. Ce comité est composé d'un président honoraire, d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire et d'un vice-secrétaire. Les directrices et les médecins de la crêche en font partie de plein droit.

Art. 7. Il suffit de la présence de trois membres pour que la délibération du comité soit valable.

Art. 8. Les fondateurs sont convoqués en assemblée générale tous les trois mois.

Art. 9. Les délibérations de l'assemblée générale, ainsi que celles du comité, sont portées sur un registre et signées par le président, le secrétaire et la directrice trésorière.

Art. 10. Toutes les réclamations doivent être adressées à Mesdames les directrices, qui, au besoin, en réfèrent au comité.

Art. 11. En cas de cessation de fonctions de l'un de ses membres, le comité pourvoira provisoirement au remplacement, sauf approbation de l'assemblée générale.

Art. 12. Copie des statuts et du règlement sera envoyée à M. le Préfet.

Règlement de la crêche.

Art. 1.er La crêche est ouverte depuis 5 heures et demie du matin jusqu'à 8 heures et demie du soir. Elle est fermée le dimanche et les jours de fête.

Art. 2. On n'y admet que les enfants au-dessous de deux ans, dont

les mères sont pauvres, se conduisent bien, et travaillent hors de leur domicile. Il faut en outre que l'enfant ne soit point malade et qu'il ait été vacciné, ou qu'il le soit dans le plus bref délai.

L'acte de naissance et le certificat de vaccine sont déposés au secrétariat.

Art. 3. Chaque enfant est inscrit sur un registre le jour de son entrée. L'inscription énonce la date de sa naissance, la demeure et la profession des parents. Une case est réservée pour la sortie, une autre pour les observations. Dans cette dernière case, les médecins indiquent l'état sanitaire de l'enfant, à son entrée, pendant son séjour, et à sa sortie.

Art. 4. La mère apporte son enfant emmaillotté proprement, vient exactement l'allaiter aux heures des repas, et le reprend chaque soir. Elle fournit le linge nécessaire pour la journée. Le linge est marqué du numéro de la case où on le place dans la lingerie. Ce numéro est le même que celui du berceau qu'occupe l'enfant.

Art. 5. L'enfant élevé au biberon doit recevoir de sa mère les mêmes soins. Quand l'enfant est sevré, la mère garnit son petit panier pour la journée.

Art. 6. La mère donne pour les berceuses 20 cent. par jour, et 30 cent. seulement quand elle a deux enfants dans la crèche.

Art. 7. Les berceuses sont au choix et aux ordres de Mesdames les directrices; elles doivent aux enfants tous leurs soins également; elles doivent pourvoir avec douceur à tous leurs besoins, comme s'ils étaient leurs propres enfants.

Elles se tiendront et tiendront les enfants et la crèche avec la plus grande propreté, maintiendront la température à 15 degrés centigrades, et laisseront agir sans cesse le ventilateur.

Art. 8. Tous les objets dont se compose le berceau demeureront exposés à l'air pendant la nuit. L'air de la crèche sera entièrement renouvelé tous les matins.

Le linge sali sera immédiatement passé à l'eau. La lingerie sera toujours aérée. La porte, du côté de la crèche, sera toujours fermée.

Il est défendu aux berceuses de laisser des personnes étrangères s'installer dans la crèche.

Art. 9. Leur salaire est fixé par le comité à 1 fr. 25 cent. par jour, tout compris, il leur est interdit de recevoir des mères aucun supplément, sous quelque forme que ce soit.

En cas de contravention, la berceuse est congédiée immédiatement, et n'a droit à aucune indemnité.

Art. 10. La première berceuse répond du mobilier et des dégra-

dations commises, sauf recours contre qui de droit. L'état du mobilier est reconnu par elle.

Le linge et tous les objets de la crêche sont marqués d'une croix †.

Art. 11. Mesdames les directrices, Mesdames les inspectrices et MM. les médecins, veilleront à ce qu'on donne aux enfants les soins et les aliments convenables à leur âge.

Art. 12. Un de MM. les médecins visite la crêche tous les jours, et consigne ses observations et prescriptions sur le registre d'inspection. Il y aura un second registre pour les visiteurs. Les médicaments sont fournis conformément au réglement du bureau de bienfaisance.

Art. 13. Toutes réclamations doivent être adressées à Mesdames les directrices.

Art. 14. Le comité des fondateurs se réserve d'accorder, s'il y a lieu, des récompenses aux berceuses qui auront accompli leurs devoirs avec le plus de zèle et d'exactitude.

Ce qu'il faut pour établir une crêche.

Le but principal de la crêche est de procurer à l'enfant un air pur, des aliments sains, suffisants, appropriés à son âge, une température convenable, la propreté, et des soins non interrompus; de donner à la mère la liberté de son temps, de ses bras, et de lui permettre de se livrer au travail sans inquiétude.

Tout doit être dirigé dans cet esprit, et il faut bien se garder, soit de prendre les moyens pour le but, soit de sacrifier le principal aux accessoires.

Quand le but est bien marqué, on cherche, parmi les moyens qui s'offrent, tous ceux qui peuvent y conduire le plus facilement, le plus sûrement, le plus économiquement.

Du local. — Il faut choisir d'abord un local très-sain, bien aéré, bien exposé, assez vaste pour le nombre d'enfants qu'il doit contenir; placé au milieu de la population indigente, non loin d'une maison de secours ou d'une pharmacie, et le plus près possible de l'Asile, afin que la mère n'ait qu'une seule course à faire pour 2 ou 3 enfants.

Ce local doit se composer d'une ou deux salles pour les enfants, d'une cuisine pour préparer les aliments, à moins que l'on ne puisse établir, sans inconvénient, dans la salle même, un fourneau à cet usage; d'une lingerie et d'un bûcher. Si l'on peut ajouter une cour ou un petit jardin sablé, comme à Chaillot, c'est encore mieux; les enfants sevrés peuvent s'y promener sans danger, et les mères y porter leurs nourrissons, quand il fait beau.

Il serait bon qu'une des berceuses au moins eût son logement à la crèche, pour recevoir les enfants tous les matins.

« La salle destinée aux enfants doit être planchéiée, et d'une étendue telle, qu'il existe entre les berceaux un intervalle d'un demi-mètre environ ; qu'un large espace permette une circulation libre et facile, et qu'au milieu se trouvent placés sans encombre les appareils destinés au chauffage, les siéges, bancs et lits de camp, nécessaires aux berceuses, aux visiteurs, aux enfants.

» Les fenêtres devront être larges et spacieuses, afin de permettre à l'air de se renouveler complétement, et non par d'étroits courants. Elles devront être peu nombreuses, pour éviter le froid ; se faire face, et être exposées autant que possible aux rayons du soleil. Les murs devront être construits en briques, et peints intérieurement à l'huile, afin d'éviter leur détérioration, et, par suite, l'humidité et l'altération de l'air (1).

» La crèche devra être située entre cour et jardin. Son entrée devra, autant que possible, être abritée des vents froids, et précédée d'un vestibule fermé qui ménagera la transition de l'air.

» Une pièce voisine contiendra un fourneau habilement disposé ; elle devra être éclairée de telle sorte que les émanations de ce fourneau ne nuisent en rien à la salubrité de la salle principale. Cette salle sera suivie d'une troisième pièce, dans laquelle on placera le linge des enfants dans des casiers à claires-voies.

» Dans une quatrième pièce se trouvera une auge avec un robinet d'eau froide et un robinet d'eau chaude, autant que possible, destinée à essauger le linge au fur et à mesure qu'il sera sali, lequel pourra être jeté sur des tringles en bois ou sur des cordes tendues dans la même pièce.

» Le tout pourra être échauffé par des calorifères qui s'étendront d'une pièce dans l'autre.

» Dans la salle des enfants, un grand et large foyer à l'instar des grandes cheminées de campagne, où l'on pourrait facilement réchauffer les enfants et les changer sans danger du froid, serait peut-être préférable au système des poêles. On pourrait, au moyen d'un grillage en fil de fer, garantir les enfants des accidents. » (*Rapport des médecins de la crèche.*)

De l'air. — L'air est notre premier aliment ; un air pur, le premier besoin de l'enfant. Pour assurer à la crèche un air toujours pur, il faut 1.° qu'elle soit par elle-même très-saine et toujours proprement tenue ; 2.° qu'elle n'admette pas plus d'enfants qu'elle ne doit en contenir ; 3.° qu'on n'y laisse jamais rien de sale, rien

(1) Tous ces conseils auront leur utilité quand on construira des crèches ; en attendant, on s'arrange le mieux possible dans les locaux où on établit la crèche provisoirement.

qui puisse donner mauvaise odeur ; 4.° qu'une ventilation suffisante agisse constamment ; 5.° que tous les soirs, après la sortie des enfants, les objets qui composent le berceau soient exposés à l'air jusqu'au lendemain ; 6.° que l'air extérieur circule dans toute la crèche pendant que les enfants sont chez leurs mères ; 7.° enfin qu'on n'y admette pas de malades.

Des aliments. — Tous les aliments qu'on donne aux enfants doivent être sains, de bonne qualité, bien préparés. Il leur en faut si peu !... L'eau surtout doit être bien pure, car, après l'air, l'eau est notre principal aliment.

Il faut veiller avec soin sur le lait, sur le sel, sur le beurre et sur les autres substances qui se prêtent aux mélanges. Que de maladies, dont on ignore les causes, proviennent de ces mélanges funestes sur lesquels les fournisseurs spéculent aux dépens de la santé publique !

Les médecins déterminent la nature et la quantité des aliments, suivant l'âge, les forces et les habitudes de l'enfant, et sous le contrôle des mères. *Assez, mais pas trop ; ce qu'il faut, — rien de plus, rien de moins.*

De la température. — Il faut à ces jeunes plantes de la chaleur en hiver, de la fraîcheur en été.

Le froid est pour le pauvre un fléau plus cruel même que la faim, et qui fait plus de victimes. L'indigent trouve du pain plus facilement que du combustible. Quand la pauvre mère, transie de froid, vient allaiter son enfant, elle se ranime en le ranimant.

Une chaleur excessive est nuisible ; l'enfant et sa mère, au sortir de la crèche, seraient saisis par le froid extérieur. Il faut qu'un thermomètre soit toujours là pour indiquer la température convenable. On devrait en mettre dans toutes les écoles et dans tous les asiles. — Modérer la chaleur au printemps.

Il faut entourer le poêle d'un grillage, afin de préserver d'accidents les enfants sevrés.

De la propreté. — Ce n'est qu'à force de soins, à force de surveillance minutieuse, qu'on peut obtenir la propreté dans une réunion d'enfants si jeunes. Il faut pourtant l'obtenir, et des berceuses, et des mères elles-mêmes. On l'obtient des berceuses, en leur donnant quelques cartes de bain, un *costume* et quelques hardes, à cette condition. Mais les pauvres mères ont si peu de temps, si peu de ressources !... La charité seule peut vaincre des habitudes imposées par la nécessité. Lorsqu'on parle à ces pauvres femmes avec douceur, et dans l'intérêt de leurs enfants, l'amour maternel vient au secours de la charité, supplée même quelquefois l'intelligence, et parvient à vaincre des habitudes invétérées.

Une bonne mère, quelque pauvre qu'elle puisse être, ne demande

que trois choses : 1.° que la crèche soit, et qu'elle soit à portée de sa demeure, de son travail ; 2.° qu'elle s'ouvre assez tôt, et se ferme assez tard, pour lui laisser toute sa journée ; 3.° et que son enfant s'y trouve bien. Donnez-lui ces trois choses, et vous obtiendrez d'elle tout ce qui lui sera possible.

Des soins. — La crèche doit à l'enfant, depuis l'heure d'entrée jusqu'à l'heure de sortie, tous les soins que son âge réclame, soins hygiéniques et soins maternels. Ce n'est pas tout : Elle doit indiquer à la mère les soins qu'il faut à l'enfant hors de la crèche et dans sa pauvre habitation.

Hygiène. — Les médecins doivent être consultés non seulement sur le choix et la disposition du local, à cause de la salubrité, mais encore sur la manière de placer les berceaux, à cause des yeux des enfants. Il faut se conformer en tout à leurs prescriptions. Ils doivent aussi veiller sur les aliments, sur la manière de les préparer et sur leur quotité. Lorsqu'ils ont fixé la part de chaque enfant suivant ses besoins, il est facile de vérifier si les berceuses la donnent exactement. La mère, les directrices, les inspectrices, les cris eux-mêmes, sont des surveillants auxquels rien n'échappe.

Les médecins prescrivent les soins hygiéniques (il est bon d'afficher les prescriptions générales), et dirigent les soins maternels, dans leur action de tous les instants. — Les soins hygiéniques se rapportent à la tenue générale de la crèche, à sa température, aux fonctions animales de toute espèce pour chaque individu, à la tenue du corps, aux yeux, etc. Il ne faut pas, par exemple, que l'enfant reste assis trop longtemps ; il y aurait danger pour sa taille.

L'éducation des berceuses est faite en quelques jours sur tous ces points ; mais il faut la faire au plus tôt, et cela concerne le médecin et les directrices.

Il doit toujours y avoir dans la crèche 1.° de l'eau chaude ; 2.° des bouteilles de grès qu'on met, quand il est besoin, aux pieds des enfants ; 3.° certains instruments qui puissent dégager les intestins paresseux ; 4.° enfin tous les objets de première nécessité, dont il est inutile de donner ici la nomenclature, parce que le besoin lui-même se charge de les réclamer.

Soins maternels. — La mère vient allaiter ; mais tous les autres soins de propreté, d'alimentation, de tenue, en un mot tout ce qui est nécessaire pour préserver la jeune plante du besoin et des dangers de toute espèce qui l'assiégent, tout, pendant les deux tiers de la journée, tout regarde les berceuses, même très-souvent les conseils à donner aux mères.

Conseils aux mères. — Les soins de la crèche pourraient être infructueux pour l'enfant, peut-être même funestes, si, lorsqu'il

sort, la mère ne le tenait en garde contre l'action du froid, et si, rentré au logis, il était privé des soins que réclame sa faiblesse. L'enfance exige des soins non interrompus. — La charité doit au pauvre non seulement des secours, mais encore des consolations et des conseils. La misère a toujours besoin de conseils, parce qu'elle n'a ni le temps ni le repos nécessaires pour observer et réfléchir, et qu'elle est généralement ignorante. Elle ne les suit pas toujours et ne peut pas toujours les suivre, mais elle les suit plus volontiers, quand ils sont accompagnés de secours.

Les consolations et les conseils donnés avec douceur et à-propos, font quelquefois plus de bien que l'aumône elle-même. Cette partie de la tâche de Mesdames les directrices, inspectrices, et des des médecins, n'est pas la moins importante. Éclairer les mères, c'est quelquefois sauver la vie aux enfants.

Des berceuses. — On voit par tout ce qui précède que le rôle des berceuses est très-important; de leur choix, de leur surveillance, dépendent le sort des enfants et le succès de la crèche. Ce choix doit porter sur des femmes pauvres et sans ouvrage. Il faut que ces femmes aient éprouvé le sentiment de la maternité, qu'elles aient élevé des enfants, qu'elles soient d'une moralité sûre, et qu'elles aiment l'enfance. Douceur, propreté, résignation et patience, voilà des qualités essentielles pour une berceuse.

Il est utile de donner aux berceuses un costume pour les distinguer des mères, et pour qu'elles se tiennent plus propres. Une berceuse peut suffire à cinq enfants présents. Deux berceuses qui s'entendent bien peuvent en soigner jusqu'à douze. La plus ancienne commande. La plus humble société a besoin de chef, de hiérarchie. Le salaire des berceuses a été calculé sur la moyenne du salaire des femmes à Paris. Entre 50 c. et 2 fr., la moyenne est de 1 fr. 25 c.; cela suffit, mais bien juste, pour que la berceuse puisse vivre et se tenir proprement. L'espoir d'une petite récompense fait beaucoup sur ces pauvres femmes. Il ne faut rien négliger pour soutenir leur zèle et leur dévouement. On pourrait accorder aussi quelques récompenses aux mères qui remplissent leurs devoirs avec le plus d'exactitude; ce serait un moyen de stimuler leur zèle, et surtout de les rendre plus propres.

C'est aux berceuses directement que se paie la rétribution journalière de 20 c. S'il fallait que Madame la directrice tendît la main à la pauvre mère pour lui demander 20 c., la corvée serait pénible et pourrait lui devenir très-onéreuse. Il est tout naturel que la mère donne quelque chose à la pauvre femme qui garde et soigne son enfant. Elle donne 20 c. au lieu de 70 qu'elle donnait et que l'enfant dépense réellement. Elle économise 50 c., et son enfant est infiniment mieux gardé, mieux nourri, mieux soigné.

L'amour-propre et l'amour maternel s'arrangent fort bien d'un marché aussi avantageux, et contre lequel, depuis six mois, il ne s'est élevé aucune réclamation.

Si les ressources de la crèche le permettaient, on réduirait la rétribution; mais il en faut une. Gardons-nous d'habituer le pauvre à l'idée que la société doit *tout* faire gratuitement pour ses enfants!

Mobilier. — Des berceaux en fer, quelques fauteuils pour les enfants sevrés, des chaises, un thermomètre, un Christ, des nattes, quelques timballes, une baignoire, un bureau : voilà pour la crèche. Quelques ustensiles au fourneau, une fontaine filtrante, des cruches : voilà pour la cuisine. Dans la lingerie, un casier numéroté, quelques langes et d'autres choses mises en réserve pour les cas fortuits : voilà tout le mobilier de l'établissement. — On a remplacé le lit de camp par une espèce de *parc* où les agneaux vagabonds jouent sur des nattes, et se couchent sans danger.

Jours et heures d'ouverture. — La journée de travail commence à six heures du matin et finit à huit heures du soir. Il faut que la crèche soit ouverte à cinq heures et demie, pour donner à la mère le temps d'apporter son enfant et de se rendre à l'ouvrage; qu'elle ne soit fermée qu'à huit heures et demie, pour lui donner le temps de revenir chercher l'enfant.

La crèche est fermée le dimanche et les jours de fête, parce que la mère, ne travaillant pas, doit garder son enfant auprès d'elle. Il faut d'ailleurs accorder quelque repos aux berceuses, dont la tâche est très-pénible. Mais les directrices peuvent faire des exceptions à cette règle, si la nécessité le commande.

Comment il faut s'y prendre pour organiser une crèche (1).

Les personnes charitables qui sentent la nécessité de fonder une crèche doivent examiner d'abord combien d'enfants, réunissant les conditions exigées, pourront avoir besoin d'y être admis. Il est facile de s'en rendre compte, en consultant le bureau de bienfaisance, le curé de la paroisse, et les dames de charité.

On choisit un local proportionné au nombre de ces enfants.

On se réunit, on forme un comité; on choisit des directrices parmi les dames les plus zélées, des inspectrices aussi nombreuses que possible, des médecins de bonne volonté; on évalue approximativement les frais de premier établissement; on passe en revue les mille moyens que la charité, si ingénieuse, emploie pour soutenir les bonnes œuvres; et quand on prévoit que les ressources ne seront

(1) Ceci s'applique au cas de la fondation d'une crèche par des personnes bienfaisantes.

pas au-dessous des besoins, la société se constitue ; le comité est chargé de rédiger des statuts et un règlement appropriés à la localité. Mesdames les directrices s'occupent de trouver des berceuses; elles s'empressent, d'accord avec les autres membres du comité, de faire disposer le local, et d'y mettre les meubles et ustensiles nécessaires.

Quand tout est prêt, une seconde réunion des fondateurs vote les statuts, le règlement, et fixe le jour d'ouverture de la crèche.

Quand il est si facile de faire le bien, et tant de bien, quand il en coûte si peu, chacun se donne le plaisir d'y contribuer, et plus on fait de bien, plus on éprouve le besoin d'en faire encore : c'est un des miracles de la charité.

Besoins et ressources de l'établissement.

Il faut payer un loyer, compléter le salaire des berceuses, alimenter les enfants, entretenir la crèche et le mobilier ; il faut, en hiver, beaucoup de combustible. Toutes ces dépenses réunies donnent une moyenne de 70 cent. environ par enfant, savoir : 20 cent. environ pour les berceuses; 20 cent. pour loyer, chauffage et autres frais généraux (en été cet article diminuera d'un tiers), et 30 cent. pour aliments divers.

Telle est, d'après nos calculs, faits avec la plus minutieuse exactitude, la dépense journalière qu'occasionne chaque enfant confié à la crèche; mais comme les mères ont toujours payé fort exactement leur petite rétribution, chaque enfant ne nous a dépensé que 50 cent. par jour.

Dans les villes de province, où tout est moins cher qu'à Paris, les dépenses ne seront pas aussi fortes; dans les campagnes, elles seront minimes.

La plus grande économie doit régner dans l'humble crèche. « Tout ce qu'il faut, mais rien au-delà », telle est sa devise. Le trésor de la charité est trop précieux pour qu'il soit permis d'en gaspiller la moindre partie. La profusion d'ailleurs contrasterait péniblement avec la pénurie des pauvres mères. Laissons aux riches le luxe, et que toujours la crèche se contente du strict nécessaire. Le nécessaire est la seule ambition de l'indigent, le seul luxe auquel il lui soit permis d'aspirer.

Effets de la crèche.

A l'égard de l'enfant. — Sa mère lui donnait un lait appauvri par la misère et la douleur; elle était obligée de l'abandonner ou de le confier à un autre enfant, à une voisine, pauvre comme elle, à une

sevreuse qui spéculait sur sa nourriture; ce pauvre enfant était exposé à périr de froid ou de faim; ceux qui résistaient à tant de maux s'étiolaient, et, loin de pouvoir soulager leur famille en grandissant, devenaient pour elle un fardeau, un obstacle au travail, une cause permanente de misère. La virilité ne s'acquiert pas en un jour. A toute plante il faut, pour qu'elle se développe, un terrain favorable, un air pur, un soleil bienfaisant; si cela manque, alors que tout en elle germe et travaille, la plante languit, se décolore et meurt.

La crèche préserve de ces maux les tendres rejetons qui lui sont confiés; elle prépare à la France des travailleurs et des soldats armés de bras vigoureux.

A l'égard de la mère. — La crèche dégage ses bras et lui donne la liberté de son temps : or, le temps et les bras sont l'unique trésor du pauvre. Une journée de *travail sans inquiétude* vaut mieux que l'aumône : la mendicité dégrade, le travail honore ; le travail ajoute à la richesse ; la mendicité, contagieuse, accroît la misère. Croyez vous que le fils d'une mendiante puisse valoir celui d'une femme laborieuse ?

A l'égard de la famille. — Le frère ou la sœur, que la nécessité constituait gardiens, peuvent maintenant fréquenter l'école. — 50 centimes épargnés chaque jour diminuent la gêne, et partant les occasions de querelles dans le pauvre ménage! 50 centimes retranchés du nécessaire font pour la famille indigente un vide affreux.. .

Effets moraux. — La condition de bonne conduite imposée aux mères a pour but d'épurer les mœurs ; déjà plusieurs mariages ont été célébrés à Chaillot pour remplir cette honorable condition. Le désordre moral traîne toujours à sa suite d'autres désordres. L'admission de l'enfant à la crèche est pour la mère un certificat de moralité dont elle se trouve flattée.

La crèche enfin peut aider à diminuer le nombre des infanticides, des vols, des crimes, des suicides.

CONCLUSION.

La crèche fait beaucoup bien, à peu de frais ; hâtons-nous d'en propager l'idée.

Elle dit à la mère pauvre : « Confie-moi ton enfant, et travaille sans inquiétude ; il sera soigné comme l'enfant du riche. Travaille donc, mais conduis-toi bien, car je n'entends pas encourager le vice. »

Elle dit au riche : « Donne-moi les miettes de tes festins, je te

donnerai en échange les bénédictions des pauvres ; elles attireront les bénédictions du Ciel et sur toi et sur tes enfants. »

Elle dit aux hospices, aux bureaux de bienfaisance : « Aidez-moi, je vous aiderai. Je vous aiderai, car les mères, pouvant travaillier, ne vous demanderont plus de pain ; je vous aiderai, car mes berceuses ne vous demanderont plus du pain, ni des lits ; je vous aiderai, car vous aurez moins d'enfants trouvés à élever, moins d'enfants malades à guérir ; je vous aiderai, car j'attaque la misère dans ses trois principales sources : l'insalubrité, l'immoralité, la malpropreté. »

Elle dit à l'État : « Un père de famille veille sur tous ses enfants avec la même sollicitude ; plus ils sont faibles et malheureux, plus il est attentif à leurs besoins. La classe pauvre est la pépinière des travailleurs et des soldats ; le travail crée la richesse, les bras sont les agents du travail, les gardiens de l'indépendance nationale ; il vous importe que les bras soient nombreux et robustes. Protégez-moi, je vous rendrai au centuple ce que vous m'aurez avancé. Fondez beaucoup de crèches, il vous faudra moins d'hôpitaux et de prisons. Accordez-moi quelques légères subventions, je vous donnerai chaque jour quelques milliers de journées de travail ; je vous aiderai à préserver la France du paupérisme et du crétinisme ; je vous donnerai des citoyens plus nombreux, plus forts, plus laborieux et plus honnêtes. »

Que les crèches se multiplient ! l'enfant du pauvre ne sera plus voué à la misère ; la charité le réchauffera, le ranimera, le préservera du froid et de la faim ; et Rachel, consolée, ne pleurera plus sur ses enfants ! Le pauvre bénira la main du riche bienfaisant ; le travail accroîtra la richesse publique ; la France, plus heureuse et plus riche, aura des travailleurs, des soldats plus nombreux et plus forts ; et l'homme aura fait un pas de plus sur la terre promise de la charité !

NÉCROLOGIE.

D'HERBIGNY.

Pierre-François-Xavier Bourguignon d'Herbigny naquit à Laon, le 4 décembre 1772, d'une famille depuis longtemps établie et honorée dans le pays (1). — Il n'eut, pour se diriger dans l'étude des belles-lettres, d'autre guide que son père. — Servi par une intelligence facile et par une mémoire heureuse, il fit, de bonne heure, de rapides progrès. Il dut à son mérite, plus encore qu'à l'attachement porté à sa famille par le marquis de Condorcet, la bienveillance toute particulière de cet académicien, qui se chargea de le produire et le fit nommer secrétaire du comité d'instruction publique.

Bien que le jeune d'Herbigny eût été introduit dans le monde politique par des hommes qui poussèrent jusqu'à l'exagération les idées révolutionnaires, et qu'il eût eu l'occasion de se trouver en contact avec les plus fameux coryphées de l'époque, il ne tarda pas à faire scission avec des doctrines dont sa perspicacité découvrit dès-lors les funestes conséquences.

A cette époque, M. d'Herbigny avait l'habitude de consigner chaque jour, par écrit, les événements dont il était le témoin et les réflexions que ces événements faisaient naître en lui. Pendant la Terreur, au moment des visites domiciliaires, les hommes dont il condamnait les excès pouvaient trouver dans ces notes intimes de nombreux titres de proscription, il se décida à les sacrifier. Depuis, nous l'avons souvent entendu regrettant la perte de ces vives peintures où chaque coup de pinceau avait été donné, pour ainsi dire, en face des modèles. — Les lecteurs de ses œuvres politiques regretteront comme nous qu'il n'ait pu retrouver dans ces précieux documents les matériaux d'une histoire de la Révolution, que

(1) Voir l'histoire de la ville de Laon, par M. Devisme.

Son frère aîné, Pierre d'Herbigny, parti pour l'Amérique, à l'époque de l'émigration, parcourut, à la Nouvelle-Orléans, une brillante carrière. Il y fut successivement avocat, membre du conseil suprême de justice et président de l'État de la Louisianne. C'est dans ce poste élevé où l'avaient appelé ses talens, qu'il mourut, entouré de l'estime et de l'affection de ses concitoyens, au moment où il pouvait se promettre de plus hautes destinées.

l'énergie de son style et l'élévation de sa pensée le rendaient si digne d'écrire.

A la mort du roi, M. d'Herbigny, voulant rompre tous liens avec le monstrueux pouvoir qui pesait alors sur la France, donna sa démission. Fatigué du spectacle sanglant qu'il avait chaque jour sous les yeux, il alla se réfugier dans le département du Nord, chez d'anciens amis de sa famille. Dans cette retraite, livré exclusivement au commerce des lettres, il s'appliqua surtout à l'étude des anciens; Tacite était son auteur de *prédilection;* il s'efforça de lutter d'énergie et de concision avec ce vigoureux écrivain, s'imposant la tâche de le rendre page pour page. Dans les écrits qu'il publia par la suite, on retrouve la trace et les fruits de ce travail persévérant.

MM. de Choiseul, de Vibray et de Montmorency, embarqués sur un vaisseau neutre, se rendaient aux Indes, lorsqu'une horrible tempête les jeta sur les côtes de Calais. — Sans respect pour le droit des gens, les naufragés furent arrêtés comme émigrés et traduits devant une commission militaire. On les transféra dans les prisons de Lille. M. d'Herbigny, qui habitait les environs de cette ville, ému par ces hautes infortunes, se consacra tout entier au soulagement des victimes et à l'œuvre de leur délivrance. M. de Choiseul et ses deux illustres compagnons, rendus à la liberté lors de l'avènement du premier consul, restèrent tous trois, jusqu'à leur mort, les amis intimes de M. d'Herbigny (1). Comme dernier témoignage de cette amitié, M. le duc de Choiseul lui avait confié, par son testament, l'examen des documents précieux provenant de son oncle, ministre de Louis XV, et aussi celui de mémoires secrets sur les derniers règnes et sur la Révolution française. Malheureusement la mauvaise santé de M. d'Herbigny et d'autres fâcheuses préoccupations l'empêchèrent de remplir cette tâche.

Pendant la durée de l'Empire, il ne quitta guère sa solitude d'Haubourdin; autant ennemi du despotisme que de l'anarchie, il ne partageait pas à l'égard de l'homme qui régnait alors sur la France les sympathies générales; il considérait sa chute comme inévitable, et cette manière de voir amena tout naturellement des relations entre lui et le petit nombre d'hommes qui, comme M. Royer-Collard, aspiraient à un autre ordre de choses; il entretint pendant

(1) Dans ses mémoires, M. le duc de Choiseul s'exprime ainsi : « M. Dufaux, » pendant tout le temps de nos malheurs, voua son existence à la nôtre, devint » notre égide et brava pour nous tous les dégoûts et tous les dangers. Un jeune » Anglo-Américain, M. Eden, s'associa à ses sentiments. Ils s'unirent depuis, à » Lille, à M. d'Herbigny, modèle de tous les sentiments les plus purs et les plus » élevés.

» M. d'Herbigny avait consacré sa vie entière à la cause royale et avait rempli » pour elle des missions périlleuses. »

longtemps avec ce profond penseur une correspondance suivie. — Après le retour des Bourbons, M. Royer-Collard, chargé de la direction de l'instruction publique, l'appela, le 4 mai 1816, au rectorat de Grenoble, et le 27 mars de l'année suivante à celui de Rouen.

Il avait la promesse d'être bientôt promu au grade élevé d'inspecteur-général des études, un brillant avenir s'ouvrait donc devant lui, quand, tout-à-coup, par un de ces revirements inexplicables, mais trop fréquents chez les gens de lettres, il cessa de sagement apprécier les solides avantages de sa nouvelle existence. Il donna sa démission.

Il avait alors en portefeuille trois tragédies. — *Hécube et Polyxène* (1), *Absalon, les Parthes ;* il se décida à faire représenter la première, qui fut admise à l'unanimité par la commission du Théâtre-Français. — Cette pièce, dont la mise en scène avait été complètement négligée, échoua à la première représentation ; l'auteur ne voulut pas céder aux avis d'amis éclairés qui l'engagèrent à tenter une nouvelle épreuve. La lecture de cette pièce, imprimée en 1819, et dans laquelle on reconnaît un digne émule de nos grands maîtres, autorise à croire qu'il aurait obtenu une éclatante réparation.

M. d'Herbigny, rentré dans la vie privée, se livra à ses chères études avec plus d'ardeur que jamais. Il s'occupa de la traduction de plusieurs auteurs grecs, entre autres des fragments de *Phocylidès*, mais rien de ses travaux de ce genre n'a été publié. Du reste, il conserva un tel goût pour le grec, que jusqu'à la fin de sa vie, il ne laissa jamais écouler un seul jour sans lire quelques morceaux écrits dans cette belle langue.

Sous le ministère du duc de Richelieu, M. d'Herbigny, qui partageait les vues politiques de cet homme d'état, fut nommé censeur à Lille (2), puis secrétaire-général de la préfecture du Nord (3). Il préféra ces modestes fonctions à un emploi plus important qui l'eût éloigné d'un pays qu'il habitait depuis plus de trente ans, et où il était dignement apprécié. M. de Rémusat, préfet du Nord, ayant été remplacé, lors de la nomination du ministère Villèle, M. d'Herbigny refusa, en sa qualité de censeur, de laisser passer un article de journal qui applaudissait, en termes inconvenants, à la destitution de cet administrateur. Cette honorable démarche fut travestie en acte d'opposition, et M. d'Herbigny, frappé à son tour, fut des-

(1) *Hécube et Polyxène*, tragédie en cinq actes et en vers, représentée le 15 janvier 1819, par les comédiens français ordinaires du roi, in-8° de 5 feuilles 1/4. Paris, imprimerie de Demonville, 1819.

(2) Le 1er août 1820.

(3) Le 30 septembre 1820.

titué sans égard pour ses services et pour son vieux dévoûment à la royauté (1). Une disgrâce aussi peu méritée le jeta dans les rangs de cette opposition qui comptait, parmi ses chefs, les hommes les plus distingués d'alors : le général Foy, MM. Molé, de Barante, etc. Dès son début, il marqua sa place parmi eux, en publiant *la Revue politique de l'Europe* en 1825 (2). Cet ouvrage, le plus remarquable peut-être qui soit sorti de sa plume, produisit une grande sensation. Imprimé sous le voile de l'anonyme, il fut attribué successivement à plusieurs des personnages les plus éminents de l'opinion libérale, entr'autres au baron Bignon.

Le général Foy se félicitait d'en connaître l'auteur, avec lequel il était lié. Il lui écrivait : « Nous balbutions la politique, vous seul en » savez parler. »

La Revue politique de la France en 1826 (3) a le tort de placer dans un cadre trop étroit les tableaux déjà si largement développés dans celle de 1825. — Aussi cet ouvrage n'eut-il pas le même succès. — *Les nouvelles lettres provinciales* (4) n'ont de commun avec le livre de Pascal, que le titre et peut-être aussi l'élégance du langage.

L'on ne peut s'étonner que ce pamphlet virulent ait provoqué les poursuites du ministère public, car les tendances de l'auteur, qui avait marché à pas de géant dans la voie de l'opposition, n'allaient à rien moins qu'à protestantiser la France et à changer sa dynastie. Il fut condamné à trois mois de prison; plutôt que de se résoudre à subir cette captivité, il se condamna volontairement à l'exil.

La création du royaume des Pays-Bas lui avait paru la plus heureuse conception de la politique moderne; et il admirait, depuis longtemps, dans le souverain de ce pays, la sagesse héréditaire de la maison de Nassau. Ce fut donc à la Belgique qu'il alla demander un asile. — Le roi Guillaume lui fit l'accueil le plus bienveillant et en même temps le plus distingué ; les sentiments qu'il avait pour ce prince avant de le connaître personnellement se fortifièrent par de fréquentes et honorables relations, qui lui inspirèrent envers le roi

(1) Pendant les Cent-Jours, il faillit périr victime du même dévoûment qui coûta la vie devant Condé au brave colonel Gordon. Il fut chargé de négocier au nom du roi la reddition da la place de Lille, et s'acquitta avec sang-froid et courage de cette périlleuse mission.

(2) *Revue politique de l'Europe en* 1825, in-8° de six feuilles. Paris, imprimerie de Lachevardière, 1835. (5 éditions).

(3) *Revue politique de la France en* 1826, par l'auteur de la *Revue politique de l'Europe en* 1825, in-8° de 12 feuilles 1/2. Paris, imprimerie de Pinard, 1827 (2 éditions).

(4) *Nouvelles lettres provinciales*, ou lettres écrites par un provincial à un de ses amis, par l'auteur de la *Revue politique de l'Europe en* 1825, 1 vol. in-8° de 14 feuilles. Paris, imprimerie de Lachevardière, 1825.

Guillaume et sa dynastie ce profond dévoûment auquel la mort seule a mis un terme.

C'est à ce monarque que M. d'Herbigny adressa son *Traité politique de l'éducation publique* (1).

Dans cette brochure, l'auteur, tout plein des souvenirs de l'antiquité, laisse voir qu'il a trop de confiance dans la seule force de l'instruction et de l'éducation classiques. Il n'accorde pas une assez large part d'influence aux saintes leçons de la famille appuyées sur les doctrines religieuses qui sont l'élément régénérateur des sociétés modernes.

Dans son livre *des Destinées futures de l'Europe* (2), écrit en 1828, pendant son exil, M. d'Herbigny s'exprimait ainsi : — « Un prince » français contemporain a donné à ses fils une éducation généreuse » et nationale; c'est un grand trait de prince; action profonde qui, » dans le péril d'une famille royale, empêcherait peut-être d'y » envelopper tous ses membres. » N'est-il pas à regretter qu'un homme assez pénétrant pour prédire, en quelque sorte, deux années à l'avance, les événements que devait réaliser la révolution de 1830, n'ait pas su se défendre des préjugés les plus violents contre la cour de Rome. Il aurait voulu voir partout le pouvoir civil et le pouvoir spirituel réunis dans les mêmes mains. Comment un philosophe, ami de la liberté de conscience, a-t-il pu préconiser un système qui ne peut qu'aboutir à l'oppression des peuples. — L'exemple de l'Irlande et de la Russie est là pour l'attester.

Paris, port de mer (3), présente son talent sous un nouveau jour. Dans cette brochure, imprimée en 1826 et 1827, il traite avec ampleur les questions industrielles et commerciales, il démontre la possibilité de rendre Paris l'émule de Londres, en permettant à toutes les contrées du globe d'apporter directement leurs produits dans le sein de cette vaste cité. Soit que l'avenir réalise ou laisse stérile cette grande pensée, M. d'Herbigny n'en conservera pas moins la gloire de l'avoir conçue.

La révolution de 1830 rappela M. d'Herbigny à la France. — Il refusa les plus hauts emplois pour ne pas adopter les vues d'une politique hostile au roi des Pays-Bas, son bienfaiteur, et qui, sui-

(1) *Traité politique de l'éducation publique*, par M. d'Herbigny, 1 vol. in-8° de 8 feuilles 1/2. Paris, imprimerie de Dezauche, 1830.

(2) *Des Destinées futures de l'Europe*, par l'auteur de la *Revue politique de l'Europe en* 1825, 1 vol. in-8.° Bruxelles, imprimerie de Weissenbruch, 1825.

(3) *Paris, port de mer*, par l'auteur de la *Revue politique de l'Europe en* 1825, in-8° de 5 feuilles 1/4. Paris, imprimerie de Lachevardière, 1826.

Paris, port de mer et gare de St.-Ouen. Documents authentiques pour servir à l'intelligence de cette spéculation, in-8° de 4 feuilles 1/2. Paris, imprimerie de Gaultier-Laguionie, 1828.

vant lui, était d'ailleurs contraire aux vrais intérêts de la France. — Il persista donc dans une ligne d'opposition fortement tranchée. — Il publia successivement sa *Lettre au roi Léopold* en 1831 (1); — *Discours au roi de France* en 1832 (2); — *Etudes politiques et historiques* en 1836 (3); et *du Déclin de la France* en décembre 1842 (4).

Alors il portait ses regards sur sa patrie, il était péniblement affecté de la décadence qu'il croyait apercevoir dans sa politique, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Cette double pensée se fait jour dans ses derniers ouvrages :

« Le plus grand malheur d'un état, dit-il, est de tomber dans » la main des légistes qui prennent la connaissance des lois pour la » science du gouvernement, et qui s'imaginent que dans les plis de » leur robe, il y a de l'étoffe de grands ministres ; il n'en est pas » ainsi. Il en est des grands ministres comme des héros, et comme de » tout ce qui porte le caractère de la grandeur ; la nature les crée, » le savoir les forme; si l'éducation ou l'étude les produisait, il y » aurait autant de grands ministres qu'il y a d'habiles jurisconsultes, et on ne reprocherait point à la France de n'en avoir pas » eu un par siècle (5). »

« C'est justement que dans le dernier siècle, on a fait ce reproche » aux Français de n'appliquer leur ardeur qu'à des guerres d'ambition et de ne prodiguer leurs trésors et leurs soldats que pour » quelques remparts et quelques citadelles de plus, détournant » leurs regards des vastes intérêts qui les attendent dans de plus » utiles et de plus hautes entreprises; la conquête d'une rivière » leur fait perdre de vue toute leur gloire maritime. Le Rhin leur » fait oublier l'Océan, n'observant pas même que la maîtresse de » l'Océan porte aussi ses ordres sur le fleuve (6). »

Toutes les œuvres sorties de la plume de M. d'Herbigny doivent être étudiées par les hommes qui veulent descendre dans les profondeurs de la science politique. Mais il n'en est point qui soit plus digne de leurs méditations que l'ouvrage publié en 1836 sous le titre d'*Etudes politiques et historiques*. C'est là, en effet, qu'il a déposé le plus complet, le plus fécond résumé de ses vastes travaux.

(1) *Lettre au prince Léopold de Saxe-Cobourg*, par l'auteur de la *Revue politique de l'Europe en* 1825, etc., etc., in-8° de 2 feuilles 1/4. Lille, imprimerie de Bronner-Bauwens, 1831.

(2) *de l'Etat moral et politique de l'Europe en* 1832, par l'auteur de la *Revue politique de l'Europe en* 1825. Premier discours au roi, in-8.° de 6 feuilles 1/2. Paris, imprimerie de F. Didot, 1832.

(3) *Etudes politiques et historiques*, par l'auteur de la *Revue politique de l'Europe en* 1825, etc., 1 vol. in-8° de 24 feuilles 3/4. Paris, Locquin, 1836.

(4) *Du Déclin de la France et de l'égarement de sa politique*, in-8° de 12 feuilles 1/2. Paris, imprimerie de Béthune et Plon, décembre 1841.

(5) Etudes historiques et politiques.

(6) Du Déclin de la France.

Après avoir tracé, à grands traits, le tableau du monde à l'époque du renversement de l'empire romain, et fait la part qui, dans l'enfantement de la civilisation moderne, doit, selon lui, être accordée à la philosophie antique et à la religion chrétienne, il explique les commencements et les progrès de la science politique qui a pour mission de « trouver le secret d'arrêter les victoires, de répa» rer les défaites, d'augmenter la force des faibles, d'affaiblir celle » des puissants, de donner des règles à la guerre, des garanties à la » paix, et de créer un équilibre entre toutes les forces rivales. »

Il développe ensuite de hautes considérations sur le rôle fondamental qui appartient dans la politique des peuples à leur situation géographique.

Il signale aussi les places fortes « comme des barrières autrement » puissantes que des montagnes qu'on peut toujours franchir ou » des fleuves qu'on peut toujours traverser. »

Et quand il parle des conditions d'étendue, il s'exprime ainsi ; « Une république qui étend trop ses limites marche à la monarchie; » une monarchie qui étend trop les siennes court au despotisme. » A mesure que les rouages se multiplient, le mouvement doit se » simplifier. Si la circonférence s'élargit, l'action du centre doit se » resserrer. Rien ne peut changer l'ordre qui sort des nécessités. » Aux grands empires, un grand moteur : C'est la même loi qui ré» git le monde. »

Il serait trop long d'analyser ici toutes les vues de l'auteur sur les plus hautes matières de gouvernement et d'administration, de le suivre dans l'examen auquel il se livre au sujet de la centralisation administrative, dans les distinctions éloquentes qu'il établit entre la science du jurisconsulte et celle de l'homme d'État.

Mais quand on s'est pénétré comme nous de la substance de ses œuvres, on ne peut que reconnaître que M. d'Herbigny était un homme essentiellement monarchique. C'est la royauté qu'il regarde comme « l'institution politique la plus nerveuse. » C'est à la royauté qu'il attribue l'action la plus profonde et la plus bienfaisante sur les sociétés politiques.

Il est si loin d'appartenir à l'école démocratique, que dans sa dernière brochure *du Déclin de la France*, il caractérise en ces termes la souveraineté du peuple : « *La souveraineté du peuple* est » un mot sonore qui frappe plus aisément l'esprit qu'il n'arrive à » l'intelligence. Il exprime la toute-puissance nationale résidant » dans la pluralité des suffrages. Mais il ne serait pas prudent de le » soumettre à un calcul mathématique ni à un examen philoso» phique, car l'on pourrait ne trouver que des majorités numé» riques où l'on croit rencontrer des majorités intelligentes. »

Il aurait voulu que la politique s'appuyât toujours sur la loi

morale, et c'est cette noble pensée qu'il exprime magnifiquement quand il s'écrie :

» Il est donc vrai que la justice, comme une divinité, est pré-
» sente chez tous les peuples. Elle seule est triomphante, elle seule
» est éternelle. Les empires périssent, les dynasties s'éteignent,
» les renommées se perdent, les événements s'effacent. Il y a
» une sépulture dans le temps comme dans la terre; tout s'y
» abîme. La loi seule du juste et de l'injuste survit à toutes les
» extinctions. »

La lecture même de ces belles *études politiques* laisse à regretter que la plupart des ouvrages de M. d'Herbigny aient été écrits sous l'impression des circonstances dont il était le témoin, et qu'ils soient exposés par là à perdre auprès de la postérité une partie de leur intérêt. La variété et l'étendue de ses connaissances, la grandeur de ses conceptions, l'abondance de ses pensées, l'énergie et la pureté de son style, lui auraient sans doute réservé une place à part, s'il avait plus souvent exercé son rare talent sur des sujets de tous les temps et de tous les lieux.

M. d'Herbigny a laissé un volume de *Fables*, ouvrage de sa jeunesse (1).

Ces productions, remarquables par la finesse des aperçus philosophiques et politiques non moins que par la rare pureté du style et la vigueur du trait, manquent peut-être du naturel et de la gaîté qui sont un des mérites du genre.

Il entretenait de nombreuses correspondances; les lettres qu'il écrivait à ses amis sont des modèles de délicatesse et de goût.

En dehors des ouvrages politiques qu'il a publiées, il consacrait quelques-uns de ses loisirs à la polémique quotidienne. Il était depuis plusieurs années un des rédacteurs du *Messager de Gand*, et les journaux de Lille reçurent de lui plusieurs articles.

Il était né avec de hautes facultés; mais il vivait plus par les satisfactions de l'esprit que par celles du cœur. Ayant étudié les choses davantage encore dans le silence du cabinet que dans les agitations de la vie pratique, il avait un coup-d'œil profond, mais des allures incertaines et souvent inhabiles. Il était plus propre à raconter le passé et à prévoir l'avenir des sociétés politiques qu'à prendre en mains la direction des affaires contemporaines.

Il apportait dans le commerce ordinaire de la vie une exquise

(1) *Fables nouvelles* en vers, par d'Herbigny, in-18 de 6 feuilles. Imprimerie de Bronner-Bauwens à Dunkerque, 1829.

Fables nouvelles en vers, par M. d'Herbigny, 2.e édition, in-12 de 8 feuilles. Paris, imprimerie de Pinard, 1829.

Fables nouvelles en vers, par M. d'Herbigny, 3.e édition, in-8.° de 13 feuilles 1/4, Paris, imprimerie de Pinard, 1829.

politesse dont il avait puisé le secret dans les salons d'un monde d'élite. Il se plaisait dans la fréquentation des hommes supérieurs à lui par leur naissance ou leur position, et dans celle de personnes dont le mérite était de beaucoup inférieur au sien; il savait se faire aimer des villageois dont il recherchait l'entretien; mais il formait peu de relations intimes avec ceux qu'il aurait dû regarder comme ses égaux. Aussi peut-on justement lui reprocher d'avoir souvent dédaigné ou rejeté de sages et utiles conseils, et, comptant sur ses propres forces, d'avoir trop souvent voulu marcher seul.

Cette tendance de son caractère ne fit que s'accroître avec les déceptions et les années. Dans les derniers temps de sa vie, son désir d'isolement l'avait entraîné à rompre les liens les plus chers. Replié sur lui-même, il en était arrivé à se laisser dominer par une exaltation misanthropique qui le priva de beaucoup de soins et de consolations. Il mourut à Loos, le 13 mars 1846, après une très-courte maladie, à l'âge de 73 ans.

M. d'Herbigny avait épousé le 4 octobre 1825, à Paris, Mlle. Aglaé-Lasthénie Leclerc de Landremont. Des souvenirs qui dataient de l'époque où les naufragés de Calais se trouvaient dans les prisons de Lille, avaient sans doute contribué à cette union, qui fut de très-courte durée. Mlle. de Landremont, petite-fille du général dont le nom est honorablement cité dans les mémoires de M. le duc de Choiseul, mourut neuf mois après son mariage, dont les témoins avaient été le duc de Choiseul, pair de France, le général Foy, membre de la Chambre des députés, le baron de Barante, pair de France, et M. Cordier, directeur des domaines.

Le roi régnant de Hollande, en mémoire des sentiments de reconnaissante affection que son père avait portés à M. d'Herbigny, l'avait créé conseiller de légation et membre du Lion-Néerlandais, par ordonnance royale du 8 octobre 1842.

DE JOUFFROY.

Jean-Pierre, baron DE JOUFFROY, maréchal-de-camp d'artillerie, commandeur de la Légion-d'Honneur, vice-président de la commission administrative du bureau de bienfaisance de Lille, né à Boulot (Haute-Saône) le 20 juillet 1766, est décédé à Lille le 29 décembre 1846, à l'âge de 80 ans.

A quinze ans, il s'enrôla comme simple canonnier dans le régiment d'artillerie de la Fère. — En 92, il était sergent, puis sergent-major, puis lieutenant. C'est dans ce pays qu'il fit ses premières campagnes, sous Dumouriez, qui conquérait la Belgique. Il

assista à la prise du château de Namur, au siége de Maestricht, etc. En 93, époque terrible et solennelle, quand la guerre civile incendiait nos provinces, quand une série de revers nous avait fait perdre toutes nos conquêtes, et ramenait l'ennemi sur le sol de la France, JOUFFROY, alors adjudant-major, était dans Valenciennes investie, il commandait l'artillerie de la citadelle et inspectait les batteries des fronts attaqués. Ce qu'il fit dans ce siége mémorable, ce n'est pas nous qui devons le dire : l'histoire de ces hommes de fer est écrite. Voici ce que dit le grand historien de la révolution : « Deux brèches étaient pratiquées : Valenciennes avait essuyé quarante-et-un jours de bombardement. et avait été accablée par quatre-vingt-quatre mille boulets, vingt mille obus, quarante-huit mille bombes. Le général et la garnison avaient fait leur devoir, et l'artillerie s'était couverte de gloire. » JOUFFROY avait reçu deux coups de feu dans les batteries.

La garnison, sortie avec les honneurs de la guerre, fut conduite au siége de Lyon. Cette ville prise, JOUFFROY se rendit au siége de Fontarabie, où il reçut un nouveau coup de feu à côté de Latour-d'Auvergne.

Il fit la guerre en Espagne sous Moncey, puis il fit partie de l'armée que Hoche conduisit sur les côtes d'Irlande, il servit ensuite sous Masséna, Moreau, Victor.

En 1808, il était colonel d'artillerie, chevalier de la Légion-d'Honneur, et était placé sous les ordres de Davoust.

Il inscrivit son nom sur les grands champs de bataille d'Austerlitz, d'Iéna, d'Eylau, de Wagram, qui forment autour de la France une triple ceinture de gloire, et qui saisissent l'esprit des peuples, comme si nos vieilles légions y étaient toujours rangées sous l'œil de leur chef qu'on dira surhumain.

A Tilsit, Jouffroy était nommé commandeur de la Légion-d'Honneur, en 1811 il était maréchal-de-camp.

En 1812, dans la campagne de Russie, il avait sous ses ordres le parc du premier corps. Il assistait à la bataille de la Moskowa, à celles de Krasnoe, de la Bérésina. Pendant une partie de la retraite, il commandait l'artillerie, et la suivait, en lui faisant faire dix lieues en une nuit, à travers champs, au milieu des neiges.

Après ces désastres, il organisa l'artillerie de Thorn, Custrin, Stettin, Wezel, et en 1813, toujours avec Davoust, il s'enferma dans Hambourg, dont il ne sortit qu'après la chute de l'empereur, et en ramenant en France toute son artillerie. — En 1814, il commandait l'artillerie de Douai.

En 1815, Davoust, ministre de la guerre, l'appela pour organiser l'artillerie de réserve à Paris.

1816 devait le frapper : Le 1.er janvier il fut mis à la retraite, il avait 49 ans et comptait vingt campagnes.

En 1830, quand la France faisait le recensement de ce qui restait de ses anciens défenseurs, il fut placé dans le cadre de réserve. Il reprit sa retraite en 1832. — Ici finit la carrière du soldat, ici se termine cette vie de labeur et d'héroïsme qui fit graver le nom de JOUFFROY sur la pierre de l'Arc-de-Triomphe, cette grande page de la plus grande histoire militaire du monde. Mais pendant la paix il voulut encore être utile à son pays ; quand il se fut retiré du service, quand il vint, parmi nous, vivre modestement de sa trop modeste fortune, il nous montra tout ce qu'il y avait de bon, de généreux, d'affectueux, dans cette âme fortement trempée.

Celui qui, durant 34 ans, vécut au milieu des foudres de guerre, qui durant ces formidables assauts lança la mort et répandit son sang, celui-là, pendant 28 ans, fut président du bureau de bienfaisance : il répandit les dons de la charité, il soigna les pauvres ; il se montra accessible, assidu, compatissant, dévoué ; il avait mérité l'estime des ennemis, il obtint la vénération et la reconnaissance de ses concitoyens.

De telles existences n'ont pas besoin d'éloges ; il faut dire les faits, se recueillir et payer, chacun dans la profondeur de sa pensée, la dette de la patrie.

MASSIEU.

A défaut de notice sur cet ancien directeur des écoles des sourds-muets de Lille, nous croyons ne pouvoir mieux faire que d'insérer ci-après le discours prononcé sur sa tombe, le 23 juillet 1846, par M. le docteur Le Glay :

« Messieurs,

» Après les paroles saintes et consacrées que l'Eglise vient de faire entendre en refermant la tombe qui est devant nous, je ne sais s'il est bien convenable qu'une autre voix, une voix sans mission et sans autorité, ose s'élever à son tour dans cette enceinte funèbre..... Oui, quand le prêtre a achevé son pieux ministère, quand les chants de douleur et de consolation, de mort et d'espérance, ont cessé de retentir, l'amitié, jusque-là recueillie et silencieuse, peut, ce nous semble, payer à celui qui n'est plus, son tribut public de regret et d'hommages. Et puis, ces infortunés enfants qui se pressent autour de nous, et dont quelques-uns sans doute voient la mort et son grave appareil pour la première fois,

ne s'attendent-ils pas que quelqu'un parlera ici pour eux ? Massieu lui-même n'a-t-il pas compté qu'à l'heure suprême il recevrait de nous ce filial et amical adieu ?

Du reste, Messieurs, je serai bref. La vie de Jean Massieu se compose de peu d'événements. Cet homme a été tout à-la-fois glorieux et obscur ; sa renommée fut grande et son existence modeste. Tout le monde sait en France que l'abbé Sicard, illustre instituteur des sourds-muets, eut un élève chéri que les éclairs de son génie et la beauté de son âme ont rendu célèbre; mais ce qu'est devenu ce sourd-muet si applaudi autrefois, si prôné partout, comment cette intelligence si distinguée a-t-elle concouru au bonheur de celui en qui Dieu l'a mise, c'est ce dont on ne s'est guère informé et ce que beaucoup ignorent.

Jean Massieu a raconté lui-même sa vie dans un écrit de quelques pages. Cet écrit, remarquable par la naïveté de la pensée et par l'étrange originalité du style, sera peut-être publié un jour.

Massieu est né en 1772, aux environs de Bordeaux, d'une famille presque indigente dont tous les enfants, au nombre de six, étaient sourds-muets. Cette désolante similitude est assez commune; il y a dans ce jeune auditoire et dans nos deux écoles, des frères, des sœurs, qui peuvent, hélas, le témoigner.

Quelques années plus tard, un voyageur vint à passer dans le village où vivait Massieu avec sa pauvre famille.

Le voyageur vit l'enfant, lui fit quelques caresses et poursuivit sa route.

Au bout d'une huitaine, le bon voyageur (il faut le nommer, c'était M. de Puymaurin), avait fait venir l'enfant à Bordeaux ; et l'abbé Sicard s'était chargé de son éducation. Jusque-là, suivant l'expression de Massieu lui-même, *il faisait nuit* dans ses pensées; mais dès-lors le jour y vint peu à peu. Chaque mot que sa main traçait réveillait un souvenir, faisait naître une idée, épanouir un sentiment. Bientôt le disciple étonna le maître; et le bon abbé, que son propre savoir n'a jamais enorgueilli, se montrait fier, très-fier du savoir de Massieu.

Les mots heureux et profonds jaillissaient, comme d'une source, de cette âme neuve, pure et forte. Dans les premiers temps de son séjour à l'école de Paris, on lui reprocha d'envoyer à sa famille une trop forte portion de ses économies : *Donner à ses parents, c'est rendre,* répliqua-t-il.

Ses réponses, tantôt ingénieuses, tantôt sublimes, se sont toujours trouvées justes et vraies. Qu'est-ce que l'éternité ? *un jour sans hier ni lendemain.* L'ouïe ? *Une vue auriculaire.* L'espérance ? *La fleur du bonheur.* Une dialectique subtile a voulu, je crois, discuter

la fameuse définition de la reconnaissance ; mais tous les cœurs y ont applaudi. N'est-ce pas une assez belle sanction ?

C'est à nous, Messieurs, qu'il a été donné d'accueillir au déclin de sa vie, cet homme dont le nom est si populaire, dont la gloire est si douce. Attiré à Lille par l'amitié enthousiaste d'un de nos honorables concitoyens, qui l'a précédé dans la tombe, il a trouvé, d'une part, des compagnons d'infortune à soulager, c'est-à-dire à instruire, et d'autre part, des sympathies généreuses, un concours universel. Prêtres, magistrats et citoyens lui ont tendu une main amie. Quelques dames ont pris la chose à cœur; et notre école des sourds-muets s'est trouvée tout-à-coup constituée et florissante sous la direction de Massieu.

Cependant l'âge et les infirmités plus pressées que l'âge, sont venus. Cette belle intelligence s'est tout-à-coup affaissée sous le poids d'un travail de cinquante ans. L'habile professeur, le subtil et philosophique grammairien redevint enfant, s'il faut l'avouer; et, à vrai dire, il y avait toujours eu en lui quelque chose de cette simplicité native du premier âge; impropre aux affaires, inhabile aux choses de ce monde, incapable de songer à son avenir matériel, il sembla vivre sans cesse dans la sphère exclusive de ses études et de ses élèves. Pour tout le reste il était demeuré sourd-muet. Mais grâce à Dieu, quand l'heure du repos sonna, son repos fut honorable, sa retraite heureuse et douce. Les dignes sœurs, les bons frères qui lui ont succédé avaient assuré à sa vieillesse un loisir qui n'était pas sans dignité, *otium cum dignitate.*

Le même ami qui, des montagues de l'Aveyron, l'avait fait venir à Lille, lui assigna un autre rendez-vous encore : M. Vanackere a voulu que Massieu vînt se coucher à côté de lui dans ce lit de la sépulture. Vœu touchant, vous êtes accompli ! Tombes de deux amis, soyez sacrées et respectées à jamais sous la sauvegarde de la religion et de la foi publique.

Messieurs, notre célèbre sourd-muet laisse après lui une famille qui n'a pour héritage que le nom et le souvenir des vertus de Massieu : mais la ville hospitalière qui a ouvert au père ses bras affectueux, ne fermera aux enfants ni ses bras ni son cœur.

DE St. QUENTIN.

M. le baron de St.-Quentin, colonel en retraite, officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, membre de l'ordre de Charles III d'Espagne, est décédé à Hazebrouck le 21 juin 1846, à l'âge de 62 ans.

M. Pierre-Joseph-Balthazar de St.-Quentin naquit à Bailleul, d'une honnête famille bourgeoise, le 6 janvier 1784 : dès son en-

fance ses instincts semblaient le diriger vers la carrière des armes. A peine âgé de 17 ans, le 7 mars 1801, il s'engagea comme enrôlé volontaire ; il était bien jeune; mais aussi il appartenait à cette génération puissante et généreuse, et en France toujours renaissante, chez qui la bravoure n'attend pas l'âge, et qui veut gagner ses grades à la pointe de son épée. Il le prouva bientôt. Incorporé comme simple soldat dans la 19.e demi-brigade d'infanterie de ligne, il fit partie du corps d'armée des côtes de la Méditerranée, et déjà, le 29 août 1801, moins de six mois après son entrée au service, et en passant par tous les grades intermédiaires, il avait conquis l'épaulette de sous-lieutenant. Désigné pour l'expédition de Saint-Domingue, il s'embarqua comme sous-lieutenant dans la 74.e demi-brigade d'infanterie de ligne. C'est dans cette guerre meurtrière qu'il reçut, comme il le disait lui-même, son véritable baptême de feu. Il y fut blessé en effet à la jambe gauche lors de l'attaque du fort de la Crête à Pierrot. Rentré en France, il fit partie de l'expédition de Batavie, plus tard du camp de Montreuil. Il servit dans la grande armée pendant les campagnes de 1805, 6, 7. C'est à cette époque qu'il fut décoré de l'étoile des braves. On sait combien l'empereur était avare de cette distinction. M. de St.-Quentin, alors lieutenant-aide-de-camp, avait à peine 23 ans.

L'Espagne fut à son tour témoin de sa bravoure pendant les guerres sanglantes de 1808 à 1812. Au combat de Val de Pénas, le 6 juin 1808, il reçut deux blessures: un coup de feu qui lui fracassa l'épaule gauche et l'arrière-bras, et un autre au genou droit. Abrégeons, car il faudrait compter ses actes de courage par ses jours de bataille.

A Lutzen, le 2 mai 1813, il sauve, à la tête d'une poignée de braves, deux pièces de canon dont l'ennemi allait s'emparer. A la fatale bataille de Leipsick, il combat comme un lion à la tête de son bataillon des voltigeurs du 6.e régiment, reçoit cinq blessures dont deux à la tête; et ce n'est qu'alors, qu'étourdi, incapable de se tenir à cheval, il put être conduit à l'ambulance. Cette héroïque conduite lui valut la rosace d'officier de la Légion-d'Honneur, et certes peu de personnes peuvent dire l'avoir aussi bien gagnée. En 1814 enfin, époque de désastreuse mémoire, dans les plaines de la belliqueuse Champagne, au combat de la Fère-Champenoise, resté presque seul debout au milieu de son carré anéanti, il reçoit encore trois coups de lance dont deux à la poitrine et un au bras; il est fait prisonnier.

L'empire avait disparu, la tentative fatale des Cent-Jours avait avorté : Les Bourbons régnaient avec l'intention de réparer par la paix les désastres de la guerre. Mais l'ennemi avait le pied sur le sol sacré de la patrie, M. de St.-Quentin remit son épée au service

de son pays. Successivement chef de bataillon, lieutenant-colonel, honoré du titre de baron par Louis XVIII, il fut enfin nommé colonel du 62.e de ligne, le 7 février 1823.

On sait la belle conduite qu'il tint à la tête de son régiment, à Lille, lors des journées de juillet, conduite qui lui valut, de la part des autorités civiles et de la garde nationale de cette généreuse cité, les témoignages les plus symphatiques de reconnaissance et d'estime.

Plus tard, administrateur d'une modeste commune, on le vit concilier ses administrés, chercher à leur procurer toutes les améliorations possibles, et emporter, en les quittant, leurs regrets universels et leur affection, qu'il avait su conquérir par ses manières polies et affables.

BELLES ACTIONS, TRAITS DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT.

Les traits de courage et de dévouement ont donné lieu, pendant l'année 1846, à la délivrance d'une médaille d'or et de vingt médailles d'argent, décernées par M. le Ministre de l'intérieur. Une somme de 1,200 fr. a en outre été distribuée par M. le Préfet à soixante et onze individus qui se sont signalés par de belles actions. Les médailles ont été décernées, savoir :

1.° Une médaille en or au sieur Vatin, capitaine de la garde nationale d'Haucourt, pour le dévouement dont il a fait preuve dans plusieurs incendies.

2.° Une médaille en argent au sieur Janssoone-Vigreux, éclusier à Bourbourg-Campagne, qui a fait preuve de courage et de dévouement en sauvant un jeune homme sur le point de se noyer.

3.° Une médaille d'argent au sieur Derte, marchand épicier à Wazemmes, qui a fait preuve de courage et de dévouement en sauvant un enfant sur le point de se noyer.

4.° Une médaille en argent au sieur Thérache, préposé des douanes au Pont-Rouge, qui a fait preuve de courage et de dévouement en sauvant deux hommes qui se noyaient dans la Lys.

5.° Une médaille d'argent au sieur Pissinier, lieutenant des pompiers de Condé, qui a fait preuve de dévouement dans plusieurs incendies.

6.° Une médaille en argent au sieur Lecuyer, François, demeurant à Avesnes, pour le dévouement dont il a fait preuve en sauvant, au péril de ses jours, deux personnes qui étaient tombées dans l'Helpe.

7.° Une médaille d'argent au sieur Dovillez, Albert, conducteur des messageries générales à Cambrai, qui a fait preuve de dévouement dans plusieurs incendies.

8.° Une médaille en argent au sieur Lecat, Chrétien, sapeur-pompier, demeurant à Douai, qui a fait preuve de courage et de dévouement en divers incendies.

9.° Une médaille en argent au sieur Godard, caporal des sapeurs-pompiers, demeurant à Bourbourg, qui a fait preuve de dévouement dans plusieurs incendies.

10.° Une médaille en argent au sieur Louis Vandevoir, ouvrier mineur à Vicoigne, pour avoir fait preuve de dévouement en sauvant, au péril de ses jours, deux ouvriers qui allaient être asphyxiés au fond d'une fosse.

11.° Une médaille en argent au sieur Duchat, sergent des sapeurs-pompiers, demeurant à Lille, pour le dévouement dont il a fait preuve lors de l'incendie de la chapelle de la maison d'arrêt de Lille.

12.° Une médaille en argent au sieur Jouveniaux, sapeur-pompier, demeurant à Lille, pour le dévouement dont il a fait preuve lors de l'incendie de la chapelle de la maison d'arrêt de Lille.

13.° Une médaille en argent au sieur Vernus, François, serrurier, demeurant à Lille, pour le dévouement dont il a fait preuve lors de l'incendie de la chapelle de la maison d'arrêt de Lille.

14.° Une médaille en argent au sieur Landas, caporal des sapeurs-pompiers, demeurant à Lille, pour le zèle et le dévouement dont il a fait preuve, non seulement dans plusieurs incendies, mais encore en sauvant d'une mort imminente un enfant qui était tombé dans la Deûle et que le courant entraînait.

15.° Une médaille en argent au sieur Henno, Jean-Baptiste, demeurant à Lille, pour le dévouement dont il a fait preuve en sauvant, dans un très-grand nombre de circonstances, la vie à des personnes en danger de périr, et pour s'être aussi signalé dans plusieurs incendies.

16.° Une médaille en argent à la dame Louise Dupréaux, femme Follet, batelière, de la commune de Blary, pour avoir sauvé d'une mort imminente un enfant de quatre ans qui était tombé dans le canal de la Basse-Deûle et qui allait disparaître sous la roue hydraulique d'un moulin à eau.

17.° Une médaille en argent au sieur Dehem, brigadier des douanes du poste de Thumesnil, pour avoir fait preuve de courage et de dévouement dans plusieurs incendies.

18.° Une médaille en argent au sieur Louis Delaunay, caporal au corps des sapeurs-pompiers municipaux de Tourcoing, qui a fait preuve de courage et de dévouement en se faisant descendre

de
l

dans un puits d'où s'exhalaient des vapeurs méphitiques, pour sauver trois personnes qui s'y trouvaient asphyxiées.

19.° Une médaille en argent au sieur Louis Gourdin, peintre en bâtiment, demeurant à Wazemmes, qui a fait preuve de courage et de dévouement en sauvant plusieurs personne en danger de se noyer.

20.° Une médaille en argent au nommé Adolphe Dufour, âgé de 16 ans, demeurant à Wazemmes, qui, pendant ces deux dernières années, a arraché à la mort quatre personnes en danger de périr.

21.° Une médaille en argent au nommé Lefrançois, Alfred, âgé de 14 ans, demeurant à Armentières, pour le dévouement dont il a fait preuve en sauvant, au péril de ses jours, un enfant de 10 ans qui se noyait dans la Lys.

Par arrêtés de M. le Préfet du Nord, il a été accordé pour traits de courage et de dévouement aux personnes dont les noms suivent, des récompenses pécuniaires, savoir :

1.° Au sieur Descamps, Lucien, journalier à la Chapelle-d'Armentières, pour avoir sauvé d'une mort imminente le nommé Augustin Facon, âgé de 47 ans, qui venait de tomber dans un fossé plein d'eau.

2.° Au sieur Dumortier, Fidèle, boulanger à Neuville-en-Ferrain, qui, en portant des secours lors de l'incendie survenu le 5 mars 1846 dans la ferme du sieur Rousselle, est tombé d'une échelle et s'est cassé l'épaule gauche.

3.° Au sieur Depersin, Charles, ouvrier cordonnier à Bourbourg, pour avoir sauvé, au péril de ses jours, un enfant de cinq ans qui était tombé du haut du Pont-Rouge dans le canal de Bourbourg.

4.° Au sieur Descamps, Frédéric, ouvrier maçon à Houplines, pour avoir sauvé d'une mort imminente un enfant de cinq ans qui était tombé dans la rivière des Laies, et qui allait disparaître sous un pont au moment où le sieur Descamps a été assez heureux pour le saisir et le ramener à bord.

5.° Au sieur Cordier, François, mousse à Dunkerque, pour avoir sauvé d'une mort imminente un jeune garçon qui était imprudemment tombé dans la mer et qui aurait infailliblement péri sans le courageux dévouement dont il a fait preuve.

6.° Au sieur Six, François, à Pérenchies, qui a fait preuve, dans un incendie, d'un grand dévouement en portant des secours partout où le feu menaçait d'étendre ses ravages.

7.° Aux sieurs Cauvin et Heulle, bateliers à Bruille et Flines, qui ont sauvé un enfant de sept ans tombé dans l'Escaut.

8.° Aux sieurs Admont, François, et Jean Louis, à Mardick, qui ont fait preuve de dévouement lors de l'incendie qui a éclaté dans cette commune le 25 mars 1846, et ont puissamment contribué par leurs efforts à arrêter le progrès des flammes.

9.° A la nommée Bridoux, Philippine, veuve Dumoulin, journalière à Armentières, pour avoir sauvé d'une mort imminente un enfant de dix-huit mois qui venait de tomber dans la Lys et qui allait être entraîné par le courant.

10.° Au sieur Duriez, Auguste, journalier à Wavrin, pour avoir, le 1.er mai dernier, sauvé d'une mort imminente deux jeunes enfants qui venaient de tomber dans l'un des fossés profonds qui sillonnent les marais de cette commune.

11.° Au sieur Gernet, Charles-Marie, à Saulzoir, pour avoir sauvé, au péril de ses jours, un enfant de dix ans qui venait de tomber avec un cheval dans la rivière de la Selle, à un endroit où la rivière a plus de cinq mètres de profondeur.

12.° Au sieur Ferret, Hippolyte, journalier à Merville, pour avoir sauvé d'une mort imminente le nommé Couvreur, qui venait de tomber dans la Bourre et qui déjà avait perdu connaissance.

13.° Au sieur Vandaele, Jean-Baptiste, journalier à Wervicq-Sud, pour avoir sauvé, au péril de ses jours, un enfant de huit ans qui était tombé dans la Lys, et qui allait périr sans le courageux dévouement de ce digne citoyen.

14.° Au sieur Cambron, Louis, de Santes, qui a fait preuve de dévouement lors d'un incendie survenu dans cette commun pe ndant la nuit du 11 au 12 janvier dernier;

15.° Au sieur Amand, Antoine, batelier à Condé, qui a sauvé d'une mort presque certaine deux jeunes garçons qui venaient de tomber dans l'Escaut, à l'endroit dit *la Grande Tourelle.*

16.° Au sieur Ramez, Jean-Baptiste, journalier à Artres, qui a sauvé d'une mort imminente un enfant de neuf ans qui était tombé dans la Rhonelle et que le courant entraînait.

17.° Au sieur Bruno, Pierre-Louis-Désiré, de Dunkerque, qui a sauvé d'une mort imminente un enfant de huit ans qui venait de tomber dans le canal.

18.° Aux sieurs Delcroix et Meurisse, de Nomain, qui ont fait preuve de dévouement lors des deux incendies qui ont éclaté dans cette commune, en portant des secours partout où le feu menaçait d'étendre ses ravages;

19.° Au sieur Laoust, Joseph, de Vicq, qui a fait preuve de dévoûment en sauvant, au péril de ses jours, trois enfants que leurs parents avaient laissés seuls et dont les vêtements s'étaient enflammés.

20.° Au sieur Cornée, Philoxène, journalier à Ohain, qui a sauvé,

au péril de ses jours, son frère Henri Cornée, qui était tombé dans un fossé profond de trois mètres, et qui aurait infailliblement péri sans le généreux dévoûment dont il a fait preuve.

21.° Au sieur Richez, Liévin, ouvrier mineur à Denain, qui a sauvé d'une mort certaine deux individus qui étaient tombés dans le bassin du moulin, et qui y auraient infailliblement péri sans le courageux dévouement dont il a fait preuve.

22.° Au sieur Cornil, ouvrier à Tourcoing, qui s'est exposé à de très-grands dangers en voulant sauver un ouvrier qui se trouvait asphyxié au fond d'un puits d'où s'exhalaient des vapeurs méphitiques.

23.° Au sieur Guilbert, sapeur-pompier à Quesnoy-sur-Deûle, qui a été blessé grièvement lors de l'incendie qui a eu lieu dans cette commune le 28 février dernier, en portant avec dévouement des secours partout où le feu menaçait d'étendre ses ravages.

24.° Aux sieurs Degand, Désiré, menuisier, et Coasne, Louis, scieur de long à Avelin, qui ont fait preuve de dévouement lors de l'incendie qui a éclaté le 21 février au hameau d'Ennetières, et qui a détruit en grande partie la ferme du sieur Buisine, en exposant leurs jours pour sauver d'une destruction imminente le corps-de-logis de cette ferme.

25.° Au sieur Dejonghe, Joseph, marin à Dunkerque, qui a sauvé d'une mort imminente le nommé Pierre Acary, âgé de 13 ans, qui venait de tomber à la mer.

26.° Aux sieurs Magné, Zeglers, Spinnewyn et Lotte, marins à Dunkerque, qui ont fait preuve de dévouement en sauvant, au péril de leurs jours, quatre hommes appartenant au navire *la Vénus*, qui a péri en vue de Dunkerque, dans la nuit du 29 au 30 janvier dernier.

27.° Au sieur Pruvot, Victor, menuisier à Reumont, qui a fait preuve de dévouement dans plusieurs circonstances, et, en dernier lieu, en sauvant une personne en danger de périr dans une mare d'eau profonde.

28.° Au sieur Hennebelle, César, tisserand à Armentières, qui a sauvé d'une mort imminente le sieur Louis Tournel, qui venait de tomber dans un fossé profond servant d'abreuvoir communal.

29.° Au sieur Dubal, Henri, d'Armbouts-Cappel, qui a fait preuve de dévouement en sauvant, au péril de ses jours, la nommée Martine Duwée, âgée de 16 ans, qui venait de tomber dans la Colme, auprès du Grand-Millebrugghe.

30.° Aux sieurs Gambier, Pierre-Joseph, et Herbaut, Jean-Baptiste, journaliers à Moncheaux, qui ont fait preuve de dévouement pendant l'incendie qui a éclaté dans cette commune le 1.er janvier,

et qui se serait communiqué à d'autres bâtiments sans les secours efficaces de ces deux braves citoyens.

31.° Au sieur Loridant, Jean-François, à Chéreng, pour avoir sauvé d'une mort imminente deux enfants qui venaient de tomber dans une mare d'eau, et qui y auraient infailliblement péri sans le courageux empressement de ce digne citoyen.

32.° Au sieur Steux, François, journalier à Wasquehal, pour avoir sauvé d'une mort imminente le nommé Louis Wattier, ouvrier, qui venait de tomber dans le canal et qui avait déjà disparu sous l'eau.

33.° Au sieur Feneuille, Hippolyte-Aimé, marinier à Condé, pour avoir sauvé d'une mort imminente un enfant de huit ans qui était tombé dans le canal de Mons et qui avait disparu dans l'eau à un endroit où la rivière est fort profonde.

34.° Au sieur Coustenoble, Henri, tisserand à Armentières, pour avoir sauvé un jeune garçon de 9 ans tombé dans la Lys et que le courant entraînait vers un endroit dangereux.

35.° Au sieur Lecocq, Hippolyte, ouvrier menuisier à Armentières, pour avoir sauvé, au péril de ses jours, un jeune homme de 18 ans qui était tombé dans la Lys, et qui déjà, à trois reprises différentes, avait disparu sous l'eau.

36.° Au sieur Pinte, Jean-Baptiste, batelier à Armentières, pour avoir sauvé d'une mort imminente un jeune garçon de 11 ans qui était allé imprudemment se baigner dans la Lys et que le courant entraînait.

37.° Au sieur Vandermeule, Jean-Baptiste, cabaretier à Tourcoing, pour avoir sauvé d'une mort imminente un enfant de 6 ans qui était tombé dans un fossé profond.

38.° Au sieur Liénard, Eugène, ouvrier couvreur à Mortagne, pour avoir sauvé d'une mort imminente un jeune garçon de 11 ans qui, sans savoir nager, était allé imprudemment se baigner dans l'Escaut, et que le courant entraînait.

39.° Au sieur Dehaene, Thomas, à Comines, pour avoir sauvé d'une mort imminente deux enfants âgés de 11 et 13 ans, qui, sans savoir nager, étaient allés se baigner dans la Lys, et que le courant entraînait vers un endroit où la rivière est profonde.

40.° Au sieur Deblock, Charles, ouvrier cordonnier à Deûlémont, pour avoir fait preuve de dévouement en sauvant d'une mort imminente un jeune homme de 18 ans qui, étant allé imprudemment nager dans la Deûle, avait perdu pied et avait déjà disparu sous l'eau.

41.° Au sieur Leclercq, fusilier au 50.e de ligne;

42.° Au sieur Fremaux, Louis, demeurant à Lille;

43.° Au sieur Delille, garçon de salle à la Cour royale de Douai;

44.° Au sieur Pringant, journalier à Lille;

45.° Au sieur Masclet, gardien de la maison d'arrêt;

46.° Au sieur Grisey, également gardien à la maison d'arrêt,

Pour le dévouement dont ils ont fait preuve lors de l'incendie de la chapelle de la maison d'arrêt de Lille.

47.° Au sieur Turbier, Louis, journalier à Marquillies, pour le dévouement dont il a fait preuve lors de l'incendie qui a éclaté le 20 juin 1846 dans cette commune, et qui menaçait de se communiquer à plusieurs bâtiments voisins de ceux où le feu s'était manifesté.

48.° Au sieur Meurillon, Xavier, scieur de long et portefaix à Estaires, pour avoir sauvé, au péril de ses jours, un enfant de dix ans qui était sur le point de périr dans la Lys.

49.° Au sieur Hidou, Henri, portefaix à Hazebrouck, pour avoir sauvé d'une mort imminente une jeune fille de huit ans qui venait de tomber dans le canal, et qui y aurait infailliblement péri sans le dévouement de ce digne citoyen.

50.° A la nommée Laplace, Henriette, à Valenciennes, pour avoir sauvé d'une mort imminente une petite fille de trois ans qui était tombée dans la Rhonelle et qui y aurait infailliblement péri sans le dévouement dont cette femme a fait preuve.

51.° Au jeune Calame, Télémaque, âgé de 13 ans, demeurant à Avesnelles, pour avoir sauvé d'une mort imminente un enfant de six ans qui se noyait dans l'Helpe mineure.

52.° Au sieur Cacheux, Jean-Baptiste, tisseur à Boussières, qui a fait preuve de dévouement en arrachant la toiture d'un bâtiment auquel un incendie venait de se communiquer.

53.° Au sieur Mériau, Charles, ouvrier tisseur, pour avoir sauvé au péril de ses jours un jeune homme de treize ans qui se noyait dans la rivière de l'Ecaillon.

54.° Au sieur Broutin, Alexandre, éclusier à Odomez, pour avoir sauvé d'une mort imminente une jeune fille de treize ans qui se noyait dans l'Escaut.

55.° Au sieur Dufour, Louis, à Douchy, pour avoir sauvé d'une mort imminente deux personnes qui étaient en danger de périr dans la rivière de Selle.

56.° Au sieur Mariage, Joseph, maréchal à Vicq, qui a fait preuve d'un très-grand dévouement lors de l'incendie survenu dans cette commune, et qui a assuré la conservation de plusieurs bâtiments auxquels le feu menaçait d'étendre ses ravages.

57.° A la demoiselle Bertin, dite Quentin, Marie-Joseph, batelière en station à Wazemmes, qui a, le 29 juillet dernier, arraché à une mort certaine deux enfants de sept et huit ans qui étaient tombés dans le canal de la Haute-Deûle, à un endroit où l'eau est très-profonde.

58.° Au sieur François Houseaux, de Lallaing, qui a arraché à

une mort imminente deux enfants de dix à onze ans qui, sans savoir nager, étaient descendus dans la Scarpe, et que le courant entraînait.

59.° Au sieur Detemmerman, Fidèle, journalier à Fives, qui a fait preuve de zèle dans un incendie qui a eu lieu le 9 septembre dernier dans cette commune.

60.° Au jeune Legrand, Calixte, de la commune de Liessies, à peine âgé de huit ans, qui a, par une présence d'esprit bien rare, sauvé d'une mort presque certaine un enfant de dix ans qui se noyait dans un étang assez profond.

61.° Au sieur Six, François, maçon à Bondues, pour avoir sauvé d'une mort presque certaine un autre ouvrier qui se trouvait asphyxié au fonds d'un puits profond de plus de vingt mètres.

62.° Au sieur Didelot, Augustin, sapeur-pompier à Avelin, pour avoir fait preuve du plus grand dévouement lors d'un incendie survenu à Mérignies.

63.° A la nommée Suzanne Claire, femme Albert Rachez, de la commune d'Attiches, qui a fait preuve du plus grand dévouement lors d'un incendie survenu dans cette commune, en portant des secours partout où le feu menaçait d'étendre ses ravages.

64.° Au sieur Vandaele, Séraphin, ouvrier menuisier de la commune de Bourbourg-Campagne, pour avoir sauvé d'une mort imminente deux personnes qui se trouvaient en danger de périr dans la rivière d'Aa.

65.° Au sieur Leborgne, matelassier, de la commune de Lannoy, pour avoir fait preuve d'un grand dévouement lors d'un incendie qui a éclaté dans cette commune, en portant des secours partout où le feu menaçait d'étendre ses ravages.

66.° Au sieur Faucompré, Louis, à peine âgé de 10 ans, de la commune d'Armentières, pour avoir fait preuve de dévouement en sauvant un autre enfant de son âge qui venait de tomber dans la Lys.

67.° Aux sieurs Hoque, Nicolas, manouvrier, et Lobez, Louis, cultivateur de la commune d'Allennes-les-Marais, qui ont fait preuve d'un grand dévouement lors de l'incendie qui a éclaté dans cette commune, en portant, avec zèle et intrépidité, des secours partout où le feu menaçait d'étendre ses ravages.

68.° Au sieur Handsaene, marin à Dunkerque, qui a sauvé d'une mort imminente une jeune fille de 15 ans et un enfant de deux ans qui étaient tombés dans le port, et qui y auraient infailliblement péri sans le dévouement de ce brave marin.

69.° Au sieur Desoierte, Pierre, journalier, de la commune de Steene, qui a sauvé d'une mort imminente une jeune fille de quatre ans qui était tombée dans le canal, auprès du pont du Grand-Millebrugghe.

70.° Au sieur Lespilette, Désiré, ouvrier, de la commune de Boussières, qui a sauvé d'une mort imminente un jeune homme âgé de 20 ans qui se noyait dans la Sambre.

71.° Au sieur Mignot, Louis, de la commune de Banteux, qui a fait preuve du plus grand dévouement lors d'un commencement d'incendie survenu dans cette commune.

DONS ET LEGS.

Les dons et legs faits en 1846, tant en immeubles qu'en numéraire, aux hospices, bureaux de bienfaisance et fabriques d'églises du département, se sont élevés :

	fr.	
Pour les hospices, à.....	71,743	»
Pour les bureaux de bienfaisance, à.....	85,529	»
Pour les fabriques d'églises, à.....	66,859	»
TOTAL.....	224,131	»

ARRESTATIONS FAITES PAR LA GENDARMERIE

DANS LE COURANT DE L'ANNÉE 1846.

171 voleurs ; — 19 perturbateurs du repos public ; — 196 individus en vertu de mandat d'amener ; — 136 mendiants, vagabonds, gens sans aveu ; — 49 individus sans passe-port ; — 63 déserteurs ; 34 fraudeurs ; — 7 gardes nationaux condamnés par les conseils de discipline ; — 472 condamnés ; — 56 individus à défaut de papiers ; — 22 condamnés ayant enfreint leur ban ; — 13 prévenus d'escroquerie ; — 7 d'incendies ; — 8 de tentatives d'assassinat ; — 17 de coups et blessures ; — 72 de délits forestiers ; — 2 d'infanticide ; — 2 de viol ; — 3 de banqueroute frauduleuse ; — 1 d'attentat à la pudeur ; — 2 d'émission de pièces fausses ; — 3 atteints d'aliénation mentale ; — 2 prévenus d'abus de confiance ; — 1 de guet-à-pens.

Le nombre total des arrestations ci-dessus énumérées est de.....	1,868
Il a été en 1845 de.....	1,734
Différence en plus en 1846.....	134

SUICIDES.

Le nombre des suicides a été, en 1846, de 134, ce chiffre présente sur celui de 1845, une différence en plus de 13.

De ces 134 suicides, 17 ont eu lieu dans l'arrondissement de Dunkerque ; — 8 dans celui d'Hazebrouck ; — 43 dans celui de Lille ; — 21 dans celui de Cambrai ; — 14 dans celui d'Avesnes ; — 9 dans celui Douai ; — 21 dans celui de Valenciennes.

Le nombre des suicides a été de 8 en janvier; 7 en février; 14 en mars; 11 en avril; 14 en mai; 15 en juin; 10 en juillet; 13 en août; 9 en septembre; 13 en octobre; 7 en novembre; 13 en décembre.

Les mois de mars, mai, juin, août, octobre et décembre sont ceux où les suicidés ont été le plus fréquents.

Au nombre des suicidés se trouvaient 108 hommes, dont 17 de 20 à 30 ans; 18 de 30 à 40 ans; 25 de 40 à 50 ans; 22 de 50 à 60 ans; 26 de 60 à 80 ans; 22 femmes, dont 2 de 20 à 30 ans; 2 de 30 à 40 ans; 5 de 40 à 50 ans; 8 de 50 à 60 ans; 4 de 60 à 80 ans; 1 fille de 18 ans; 3 militaires de 21 à 25 ans.

Des 134 suicidés, 66 se sont noyés; 49 se sont pendus; 9 se sont brûlé la cervelle; 6 se sont coupé la gorge; 2 se sont jetés par la croisée; 1 s'est asphyxié; 1 s'est empoisonné.

Voici le tableau des incendies arrivés en 1846 dans le département du Nord :

NATURE des OBJETS INCENDIÉS.	ARRONDISSEMENTS DE							TOTAUX.
	DUNKERQUE.	HAZEBROUCK.	LILLE.	CAMBRAI.	AVESNES.	DOUAI.	VALENCIENNES.	
Fermes	1	2	5	»	2	1	1	12
Maisons	4	1	35	34	7	3	7	91
Chaumières	»	1	14	16	1	3	8	43
Fabriques	1	»	1	»	»	»	1	3
Moulins à vent	»	1	2	1	»	»	»	4
Granges	2	1	3	63	3	2	5	79
Ecuries	1	»	1	27	1	1	7	38
Etables	»	»	1	1	»	»	»	2
Hangars	»	»	»	1	1	»	2	4
Fournils	»	»	3	2	1	»	1	7
Meules de blé	»	3	2	3	5	2	1	16
Séchoirs	»	»	1	»	»	»	»	1
Meules de foin	»	»	1	»	»	1	1	3
Meules de colza	»	»	4	»	»	1	»	5
Meules de fourrage	3	»	3	11	1	2	»	20
Remises	1	»	1	5	2	»	2	11
Incendies attribués à la malveillance	3	»	2	5	1	1	1	13
Idem au feu du ciel	1	»	»	1	»	»	»	2

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

Académie de Douai..... page 113
Administration communale..... 338
Administration des revenus publics. 32
Administrations financières..... 161
Administration militaire..... 95
Administration municipale..... 44
Agens-voyers..... 196
Agriculture..... 207 et 395
Analyse des votes du conseil général en 1846..... 269
Architectes du département..... 196
Archives du département..... 40
Arrestations faites par la gendarmerie..... 458
Art vétérinaire..... 211
Artillerie (directions d')..... 92
Artillerie (école d')..... 91
Asiles publics d'aliénés.... 153 et 393
Association lilloise..... 132
Assurances contre l'incendie..... 212
Assurances contre la grêle..... 215
Assurances maritimes..... 212
Avocats. (*Voyez* tribunaux de 1.re instance.)
Avocats à la cour royale..... 63
Avoués. (*Voyez* tribunaux de 1.re instance.)
Avoués près la cour royale..... 64
Banque de Lille..... 219
Belles actions, traits de courage et de dévouement..... 450
Bibliothèques publiques..... 134
Boîtes fumigatoires pour les noyés et les asphyxiés..... 205
Bourses de commerce..... 219
Brevets d'invention..... 410
Budget départemental..... 316
Bureaux de bienfaisance (personnel). 148
Bureaux de bienfaisance (nombre d'indigents et ressources)..... 362
Bureaux de la préfecture..... 36
Cadastre..... 162
Caisses d'épargne..... 157 et 365
Chanoines..... 104
Chambres de commerce..... 215
Chambres consultatives des man.res 216
Chambre des députés..... 15
Chambre des pairs..... 10
Chefs d'institution..... 121
Chemins de fer..... 187
Chemins vicinaux..... 194
Classes d'adultes..... 347
Collége royal de Douai..... 114
Collége royal de Lille..... 115
Colléges communaux..... 116
Comités consultatifs..... 155
Comités d'instruction primaire..... 121
Commerce. — Industrie..... 213 et 409
Commissaires de police..... 52
Commissaires-priseurs. (*Voyez* tribunaux de 1.re instance.)
Commissaire spéciaux de police pour les chemins de fer..... 53
Commission départementale des bâtiments civils..... 196
Commissions d'inspection du travail des enfants dans les manufactures. 216
Commiss. hist. du dép. du Nord..... 125
Congrégations et communautés religieuses de femmes..... 110
Conseil d'État..... 27
Conseil général du département... 34
Conseils d'arrondissement..... 40
Conseil de préfecture..... 34
Conseils des prud'hommes...87 et 418
Conseils de salubrité publique.. . 201
Conseils municipaux..... 44
Consommations de diverses natures en 1845 (tableau des)..... 407
Contribut. directes (direct. des)... 161
Contributions indir. (direction des). 162
Cour royale de Douai..... 62
Crèches..... 421
Culte catholique..... 103
Culte hébraïque..... 113
Culte protestant..... 113
Décanats..... 105
Denrées (prix des)..... 405

Députés du département..... 26
Dessèchemens..... 196
Diocèse de Cambrai..... 103
Dons et legs..... 458
Douanes (direction des)..... 166
——— de Dunkerque..... 167
——— de Valenciennes..... 173
Eaux et boues de Saint-Amand..... 206
Eaux et forêts (administration des). 182
Écoles académiques..... 141
École des sourds-muets..... 122
École normale du département..... 122
Écoles primaires..... 344
Écoles spéciales communales..... 24
Enfans trouvés et abandonnés..... 368
Enregistrement et domaines (direction de l')..... 180
Épidémies..... 202
État-major des places..... 90
État militaire de la 16.e division..... 89
Faillites..... 419
Famille royale..... 9
Foires et francs marchés..... 400
Fonderie de Douai..... 92
Fourrages..... 399
Garde nationale..... 55 et 342
Gendarmerie départementale..... 102
Génie (directions du)..... 93
Graines oléagineuses et filamenteuses 398
Haras..... 210
Hôpitaux militaires..... 96
Hospices (personnel)..... 148
Hospices (population et ressources). 360
Hôtel des monnaies..... 184
Huissiers. (*Voyez* tribunaux de 1.re instance.)
Huissiers près la cour royale..... 64
Impositions extraordinaires comm.les 340
Imprimerie et librairie..... 144
Instruction primaire..... 122
Instruction publique..... 113 et 344
Intendance militaire..... 96
Jardins botaniques..... 139
Journaux et écrits périodiques..... 147
Jury médical..... 202
Justices de paix. (*Voyez* tribunaux de 1.re instance.)
Ligne télégraphique..... 200
Liste chronologique des Députés du département..... 19
Liste des villes dont les revenus excèdent 30,000 francs..... 53
Liste des communes dont les revenus s'élèvent de 10 à 20,000 francs.. 53
Liste électorale..... 266
Mairies..... 44
Maison de détent. de Loos..... 161
Maîtres de pension..... 121
Marais de l'Épaix et de Bruay..... 199
Marchés hebdomadaires..... 403
Marine..... 102
Mines de fer..... 194
Mines de houille..... 192
Ministères..... 31
Moëres..... 197
Monts-de-piété..... 154 et 364
Musées..... 137
Navigation..... 188
Nécrologie..... 436
Notaires. (*V.* tribun. de 1.re inst.)
Notaires des hospices, etc..... 155
Notice topographique et statistique sur le département..... 250
Octrois (personnel des)..... 53
Octrois (produits des)..... 339
Ordre judiciaire..... 62
Organisation administrative..... 33
Pairs de France appartenant au département..... 14
Perceptions (état de classem.t des). 378
Poids et mesures..... 184
Police sanitaire des ports..... 203
Pommes de terre..... 397
Ponts-et-chaussées..... 185
Population..... 258
Postes aux lettres..... 183
Poudres et salpêtres..... 95
Prairies de Château-l'Abbaye et de Mortagne..... 199
Préfecture..... 33
Prisons..... 160 et 368
Produits financiers du département.. 372
Receveurs municipaux..... 53
Récoltes en grains de l'année 1846. 395
Recrutement de l'armée..... 343
Routes départementales..... 187
Routes royales..... 186
Salles d'asile..... 348
Santé publique..... 201 et 389
Sciences et arts et agriculture, prix et encouragements distribués en 1846..... 349
Secours publics..... 148
Séminaires..... 105
Société charitable de St.-François-Régis, à Lille..... 259
Sociétés d'agriculture..... 202
Société de charité maternelle..... 158
Société d'horticulture..... 133
Société de médecine..... 130
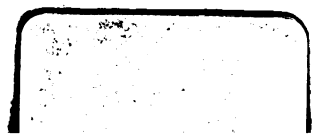
Sociétés savantes..... 123
Sous-préfectures..... 40
Statistique électorale..... 266
Statistique immobilière des établissements de bienfaisance..... 364
Suicides..... 458
Tabacs..... 165
Tableau des incend. arrivés en 1846. 459
Tableau des salaires moyens..... 420
Tableau statistique des communes.. 220
Théâtres..... 139
Travaux communaux..... 387
Travaux départementaux..... 389
Travaux d'hospices..... 388
Tribunaux de commerce..... 86
Tribunaux de première instance :
——— Dunkerque..... 64
——— Hazebrouck..... 67
——— de Lille..... 70
——— Cambrai..... 75
——— Avesnes..... 78
——— Douai..... 81
——— Valenciennes..... 83
Tribunaux de simple police. (*Voyez* tribunaux de 1.re instance.)
Vaccine..... 203 et 390
Vallée de la Haute-Sambre..... 199
Vallée de la Hayne et de l'Escaut... 198
Vallée de la Scarpe..... 198
Watteringues..... 197